LES CONDITIONS DE VIE AU QUÉBEC :

UN PORTRAIT STATISTIQUE

YVES NOBERT
SUZANNE ASSELIN
LOUIS DUCHESNE
HERVÉ GAUTHIER
SYLVIE JEAN
DENIS LAROCHE

Bureau de la Statistique du Québec

Québec

Pour tout renseignement concernant le BSQ
et les données statistiques qui y sont disponibles,
s'adresser au :

Bureau de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec)
G1R 5T4
Tél.: (418) 691-2401

ou

Tél.: 1-800-463-4090
(aucuns frais d'appel)

Internet : http://www.bsq.gouv.qc.ca/bsq/bsq.html

Cette publication a été réalisée
par le Bureau de la statistique du Québec

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1500-D, boul. Charest Ouest, 1er étage
Sainte-Foy (Québec)
G1N 2E5

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Canada
Bibliothèque nationale du Québec
Quatrième trimestre 1996
ISBN 2-551-17187-3

© Gouvernement du Québec

Toute reproduction est interdite
sans l'autorisation expresse
du Bureau de la statistique du Québec.

Novembre 1996

Avant-propos

Le présent ouvrage trace les grandes lignes de l'évolution des conditions de vie des Québécois au cours des dernières décennies. L'analyse des tendances et les comparaisons avec d'autres sociétés occidentales qu'il contient permettent de situer les conditions de vie les unes par rapport aux autres et de les mettre en perspective, tout en les reliant aux forces socio-économiques qui, en cette fin de XXe siècle, les rendent si interdépendantes.

Les conditions de vie au Québec : un portrait statistique constitue plus qu'une mise à jour du *Portrait social du Québec* paru en 1992. La plupart des préoccupations sociales relatives aux conditions de vie des Québécois y ont été reprises, soit la santé, l'éducation, le travail, le revenu, le logement, la sécurité des personnes et l'emploi du temps, auxquelles se sont ajoutés un chapitre sur les transferts et les services gouvernementaux et une étude spéciale sur la violence conjugale.

Le bien-être d'une population est une réalité complexe aux nombreuses dimensions que le présent ouvrage s'efforce de cerner à travers une foule de statistiques.

Le directeur général,

Luc Bessette

Remerciements

Les auteurs remercient les nombreuses personnes d'autres ministères et organismes qui ont contribué par leurs commentaires à la réalisation de cet ouvrage :

Jean-Paul Baillargeon,	de l'Institut national de la recherche scientifique
Luc Beauchesne,	du ministère de l'Éducation
Marie Demers,	de la Régie de l'assurance-maladie du Québec
Marius Demers,	du ministère de l'Éducation
Claire Durand,	de l'Université de Montréal
Christine Lamarre,	de la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre
Denise Lemieux,	de l'Institut national de la recherche scientifique
Jean-Marc Lévesque,	de Statistique Canada
Daniel Maisonneuve,	de la Régie du logement
Louise Motard,	du ministère de la Sécurité du revenu
Gilles Pelletier,	du ministère de la Santé et des Services sociaux
Jean Pignal,	de Statistique Canada
Marc-André Saint-Pierre,	du ministère de la Santé et des Services sociaux
Jean-Pierre Simard,	du ministère des Finances
Ghislaine Villeneuve,	de Statistique Canada

Les auteurs adressent aussi leur reconnaissance aux personnes qui leur ont fourni des statistiques. Ils désirent remercier leurs collègues du BSQ, plus particulièrement Maggy Trudelle à la révision linguistique, de même que Claudette D'Anjou, Raymonde Fontaine, Yvonne Landry, Michèle Parent et Lucille St-Hilaire pour la saisie et la mise en forme de l'ouvrage. Ils remercient aussi Normand Thibault et Shirley Joe de leurs commentaires.

Enfin, les commentaires et conseils de leurs supérieurs, MM. Claude Dionne et Guy Savard, aux diverses étapes de cette étude ont été grandement appréciés.

Pour tout renseignement concernant le contenu de cette publication, le lecteur est invité à communiquer avec la :

Direction des statistiques socio-démographiques
200, chemin Sainte-Foy, 2e étage
Québec (Québec)
G1R 5T4
Tél. : (418) 691-2406

Internet : http://www.bsq.gouv.qc.ca/bsq/bsq.html
Courrier électronique : Demographie@bsq.gouv.qc.ca

Signes conventionnels

..	Donnée non disponible
...	N'ayant pas lieu de figurer
-	Néant ou zéro
--	Donnée infime

Abréviations et symboles

%	Pour cent
‰	Pour mille
n	Nombre
'000	En milliers

Table des matières

Introduction **23**

Chapitre 1

La santé **27**

L'espérance de vie 29
La mortalité infantile et les mortinaissances 30
Les causes de décès 31
Les taux normalisés de mortalité par cause 32
Les années potentielles de vie perdues 35
L'espérance de vie en santé 36
L'incapacité et les handicaps 37
L'hospitalisation de courte durée 39
La prestation de services des médecins 41
La santé au travail 43
La santé mentale 44
La santé et les MTS 46
La consommation de médicaments 48
La consommation d'alcool et l'usage du tabac 52

Chapitre 2

L'éducation **57**

L'état de la scolarisation 59
Le nombre d'années de scolarité 59
Le plus haut niveau de scolarité atteint 61
La scolarité et les caractéristiques socio-économiques de la population 67
Les capacités en lecture et en calcul 70
La participation au système d'éducation 77
La fréquentation selon l'âge 77
La fréquentation scolaire selon l'activité sur le marché du travail 78
La persévérance scolaire 80
Les résultats scolaires 82
Le niveau de scolarité et le marché du travail 84

Chapitre 3

Le travail **89**

Les précisions méthodologiques 90
La participation au travail 92
Le chômage 98
Les formes d'emploi 104
Les heures de travail 107
Le travail et la famille 112
L'absentéisme 115
Le statut professionnel 116
Le revenu d'emploi 118
La catégorie professionnelle 121

Chapitre 4

Le revenu **131**

Le revenu disponible 133
- Le revenu disponible selon le type de famille 133
- Le revenu disponible selon l'âge 136
- Le revenu disponible selon le nombre de personnes gagnant un revenu 138
- Le revenu disponible des particuliers 139
- Le revenu disponible selon le mode d'occupation du logement 142
- L'évolution du revenu disponible 143

Les différents types de revenu 144
- La composition du revenu total 144
- L'évolution des différents types de revenu 145
- Comparaisons avec l'Ontario et le Canada 146

La répartition des revenus 147
- La répartition des unités familiales selon la tranche de revenu total 148
- La répartition du revenu par quintile 149
- Le coefficient de Gini 151

Les unités familiales à faible revenu 153
- Les familles à faible revenu 154
- Les personnes seules à faible revenu 157
- Les personnes à faible revenu dans les unités familiales 158

Chapitre 5

Le logement **163**

La transformation des ménages privés 164
Les caractéristiques du parc de logements et des ménages 166
L'âge des logements 166
La taille des logements 168
La densité d'occupation 170
Le mode d'occupation des logements privés 171
L'équipement ménager 174
La satisfaction à l'égard du logement 177

Chapitre 6

La sécurité des personnes **183**

Les précisions méthodologiques 184
Les crimes avec violence 185
Les tendances générales de la criminalité 186
Les crimes avec violence 189
Des comparaisons avec le Canada 196
Des comparaisons avec les États-Unis 198
La violence familiale et la violence conjugale 200
Les homicides familiaux 201
La violence conjugale 204
Les tendances régionales de la criminalité avec violence 207
Les victimes et les agresseurs 210
Les caractéristiques des victimes 210
Les caractéristiques des agresseurs 212
Les tendances de la victimisation 214
Les taux de victimisation et les réactions des victimes 214
Des comparaisons avec les États-Unis 217

Chapitre 7

L'emploi du temps 221

Les précisions méthodologiques 223
L'emploi du temps 224
Au Québec et dans le reste du Canada 224
Selon le sexe 225
Selon la période de la semaine et selon la saison 226
Selon le groupe d'âge 228
Selon le statut d'occupation 230
Selon la situation familiale 231
Selon le revenu personnel et la scolarité 236
L'emploi du temps en 1986 et en 1992 238
La pression du temps 239
Le temps productif et la pression du temps 242
Le mode de vie et la pression du temps 244

Chapitre 8

Transferts et services gouvernementaux 249

La sécurité du revenu 252
L'évolution générale de la sécurité du revenu 256
L'évolution de la sécurité du revenu par secteur 260
Les programmes de sécurité du revenu 263
Comparaisons avec l'Ontario et l'ensemble du Canada 269
L'éducation 273
Les ordres d'enseignement primaire et secondaire 279
L'enseignement collégial 280
L'enseignement universitaire 281
La santé 281
Le personnel de la santé 283
Le nombre de lits 287
Le nombre de journées d'hospitalisation 288
Comparaisons avec l'Ontario et l'ensemble du Canada 290

Étude spéciale

La violence conjugale envers les femmes 297

Les précisions méthodologiques 299
Les statistiques de la criminalité et les enquêtes sur la victimisation 299
L'Échelle des tactiques de conflits 300
Les caractéristiques spécifiques de l'Enquête sur la violence envers les femmes (1993) 302
La définition des indicateurs employés 304
La violence physique chez les femmes vivant avec un conjoint au moment de l'enquête 305
L'incidence et la prévalence de la violence de la part des conjoints actuels 306
La prévalence des actes de violence de l'échelle de la CTS 308
Le degré de gravité de la violence conjugale : la violence mineure et la violence grave 309
La première incidence au cours des 12 derniers mois et l'incidence selon la durée de l'union 310
La fréquence de la violence 311
La «désistance» à la violence 312
La violence mineure et la violence grave au cours des 12 derniers mois 314
La violence déclarée par les femmes : comparaisons avec les États-Unis 315
L'incidence et la prévalence de la violence de la part d'ex-conjoints 316
La violence déclarée par les femmes au Québec : l'Enquête 1992-1993 de Santé Québec 318
Le contexte et les suites de la violence physique 319
La discussion de l'incident avec des proches 320
Les séquelles physiques et les blessures dues à la violence conjugale 322
La violence conjugale signalée à la police 323
Les raisons du non signalement de la violence conjugale 326

Conclusion **331**

Les conditions de vie sources de satisfaction 332

Les conditions de vie sources d'insatisfaction 333

Les efforts collectifs à l'égard des conditions de vie 335

Annexes **337**

Liste des tableaux

1.1 Espérance de vie à la naissance et à 65 ans, Québec, 1970-1972 à 1994 29

1.2 Espérance de vie à la naissance, selon le sexe, quelques États 30

1.3 Taux de mortalité infantile, quelques États 31

1.4 Taux de mortalité normalisés, selon certaines causes de décès et le sexe, Québec, 1971, 1980-1982 et 1990-1992 33

1.5 Années potentielles de vie perdues, selon certaines causes de décès et le sexe, Québec, 1994 35

1.6 Espérance de vie en santé à la naissance et à 65 ans, selon le sexe, Québec, 1992-93 36

1.7 Pensionnaires des hôpitaux et autres établissements institutionnels connexes, selon le groupe d'âge et le sexe, Québec, 1991 37

1.8 Proportion des personnes de 15 ans et plus ayant une incapacité, selon la nature de l'incapacité, le groupe d'âge et le sexe, Québec, 1991 38

1.9 Proportion d'enfants handicapés, selon la nature de la déficience et le groupe d'âge, Québec, 1994 39

1.10 Nombre de jours d'hospitalisation de courte durée et taux pour 1 000 habitants, selon le diagnostic principal, le groupe d'âge et le sexe, Québec, 1993-94 40

1.11 Accidents de travail acceptés avec perte de temps, selon le secteur d'activité et le sexe, Québec, 1990-1992 43

1.12 Décès imputables au sida, selon le sexe et nombre de cas déclarés chez les adultes de 15 ans et plus, Québec, 1983-1994 48

2.1 Nombre d'années de scolarité de la population de 15 ans et plus, selon le sexe, Québec, Ontario, Canada et certains pays de l'OCDE, 1971-1991 60

2.2 Répartition de la population de 15-24 ans, selon le niveau de scolarité et le sexe, Québec, Ontario et Canada, 1951-1991 62

2.3 Répartition de la population de 25 ans et plus, selon le niveau de scolarité et le sexe, Québec, Ontario et Canada, 1951-1991 63

2.4 Proportion de la population de 15 ans et plus ayant moins d'une 9e année, selon certaines caractéristiques, Québec, 1982 et 1994 67

2.5 Proportion de la population de 15 ans et plus ayant un grade universitaire, selon certaines caractéristiques, Québec, 1982 et 1994 69

2.6 Répartition des personnes de 16-69 ans, selon le niveau d'aptitude à la lecture et au calcul, le groupe d'âge et le sexe, Québec, Ontario et Canada, 1989 72

2.7 Répartition des personnes de 16-65 ans, selon le niveau de capacités de lecture et d'écriture, Québec, Ontario, Canada, et États-Unis, 1994 76

2.8 Taux de fréquentation scolaire, selon le groupe d'âge et le sexe, Québec et Ontario, 1982 et 1994 77

2.9 Taux de fréquentation scolaire de la population de 20 ans et plus, selon l'activité et le groupe d'âge, Québec, Ontario et Canada, 1971-1991 79

2.10 Persévérance scolaire, selon le sexe, Québec, 1980-81 à 1994-95 81

2.11 Moyenne des notes aux épreuves ministérielles du secondaire et taux de réussite, selon le sexe, le réseau et la langue d'enseignement, Québec, 1988-1995 82

2.12 Taux d'activité de la population de 15 ans et plus, selon le sexe et le plus haut niveau de scolarité, Québec, Ontario et Canada, 1971-1991 85

3.1 Taux d'activité et taux d'emploi, Québec, Ontario et Canada, 1995 93

3.2 Taux d'emploi des 15-24 ans, selon la fréquentation ou non d'un établissement scolaire à temps plein, Québec, 1995 94

3.3 Taux d'emploi des étudiants à temps plein de 15-24 ans, Québec, 1977 et 1995 97

3.4 Indice de gravité, taux et durée moyenne du chômage, selon le groupe d'âge, Québec, 1976-1995 98

3.5 Indice de gravité, taux et durée moyenne du chômage, selon le sexe, Québec, 1976-1995 100

3.6 Répartition des chômeurs, selon la raison du chômage, Québec, 1976-1995 101

3.7 Taux de chômage officiel et taux de chômage ajusté, Québec et Canada, 1982 et 1995 103

3.8 Proportion et répartition des travailleurs à temps partiel, selon le sexe et le groupe d'âge, Québec, 1995 104

3.9 Répartition des travailleurs, selon le temps plein ou le temps partiel et le sexe, Québec, 1976 et 1995 106

3.10 Répartition des travailleurs à temps partiel, selon la raison, le sexe et le groupe d'âge, Québec, 1976 et 1995 107

3.11 Répartition des personnes occupées, selon le nombre d'heures effectivement travaillées par semaine et nombre moyen d'heures travaillées par semaine, Québec, 1976-1995 108

3.12 Répartition des personnes occupées, selon le nombre d'heures effectivement travaillées par semaine, le nombre moyen d'heures travaillées par semaine et le sexe, Québec, 1976 et 1995 109

3.13 Nombre moyen d'heures hebdomadaires de travail de la main-d'oeuvre expérimentée, selon les dix principales professions dont les horaires sont les plus longs et les plus courts, Québec, 1991 110

3.14 Répartition des travailleurs et de la durée annuelle, selon l'intensité du travail et le sexe, Québec, 1981 et 1992 111

3.15 Taux d'emploi des parents, selon le mode de vie et le groupe d'âge des enfants, Québec, 1991 112

3.16 Moyenne de temps quotidien consacré aux soins des enfants et à l'emploi chez les couples dont les deux parents travaillent, selon le sexe et l'âge du plus jeune enfant, Québec, 1992 113

3.17 Taux d'emploi des mères, selon le mode de vie et le groupe d'âge des enfants, Québec, 1976 et 1994 114

3.18 Mesures d'absence des travailleurs rémunérés à temps plein, selon la raison de l'absence, le groupe d'âge et le sexe, Québec, 1977 et 1995 115

3.19 Nombre moyen d'heures hebdomadaires habituellement travaillées, selon le sexe et le statut professionnel, Québec, 1993 117

3.20 Évolution du nombre de salariés, de travailleurs autonomes et taux de travailleurs autonomes, selon le sexe, Québec, 1976 et 1995 118

3.21 Revenu d'emploi moyen des travailleurs, selon le sexe et le statut professionnel, Québec, 1992 118

3.22 Revenu d'emploi moyen des salariés, selon le groupe d'âge, le niveau de scolarité, l'intensité du travail et le sexe, Québec, 1992 119

3.23 Revenu d'emploi des travailleurs, selon l'intensité du travail et le sexe, Québec, 1981, 1989 et 1992 120

3.24 Revenu d'emploi moyen des travailleurs à temps plein toute l'année, selon les quinze professions les mieux et les moins rémunérées et le sexe, Québec, 1991 120

3.25 Évolution des grands groupes professionnels, selon leur importance relative, Québec, 1961 et 1991 122

3.26 Évolution des cinq principaux grands groupes professionnels féminins dont l'effectif a le plus augmenté, Québec, 1961 et 1991 123

3.27 Part des cinq principaux grands groupes professionnels, selon le sexe, Québec, 1991 123

3.28 Les cinq principales professions, selon le sexe, Québec, 1991 124

3.29 Répartition des travailleurs entre cols blancs et cols bleus, selon le sexe, Québec, 1976 et 1995 124

3.30 Répartition de la population active, selon le niveau de compétence, le genre de travail exécuté et le sexe, Québec, 1991 125

4.1 Revenu disponible moyen et certaines caractéristiques des unités familiales, selon leur structure, Québec, 1993 134

4.2 Revenu disponible par personne des familles économiques, Québec, 1993 135

4.3 Revenu disponible moyen des unités familiales, selon le nombre de personnes gagnant un revenu d'emploi et répartition des unités, selon l'âge du chef, Québec, 1993 138

4.4 Revenu disponible moyen et répartition des particuliers de 15 ans et plus, selon le sexe et certaines caractéristiques, Québec, 1993 141

4.5 Revenu moyen des particuliers de 15 ans et plus, selon le sexe et le type de revenu, Québec, 1981-1993 142

4.6 Revenu disponible moyen du chef ou du conjoint et des autres membres de la familles, selon la structure de l'unité familiale à laquelle ils appartiennent, Québec, 1993 143

4.7 Revenu disponible moyen des unités familiales, selon le mode d'occupation du logement, Québec, 1993 144

4.8 Revenu disponible moyen des unités familiales, Québec, 1973-1993 145

4.9 Revenu moyen des unités familiales, selon le type de revenu, Québec, 1973-1993 146

4.10 Revenu moyen, taux de faible revenu et coefficient de Gini des unités familiales, Québec, Ontario et Canada, 1993 147

4.11 Revenu moyen des unités familiales, selon le type de revenu, Québec, Ontario et Canada, 1973-1993 148

4.12 Répartition en pourcentage des unités familiales, selon la tranche de revenu total, Québec, 1973-1993 150

4.13 Répartition en pourcentage du revenu disponible des unités familiales, par quintile, selon certaines caractéristiques, Québec, 1993 152

4.14 Répartition en pourcentage du revenu disponible des unités familiales, par quintile, Québec, 1973-1993 153

4.15 Coefficient de Gini des unités familiales, selon le type de revenu, Québec, 1973-1993 154

4.16 Taux de faible revenu des personnes seules et des familles économiques et leur répartition au sein des unités familiales à faible revenu, selon certaines caractéristiques, Québec, 1993 156

4.17 Taux de faible revenu, selon l'âge et la structure de l'unité familiale, Québec, 1981-1993 157

4.18 Taux de faible revenu des personnes seules et des familles économiques et leur répartition au sein des unités à faible revenu, par région administrative, Québec, 1990 158

4.19 Personnes à faible revenu et leur répartition au sein de la population à faible revenu, Québec, 1993 159

5.1 Répartition des ménages, selon la taille et nombre moyen de personnes par ménage, Québec, Ontario et Canada, 1972-1993 165

5.2 Revenu moyen des ménages, selon certaines caractéristiques des ménages et des logements, Québec, Ontario et Canada, 1993 166

5.3 Répartition des logements, selon la période de construction et le nombre de pièces, Québec, Ontario et Canada, 1972-1993 167

5.4 Répartition des logements, selon l'importance des réparations requises et le niveau de revenu du ménage, Québec, 1993 167

5.5 Répartition des unités familiales, selon le nombre de pièces du logement, Québec, 1993 168

5.6 Répartition des logements, selon la densité d'occupation, Québec, Ontario et Canada, 1982-1993 170

5.7 Répartition des ménages, selon la région de résidence et le mode d'occupation du logement, Québec, 1993 173

5.8 Proportion des ménages qui disposent de certaines composantes de l'équipement ménager, Québec, Ontario et Canada, 1972-1993 175

5.9 Revenu moyen des ménages qui disposent de certaines composantes de l'équipement ménager, Québec, Ontario et Canada, 1993 176

5.10 Répartition des ménages, selon le degré de satisfaction à l'égard de certains aspects du logement et le mode d'occupation, Québec, 1993 178

5.11 Répartition des ménages, selon la région de résidence et le degré de satisfaction à l'égard de certains aspects du logement, Québec, 1993 179

5.12 Valeur marchande moyenne des logements des propriétaires occupants, selon le degré de satisfaction à l'égard de certains aspects du logement, Québec, 1993 180

6.1 Infractions réelles relatives à certaines catégories d'infractions au *Code criminel,* selon la Déclaration uniforme de la criminalité, nombre et répartition en pourcentage, Québec, 1962-1994 186

6.2 Infractions réelles relatives à certaines catégories de crimes avec violence, selon la Déclaration uniforme de la criminalité, Québec, 1962-1994 188

6.3 Répartition des voies de faits, selon la nature de l'infraction, Québec, 1983-1994 193

6.4 Rapport Québec/Canada du nombre et du taux de certaines catégories de crimes avec violence, selon la Déclaration uniforme de la criminalité, 1962-1994 195

6.5 Infractions réelles relatives à certaines catégories de crimes avec violence, selon la Déclaration uniforme de la criminalité, Québec, 1983-1994 197

6.6 Taux de criminalité pour certaines infractions de crimes avec violence, États-Unis, 1983-1992 198

6.7 Rapport des taux américains sur ceux du Québec et du Canada pour certains crimes de violence grave, 1983-1992 199

6.8 Nombre d'infractions réelles relatives aux homicides, selon le sexe de la victime, Québec et Canada, 1962-1994 200

6.9 Lien entre la victime et le suspect dans l'ensemble des homicides, Québec et Canada, 1980-1994 201

6.10 Lien entre la victime et le suspect dans le cas des homicides survenus à l'intérieur des relations familiales, Québec et Canada, 1980-1994 203

6.11 Infractions réelles relatives à la violence conjugale, selon les services de police municipaux, la Sûreté du Québec et la police amérindienne, Québec, 1987-1994 205

6.12 Infractions relatives à la violence conjugale solutionnées, selon le lien de l'agresseur présumé avec la victime, Québec, 1987-1994 206

6.13 Taux de crime avec violence pour 1 000 habitants, selon les services de police municipaux, la Sûreté du Québec et la police amérindienne, par région, Québec, 1988-1994 208

6.14 Nombre d'infractions réelles de crime avec violence signalées aux services de police municipaux, à la Sûreté du Québec et à la police amérindienne, selon la taille de l'agglomération, Québec, 1994 209

6.15 Répartition en pourcentage des victimes de crimes avec violence, selon le groupe d'âge et le sexe, Québec, 1994 210

6.16 Répartition des victimes de certains crimes de violence, selon le groupe d'âge et la nature de l'infraction, Québec, 1994 211

6.17 Répartition des victimes de certains crimes avec violence, selon la relation entre la victime et l'agresseur et la nature de l'infraction, Québec, 1994 212

6.18 Répartition des agresseurs, selon le groupe d'âge et la nature de l'infraction, Québec, 1994 213

6.19 Répartition des victimes, selon la méthode (arme) ayant causé la mort ou des blessures, en regard de certains crimes avec violence, Québec, 1994 213

6.20 Taux de victimisation pour 1 000 habitants, chez la population de 15 ans et plus, selon la catégorie de l'incident de victimisation, Québec, Ontario et Canada, 1987 et 1993 215

6.21 Pourcentage des incidents non signalés aux services policiers par les victimes, selon la catégorie de l'incident, Canada, 1987 et 1993 216

6.22 Taux de victimisation pour 1 000 habitants, chez la population de 12 ans et plus, pour certaines catégories de crimes avec violence envers les personnes, États-Unis, 1973-1992 218

7.1 Moyenne quotidienne de temps consacré à certaines activités, selon la région, Canada, 1992 225

7.2 Moyenne quotidienne de temps consacré à certaines activités, selon la période de la semaine, Québec, 1992 226

7.3 Moyenne quotidienne de temps consacré à certaines activités, selon la saison de l'année, Québec, 1992 227

7.4 Moyenne quotidienne de temps consacré à certaines activités, selon le statut d'occupation, Québec, 1992 230

7.5 Moyenne quotidienne de temps consacré à certaines activités, selon la situation familiale, Québec, 1992 231

7.6 Moyenne quotidienne de temps consacré à certaines activités, selon l'âge des enfants vivant avec le répondant, Québec, 1992 233

7.7 Moyenne quotidienne de temps consacré à certaines activités, selon le statut matrimonial, Québec, 1992 234

7.8 Moyenne quotidienne de temps consacré à certaines activités, selon la taille du ménage, Québec, 1992 235

7.9 Moyenne quotidienne de temps consacré à certaines activités, Québec, Ontario et Canada, 1986 et 1992 238

7.10 Proportion des répondants qui ont déclaré se «sentir pressés par le temps à tous les jours», selon le quintile de certaines catégories de l'emploi du temps, Québec, 1992 240

7.11 Proportion des répondants qui ont déclaré se sentir «plus pressés qu'il y a cinq ans», selon le quintile de certaines catégories de l'emploi du temps, Québec, 1992 241

7.12 Répartition des répondants affectés par certains énoncés relatifs à la pression du temps, selon le quintile du temps productif, Québec, 1992 243

7.13 Répartition des répondants, selon le nombre de réponses affirmatives aux 10 énoncés sur la pression du temps, selon le quintile du temps productif, Québec, 1992 244

7.14 Répartition des répondants, selon le nombre de réponses affirmatives aux 10 énoncés sur la pression du temps, selon le mode de vie, Québec, 1992 245

8.1 Les composantes du système de sécurité du revenu au Québec 254

8.2 Indicateurs d'évolution des dépenses de sécurité du revenu, Québec, 1961-1994 257

8.3 Évolution des transferts en matière de sécurité du revenu, par grand secteur, Québec, 1961-1994 261

8.4 Évolution des transferts en matière de sécurité de revenu, par programme, Québec, 1961-1994 264

8.5 Évolution du nombre de bénéficiaires en matière de sécurité de revenu, par programme, Québec, 1961-1994 265

8.6 Coût de certains programmes de la sécurité du revenu, Québec, Ontario et Canada, 1971-72 à 1994-95 270

8.7 Assistance sociale, assurance-chômage et sécurité de la vieillesse, Québec, Ontario et Canada, 1986 et 1994 272

8.8 Part assumée par des revenus de sources publiques, selon l'ordre d'enseignement, Québec, 1993-94 274

8.9 Population scolaire à temps plein et à temps partiel, selon l'ordre d'enseignement et le secteur, Québec, 1976-77 à 1993-94 275

8.10 Indicateurs des ressources accordées à l'enseignement, Québec, 1976-1994 277

8.11 Indicateurs des ressources accordées à l'enseignement, Québec, Ontario, Canada et États-Unis, 1976-1994 278

8.12 Évolution des dépenses du domaine Santé et adaptation sociale, selon le secteur et le programme, Québec, 1986-87 à 1995-96 282

8.13 Personnel de la santé, selon la profession et nombre pour 1 000 habitants, Québec, 1976-1992 284

8.14 Travailleurs du réseau de la santé et des services sociaux, selon la catégorie d'emploi, Québec, 1980-81 à 1992-93 285

8.15 Travailleurs syndiqués du réseau public de la santé et des services sociaux, selon la classe d'établissement, Québec, 1982-83 à 1992-93 286

8.16 Nombre de lits dressés dans le réseau hospitalier, selon l'unité de soins, Québec, 1980-81 à 1992-93 288

8.17 Nombre de jours d'hospitalisation dans le réseau hospitalier, selon l'unité de soins, Québec, 1980-81 à 1992-93 289

8.18 Indicateurs de dépenses de santé, Québec, Ontario et Canada, 1976-1994 291

Étude spéciale

1 Échelle des tactiques de conflits : version R de Murray A. Straus applicable à la violence subie par la conjointe de la part du conjoint 301

2 Échelle modifiée des tactiques de conflits, Enquête sur la violence envers les femmes, applicable à la violence subie par la conjointe de la part du mari/conjoint, 1993 303

3 Incidence et prévalence de la violence conjugale envers les femmes vivant avec un conjoint au moment de l'enquête, selon la région, Canada, 1993 306

4 Prévalence de la violence conjugale chez les femmes vivant avec un conjoint au moment de l'enquête, selon la forme de l'agression, nombre et taux pour 1 000 femmes, Québec et Canada, 1993 308

5 Prévalence de la violence conjugale chez les femmes vivant avec un conjoint au moment de l'enquête, nombre et part relative des incidents, taux pour 1 000 femmes, selon la fréquence des incidents, Québec et Canada, 1993 311

6 Prévalence de la violence conjugale chez les femmes vivant avec un conjoint au moment de l'enquête, selon le moment de l'incident le plus récent, nombre, distribution et taux des incidents, Québec et Canada, 1993 313

7 Durée de la «désistance» à la violence conjugale chez les femmes vivant avec un conjoint au moment de l'enquête, selon le moment de l'incident le plus récent, en pourcentage des femmes victimes de violence, Québec et Canada, 1993 313

8 Incidence de la violence conjugale chez les femmes vivant avec un conjoint au moment de l'enquête, selon le degré de gravité de la violence subie par les victimes, nombre et taux pour 1 000 femmes, Québec et Canada, 1993 314

9 Incidence et prévalence de la violence conjugale chez les femmes vivant avec un conjoint ou ayant vécu avec un ex-conjoint, nombre et taux pour 1 000 femmes, selon la situation matrimoniale, Québec et Canada, 1993 317

10 Suite des incidents de violence conjugale chez les femmes vivant avec un conjoint au moment de l'enquête, nombre et proportion des victimes de violence, Québec et Canada, 1993 321

11 Signalement de la violence aux services policiers et raisons du non signalement chez les femmes vivant avec un conjoint au moment de l'enquête ou celles ayant eu un ex-conjoint, en nombre et en proportion des relations avec violence conjugale, Québec et Canada, 1993 325

Annexe 1
Tableau synthèse évolutif des statistiques et indicateurs sociaux, Québec, Ontario et Canada 338

Annexe 2
Tableau synthèse des statistiques et indicateurs sociaux, Québec, Ontario, Canada et divers pays 342

Annexe 3
Tableau synthèse des statistiques et indicateurs sociaux, Québec et ses régions administratives 348

Liste des figures

1.1 Taux de mortalité infantile, selon le sexe, Québec, 1971-1994 31

1.2 Répartition des décès, selon la cause et le sexe, Québec, 1971 et 1994 32

1.3 Variation du taux de mortalité normalisé, selon la cause et le sexe, Québec, 1971-1991 34

1.4 Taux de participation aux services médicaux, selon le groupe d'âge et le sexe, Québec, 1994 41

1.5 Nombre de services médicaux par participant, selon le groupe d'âge et le sexe, Québec, 1994 42

1.6 Taux de participation aux traitements psychiatriques, selon le groupe d'âge et le sexe, Québec, 1994 45

1.7 Taux de participation aux ordonnances d'anxiolytiques, sédatifs et hypnotiques et de psychotropes, selon le groupe d'âge et le sexe, Québec, 1994 45

1.8 Maladies transmises sexuellement, Québec, 1970-1994 47

1.9 Taux de participation aux ordonnances pharmaceutiques, selon le groupe d'âge et le sexe, Québec, 1994 49

1.10 Nombre d'ordonnances par participant, selon le groupe d'âge et le sexe, Québec, 1994 50

1.11 Taux de participation aux ordonnances pharmaceutiques, selon le groupe d'âge et le sexe, par catégorie de médicaments, Québec, 1994 51

2.1 Répartition de la population de 15 ans et plus, selon le niveau de scolarité, Québec, Ontario, et Canada, 1951-1991 60

2.2 Répartition de la population de 15 ans et plus, selon le niveau de scolarité et la région administrative, Québec 1991 66

2.3 Taux de réussite aux épreuves du secondaire, selon la région administrative, Québec, 1995 83

3.1 Classement de la population, selon l'activité, données québécoises de 1995 92

3.2 Évolution du nombre de travailleurs, Québec, 1976-1995 95

3.3 Évolution du taux d'emploi, selon le sexe, Québec, 1976-1995 96

3.4 Évolution du taux d'emploi, selon le groupe d'âge, Québec, 1976-1995 97

3.5 Répartition des chômeurs, selon la durée moyenne de chômage, Québec, 1976-1995 99

3.6 Taux de chômage, selon la recherche d'un emploi à temps plein ou à temps partiel et taux de chômage officiel, Québec, 1980-1995 102

3.7 Indice d'évolution du nombre de travailleurs, selon le temps plein ou le temps partiel, Québec, 1976-1995 105

3.8 Travailleurs à temps partiel, selon la raison, Québec, 1976-1995 106

3.9 Répartition des personnes occupées, selon le nombre d'heures effectivement travaillées par semaine, Québec, 1994 108

3.10 Niveau d'autonomie décisionnelle au travail, selon la catégorie professionnelle et le sexe, Québec, 1992-93 126

4.1 Répartition des unités familiales, selon la structure, Québec, 1973-1993 134

4.2 Revenu disponible, selon l'âge du chef, Québec, 1993 137

4.3 Répartition des unités familiales, selon l'âge du chef, Québec, 1993 137

4.4 Proportion des femmes chefs ou conjointes ayant un revenu d'emploi, Québec, 1973 et 1993 140

4.5 Répartition du revenu, selon la courbe de Lorenz, Québec, 1973 et 1993 155

4.6 Taux de faible revenu, Québec, 1981-1993 159

5.1 Répartition des logements, selon le nombre de pièces, par région administrative, Québec, 1991 169

5.2 Évolution du mode d'occupation des logements, Québec, Ontario et Canada, 1972-1993 171

5.3 Répartition des unités familiales, selon le mode d'occupation des logements, Québec, 1993 172

5.4 Répartition des logements, selon le mode d'occupation, par région administrative, Québec, 1991 173

6.1 Taux de certaines catégories d'infractions au *Code criminel*, Déclaration uniforme de la criminalité, Québec, 1962-1994 187

6.2 Taux de certaines catégories de crimes avec violence, Déclaration uniforme de la criminalité,Québec, 1962-1994 189

7.1 Moyenne quotidienne de temps consacré à certaines activités, selon le groupe d'âge, Québec, 1992 228

7.2 Moyenne quotidienne de temps consacré à certaines activités, selon le revenu personnel, Québec, 1992 236

7.3 Moyenne quotidienne de temps consacré à certaines activités, selon la scolarité, Québec, 1992 237

8.1 Coût de la sécurité du revenu en pourcentage du PIB, Québec, 1961-1994 259

8.2 Coût de la sécurité du revenu par habitant et par personne active, Québec, 1961-1994 259

8.3 Coût de la sécurité du revenu par grand secteur, Québec, 1961-1994 262

8.4 Coût des programmes majeurs de la sécurité du revenu, Québec, 1961-1994 268

8.5 Évolution du nombre de bénéficiaires des programmes majeurs de la sécurité du revenu, Québec, 1961-1994 268

8.6 Prestation mensuelle moyenne par bénéficiaire des programmes majeurs de la sécurité du revenu, Québec, 1961-1994 268

8.7 Bénéficiaires de l'assistance sociale en pourcentage de la population totale, Québec et Ontario, 1971-1994 273

8.8 Population scolaire, selon l'ordre d'enseignement, Québec, 1976-77 à 1986-87 (bond de 5 ans) et de 1989-90 à 1993-94 (annuel) 276

8.9 Dépense de fonctionnement par élève ou étudiant par rapport au PIB par habitant, selon l'ordre d'enseignement, Québec, 1976-77 à 1986-87 (bond de 5 ans) et de 1989-90 à 1994-95 (annuel) 279

Introduction

Au cours des dernières décennies, un mouvement visant la mise en place d'un système plus complet d'indicateurs des conditions et de la qualité de vie ou du bien-être des individus s'est développé en réaction à l'utilisation dominante des indicateurs de la comptabilité économique comme mesure du progrès. Ainsi, l'OCDE a donné une impulsion à ce mouvement dans les années 70 et 80 en faisant la promotion d'un ensemble *d'indicateurs sociaux* regroupés autour de *grandes préoccupations sociales* communes à ses pays membres. L'ONU, qui avait contribué au lancement de ce mouvement dans les années 60, l'a poursuivi dans les années 90 en mettant de l'avant une série d'indicateurs sociaux.

Tous ces efforts ont donné lieu à l'expansion et à la multiplication des enquêtes dites sociales faites par les organismes statistiques nationaux dans le but de rendre compte de l'évolution des conditions de vie de leur population et des disparités entre les groupes socio-démographiques ou les zones géographiques. Ces démarches ont aussi été stimulées par le phénomène de la mondialisation qui s'est accompagné d'une demande sans cesse croissante d'indicateurs statistiques normalisés permettant de comparer les pays entre eux. L'analyse des statistiques et des indicateurs sociaux permet de mesurer les conditions de vie qui reflètent les grandes tendances démographiques, économiques et sociales.

L'approche retenue pour cet ouvrage consiste à passer en revue huit dimensions importantes des conditions de vie des individus, qui sont à la fois des composantes et des déterminants de leur bien-être, et pour lesquelles les grandes enquêtes sociales et les données administratives fournissent des mesures statistiques concernant l'ensemble de la population et de ses sous-ensembles. Les thèmes retenus pour analyser les conditions de vie sont la santé, l'éducation, le travail, le revenu, le logement, la sécurité des personnes, l'emploi du temps de même que les transferts et les services gouvernementaux à la population.

Le présent ouvrage constitue plus qu'une mise à jour de la publication parue en 1992 intitulée *Portrait social du Québec*. Par rapport à la publication précédente, celle-ci comporte quelques changements dans ses grandes composantes. Alors que les volets démographique et environnemental ont été retirés, deux éléments nouveaux ont été ajoutés. Il s'agit du chapitre sur les transferts et services gouvernementaux à la population ainsi qu'une étude spéciale qui développe davantage l'un des aspects de la sécurité des personnes : la violence conjugale.

Dans chacun des chapitres, la démarche d'analyse adoptée vise, lorsque c'est possible, à apprécier si les conditions de vie se sont améliorées ou détériorées. Aux fins de cet ouvrage, c'est l'année 1995 qui a été retenue comme année cible la plus récente.

Cependant, pour de nombreux indicateurs, particulièrement ceux issus de recensements de la population ou d'enquêtes pluriannuelles, il s'agit d'une année antérieure à 1995.

Pour la majorité des individus, la santé vient au premier rang des conditions associées au bien-être; une bonne santé est essentielle à la participation au monde de l'éducation et au marché du travail. Pour les États, c'est aussi, de nos jours, l'une des principales sources de dépense. Ce premier chapitre, consacré à la santé, aborde le thème de la mortalité avec l'espérance de vie et la mortalité infantile. De nombreux aspects de la santé y sont abordés, aussi bien les accidents de travail, les MTS, la santé mentale que les services des médecins, la consommation de médicaments et quelques autres domaines.

L'éducation est un préalable clé à l'insertion socio-professionnelle; elle permet l'acquisition des connaissances et des qualifications que requiert le marché du travail, et la culture générale qui favorise une meilleure qualité de vie. Pour bien cerner la place fondamentale qu'occupe l'éducation dans l'éventail des conditions de vie, le chapitre sur le sujet mesure l'état de la scolarisation à partir du nombre d'années de scolarité, du plus haut niveau de scolarité atteint et des capacités de lecture et de calcul. Le profil socio-économique des personnes les moins scolarisées et de celles qui le sont le plus, de même que la ventilation régionale permettent de mieux comprendre les conséquences pratiques de l'éducation. La participation au système d'éducation est analysée au moyen de la fréquentation scolaire selon l'âge et l'activité sur le marché du travail, du cheminement scolaire et de l'évaluation des résultats. Enfin, on peut constater que la scolarité a une conséquence directe sur la participation au marché du travail.

Le travail occupe une grande importance dans l'étude de la qualité de vie, puisqu'en amont, il est lié de près à l'éducation et, qu'en aval, il influe largement, entre autres, sur le revenu et la qualité du logement. Pour rendre compte de l'importance du travail dans l'éventail des conditions de vie, ce chapitre mesure l'accès des Québécois à l'emploi, plus particulièrement l'intégration rapide des femmes sur le marché du travail. La situation des personnes exclues du travail est abordée sous plusieurs angles : la raison du chômage, sa durée, la forme d'emploi recherchée et la population des *découragés*. Les modalités associées à l'emploi sont révélatrices de la qualité de vie des travailleurs : les formes d'emploi (travail à plein temps ou à temps partiel) et la durée du travail. En outre, on y montre de quelle façon la situation familiale des travailleurs influe sur le temps consacré au travail rémunéré. D'autres aspects tels que le statut professionnel (salarié ou travailleur autonome) et les facteurs qui favorisent un meilleur revenu d'emploi (scolarité, profession et heures de travail) sont aussi étudiés. Enfin, ce thème se termine avec les changements survenus dans les professions, notamment chez les femmes.

Le revenu constitue une composante charnière des conditions de vie en ce sens qu'il est la résultante d'un ensemble de facteurs tels l'éducation et le travail, et qu'il conditionne d'autres facteurs comme le logement. Le chapitre consacré au revenu tente d'en cerner les différentes facettes : le revenu des familles, le revenu des particuliers, le revenu après impôt, de même que le revenu total. L'analyse des différents types de

revenu selon la source permet de départager la part des revenus de transfert de celle des revenus de source privée. Enfin, l'analyse de la répartition des revenus parmi la population fait ressortir les disparités existant entre les différents groupes.

Le cinquième chapitre porte sur les facteurs favorisant le bien-être des ménages à l'intérieur de leur logement, c'est-à-dire les caractéristiques de la construction, la densité d'occupation, le mode d'occupation et plusieurs composantes de l'équipement ménager. La dernière section du chapitre mesure la satisfaction des ménages à l'égard de certaines caractéristiques de leur logement : l'état de l'extérieur, l'état de l'intérieur, la qualité de l'air, l'espace et la sécurité.

L'intégrité physique des individus constitue une dimension fondamentale des conditions de vie d'une société. Le chapitre six, consacré à la sécurité des personnes, trace en premier lieu un bilan de l'évolution des principales catégories de crimes avec violence perpétrés contre les personnes. Une attention particulière est portée aux liens entre les agresseurs et leurs victimes, notamment dans les cas des homicides et des agressions de violence conjugale. Les statistiques recueillies par les services policiers ne représentent cependant qu'une partie de la violence exercée contre les personnes; les enquêtes sur la victimisation permettent de compléter le bilan présenté à partir des statistiques policières.

L'emploi du temps, qui fait l'objet du septième chapitre, est extrêmement sensible aux diverses variables socio-économiques telles que l'âge, l'occupation, la scolarité, le revenu, l'état matrimonial, ainsi que la présence ou l'absence d'enfants dans le ménage. Les statistiques sur l'emploi du temps permettent donc d'observer de quelle façon les hommes et les femmes parviennent à composer avec les multiples exigences de la vie quotidienne. La *pression du temps* résulte souvent de la nécessité de concilier des obligations concurrentes; la perception du sentiment de manquer de temps sera considérée dans ses formes tant objectives que subjectives.

Le huitième chapitre décrit les programmes gouvernementaux destinés aux individus et aux familles. L'État influe considérablement sur les conditions de vie en redistribuant la richesse à la population à diverses étapes de la vie. Deux grands types de programmes peuvent être distingués : les transferts et les prestations de services. Les domaines d'intervention de l'État qu'on y passe en revue sont la sécurité du revenu, l'éducation et la santé.

De plus, le présent ouvrage contient une étude spéciale consacrée au phénomène de la violence conjugale qui est devenue une préoccupation sociale importante. Jusqu'à tout récemment, on ne pouvait disposer de mesures fiables de l'étendue de ce phénomène au Québec. Aussi, il a été jugé approprié d'ajouter ce volet mesurant l'incidence (au cours de la dernière année) et la prévalence (depuis le début de la vie commune) de la violence conjugale chez les femmes vivant avec un conjoint. Les résultats obtenus seront mis en perspective pour tenir compte des formes d'agression les plus fréquentes et de l'importance relative de la violence mineure et de la violence grave. Certains éléments du contexte dans lequel survient la violence conjugale tels que la divulgation ou non à l'entourage des sévices subis, ainsi que le recours aux services policiers pour mettre fin à la violence constituent des éléments qu'il importe de considérer. Enfin, les données disponibles font ressortir certaines

conséquences associées à la violence conjugale, notamment l'infliction de blessures parfois suivies de séquelles physiques ainsi que la nécessité de consulter un médecin ou de recevoir des soins médicaux.

La majorité des éléments reliés aux conditions de vie qui sont passés en revue dans cette publication constituent des domaines dans lesquels l'intervention de l'État a été jugée souhaitable, au Québec comme dans les pays industrialisés en général, en vue d'améliorer ces conditions ou d'en réduire les disparités entre les citoyens. L'importance et les modalités de ces interventions ont varié dans le temps et selon le domaine, sous l'influence de divers facteurs comme les progrès accomplis, les retards à combler, l'évolution économique et démographique, les changements de valeurs et de modes de vie, ainsi que les attentes à l'égard de l'État. Les statistiques et les indicateurs sociaux, qui renseignent sur l'évolution des conditions de vie, sont aussi marqués par ces transformations : aux statistiques et indicateurs plus anciens dont l'intérêt et la valeur descriptive demeurent actuels, d'autres s'ajoutent au fil des ans au moyen de nouvelles enquêtes pour permettre la mesure de nouveaux phénomènes ou le suivi de nouvelles préoccupations sociales. C'est le but de cet ouvrage de rendre compte, à la fois, de la continuité et de la nouveauté en cette matière.

Chapitre 1

La santé

par Louis DUCHESNE

LES FAITS SAILLANTS

- D'après les conditions de mortalité au Québec, en 1994, les femmes ont une vie moyenne de 7 ans supérieure à celle des hommes, soit une espérance de vie à la naissance de 81 ans en regard de 74 ans chez les hommes. En 1971, l'espérance de vie des hommes était de 69 ans, et celle des femmes, de 75 ans. Dans l'ensemble du Canada, comme en Ontario, l'espérance de vie des hommes est aujourd'hui de 75 ans, et celle des femmes, de 81 ans.
- La mortalité infantile se révèle de plus en plus faible avec un taux de 5,6 ‰ en 1994 en regard de 17 ‰ en 1971. Le taux se situe à 6,3 ‰ dans l'ensemble du Canada en 1993 et à 6,2 en Ontario.
- Les taux de mortalité associés à certaines causes ont baissé de moitié ou plus depuis une vingtaine d'années; il s'agit principalement des taux se rapportant aux maladies de l'appareil circulatoire et aux accidents de véhicule à moteur. En revanche, les taux de certaines causes augmentent, notamment ceux du suicide chez les hommes et du cancer du poumon chez les deux sexes.
- L'espérance de vie en bonne santé est de 66 ans chez les hommes et de 69 ans chez les femmes; les hommes peuvent s'attendre à vivre 1,8 année de perte d'autonomie lourde et les femmes 3,0 années. Selon une enquête de 1987, l'espérance de vie en santé était alors de 64 et 68 ans respectivement.
- Lors d'une enquête de Statistique Canada sur «la santé et les limitations d'activité», 13 % de la population de 15 ans et plus ont déclaré une incapacité, dont 2 % seulement, une incapacité grave.
- Les principaux diagnostics des 8,7 millions de jours d'hospitalisation de courte durée en 1993-94 sont les maladies de l'appareil circulatoire (1,5 million de jours), les troubles mentaux (1,2) et les tumeurs (0,9).
- La RAMQ a assumé les coûts de 82,7 millions de services médicaux en 1994. De fait, 87 % des femmes et 75 % des hommes ont rendu visite à un médecin au moins une fois; le taux de visite était semblable il y a dix ans.
- Les hommes sont trois fois plus souvent victimes d'accidents de travail que les femmes. Ce sont les travailleurs des industries manufacturières et les travailleuses du domaine de la santé et des services sociaux qui présentent les taux d'accidents les plus élevés chez les hommes et chez les femmes.
- Près de 600 000 personnes ont reçu des traitements psychiatriques en 1994, soit 8 % de la population. Les taux des femmes sont très élevés et atteignent même 16 % chez les femmes de 45-54 ans. Ces chiffres comprennent cependant les thérapies psychiatriques de soutien données par les médecins omnipraticiens.

- On compte, en 1994, 8 000 cas de chlamydia, 2 000 hépatites «B», 750 infections gonococciques et une centaine de cas de syphilis. Par ailleurs, plus de 500 personnes sont décédées du sida, en grande majorité des hommes.
- La consommation de médicaments est très importante, particulièrement chez les femmes et les personnes âgées; 87 % des personnes âgées ont reçu en moyenne 32 ordonnances en 1994. Près de la moitié des personnes âgées consomment des médicaments analgésiques et cardio-vasculaires et près de 40 % d'entre elles des anxiolytiques, sédatifs et hypnotiques.
- La proportion de fumeurs dans la population de 15 ans et plus diminue et passe de 35 % en 1987 à 30 % en 1992-93.

INTRODUCTION

La popularité de l'expression «du moment qu'on a la santé...» témoigne de l'importance que revêt la santé dans l'appréciation du bien-être et la qualité de vie des individus à tous les âges de la vie. La santé est une des principales préoccupations des individus et des sociétés, surtout quand ça va mal; ainsi, le Québec consacre déjà plus de 10 % de son PIB aux dépenses, publiques et privées, de santé et cette proportion qui augmente beaucoup suscite des interrogations déchirantes sur le coût des services de santé.

La définition classique de la santé est celle de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) : «la santé est un état de bien-être complet, physique, mental et social et non pas seulement l'absence de maladie ou d'infirmité». Cette définition est plutôt abstraite et peu mesurable. Il est paradoxal qu'en pratique la santé se décrive principalement par son contraire, soit la maladie et même la mort. Les mesures démographiques de la mortalité comptent ainsi parmi les principaux indicateurs objectifs de l'état de santé des populations (Chevalier et al., 1995), tout comme les mesures de la morbidité. L'espérance de vie à la naissance et le taux de mortalité infantile sont, et de loin, les principaux indicateurs utilisés dans tous les pays. Les mesures subjectives de l'état de santé sont aussi importantes et les enquêtes de Santé Québec ont tenté de cerner les perceptions qu'ont les Québécois de leur état de santé. Les fichiers administratifs contiennent aussi des mines, souvent sous-exploitées, de statistiques reliées au domaine de la santé.

Les deux premières sections de ce chapitre portent sur l'espérance de vie et le taux de mortalité infantile qui sont les principaux indicateurs de la santé des populations. Les statistiques sur les causes de décès, les taux de mortalité standardisés et les années potentielles de vie perdues complètent la description démographique de la mortalité. L'espérance de vie en santé tient compte des durées vécues avec des pertes d'autonomie fonctionnelle; une section présente les incapacités et les handicaps chez les jeunes et chez les adultes. Les statistiques relatives aux hospitalisations, spécialement celles de courte durée, mettent en relief les problèmes de santé les plus importants survenus au cours d'une année donnée. Des sections particulières traitent des accidents de travail, des problèmes de santé mentale, des maladies transmises sexuellement, notamment l'hépatite B et le sida. Les statistiques des médica-

ments remboursés par la RAMQ permettent de mesurer la fréquence des ordonnances, spécialement chez les personnes âgées, et de connaître les grandes catégories de médicaments consommés. Enfin, parmi les habitudes de vie, deux importants déterminants de la santé sont examinés : la consommation d'alcool et l'usage du tabac. Rappelons que les données qui concernent le personnel du réseau de la santé ainsi que les aspects financiers, qui complètent ce survol de la santé, se trouvent au chapitre 8 consacré aux transferts et services gouvernementaux.

L'ESPÉRANCE DE VIE

La durée de vie moyenne ou l'espérance de vie à la naissance résume les conditions de mortalité observées pendant une période donnée. Ainsi un bébé de sexe masculin né en 1994 qui connaîtrait, au cours de sa vie, les probabilités de décéder de l'année 1994 vivrait en moyenne 74,4 années, tandis qu'une fille vivrait 6,8 ans de plus, c'est-à-dire jusqu'à 81,2 ans (tableau 1.1). L'espérance de vie des années antérieures est établie sur des périodes de trois ans afin de réduire les variations aléatoires. L'augmentation de la durée de vie moyenne de 1970-1972 à 1990-1992 est considérable : de 5,1 ans chez les hommes et de 5,4 ans chez les femmes. En 1970-1972, l'espérance de vie des hommes était de 68,5 années et celle des femmes de 75,4 années. L'écart entre la vie moyenne des hommes et celle des femmes est de 6,9 ans en 1970-1972, très près de celui de 1994. En 1980-1982, l'écart avait augmenté jusqu'à 7,7 années.

Comparativement à celle d'autres États, l'espérance de vie des femmes se trouve en excellente position, mais celle des hommes n'est pas aussi bonne (tableau 1.2). Parmi les grands pays, le Japon détient les moyennes les plus élevées : 76,3 ans chez les hommes et 82,5 ans chez les femmes. L'avance du Japon est récente puisqu'en 1961, l'espérance de vie y était plus faible qu'ici. Les Québécoises et les Ontariennes affichent des résultats semblables quant à l'espérance de vie, mais les Ontariens peu-

Tableau 1.1
Espérance de vie à la naissance et à 65 ans, Québec, 1970-1972 à 1994

Âge et sexe	1970-72	1975-77	1980-82	1985-87	1990-92	1994
			années			
À la naissance						
Hommes	68,55	69,44	71,18	72,16	73,70	74,40
Femmes	75,42	76,95	78,87	79,65	80,84	81,17
Écart	6,87	7,51	7,69	7,49	7,14	6,77
À 65 ans						
Hommes	13,25	13,52	14,08	14,22	15,20	15,54
Femmes	16,71	17,50	18,70	19,00	19,85	20,07
Écart	3,46	3,98	4,62	4,78	4,65	4,53

Source : Bureau de la statistique du Québec.

vent s'attendre à vivre 1,4 an de plus que les Québécois. En 1992, l'espérance de vie est plus faible aux États-Unis (72,3 ans chez les hommes et 79,0 ans chez les femmes) que dans beaucoup de pays développés; cette année-là, l'espérance de vie au Québec était de 1,9 an supérieure chez les hommes et de 2,1 ans, chez les femmes. La France, comme le Québec, connaît une forte surmortalité masculine : l'écart entre la vie moyenne des hommes et celle des femmes atteint 8,1 années en France et 6,8 années au Québec.

L'espérance de vie peut se calculer à tous les anniversaires. L'âge de 65 ans correspond souvent à l'âge de la retraite et de l'entrée dans la catégorie des personnes âgées. En 1994, les hommes de cet âge ont une espérance de vie de 15,5 ans et les femmes, de 20,1 ans; il reste donc aux femmes de 65 ans 4,4 années de plus à vivre que les hommes du même âge, soit près de 30 % de plus.

Tableau 1.2
Espérance de vie à la naissance, selon le sexe, quelques États

État	Année	Hommes	Femmes
		années	
Québec	1993	73,9	80,9
Québec	1994	74,4	81,2
Canada	1993	75,0	81,2
Ontario	1993	75,3	81,2
France	1993	73,3	81,4
Suède	1993	75,5	80,8
Japon	1993	76,3	82,5
Russie	1993	58,9	71,9
USA	1992	72,3	79,0

Sources : Bureau de la statistique du Québec.
Statistique Canada : données pour le Canada.
Monnier et de Guibert-Lantoine : données pour l'étranger.

LA MORTALITÉ INFANTILE ET LES MORTINAISSANCES

Avec l'espérance de vie, le taux de mortalité infantile est le deuxième indicateur du niveau socio-sanitaire d'une population le plus utilisé à l'échelle mondiale. Il s'agit de la proportion d'enfants qui meurent avant leur premier anniversaire. Le taux au Québec est de 5,6 ‰ en 1994, soit 5,6 décès pour 1 000 naissances. Néanmoins, selon le sexe, le taux des garçons (6,3 ‰) est de près de 30 % supérieur à celui des filles (4,8 ‰); la surmortalité masculine est donc importante dès les premiers jours de la vie. La mortalité infantile baisse énormément comme l'illustre la figure 1.1. En 1971, les taux étaient trois fois plus élevés, soit de 19,4 ‰ chez les garçons et de 15,1 ‰ chez les filles.

À l'échelle internationale, seuls le Japon (4,3 ‰), la Suède (4,9 ‰) et l'Islande (4,8 ‰) affichent des taux plus faibles que celui du Québec (5,6 ‰) (tableau 1.3). Le taux de l'Ontario est de 6,2 ‰ et celui des États-Unis, de 8,3 ‰.

Une mortinaissance est un décès intra-utérin d'un foetus ayant atteint un niveau de développement considéré comme viable, soit le poids de 500 grammes. Le taux de mortinatalité est le rapport entre les mortinaissances et la somme des mortinaissances et des naissances vivantes. Le taux baisse considérablement; de 7,8 ‰ en 1976, il n'est plus que de 4,0 ‰ en 1994. Comme la moitié des décès infantiles ont lieu pendant la première semaine de vie, il est pertinent de les additionner aux mortinaissances pour constituer la catégorie «périnatale». Le taux de mortalité périnatale chute de moitié entre 1976 (14,2 ‰) et 1994 (7,1 ‰). Le faible niveau de la mortalité infantile et périnatale témoigne des efforts importants consacrés au suivi des femmes enceintes et aux soins des nouveau-nés. À cet égard, il faut souligner la forte proportion de naissances de faible poids (moins de 2 500 grammes) au Québec, soit 5,9 % des naissances en 1994; en 1977, la proportion était de 6,8 %. Le faible poids à la naissance est un des principaux déterminants de la mortalité périnatale et infantile.

LES CAUSES DE DÉCÈS

Les maladies de l'appareil circulatoire constituent le principal groupe de causes de décès en 1994 avec 35 % des décès chez les hommes et 38 % chez les femmes (figure 1.2); les tumeurs, pour leur part, emportent 31 % des hommes et 29 % des femmes et les maladies de l'appareil respiratoire respectivement 9 % et 8 %. Enfin, 9 % des hommes et 4 % des femmes sont victimes de mort violente (traumatismes et empoisonnements).

En seulement une vingtaine d'années, on constate un changement important dans les principales causes de décès. La part

Figure 1.1
Taux de mortalité infantile, selon le sexe, Québec, 1971-1994

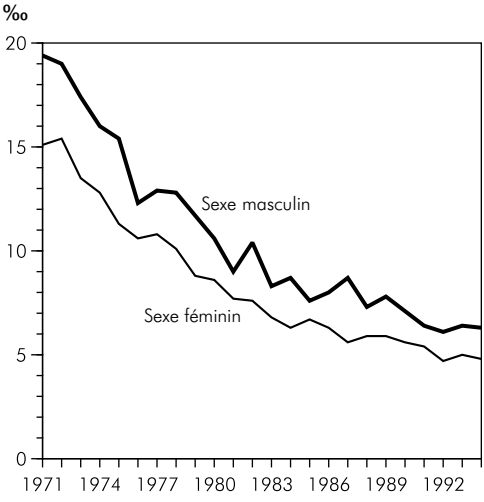

Source : Bureau de la statistique du Québec.

Tableau 1.3
Taux de mortalité infantile, quelques États

État	Année	Taux ‰
Québec	1993	5,7
Québec	1994	5,6
Canada	1993	6,3
Ontario	1993	6,2
France	1994	5,6
Islande	1993	4,8
Suède	1993	4,9
Japon	1993	4,3
Russie	1994	17,8
USA	1993	8,3

Sources : Bureau de la statistique du Québec.
Statistique Canada : données pour le Canada.
Monnier et de Guibert-Lantoine : données pour l'étranger.

des maladies de l'appareil circulatoire représentait 11 % de plus en 1971, avec 46 % des décès chez les hommes et 49 % chez les femmes. Les tumeurs augmentent pendant ce temps leur part des causes de décès de près de neuf points et les maladies de l'appareil respiratoire, de quelques points, alors que la part des maladies de l'appareil digestif demeure stable et que celle des traumatismes et empoisonnements diminue de quelques points.

Figure 1.2
Répartition des décès, selon la cause et le sexe, Québec, 1971 et 1994

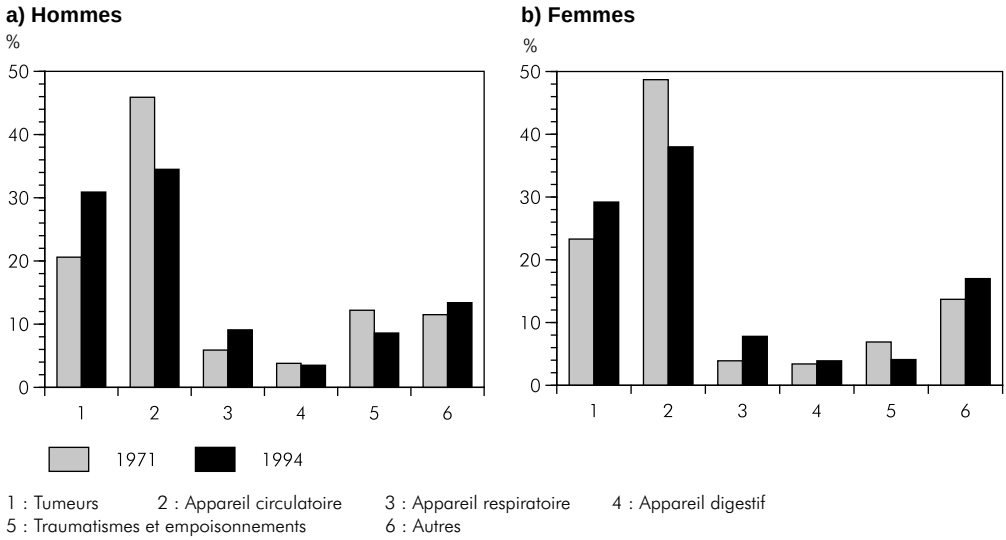

Source : Bureau de la statistique du Québec.

LES TAUX NORMALISÉS DE MORTALITÉ PAR CAUSE

Les taux de mortalité varient beaucoup selon l'âge et la structure de la population change dans le temps. Il faut donc, pour résumer l'évolution de la mortalité selon certaines causes, calculer des taux normalisés de mortalité sur une population de référence, en l'occurrence, la population de 1991. On applique donc les taux de mortalité par groupe d'âge de 1971 et de 1980-1982 à la population par âge de 1991. Néanmoins, comme la normalisation des taux de chacun des sexes a été faite séparément, les taux des hommes et ceux des femmes ne sont pas tout à fait comparables. Le tableau 1.4 présente les taux standardisés de mortalité de 1971, 1980-1982 et 1990-1992 pour une vingtaine de causes ou de groupes de causes et la figure 1.3, la variation entre 1971 et 1990-1992.

Le taux de mortalité des hommes pour l'ensemble des causes passe de 1 033 pour 100 000 en 1971 à 768 en 1990-1992, soit une baisse de 25 %; le taux des femmes baisse de son côté de 31 %. Pendant la période 1990-1992, les maladies de l'appareil circulatoire causent 275 décès pour 100 000 hommes et 248 pour 100 000 femmes. Les cardiopathies ischémiques à elles seules causent 176 décès pour 100 000 chez les hommes et 132 chez les femmes. Les tumeurs constituent le deuxième groupe en

importance avec des taux de 235 pour 100 000 chez les hommes et de 180 chez les femmes. Chez les hommes, les deux sites de cancer mortel les plus importants sont le poumon (88 pour 100 000) et la prostate (22), tandis que chez les femmes il s'agit du sein (36) et du poumon (32). Le taux normalisé de mortalité par traumatisme et empoisonnement est de 71 pour 100 000 chez les hommes et de 28 chez les femmes; le taux de mortalité par suicide des hommes (27) dépasse celui des accidents de véhicule à moteur (19), alors que chez les femmes les accidents (8) causent plus de décès que les suicides (6).

En 20 ans, plusieurs causes de décès voient leur importance diminuer de moitié et même plus. Il s'agit du cancer de l'estomac, du cancer du col de l'utérus, des maladies hypertensives (qui ont même diminué des trois quarts), des cardiopathies ischémiques, des maladies cérébro-vasculaires, de la bronchite, l'asthme et l'emphysème chez les hommes, des anomalies congénitales, des accidents de la circulation et des chutes accidentelles chez les femmes.

Tableau 1.4
Taux de mortalité normalisés[1], selon certaines causes de décès et le sexe, Québec, 1971, 1980-1982 et 1990-1992

Cause de décès	Code CIM9	Hommes			Femmes		
		1971	1980-82	1990-92	1971	1980-82	1990-92
		Pour 100 000					
Total	**001-999**	**1 033**	**898**	**768**	**894**	**694**	**618**
Sida	042-044	-	-	10	-	-	1
Tumeurs malignes	140-208	219	226	235	192	168	180
Estomac	151	23	14	11	16	9	7
Côlon	153	21	17	19	29	19	19
Trachée, bronches, poumon	162	57	78	88	10	19	32
Sein	174	...	...	...	39	33	36
Col de l'utérus	180	...	...	...	9	4	2
Prostate	185	22	20	22			
Leucémie	204-208	8	7	9	6	6	6
Diabète sucré	250	22	13	16	31	18	18
Appareil circulatoire	390-459	505	403	275	486	350	248
Maladies hypertensives	401-405	14	7	3	24	12	6
Cardiopathies ischémiques	410-414	336	253	176	255	174	132
Maladies cérébro-vasculaires	430-438	84	59	40	116	75	50
Appareil respiratoire	460-519	63	63	67	35	33	44
Pneumonie	480-486	20	18	16	16	14	16
Bronchite, asthme, emphysème	490-493	34	18	13	10	7	8
Appareil digestif	520-579	40	36	26	30	26	23
Cirrhose du foie	571	16	16	10	8	7	5
Anomalies congénitales	740-759	10	6	5	9	5	4
Traumatismes et empoisonnements	E800-E999	102	87	71	47	35	28
Accident de véhicule à moteur	E810-E819	43	28	19	16	10	8
Chute accidentelle	E880-E888	11	7	6	14	7	7
Suicide	E950-E959	16	25	27	6	8	6
Homicide	E960-E969	3	3	3	1	1	1

1. La population de référence est celle du Québec de 1991; les taux de chacun des sexes ont été normalisés séparément.

Source : Ministère de la Santé et des Services sociaux, Legault (1995).

Seules quelques causes augmentent; le taux de mortalité par cancer du poumon augmente de 54 % chez les hommes et est multiplié par trois chez les femmes. La mortalité par maladies de l'appareil respiratoire augmente de 7 % chez les hommes et de 25 % chez les femmes. Le suicide augmente de beaucoup chez les hommes : le taux passe de 16 décès pour 100 000 en 1971 à 27 en 1990-1992.

Figure 1.3
Variation du taux de mortalité normalisé, selon la cause et le sexe, Québec, 1971-1991

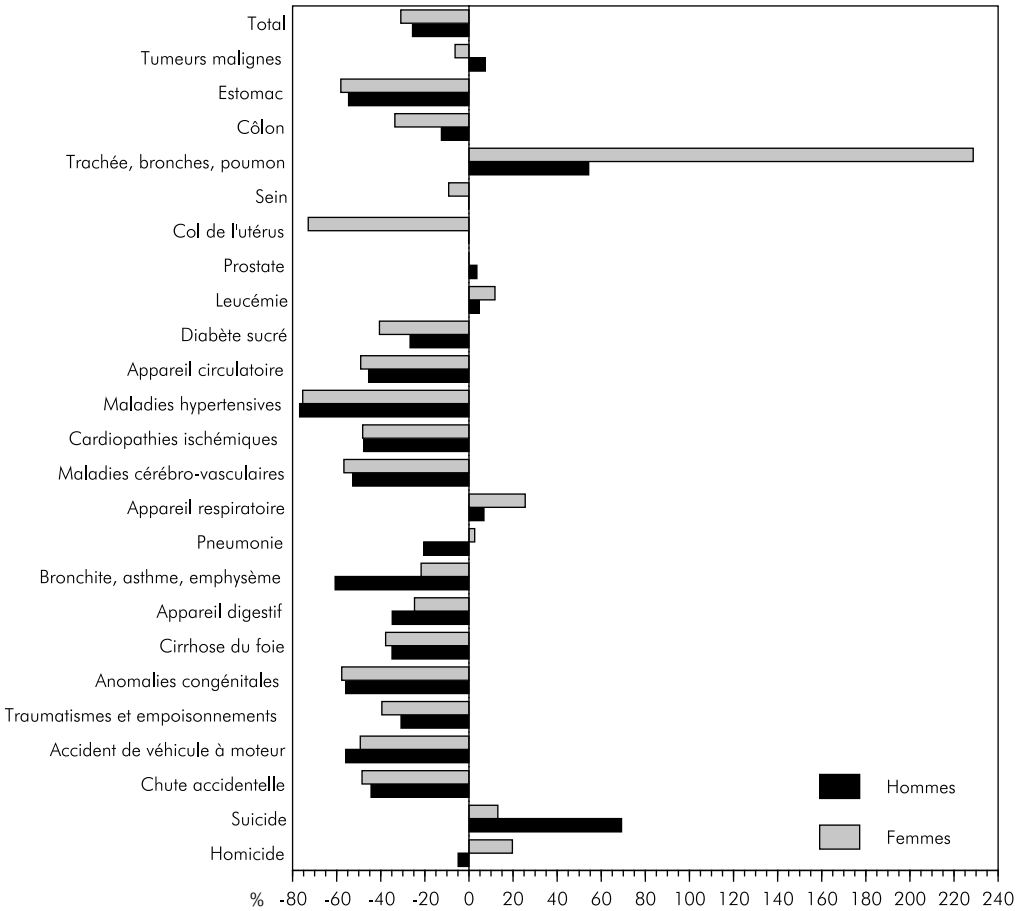

Source : Ministère de la Santé et des Services sociaux.

LES ANNÉES POTENTIELLES DE VIE PERDUES

Les années potentielles de vie perdues, en donnant plus de poids aux décès précoces, sont un indicateur de mortalité prématurée. En prenant 75 ans comme âge limite, un décès à 20 ans se voit attribuer beaucoup plus d'années de vie perdues qu'un décès à 70 ans. En 1994, pour les 25 855 personnes décédées avant leur 75e anniversaire, on arrive à 431 000 années de vie perdues (tableau 1.5). Les hommes qui vivent beaucoup moins longtemps que les femmes ont près de deux fois plus d'années de vie perdues que les femmes.

Les tumeurs comptent pour 30 % des années de vie perdues en regard de 23 % pour les traumatismes et de 20 % pour les maladies de l'appareil circulatoire. Chez les hommes, le suicide à lui seul représente 8 % du total des années de vie perdues des deux sexes, et les accidents de véhicules à moteur 5 %. Parmi les autres causes importantes, on retrouve chez les hommes, l'infarctus aigu du myocarde et le cancer du poumon avec chacun 6 % des années perdues. Un décès par traumatisme amène en moyenne 36 années de vie perdues en regard de seulement 13 pour le cancer.

Tableau 1.5
Années potentielles de vie perdues, selon certaines causes de décès et le sexe, Québec, 1994

Cause de décès	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
		années			%	
Maladies infectieuses et parasitaires	18 112	3 300	21 411	4,2	0,8	5,0
Sida	16 137	2 396	18 533	3,7	0,6	4,3
Tumeurs	68 477	60 855	129 332	15,9	14,1	30,0
Appareil digestif et péritoine	16 604	11 685	28 289	3,9	2,7	6,6
Trachée, bronches, poumon	25 180	13 570	38 750	5,8	3,2	9,0
Sein	40	15 498	15 538	0,0	3,6	3,6
Organes génitaux-urinaires	5 473	7 650	13 123	1,3	1,8	3,0
Tissus lymphatiques	7 951	4 564	12 515	1,8	1,1	2,9
Système nerveux et organes des sens	6 392	5 278	11 669	1,5	1,2	2,7
Appareil circulatoire	59 363	24 864	84 226	13,8	5,8	19,6
Cardiopathies ischémiques	40 375	12 209	52 584	9,4	2,8	12,2
Infarctus aigu du myocarde	27 755	8 317	36 072	6,4	1,9	8,4
Maladies vasculaires cérébrales	6 257	5 403	11 659	1,5	1,3	2,7
Appareil respiratoire	9 236	5 163	14 399	2,1	1,2	3,3
Appareil digestif	8 324	3 810	12 134	1,9	0,9	2,8
Anomalies congénitales	8 242	7 363	15 604	1,9	1,7	3,6
Affections périnatales	8 866	7 001	15 866	2,1	1,6	3,7
Traumatismes et empoisonnements	77 660	21 729	99 388	18,0	5,0	23,1
Accidents de véhicules à moteur	20 161	7 239	27 399	4,7	1,7	6,4
Suicides	36 153	8 810	44 963	8,4	2,0	10,4
Total	**280 927**	**149 804**	**430 731**	**65,2**	**34,8**	**100,0**

Source : Bureau de la statistique du Québec

L'ESPÉRANCE DE VIE EN SANTÉ

Les résultats de l'enquête de Santé Québec combinés aux données du Bureau de la statistique du Québec, sur la mortalité et à celles du ministère de la Santé et des Services sociaux, sur l'hébergement en institution permettent de calculer le nombre moyen d'années vécues avec une perte d'autonomie fonctionnelle et de différencier les pertes selon leur gravité. L'espérance de vie en santé vient donc nuancer l'espérance de vie totale présentée précédemment. Il faut noter cependant qu'il y a une certaine part de subjectivité dans l'appréciation que font les personnes enquêtées de leurs incapacités.

Alors que l'espérance de vie à la naissance des hommes atteint 74 ans en 1992, leur espérance de vie en santé est de 66 ans et leur durée de vie avec une perte d'autonomie fonctionnelle, de 8 ans, dont 1,8 an de perte lourde, 3,6 ans de perte modérée et 2,9 ans de perte légère (tableau 1.6). L'espérance de vie en santé des femmes est de 69 ans en regard d'une vie moyenne de 81 ans; des 12 années vécues avec une perte d'autonomie fonctionnelle, 3,0 sont qualifiées de perte lourde, 5,4 de perte modérée et 3,8 de perte légère. L'espérance de vie en santé des personnes des deux sexes s'est améliorée depuis l'enquête de 1987 alors qu'elle était de 64 ans chez les hommes et de 68 ans chez les femmes.

C'est aux grands âges que les incapacités sont les plus importantes. Ainsi les femmes qui vivent en moyenne sept ans de plus que les hommes passent une année de plus dans une situation de perte d'autonomie fonctionnelle lourde. Au 65e anniversaire, les hommes peuvent s'attendre à vivre 11,5 années en santé et 4,0 années avec des problèmes d'autonomie dont 1,5 année à un niveau lourd, tandis que les femmes ont une espérance de vie en santé de 13,2 ans, mais peuvent s'attendre à vivre 6,9 ans avec des incapacités dont 2,5 années avec des pertes lourdes. En 1987, l'espérance de vie en santé des hommes était plus faible, soit de 10,6 ans et celle des femmes de 12,7, tout comme l'espérance de vie avec perte d'autonomie qui était de 3,8 ans chez les hommes et de 6,4 ans chez les femmes.

Tableau 1.6
Espérance de vie en santé à la naissance et à 65 ans, selon le sexe, Québec, 1992-93

Espérance de vie	À la naissance			À 65 ans		
	Hommes	Femmes	Écart	Hommes	Femmes	Écart
	années					
Sans perte d'autonomie fonctionnelle	**65,9**	**68,8**	**2,9**	**11,5**	**13,2**	**1,7**
Avec perte d'autonomie fonctionnelle	**8,2**	**12,3**	**4,1**	**4,0**	**6,9**	**2,9**
perte lourde	1,8	3,0	1,2	1,5	2,5	1,0
perte modérée	3,6	5,4	1,8	1,8	3,5	1,7
perte légère	2,9	3,8	0,9	0,6	0,9	0,3
Totale	**74,2**	**81,1**	**6,9**	**15,5**	**20,1**	**4,6**

Source : Wilkins (1995; p. 298).

L'INCAPACITÉ ET LES HANDICAPS

Les personnes les plus mal en point de notre société sont celles qui doivent vivre comme pensionnaires d'établissements spécialisés tels les hôpitaux psychiatriques, les centres de soins pour les malades chroniques ou les établissements pour handicapés physiques. Le recensement de 1991 a dénombré près de 80 000 personnes vivant comme pensionnaires de ces établissements, soit 1 % de la population du Québec (tableau 1.7). De ce nombre, près des deux tiers sont des femmes et la grande majorité (62 %), âgée de 75 ans ou plus. On trouve 12 % des hommes et 19 % des femmes de ces âges dans ces institutions. Néanmoins, avant l'âge de 65 ans, les pensionnaires d'institutions spécialisées comptent un peu plus d'hommes que de femmes.

Comme la plupart des enquêtes sur la santé ne rejoignent pas les personnes vivant dans les ménages collectifs, comme les pensionnaires des hospices et des hôpitaux, les statistiques relatives aux incapacités comportent donc en général une sous-estimation des cas les plus graves. L'enquête de Statistique Canada sur la santé et les limitations d'activité de 1991 permet d'examiner, par groupe d'âge, la nature de l'incapacité déclarée par les personnes de 15 ans et plus vivant dans les ménages privés (tableau 1.8). On estime à 704 000 le nombre de personnes de 15 ans et plus ayant une incapacité, soit 13 % de la population vivant dans un ménage privé. Selon l'enquête de 1986-87, l'estimation était de 599 000 personnes, soit 12 % de la population. L'incapacité concerne la mobilité pour 8 % des personnes, 2 % ont des problèmes de vision, 3 % d'audition et 1 % éprouvent des problèmes de parole. Enfin, 4 % de la population éprouve d'autres problèmes y compris les handicaps mentaux.

Les taux d'incapacité selon la nature de l'incapacité varient selon l'âge et le sexe. Exception faite des troubles de la parole, les incapacités augmentent considérablement aux âges avancés.

Tableau 1.7
Pensionnaires des hôpitaux et autres établissements institutionnels connexes[1], selon le groupe d'âge et le sexe, Québec, 1991

Groupe d'âge	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
	n			Taux ‰[2]		
0-14	260	170	435	0,4	0,3	0,3
15-24	860	540	1 405	1,8	1,2	1,5
25-34	1 935	1 185	3 120	3,1	1,9	2,5
35-54	3 945	3 165	7 110	4,1	3,2	3,7
55-64	2 980	2 765	5 740	9,7	8,3	9,0
65-74	5 120	7 125	12 245	24,8	26,8	25,9
75 et +	13 070	36 745	49 815	124,2	190,8	167,2
Total	**28 180**	**51 680**	**79 860**	**8,3**	**14,7**	**11,6**

1. Hôpitaux généraux, psychiatriques, établissements pour handicapés physiques, centres de soins spéciaux pour personnes âgées et personnes souffrant de maladies chroniques.
2. Nombre de pensionnaires pour 1 000 personnes du groupe d'âge.

Source : Statistique Canada, Recensement du Canada de 1991, (93-311).

On peut qualifier la gravité de l'incapacité; la moitié (348 000) des personnes touchées ont une incapacité légère, alors que 242 000 personnes ont une incapacité modérée et 113 000, une incapacité grave. Il résulte donc que 2,1 % de la population de 15 ans et plus souffre d'une incapacité grave, 4,5 % d'une incapacité modérée et 6,5 % d'une incapacité légère. Parmi les personnes ayant les problèmes les plus sérieux, on compte 110 000 personnes avec des problèmes graves de mobilité, 45 000 avec des problèmes de vision, 49 000 avec des problèmes d'audition et 19 000 personnes ont un handicap sérieux sur le plan de la parole.

On peut compléter ce bref survol des incapacités en examinant les statistiques des enfants handicapés qui reçoivent une allocation de la Régie des rentes du Québec. Au 31 décembre 1994, 26 931 jeunes de moins de 18 ans reçoivent une allocation, ce qui représente 1,6 % des jeunes de ces âges (tableau 1.9). La maladie chronique est le problème le plus fréquent avec 0,9 % des jeunes enfants, mais il faut souligner qu'avec le resserrement des règles d'attribution dans les cas d'asthme, la proportion de cette catégorie diminue. Sur 1 000 enfants, 2,5 jeunes ont une déficience motrice, 2,0 une déficience mentale, 1,0 une déficience auditive et 0,4 un handicap visuel. Enfin, 0,7 enfant sur 1 000 souffre d'une maladie psychopathique. Il faut souligner que les garçons représentent 59 % des enfants handicapés et que leur proportion est particulièrement élevée chez les jeunes souffrant d'une affection psychopathique, soit 76 %.

Tableau 1.8
Proportion des personnes[1] de 15 ans et plus ayant une incapacité, selon la nature de l'incapacité, le groupe d'âge et le sexe, Québec, 1991

Groupe d'âge	Nature de l'incapacité						
	Mobilité	Agilité	Vision	Audition	Parole	Autres[2]	Total[3]
	%						
Hommes	**6,2**	**5,9**	**1,6**	**3,7**	**1,2**	**3,6**	**12,4**
15-34	2,2	3,1	0,5	1,4	1,4	3,2	6,6
35-54	3,4	4,2	0,4	1,3	0,7	2,6	8,1
55-64	11,3	9,7	2,3	8,9	1,5	4,8	21,7
65 et +	25,2	17,8	9,0	14,6	..[4]	7,6	38,6
Femmes	**9,2**	**8,2**	**2,5**	**2,5**	**0,7**	**4,5**	**13,8**
15-34	1,8	1,9	0,4	0,7	0,8	3,0	5,9
35-54	6,3	5,6	1,4	0,7	0,4	2,9	8,6
55-64	15,0	13,1	2,8	3,6	0,7	7,2	20,0
65 et +	31,4	27,3	10,4	10,7	..[4]	10,3	42,4
Total	**7,8**	**7,1**	**2,1**	**3,1**	**1,0**	**4,1**	**13,1**
15-34	2,0	2,5	0,4	1,0	1,1	3,1	6,2
35-54	4,9	4,9	0,9	1,0	0,6	2,7	8,3
55-64	13,2	11,5	2,6	6,1	1,1	6,0	20,8
65 et +	28,8	23,3	9,8	12,4	1,5	9,2	40,8

1. Population dans les ménages privés seulement.
2. Y compris handicap mental.
3. Une personne pouvant déclarer plus d'un type d'incapacité, la somme des lignes ne correspond pas au total indiqué.
4. Étant donné la variabilité de l'échantillonnage, certaines données ne sont pas publiées.

Sources : Statistique Canada, Enquête sur la santé et les limitations d'activité, 1991.
Office des personnes handicapées du Québec.
Bureau de la statistique du Québec.

Tableau 1.9
Proportion d'enfants handicapés, selon la nature de la déficience et le groupe d'âge, Québec, 1994

Groupe d'âge	Nature de la déficience				Maladie		Total
	Auditive	Mentale	Motrice	Visuelle	Chronique	Psychopathique	
				‰			
0-4	0,3	0,6	1,5	0,2	8,5	0,2	11,4
5-9	1,0	2,0	2,7	0,4	11,3	0,9	18,3
10-14	1,3	2,5	3,1	0,6	9,5	1,0	17,9
15-17	1,4	3,1	2,9	0,6	8,1	0,8	16,9
Total	**1,0**	**2,0**	**2,5**	**0,4**	**9,4**	**0,7**	**16,0**

Source : Régie des rentes du Québec, Les allocations d'aide aux familles, Statistiques 1994.

L'HOSPITALISATION DE COURTE DURÉE

Selon la banque de données MED-ECHO, les Québécois ont nécessité 8,7 millions de jours d'hospitalisation pendant l'année 1993-94 pour des soins de courte durée (tableau 1.10). Les femmes comptent pour 56 % des journées d'hospitalisation et les personnes de 65 ans et plus pour près de la moitié. Les principaux diagnostics qui comptent pour une bonne part des hospitalisations sont reliés aux maladies de l'appareil circulatoire, avec 1,5 million de journées, et aux troubles mentaux, avec 1,2 million. Suivent les tumeurs (0,9 million de jours), les traumatismes (0,7 million) et les maladies de l'appareil digestif (0,7 million).

Le tableau 1.10 présente le nombre moyen de jours d'hospitalisation pour 1 000 personnes selon le groupe d'âge et le sexe; ce nombre varie beaucoup selon l'âge et les personnes de 65 ans et plus passent en moyenne 4,9 jours à l'hôpital en regard de 0,6 jour pour celles de 25-44 ans et de 1,2 pour celles de 45-64 ans. Comme presque tous les bébés viennent au monde à l'hôpital et y passent en moyenne 5,4 jours, les enfants de moins d'un an affichent la moyenne de jours la plus élevée. Au total les femmes ont un taux plus élevé que les hommes, mais si on enlève les journées imputables aux accouchements, le taux des hommes de chacun des groupes d'âge devance celui des femmes, sauf chez les 25-44 ans. Ainsi chez les personnes de 65 ans et plus, les hommes nécessitent en moyenne 5,1 jours d'hospitalisation de courte durée en regard de 4,7 pour les femmes, mais comme les femmes, en raison de leur longévité, sont beaucoup plus nombreuses que les hommes aux âges avancés, une plus grande part des journées d'hospitalisation leur revient, soit 2,3 millions de jours en regard de 1,7 million pour les hommes. Les taux augmentent chez les personnes âgées puisqu'en 1980, les hommes avaient en moyenne 4,3 jours d'hospitalisation et les femmes 3,6.

Le cas des traumatismes est intéressant : chez les jeunes de 15-24 ans, le taux de jours d'hospitalisation des hommes (72 ‰) est presque trois fois plus élevé que celui des femmes (26 ‰). Toutefois, les taux ont beaucoup baissé puisqu'en 1980 ils étaient respectivement de 101 ‰ et de 33 ‰. Ces taux sont très faibles comparativement à

ceux des personnes âgées chez qui les chutes sont fréquentes, et les femmes avec 621 jours d'hospitalisation pour 1 000 femmes ont un taux presque deux fois plus élevé que celui des hommes (322 ‰).

Les hospitalisations de courte durée imputables aux troubles mentaux sont très importantes chez les adultes de 15 à 64 ans. Chez les femmes de ces âges, si l'on ne tient pas compte des journées dues aux accouchements, il s'agit et de loin de la principale cause d'hospitalisation de courte durée, tout comme chez les hommes de 15 à 44 ans, spécialement ceux de 25-44 ans dont le taux d'hospitalisation pour troubles mentaux est de 159 ‰ en regard de 59 ‰ pour les traumatismes. Chez les

Tableau 1.10
Nombre de jours d'hospitalisation de courte durée et taux pour 1 000 habitants[1], selon le diagnostic principal, le groupe d'âge et le sexe, Québec, 1993-94

Diagnostic principal	-1	1-14	15-24	25-44	45-64	65 et +	Total	Total
				‰				n
Hommes	**5 782**	**203**	**320**	**460**	**1 246**	**5 098**	**1 068**	**3 806 414**
Maladies infectieuses et parasitaires	77	8	6	19	16	43	18	63 200
Tumeurs	15	9	12	21	176	746	119	424 244
Troubles mentaux	4	21	108	159	142	394	142	506 096
Système nerveux et organes des sens	158	18	25	22	46	213	47	166 131
Appareil circulatoire	15	2	6	34	347	1 474	226	806 369
Appareil respiratoire	346	42	13	15	64	578	88	312 864
Appareil digestif	123	17	25	47	134	371	88	314 961
Organes génito-urinaires	95	6	5	11	44	202	35	126 316
Grossesses, accouchements et complications	...	...	...	...	...	...	...	...
Système ostéo-articulaire	6	10	13	29	67	203	47	169 122
Anomalies congénitales	226	13	4	3	3	9	8	29 576
Affections périnatales	289	...	...	...	...	...	4	14 038
Traumatismes et empoisonnements	27	28	72	59	89	322	86	305 523
Enfants nés vivants en bonne santé	4 138	...	...	...	...	...	56	198 634
Femmes	**5 101**	**176**	**499**	**804**	**1 198**	**4 737**	**1 322**	**4 844 939**
Moins grossesses et accouchements	**5 101**	**175**	**274**	**530**	**1 198**	**4 737**	**1 201**	**4 401 991**
Maladies infectieuses et parasitaires	63	8	5	7	9	35	12	43 199
Tumeurs	17	9	12	49	194	481	126	461 738
Troubles mentaux	3	22	86	190	229	460	189	694 379
Système nerveux et organes des sens	48	12	10	21	48	220	51	186 667
Appareil circulatoire	9	3	6	23	177	1 156	203	742 887
Appareil respiratoire	195	30	18	17	69	382	82	300 488
Appareil digestif	79	16	32	52	119	347	98	357 442
Organes génito-urinaires	56	11	27	66	77	132	62	228 292
Grossesses, accouchements et complications	0	0	225	275	0	0	121	442 948
Système ostéo-articulaire	5	10	14	24	82	327	73	268 107
Anomalies congénitales	149	8	5	3	4	2	6	23 109
Affections périnatales	239	...	...	...	...	...	3	11 011
Traumatismes et empoisonnements	23	20	26	32	79	621	118	432 945
Enfants nés vivants en bonne santé	4 058	...	...	...	...	...	51	185 468

1. Nombre de jours d'hospitalisation pour 1 000 personnes.

Sources : Ministère de la Santé et des Services sociaux, Fichier MED-ECHO, Bureau de la statistique du Québec.

femmes des mêmes âges, le taux d'hospitalisation pour troubles mentaux est de 190 ‰, alors que celui pour les maladies génito-urinaires, qui suivent dans l'ordre des fréquences, n'est que de 66 ‰. À ces âges (25-44 ans), les taux d'hospitalisation pour troubles mentaux sont très près de ceux de 1980. Rappelons que le système MED-ECHO ne tient pas compte des hospitalisations dans les hôpitaux à vocation psychiatrique, mais seulement des soins de courte durée pour les troubles mentaux traités dans les hôpitaux généraux.

LA PRESTATION DE SERVICES DES MÉDECINS

Le nombre de services médicaux rendus par 14 400 médecins en 1994 défrayés par la Régie de l'assurance-maladie du Québec (RAMQ) atteint 82,7 millions, soit 5 700 services par médecin ou encore 11 services par habitant. Il s'agit des services médicaux de nature préventive, diagnostique, curative et de réadaptation rendus par les omnipraticiens, les spécialistes et les résidents (RAMQ, 1994, p. 33). La médecine de laboratoire (par exemple, anatomopathologie) génère 17,4 millions de services et la RAMQ estime à 4,8 millions le nombre de services (en fait des heures) rendus par les médecins salariés et vacataires (par exemple dans les CLSC ou dans les programmes de santé publique); dans le cas de ces services, on ne connaît pas les caractéristiques des bénéficiaires. Il reste donc 60,4 millions de services rémunérés à l'acte, en médecine et en chirurgie, pour lesquels nous connaissons l'âge et le sexe des bénéficiaires grâce aux statistiques de la RAMQ.

La très grande majorité des Québécois ont bénéficié de services médicaux en 1994 puisque le taux de participation des hommes est de 75 % et que celui des femmes atteint 87 %. Chez ces dernières, le taux de participation varie relativement peu avec l'âge comme on peut le constater à la figure 1.4 qui illustre les taux par âge et par

Figure 1.4
Taux de participation aux services médicaux, selon le groupe d'âge et le sexe, Québec, 1994

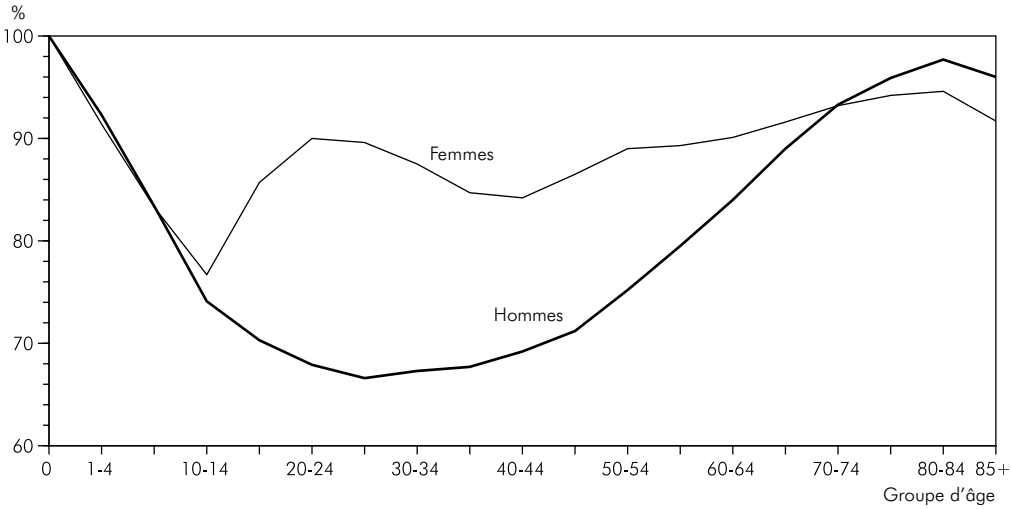

Source : Régie de l'assurance-maladie du Québec, rémunération à l'acte, médecine et chirurgie.

sexe; de 100 % à la naissance, le taux baisse jusqu'à quelque 77 % à 10-14 ans, pour ensuite grimper jusqu'à 90 % chez les femmes de 20-29 ans et descendre un peu jusqu'à 84 % chez celles de 40 à 44 ans. Par la suite, avec l'âge, le taux atteint jusqu'à 95 %, mais baisse légèrement chez les personnes de plus de 85 ans en raison d'un plus grand recours aux services de médecins salariés ou vacataires, entre autres, dans les centres d'accueil. Chez les hommes, la fréquentation baisse jusqu'à 67 % chez les 25-34 ans et remonte graduellement pour rattraper les taux des femmes aux âges avancés. La visite au médecin est donc très répandue dans la société puisque 9 femmes sur 10 et 3 hommes sur 4 ont vu au moins un médecin au cours de l'année. Il y a dix ans, en 1984, le taux de participation était légèrement inférieur, soit de 74 % chez les hommes et de 85 % chez les femmes.

Non seulement les femmes ont-elles un taux de participation aux services médicaux plus élevé que celui des hommes, mais elles ont un plus grand nombre de services par participant, soit 11 en regard de 9 chez les hommes en 1994. En 1984, le nombre moyen de services était plus faible, de 8 chez les hommes et de 10 chez les femmes. La figure 1.5 illustre la variation du nombre de services par participant selon l'âge et le sexe. Le nombre de services, plus important pendant la première année de vie, diminue jusqu'au minimum observé chez les jeunes de 10-14 ans et augmente ensuite graduellement avec l'âge. En fait, c'est entre 15 et 65 ans que le nombre moyen de services des femmes dépasse celui des hommes, soit aux âges où leur taux de participation devance de beaucoup celui des hommes. Au cours de la première année de vie, les garçons reçoivent en moyenne plus de services (19) que les filles (17) et dans le cas des personnes de 80-84 ans, les hommes reçoivent 23 services et les femmes, 21.

Figure 1.5
Nombre de services médicaux par participant, selon le groupe d'âge et le sexe, Québec, 1994

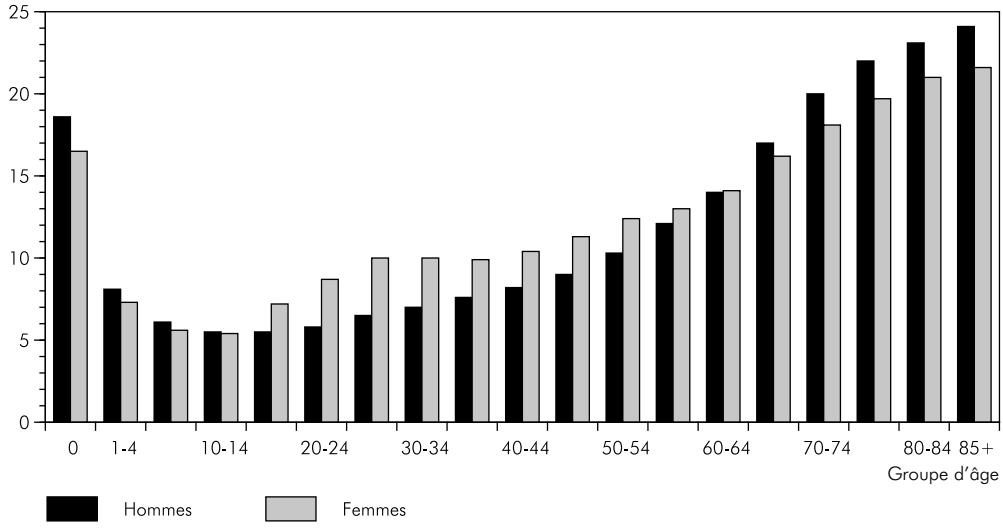

Source : Régie de l'assurance-maladie du Québec, rémunération à l'acte, médecine et chirurgie.

LA SANTÉ AU TRAVAIL

La Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) a un budget du même ordre de grandeur que celui des services médicaux de la RAMQ, soit près de deux milliards de dollars et joue donc un rôle de premier plan dans le domaine de la santé publique. Il s'agit d'une forme d'assurance qui coûte annuellement plus de 500 $ par personne active. L'examen des indemnisations versées par la CSST, présentées au tableau 1.11, donne un aperçu des accidents de travail et des maladies professionnelles qui ont entraîné une perte de temps de travail ou une incapacité; rappelons que les retraits préventifs des femmes enceintes ne sont pas inclus dans les accidents de travail. Les indemnisations sont classées par secteur d'activité économique et par sexe; le tableau présente aussi le nombre de travailleurs par secteur d'activité selon le recensement de 1991, donnée qui a servi à l'estimation du taux d'accident par secteur. La moyenne des années 1990-1992 est retenue pour diminuer les fluctuations des taux.

Tableau 1.11
Accidents de travail acceptés avec perte de temps, selon le secteur d'activité et le sexe, Québec, 1990-1992

Secteur d'activité économique[1]	Accidents[2]		Population[3]		Taux[4]	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
	n				‰	
Agriculture	1 334	340	56 530	28 225	23,6	12,0
Chasse et pêche	48	2	3 250	935	14,7	2,5
Forêts	1 433	28	22 140	3 270	64,7	8,6
Mines	1 908	20	21 410	2 085	89,1	9,6
Industries manufacturières	54 097	9 319	419 745	190 170	128,9	49,0
Construction	11 830	74	182 825	25 280	64,7	2,9
Transport	11 000	884	112 285	24 370	98,0	36,3
Communications	3 689	282	75 665	40 085	48,8	7,0
Commerce de gros	9 945	684	102 850	45 280	96,7	15,1
Commerce de détail	13 832	4 574	238 540	214 590	58,0	21,3
Finances et assurances	272	560	48 850	101 545	5,6	5,5
Immobilier	750	170	22 130	19 075	33,9	8,9
Services aux entreprises	2 656	539	101 815	80 470	26,1	6,7
Services gouvernementaux	6 052	1 295	148 720	106 310	40,7	12,2
Enseignement	2 187	1 522	92 590	140 885	23,6	10,8
Santé et services sociaux	6 965	12 632	83 175	246 035	83,7	51,3
Hébergement et restauration	4 623	4 337	90 525	124 485	51,1	34,8
Autre	3 597	1 552	100 410	124 285	35,8	12,5
Indéterminé	1 268	349	48 865	47 960	26,0	7,3
Total	**137 486**	**39 165**	**1 972 310**	**1 565 335**	**69,7**	**25,0**

1. Les titres sont abrégés; voir Statistique Canada, Accidents de travail (72-208).
2. Lésion ou maladie professionnelle. Moyenne des 3 années.
3. Population active de 15 ans et plus au recensement de 1991.
4. Les taux donnent un ordre de grandeur. Ce ne sont pas tous les travailleurs qui sont soumis aux programmes de la CSST.

Sources : Statistique Canada, Indicateurs sur la santé 1992 (no 134).
Commission de la santé et de la sécurité du travail.
Recensement du Canada de 1991 (93-326).

Les 3,5 millions de personnes actives ont eu en moyenne 177 000 accidents par année avec perte de temps pendant les années 1990-1992; il s'agit de 50 accidents pour 1 000 travailleurs. L'écart entre les hommes et les femmes est très important; alors que 56 % des travailleurs sont de sexe masculin, les hommes sont victimes de 78 % des accidents de travail. Le taux d'accident des hommes atteint jusqu'à 70 ‰ en regard de 25 ‰ chez les femmes. Les hommes subissent donc près de trois fois plus d'accidents de travail que les femmes. Le taux varie grandement selon l'industrie. Ainsi 13 travailleurs masculins sur 100 évoluant dans le secteur des industries manufacturières ont eu un accident de travail en regard de seulement 6 pour 1 000 dans le secteur des finances et des assurances. Chez les femmes, ce sont les femmes du secteur de la santé et des services sociaux qui ont les conditions de travail les plus dangereuses avec un taux de 51 ‰. Parmi les groupes de travailleuses où l'on retrouve beaucoup de femmes, les femmes dans le secteur de la construction ont les taux les plus faibles avec seulement trois accidents pour 1 000 alors que les ouvriers de la construction ont un taux 22 fois plus élevé avec 65 ‰. Il n'y a que dans l'industrie des finances et des assurances que les taux sont égaux chez les deux sexes. Par contre, dans d'autres secteurs où, en raison d'une certaine équivalence des tâches, on pourrait s'attendre à une équivalence des taux, chez les fonctionnaires (services gouvernementaux) par exemple, le taux des hommes (41 ‰) est trois fois plus élevé que celui des femmes (12 ‰) et dans l'enseignement, deux fois plus élevé avec un taux de (24 ‰) en regard de (11 ‰).

Les accidents de travail sont beaucoup plus fréquents au Québec que dans le reste du Canada; les travailleurs québécois qui représentent 24 % de la main-d'oeuvre du Canada sont victimes de 34 % des accidents en 1991. En Ontario, le taux est de 29 accidents pour 1 000 personnes actives en 1990-1992 en regard de 50 au Québec. Il y a depuis quelques années une réduction du nombre d'accidents de travail dans toutes les provinces; le maximum fut observé au Québec en 1989 avec 219 000 accidents, mais en 1993 et en 1994, ce nombre a chuté à 135 000. Une telle variation du nombre d'accidents, donne peut-être à penser que la gestion administrative joue un rôle dans l'acceptation ou non des cas comme accidents de travail ou maladies professionnelles.

LA SANTÉ MENTALE

La santé mentale est présentée ici sous deux angles bien restreints; d'abord le recours aux traitements psychiatriques dans l'ensemble de la population et ensuite la consommation, chez les prestataires de la sécurité du revenu et les personnes de 65 ans et plus, de deux catégories de médicaments : les psychotropes, d'une part, et les anxiolytiques, sédatifs et hypnotiques, d'autre part. Comme la RAMQ assume le coût des ordonnances de ces deux groupes sociaux importants, leur consommation est connue.

Parmi les 82,7 millions de services médicaux payés par la RAMQ dont nous avons parlé précédemment, 5,6 millions sont constitués de traitements psychiatriques. Rappelons que les psychiatres ne sont pas les seuls spécialistes à traiter les maladies mentales et que souvent les omnipraticiens pratiquent des thérapies psychiatriques de soutien (près de 1 million). Il est important de souligner que les traitements psychiatriques n'impliquent pas nécessairement des problèmes graves de la part des bénéficiaires.

Quelque 575 000 bénéficiaires ont reçu des traitements psychiatriques en 1994, ce qui représente 8,0 % de la population du Québec. Toutefois, le taux de participation varie beaucoup selon l'âge et le sexe comme l'illustre la figure 1.6. Les femmes sont beaucoup plus nombreuses que les hommes à recevoir un traitement psychiatrique, soit 10,2 % contre 5,6 % des hommes. Le taux est faible chez les jeunes, mais augmente graduellement jusqu'à ce qu'il atteigne le maximum observé autour de 50 ans, après quoi le taux féminin diminue alors que le taux masculin demeure à peu près stable. Chez les femmes de 45-54 ans, 16 % ont reçu un traitement psychiatrique, soit un taux deux fois plus élevé que celui des hommes de 40 à 85 ans (8 %). Depuis dix ans, le taux de participation a augmenté, puisqu'en 1984, il était de 7,5 % chez les femmes et de 3,1 % chez les hommes.

La consommation de médicaments est une des principales formes de thérapie, spécialement dans le cas des problèmes de santé mentale. Parmi les médicaments destinés au système nerveux central, nous retenons ici deux catégories : les psychotropes et les anxiolytiques, sédatifs et hypnotiques; la première catégorie comprend les antidépresseurs et les tranquillisants majeurs, tandis que la deuxième comprend les

Figure 1.6
Taux de participation aux traitements psychiatriques, selon le groupe d'âge et le sexe, Québec, 1994

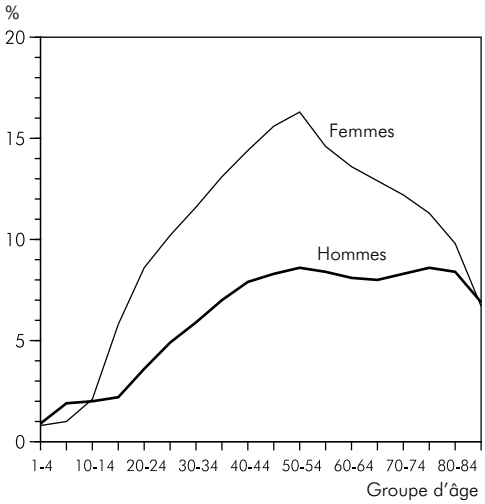

Source : Régie de l'assurance-maladie du Québec.

Figure 1.7
Taux de participation aux ordonnances d'anxiolytiques, sédatifs et hypnotiques et de psychotropes, selon le groupe d'âge et le sexe, Québec, 1994

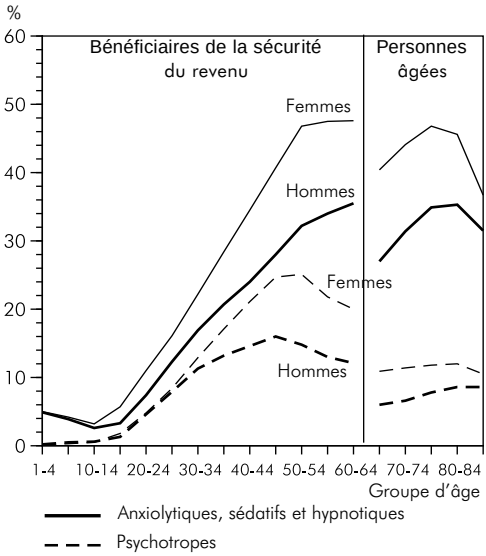

Source : Régie de l'assurance-maladie du Québec.

tranquillisants mineurs. Rappelons que le coût des médicaments destinés aux prestataires de la sécurité du revenu (764 000 personnes en 1994) et aux personnes de 65 ans et plus (838 000 personnes admissibles) est assumé par la RAMQ. Les médicaments fournis dans les hôpitaux ne sont pas retenus ici. En ce qui a trait aux bénéficiaires de l'aide sociale, la consommation de ces médicaments est faible chez les enfants et augmente beaucoup avec l'âge, et on remarque une consommation beaucoup plus forte chez les femmes (figure 1.7). Chez les personnes âgées la consommation est très forte surtout en ce qui concerne les anxiolytiques, sédatifs et hypnotiques. Cependant, si les statistiques de la RAMQ indiquent que la consommation baisse aux très grands âges, c'est qu'elles n'incluent pas les personnes en institution qui reçoivent leurs médicaments directement de l'institution.

Chez les prestataires de la sécurité du revenu, plus d'une femme de 40 à 65 ans sur cinq consomme des psychotropes en regard de 12 à 16 % chez les hommes. Chez les femmes de 45-54 ans, cette proportion atteint même 25 %. La grande différence entre la consommation des personnes de 60-64 chez les prestataires et celles de 65-69 ans chez les personnes âgées indiquerait une forte surconsommation de psychotropes chez les bénéficiaires de l'aide sociale en regard de la population en général. Chez les personnes âgées, 6,9 % des hommes et 11,3 % des femmes reçoivent des psychotropes.

Quant aux anxiolytiques, sédatifs et hypnotiques, le taux des personnes qui en consomment est beaucoup plus fort que dans le cas des psychotropes. Près de la moitié des femmes prestataires de la sécurité du revenu âgées entre 50 et 65 ans ou encore des femmes âgées de 75-84 ans consomment ces médicaments. Les hommes reçoivent moins d'ordonnances et leur taux maximum est de 36 % chez les 60-64 ans parmi les bénéficiaires de l'aide sociale et de 35 % chez les 80-84 ans parmi les personnes âgées. Le décalage entre les taux à 60-64 ans chez les prestataires de la sécurité du revenu et les personnes âgées de 65-69 ans indiquerait que la consommation des prestataires est plus forte que celle de l'ensemble de la population.

Les anxiolytiques, sédatifs et hypnotiques sont les ordonnances les plus fréquemment données aux prestataires de la sécurité du revenu et comptent pour 13 % des ordonnances; les psychotropes arrivent au 3e rang avec 8 % des ordonnances. Chez les personnes âgées les anxiolytiques, sédatifs et hypnotiques comptent pour 11 % des ordonnances et occupent le 3e rang, tandis que les psychotropes représentent 2,5 % des ordonnances et viennent au 11e rang.

LA SANTÉ ET LES MTS

Parmi les maladies à déclaration obligatoire figurent les plus importantes maladies transmises sexuellement (MTS) : la chlamydiose (chlamydia), les infections gonococciques (gonorrhée ou blennorragie) et la syphilis. Nous ajoutons l'hépatite B et le sida qui, sans être au sens strict des MTS, y sont souvent assimilés, surtout dans le cas du sida. Le Laboratoire de santé publique du Québec est responsable du fichier MADO, donc de l'enregistrement des maladies à déclaration obligatoire. Il faut noter que l'interprétation des données est délicate puisqu'à l'occasion d'une campagne de prévention on peut, en resserrant les contrôles, augmenter la détection des maladies.

Par ailleurs, les quelques chiffres présentés ici sont basés sur l'année de détection et dans le cas particulier des hépatites chroniques, des syphilis anciennes et de la chlamydia chez la femme, la transmission de la maladie asymptomatique peut être très ancienne. Il peut y avoir aussi une sous-déclaration des maladies, particulièrement semble-t-il, ces dernières années dans le cas des gonorrhées chez les hommes. Pour une description plus complète, on consultera les rapports de Parent et Alary (1995) et de Remis (1995).

Figure 1.8
Maladies transmises sexuellement, Québec, 1970-1994

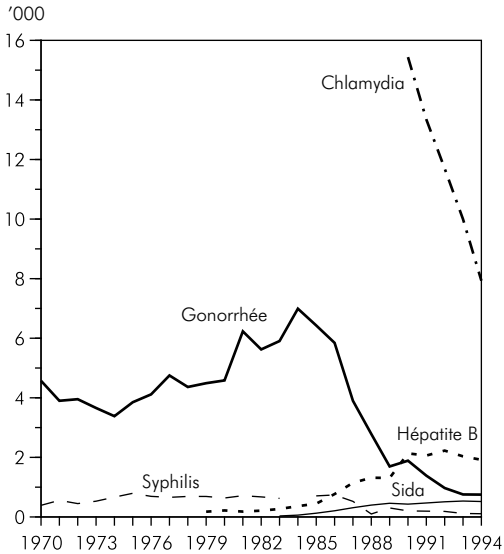

Sources : Ministère de la Santé et des Services sociaux, Statistique Canada, Indicateurs sur la santé, Parent et Alary (1995), Remis (1995).

La chlamydia est la MTS de loin la plus répandue. On en compte 8 000 cas en 1994, 10 000 en 1993 et plus de 15 000 en 1990 (figure 1.8). Cette maladie n'était pas à déclaration obligatoire avant 1987. Il y a une chute très importante du nombre de cas, mais il faut souligner la présence d'une importante campagne de dépistage, particulièrement chez les femmes pour lesquelles l'infection est souvent asymptomatique. Les trois quarts des victimes sont des femmes, mais il peut s'agir d'infections anciennes.

Le nombre de gonorrhées, qui s'élevait à près de 4 000 au début des années 70, augmente jusqu'à près de 7 000 cas déclarés en 1984, puis chute de façon considérable jusqu'à 750 en 1994. Ces dernières années, les deux tiers des cas de gonorrhée sont décelés chez les hommes, malgré la possibilité d'une sous-déclaration.

Le nombre d'hépatites B fluctue autour de 2 000 depuis les cinq dernières années. Auparavant, leur nombre augmentait depuis 1979 (année de la première observation), mais les données de la figure ne tiennent pas compte des hépatites chroniques avant 1990. Les hommes comptent pour 60 à 65 % des cas d'hépatite B.

En 1993 et en 1994, on ne compte qu'une centaine de cas de syphilis, la plupart étant des syphilis anciennes. Les deux tiers des cas sont observés chez les hommes. De 1970 à 1986, on comptait à chaque année autour de 700 cas.

Le sida est moins fréquent que les MTS, mais il est incurable et mortel. Il provoque environ 1 % des décès et c'est une cause qui retient l'attention en raison de son caractère nouveau. Il y a une dizaine d'années, on ne comptait que quelques cas de décès par sida, mais en 1994 le nombre dépasse 500 (tableau 1.12). Depuis 1983, le sida a fait 3 086 victimes dont une grande majorité d'hommes, dans 9 cas sur 10. Le

cumul des cas déclarés au Programme de surveillance du sida du Québec (PSSQ) est de 4 081 en décembre 1994, mais en estimant une certaine sous-déclaration, le PSSQ arrive à 4 522 cas. Par ailleurs, le PSSQ estime la prévalence de l'infection au VIH à plus de 12 000 personnes à la fin de 1991; il s'agit de personnes qui n'avaient pas encore développé le sida (Remis, 1994).

Tableau 1.12
Décès imputables au sida, selon le sexe et nombre de cas déclarés chez les adultes de 15 ans et plus, Québec, 1983-1994

	Décès			Cas déclarés
	Hommes	Femmes	Total	Adultes[1]
		n		
1983	2	5	7	33
1984	25	3	28	61
1985	37	11	48	126
1986	114	14	128	207
1987	154	23	177	310
1988	204	33	237	398
1989	270	27	297	459
1990	323	24	347	430
1991	347	36	383	469
1992	376	34	410	509
1993	442	45	487	534
1994	471	66	537	518

1. Personnes de 15 ans et plus.

Sources : Bureau de la statistique du Québec.
Centre québécois de coordination sur le sida, (cas déclarés).

LA CONSOMMATION DE MÉDICAMENTS

On oublie parfois l'importance des médicaments dans le domaine de la santé, mais plus que n'importe quelle autre forme de thérapie, la prescription et la consommation de médicaments sont associées aux notions de «maladie» et de «recouvrement de la santé» (De Koninck et Guyon, 1985, p. 553). On connaît de façon assez précise la consommation de médicaments obtenus avec une ordonnance dans le cas des prestataires de la sécurité du revenu (764 000 personnes en 1994, aussi appelées clients de l'aide de dernier recours ou bénéficiaires de l'aide sociale) et des personnes âgées de 65 ans ou plus (838 000 personnes admissibles) pour lesquelles la RAMQ assume le coût des médicaments.

Par ailleurs, la classification des médicaments à des fins statistiques est suffisamment détaillée pour que l'on puisse, à l'examen des remèdes prescrits, estimer certains types de maladies ou de problèmes de santé. Notons que la consommation de médicaments des prestataires de la sécurité du revenu n'est pas nécessairement représentative de celle de l'ensemble de la population aux mêmes âges, puisque les personnes ayant de graves problèmes de santé se retrouvent le plus souvent dans cette catégorie. Cependant, l'enquête Santé Québec de 1992-93 «n'a pas permis de dégager aucun lien entre le revenu du ménage et le recours aux médicaments» (Bellerose et al., 1995, p. 368)

La RAMQ a remboursé 33 millions d'ordonnances à 1,6 million de personnes admissibles en 1994, au coût total de 733 millions de dollars. Le taux de participation est très élevé; 78 % des prestataires d'aide sociale et 87 % des personnes âgées ont reçu au moins une ordonnance en 1994. Les participants prestataires ont eu en moyenne 16 ordonnances et les personnes âgées, 32. Il faut mentionner que la durée la plus fréquente des ordonnances est de 30 jours; c'est le cas de 69 % des ordonnances des personnes âgées. Ainsi une personne qui prend un médicament pendant une année reçoit 12 ordonnances de son pharmacien.

Figure 1.9
Taux de participation aux ordonnances pharmaceutiques, selon le groupe d'âge et le sexe, Québec, 1994

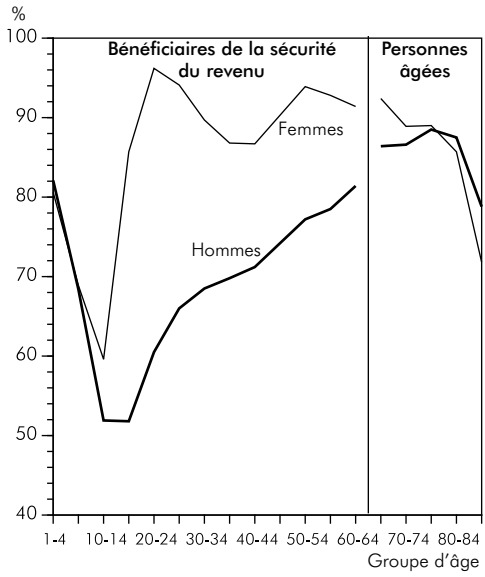

Source : Régie de l'assurance-maladie du Québec.

Comme on le voit à la figure 1.9, le taux de participation des femmes se situe autour de 90 %, sauf chez les jeunes filles. Chez les femmes de 20-24 ans bénéficiaires de l'aide sociale, 96 % reçoivent au moins une ordonnance; le taux baisse à 87 % chez les femmes de 35-44 ans et remonte ensuite à près de 90 % après 45 ans. Le taux des personnes très âgées diminue en raison de la présence d'un bon nombre d'entre elles dans les institutions et qui, par conséquent, y reçoivent directement leurs médicaments. Chez les hommes, la moitié des jeunes de 10-19 ans bénéficiaires de l'aide sociale consomment des médicaments et le taux augmente graduellement jusqu'à ce qu'il rejoigne ceux des femmes aux âges avancés.

Le nombre d'ordonnances par participant augmente avec l'âge et se révèle plus élevé chez les femmes (figure 1.10). À 15-19 ans, les garçons participants reçoivent 4 ordonnances et les filles 8; chez les personnes de 50-54 ans, les participants en reçoivent 26 en regard de 35 chez les participantes. On observe chez les personnes de 65-69 ans une chute du nombre d'ordonnances par participant en regard des bénéficiaires d'aide sociale de 60-64 ans, mais il s'agit, bien entendu, de deux groupes différents de la population.

Les six graphiques de la figure 1.11 illustrent le taux de participation, par groupe d'âge, des bénéficiaires de la sécurité du revenu (0 à 64 ans) et des personnes âgées (65 ans et plus) aux ordonnances de neuf classes ou groupes de médicaments parmi les plus importants. Les maladies infectieuses étant fréquentes chez les enfants, près de 70 % des garçons et des filles de 1-4 ans bénéficiaires de la sécurité du revenu sont l'objet d'ordonnances d'anti-infectieux ou antibiotiques (1.11a). Le taux baisse chez les hommes de 30 à 69 ans pour se situer autour de 30 %, mais chez les jeunes femmes de 20-29 ans le recours aux ordonnances d'anti-infectieux atteint 56 % pour redescendre légèrement par la suite.

Les ordonnances de médicaments imputables au système cardiovasculaire augmentent à partir de la quarantaine jusqu'à une fréquence d'une personne sur deux vers l'âge de 70 ans (1.11b). Une plus grande proportion de femmes reçoivent ce type de médicaments, même si leur taux de mortalité due aux maladies de l'appareil circulatoire ne représente que le tiers de celui des hommes chez les 45-64 ans et, la moitié du taux, chez les 65-74 ans.

Quant aux antihypertenseurs - une sous-catégorie des cardio-vasculaires -, aux âges de 55-59 ans, 12 % des hommes et 17 % des femmes bénéficiaires de la sécurité du revenu consomment ces médicaments, alors que le taux atteint 22 % chez les hommes de 75-84 ans et 26 % chez les femmes des mêmes âges. Néanmoins, selon l'enquête sur la santé cardio-vasculaire de Santé Québec de 1990, la mesure objective de la tension artérielle révèle qu'en réalité une plus grande proportion d'hommes de moins de 65 ans souffrent d'hypertension, mais que les femmes sont plus enclines à déclarer ce problème que les hommes; de plus, les données de la RAMQ montrent que plus de femmes que d'hommes consomment des médicaments antihypertenseurs. Ceci illustre les limites que présentent aussi bien les enquêtes subjectives sur l'état de la santé que le recours à des fichiers administratifs comme ceux de la RAMQ.

Plus de 4 millions d'ordonnances d'analgésiques et antipyrétiques (antifièvre), destinées aux prestataires de la sécurité du revenu ou aux personnes âgées, ont été exécutées par les pharmaciens en 1994. Comptant pour 12 % des 33 millions d'ordonnances, il s'agit là de la classe d'ordonnances la plus fréquente. À partir de 45 ans, plus de la moitié des femmes bénéficiaires de l'aide sociale consomment des analgésiques obtenus sur ordonnance (1.11c). Les hommes en consomment moins, mais chez les personnes âgées, le taux de participation des hommes est semblable à

Figure 1.10
Nombre d'ordonnances par participant, selon le groupe d'âge et le sexe, Québec, 1994

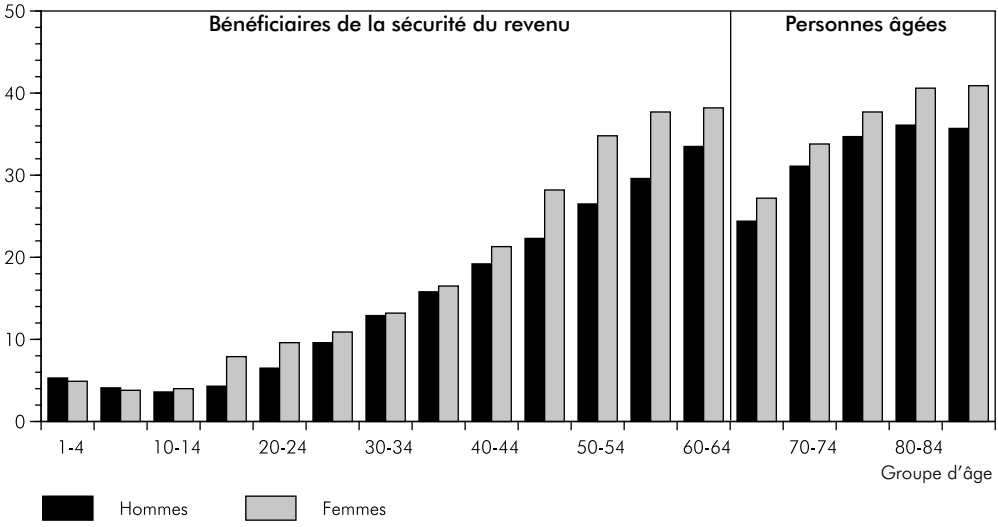

Source : Régie de l'assurance-maladie du Québec.

Figure 1.11
Taux de participation[1] aux ordonnances pharmaceutiques, selon le groupe d'âge et le sexe, par catégorie de médicaments, Québec, 1994

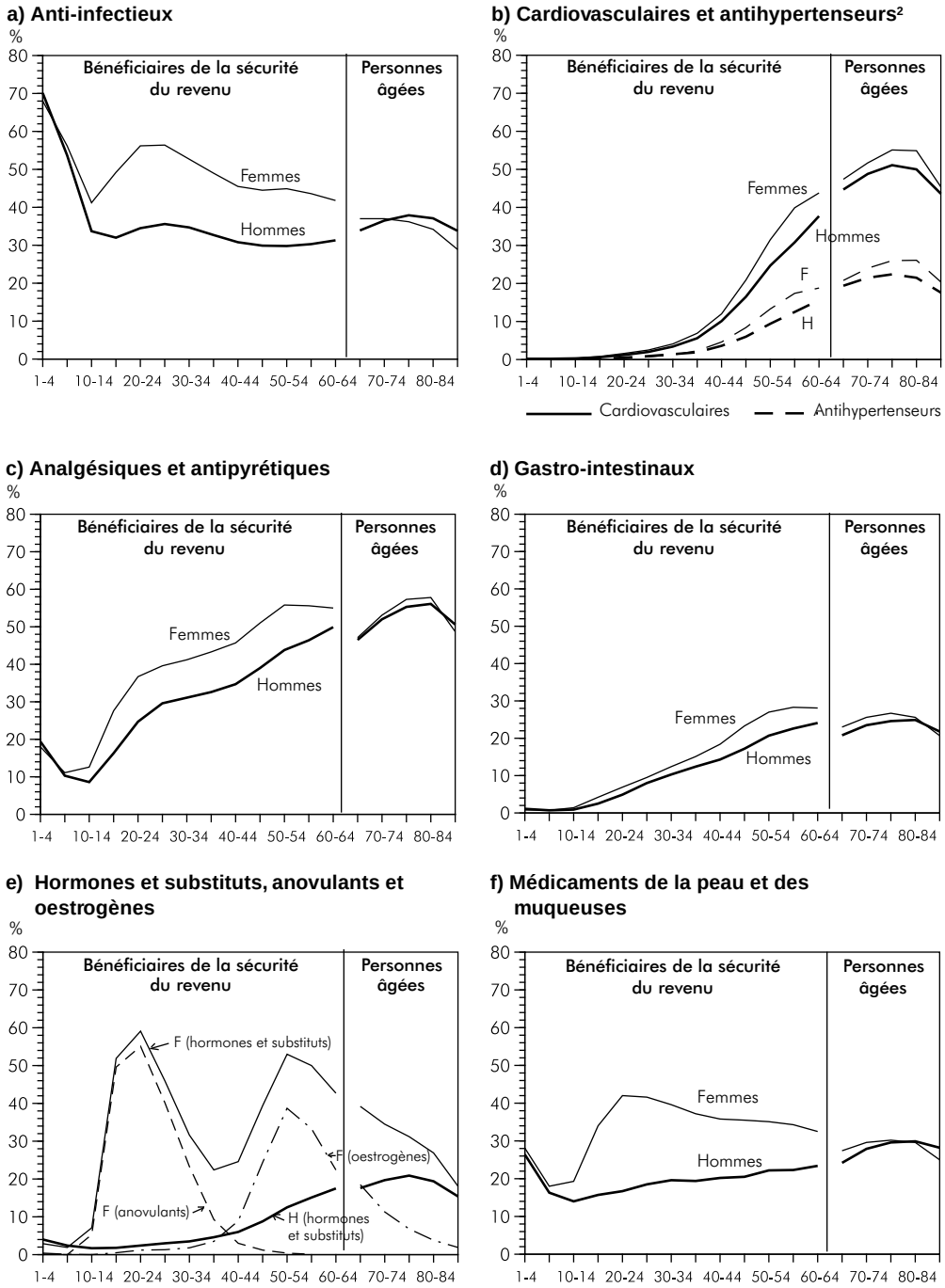

1. Prestataires de la sécurité du revenu (1-64 ans) et personnes âgées de 65 ans et plus.
2. Les antihypertenseurs sont compris dans les cardiovasculaires
Source : Régie de l'assurance-maladie du Québec.

celui des femmes. Les analgésiques font partie des médicaments associés au système nerveux central; les psychotropes et les anxiolytiques, sédatifs et hypnotiques qui font aussi partie de cette catégorie ont été abordés dans la section sur la santé mentale.

Les ordonnances de médicaments gastro-intestinaux augmentent régulièrement entre 15 et 50 ans pour atteindre 27 % chez les femmes de 50-54 ans et 21 % chez les hommes des mêmes âges (1.11d). Les taux ne bougent pas beaucoup aux autres âges, mais on remarque une coupure entre le taux des bénéficiaires de l'aide sociale de 60-64 ans et celui des personnes âgées de 65-69 ans.

Les femmes affichent une forte consommation d'hormones et de substituts, principalement des anovulants et des oestrogènes (1.11e). Dès l'âge de 10-14 ans, 5 % des filles bénéficiaires de l'aide sociale prennent des pilules contraceptives; à 15-19 ans, c'est la moitié des femmes qui en consomment et à 20-24 ans, 55 %. L'utilisation d'anovulants diminue ensuite avec l'âge et seulement 9 % des femmes de 35-39 ans, qui sont pourtant à un âge fertile, les utilisent. Les anovulants sont donc fréquents surtout chez les jeunes, les femmes plus âgées ayant recours à d'autres moyens contraceptifs, en particulier à la stérilisation, la leur ou celle de leur conjoint (ligature des trompes ou vasectomie). À 40-44 ans, 9 % des femmes bénéficiaires de l'aide sociale prennent des oestrogènes et le taux d'utilisation augmente à 39 % chez les femmes de 50-54 ans, puis diminue graduellement avec l'âge.

Enfin, le dernier groupe de médicaments retenu, ceux associés aux problèmes de la peau et des muqueuses, montre encore une grande différence entre la consommation des hommes et celle des femmes, sauf chez les très jeunes et les personnes âgées (1.11f). Entre 20 et 30 ans, 42 % des femmes prestataires de l'aide de dernier recours reçoivent au moins une ordonnance pour ce type de problèmes en regard de seulement 17 ou 18 % chez les hommes. Puis le taux diminue légèrement avec l'âge chez les femmes alors qu'il augmente chez les hommes.

LA CONSOMMATION D'ALCOOL ET L'USAGE DU TABAC

La consommation excessive d'alcool et l'usage abusif du tabac comptent parmi les principaux comportements qualifiés de déterminants de la santé. Dans l'ensemble de la population (15 ans et plus), 84 % des hommes et 75 % des femmes déclarent consommer de l'alcool de façon régulière ou occasionnelle selon l'enquête de Santé Québec de 1992-93 (Bellerose et al, 1995, p.14). Ces proportions sont à peu près semblables à celles que révélait l'enquête de 1987. Entre 20 et 45 ans, 90 % des personnes se disent consommateurs. Parmi les personnes se déclarant buveurs, 13 % des hommes et 3 % des femmes avaient pris 14 consommations ou plus au cours des sept jours précédant l'enquête.

Quant à la cigarette, on compte 32 % des hommes et 29 % des femmes de 15 ans et plus qui fument tous les jours. C'est chez les personnes de 25-44 ans que la proportion de fumeurs est la plus importante, soit 37 % des hommes et 35 % des femmes. La situation s'améliore et la proportion de fumeurs réguliers passe de 35 % de la population de 15 ans et plus en 1987 à 30 % en 1992-93 (Bellerose et al, 1995, p.19).

L'alcoolisme et le tabagisme passent à peu près inaperçus à l'examen des causes de décès. Cependant, dans le cas de certaines causes de décès, on peut estimer la proportion de ceux qui sont imputables à l'alcoolisme et au tabagisme. Ainsi, en 1994, 3 % des décès seraient reliés à l'abus d'alcool, 1 % à l'usage combiné de l'alcool et du tabac, et 12 % au tabagisme (Duchesne, 1996).

CONCLUSION

Après avoir considéré les statistiques relatives aux décès, aux hospitalisations, aux visites au médecin et à la consommation de médicaments, il peut paraître étonnant de constater que la très grande majorité des Québécois (9 sur 10) se considèrent en bonne ou excellente santé et que seulement 2 % des personnes de 15 ans et plus se soient déclarées en mauvaise santé lors de l'enquête Santé Québec de 1992-93 (1995, p. 33). On compte 9 % des participants à l'enquête qui estiment leur santé comme moyenne. En réalité, la perception qu'ont les gens de leur état de santé diffère peu de celle qui ressort de l'enquête de 1987.

En fait, dans le domaine de la santé, il y a un écart entre la perception subjective, les besoins réels et les services assurés. On peut reprendre les observations de De Koninck et Guyon sur la clientèle du système de la santé: «les clientèles identifiées au niveau des «besoins» ne se retrouvent pas toujours au niveau des services. Mais, *surtout*, on retrouve largement dans les services des clientèles sur lesquelles on s'interroge fortement» (1985, p. 559). Il y aurait selon ces auteurs, une grande consommation de certains services par des personnes en bonne santé, surtout des femmes, des personnes âgées et des bénéficiaires de l'aide sociale. La surconsommation de médicaments associés au système nerveux central (analgésiques, psychotropes, anxiolytiques et sédatifs) en serait un bon exemple.

Un si bref survol des conditions de mortalité et de morbidité ne nous permet pas de tirer des conclusions trop arrêtées. La mortalité des femmes se compare avantageusement avec celle de nombreux pays, mais la mortalité des hommes est ici particulièrement forte par rapport à celle des femmes. L'espérance de vie à la naissance est de loin le principal indicateur de santé utilisé dans le monde; l'espérance de vie des hommes est passé de 69 ans en 1971 à 74 ans aujourd'hui et celle des femmes, de 75 ans à 81 ans. Les Japonais ont une vie moyenne de 76 ans et les Japonaises de 82 ans; ce sont les espérances de vie les plus élevées observées récemment. Dans l'ensemble du Canada et en Ontario, l'espérance de vie à la naissance des hommes est de 75 ans et celle des femmes, de 81 ans. La mortalité infantile, le deuxième indicateur en importance dans le domaine socio-sanitaire, a considérablement diminué; de 17 ‰ (pour 1 000 naissances) en 1971, le taux n'est plus que de 5,6 ‰. Il s'agit là de l'un des meilleurs taux au monde, mais encore une fois les Japonais affichent le taux le plus faible avec seulement 4,3 ‰. Dans l'ensemble du Canada, ce taux se situe à 6,3 ‰ et en Ontario, à 6,2 ‰.

Par ailleurs, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à recourir aux services médicaux. Dans l'ensemble de la population, la visite annuelle au médecin est assez répandue : 9 femmes sur 10 et 3 hommes sur 4 ont consulté un médecin au moins une fois. La santé au travail se révèle un domaine préoccupant au Québec

puisque le recours aux congés y est de beaucoup plus fréquent que dans les autres provinces, mais il faudrait peut-être départager les abus dans l'application des règlements et les problèmes réels. Dans le domaine de la santé mentale, le recours aux services psychiatriques (17 % des femmes dans la cinquantaine) apparaît à première vue très élevé, mais il faudrait pouvoir répartir les consultations selon la gravité des diagnostics. L'avènement du sida au début des années 80 a indirectement amené une diminution importante des MTS, de la gonorrhée en particulier, et il faut y voir la diffusion d'une meilleure hygiène prophylactique. Quant à la consommation de médicaments, non seulement apparaît-elle très importante, mais elle augmente. Enfin, le tabagisme diminue et il n'est pas mauvais de rappeler que l'usage du tabac reste le principal problème de santé publique.

RÉFÉRENCES

ALLIE, Robert, 1995, «Les personnes handicapées», *Le Québec statistique*, Sainte-Foy, Les Publications du Québec, 819 p., pp. 256-258 et p. 281-285.

BELLEROSE, Carmen, Claudette LAVALLÉE et Jocelyne CAMIRAND, 1994, *Enquête sociale et de santé, 1992-93, Faits saillants*, Montréal, ministère de la Santé et des Services sociaux, 71 p.

BELLEROSE, Carmen et al., 1995, *Rapport de l'Enquête sociale et de santé, 1992-93, vol.1*, Montréal, ministère de la Santé et des Services sociaux, 412 p.

CHEVALIER, Serge et al., 1995, *Indicateurs sociosanitaires, Définitions et interprétations*, Ottawa, Institut canadien d'information sur la santé, 230 p.

Commission de la santé et de la sécurité du travail, 1995, *Annexe statistique du rapport annuel d'activité, 1994*, Québec, Commission de la santé et de la sécurité du travail, 214 p.

DE KONINCK, Maria et Louise GUYON, 1985, «Le système de santé et sa clientèle», *Traité d'anthropologie médicale*, Québec, Institut québécois de la recherche sur la culture, 1 245 p., pp. 537-563.

DEMERS, Marie, 1994, *Dispensation et utilisation des thérapies psychiatriques rendues par l'omnipraticien et le psychiatre au Québec en 1991*, Québec, Régie de l'assurance-maladie du Québec, 63 p.

DUCHESNE, Louis, 1996, *La situation démographique au Québec, édition 1996*, Québec, Bureau de la statistique du Québec, 262 p.

LEGAULT, Pierre, 1995, *Les groupes d'âge, statistiques sur les causes de mortalité au Québec, 1971, 1975-1993*, Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux.

MONNIER, Alain et Catherine de GUIBERT-LANTOINE, 1995, «La conjoncture démographique : l'Europe et les pays développés d'Outre-Mer», *Population*, vol. 50, nº 4-5, pp. 1185-1210.

PARENT, Raymond et Michel ALARY, 1995, *Analyse des cas de gonorrhée, de chlamydiose, d'infection par le virus de l'hépatite B et de syphilis déclarés au Québec par année civile, 1990-1993*, Montréal, ministère de la Santé et des Services sociaux, 151 p.

Régie des rentes du Québec, 1995, *Les allocations d'aide aux familles, statistiques 1994*, Québec, Régie des rentes du Québec, 58 p.

Régie de l'assurance-maladie du Québec, 1995, *Statistiques annuelles, 1994*, Québec, Régie de l'assurance-maladie du Québec, 306 p.

REMIS, Robert S., 1995, *Surveillance des cas de syndrome d'immunodéficience acquise (sida), Québec, cas cumulatifs 1979-1995*, mise à jour nº 95-4, Centre québécois de coordination sur le sida, 29 p.

ST-PIERRE, Marc-André, 1995, «Santé et services sociaux», *Le Québec statistique*, Sainte-Foy, Les Publications du Québec, 819 p., pp. 645-670.

Statistique Canada, 1994, *Indicateurs sur la santé*, Ottawa, Division des statistiques sur la santé, (disquettes).

WILKINS, Russell, 1991, «Espérance de vie en santé au Québec et au Canada en 1986», *Cahiers québécois de démographie*, vol. 20, nº 2, pp. 367-382.

WILKINS, Russell et al., 1995, «Autonomie fonctionnelle et espérance de vie en santé», in Bellerose, Carmen et al., *Rapport de l'Enquête sociale et de santé 1992-1993, volume 1*, Montréal, ministère de la Santé et des Services sociaux, pp. 279-302.

Chapitre 2

L'éducation

par Yves NOBERT

LES FAITS SAILLANTS

- Entre 1971 et 1991, le nombre médian d'années de scolarité de la population de 15 ans et plus est passé de 9,8 à 12,2 au Québec et de 10,9 à 12,7 en Ontario. L'écart entre les deux provinces qui était de 1,1 année en 1971 n'est plus que de 0,5 année en 1991.
- Au début des années 90, le nombre moyen d'années de scolarité de la population de 15 ans et plus est de 11,6 au Québec, de 12,4 en Ontario et de 12,1 au Canada; aux États-Unis, en France et au Royaume-Uni, où la population de référence a 25 ans et plus, le nombre moyen d'années est respectivement de 12,3, 11,6 et 11,5.
- La faible scolarisation est surtout le fait des générations plus âgées. En 1971, 40,9 % des Québécois de 15 ans et plus avaient moins de 9 années de scolarité, en 1991, la proportion est de 20,6 %. En Ontario, les proportions sont respectivement de 28,2 et 11,9 % et au Canada, de 32,3 et 14,3 %.
- En 1971, 4,6 % des Québécois de 15 ans et plus avaient un baccalauréat; en 1991, leur proportion atteint 10,3 %. Pour les mêmes années de référence, en Ontario ces proportions atteignaient 5,3 et 13,0 % et au Canada, 4,8 et 11,4 %.
- Au Québec, la scolarisation des femmes a fait des progrès remarquables entre 1971 et 1991, particulièrement chez les jeunes générations : chez les 15-24 ans, dont la scolarisation n'est pas terminée, la proportion des bachelières est passée de 2,6 à 5,0 % et celle de leurs homologues masculins, de 3,6 à 3,5 %. Durant la même période, en Ontario, la proportion des bachelières a plus que doublé, passant de 3,1 à 6,2 %, pendant que celle des bacheliers passait de 3,9 à 4,4 %; au Canada, la proportion des femmes titulaires d'un baccalauréat a presque doublé de 2,8 à 5,3 %, tandis que chez les hommes elle est passée de 3,6 à 3,9 %.
- Selon l'OCDE, le niveau d'instruction de la population de 24-64 ans varie sensiblement entre le Québec, l'Ontario, le Canada et certains pays. En 1991, la proportion de la population qui n'a pas dépassé le premier cycle de l'enseignement secondaire (10e année), atteint 33 % au Québec, 21 % en Ontario, 24 % au Canada, 17 % aux États-Unis, 49 % en France et 35 % au Royaume-Uni. Par ailleurs, la proportion de la population qui a achevé des études supérieures (études collégiales et universitaires) est de 35 % au Québec, 42 % en Ontario, 40 % au Canada et 36 % aux États-Unis, mais seulement de 15 % en France et 16 % au Royaume-Uni.
- Les régions de Montréal (15,6 %), de Québec (13,0 %), de l'Outaouais (10,7 %) et de Laval (10,0 %) rassemblent une grande proportion de bacheliers, par contre les régions périphériques, telles la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine (31,4 %), le Nord-

du-Québec (28,6 %) et le Bas-Saint-Laurent (25,5 %) recèlent une forte proportion de personnes peu scolarisées.

- l'Enquête sur les capacités de lecture et d'écriture utilisées quotidiennement (ECLÉUQ) de 1989 révèle que, chez les 16-69 ans, les carences en matière de lecture (niveaux 1 et 2) et de calcul (niveau 1) touchaient respectivement 18,7 et 21,7% des Québécois, 16,8 et 17,4 % des Ontariens et 16,0 et 17,8 % des Canadiens.
- En 1994, l'Enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes (EIAA), menée auprès des 15-65 ans, estime que les capacités de lecture et d'écriture de textes suivis de 47,5 % des Québécois et de 42,2 % des Ontariens correspondent aux niveaux les plus faibles (niveaux 1 et 2). Les textes schématiques de niveaux 1 et 2 (formulaires et cartes) présentent des difficultés pour 51,3 % des Québécois et 38,5 % des Ontariens. Quant aux textes à contenu quantitatif, 54,9 % des Québécois et 38,1 % des Ontariens ont des capacités élémentaires (niveaux 1 et 2).
- De 1982 à 1994, la fréquentation scolaire est en hausse au Québec, le taux étant passé de 95,3 à 97,7 % chez les jeunes de 15 ans, de 54,0 à 76,2 % chez ceux de 18 ans et de 20,2 à 40,4 % chez les 20-24 ans; en Ontario aux mêmes âges, le taux est passé respectivement de 97,6 à 99,0 %, de 59,9 à 79,9 % et, enfin, de 23,8 à 41,0 %.
- Entre 1971 et 1991, la fréquentation scolaire des adultes est aussi à la hausse au Québec, d'abord la fréquentation à plein temps des 20-24 ans (de 16,5 à 32,3 %), puis la fréquentation surtout à temps partiel des 25-44 ans sur le marché du travail (6,9 à 10,0 %). En Ontario et au Canada, la tendance est la même.
- Au Québec, depuis le début des années 80, la persévérance scolaire est à la hausse. Entre 1982-83 et 1994-95, la probabilité d'accéder à la 5e secondaire est passée de 52,9 à 69,5 % chez les hommes et de 59,0 à 79,8 % chez les femmes. Entre 1984-85 et 1994-95, la probabilité d'accéder au baccalauréat s'est accrue de 28,7 à 30,5 % chez les hommes et de 31,1 à 41,0 % chez les femmes.
- Au Québec entre 1990 et 1995, la moyenne des notes aux épreuves ministérielles du secondaire et le taux de réussite se sont améliorés en passant respectivement de 67,4 à 71,9 % et de 76,5 à 84,7 %.
- Globalement, entre 1971 et 1991, le taux d'activité a augmenté dans l'ensemble, sauf pour les personnes ayant moins de 9 années de scolarité dont le taux a baissé au Québec (de 44,1 à 34,0 %), en Ontario (de 52,0 à 37,5 %) et au Canada (de 47,6 à 35,7 %). En revanche, le taux d'activité des personnes ayant un grade universitaire a augmenté de 83,5 à 87,4 % au Québec. La situation est semblable chez les Ontariens et les Canadiens.

INTRODUCTION

Au début des années 60, le Québec a réalisé une importante réforme de son système d'éducation entre autres par l'introduction de la polyvalence au secondaire, par la création du réseau des Collèges d'enseignement général et professionnel (CEGEP) et le renforcement du réseau universitaire, particulièrement dans les régions. Cette réforme a permis d'augmenter la scolarisation de l'ensemble de la population et de démocratiser l'accès aux études supérieures. Malgré tout le progrès accompli depuis plus de trente ans, de sérieuses lacunes peuvent être observées dans le domaine de l'éducation, telles le fort taux d'abandon scolaire, surtout au secondaire, le faible accès à la formation professionnelle et l'analphabétisme de certaines couches de la population.

Sous l'effet conjugué de l'accélération des progrès technologiques, de la mondialisation des marchés et de l'impératif de réduire les déficits gouvernementaux, de nouvelles règles, dont la principale est sans doute la productivité, gèrent désormais l'économie et par ricochet le monde de l'éducation. Par conséquent, le système d'éducation doit former des individus capables de faire face aux exigences de plus en plus rigoureuses du marché du travail.

Dans ce contexte de changements, l'éducation constitue à plus forte raison un outil essentiel à l'amélioration des conditions de vie des individus. En plus de favoriser l'épanouissement personnel, l'éducation facilite l'insertion sociale par l'entrée et la progression sur le marché du travail, par les revenus qu'un emploi procure et par la participation non seulement à la société de consommation, mais aussi à la société de l'information en émergence.

Les indicateurs de bien-être des individus associés à l'éducation et passés en revue dans ce chapitre sont regroupés sous trois thèmes : l'état de la scolarisation, c'est-à-dire le nombre d'années de scolarité, le plus haut niveau de scolarité atteint et les capacités de lecture et de calcul; la participation au système d'éducation, c'est-à-dire la fréquentation scolaire selon l'âge et selon l'activité sur le marché du travail, la persévérance scolaire et les résultats scolaires et, enfin, le croisement de la scolarité et du taux d'activité sur le marché du travail. Des comparaisons dans le temps, s'étendant sur quelques décennies, seront établies particulièrement entre le Québec, l'Ontario et le Canada. Les principales sources de données utilisées émanent de Statistique Canada (les recensements canadiens, l'Enquête sur les finances des consommateurs, l'Enquête sur les capacités de lecture et d'écriture utilisées quotidiennement et l'Enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes), ainsi que du ministère de l'Éducation (les indicateurs de l'éducation).

L'ÉTAT DE LA SCOLARISATION

Globalement, on observe que, depuis le début des années 60, la population québécoise a réalisé des gains importants sur le plan de la scolarisation. L'écart entre la scolarisation du Québec et de l'Ontario s'est effectivement rétréci de manière significative.

Le nombre d'années de scolarité

Le nombre médian d'années de scolarité, c'est-à-dire le point partageant la population en deux parties égales, constitue un bon paramètre pour mesurer l'état de scolarisation d'une population (tableau 2.1).

Des progrès remarquables ont été accomplis entre 1971 et 1991 : le nombre médian d'années de scolarité de la population de 15 ans et plus est passé de 9,8 à 12,2 au Québec, de 10,9 à 12,7 en Ontario et de 10,6 à 12,5 au Canada. Les gains réalisés sont de l'ordre de 2,5 années pour les Québécois et de 1,9 année pour les Ontariens et les Canadiens. Cette hausse du nombre d'années de scolarité de la population du Québec n'a cependant pas permis de rattraper l'Ontario et le Canada à cet égard. L'écart entre le Québec et l'Ontario a diminué : de 1,1 année en 1971, celui-ci n'est

Tableau 2.1
Nombre d'années de scolarité de la population de 15 ans et plus, selon le sexe, Québec, Ontario, Canada et certains pays de l'OCDE, 1971-1991

	Hommes			Femmes			Total		
	1971	1981	1991	1971	1981	1991	1971	1981	1991
	Nombre médian d'années								
Québec	9,8	11,5	12,3	9,7	11,3	12,2	9,8	11,4	12,2
Ontario	10,9	12,2	12,8	10,9	12,1	12,7	10,9	12,1	12,7
Canada	10,5	11,9	12,5	10,6	11,8	12,5	10,6	11,8	12,5
	Nombre moyen d'années								
Québec	..	..	11,8	..	..	11,5	..	..	11,6
Ontario	..	..	12,6	..	..	12,3	..	..	12,4
Canada[1]	9,0	11,8	12,2	9,3	11,8	11,9	..	..	12,1
États-Unis[2]	12,1	12,6	12,1	12,1	12,4	12,5	..	..	12,3
France[2]	..	..	11,5	..	..	11,7	..	..	11,6
Royaume-Uni[2]	..	..	11,4	..	..	11,6	..	..	11,5

1. En 1971 et 1981, la population de référence a dépassé l'âge de la scolarité obligatoire et ne fréquente plus le système scolaire.
2. En 1970 et 1980, la population de référence a dépassé l'âge de la scolarité obligatoire et ne fréquente plus le système scolaire; en 1990, elle a 25 ans et plus.

Sources : Statistique Canada, Recensements canadiens; OCDE, 1986, Les conditions de vie dans les pays de l'OCDE; Ministère de la Santé et des Services sociaux, Le Québec comparé :indicateurs sanitaires, démographiques et socio-économiques.

Figure 2.1
Répartition de la population de 15 ans et plus, selon le niveau de scolarité[1], Québec, Ontario et Canada, 1951-1991

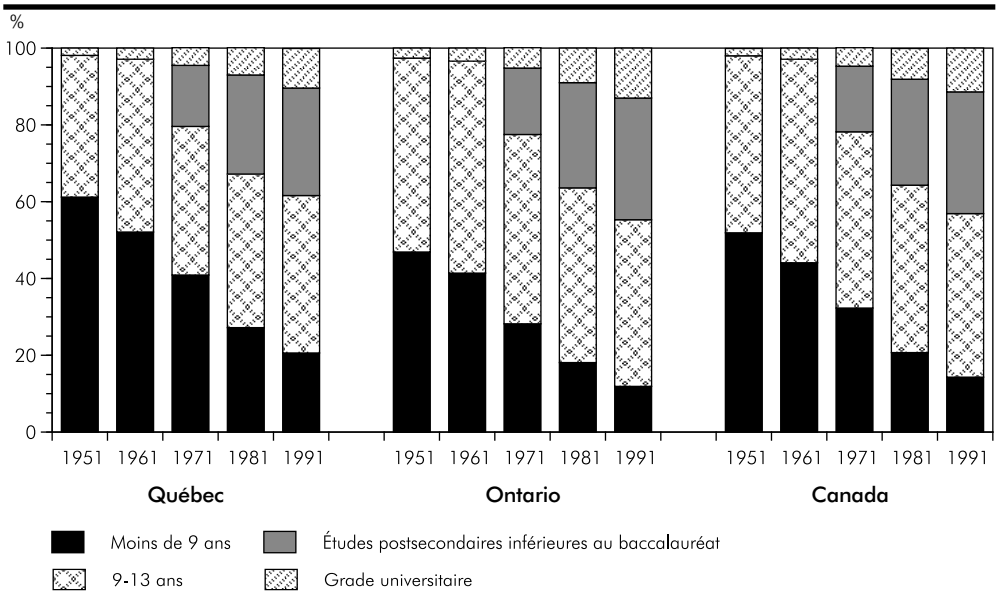

1. Voir notes au tableau 2.2.

Source : Statistique Canada, Recensements du Canada, Niveau de scolarité et fréquentation scolaire (93-328).

plus que de 0,5 en 1991. Durant cette période, au Québec, le nombre médian d'années de scolarité s'est accru de 2,5 années chez les hommes et chez les femmes, tandis qu'en Ontario, les hommes ont été légèrement favorisés avec 1,9 année contre 1,8 année pour les femmes. Une évolution semblable est observée au Canada.

Le nombre moyen d'années de scolarité permet d'établir des comparaisons internationales qui exigent certaines précisions, notamment en ce qui concerne la population de référence : pour le Québec, l'Ontario et le Canada, il s'agit de la population de 15 ans et plus en 1991, alors que pour les États-Unis, la France et le Royaume-Uni, il s'agit de la population de 25 ans et plus en 1990. Le nombre moyen d'années de scolarité est de 11,6 au Québec, de 12,4 en Ontario, de 12,1 au Canada, de 12,3 aux États-Unis, de 11,6 en France et de 11, 5 au Royaume-Uni. La France et le Royaume-Uni ont un nombre moyen d'années de scolarité plus bas parce que leurs populations sont plus vieilles. Dans la section consacrée au profil socio-économique de la population ayant moins de 9 ans de scolarité et de celle ayant un grade universitaire, l'effet de la structure d'âge sur la scolarisation de la population sera analysé en croisant la population française avec des taux de scolarisation québécois.

Le plus haut niveau de scolarité atteint

Moins de 9 ans de scolarité

Les progrès réalisés en matière de scolarisation se vérifient notamment par la diminution importante de la proportion des personnes qui ont moins de 9 années de scolarité (figure 2.1). Au Québec, les gains ont été remarquables : de 61,2 % en 1951, leur proportion est passée à 40,9 % en 1971 et à 20,6 % en 1991. L'Ontario et le Canada font meilleure figure car, en 1951, 46,9 et 51,9 % de leur population respective n'avait pas franchi le seuil de la 9e année, en 1971 ces proportions étaient de 28,2 et 32,3 % et en 1991, elles sont de 11,9 et 14,3 %.

Les jeunes de 15 à 24 ans sont beaucoup moins représentés que leurs aînés chez les personnes peu scolarisées, les progrès accomplis de façon continue durant ces quarante ans sont importants (tableau 2.2). Ainsi au Québec en 1951, 56,4 % des adolescents et des jeunes adultes n'avaient pas atteint la 9e année, alors qu'en 1991, leur proportion est passée à 6,0 %. En Ontario, leur proportion est sensiblement plus faible avec 32,0 % en 1951 et 2,0 % en 1991. Chez les personnes de 25 ans et plus, dont l'immense majorité ont terminé leur scolarisation, la part des personnes n'ayant pas franchi le seuil de la 9e année est plus grande au Québec en raison du poids relativement important que représentent les personnes qui ont été scolarisées avant la réforme de l'éducation (tableau 2.3). Ainsi en 1951, 62,8 % d'entre elles n'avaient pas plus de 8 années d'études, contre 23,6 % en 1991; en Ontario, ces proportions se situent à 50,6 et 14,1 % et au Canada à 54,9 et 16,6 %.

Au Québec entre 1951 et 1981, les hommes de 15-24 ans ont toujours été plus représentés que les femmes chez les moins scolarisés; le même phénomène est observé en Ontario et au Canada (tableau 2.2). Certes, en 1991, un écart sépare toujours les hommes et les femmes, mais celui-ci a diminué plus rapidement en Ontario qu'au Québec, l'écart étant de 0,3 point de pourcentage en Ontario et de 2,4 points au

Tableau 2.2
Répartition de la population de 15-24 ans, selon le niveau de scolarité et le sexe, Québec, Ontario et Canada, 1951-1991

Scolarité	1951	1961	1971	1981	1991
			%		
Québec	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Moins d'une 9e année[1]	56,4	37,6	15,4	6,0	6,0
9 - 13e année[2]	42,9	61,2	60,0	59,8	52,6
Études postsecondaires inférieures au baccalauréat[3]	...	...	21,4	31,4	37,1
Grade universitaire[4]	0,6	1,2	3,1	2,9	4,2
Hommes	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Moins d'une 9e année[1]	58,0	39,7	16,2	6,7	7,2
9 - 13e année[2]	41,0	58,9	58,3	59,9	55,3
Études postsecondaires inférieures au baccalauréat[3]	...	...	21,9	30,7	33,9
Grade universitaire[4]	1,0	1,3	3,6	2,8	3,5
Femmes	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Moins d'une 9e année[1]	54,9	35,5	14,7	5,2	4,8
9 - 13e année[2]	44,8	63,5	61,8	59,7	49,8
Études postsecondaires inférieures au baccalauréat[3]	...	...	20,9	32,1	40,4
Grade universitaire[4]	0,2	1,0	2,6	3,0	5,0
Ontario	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Moins d'une 9e année[1]	32,0	21,3	9,1	3,5	2,0
9 - 13e année[2]	66,8	77,4	68,5	67,8	62,1
Études postsecondaires inférieures au baccalauréat[3]	...	...	18,9	24,9	30,5
Grade universitaire[4]	1,2	1,3	3,5	3,8	5,3
Hommes	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Moins d'une 9e année[1]	36,9	24,2	9,6	3,8	2,2
9 - 13e année[2]	61,6	74,3	67,7	69,0	65,3
Études postsecondaires inférieures au baccalauréat[3]	...	...	18,9	23,7	28,1
Grade universitaire[4]	1,6	1,5	3,9	3,5	4,4
Femmes	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Moins d'une 9e année[1]	27,1	18,4	8,7	3,1	1,9
9 - 13e année[2]	72,0	80,6	69,3	66,6	58,9
Études postsecondaires inférieures au baccalauréat[3]	...	...	18,9	26,1	33,0
Grade universitaire[4]	0,8	1,0	3,1	4,1	6,2
Canada	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Moins d'une 9e année[1]	41,6	27,3	12,4	5,5	3,8
9 - 13e année[2]	57,7	71,5	64,4	64,2	59,2
Études postsecondaires inférieures au baccalauréat[3]	...	...	20,1	27,0	32,4
Grade universitaire[4]	0,7	1,1	3,2	3,3	4,6
Hommes	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Moins d'une 9e année[1]	45,6	30,4	13,4	6,3	4,4
9 - 13e année[2]	53,4	68,3	63,1	64,7	62,0
Études postsecondaires inférieures au baccalauréat[3]	...	...	19,9	25,9	29,7
Grade universitaire[4]	1,0	1,3	3,6	3,1	3,9
Femmes	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Moins d'une 9e année[1]	37,6	24,2	11,3	4,7	3,2
9 - 13e année[2]	62,0	74,8	65,6	63,7	56,3
Études postsecondaires inférieures au baccalauréat[3]	...	...	20,2	28,1	35,1
Grade universitaire[4]	0,4	0,9	2,8	3,5	5,3

1. Cette catégorie comprend certaines personnes avec des certificats d'écoles de métiers.
2. Comprend un faible pourcentage de personnes avec des études postsecondaires partielles en 1951 et 1961. Ces données ont été agrégées au niveau de la 9e- 13e pour constituer une série chronologique se prêtant mieux aux comparaisons dans le temps. Cette catégorie comprend également certaines personnes avec des certificats d'écoles de métiers.
3. Ce concept désignait :
   - en 1951: de 13 à 16 ans de scolarité;
   - en 1961: des études universitaires sans l'obtention d'un grade;
   - en 1971: des études universitaires ou toute autre année d'études après le secondaire;
   - en 1981 et 1991: des années de scolarité terminées dans une université ou un autre établissement du type collège communautaire, cégep, collège commercial privé.
4. En 1951, le grade universitaire était déduit d'après la valeur de 17 années de scolarité et plus.

Source : Statistique Canada, Recensements du Canada, Niveau de scolarité et fréquentation scolaire (93-328).

Tableau 2.3
Répartition de la population de 25 ans et plus, selon le niveau de scolarité et le sexe, Québec, Ontario et Canada, 1951-1991

Scolarité	1951	1961	1971	1981	1991
			%		
Québec	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Moins d'une 9e année[1]	62,8	56,9	50,7	34,4	23,6
9 - 13e année[2]	34,9	39,7	30,5	33,2	38,6
Études postsecondaires inférieures au baccalauréat[3]	...	...	13,7	23,9	26,2
Grade universitaire[4]	2,3	3,4	5,2	8,5	11,5
Hommes	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Moins d'une 9e année[1]	64,9	57,6	49,5	32,8	22,5
9 - 13e année[2]	31,4	37,2	28,3	30,4	37,0
Études postsecondaires inférieures au baccalauréat[3]	...	...	14,5	25,5	26,6
Grade universitaire[4]	3,7	5,2	7,7	11,4	13,8
Femmes	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Moins d'une 9e année[1]	60,9	56,2	51,8	35,9	24,7
9 - 13e année[2]	38,3	42,0	32,6	35,9	40,1
Études postsecondaires inférieures au baccalauréat[3]	...	...	12,9	22,5	25,8
Grade universitaire[4]	0,9	1,8	2,7	5,7	9,4
Ontario	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Moins d'une 9e année[1]	50,6	46,3	34,7	22,8	14,1
9 - 13e année[2]	46,4	49,9	42,7	38,5	39,3
Études postsecondaires inférieures au baccalauréat[3]	...	...	16,7	28,1	31,9
Grade universitaire[4]	3,0	3,9	5,9	10,6	14,6
Hommes	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Moins d'une 9e année[1]	54,1	48,9	35,5	22,7	13,9
9 - 13e année[2]	41,8	45,5	39,8	35,7	37,5
Études postsecondaires inférieures au baccalauréat[3]	...	...	16,2	28,1	31,6
Grade universitaire[4]	4,2	5,6	8,4	13,6	16,9
Femmes	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Moins d'une 9e année[1]	47,8	43,7	33,8	22,8	14,3
9 - 13e année[2]	51,1	54,2	45,6	41,1	41,0
Études postsecondaires inférieures au baccalauréat[3]	...	...	17,2	28,2	32,3
Grade universitaire[4]	1,8	2,2	3,4	7,8	12,5
Canada	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Moins d'une 9e année[1]	54,9	48,8	39,4	25,7	16,6
9 - 13e année[2]	42,9	47,8	39,2	36,8	38,9
Études postsecondaires inférieures au baccalauréat[3]	...	...	16,0	27,9	31,6
Grade universitaire[4]	2,3	3,4	5,3	9,6	12,8
Hommes	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Moins d'une 9e année[1]	58,5	51,4	40,5	25,7	16,6
9 - 13e année[2]	38,2	43,7	36,3	34,0	37,2
Études postsecondaires inférieures au baccalauréat[3]	...	...	15,5	28,0	31,3
Grade universitaire[4]	3,3	4,9	7,7	12,3	14,9
Femmes	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Moins d'une 9e année[1]	51,2	46,1	38,4	25,7	16,7
9 - 13e année[2]	47,6	52,0	42,0	39,6	40,5
Études postsecondaires inférieures au baccalauréat[3]	...	...	16,5	27,7	31,9
Grade universitaire[4]	1,2	1,9	3,1	7,0	10,9

Voir notes au tableau 2.2.

Source : Statistique Canada, Recensements du Canada, Niveau de scolarité et fréquentation scolaire (93-328).

Québec; entre 1971 et 1981, l'écart au Québec était de l'ordre de 1,5 point. Toutefois, en ce qui concerne les 25 ans et plus (tableau 2.3), les choses se présentent différemment : en 1951, 64,9 % des hommes avaient moins d'une 9e année en regard de 60,9 % des femmes, alors qu'en 1991 c'est le cas de 22,5 % des hommes et de 24,7 % des femmes; l'Ontario et le Canada présentent un scénario semblable. Ce revirement de l'écart en faveur des hommes est dû au fait que les femmes vivent plus longtemps.

De 9 à 13 ans de scolarité

Après avoir atteint un sommet en 1961, la proportion des personnes de 15 ans et plus qui ont entre 9 et 13 ans de scolarité, tend à diminuer par la suite. Ce constat se retrouve notamment chez les 15-24 ans, tant au Québec et en Ontario qu'au Canada. Chez les jeunes, les proportions sont importantes mais elles décroissent, de 61,2 % en 1961 à 52,6 % en 1991 au Québec, de 77,4 à 62,1 % en Ontario et de 71,5 à 59,2 % au Canada, situation qui serait attribuable à la poursuite d'études plus poussées. La proportion des personnes de 25 ans et plus qui ont atteint ce niveau de scolarité a tendance à se redresser au Québec après 1971, tandis qu'en Ontario, la baisse est relativement constante. Ainsi en 1991, environ 39,0 % des personnes de 25 ans et plus vivant dans ces deux provinces ont de 9 à 13 ans de scolarité. Dans l'ensemble du Canada, leur proportion est de 47,8 % en 1961 et de 38,9 % en 1991, diminution qui s'explique par la poursuite des études.

Les jeunes femmes poursuivraient davantage leurs études que les jeunes hommes. À partir de 1981, les hommes de 15-24 ans ayant de 9 à 13 années de scolarité sont plus fortement représentés que les femmes. Ainsi en 1991 au Québec, la proportion des hommes ayant cette scolarité est de 55,3 % et celle des femmes de 49,8 %; en Ontario, leurs proportions respectives sont de 65,3 et 58,9 %. Après 25 ans, la proportion des Québécoises, des Ontariennes et des Canadiennes est toujours plus élevée que celle de leurs homologues masculins. En 1991, environ 40 % des femmes et 37 % des hommes de ces deux provinces et du Canada ont atteint ce niveau de scolarité.

L'OCDE a élaboré des indicateurs qui permettent d'établir des comparaisons avec des pays étrangers concernant la population de 25-64 ans qui a achevé ses études (annexe 2). En 1991, le premier cycle du secondaire (10e année ou moins) est le niveau de scolarité le plus élevé qu'avaient atteint 33 % des Québécois, 21 % des Ontariens, 24 % des Canadiens, 49 % des Français, de même que 17 % des Américains et 35 % des habitants du Royaume-Uni. Par ailleurs, 30 % des Québécois ont terminé leurs études de 2e cycle du secondaire comparativement à 38 % des Ontariens, 36 % des Canadiens, 35 % des Français, 47 % des Américains ainsi que 49 % des habitants du Royaume-Uni.

Les études postsecondaires inférieures au baccalauréat

Entre 1971 et 1991, la part de la population dont le plus haut niveau de scolarité correspond à des études postsecondaires a augmenté considérablement, tant au Québec qu'ailleurs au Canada. Alors qu'en 1971 au Québec, 15,9 % de la population de 15 ans et plus avait atteint ce niveau de scolarité, en 1991, cette part atteint 28,0 %.

En Ontario, les proportions sont un peu plus élevées, soit respectivement 17,3 et 31,7 %. Les adolescents et les jeunes adultes québécois sont sensiblement plus représentés que leurs vis-à-vis ontariens. Ainsi en 1971, 21,4 % des Québécois de 15-24 ans avaient atteint ce niveau d'études, en 1991, cette proportion a atteint 37,1 %; en Ontario, au cours de la même période, la proportion est passée de 18,9 à 30,5 %. La proportion de la population de 25 ans et plus ayant ce niveau de scolarité est sensiblement moins importante au Québec, car elle comprend des générations nées pendant et avant la Seconde Guerre mondiale et qui, par conséquent, n'ont pas pu bénéficier de la réforme de l'éducation. Ainsi en 1971, au Québec, 13,7 % des 25 ans et plus avaient fait des d'études collégiales ou universitaires inférieures au baccalauréat, vingt ans plus tard, cette part atteint 26,2 %. En Ontario, leur proportion passe de 16,7 % en 1971 à 31,9 % en 1991, ce qui indique que les générations âgées y ont été plus scolarisées qu'au Québec.

Depuis 1981, la proportion de jeunes Québécoises de 15-24 ans qui ont atteint le niveau des études postsecondaires dépasse celle de leurs homologues masculins : en 1991, ces proportions sont de 40,4 et 33,9 % respectivement. L'Ontario a connu une évolution semblable, à la différence que l'écart entre les sexes est moins grand : en 1991, 33,0 % des femmes de cette cohorte d'âge et 28,1 % des hommes ont de telles études à leur crédit. Après 25 ans, la distribution par sexe est sensiblement différente. En effet, au Québec durant toute la période observée, la proportion des hommes qui ont accédé à des études postsecondaires inférieures au baccalauréat est plus élevée que celle des femmes : en 1991, les parts sont de 26,6 et 25,8 %. Ce n'est pas le cas en Ontario, puisqu'en 1971, la proportion des femmes y était supérieure à celle des hommes, soit 17,2 % en regard de 16,2 %; en 1991, ces proportions atteignent 32,3 et 31,6 % respectivement. Au Canada en 1991, la proportion des hommes et des femmes est presque la même avec respectivement 31,3 et 31,9 %.

En 1991 selon l'OCDE, 35 % de la population de 25-64 ans du Québec avait terminé des études supérieures (collégiales et universitaires), en Ontario et au Canada, cette proportion atteignait 42 et 40 %, aux États-Unis 36 %, et en France et au Royaume-Uni respectivement 15 et 16 %.

Le grade universitaire

Entre 1971 et 1991, la proportion des 15 ans et plus ayant un baccalauréat et un diplôme supérieur a beaucoup progressé en passant de 4,6 à 10,3 % au Québec, de 5,3 à 13,0 % en Ontario et de 4,8 à 11,4 % au Canada. Chez les 15-24 ans, la hausse est plus modeste, puisque bon nombre d'entre eux poursuivent des études universitaires. En 1991, la proportion des 25 ans et plus ayant un baccalauréat, qui atteint 11,5 % au Québec, 14,6 % en Ontario et 12,8 % au Canada, n'a jamais été aussi élevée. Par contre, l'écart entre le Québec et l'Ontario a tendance à se creuser : de 0,7 point de pourcentage en 1971, celui-ci est de 3,1 points en 1991.

L'analyse selon le sexe montre qu'entre 1951 et 1991, les femmes de 15-24 ans titulaires d'un grade universitaire ont accompli des progrès remarquables : au Québec, leur part a augmenté de 2,6 à 5,0 %, alors que celle de leurs homologues masculins a légèrement diminué de 3,6 à 3,5 %. Depuis 1981, les jeunes femmes sont plus représentées que les jeunes hommes chez les titulaires d'un grade universitaire, ce

qui constitue un revirement de situation qui aura des répercussions sur la composition du marché du travail. Par ailleurs, en 1991, chez les 25 ans et plus, 9,4 % des femmes ont un grade universitaire comparativement à 13,8 % des hommes. En Ontario, la proportion des hommes atteint 16,9 % et celle des femmes 12,5 % et au Canada, les proportions sont respectivement de 14,9 et de 10,9 %.

La scolarité selon les régions

La ventilation régionale de la population de 15 ans et plus selon le niveau de scolarité permet de constater qu'il y a corrélation entre la scolarisation d'une région et l'importance relative qu'y représentent les trois grands secteurs d'activité économique : le primaire (agriculture, forêt, mines, pêches), le secondaire (les industries de la transformation) et le tertiaire (les services) (figure 2.2).

La proportion de la population faiblement scolarisée dépasse 25 % dans les régions où l'activité économique est plus largement orientée vers l'exploitation des ressources naturelles: la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine, le Nord-du-Québec, le Bas-Saint-Laurent et l'Abitibi-Témiscamingue. Par contre, les régions de Montréal, de Québec, de l'Outaouais et de Laval rassemblent une proportion de titulaires d'un grade universitaire supérieure à 10 % de la population de 15 ans et plus. Puis, il y a les autres régions animées par des agglomérations de taille moyenne dont le développement économique s'appuie en grande partie sur les industries de la transformation et les services à la population, telle la Mauricie—Bois-Francs où les niveaux intermédiaires de scolarité regroupent près de 70 % de la population et les titulaires d'un grade universitaire, près de 6 %.

Figure 2.2
Répartition de la population de 15 ans et plus, selon le niveau de scolarité et la région administrative, Québec, 1991

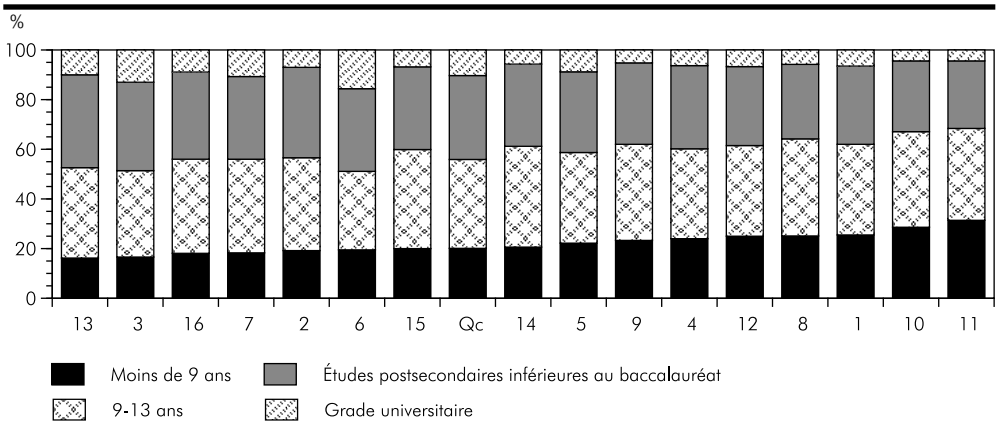

13 Laval
03 Québec
16 Montérégie
07 Outaouais
02 Saguenay—Lac-Saint-Jean
06 Montréal
15 Laurentides
Qc Ensemble du Québec
14 Lanaudière
05 Estrie
09 Côte-Nord
04 Mauricie–Bois-Francs
12 Chaudière-Appalaches
08 Abitibi-Témiscamingue
01 Bas-St-Laurent
10 Nord-du-Québec
11 Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine

Source : Statistique Canada, Recensement de 1991, tableaux sommaires.

Comme l'indiquent ces données, la scolarisation de la population varie beaucoup d'une région à l'autre. Un ensemble de forces d'attraction de nature socio-économique et démographique favorisent le rassemblement dans les grandes agglomérations urbaines des personnes les plus scolarisées. Les régions périphériques, qui sont pourtant dotées des équipements scolaires qu'exige l'enseignement collégial et universitaire, ne réussissent pas à générer assez d'activité économique pour endiguer l'émigration vers les grands centres urbains des couches généralement plus jeunes et plus instruites de leur population. Les profils socio-économiques des personnes les moins scolarisées et de celles qui le sont le plus permettent d'illustrer les liens qui existent entre la scolarisation et d'autres aspects de la situation personnelle des individus.

La scolarité et les caractéristiques socio-économiques de la population

- Le profil socio-économique de la population ayant moins de 9 ans de scolarité

L'examen de ces variables est basé sur un échantillon de l'Enquête sur les finances des consommateurs de 1982 et 1994. Le tableau 2.4 permet d'observer qu'entre 1982 et 1994, la scolarisation gagne du terrain puisque à partir de 25 ans la propor-

Tableau 2.4
Proportion[1] de la population de 15 ans et plus ayant moins d'une 9e année, selon certaines caractéristiques, Québec, 1982 et 1994

Caractéristiques	1982			1994		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
	%					
Groupe d'âge						
15-24 ans	8,1	6,5	7,3	10,4	8,1	9,3
25-34 ans	9,7	10,2	10,0	7,0[2]	5,1[2]	6,1
35-44 ans	28,9	26,8	27,9	9,3	9,1	9,2
45-54 ans	43,9	46,1	45,0	19,6	22,0	20,8
55-64 ans	58,8	54,1	56,3	41,9	42,6	42,3
65 ans et plus	67,6	67,1	67,3	57,5	60,2	59,1
Total	**28,1**	**29,0**	**28,6**	**19,9**	**21,9**	**20,9**
Langue maternelle						
Anglais	20,6	18,7	19,6	..	..	..
Français	28,3	29,6	28,9	19,2	21,5	20,4
Autres[3]	37,9	40,4	39,1	22,4	23,3	22,8
Activité						
Occupé	21,7	14,1	18,6	9,5	7,2	8,5
En chômage	27,7	19,5	24,4	17,6	12,9[2]	15,9
Inactif	43,0	41,2	41,8	41,6	37,4	39,0
Forme d'emploi[4]						
À temps plein	23,4	14,7	20,3	11,2	6,7	9,4
À temps partiel	16,8	14,9	15,5	10,9[2]	9,5	10,0
N'a pas travaillé	49,0	44,7	45,9	43,5	41,3	42,1

1. Méthode de calcul : population occupée ayant moins de 9 années de scolarité/population occupée.
2. Cette estimation comporte une variabilité d'échantillonnage élevée.
3. En 1994, les anglophones et les allophones font partie de la même catégorie.
4. Années de référence : 1981 et 1993.

Source : Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs, calculs du BSQ.

tion des personnes peu scolarisées diminue dans chacun des groupes d'âge, comme il a été possible de l'observer précédemment. Dans certains groupes d'âge, la baisse est accentuée, comme c'est le cas chez les 35-44 ans et les 45-54 ans, où les proportions passent de 27,9 à 9,2 % et de 45,0 à 20,8 %. Chez les aînés, leur proportion diminue d'environ 8 points, soit de 67,3 à 59,1 %. Par contre, conséquence des nombreux abandons scolaires, la proportion des jeunes de 15 à 24 ans qui n'ont pas plus de 8 années de scolarité, passant de 7,3 à 9,3 %, a augmenté durant la même période.

La ventilation selon la langue maternelle montre qu'en 1982 moins de 20 % des anglophones avaient moins de 9 années de scolarité, alors que chez les francophones et les allophones, cette proportion était respectivement de 28,9 et 39,1 %. On constate onze ans plus tard que ces différences se sont estompées, la population des peu scolarisés se situant autour de 20 % dans tous ces groupes.

Une faible scolarisation n'est certes pas étrangère à la faible participation au marché du travail, lien qui a tendance à se renforcer. En effet, entre 1982 et 1994, la proportion des personnes occupées ayant moins de 9 années de scolarité est passée de 18,6 à 8,5 %, alors que la proportion des personnes inactives dans cette même catégorie s'est maintenue par contre à environ 40 %. En 1994, parmi les personnes qui travaillent à plein temps, seulement 9,4 % ont moins de 9 années de scolarité, en 1982, leur part était de 20,3 %. En 1982 et 1994, plus de 40 % des personnes qui n'avaient pas travaillé, étaient peu scolarisées. On doit cependant garder présent à l'esprit que plusieurs d'entre elles sont retraitées.

Si en 1995, la population du Québec avait la même structure d'âge que la population française, la proportion des 15 ans et plus ayant moins de 9 ans de scolarité serait de 23,5 %, soit de 21,9 % dans le cas des hommes et de 25,0 % dans celui des femmes. On a déjà observé qu'au Québec, cette proportion atteint 20,9 %, soit 19,9 % dans le cas des hommes et de 21,9 % dans celui des femmes. Ces résultats peuvent expliquer que le nombre moyen d'années de scolarité soit plus faible en France (voir section : nombre d'années de scolarité), car la structure d'âge y a un effet défavorable.

- Le profil socio-économique de la population ayant un grade universitaire

Le tableau 2.5 montre qu'en 1994 environ 15 % des 25-44 ans sont titulaires d'un baccalauréat; en 1982, leur proportion était d'environ 11 %. En 1994, 5,8 % des 55 ans et plus ont un grade universitaire; douze ans plus tôt, c'était le cas de 3,3 % d'entre eux. Par ailleurs, la proportion des 15-24 ans qui ont un grade universitaire, étant passée de 2,0 % en 1982 à 3,4 % en 1994, a peu changé puisque plusieurs d'entre eux n'ont pas terminé leur scolarité.

Bien que des progrès remarquables aient été réalisés depuis 1982, il n'en demeure pas moins qu'en 1994 la proportion de personnes de langue maternelle française qui ont un grade universitaire continue d'être moins élevée que celle des communautés anglophone et allophone réunies avec respectivement 9,7 et 14,1 % en 1994; douze ans plus tôt, ces proportions étaient de 6,1 et de 9,5 %.

En 1994, la proportion des Québécois sur le marché du travail qui détiennent au moins un baccalauréat est de 16,1 % en regard de 10,7 % en 1982. Les hommes font meilleure figure que les femmes, mais l'écart s'amenuise. Ainsi en 1982, 12,2 % des hommes occupés sur le marché du travail avaient un baccalauréat contre 8,6 % des femmes; en 1994, les proportions sont passées à 16,8 % et à 15,3 % respectivement. En 1994, 5,2 % de la population québécoise en chômage a un grade universitaire. Quant aux personnes qui ne sont pas actives sur le marché du travail en 1994, 4,6 % d'entre elles ont un baccalauréat; en 1982 leur proportion s'élevait à 2,3 %. De 1982 à 1994, la proportion des personnes qui travaillent à plein temps et qui possèdent un grade universitaire est passée de 9,6 à 15,4 %. Par ailleurs, la part des détenteurs d'un grade universitaire chez les personnes qui travaillent à temps partiel est passée durant la même période de 7,2 à 8,6 %.

Si en 1995, la population du Québec avait la même structure d'âge que la population française, la proportion des 15 ans et plus ayant un grade universitaire serait de 10,1 %; on se rappelle que celle observée au Québec est de 10,7 %. Comme nous l'avons mentionné précédemment, le fait que la structure d'âge en France ait une effet défavorable peut expliquer que le nombre moyen d'années de scolarité y soit plus faible.

Tableau 2.5
Proportion[1] de la population de 15 ans et plus ayant un grade universitaire, selon certaines caractéristiques, Québec, 1982 et 1994

Caractéristiques	1982			1994		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
	%					
Groupe d'âge						
15-24 ans	--	--	2,0	--	4,9 [2]	3,4 [2]
25-34 ans	13,3	9,3	11,3	17,4	15,2	16,3
35-44 ans	15,7	8,1	11,9	16,5	14,5	15,5
45-54 ans	10,0	--	6,7	15,6	9,2	12,4
55 ans et plus	5,5	--	3,3	9,6	2,8	5,8
Total	**8,8**	**4,8**	**6,7**	**12,4**	**9,1[2]**	**10,7**
Langue maternelle						
Anglais	12,7	--	9,6	..	..	..
Français	8,0	4,3	6,1	11,5	8,1	9,7
Autres[3]	--	--	9,5	15,6	12,7	14,1
Activité						
Occupé	12,2	8,6	10,7	16,8	15,3	16,1
En chômage	--	--	--	--	--	5,2[2]
Inactif	--	1,9	2,3	6,3	3,7	4,6
Forme d'emploi[4]						
À temps plein	10,6	7,8	9,6	15,3	15,6	15,4
À temps partiel	--	7,1	7,2	--	8,6	8,6
N'a pas travaillé	--	--	2,1	6,9	3,3[2]	4,6

1. Méthode de calcul : population occupée ayant un grade universitaire/ population occupée.
2. Cette estimation comporte une variabilité d'échantillonnage élevée.
3. En 1994, les anglophones et les allophones font partie de la même catégorie.
4. Années de référence : 1981 et 1993.

Source : Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs, calculs du BSQ.

Les capacités en lecture et en calcul

Cet indicateur, qui mesure les capacités de lecture et de calcul des personnes de 15 ans et plus, permet d'évaluer leurs habiletés quotidiennes. En plus d'être généralement le reflet de la scolarité des personnes, ces habiletés montrent dans quelle mesure elles sont intégrées à la vie courante.

L'examen de cet indicateur est basé sur l'Enquête canadienne sur les capacités de lecture et d'écriture utilisées quotidiennement (ECLÉUQ) de 1989 et sur l'Enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes (EIAA) de 1994. L'échantillon québécois de l'ECLÉUQ est de 2 437 personnes, soit 18 % de l'échantillon canadien, et celui de l'EIAA, qui représente 25,5 % de l'échantillon canadien, compte 794 personnes. Ces deux enquêtes seront analysées sans faire des comparaisons entre elles, puisqu'il est difficile d'établir des équivalences entre leurs niveaux d'aptitudes : elles ont été conçues de façon différente.

- L'Enquête canadienne sur les capacités de lecture et d'écriture utilisées quotidiennement

L'ECLÉUQ retient quatre niveaux de compétence en ce qui concerne la capacité de lecture et trois pour ce qui est de la capacité de calcul des Canadiens de 16 à 69 ans. Les niveaux de compétence établis selon les résultats obtenus sont les suivants :

Évaluation de l'aptitude à la lecture

Niveau 1 : Les personnes de ce niveau ont de la difficulté à utiliser des documents écrits et sont les plus susceptibles de déclarer qu'elles ne sont pas capables de lire.

Niveau 2 : Les personnes de ce niveau ne sont capables d'utiliser des documents écrits que pour accomplir des tâches élémentaires comme repérer un mot familier dans un texte simple. Elles déclarent habituellement avoir de la difficulté à comprendre des documents courants.

Niveau 3 : Les personnes de ce niveau peuvent utiliser des documents écrits dans un certain nombre de situations à condition que ces documents soient clairs et bien présentés et que les tâches à accomplir soient simples. Bien qu'en général ces personnes disent ne pas éprouver beaucoup de difficultés à lire, elles ont tendance à éviter les situations où elles doivent lire.

Niveau 4 : Les personnes de ce niveau sont capables de satisfaire à la plupart des exigences de lecture courante. Il s'agit d'un groupe important et varié qui fait preuve de beaucoup de polyvalence dans ses capacités de lecture.

Évaluation de l'aptitude au calcul

Niveau 1 : Les personnes de ce niveau réussissent, au mieux, à repérer et à reconnaître des chiffres, séparément ou dans un court texte.

Niveau 2 : Les personnes de ce niveau peuvent effectuer une opération simple, comme l'addition ou la soustraction.

Niveau 3 : Les personnes de ce niveau peuvent exécuter des séquences d'opérations qui leur permettent de satisfaire à la plupart de leurs besoins quotidiens.

L'examen du tableau 2.6, tiré de l'ECLÉUQ, révèle qu'en 1989 56,5 % des Québécois de 16-69 ans savent suffisamment lire pour satisfaire à la plupart des exigences quotidiennes de lecture (niveau 4) et que 52,3 % d'entre eux ont les capacités suffisantes pour effectuer les tâches courantes de calcul (niveau 3). À divers degrés, 43,5 % des Québécois éprouvent des difficultés à lire et 47,7 % à compter couramment. En 1989, des carences importantes en lecture et en calcul sont respectivement observées chez 5,8 et 21,7 % des Québécois. En Ontario et au Canada, les proportions de personnes en mesure de s'acquitter pleinement de leurs tâches courantes de lecture (niveau 4) et de calcul (niveau 3) y sont un peu plus élevées qu'au Québec, soit respectivement de 62,4 et 59,6 % en Ontario et de 61,9 et 58,8 % au Canada.

La ventilation selon l'âge montre que les proportions respectives de personnes affichant la maîtrise de la lecture et du calcul diminuent au fur et à mesure que la population avance en âge. Au Québec, 73,7 % des personnes de 25-34 ans savent lire suffisamment pour satisfaire à la plupart des exigences quotidiennes de lecture et 67,2 % de celles entre 35-44 ans, en matière de calcul. Les proportions sont respectivement de 76,9 et 73,9 % en Ontario et de 76,4 et 72,3 % au Canada. Des carences graves en lecture et en calcul touchent une proportion relativement importante des personnes de 55-69 ans : leurs proportions atteignent 17,6 et 36,8 % au Québec, 15,8 et 17,8 % en Ontario et 14,5 et 23,7 % au Canada. Chez les 16-24 ans, les proportions de personnes qui ont les meilleures capacités de lecture (niveau 4) et de calcul (niveau 3) sont de 66,8 et 48,5 % au Québec, de 72,5 et 60,4 % en Ontario et de 70,6 et de 55,7 % au Canada. Cette moins grande capacité des 16-24 ans s'explique en partie par le fait que bon nombre d'entre eux n'ont pas terminé leur scolarité et qu'ils n'ont pas encore été confrontés au vaste éventail de documents de la vie quotidienne, mais aussi par certains problèmes associés au retard et à l'abandon scolaire.

Au Québec, la répartition selon le sexe révèle qu'une plus forte proportion de femmes de 16-24 ans satisfont à la majorité des exigences courantes de lecture (71,0 contre 62,6 % des hommes) et de calcul (51,7 contre 45,3 %). En Ontario et au Canada, cette plus forte proportion de femmes qui maîtrisent la lecture et le calcul associés aux tâches quotidiennes s'étend aux personnes âgées de 25-34 ans. En revanche, globalement, une plus grande proportion d'hommes savent suffisamment lire et compter pour exécuter des tâches courantes.

- L'Enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes

Pour sa part, l'EIAA a mesuré les capacités de lecture et d'écriture de trois catégories de textes : la compréhension de textes suivis, de textes schématiques et de textes au contenu quantitatif. Les capacités de lecture et d'écriture à l'égard des textes suivis consistent à avoir les connaissances et capacités nécessaires pour comprendre et

Tableau 2.6
Répartition des personnes de 16-69 ans, selon le niveau d'aptitude à la lecture et au calcul, le groupe d'âge et le sexe, Québec, Ontario et Canada, 1989

Niveau d'aptitude		Lecture			Calcul[1]		
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
		%					
Québec		**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
16-69	Niveau 1[2]	4,9	6,7	5,8	22,3	21,1	21,7
	Niveau 2	13,5	12,2	12,9	22,9	29,0	26,0
	Niveau 3	22,9	26,5	24,8	54,8	49,9	52,3
	Niveau 4	58,7	54,5	56,5	...	...	...
16-24	Niveau 1	--	--	--	20,7[3]	14,0	17,4 [3]
	Niveau 2	--	--	--	34,0	34,3	34,1
	Niveau 3	30,6	23,7	27,1[3]	45,3	51,7	48,5
	Niveau 4	62,6	71,0	66,8	...	...	...
25-34	Niveau 1	--	--	--	14,1[3]	--	11,4 [3]
	Niveau 2	--	--	--	19,7	28,7	24,3
	Niveau 3	19,7[3]	21,9	20,8[3]	66,2	62,6	64,3
	Niveau 4	73,8	73,6	73,7	...	...	...
35-44	Niveau 1	--	--	--	11,9[3]	--	10,4[3]
	Niveau 2	--	--	--	14,7[3]	30,1	22,4 [3]
	Niveau 3	18,5	30,3	24,4	73,4	61,0	67,2
	Niveau 4	73,4	60,1	66,7	...	...	...
45-54	Niveau 1	--	--	--	25,7[3]	30,7	28,1[3]
	Niveau 2	22,8[3]	23,8	23,3[3]	23,5[3]	26,2	24,9[3]
	Niveau 3	28,4	31,8	30,1	50,8	43,1	47,0
	Niveau 4	42,9	39,4	41,1	...	...	...
55-69	Niveau 1	15,4[3]	19,6	17,6[3]	37,1	36,6	36,8
	Niveau 2	36,7	28,0	32,1	28,8	31,2	30,1
	Niveau 3	20,5[3]	29,3	25,1[3]	34,1	32,2	33,1
	Niveau 4	27,4[3]	23,1	25,2[3]	...	...	...
Ontario		**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
16-69	Niveau 1[2]	7,1	10,2	8,7	16,8	18,1	17,4
	Niveau 2	7,1	9,1	8,1	21,9	24,1	23,0
	Niveau 3	22,4	19,3	20,8	61,3	57,8	59,6
	Niveau 4	63,4	61,4	62,4	...	...	...
16-24	Niveau 1	--	--	--	14,2[3]	--	11,0
	Niveau 2	--	--	--	25,6	31,7	28,6
	Niveau 3	24,9	17,5	21,3	60,2	60,7	60,4
	Niveau 4	69,1	76,1	72,5	...	...	...
25-34	Niveau 1	--	--	--	10,3[3]	--	7,8[3]
	Niveau 2	--	--	4,8[3]	18,9	22,1	20,5
	Niveau 3	17,4	15,4	16,4	70,8	72,6	71,7
	Niveau 4	76,2	77,6	76,9	...	...	...
35-44	Niveau 1	--	--	--	--	--	--
	Niveau 2	--	--	--	17,4[3]	19,7	18,5
	Niveau 3	21,2	11,1[3]	16,1	74,4	73,4	73,9
	Niveau 4	70,7	78,3	74,5	...	...	...

Tableau 2.6 *(suite)*
Répartition des personnes de 16-69 ans, selon le niveau d'aptitude à la lecture et au calcul, le groupe d'âge et le sexe, Québec, Ontario et Canada, 1989

Niveau d'aptitude		Lecture			Calcul[1]		
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
		%					
45-54	Niveau 1	--	--	--	--	20,5[3]	15,5
	Niveau 2	--	19,5[3]	12,8[3]	28,8	25,2	27,0
	Niveau 3	28,4	29,2	28,8	60,6	54,3	57,5
	Niveau 4	58,3	43,1	50,9	...	...	...
55-69	Niveau 1	15,8[3]	15,6[3]	15,8	14,4[3]	21,2[3]	17,8[3]
	Niveau 2	17,3[3]	16,2[3]	16,7[3]	30,5	34,7	32,7
	Niveau 3	25,3	33,7	29,5	55,1	44,1	49,5
	Niveau 4	41,6	34,5	37,9	...	...	...
Canada		**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
16-69	Niveau 1[2]	5,7	7,4	6,6	18,0	17,6	17,8
	Niveau 2	9,3	9,5	9,4	21,7	25,1	23,4
	Niveau 3	22,5	21,7	22,1	60,3	57,3	58,8
	Niveau 4	62,5	61,4	61,9	...	...	...
16-24	Niveau 1	--	--	--	16,7	11,0	13,9
	Niveau 2	5,8[3]	4,2[3]	5,0[3]	29,7	31,1	30,4
	Niveau 3	26,2	20,5	23,4	53,6	57,9	55,7
	Niveau 4	67,3	74,1	70,6	...	...	...
25-34	Niveau 1	--	--	--	12,5	6,0	9,2
	Niveau 2	--	--	--	19,9	23,7	21,8
	Niveau 3	17,2	16,5	16,8	67,6	70,3	69,0
	Niveau 4	74,9	77,8	76,4	...	...	...
35-44	Niveau 1	3,8[3]	--	3,0[3]	9,0	8,1	8,5
	Niveau 2	4,7[3]	7,5	6,1	16,2	22,1	19,2
	Niveau 3	20,6	18,3	19,5	74,8	69,8	72,3
	Niveau 4	70,8	71,9	71,4	...	...	...
45-54	Niveau 1	5,4[3]	7,3[3]	6,3[3]	16,1	21,2	18,6
	Niveau 2	12,1	17,2	14,6	23,0	24,1	23,5
	Niveau 3	27,6	28,1	27,9	60,9	54,7	57,9
	Niveau 4	54,9	47,4	51,2	...	...	...
55-69	Niveau 1	14,0	14,9	14,5	21,3	26,0	23,7
	Niveau 2	21,8	20,5	21,1	26,0	32,7	29,5
	Niveau 3	25,3	32,3	28,9	52,7	41,3	46,8
	Niveau 4	38,9	32,3	35,5	...	...	...

1. L'aptitude au calcul comporte trois niveaux.
2. Ce niveau regroupe des questionnaires qui n'ont pas été administrés à cause de problèmes de langue et des questionnaires où trop peu de tâches ont été complétées pour qu'il y ait assignation d'un niveau.
3. Cette estimation comporte une variabilité d'échantillonnage élevée.

Source : Statistique Canada, Enquête sur les capacités de lecture et d'écriture utilisées quotidiennement, 1989, calculs du BSQ.

utiliser l'information contenue dans les textes, tels des éditoriaux, des nouvelles et de la fiction. En ce qui concerne les textes schématiques, il faut pouvoir repérer et utiliser l'information présentée sous diverses formes, notamment les demandes d'emploi, les formules de paie, les horaires de transport, les cartes routières, les tableaux et les graphiques. Pour ce qui est des textes au contenu quantitatif, il s'agit d'appliquer des opérations arithmétiques, isolément ou en séquence, à des chiffres inclus dans des documents imprimés, comme établir le solde d'un compte de chèques, calculer un pourcentage de pourboire, remplir une formule de commande ou calculer le montant des intérêts sur un prêt à partir d'une annonce publicitaire. L'EIAA ventile ses catégories en cinq niveaux de capacité de lecture et d'écriture de personnes de 16 à 65 ans:

Textes suivis

Niveau 1 : La plupart des textes de ce niveau exigent du lecteur qu'il repère un élément d'information contenu dans le texte qui est identique ou synonyme à l'information donnée dans la directive.

Niveau 2 : À ce niveau, les tâches exigent du lecteur qu'il repère un ou plusieurs éléments d'information dans le texte. Ces tâches demandent aussi au lecteur d'intégrer deux éléments d'information ou plus ou de comparer des données et de les mettre en opposition.

Niveau 3 : Les tâches de ce niveau exigent du lecteur qu'il recherche des textes correspondant à des renseignements en faisant des déductions de faible niveau ou en respectant des conditions précises. On peut aussi demander au lecteur d'intégrer ou de comparer et de mettre en opposition des renseignements trouvés dans des paragraphes ou des sections du texte.

Niveau 4 : Les tâches demandent au lecteur d'effectuer l'adéquation de plusieurs réponses pour lesquelles il est nécessaire de faire des déductions à partir du texte.

Niveau 5 : Certaines tâches de ce niveau exigent du lecteur qu'il recherche de l'information dans un texte dense qui contient un certain nombre d'éléments de distraction. D'autres exigent du lecteur qu'il fasse des déductions de haut niveau ou utilise des connaissances spécialisées.

Textes schématiques

Niveau 1 : La plupart des tâches de ce niveau exigent du lecteur qu'il repère un élément d'information en fonction d'une adéquation littérale. Les éléments de distraction sont habituellement éloignés de la bonne réponse.

Niveau 2 : Les tâches relatives à la compréhension de textes schématiques de ce niveau sont un peu plus variées, bien que certaines tâches exigent encore que le lecteur apparie une seule caractéristique nécessitant une déduction de faible niveau.

Niveau 3 : Les tâches de ce niveau sont plus variées. Certaines exigent du lecteur qu'il effectue des adéquations littérales ou synonymiques; en général, le lecteur doit tenir compte de renseignements conditionnels ou apparier de multiples éléments d'information.

Niveau 4 : Les tâches de ce niveau, comme celles du niveau précédent, amènent le lecteur à apparier de multiples éléments d'information, à parcourir des documents et à intégrer de l'information. Il est exigé du lecteur de faire des déductions plus poussées.

Niveau 5 : Les tâches de ce niveau exigent du lecteur qu'il examine des documents d'information complexes contenant de multiples éléments de distraction, fasse des déductions de haut niveau et traite des renseignements conditionnels ou fasse appel à des connaissances spécialisées.

Textes au contenu quantitatif

Niveau 1 : Les tâches de ce niveau exigent du lecteur qu'il effectue une opération unique relativement simple pour laquelle soit les nombres et l'opération requise sont déjà inscrits dans le document, soit les nombres sont fournis et l'opération n'oblige pas le lecteur à emprunter.

Niveau 2 : Les tâches de ce niveau exigent du lecteur qu'il effectue une opération arithmétique simple (addition, soustraction) en utilisant des nombres facilement repérables dans le texte ou le document.

Niveau 3 : Les tâches de ce niveau amènent le lecteur à exécuter une opération unique. Cependant, les opérations deviennent plus variées (multiplication, division). Parfois deux nombres ou plus sont nécessaires pour résoudre le problème et ces nombres sont souvent cachés dans une présentation plus complexe.

Niveau 4 : Les tâches de ce niveau exigent du lecteur qu'il effectue une opération arithmétique unique où les quantités et les opérations sont difficiles à déterminer.

Niveau 5 : Ces tâches exigent du lecteur qu'il effectue de multiples opérations en séquence, puis qu'il repère les caractéristiques du problème dans le document ou s'appuie sur ses propres connaissances pour déterminer les quantités ou les opérations requises.

En 1994, les deux plus faibles niveaux de capacité de lecture et d'écriture basés sur les textes suivis (niveaux 1 et 2), qui exigent entre autres de la part du lecteur qu'il repère un ou plusieurs éléments d'information dans le texte, sont ceux de 47,5 % des Québécois, d'un peu plus de 42 % des Ontariens et des Canadiens et de 46,6 % des Américains (tableau 2.7). Le niveau 3, qui demande au lecteur de chercher des renseignements en faisant des déductions simples présentant une plus grande complexité, regroupe 43,3 % des Québécois, 35,1 % des Canadiens, 32,4 % des Américains et 28,6 % des Ontariens. De plus, 9,1 % des Québécois, 22,7 % des Canadiens, 21,1 % des Américains et 29,0 % des Ontariens qui se sont classés aux ni-

veaux 4 et 5 affichent une plus grande maîtrise de la lecture et de l'écriture de textes où le lecteur devait procéder à des déductions relativement complexes à partir d'un texte plus dense.

Les moins grandes aptitudes à la lecture et à l'écriture de textes schématiques correspondant aux niveaux 1 et 2 de l'échelle de l'EIAA, où le lecteur procède à un repérage de quelques éléments d'information et à une déduction rudimentaire, sont le lot de 51,3 % des Québécois, de 38,5 % des Ontariens, 42,9 % des Canadiens et de 49,6 % des Américains. Pour 33,4 % des Québécois, environ 32 % des Ontariens et des Canadiens et 31,4 % des Américains qui sont classés au niveau 3, leurs capacités leur permettent d'exécuter des tâches plus variées pouvant aller jusqu'à faire des adéquations littérales. Les compétences fonctionnelles les plus élevées (niveaux 4 et 5), dans la mesure où elles permettent entre autres d'examiner des documents complexes et d'effectuer des déductions poussées, sont celles de 15,3 % des Québécois, 29,7 % des Ontariens, 25,1 % des Canadiens et 19,0 % des Américains.

Pour ce qui est des textes au contenu quantitatif, 54,9 % des Québécois, 38,1 % des Ontariens, 43,0 % des Canadiens et 46,3 % des Américains possèdent des capacités élémentaires (niveaux 1 et 2) qui se résument succinctement à repérer des nombres, à effectuer une ou des opérations arithmétiques simples, comme la soustraction et l'addition. Le niveau 3, qui correspond aux habiletés intermédiaires, permet de procéder à des opérations plus complexes comme la multiplication et la division et de résoudre des problèmes par des déductions plus poussées, regroupe environ le tiers des personnes des entités géographiques retenues. Enfin, 11,1 % des Québécois, 26,5 % des Ontariens, 22,2 % des Canadiens et 22,5 % des Américains manifestent les meilleures aptitudes à la lecture et à l'écriture à l'égard des textes au contenu quantitatif.

Tableau 2.7
Répartition des personnes de 16-65 ans, selon le niveau de capacités de lecture et d'écriture, Québec, Ontario, Canada et États-Unis, 1994

	Québec	Ontario	Canada	États-Unis
		%		
Textes suivis	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Niveau 1	21,1	15,4	16,6	20,7
Niveau 2	26,4	27,0	25,6	25,9
Niveau 3	43,3	28,6	35,1	32,4
Niveau 4/5	9,1	29,0	22,7	21,1
Textes schématiques	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Niveau 1	23,0	17,2	18,2	23,7
Niveau 2	28,3	21,3	24,7	25,9
Niveau 3	33,4	31,8	32,1	31,4
Niveau 4/5	15,3	29,7	25,1	19,0
Textes au contenu quantitatif	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Niveau 1	21,1	16,2	16,9	21,0
Niveau 2	33,8	21,9	26,1	25,3
Niveau 3	34,0	35,5	34,8	31,3
Niveau 4/5	11,1	26,5	22,2	22,5

Source : Statistique Canada, Enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes, 1994, tableau personnalisé.

LA PARTICIPATION AU SYSTÈME D'ÉDUCATION

La fréquentation selon l'âge

L'Enquête sur les finances des consommateurs permet d'observer que la fréquentation scolaire varie beaucoup selon l'âge et le sexe (tableau 2.8). En 1982 au Québec, 95,3 % des adolescents de 15 ans fréquentaient l'école à plein temps ou à temps partiel, en 1994, leur proportion s'élève à 97,7 %; en Ontario, les taux de fréquentation sont du même ordre de grandeur, soit de 97,6 et 99,0 %. À 16 ans au Québec, le taux de fréquentation baisse légèrement et atteint 96,1 % en 1994, en Ontario celui-ci se situe à 97,3 %. En 1994 à 17 ans, 92,1 % des adolescents québécois poursuivent leur formation scolaire, leurs homologues ontariens affichent un taux de 93,9 %. Tant au Québec qu'en Ontario, pour une même année d'âge, les taux de fréquentation scolaire ont tendance à augmenter au fil des ans. Les filles ont un taux de fréquentation supérieur à celui des garçons.

Au Québec en 1994 à partir de 18 ans, le taux de fréquentation scolaire des jeunes adultes chute brusquement à 76,2 %, et celui de l'Ontario, à 79,9 %. À 19 ans, le taux de fréquentation scolaire de l'Ontario descend à 68,2 % et celui du Québec à 66,7 %. En général, dans la tranche d'âge 18-19 ans, le taux de fréquentation des jeunes femmes continue d'être supérieur à celui des jeunes hommes. Entre 1982 et 1994, le taux de fréquentation scolaire a augmenté sensiblement.

Tableau 2.8
Taux de fréquentation scolaire[1], selon le groupe d'âge et le sexe, Québec et Ontario, 1982 et 1994

	1982			1994		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
	%					
Québec						
15 ans	93,5	97,1	95,3	98,2	97,2	97,7
16 ans	88,4	90,6	89,4	94,0	98,2	96,1
17 ans	71,9	74,6	73,2	89,7	94,5	92,1
18 ans	52,6 [2]	55,5 [2]	54,0	72,8 [2]	79,7	76,2
19 ans	--	41,7 [2]	42,9	59,0 [2]	76,0 [2]	66,7
20-24 ans	22,5	17,9	20,2	33,7	47,4	40,4
25-34 ans	5,2 [2]	5,3 [2]	5,2	11,0	9,5	10,2
35 ans et plus	--	--	1,5 [2]	1,9	2,4	2,2
Ontario						
15 ans	98,1	97,1	97,6	99,1	98,3	99,0
16 ans	89,4	95,5	92,2	96,6	97,9	97,3
17 ans	84,1	88,4	86,2	93,5	94,4	93,9
18 ans	65,3	55,1	59,9	80,6	79,3	79,9
19 ans	46,2 [2]	48,7 [2]	47,3	66,4	70,4	68,2
20-24 ans	27,7	19,9	23,8	37,4	44,8	41,0
25-34 ans	6,4 [2]	5,6 [2]	6,0	8,8	9,6	9,2
35 ans et plus	--	1,5 [2]	1,4	2,2	2,6	2,4

1. Plein temps et temps partiel.
2. Cette estimation comporte une variabillité d'échantillonnage élevée.

Source : Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs, calculs du BSQ.

Chez les 20-24 ans, le taux de fréquentation scolaire est beaucoup plus faible que celui des 15-19 ans. Le Québec et l'Ontario ont sensiblement les mêmes taux de fréquentation, soit près de 20 % en 1982 et 40 % en 1994; ainsi durant cette période de onze ans, le taux a presque doublé. La fréquentation scolaire des femmes a plus augmenté que celle des hommes : de 29,5 points de pourcentage dans le cas des Québécoises et de 24,9 points dans celui des Ontariennes; ce qui fait, qu'en 1994, le taux de fréquentation des Québécoises (47,4 %) dépasse celui de leurs homologues masculins (33,7 %). Le même phénomène est observé en Ontario avec des taux respectifs de 44,7 et de 37,4 %.

Après 24 ans, la fréquentation scolaire diminue considérablement. De fait, on y retrouve deux catégories de personnes : celles qui poursuivent des études de maîtrise et de doctorat et celles qui se recyclent pour affronter les nouvelles conditions du marché du travail. En 1994, le taux de fréquentation scolaire des 25-34 ans se situe entre 8 et 11 % et celui des 35 ans et plus, entre 1,9 et 2,6 %.

La fréquentation scolaire selon l'activité sur le marché du travail

Qu'elle soit associée à la formation professionnelle ou à l'éducation permanente, la fréquentation scolaire à plein temps, mais surtout à temps partiel, se poursuit jusqu'à des âges avancés pour répondre à un marché du travail de plus en plus exigeant. La population active et les personnes qui veulent en faire partie doivent s'adapter aux nouvelles technologies et à l'évolution des connaissances. La conjoncture économique actuelle engendre l'inactivité chez les 20-24 ans et, par conséquent, favorise la fréquentation scolaire.

Les données des recensements canadiens permettent de constater que c'est au début de la vie adulte, entre 20 et 24 ans, que la fréquentation scolaire à plein temps atteint un sommet : au Québec en 1991, 44,0 % des personnes qui fréquentent l'école à plein temps sont absentes du marché du travail, en 1971, leur proportion atteignait 22,9 %; en Ontario, la cohorte correspondante enregistre des taux de 47,1 et 24,2 % (tableau 2.9). Le taux de fréquentation scolaire des Québécois actifs sur le marché du travail est somme toute assez élevé, puisque leur proportion, qui était de 13,8 % en 1971, s'élève à 30,0 % en 1991. La fréquentation scolaire à temps partiel des 20-24 ans est beaucoup moins élevée : en 1991, le taux de fréquentation des personnes actives est de 11,0 % au Québec et de 10,0 % en Ontario. Le taux de fréquentation scolaire à temps partiel des Québécois et des Ontariens inactifs est de l'ordre de 5 %. Au Québec entre 1971 et 1991, la fréquentation scolaire à plein temps des personnes inactives de 20-24 ans a doublé, tandis que celle des personnes actives du même groupe d'âge a presque triplé.

Par rapport aux 20-24 ans, la fréquentation scolaire à plein temps des 25-44 ans chute en 1991 à environ 4 %, soit à près de 3 % dans le cas des personnes actives et à environ 9 % dans celui des personnes inactives : cette situation prévaut tant au Québec qu'en Ontario. En 1991, la fréquentation scolaire à temps partiel des Québécois actifs excède 10 % et celle des inactifs se situe à 5,3 %; l'Ontario affiche des taux semblables. En 1991, la fréquentation scolaire à plein temps des 45-64 ans est de moins de 1,0 % et celle à temps partiel, d'environ 3,5 %.

Tableau 2.9
Taux de fréquentation scolaire[1] de la population de 20 ans et plus, selon l'activité[2] et le groupe d'âge, Québec, Ontario et Canada, 1971-1991

	Fréquentant l'école à plein temps			Fréquentant l'école à temps partiel		
	1971	1981	1991	1971	1981	1991
	%					
Québec						
20 ans et plus	3,7	4,0	5,2	4,9	6,1	6,6
Actifs	3,9	4,5	5,6	7,1	8,4	9,0
Inactifs	3,5	3,2	4,3	2,0	2,1	2,0
20-24 ans	16,5	18,4	32,3	8,2	8,4	10,0
Actifs	13,8	16,5	30,0	9,7	9,4	11,0
Inactifs	22,9	27,6	44,0	4,4	3,8	5,1
25-44 ans	2,2	2,5	4,0	6,9	9,2	10,0
Actifs	2,1	2,3	3,1	9,0	10,6	10,9
Inactifs	2,3	3,0	8,9	3,3	4,5	5,3
45-64 ans	0,8	0,7	0,7	2,0	2,7	3,3
Actifs	0,7	0,7	0,6	2,8	3,5	4,3
Inactifs	0,9	0,8	0,9	1,0	1,5	1,5
Ontario						
20 ans et plus	3,9	4,3	5,7	4,6	6,7	6,5
Actifs	4,3	4,8	6,3	6,2	8,8	8,3
Inactifs	3,2	3,1	4,2	1,7	2,2	2,1
20-24 ans	20,2	22,2	36,4	8,0	9,8	9,4
Actifs	19,0	20,6	34,7	9,4	10,8	10,0
Inactifs	24,2	32,3	47,1	3,0	3,6	5,8
25-44 ans	2,1	2,7	3,8	6,7	10,1	9,6
Actifs	2,0	2,3	3,1	7,9	11,1	10,1
Inactifs	2,5	4,4	8,7	3,3	5,1	5,9
45-64 ans	0,5	0,5	0,7	2,3	3,5	3,5
Actifs	0,4	0,5	0,7	2,7	4,2	4,3
Inactifs	0,6	0,5	0,7	1,3	1,9	1,5
Canada						
20 ans et plus	3,7	3,9	5,3	4,3	6,1	6,0
Actifs	4,1	4,5	5,9	6,0	8,2	7,9
Inactifs	3,1	2,9	4,1	1,7	2,0	1,9
20-24 ans	18,0	18,5	32,3	7,5	8,9	9,1
Actifs	16,7	17,1	30,4	8,9	9,8	9,8
Inactifs	21,9	26,1	43,1	3,4	3,5	5,1
25-44 ans	2,2	2,6	4,0	6,1	9,1	8,9
Actifs	2,1	2,4	3,3	7,5	10,2	9,5
Inactifs	2,4	3,6	8,7	3,0	4,5	5,2
45-64 ans	0,6	0,5	0,7	2,0	3,0	3,1
Actifs	0,5	0,5	0,6	2,6	3,8	3,9
Inactifs	0,7	0,6	0,8	1,1	1,6	1,3

1. Il s'agit d'une fréquentation à plein temps si la personne avait une charge de cours correspondant à au moins 75 % de la charge de cours normale. Les cours suivis le jour pendant une période de six semaines ou moins comptent pour une fréquentation à temps partiel.
2. Activité sur le marché du travail des personnes en âge de travailler.

Source : Statistique Canada, Recensements du Canada, Niveau de scolarité et fréquentation scolaire (93-328).

La persévérance scolaire

La persévérance scolaire, définie par le ministère de l'Éducation comme étant la probabilité d'atteindre certains niveaux du cheminement scolaire, sera analysée à partir du secondaire jusqu'à l'université. Aux fins de notre étude, la probabilité d'atteindre la classe terminale du secondaire ne concerne que la formation générale, la formation professionnelle étant exclue. Ainsi au cours de la période s'étendant de 1982-83 à 1994-95, l'accès à la 5e année du secondaire n'a cessé de croître en passant de 52,9 à 69,5 % chez les garçons et de 59,0 à 79,8 % chez les filles (tableau 2.10).

L'accès au secteur préuniversitaire du collégial est sensiblement plus élevé que celui du secteur technique. En 1980-81, l'accès des hommes à ce secteur a été de 25,7 % et celui des femmes de 26,6 %; en 1994-95, ces proportions sont respectivement de 34,3 et 45,8 %. Quant au secteur technique, 14,8 % des hommes et 19,3 % des femmes y avaient accès en 1980-81, en regard de 23,9 et 25,9 % en 1994-95.

Au niveau universitaire, les taux d'accès au baccalauréat font des progrès remarquables et l'écart se creuse entre les hommes et les femmes. De 2,4 points de pourcentage en 1984-85, l'écart atteint 10,5 points en 1994-95, alors que 30,5 % des hommes et 41,0 % des femmes ont accès au baccalauréat. Par contre, les probabilités d'accéder à la maîtrise et au doctorat sont beaucoup plus faibles. En 1994-95, 8,3 % des hommes et 8,8 % des femmes ont accès aux études de maîtrise et seulement 2,2 % des hommes et 1,6 % des femmes, à des études de doctorat. Le taux d'accès des hommes est supérieur à celui des femmes seulement au doctorat.

Entre 1980-81 et 1993-94, la probabilité d'obtenir un diplôme du secondaire est passée chez les hommes de 57,8 à 61,4 % et chez les femmes, de 64,6 à 72,9 %. À la formation continue (adultes), le taux de réussite, beaucoup plus modeste, affiche toutefois un rattrapage remarquable surtout dans le cas des femmes dont le taux est passé de 6,9 à 15,2 %, tandis que celui des hommes a augmenté de 6,2 à 13,4 %. Le recul enregistré au milieu des années 80 est imputable en grande partie à la hausse de la note de passage de 50 à 60 pour 100.

En 1980, le taux d'obtention du diplôme d'études collégiales au secteur préuniversitaire était d'environ 15,6 %; entre-temps, un écart s'est creusé entre les hommes et les femmes qui atteint 11 points de pourcentage en 1994 en faveur de ces dernières. Au secteur technique, les taux qui sont beaucoup plus bas ont peu progressé : les taux des diplômés qui étaient de 8,0 % chez les hommes et de 13,1 % chez les femmes en 1980 sont respectivement de 9,2 et 15,0 % en 1994.

En 1987, la probabilité d'obtenir un baccalauréat était de 17,2 % pour les hommes et de 20,7 % pour les femmes; sept ans plus tard, elle atteint 22,1 % pour les hommes et 32,9 % pour les femmes; ces dernières devancent les hommes par plus de 10 points. En 1994, près d'une personne sur vingt obtient une maîtrise et le doctorat, dernière étape de la scolarisation, est délivré à 1 % des hommes et 0,5 % des femmes.

Tableau 2.10
Persévérance scolaire, selon le sexe, Québec, 1980-81 à 1994-95

A) Probabilité (%) d'accéder :				
Au secondaire	1982-83	1989-90	1992-93	1994-95
En 4e secondaire	63,6	81,4	83,6	85,0
Hommes	59,6	78,0	80,9	82,1
Femmes	67,9	85,1	86,4	87,9
En 5e secondaire	55,8	70,0	72,9	74,5
Hommes	52,9	64,8	68,4	69,5
Femmes	59,0	75,5	77,7	79,8
Au collégial	1980-81	1985-86	1992-93	1994-95
Au secteur préuniversitaire	26,1	36,1	42,3	40,3
Hommes	25,7	33,2	36,9	34,3
Femmes	26,6	39,3	47,9	45,8
Au secteur technique	17,0	20,6	23,8	25,1
Hommes	14,8	17,7	21,8	23,9
Femmes	19,3	23,6	25,9	25,9
Aux études universitaires	1984-85	1987-88	1992-93	1994-95
Au baccalauréat	29,9	34,6	39,6	35,6
Hommes	28,7	30,6	34,7	30,5
Femmes	31,1	38,8	44,7	41,0
À la maîtrise	6,8	7,3	8,3	8,5
Hommes	7,4	7,4	8,4	8,3
Femmes	6,0	7,2	8,2	8,8
Au doctorat	1,1	1,4	1,8	1,9
Hommes	1,4	1,7	2,2	2,2
Femmes	0,8	1,0	1,5	1,6
B) Probabilité (%) d'obtenir :				
Un 1er diplôme du secondaire	1980-81	1985-86	1992-93	1993-94
À l'enseignement ordinaire	61,1	70,5	63,9	67,0
Hommes	57,8	65,3	57,5	61,4
Femmes	64,6	76,0	70,4	72,9
En formation continue	6,5	6,1	16,3	14,4
Hommes	6,2	5,6	15,3	13,4
Femmes	6,9	6,4	17,3	15,2
Un diplôme d'études collégiales (DEC)	1980	1985	1990	1994
Au secteur préuniversitaire	15,6	19,4	24,6	25,3
Hommes	15,5	17,5	20,8	19,8
Femmes	15,7	21,4	28,5	30,8
Au secteur technique	10,5	12,4	11,8	12,0
Hommes	8,0	9,8	8,9	9,2
Femmes	13,1	15,1	14,7	15,0
Un diplôme universitaire	1987	1990	1992	1994
Un baccalauréat	19,0	22,2	25,1	26,1
Hommes	17,2	19,1	20,8	22,1
Femmes	20,7	25,4	29,5	32,9
Une maîtrise	3,8	4,3	4,9	5,6
Hommes	4,1	4,3	4,9	5,5
Femmes	3,5	4,2	4,9	5,9
Un doctorat	0,5	0,6	0,8	0,8
Hommes	0,7	0,8	1,0	1,0
Femmes	0,3	0,4	0,5	0,5

Source : Ministère de l'Éducation, Indicateurs de l'éducation.

Les résultats scolaires

Entre juin 1988 et juin 1995, la moyenne des notes aux épreuves ministérielles en vue de sanctionner les études des classes de 3e, 4e et 5e secondaire s'est accrue légèrement en passant de 70,6 à 71,2 % chez les garçons et de 70,0 à 72,6 % chez les filles, de même que le taux de réussite scolaire qui est passé de 81,8 et à 84,0 % chez les garçons et de 78,9 à 85,4 % chez les filles. Ces dernières ont un net avantage sur les garçons quant à l'accession aux classes de 4e et de 5e secondaire et l'obtention d'un diplôme du secondaire, même si les garçons obtiennent des résultats semblables à ceux des filles aux épreuves ministérielles destinées aux classes de 3e, 4e et 5e secondaire. Cette contradiction en apparence s'explique par l'effet de sélection que comporte le décrochage scolaire - plus important chez les garçons que chez les filles - puisque, le plus souvent, ce sont les élèves qui éprouvent plus de difficultés qui abandonnent leurs études (tableau 2.11). La baisse de la moyenne des notes aux épreuves ministérielles et du taux de réussite en juin 1990 est due à des notes plus faibles à l'examen de français.

Durant toute la période observée, les résultats obtenus dans les établissements privés dépassent ceux des commissions scolaires. Ainsi en juin 1995, la moyenne des notes des élèves du réseau privé est de 78,1 % et celle des élèves du réseau public, de 70,8 %; tandis que le taux de réussite se situe à 93,9 % chez les élèves du réseau privé et à 83,0 % chez ceux du réseau public. En 1988, la moyenne des notes aux

Tableau 2.11
Moyenne des notes aux épreuves ministérielles du secondaire et taux de réussite, selon le sexe, le réseau et la langue d'enseignement, Québec, 1988-1995

	Moyenne				Taux de réussite			
	Juin 1988	Juin 1990	Juin 1991	Juin 1995	Juin 1988	Juin 1990	Juin 1991	Juin 1995
	%							
Sexe								
Garçons	70,6	67,8	70,7	71,2	81,8	78,0	81,4	84,0
Filles	70,0	67,1	70,3	72,6	78,9	75,1	79,4	85,4
Réseau								
Public	68,8	65,9	68,8	70,8	77,9	73,5	77,6	83,0
Privé	76,7	73,3	77,0	78,1	90,9	87,9	91,2	93,9
Langue d'enseignement								
Français	70,2	67,5	70,7	72,4	79,4	76,6	80,7	85,5
Anglais	70,6	67,1	69,1	68,1	85,5	75,7	78,0	78,5
Ensemble	70,3	67,4	70,5	71,9	80,3	76,5	80,4	84,7

Source : Ministère de l'Éducation, Indicateurs de l'éducation.

épreuves ministérielles atteignait 68,8 % au réseau public et 76,7 % au réseau privé et les taux de réussite étaient respectivement de 77,9 et 90,9 %. Un des facteurs qui expliquent cet écart pourrait être la sélection des candidats que fait le réseau privé au moment de l'admission, alors que les commissions scolaires doivent accueillir tous les élèves admissibles à l'enseignement secondaire.

En général, les élèves dont la langue d'enseignement est le français ont une moyenne aux épreuves ministérielles et un taux de réussite qui sont légèrement plus élevés que ceux dont la langue d'enseignement est l'anglais. En juin 1995, la moyenne des notes des élèves francophones atteint 72,4 % et leur taux de réussite, 85,5 %

Tout comme la moyenne des notes aux épreuves ministérielles, le taux de réussite augmente depuis juin 1990 : alors qu'il était de 76,5 % dans l'ensemble du réseau secondaire québécois, en juin 1995, il atteint 84,7 %. Certaines régions se distinguent par un taux supérieur à 86 %, plus précisément Chaudière-Appalaches, Québec et l'Estrie (figure 2.3). Les résultats des élèves des régions comme Laurentides et Laval se rapprochent de ceux de l'ensemble du Québec. Enfin, deux régions affichent un taux inférieur à 80 % : la Côte-Nord et le Nord-du-Québec.

Figure 2.3
Taux de réussite aux épreuves du secondaire, selon la région administrative, Québec, 1995

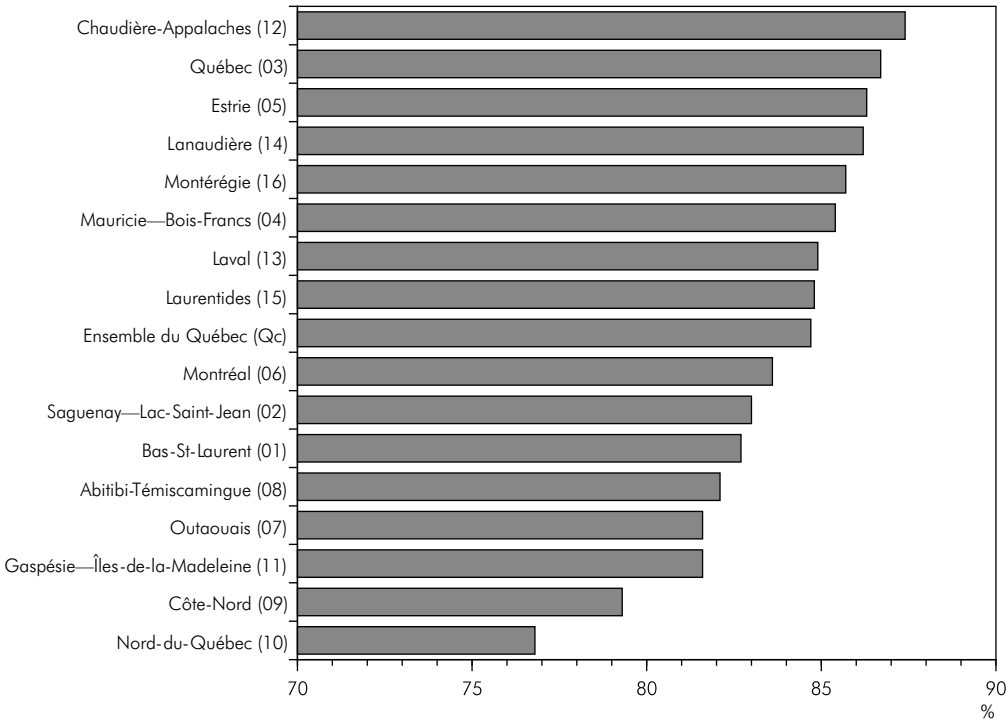

Source : Ministère de l'Éducation, *Indicateurs de l'éducation, 1995.*

LE NIVEAU DE SCOLARITÉ ET LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Les recensements canadiens révèlent que le taux d'activité des hommes et des femmes varie considérablement en fonction du niveau de scolarité (tableau 2.12). Entre 1971 et 1991, le taux d'activité des Québécois est passé de 53,3 à 65,1 %, celui des Ontariens 62,7 à 69,6 % et, enfin, celui des Canadiens, de 58,6 à 67,9 %.

Entre 1971 et 1991, le taux d'activité des personnes qui n'ont pas plus d'une 9e année a baissé sensiblement : au Québec, chez les hommes, le taux a chuté de 67,2 à 47,4 % (principalement à 45 ans et plus), et s'est maintenu à environ 23 % chez les femmes. En Ontario, le taux des hommes a glissé de 73,2 à 49,9 % et celui des femmes de 30,4 à 26,6 %. Au Canada, les taux ont baissé respectivement de 68,5 à 48,2 % et de 25,7 à 24,2 %. Ces données reflètent en partie le vieillissement de la population peu scolarisée et son retrait progressif du marché du travail.

Entre 1971 et 1991 aux échelons intermédiaires de la scolarité, le taux d'activité des Québécois a augmenté de plusieurs points de pourcentage, soit de 69,0 à 74,9 % et celui des Québécoises de 38,1 à 53,7%; pendant ce temps, le taux d'activité des Ontariens baissait de 80,6 à 73,1 % et celui des Ontariennes gagnait 10 points de pourcentage, passant de 46,4 à 56,3 %. En 1991, les personnes ayant un certificat ou un diplôme d'une école de métiers ont un taux d'activité de 80,0 %, au Québec, de 75,5 % en Ontario et de 76,8 % au Canada. En ce qui concerne les études postsecondaires inférieures au baccalauréat, le taux d'activité a fait un bond remarquable entre 1971 à 1991 en passant de 70,2 à 81,0 %, au Québec, de 74,4 à 81,3 % en Ontario et de 72,3 à 80,8 % au Canada. Les personnes disposant d'un certificat ou d'un diplôme participent plus au marché du travail que celles qui en sont privées; en 1991, leurs taux respectifs se situent à 84,0 et 74,5 % au Québec, 82,9 et 78,5 % en Ontario et 82,6 et 77,4 % au Canada.

Les titulaires d'un grade universitaire détiennent le plus haut taux d'activité. En 1991, celui-ci est de 87,4 % au Québec, de 86,8 % en Ontario et de 86,6 % dans l'ensemble du Canada.

Somme toute, le taux d'activité du Québec se rapproche de celui de l'Ontario et du Canada. Le taux d'activité des personnes peu scolarisées diminue sensiblement, par contre il augmente au fur et à mesure que le niveau de scolarité s'élève. Les femmes qui ont 9 années de scolarité et plus ont beaucoup accru leur participation au marché du travail. L'écart séparant le taux des hommes et celui des femmes s'amenuise au point où, au Québec en 1991, 84,7 % des femmes et 89,5 % des hommes titulaires d'un grade universitaire sont actifs sur le marché du travail; en Ontario, ces taux sont de 83,4 et 89,6 % et au Canada, de 83,3 et 89,4 %.

Tableau 2.12
Taux d'activité de la population de 15 ans et plus, selon le sexe et le plus haut niveau de scolarité, Québec, Ontario et Canada, 1971-1991

	Taux d'activité								
	Québec			Ontario			Canada		
Scolarité	1971	1981	1991	1971	1981	1991	1971	1981	1991
	%								
Total	**53,3**	**62,3**	**65,1**	**62,7**	**68,4**	**69,6**	**58,6**	**65,9**	**67,9**
Moins d'une 9e année	44,1	42,4	34,0	52,0	47,2	37,5	47,6	44,1	35,7
9-13e année	52,5	60,7	63,9	62,5	66,5	64,4	58,6	64,2	63,9
Sans certificat ou diplôme	..	..	55,1	..	..	57,7	..	..	56,9
Avec certificat ou diplôme	..	..	68,4	..	..	72,8	..	..	71,8
Certificat ou diplôme d'une école de métiers	..	..	80,0	..	..	75,5	..	..	76,8
Études postsecondaires inférieures au baccalauréat	70,2	78,7	81,0	74,4	79,7	81,3	72,3	78,9	80,8
De niveau universitaire ou autres	..	..	74,5	..	..	78,5	..	..	77,4
Avec certificat ou diplôme	..	..	84,0	..	..	82,9	..	..	82,6
Grade universitaire	83,5	88,0	87,4	82,7	86,4	86,8	83,1	86,8	86,6
Hommes	**72,0**	**76,9**	**74,7**	**81,0**	**81,1**	**77,4**	**77,1**	**79,4**	**76,4**
Moins d'une 9e année	67,2	62,6	47,4	73,2	64,7	49,9	68,5	61,9	48,2
9-13e année	69,0	75,0	74,9	80,6	79,0	73,1	77,2	78,0	73,5
Sans certificat ou diplôme	..	..	67,4	..	..	67,1	..	..	67,5
Avec certificat ou diplôme	..	..	78,9	..	..	82,1	..	..	81,7
Certificat ou diplôme d'une école de métiers	..	..	87,0	..	..	78,5	..	..	80,9
Études postsecondaires inférieures au baccalauréat	83,1	88,2	86,7	91,1	90,9	87,4	88,3	90,2	87,2
De niveau universitaire ou autres	..	..	81,3	..	..	85,0	..	..	84,4
Avec certificat ou diplôme	..	..	89,2	..	..	88,8	..	..	88,7
Grade universitaire	90,1	91,8	89,5	91,6	92,0	89,6	91,2	92,2	89,4
Femmes	**35,3**	**48,4**	**56,0**	**44,8**	**56,3**	**62,1**	**40,3**	**52,9**	**59,9**
Moins d'une 9e année	22,7	24,9	22,7	30,4	30,8	26,6	25,7	26,7	24,2
9-13e année	38,1	48,3	53,7	46,4	55,4	56,3	42,0	51,9	54,9
Sans certificat ou diplôme	..	..	43,2	..	..	48,7	..	..	46,9
Avec certificat ou diplôme	..	..	60,3	..	..	65,8	..	..	64,3
Certificat ou diplôme d'une école de métiers	..	..	70,2	..	..	68,8	..	..	69,2
Études postsecondaires inférieures au baccalauréat	56,4	69,0	75,7	58,9	69,3	75,7	57,3	68,1	75,0
De niveau universitaire ou autres	..	..	68,0	..	..	72,7	..	..	71,1
Avec certificat ou diplôme	..	..	79,2	..	..	77,4	..	..	77,0
Grade universitaire	68,2	81,3	84,7	63,6	78,0	83,4	65,4	78,4	83,3

Source : Statistique Canada, Recensements du Canada, tableaux sommaires de base.

CONCLUSION

Depuis le début des années 60, le taux de scolarisation du Québec a augmenté considérablement et l'écart de scolarisation entre le Québec et l'Ontario s'est rétréci sensiblement. La diminution importante de la proportion des personnes les moins scolarisées et l'augmentation de la proportion de celles qui le sont le plus témoignent de cette amélioration. Les jeunes générations, particulièrement celles des femmes, sont largement à la fois responsables et bénéficiaires des profondes transformations qu'a connues le Québec sur le plan de l'éducation. Malheureusement, malgré ce progrès réel, l'Enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes de 1994 révèle qu'environ 50 % des Québécois de 16 à 65 ans ont des capacités de lecture et d'écriture limitées. D'autres indicateurs comme la fréquentation, la persévérance et les résultats scolaires montrent que les femmes bénéficient davantage que par le passé de l'éducation comme moyen de promotion individuelle et d'amélioration de leur situation socio-économique. Une formation collégiale ou universitaire, adaptée au marché du travail en constante mutation, constitue la meilleure assurance d'une insertion socio-économique harmonieuse. L'évolution des connaissances et les changements technologiques obligent de plus en plus de personnes à retourner sur les bancs de l'école pour compléter ou parfaire leur formation, en vue de se maintenir en emploi ou de se recycler dans un autre domaine d'activité. Comme ailleurs, le clivage de la société québécoise, selon les conditions de vie de ses membres, se fera de plus en plus en fonction de la scolarisation qui constitue la filière la plus sûre pour accéder au marché du travail, et par conséquent, recevoir un salaire convenable et participer au marché de la consommation.

RÉFÉRENCES

ASSELIN, Suzanne et al., 1992, *Portrait social du Québec*, chap. 3, pp. 101-132, Québec, Les Publications du Québec, 353 p.

ASSELIN, Suzanne et al., 1994, *Les hommes et les femmes: une comparaison de leurs conditions de vie*, chap. 5, pp. 93-123 , Québec, Les Publications du Québec, 301 p.

BARIL, Alain et George A. MORI, 1991, «Niveau de scolarité dans les différents groupes ethniques au Canada», *Tendances sociales canadiennes*, printemps, Ottawa, Statistique Canada, pp. 17-18.

Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement, 1993, *Regards sur l'éducation, Les indicateurs de l'OCDE*, Paris, Organisation de coopération et de développement économiques, 259 p.

Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement, 1994, *Évaluer l'enseignement, De l'utilité des indicateurs internationaux*, Paris, Organisation de coopération et de développement économiques, 410 p.

Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement, 1995, *Regards sur l'éducation, Les indicateurs de l'OCDE*, Paris, Organisation de coopération et de développement économiques, 373 p.

Conseil supérieur de l'éducation, 1992, *L'enseignement supérieur: pour une entrée réussie dans le XXIe siècle*, Québec, gouvernement du Québec, 180 p.

GILBERT, Sid et Bruce OROK, 1993, «L'abandon scolaire», *Tendances sociales canadiennes*, automne, Ottawa, Statistique Canada, pp. 2-7.

HAGGAR-GUÉNETTE, Cynthia, 1992, «Les étudiants adultes», *Tendances sociales canadiennes*, automne, Ottawa, Statistique Canada, pp. 26-29.

HAUTECOEUR, Jean-Paul, 1988, *Poids et mesures de l'analphabétisme au Québec*, collection «Études et analyses», Québec, ministère de l'Éducation, 75 p.

LANGLOIS, Simon et al., 1990, *La société québécoise en tendances 1960-1990*, chap. 15, pp. 543-559, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 667 p.

MAHEU, Robert et Claude SAINT-GERMAIN, 1984, *L'analphabétisme au Québec, résultat d'un sondage*, collection «Études et analyses», Québec, ministère de l'Éducation, 10 p.

Ministère de l'Éducation, 1989, *Indicateurs sur la situation de l'enseignement primaire et secondaire*, Québec, ministère de l'Éducation, 60 p.

Ministère de l'Éducation, 1991, *Indicateurs sur la situation de l'enseignement primaire et secondaire*, Québec, ministère de l'Éducation, 68 p.

Ministère de l'Éducation, 1992, *Indicateurs sur la situation de l'enseignement primaire et secondaire*, Québec, ministère de l'Éducation, 80 p.

Ministère de l'Éducation, 1995, *Indicateurs sur la situation de l'enseignement primaire et secondaire*, Québec, ministère de l'Éducation, 122 p.

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, 1993, *Regard sur l'enseignement collégial, Indicateurs de l'évolution du système*, Québec, ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, 131 p.

Ministère de la Santé et des Services sociaux, 1995, *Le Québec comparé : Indicateurs sanitaires, démographiques et socio-économiques*, chap. 1, pp. 59-100, Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux, 288 p.

ODERKIRK, Jillian, 1993, «Le niveau d'instruction, une comparaison internationale», *Tendances sociales canadiennes*, automne, Ottawa, Statistique Canada, pp. 8-12.

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), 1986, *Les conditions de vie dans les pays de l'OCDE, recueil d'indicateurs sociaux*, chap. 2, pp. 48-61, Paris, Organisation de coopération et de développement économiques, 169 p.

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et Statistique Canada, 1995, *Littératie, économie et société*, Paris, Organisation de coopération et de développement économiques, 217 p.

Organisation des nations unies, 1995, *Rapport mondial sur le développement humain*, Paris, Economica, 251 p.

ROSS, Grafton, 1994, «Indicateurs de l'éducation : comparaisons interprovinciales et internationales», *Revue trimestrielle de l'éducation*, vol. 1, nº 2, Ottawa, Statistique Canada, pp. 63-71.

Secrétariat national à l'alphabétisation, 1990, *Faire de l'apprentissage un mode de vie : l'emploi et l'alphabétisation dans les années 90*, Ottawa, Multiculturalisme et Citoyenneté Canada, 27 p.

Statistique Canada, 1989, *Enquête sur les capacités de lecture et d'écriture utilisées quotidiennement* (guide de l'utilisateur des micro-données), Ottawa, Statistique Canada.

Chapitre 3

Le travail

par Suzanne ASSELIN

LES FAITS SAILLANTS

- En 1995, 3,6 millions de personnes, soit 62,2 % de la population de 15 ans et plus, participent au marché du travail. Avec ce taux d'activité, le Québec se classe au 7e rang, sous la moyenne canadienne. Ce taux est inférieur à celui des États-Unis.
- En vingt ans, les femmes ont augmenté leur accès au travail rémunéré, diminuant l'écart avec le taux d'emploi masculin de 33 à 14 points de pourcentage. Les femmes occupent effectivement 80,9 % des 650 500 emplois créés au Québec durant ces années.
- Les Québécois tout comme les autres Canadiens ont connu une hausse de la durée moyenne du chômage depuis quelques années. Au Québec, la durée a presque doublé depuis 1976 passant de 16,3 à 27,5 semaines en 1995, cette durée lui vaut le 2e rang au Canada.
- Pendant dix années d'affilée, de 1976 à 1985, ce sont les jeunes qui figuraient parmi les chômeurs ayant atteint des niveaux de gravité les plus élevés, alors que de 1986 à 1990, c'était le cas des 45 ans et plus et, par après, les trois groupes d'âge ont tour à tour figuré en tête de liste (la gravité est une combinaison du taux et de la durée du chômage).
- Le Québec enregistre une proportion très élevée de chômeurs de longue durée, soit 31,0 % contre 27,1 % au Canada. Un sommet a été atteint en 1994, alors que 34,2 % des chômeurs sont demeurés sans travail pendant six mois ou plus. La situation est par contre moins catastrophique qu'en France (58,2 % en 1993).
- Le Québec compte en 1995 le groupe le plus important de travailleurs découragés au Canada (17 800) et devance l'Ontario (11 500).
- Parmi les 650 500 emplois créés depuis 1976, 318 300 sont des emplois à temps partiel, soit près de la moitié; 54,5 % de ces emplois à temps partiel sont occupés par des travailleurs qui n'ont pas choisi cette forme d'emploi.
- L'accroissement des femmes en emploi des dernières années n'a pas changé l'écart (7 heures) que présentent encore la semaine de travail des hommes (39,9 heures) et celle des femmes (32,8). En 1995, 63,6 % des femmes travaillent moins de 40 heures contre 33,7 % des hommes.
- Concilier travail rémunéré et soins des enfants est principalement le lot des femmes. Chez les couples avec des enfants de moins de six ans dont les deux parents travaillent à temps plein, les mères consacrent quotidiennement deux heures de moins au travail rémunéré que les pères.

- Le Québec occupe, en 1995, le premier rang au Canada quant à la durée de l'absentéisme (11 jours par année par travailleur), un rang qu'il a occupé à plusieurs reprises antérieurement.
- De 1976 à 1995, le taux de travailleurs autonomes est passé de 9,0 % à 14,3 %. Même si les gains sur le plan de l'emploi sont beaucoup plus importants chez les salariés (+440 600) que chez les travailleurs autonomes (+230 700), ce sont ces derniers qui affichent le plus fort taux de croissance. Chez les hommes, l'accroissement est en totalité attribuable aux travailleurs autonomes. Chez les femmes, le taux de croissance des travailleuses autonomes (225,6 %) est quatre fois plus élevé que celui des salariées (53,0 %).
- Chez tous les travailleurs à temps plein occupés toute l'année, les quinze principales professions qui génèrent les revenus les plus élevés sont surtout exercées par des hommes (77,7 %), les femmes ne représentant que 22,3 %. À l'inverse, les quinze principales professions les moins rémunérées regroupent davantage de femmes (73,8 %) que d'hommes (26,2 %).

INTRODUCTION

Le marché du travail québécois, tout comme celui de nos voisins et autres partenaires économiques, connaît une période de mutation. Les changements proviennent entre autres des conditions découlant de la conjoncture économique, des nouvelles technologies d'information et de la concurrence entre entreprises. Les personnes sont donc appelées à s'adapter aux nouvelles conditions du marché et acquérir les qualifications qu'exige l'emploi; plusieurs sont gagnantes mais d'autres personnes sont exclues du marché du travail. Sur le plan économique, les deux récessions des années 80 et 90 ont eu des retombées négatives sur le marché du travail.

Ce chapitre présente donc une vue d'ensemble des changements qu'a connus le marché du travail principalement entre 1976 et 1995 au Québec. L'analyse permet d'apprécier une composante qui influe de façon importante sur les conditions de vie des Québécois en la mettant en perspective à l'aide de comparaisons avec l'Ontario, le Canada et quelques pays occidentaux. La version 1996 du chapitre sur le travail diffère de celle publiée dans le *Portrait social du Québec* de 1992, quelques sections ayant été retranchées (la syndicalisation, les relations de travail et avantages sociaux, la santé et sécurité au travail et les travailleurs sur le marché du travail informel) et remplacées par d'autres (le statut professionnel et la catégorie professionnelle).

L'analyse traite de l'accès à l'emploi, des sans-emploi dont font partie les chômeurs et les personnes qui ont cessé la recherche d'un emploi, des formes d'emploi avec la présence plus marquée du temps partiel et de ses répercussions sur la semaine de travail. De nombreux autres aspects sont aussi abordés : l'influence de la présence de jeunes enfants à la maison sur la journée de travail, le taux d'absentéisme, la croissance du nombre de travailleurs autonomes, le revenu d'emploi et enfin le profil professionnel.

LES PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES

La principale source de données utilisée dans cette étude est l'Enquête sur la population active de Statistique Canada. C'est une enquête mensuelle. Les répondants déclarent leur situation vis-à-vis le marché du travail au cours d'une semaine de référence donnée. Les données historiques couvrent la période 1976-1995. Malgré l'abondance de statistiques que fournit cette enquête, il est nécessaire de recourir à d'autres

sources afin de compléter l'analyse. Ces sources proviennent presque en totalité de Statistique Canada : l'Enquête sur les finances des consommateurs, l'Enquête sociale générale et le recensement canadien, auxquelles s'ajoutent deux enquêtes québécoises : l'Enquête Santé Québec et l'Enquête Relance auprès des diplômés du ministère de l'Éducation du Québec.

Les données extraites d'enquêtes, disponibles dans des fichiers de microdonnées, sont recueillies à partir d'un échantillon représentatif de la population. Certaines données extraites du recensement canadien, en l'occurrence celles sur le marché du travail, font aussi l'objet d'un échantillonnage. La taille d'un échantillon est un indicateur important pour l'utilisateur. Il l'informe sur le niveau de désagrégation des variables qu'il est possible d'atteindre pour assurer un niveau de fiabilité suffisant. À titre informatif, la taille de l'échantillon varie d'une source de données à l'autre : au recensement de 1991, la taille de l'échantillon correspond à 3 % de la population recensée, celles des enquêtes sur la population active et Santé Québec à 0,5 %, celle de l'Enquête sur les finances des consommateurs à 0,3 % et enfin celle de l'Enquête sociale générale à 0,05 %. L'échantillon québécois des enquêtes canadiennes auprès des ménages correspond à environ 20 à 25 % de l'échantillon canadien.

Dans chacune des sections du chapitre, des mises en garde précisent les limites conceptuelles des sources de données utilisées pour l'analyse.

Les tableaux et figures produits à partir de l'Enquête sur la population active apparaissant dans ce chapitre ont fait l'objet d'une révision à la suite du remaniement de l'enquête. Toutes les séries chronologiques à partir de 1976 ont été modifiées. Ainsi, aucune comparaison avec les données antérieurement publiées ne peut être établie. Pour plus de précisions sur la nature des changements apportés, voir les numéros de décembre 1994 et janvier 1995 de *La population active*, de Statistique Canada (71-001).

Cependant, il faut souligner que les données qui proviennent de l'enquête sur la population active et de l'enquête sur les finances des consommateurs servant à l'analyse des sections sur le travail et la famille de même que sur le revenu d'emploi n'ont pas été révisées et, par conséquent, ne peuvent se comparer avec les données des autres sections.

En vue de l'utilisation du nouveau questionnaire de l'Enquête sur la population active en janvier 1997 et de son harmonisation avec le questionnaire actuel, Statistique Canada a, depuis janvier 1996, modifié de nouveau certaines séries chronologiques. Ces ajustements sont apportés aux variables dont les changements peuvent être simulés avec l'actuel questionnaire. Par exemple, les informations diffusées dans ce chapitre concernant le travail à temps plein et à temps partiel ont été ajustées; par contre, les données relatives aux chômeurs selon la forme d'emploi recherché (à temps plein et à temps partiel) n'ont pu être mises à jour, les ajustements les concernant n'étant pas disponibles au moment de finaliser ce chapitre.

Enfin, des données plus récentes de l'enquête sur les finances des consommateurs de 1994 portant sur les revenus d'emploi de 1993 sont devenues disponibles à la toute fin de la rédaction de ce chapitre. À cause du manque de temps, la mise à jour des données n'a pas été faite.

Même si les comparaisons internationales de données sur le marché du travail sont difficiles à établir en raison principalement de l'utilisation de méthodes de collecte différentes, des différences que présentent les définitions et de la disponibilité de données pour des périodes de référence parfois différentes, elles apportent tout de même un éclairage additionnel sur le comportement et les conditions de vie de la population active.

LA PARTICIPATION AU TRAVAIL

Le travail rémunéré permet de se valoriser, de développer ses aptitudes, de prendre part aux défis de la collectivité en plus d'améliorer son niveau de vie et son bien-être. Non seulement la participation au travail rémunéré est un déterminant majeur du bien-être actuel, mais elle contribue à bâtir une sécurité financière à la fin de la vie active. Il est donc important d'y accéder. Cependant, en raison de la conjoncture économique ou des transformations structurelles du marché du travail, certaines personnes désireuses d'obtenir un emploi en sont privées.

Les concepts de base entourant le statut d'activité sont illustrés à la figure 3.1. La participation au marché du travail est un indicateur du niveau d'activité. En 1995, le taux d'activité est de 62,2 %; ce taux représente la proportion de la population de 15 ans et plus qui occupe ou est à la recherche d'un emploi, c'est-à-dire la population active québécoise.

Les deux principaux indicateurs qui servent à mesurer l'accès à l'emploi sont le taux d'emploi (aussi appelé le rapport emploi/population) et le taux de chômage. Le taux d'emploi donne la proportion de la population de 15 ans et plus qui travaille, soit 55,2 %. Le taux de chômage est un indicateur de la population active qui n'a pas accès à l'emploi. Ce second indicateur est traité dans la section suivante.

Figure 3.1
Classement de la population, selon l'activité, données québécoises de 1995

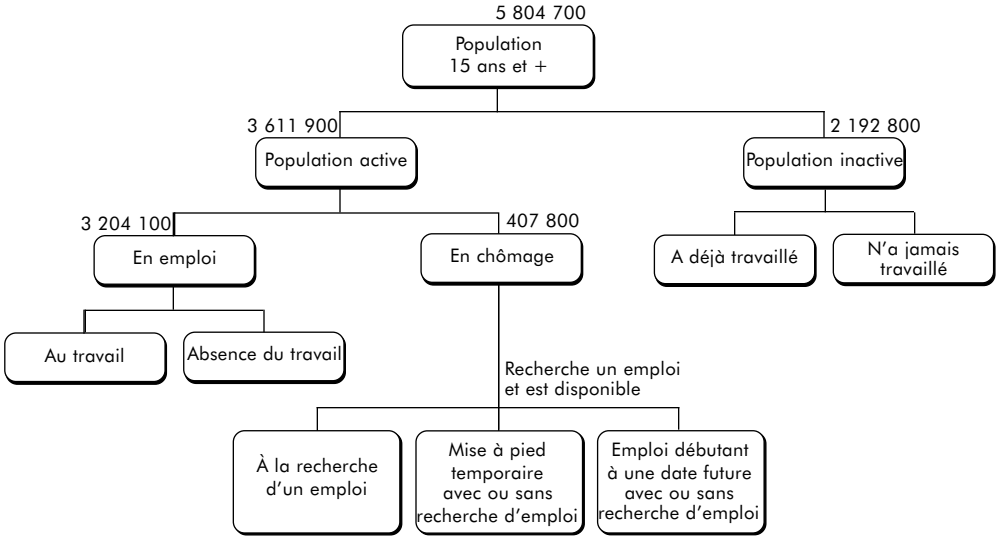

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active (71-528).

La situation en 1995

En 1995, 3,6 millions de personnes, soit 62,2 % de la population de 15 ans et plus, participent au marché du travail (tableau 3.1). Avec ce taux d'activité, le Québec se classe au 7e rang des provinces canadiennes, loin derrière celles de l'Ouest et de l'Ontario, et enregistre un taux d'activité inférieur à celui du Canada (62,2 % comparativement à 64,8 %).

Tableau 3.1
Taux d'activité et taux d'emploi, Québec, Ontario et Canada, 1995

	Population 15 ans et plus	Population active	Population en emploi	Taux d'activité	Taux d'emploi
		'000		%	
Québec	5 804,7	3 611,9	3 204,1	62,2	55,2
Ontario	8 720,2	5 732,1	5 231,3	65,7	60,0
Canada	23 027,3	14 927,6	13 505,5	64,8	58,6

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, Revue chronologique de la population active (CD-ROM).

D'après le tableau synthèse des comparaisons internationales, le taux d'activité du Québec est bien plus élevé qu'en France (55 % en 1993). Il faut toutefois mentionner que la population des 65 ans et plus est plus importante en France qu'au Québec, ce qui fait sans doute baisser le taux d'activité des Français. Il ressort d'une comparaison avec le Royaume-Uni, même si le groupe d'âge considéré est différent (les personnes de 15 ans étant exclues), que le taux d'activité (62,4 % en 1993) y est égal à celui des Québécois. Aux États-Unis, une estimation du taux d'activité, incluant le groupe des 15 ans, a été réalisée par le Bureau international du travail et, en 1993, le taux de 63,3 % est sensiblement du même ordre de grandeur qu'au Québec.

Les cycles économiques influencent la participation au marché du travail. Les deux dernières récessions, de 1981-82 et 1990-91, ont fait fléchir et le taux d'activité et la population active. En raison d'un taux de chômage élevé depuis la dernière récession, on compte une plus faible proportion de personnes ayant un emploi qu'en 1989, année précédant la récession. Ainsi le taux d'emploi en 1995 (55,2 %) est inférieur à celui de 1989 (58,4 %).

Sur le plan régional, le marché du travail connaît des différences importantes (tableau synthèse du Québec et ses régions). Les indicateurs utilisés représentent le lieu de résidence de la population et non le lieu de travail. En 1995, la plus faible participation au marché du travail est enregistrée chez les Gaspésiens et Madelinots; leur taux d'emploi est de 18,0 points de pourcentage inférieur à la moyenne québécoise (37,0 %). À l'opposé, les Lavallois détiennent la plus forte participation (61,0 %). Parmi les quinze régions, seules la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine et le Saguenay—Lac-Saint-Jean ont moins de la moitié de la population qui travaille. En contrepartie, seules les régions de Laval, de la Montérégie et de Chaudière-Appalaches affichent un taux d'emploi supérieur ou égal à 60 %.

Au Québec, le taux d'emploi des hommes (62,5 %) est plus élevé que celui des femmes (48,2 %), c'est aussi le cas de tous les autres territoires étudiés. Cet écart de 14,3 points de pourcentage au Québec est plus prononcé qu'en Ontario (13,0 points) même si les taux d'emploi des deux sexes sont plus faibles au Québec qu'en Ontario. L'écart est d'environ 13,3 points au Canada, de 14,3 points aux États-Unis (en 1993) et de 13,4 points au Royaume-Uni (en 1993). Il faut toutefois dire que le Québec possède un taux d'emploi féminin sous le seuil des 50 %; c'est aussi le cas du Royaume-Uni. La donnée de 1993 pour la France n'est pas disponible.

L'âge influe aussi sur le taux d'emploi. Entre 25 et 54 ans, le taux d'emploi atteint un point culminant (supérieur à 70 %), alors qu'il est moindre au début de la vie active (moins de 50 %) et qu'il est au plus bas à la fin de la vie active (moins de 40 %).

Dans l'ensemble, le taux d'emploi des jeunes se situe à 47,9 %. Cependant, le comportement des jeunes face au marché du travail n'est pas nécessairement homogène puisque 58,3 % des 15-24 ans fréquentent un établissement scolaire à temps plein. De ce fait, leur disponibilité en ce qui concerne l'emploi est réduite (tableau 3.2).

Tableau 3.2
Taux d'emploi des 15-24 ans, selon la fréquentation ou non d'un établissement scolaire à temps plein, Québec, 1995

	Étudiants[1]	Autres jeunes	Ensemble des jeunes
		%	
15-24 ans	29,7	73,3	47,9
15-19 ans	26,1	72,5	34,7
20-24 ans	38,9	73,5	61,7

1. Pendant l'année scolaire : de janvier à avril et de septembre à décembre.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, Revue chronologique de la population active (CD-ROM) (totalisations effectuées par le BSQ).

La particularité que présentent les étudiants concerne non seulement leur moins grande disponibilité sur le marché du travail mais aussi un comportement différent selon la période de l'année. Deux périodes sont à considérer : l'année scolaire, de septembre à avril, et la période estivale, de mai à août. Ainsi, pendant l'année scolaire, période de moins grande disponibilité, 29,7 % des étudiants concilient études et travail. Pendant la période estivale, période où la majorité des étudiants ne fréquentent pas un établissement scolaire, les taux d'emploi sont plus élevés que pendant l'année scolaire. Toutefois, le taux d'emploi est plus élevé pour les étudiants qui ne prévoient pas retourner aux études à l'automne (56,0 %) que pour ceux qui prévoient continuer leurs études (44,0 %).

Les autres jeunes ont un taux d'emploi plus élevé compte tenu de leur plus grande disponibilité sur le marché du travail. De fait, leur taux d'emploi est égal à celui des 25-54 ans; 73,3 % de ces jeunes travaillent comparativement à 29,7 % chez les étudiants durant l'année scolaire.

Deux enquêtes, menées par le ministère de l'Éducation du Québec auprès des diplômés du collégial et des titulaires d'un grade universitaire, fournissent des statistiques pertinentes sur l'intégration des jeunes au marché du travail. La première Enquête

Relance, au collégial, concerne les diplômés de la promotion 1993-94 et porte sur leur situation au 31 mars 1995 et la seconde, à l'université, menée en janvier 1994, concerne les diplômés de la promotion 1992.

L'enquête Relance au collégial distingue deux catégories de diplômés: les diplômés en formation technique et les diplômés en formation préuniversitaire. Le profil des diplômés du collégial rejoint davantage celui des 20-24 ans. Les diplômés en formation technique, donc disponibles au travail, affichent un taux d'emploi de 69,6 %, équivalent à celui des jeunes non étudiants. Les diplômés en formation préuniversitaire, pour la plupart, ont poursuivi leurs études; 13,4 % ont intégré le marché du travail au lieu de retourner aux études à temps plein.

L'enquête Relance à l'université distingue trois catégories de diplômés : les titulaires d'un baccalauréat, d'une maîtrise ou d'un doctorat. Seuls les diplômés des deux premières catégories sont retenus puisqu'ils correspondent mieux au groupe d'âge de 20-24 ans. Le taux d'emploi des titulaires d'un baccalauréat est de 71,3 % et celui des titulaires d'une maîtrise de 77,0 %. Les chances d'obtenir un emploi sont plus grandes chez les diplômés universitaires que chez les diplômés du collégial.

Le nombre de Québécois qui ont une expérience de travail est un indicateur intéressant à mesurer. Chez les Québécois, parmi la population de 15 ans et plus recensée en juin 1991 (5 425 000 personnes), une très forte proportion (89,4 %), cependant plus faible que la moyenne canadienne (93,5 %), possède une expérience de travail. Cette donnée varie selon le sexe et le groupe d'âge. Plus d'hommes que de femmes ont une expérience de travail (94,4 % contre 84,7 %). La proportion la plus élevée (96,7 %) va aux 25-44 ans et la plus faible, aux jeunes (75,9 %). Avec l'augmentation de la participation des femmes et des jeunes étudiants au marché du travail, ce profil a évolué depuis la dernière décennie. Au recensement de 1981, 75,0 % des femmes et 70,4 % des jeunes avaient une expérience de travail. Cette mesure demeure toutefois imprécise puisque tout travail rémunéré, ne serait-ce que quelques jours, peut être considéré comme une expérience de travail.

L'évolution depuis 1976

De 1976 à 1995, le nombre de travailleurs québécois s'est accru de 650 500 passant de 2 553 600 à 3 204 100. Fortement influencé par les cycles économiques, le marché du travail québécois, après avoir connu une récession en 1981-82, a été en expansion de 1983 à 1990, puis en régression jusqu'en 1992, résultat de la dernière récession, pour connaître de nouveau un redressement soutenu du nombre de travailleurs jusqu'en 1994. Enfin, un ralentissement de croissance est observé en 1995 (figure 3.2).

Figure 3.2
Évolution du nombre de travailleurs, Québec, 1976-1995

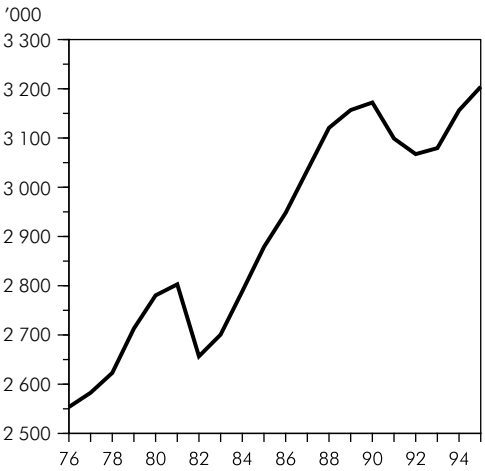

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active , Revue chronologique de la population active (CD-ROM).

En 1976, 53,7 % des Québécois ont eu accès au travail. Le niveau le plus élevé des vingt dernières années a été atteint en 1989 (58,4 %). Depuis 1990, le taux d'emploi est demeuré sous ce seuil et se situe à 55,2 % en 1995.

Bien que le début des années 90 semble difficile aussi bien pour les hommes que pour les femmes, les tendances depuis 1976 sont différentes. Comme le montre la figure 3.3 le taux d'emploi des hommes et celui des femmes évoluent dans le sens inverse : le taux s'accroît chez les femmes (de 37,4 à 48,2 %) tandis qu'il régresse chez les hommes (de 70,4 à 62,5 %). Ces gains des femmes conduisent à un meilleur équilibre de la répartition de l'emploi entre les hommes et les femmes; elles représentent maintenant 44,6 % des travailleurs comparativement à 35,4 % en 1976.

Figure 3.3
Évolution du taux d'emploi, selon le sexe, Québec, 1976-1995

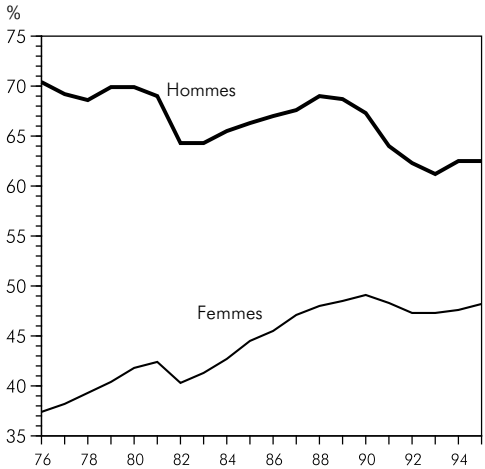

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, Revue chronologique de la population active (CD-ROM).

Sur une période de vingt ans (1976-1995), la réduction de l'écart entre hommes et femmes des taux d'emploi est très importante, celui-ci passant de 33 à 14 points de pourcentage. Au Québec, la réduction de l'écart est un peu plus élevée (19 points de pourcentage) qu'en Ontario (17 points) et qu'au Canada (18 points). Cependant, en 1995, le taux d'emploi des femmes au Québec (48,2 %) demeure inférieur aux taux ontarien (53,6 %) et canadien (52,1 %).

Malgré le fait que les femmes aient augmenté de façon importante leur participation au marché du travail au cours des années, il semble qu'elles ne parviennent plus à maintenir ce rythme de croissance à un point tel qu'il y a plafonnement actuellement. En fait, le rattrapage vis-à-vis les hommes se fait plus lentement depuis 1990. Cette tendance est plus évidente chez les femmes de 25-54 ans dont le taux d'emploi est passé de 42,6 % en 1976 à 64,8 % en 1990. Depuis le début des années 90, le taux s'est stabilisé autour de 64 %, mais il affiche une légère remontée en 1995 à 66,0 %. La même stabilité est aussi observée dans l'ensemble du Canada. Les facteurs expliquant cette stagnation ne sont pas connus; les effets de la dernière récession économique exercent fort probablement un découragement vis-à-vis le marché du travail. Quoique, même si la récession de 1981-82 a conduit à une baisse de l'accès à l'emploi, le rythme de croissance du taux d'emploi des femmes avait repris dès 1983.

Malgré ce plafonnement, les femmes ont fait des gains considérables. En somme, les femmes occupent 80,9 % des 650 500 emplois créés au Québec de 1976 à 1995, augmentant ainsi leur participation au marché du travail. Près de 60 % de ces gains sont des emplois à temps plein, ce qui n'a toutefois pas contribué à faire augmenter leur revenu d'emploi moyen de façon significative.

La figure 3.4 révèle que chez les groupes d'âge extrêmes (les 15-24 ans et les 55-64 ans), la participation en 1995 est inférieure à celle de 1976. Par contre, les adultes de 25-54 ans sont de plus en plus présents sur le marché du travail, leur taux d'emploi ayant grimpé de 65,4 à 73,0 %.

Figure 3.4
Évolution du taux d'emploi, selon le groupe d'âge, Québec, 1976-1995

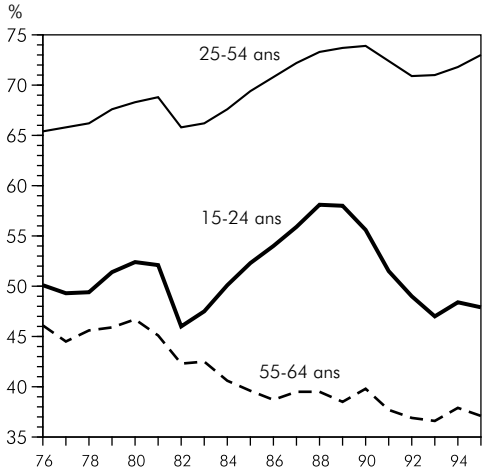

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, Revue chronologique de la population active (CD-ROM).

La modification dans le temps de la répartition des travailleurs québécois selon leur groupe d'âge témoigne du vieillissement de la population active et de son retrait plus tôt du marché travail. En effet, les proportions de jeunes et de travailleurs en fin de vie active ont diminué de 1976 à 1995. La proportion des travailleurs de 15-24 ans est passée de 25,7 à 14,3 % et celle des 55 ans et plus, dont la diminution est moins marquée, de 10,6 à 8,4 %. Chez les 25-54 ans, on constate un maintien de la proportion des 25-34 ans, alors que le poids des 35-54 ans est plus important au sein des travailleurs, sans doute en raison du vieillissement des *babyboomers*.

Les jeunes sur le marché du travail sont plus vulnérables aux variations de la conjoncture économique et leur taux d'emploi évolue en dents de scie comme on peut le constater à la figure 3.4. Leur taux a effectivement enregistré une première chute en 1982, suivie d'une reprise de 1983 à 1989 puis, à partir de 1990, c'est la décroissance jusqu'en 1995, exception faite d'une légère hausse en 1994. Les statistiques montrent que depuis 1989 une plus grande proportion de jeunes sont aux études en raison des conditions difficiles engendrées par la récession.

Même si les tendances de l'emploi reliées à la conjoncture économique sont les mêmes pour la majorité des jeunes, la baisse du taux d'emploi pendant les récessions économiques de 1981-82 et 1990-91 a été plus accentuée chez ceux qui ne fréquentaient pas un établissement scolaire.

Le tableau 3.3 montre que, de 1977 à 1995, la participation des étudiants au marché du travail a doublé, passant de 15,8 à 29,7 %. Les gains sur le plan de l'emploi ont surtout été réalisés durant l'année scolaire, la période estivale ayant connu des gains

Tableau 3.3
Taux d'emploi des étudiants à temps plein de 15-24 ans, Québec, 1977 et 1995

	1977	1995
	%	
Durant l'année scolaire (janvier-avril et septembre-décembre)	15,8	29,7
Durant l'été (mai-août)		
Retour aux études à l'automne	33,6	44,0
Retour aux études non prévu	48,2	56,0

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, Revue chronologique de la population active (CD-ROM).

moindres. Au cours de la même période, le taux d'emploi des jeunes qui ne fréquentent pas un établissement scolaire a peu bougé passant de de 70,3 à 73,3 %.

En somme, depuis 1976 l'accès à l'emploi a très fortement augmenté chez les femmes, les étudiants et les adultes de 25-54 ans, mais a diminué chez les hommes et les 55-64 ans des deux sexes et, finalement, chez les 15-24 ans, la participation s'est d'abord accrue pour diminuer ensuite.

LE CHÔMAGE

La plus grande crainte exprimée par les Québécois est celle de perdre leur emploi. En effet, c'est ce que révèle un sondage effectué par Léger et Léger en novembre 1994. Même en 1996, ce sujet est toujours brûlant d'actualité. Perdre son emploi signifie pour la majorité des personnes perdre sa principale source de revenu.

La définition opérationnelle du chômeur repose sur la recherche active d'un emploi (sauf pour quelques exceptions) et sur la disponibilité à occuper un emploi. Cette mesure ne tient pas compte de la situation économique de la personne, qu'elle soit bénéficiaire de l'aide sociale ou prestataire de l'assurance-chômage. Elle ne peut fournir un portrait complet de la conjoncture du marché du travail puisqu'elle exclut le travailleur découragé qui n'a pas cherché d'emploi au cours des quatre semaines précédant l'enquête parce qu'il considérait ses perspectives d'emploi comme nulles.

Tableau 3.4

Indice de gravité[1], taux et durée moyenne du chômage, selon le groupe d'âge, Québec, 1976-1995

	Tous âges			15-24 ans			25-44 ans			45 ans et plus		
	Durée moyenne	Taux	Indice de gravité	Durée moyenne	Taux	Indice de gravité	Durée moyenne	Taux	Indice de gravité	Durée moyenne	Taux	Indice de gravité
	semaines	%		semaines	%		semaines	%		semaines	%	
1976	16,3	8,7	2,7	14,7	15,4	4,4	17,0	6,6	2,2	19,8	5,4	2,1
1977	16,0	10,3	3,2	14,3	17,7	4,9	17,0	8,1	2,6	19,1	6,4	2,4
1978	16,8	10,9	3,5	14,9	18,3	5,2	17,6	8,7	2,9	19,9	7,4	2,8
1979	16,2	9,7	3,0	14,4	16,3	4,5	17,2	7,8	2,6	19,0	6,1	2,2
1980	16,9	9,9	3,2	14,8	17,0	4,8	18,1	7,7	2,7	19,8	6,7	2,6
1981	18,2	10,4	3,6	16,1	17,3	5,4	19,1	8,8	3,2	21,4	6,5	2,7
1982	21,0	13,9	5,6	19,2	23,0	8,5	21,8	12,1	5,1	23,7	8,4	3,8
1983	25,4	14,0	6,8	20,6	22,6	9,0	27,5	12,3	6,5	30,6	9,2	5,4
1984	24,5	12,9	6,1	19,2	19,7	7,3	26,4	11,6	5,9	30,4	9,1	5,3
1985	25,4	11,9	5,8	17,9	18,0	6,2	26,9	10,8	5,6	35,5	8,8	6,0
1986	24,6	11,0	5,2	15,7	16,7	5,0	26,6	10,0	5,1	35,7	8,3	5,6
1987	25,6	10,3	5,1	17,1	14,7	4,8	26,5	9,7	4,9	36,2	8,1	5,6
1988	22,4	9,4	4,0	13,8	13,3	3,5	23,8	9,0	4,1	31,1	7,2	4,3
1989	22,3	9,3	4,0	12,8	13,1	3,2	23,3	9,1	4,1	33,1	6,9	4,4
1990	20,4	10,2	4,0	14,3	15,0	4,1	21,0	9,5	3,8	26,6	8,3	4,2
1991	22,2	12,0	5,1	16,4	18,3	5,8	22,8	11,3	5,0	28,0	9,4	5,1
1992	26,0	12,8	6,4	17,6	18,2	6,2	27,5	12,2	6,5	31,1	10,7	6,4
1993	27,8	13,2	7,1	18,6	19,3	6,9	28,3	12,2	6,6	35,3	11,6	7,9
1994	28,7	12,2	6,7	20,2	17,7	6,9	29,7	11,5	6,6	34,4	10,5	6,9
1995	27,5	11,3	6,0	17,0	16,8	5,5	27,9	10,7	5,7	36,4	9,5	6,7

1. Indice calculé par le Bureau de la statistique du Québec (taux x durée moyenne du chômage /52).

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, Revue chronologique de la population active (CD-ROM), (totalisations effectuées par le BSQ).

Le nombre de chômeurs varie selon la conjoncture économique, la disponibilité des emplois, la mobilité géographique sur le marché du travail, les aptitudes personnelles, etc. En 1995, 11,3 % des personnes actives, ce qui représente 407 800 Québécois en moyenne durant l'année, ont été en chômage pour une durée d'environ 28 semaines. Les plus fortes hausses du nombre de chômeurs ont été enregistrées au moment des deux dernières récessions de 1981-82 et 1990-91.

Le Québec figure parmi les provinces à taux de chômage élevé (5e rang) avec un taux qui avoisine celui des provinces de l'Est. Des trois territoires étudiés, i.e. le Québec, l'Ontario et le Canada, seul le Québec maintient un taux de chômage au-dessus de la barre des 10 %. De 1976 à 1995, le taux de chômage a baissé sous ce seuil à cinq reprises seulement (tableau 3.4). Néanmoins, fait encourageant, depuis 1993 le taux de chômage a diminué d'environ 2 points de pourcentage au Québec, en Ontario et au Canada. Pour l'année 1995, les taux de chômage sont de 11,3 % au Québec, 8,7 % en Ontario et 9,5 % au Canada.

Les Québécois, tout comme les autres Canadiens, ont connu une hausse de la durée moyenne du chômage depuis quelques années. Au Québec, la durée a presque doublé depuis 1976 passant de 16,3 à 27,5 semaines en 1995, cette durée lui vaut le 2e rang au Canada. L'augmentation est de 2 semaines chez les 15-24 ans, de 11 chez les 25-44 ans et enfin de 17 chez les 45 ans et plus. Pour le chômeur, la durée du chômage est déterminante et, par conséquent, ajoute au fardeau qu'il représente.

En 1995, le Québec enregistre une proportion très élevée de chômeurs de longue durée, soit 31,0 % contre 27,1 % au Canada. La figure 3.5 montre qu'en 1994, 34,2 % des chômeurs sont demeurés sans travail pendant six mois ou plus, un sommet encore jamais atteint. Les plus hauts taux appartiennent aux années qui ont suivi une récession économique.

Figure 3.5
Répartition des chômeurs, selon la durée moyenne de chômage, Québec, 1976-1995

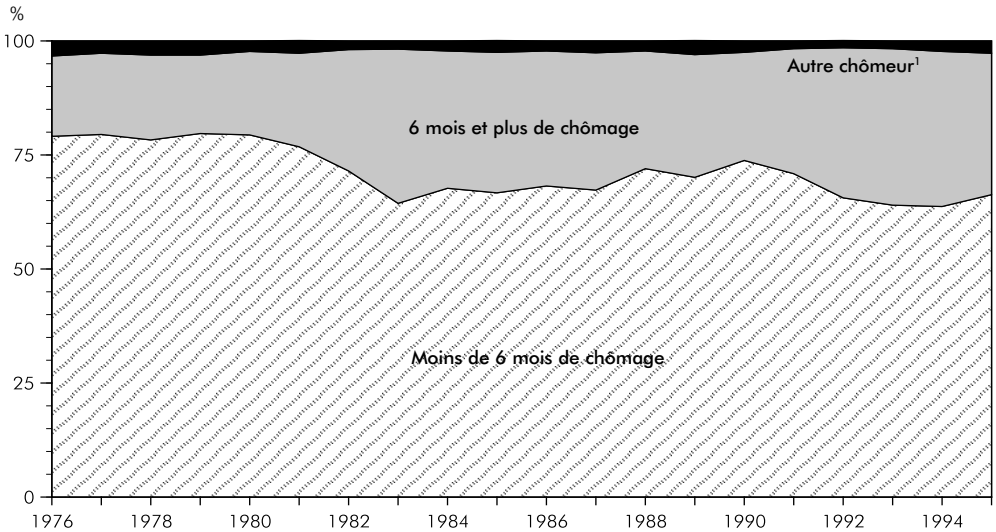

1. Comprend les personnes dont l'emploi doit débuter à une date future et celles qui n'ont pas cherché un emploi durant la semaine de référence.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, Revue chronologique de la population active (CD-ROM).

En 1995, les chômeurs les plus touchés par un chômage prolongé sont les personnes de 45 ans et plus dont la durée moyenne du chômage atteint 36 semaines comparativement à 28 chez les 25-44 ans et à 17 chez les 15-24 ans.

Selon l'enquête québécoise Relance auprès des jeunes diplômés, la durée moyenne du chômage des moins de 25 ans, après l'obtention d'un diplôme d'études collégiales, est d'environ 9 semaines chez les sortants de la formation technique. Par contre, chez les diplômés universitaires, la durée moyenne est de 20 semaines chez les titulaires d'un baccalauréat et de 21 semaines chez les titulaires d'une maîtrise.

Au cours de la période 1976-1995, ce ne sont pas les mêmes groupes d'âge qui ont été les plus gravement touchés par le chômage, c'est du moins ce que l'on constate au tableau 3.4. Un indice de gravité du chômage a été calculé de manière à représenter le groupe de personnes les plus touchées non seulement par le chômage mais aussi par sa durée. Les parties ombrées du tableau identifient ces groupes. Pendant dix années d'affilée, de 1976 à 1985, les jeunes ont été les plus gravement touchés; de 1986 à 1990, c'était le cas des 45 ans et plus, alors que depuis 1991 les trois groupes d'âge ont figuré tour à tour parmi les chômeurs ayant atteint des niveaux de gravité les plus élevés. En 1995, peu d'écart sépare les groupes, mais les 45 ans et plus sont en tête.

Tableau 3.5
Indice de gravité[1], taux et durée moyenne du chômage, selon le sexe, Québec, 1976-1995

	Les deux sexes			Hommes			Femmes		
	Durée moyenne	Taux	Indice de gravité	Durée moyenne	Taux	Indice de gravité	Durée moyenne	Taux	Indice de gravité
	semaines	%		semaines	%		semaines	%	
1976	16,3	8,7	2,7	16,4	8,1	2,6	16,2	9,8	3,1
1977	16,0	10,3	3,2	16,5	9,7	3,1	15,3	11,4	3,4
1978	16,8	10,9	3,5	17,0	10,3	3,4	16,4	12,1	3,8
1979	16,2	9,7	3,0	16,5	8,8	2,8	15,8	11,0	3,3
1980	16,9	9,9	3,2	17,2	9,4	3,1	16,3	10,8	3,4
1981	18,2	10,4	3,6	19,0	9,9	3,6	17,0	11,3	3,7
1982	21,0	13,9	5,6	22,1	13,8	5,9	19,4	13,9	5,2
1983	25,4	14,0	6,8	27,0	14,0	7,3	22,8	14,0	6,1
1984	24,5	12,9	6,1	26,3	12,6	6,4	22,0	13,3	5,6
1985	25,4	11,9	5,8	27,7	11,9	6,3	22,2	12,0	5,1
1986	24,6	11,0	5,2	26,3	10,7	5,4	22,4	11,5	5,0
1987	25,6	10,3	5,1	28,9	10,2	5,7	21,2	10,6	4,3
1988	22,4	9,4	4,0	24,9	8,9	4,3	19,3	10,1	3,7
1989	22,3	9,3	4,0	23,7	9,1	4,1	20,4	9,6	3,8
1990	20,4	10,2	4,0	21,8	10,2	4,3	18,5	10,2	3,6
1991	22,2	12,0	5,1	23,3	12,5	5,6	20,5	11,3	4,5
1992	26,0	12,8	6,4	28,1	13,5	7,3	23,1	11,9	5,3
1993	27,8	13,2	7,1	29,8	14,0	8,0	24,8	12,1	5,8
1994	28,7	12,2	6,7	31,3	12,9	7,8	24,8	11,3	5,4
1995	27,5	11,3	6,0	29,6	11,7	6,7	24,5	10,8	5,1

1. Indice calculé par le Bureau de la statistique du Québec (taux x durée moyenne du chômage /52).

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, Revue chronologique de la population active (CD-ROM), (totalisations effectuées par le BSQ).

Le tableau 3.5 présente la même information que le tableau 3.4, mais selon le sexe. La démarcation est encore plus évidente puisque l'on peut distinguer deux périodes. Durant la première, qui s'étend de 1976 à 1981, les femmes ont un indice plus élevé et, durant la seconde période, de 1982 à 1995, ce sont les hommes qui figurent parmi les plus gravement touchés par le chômage.

Au Québec, la situation du chômage est préoccupante. En 1995, les deux régions les plus gravement touchées, tant par le taux de chômage que sa durée, sont la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine qui comptait en moyenne 20,2 % de la population active en chômage pour une période de 29 semaines et la région de Montréal qui en comptait 13,3 % pour une durée de 32 semaines. En contrepartie, la région la moins touchée est Chaudière-Appalaches dont le taux de chômage est de 7,1 % et la durée moyenne, de 20 semaines (voir tableau synthèse du Québec et ses régions).

Le tableau synthèse des comparaisons internationales révèle que le taux de chômage au Québec (11,3 %), comme celui du Canada (9,5 %), est supérieur à celui des États-Unis (6,7 % en 1993). L'analyse de la structure par âge du chômage montre que le taux est élevé chez les jeunes et qu'il diminue graduellement chez les groupes d'âge plus élevés. Cette situation s'applique tant au Québec qu'ailleurs. La persistance du chômage que vit le Québec semble aussi constituer un problème sérieux pour la France. En 1995, 31,0 % des Québécois ont chômé six mois et plus, alors qu'en France cette proportion a atteint 58,2 % en 1993.

Avant de se retrouver à la recherche d'un emploi, près des trois quarts des chômeurs travaillaient, alors que le quart d'entre eux étaient inactifs (aux études, à la maison, autre genre d'activités).

D'après le tableau 3.6, en 1995 environ cinq chômeurs sur dix déclarent vivre un chômage involontaire à la suite d'une mise à pied, d'une maladie ou d'une mise à la retraite forcée au cours de l'année. Cette proportion figure parmi les moins élevées depuis 1976, car on compte de plus en plus de chômeurs expérimentés qui sont sans emploi depuis plus d'un an; en 1995 c'est le cas de trois chômeurs sur dix.

Tableau 3.6
Répartition des chômeurs, selon la raison du chômage, Québec, 1976-1995

	Total	Involontaire			Volontaire				Nouveau travailleur	Travailleur expérimenté sans emploi depuis plus d'un an
		Total	Perte de l'emploi	Maladie et mise à la retraite	Total	Obligations personnelles et familiales	Études	Autre raison		
	%									
1976	100,0	59,9	54,7	5,2	22,3	4,1	4,1	14,0	5,5	13,2
1978	100,0	59,6	56,4	3,2	17,9	2,9	3,1	11,9	5,4	17,1
1980	100,0	59,0	56,2	2,8	17,2	2,0	3,3	11,9	5,8	18,0
1982	100,0	62,7	60,9	1,8	11,6	1,3	2,5	7,7	5,6	20,1
1984	100,0	57,4	55,5	1,9	11,1	1,3	2,1	7,7	5,9	25,6
1986	100,0	56,7	54,5	2,2	14,1	1,7	2,3	10,1	4,5	24,8
1988	100,0	58,1	55,4	2,7	17,2	2,6	3,1	11,4	2,9	21,8
1990	100,0	62,1	59,9	2,1	15,4	2,2	3,0	10,2	2,7	19,8
1992	100,0	59,4	57,7	1,7	10,0	0,9	2,5	6,6	3,4	27,1
1994	100,0	54,1	52,5	1,6	9,3	0,8	2,9	5,7	5,0	31,6
1995	100,0	54,3	52,8	1,5	10,6	0,9	2,9	6,7	5,1	29,9

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, Revue chronologique de la population active (CD-ROM).

Il est intéressant de savoir, d'une part, si les chômeurs recherchent tous le même genre d'emploi (à temps plein ou à temps partiel) et, d'autre part, si la recherche d'un emploi s'avère plus ou moins fructueuse selon le genre d'emploi. Disons premièrement que les chômeurs recherchent majoritairement un emploi à temps plein (81,7 % en 1995), le niveau le plus bas enregistré depuis 1976, et deuxièmement qu'il est effectivement plus difficile pour une personne de trouver un emploi à temps plein qu'un emploi à temps partiel. C'est ce qu'on a pu observer au cours des années 80 jusqu'en 1991 et en 1995 (figure 3.6) alors que la proportion de chômeurs cherchant un emploi à temps plein est plus élevée que celle des personnes à la recherche d'un emploi à temps partiel.

Il faut préciser que le calcul de ces deux taux de chômage, selon que l'on recherche un emploi à temps plein ou à temps partiel, donne des taux supérieurs au taux de chômage officiel en raison de l'inclusion au sein des chômeurs de travailleurs contraints au temps partiel qui sont à la recherche d'un emploi à temps plein. Pour plus de précisions, consulter Clemenson (1987), Devereaux (1992) et Jackson (1987).

Le dénombrement des travailleurs découragés, tiré de l'enquête sur la population active, demeure partiel et est estimé à 17 800 en 1995. Le Québec, qui devance l'Ontario (11 500), compte le groupe le plus important de travailleurs découragés au Canada. Au Québec, les 45 ans et plus semblent davantage touchés que les autres groupes d'âge par le découragement lié aux conditions du marché du travail, alors

Figure 3.6
Taux de chômage, selon la recherche d'un emploi à temps plein ou à temps partiel[1] et taux de chômage officiel, Québec, 1980-1995

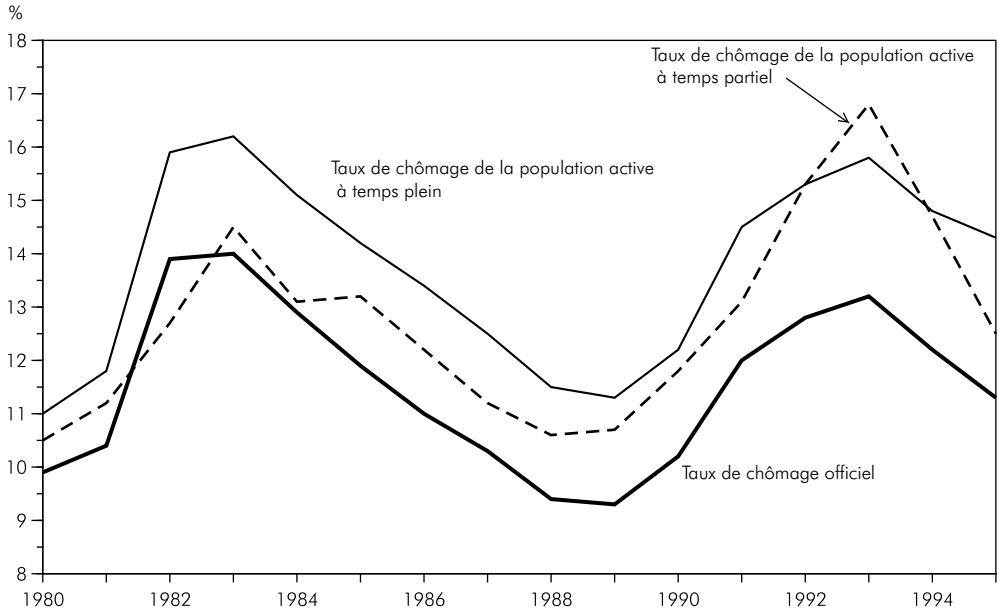

1. Données non révisées selon les changements de janvier 1996 i.e. elles sont basées sur les anciennes définitions du temps plein et du temps partiel.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active (75-001 Indicateurs clés de l'emploi et du revenu), (totalisations effectuées par le BSQ).

qu'au Canada, c'est le cas des 25-44 ans. La population de travailleurs découragés augmente sensiblement en période de ralentissement économique; en 1982 et 1983, ce nombre était supérieur à 50 000 au Québec.

L'inclusion des travailleurs découragés dans le nombre de chômeurs amène une augmentation plus ou moins importante du taux de chômage, selon l'année observée. La simulation du tableau 3.7 démontre par exemple qu'au Québec en 1982, en pleine crise économique, une différence de 1,5 point de pourcentage était observée par rapport au taux de chômage officiel, alors qu'en 1995, elle est de 0,4 point. L'impact est de moindre importance au Canada.

Cet exercice de simulation est encore plus concluant si on englobe toutes les personnes qui sont exclues officiellement des chômeurs parce qu'elles ont abandonné leur recherche d'emploi pour des raisons liées au marché du travail. En d'autres mots, non seulement les travailleurs découragés sont ajoutés au calcul mais aussi les inactifs qui attendent un rappel ou une réponse de l'employeur à la suite d'une mise à pied. Le résultat constitue une estimation du taux de chômage ajusté et l'écart entre le taux de chômage officiel et le taux de chômage ajusté est important. Au Québec en 1982, année de récession, ces taux qui sont respectivement de 13,9 et 16,7 %, présentent une différence de 2,8 points. En 1995, les taux de chômage sont de 11,3 et 12,3 % respectivement et l'écart est de 1,0 point. Au Canada, les écarts sont de 1,4 point en 1982 et 0,6 point en 1995.

Tableau 3.7
Taux de chômage officiel et taux de chômage ajusté[1], Québec et Canada, 1982 et 1995

	Québec				Canada			
	Données officielles		Données ajustées		Données officielles		Données ajustées	
	Nombre de chômeurs	Taux de chômage	Nombre de chômeurs	Taux de chômage	Nombre de chômeurs	Taux de chômage	Nombre de chômeurs	Taux de chômage
	'000	%	'000	%	'000	%	'000	%
1982	427,6	13,9	483,6	15,4	1 362,8	11,0	1 476,2	11,8
1995	407,8	11,3	425,6	11,7	1 422,1	9,5	1 471,5	9,8

1. Inclusion des chômeurs découragés officiellement classés inactifs.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, Revue chronologique de la population active (CD-ROM), (totalisations effectuées par le BSQ).

LES FORMES D'EMPLOI

Le travailleur qui cumule 30 heures et plus par semaine détient un emploi à temps plein et celui qui cumule moins de 30 heures, un emploi à temps partiel.

Le modèle de base de l'emploi, qui est défini comme un emploi stable, régulier et à temps plein, reflète de moins en moins la situation québécoise actuelle. Il faut tenir compte du nombre grandissant de travailleurs à temps partiel et des autres formes d'emploi atypique qui gravitent autour. Cependant, comme les données se rapportant aux autres formes d'emploi atypique sont peu abondantes, elles sont exclues de l'analyse.

La situation en 1995

Parmi les 3 204 100 travailleurs québécois, 82,9 % travaillent à temps plein et 17,1 %, à temps partiel. Le Québec affiche l'une des plus faibles proportions de travailleurs à temps partiel au Canada (8e rang). Nos voisins ontariens ont une fréquence plus élevée (18,5 %). Malgré ces différences, la répartition entre temps plein et temps partiel est sensiblement la même partout au Canada de même que dans les trois territoires étudiés : sur dix emplois, huit sont à temps plein et deux à temps partiel (tableau synthèse des comparaisons internationales).

Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à occuper des emplois à temps partiel. En 1995, d'après le tableau 3.8, 26,1 % des travailleuses sont occupées à temps partiel comparativement à 9,9 % chez les hommes. Ainsi, les femmes représentent une forte proportion (68,1 %) des travailleurs à temps partiel.

En ce qui concerne les groupes d'âge, les adolescents de 15-19 ans occupent des emplois à temps partiel beaucoup plus que les personnes des autres groupes d'âge, puisque c'est le cas de 67,8 % d'entre eux alors que la proportion n'excède pas 35 % chez les travailleurs plus âgés.

Tableau 3.8
Proportion et répartition des travailleurs à temps partiel, selon le sexe et le groupe d'âge, Québec, 1995

	Tous les travailleurs	Travailleurs à temps partiel		
		Population	Proportion parmi les travailleurs	Répartition
	'000	'000	%	
Total	**3 204,1**	**547,9**	**17,1**	**100,0**
Hommes	1 774,5	175,0	9,9	31,9
Femmes	1 429,6	372,9	26,1	68,1
15-19 ans	171,0	116,0	67,8	21,2
20-24 ans	289,0	86,0	29,8	15,7
25-34 ans	848,0	105,0	12,4	19,2
35-44 ans	941,0	111,0	11,8	20,3
45-54 ans	686,0	83,0	12,1	15,1
55-64 ans	240,0	38,0	15,8	6,9
65 ans et plus	29,0	10,0	34,5	1,8

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, Revue chronologique de la population active (CD-ROM), (totalisations effectuées par le BSQ).

Les travailleurs à temps partiel n'ont pas tous les mêmes raisons d'occuper ce genre d'emploi. La majorité des travailleurs occupent un emploi à temps partiel par choix (341 600) alors que d'autres ne l'ont pas choisi (206 300) faute de ne pas avoir trouvé un emploi à temps plein. En 1995, la répartition est la suivante : 62,3 % travaillent à temps partiel par choix et 37,7 % contre leur gré.

Le Québec, qui vient au 5e rang des provinces, comprend une proportion particulièrement élevée de travailleurs à temps partiel contre leur gré (37,7 %), tout comme en France (35,0 % en 1993). Des proportions inférieures à celle du Québec sont observées en Ontario (29,8 %) et au Canada (31,9 %). Nos voisins du Sud enregistrent une fréquence trois fois moins importante qu'au Québec (13,6 % en 1993).

L'évolution depuis 1976

Des 650 500 emplois créés depuis 1976, 318 300 sont à temps partiel, soit près de la moitié de tous les emplois. En 1976, on comptait dix fois plus de travailleurs à temps plein que de travailleurs à temps partiel, comparativement à cinq fois plus en 1995. La présence des travailleurs à temps partiel sur le marché du travail a plus que doublé depuis 1976, leur nombre étant passé de 229 600 à 547 900 et celui des travailleurs à temps plein, de 2 324 000 à 2 656 200. La figure 3.7 illustre cette tendance par l'utilisation d'un indice qui permet la réunion sur une même échelle des deux formes d'emploi. Quoique le travail à temps partiel ait connu une augmentation notable depuis 1976, on observe toutefois un certain ralentissement de sa croissance depuis 1986.

Figure 3.7
Indice d'évolution du nombre de travailleurs, selon le temps plein ou le temps partiel, Québec, 1976-1995

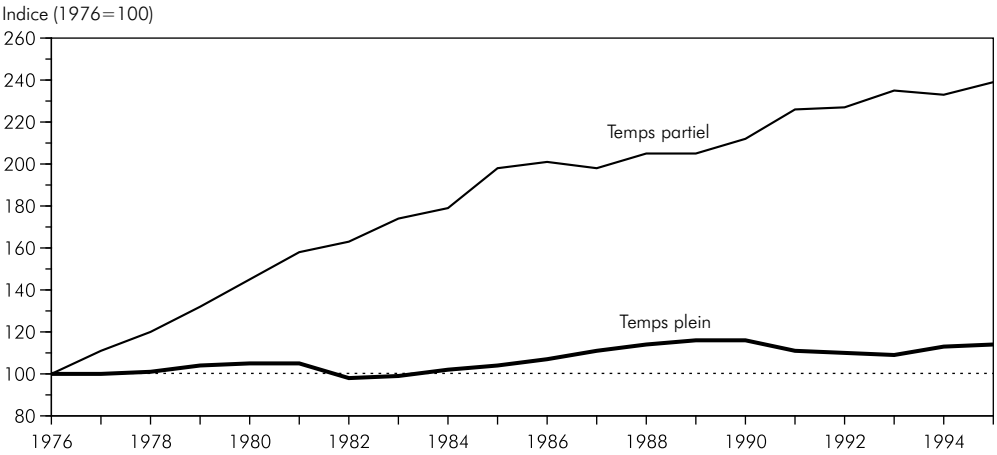

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, Revue chronologique de la population active (CD-ROM), (totalisations effectuées par le BSQ).

Le tableau 3.9 révèle qu'en vingt ans les hommes ont, en proportion, plus accru leur participation à des emplois à temps partiel que les femmes, mais leur nombre n'a pas suffi à modifier sensiblement la répartition entre hommes et femmes. Des 318 300 emplois à temps partiel créés, 67,7 % sont occupés par des femmes.

L'augmentation relative de l'emploi à temps partiel a été la plus importante chez les 35-54 ans, mais la proportion de travailleurs à temps partiel de ce groupe d'âge (environ 12 %) en 1995 demeure inférieure à celle de leurs aînés (34,5 % chez les 65 ans et plus).

La proportion des travailleurs à temps partiel contre leur gré a augmenté depuis vingt ans : de 14,3 % en 1976, elle atteint 37,7 % en 1995 (figure 3.8). Cependant, cette augmentation du travail à temps partiel non désiré ne s'est pas produite de façon graduelle et a atteint des points culminants au moment des deux récessions économiques qu'a connues le Québec. La hausse du nombre de personnes contraintes à travailler à temps partiel constitue 54,5 % de l'augmentation du nombre de travailleurs à temps partiel.

Figure 3.8
Travailleurs à temps partiel, selon la raison, Québec, 1976-1995

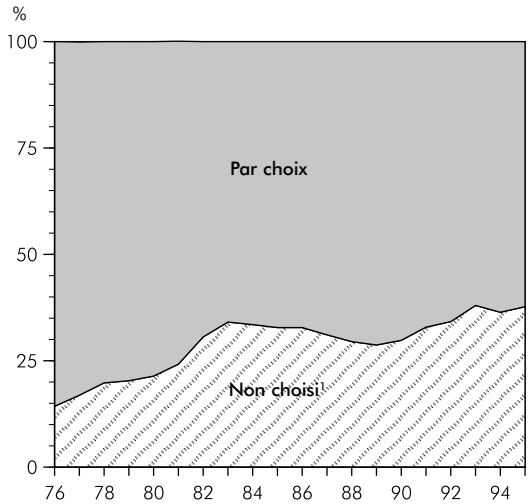

1. Ne veulent pas ou ne peuvent pas occuper un emploi.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, Revue chronologique de la population active (CD-ROM), (totalisations effectuées par le BSQ).

Tableau 3.9
Répartition des travailleurs, selon le temps plein ou le temps partiel et le sexe, Québec, 1976 et 1995

		Les deux sexes			Hommes			Femmes		
		Temps partiel	Temps plein	Total	Temps partiel	Temps plein	Total	Temps partiel	Temps plein	Total
Population										
1976	('000)	229,6	2 324,0	2 553,6	72,2	1 578,1	1 650,3	157,4	745,9	903,3
1995	('000)	547,9	2 656,2	3 204,1	175,0	1 599,6	1 774,5	372,9	1 056,7	1 429,6
1976-95	('000)	318,3	332,2	650,5	102,8	21,5	124,2	215,5	310,8	526,3
	(%)	138,6	14,3	25,5	142,4	1,4	7,5	136,9	41,7	58,3
Répartition										
1976	(%)	9,0	91,0	100,0	4,4	95,6	100,0	17,4	82,6	100,0
1995	(%)	17,1	82,9	100,0	9,9	90,1	100,0	26,1	73,9	100,0

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, Revue chronologique de la population active (CD-ROM), (totalisations effectuées par le BSQ).

Le tableau 3.10 permet de conclure que ce sont principalement les travailleurs de 25-44 ans (46,1 %) qui sont contraints à cette forme d'emploi. En contrepartie, chez les plus jeunes (28,4 %) ou les plus âgés (38,0 %), le travail à temps partiel devient une solution intéressante qui permet de vaquer à d'autres activités (études, loisirs, préretraite, etc.). Dans l'ensemble des travailleurs, les hommes comme les femmes le sont en proportion égales.

Le cumul des emplois est le fait d'un nombre croissant de travailleurs bien que cette pratique demeure peu importante. La proportion de travailleurs cumulant des emplois est estimée à 2,9 % en 1995 contre 1,5 % en 1976. À cet égard, le Québec vient au 9e rang des provinces. Les données canadiennes de 1995 montrent que ce sont surtout les femmes et les jeunes qui cumulent les emplois.

Tableau 3.10
Répartition des travailleurs à temps partiel, selon la raison, le sexe et le groupe d'âge, Québec, 1976 et 1995

	Total		Hommes	Femmes	15-24 ans	25-44 ans	45 ans et plus
	'000	%	%		%		
Total							
1976	**229,6**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
1995	**547,9**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Par choix[1]							
1976	196,7	85,7	85,0	86,0	82,5	87,2	88,8
1995	341,6	62,3	62,2	62,4	71,6	53,9	62,0
Non choisi							
1976	32,9	14,3	15,0	14,0	17,4	12,8	11,2
1995	206,3	37,7	37,8	37,6	28,4	46,1	38,0

1. Ne veulent pas ou ne peuvent pas occuper un emploi à temps plein.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, Revue chronologique de la population active (CD-ROM), (totalisations effectuées par le BSQ).

LES HEURES DE TRAVAIL

Le temps consacré à la vie professionnelle occupe une part importante de l'emploi du temps. Au cours des vingt dernières années, les conditions de travail quant à l'aménagement du temps de travail se sont assouplies, améliorant ainsi le bien-être des travailleurs. Cependant, pour certains travailleurs qui se sont vus forcés de travailler à temps partiel, ce bien-être est loin d'être assuré. Nous verrons, dans un premier temps, les facteurs qui influent sur la semaine de travail et, dans un deuxième temps, leurs effets sur l'intensité du travail sur une base annuelle.

La semaine de travail

Les données sur la semaine de travail présentées dans cette section réfèrent aux heures effectivement travaillées par tous les travailleurs à tous les emplois, y compris les heures supplémentaires (rémunérées ou non). Les travailleurs absents sont regroupés sous la rubrique «0 heure» et sont exclus du calcul de la durée moyenne.

En 1995, la semaine de travail moyenne au Québec est de 36,8 heures, une durée moyenne inférieure à celle de l'Ontario (37,3 heures) et de l'ensemble des Canadiens (37,4 heures). La semaine de travail au Canada se compare difficilement avec celles

des États-Unis, de la France ou du Royaume-Uni puisque les définitions ne sont pas équivalentes. Les données sont présentées dans le tableau synthèse des comparaisons internationales à titre indicatif seulement.

Comme l'indique le tableau 3.11, le profil général des travailleurs québécois en 1995 selon la durée de la semaine de travail ressemble à ce qui suit : sur dix travailleurs, deux ont fait moins de 30 heures, trois ont travaillé de 30 à 39 heures, trois ont cumulé de 40 à 49 heures, un a travaillé 50 heures et plus alors qu'un travailleur n'a effectué

Tableau 3.11
Répartition des personnes occupées, selon le nombre d'heures effectivement travaillées par semaine et nombre moyen d'heures travaillées par semaine, Québec, 1976-1995

	Travailleurs	Total	0 heure[1]	Moins de 30 heures	30-39 heures	40-49 heures	50 heures et plus	Nombre moyen d'heures[2]
	'000	%						n
1976	2 553,6	100,0	7,6	13,1	28,1	39,8	11,4	38,5
1978	2 622,9	100,0	7,4	13,4	28,3	39,6	11,3	38,3
1980	2 780,4	100,0	9,0	14,7	28,5	36,7	11,2	37,8
1982	2 656,6	100,0	7,9	17,7	31,2	33,2	10,0	36,7
1984	2 788,7	100,0	9,2	16,7	28,7	34,8	10,6	37,1
1986	2 948,0	100,0	8,7	17,2	28,7	34,3	11,2	37,0
1988	3 120,7	100,0	7,6	16,6	27,5	36,2	12,1	37,5
1990	3 172,1	100,0	9,2	16,2	26,9	35,5	12,1	37,5
1992	3 067,3	100,0	9,4	18,8	28,5	31,9	11,4	36,5
1994	3 156,2	100,0	7,5	18,0	27,9	33,7	12,8	37,1
1995	3 204,1	100,0	7,6	18,6	28,4	32,8	12,5	36,8

1. Travailleurs absents pendant la semaine de référence de l'enquête.
2. Excluant les travailleurs absents.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, Revue chronologique de la population active (CD-ROM), (totalisations effectuées par le BSQ).

Figure 3.9
Répartition des personnes occupées, selon le nombre d'heures effectivement travaillées par semaine, Québec, 1994

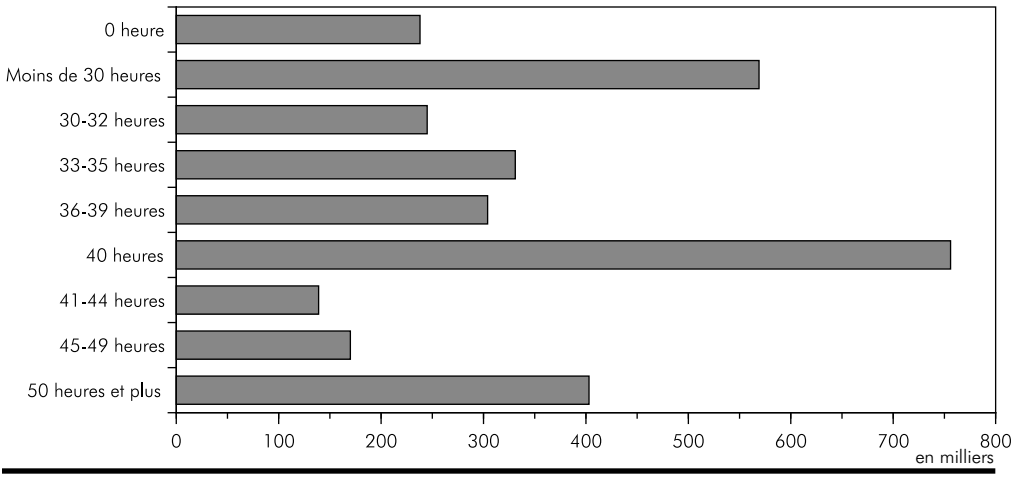

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active (totalisation spéciale pour le ministère du Travail québécois).

aucune heure de travail en raison d'une absence au travail (voir la section sur l'absentéisme). Les données révèlent que 45,3 % des travailleurs ont effectué 40 heures et plus par semaine. En Ontario, la proportion atteint 51,4 %.

Une étude québécoise du ministère du Travail sur l'aménagement du temps de travail fournit des statistiques sur la durée de la semaine de travail, ventilées de manière à obtenir une distribution plus précise des travailleurs québécois. La figure 3.9 montre qu'en 1994 dans le groupe des travailleurs de 40-49 heures, la plupart des travailleurs font une semaine de 40 heures, tandis que dans le groupe des 30-39 heures, les travailleurs sont plus répartis.

La semaine de travail en 1995 (36,8 heures) compte moins d'heures qu'en 1976 (38,5 heures) et a tendance à demeurer sous ce niveau probablement en raison de l'augmentation du nombre de travailleurs à temps partiel (moins de 30 heures). En période de prospérité économique, la durée du travail comporte plus d'heures qu'en période de récession alors que moins de travailleurs font 40 heures et plus. Somme toute, les variations observées dans la semaine de travail sont d'environ une heure.

Le changement le plus important survenu au cours des dernières années est sans aucun doute le déplacement des travailleurs vers des horaires plus courts. De 1976 à 1995, le groupe de travailleurs ayant un horaire de 30-39 heures[1], qui se rapproche de l'horaire normal (35 à 40 heures), est demeuré constant dans le temps, alors que celui faisant moins de 30 heures s'est accru, tandis que le groupe de travailleurs faisant 40 heures et plus a diminué. En fait, chez ce dernier groupe, on observe une faible augmentation du nombre de travailleurs de 50 heures et plus pendant que le groupe des 40-49 heures diminue de façon significative.

Tableau 3.12
Répartition des personnes occupées, selon le nombre d'heures effectivement travaillées par semaine, le nombre moyen d'heures travaillées par semaine et le sexe, Québec, 1976 et 1995

	Travailleurs	Total	0 heure[1]	Moins de 30 heures	30-39 heures	40-49 heures	50 heures et plus	Nombre moyen d'heures[2]
	'000	%						n
Hommes								
1976	1 650,3	100,0	7,5	7,9	21,3	47,8	15,5	41,1
1995	1 774,5	100,0	6,3	11,6	22,1	42,3	17,7	39,9
Femmes								
1976	903,3	100,0	7,9	22,6	40,5	25,1	3,9	33,6
1995	1 429,6	100,0	9,3	27,3	36,3	21,1	6,0	32,8

1. Travailleurs absents pendant la semaine de référence de l'enquête.
2. Excluant les travailleurs absents.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, Revue chronologique de la population active (CD-ROM), (totalisations effectuées par le BSQ).

1 Comme la ventilation des données historiques publiées dans l'EPA ne permet pas l'analyse des travailleurs selon l'horaire normal, de 35-40 heures, l'horaire de 30-39 heures a été retenu.

La situation est quelque peu différente en Ontario et dans l'ensemble du Canada. L'augmentation du nombre de travailleurs de 50 heures et plus y est plus forte qu'au Québec de telle sorte qu'on y observe une bipolarisation des horaires de travail[2]. Aux deux extrêmes de la semaine de travail, soit celle de moins de 30 heures et celle de 50 heures et plus, les travailleurs sont plus nombreux. Est-ce le résultat d'un déplacement moins important du nombre de travailleurs vers des emplois à temps partiel en Ontario et au Canada ? Une analyse plus approfondie serait nécessaire pour le vérifier.

Le déplacement des travailleurs vers une semaine de travail plus courte résulte possiblement des changements structurels de l'organisation du travail et du vieillissement des travailleurs qui sont plus nombreux qu'avant à occuper des emplois à temps

Tableau 3.13
Nombre moyen d'heures hebdomadaires de travail de la main-d'oeuvre expérimentée, selon les dix principales professions[1] dont les horaires sont les plus longs et les plus courts, Québec, 1991

	Code	Nombre moyen d'heures hebdomadaires de travail	Effectif
		n	
Professions à horaire long			
Exploitants agricoles	7111	55,70	18 805
Pêcheurs au filet, au filet de fond et à la ligne	7313	53,55	2 705
Directeurs d'exploitations agricoles	1146	52,79	22 430
Contremaîtres : autres travailleurs en agriculture, en horticulture et en élevage	7180	48,72	1 275
Médecins et chirurgiens	3111	47,96	14 525
Surveillants : travailleurs spécialisés dans la préparation des aliments et boissons et services	6120	47,66	10 485
Chauffeurs privés et de taxi	9173	47,27	8 275
Surveillants : vendeurs de marchandises	5130	46,55	29 425
Contremaîtres : mécaniciens et réparateurs, n.c.a.	8580	46,29	6 180
Ministres du culte	2511	46,06	3 465
Total pour les 10 professions		**49,68**	**117 570**
Professions à horaire court			
Vendeurs de journaux	5143	19,67	2 185
Travailleurs spécialisés dans les services personnels, n.c.a.	6149	25,67	1 115
Professeurs de beaux-arts, n.c.a.	2792	25,87	4 205
Personnel spécialisé dans les services de protection, n.c.a.	6119	26,28	3 885
Manoeuvres et travailleurs assimilés dans les services	6198	28,06	13 370
Entraîneurs, moniteurs et instructeurs des sports et loisirs	3370	28,49	6 935
Musiciens et chanteurs	3332	28,49	3 185
Préposés au service des aliments et boissons	6125	28,78	65 760
Caissiers	4133	28,83	90 510
Personnel spécialisé des bibliothèques, musées et archives, n.c.a.	2359	29,66	1 255
Total pour les 10 professions		**28,51**	**192 405**
Total pour l'ensemble des professions		**37,46**	**3 440 810**

1. Excluent les professions comptant moins de 1 000 personnes.

Source : Statistique Canada, Recensement canadien 1991 (compilation spéciale)

2 Statistique Canada fait appel aux trois horaires suivants pour définir la répartition des heures de travail : l'horaire normal (35-40 heures), l'horaire court (1-34 heures) et l'horaire long (41 heures et plus). Cette classification qui paraît dans l'article «Les heures consacrées au travail» (75-001 Automne 94) montre que les travailleurs à horaire court et à horaire long sont plus nombreux en 1993 qu'en 1976 pendant que ceux à horaire normal perdent du terrain. Les conclusions auxquelles arrive Statistique Canada sont quelque peu différentes de notre analyse en raison de la classification utilisée. Comme les données publiées ne nous permettent pas d'utiliser cette classification, on peut à tout le moins appliquer celle utilisée dans notre analyse à l'ensemble du Canada. Ainsi, on note une tendance à l'augmentation du nombre de travailleurs de 50 heures et plus, plus prononcée au Canada et une légère diminution du nombre de travailleurs à 30-39 heures.

partiel; les hommes comme les femmes se sont adaptés à ces changements. Il semble toutefois d'après le tableau 3.12 que la diminution de la semaine de travail soit un peu plus prononcée chez les hommes (de 72 minutes) que chez les femmes (48 minutes).

L'accroissement des femmes en emploi des dernières années n'a pas changé l'écart qui existe entre la semaine de travail des hommes et celle des femmes. Les hommes travaillent encore sept heures de plus que les femmes (39,9 heures contre 32,8 heures). En 1995, 63,6 % des femmes travaillent moins de 40 heures comparativement à 33,7 % chez les hommes.

Comme nous le verrons plus loin la semaine de travail du travailleur autonome (41,9 heures) est plus longue que celle du salarié (35,5 heures).

La profession exercée peut modifier sensiblement l'horaire hebdomadaire de travail (tableau 3.13). En ce qui concerne les dix principales professions retenues, plus de 21 heures de travail en moyenne séparent la semaine des travailleurs à horaire long de celle des travailleurs dont l'horaire est le plus court. Plusieurs professions du secteur primaire figurent parmi les horaires longs (le personnel agricole et les pêcheurs) alors que quelques professions du secteur des services, regroupant plus de travailleurs à temps partiel, apparaissent parmi les horaires les plus courts.

L'intensité du travail

La combinaison du nombre d'heures de travail par semaine et du nombre de semaines travaillées détermine l'intensité du travail d'une année donnée. Les données qui suivent comprennent toutes les personnes qui ont déclaré avoir travaillé en 1992 et

Tableau 3.14
Répartition des travailleurs et de la durée annuelle, selon l'intensité du travail[1] et le sexe, Québec, 1981 et 1992

			Travailleurs			Durée annuelle		
			1981	1992	Variation	1981	1992	Variation
					%	Heures		%
Les deux sexes		**'000**	**2 525,3**	**2 853,2**	**13,0**	**1 774**	**1 757**	**-1,0**
Temps plein	toute l'année	%	72,01	70,70	10,9	2 098	2 108	0,5
	une partie de l'année	%	13,55	12,41	3,5	1 177	1 089	-7,5
Temps partiel	toute l'année	%	8,84	10,88	39,0	912	952	4,4
	une partie de l'année	%	5,60	6,01	21,1	422	461	9,2
Hommes		**'000**	**1 513,1**	**1 575,4**	**4,1**	**1 947**	**1 916**	**-1,6**
Temps plein	toute l'année	%	79,41	77,50	1,6	2 167	2 186	0,9
	une partie de l'année	%	13,38	12,72	-1,1	1 291	1 174	-9,1
Temps partiel	toute l'année	%	4,24	6,10	49,8	936	882	-5,8
	une partie de l'année	%	2,97	3,68	29,1	471	505	7,2
Femmes		**'000**	**1 012,2**	**1 277,8**	**26,2**	**1 516**	**1 561**	**3,0**
Temps plein	toute l'année	%	60,95	62,32	29,1	1 963	1 989	1,3
	une partie de l'année	%	13,78	12,02	10,1	1 010	979	-3,1
Temps partiel	toute l'année	%	15,73	16,79	34,7	902	983	9,0
	une partie de l'année	%	9,54	8,87	17,4	399	438	9,8

1. Le répondant mentionne d'une part s'il a travaillé surtout à temps plein ou à temps partiel en fonction du nombre d'heures travaillées par semaine et d'autre part s'il a travaillé toute l'année (49-52 semaines) ou une partie de l'année (1-48 semaines).

Source : Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs d'avril 1982 et 1993 (totalisations effectuées par le BSQ).

excluent celles qui étaient absentes du travail au moment de l'enquête. En 1992, 71 % des travailleurs étaient occupés à temps plein toute l'année, 12 % à temps plein une partie de l'année, 11 % à temps partiel toute l'année et 6 % à temps partiel une partie de l'année (tableau 3.14). Au cours de la période 1981-1992 l'intensité du travail a légèrement diminué; la récession de 1990 n'est certes pas étrangère à ce ralentissement puisqu'elle a été suivie d'une baisse de la proportion de travailleurs à temps plein.

Dans la section sur les formes d'emploi, on a observé une croissance du nombre de travailleurs à temps partiel et comme le montre le tableau 3.14, cette augmentation de 1981 à 1992 a été plus forte chez les travailleurs à temps partiel qui ont été occupés toute l'année (+39,0 %) que chez ceux qui l'ont été une partie de l'année seulement (+21,1 %). Parmi les travailleurs à temps partiel, six sur dix sont occupés toute l'année et quatre sur dix, une partie de l'année.

La présence accrue des femmes sur le marché du travail s'est manifestée dans les deux formes d'emplois occupés (à temps plein et à temps partiel) mais les gains sont un peu plus importants chez les travailleuses à temps partiel. Les 265 600 emplois occupés par des femmes qui se sont ajoutés de 1981 à 1992 ont d'abord profité aux travailleuses à temps partiel toute l'année (+34,7 %), viennent ensuite les travailleuses à temps plein toute l'année (+29,1 %), puis les travailleuses à temps partiel une partie de l'année (+17,4 %) et, enfin, les travailleuses à temps plein une partie de l'année (+10,1 %).

LE TRAVAIL ET LA FAMILLE

La présence d'enfants à la maison amène le parent qui travaille à gérer son temps d'une manière optimale de façon à répartir adéquatement le temps qu'il consacre au travail, aux activités professionnelles après le travail, aux soins des enfants, aux activités ménagères et au loisir. Il y a vingt ans, ce mode de vie était moins répandu chez les femmes, mais aujourd'hui de plus en plus de mères sont confrontées à cette dure réalité. Comme en témoignent les résultats d'une étude menée par le Conference Board auprès des familles, «*Deux personnes sur trois considèrent qu'il est extrêmement difficile de concilier leurs responsabilités professionnelles et familiales*».

Selon l'étude sur l'harmonisation du travail et la présence d'enfants, les enfants de moins de six ans, i.e. d'âge préscolaire, constituent le groupe le plus déterminant à cet égard. Au Québec, en 1991, 287 000 hommes et 206 700 femmes ont eu à conci-

Tableau 3.15
Taux d'emploi des parents, selon le mode de vie et le groupe d'âge des enfants, Québec, 1991

	Pères	Mères
	%	
Avec enfants de moins de 16 ans	84,7	59,2
Avec enfants de moins de 6 ans	83,6	54,1
Plus jeune enfant a de 6 à 15 ans	85,6	63,6
Vivant avec un conjoint	85,1	60,5
Vivant en situation monoparentale	72,1	51,6

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, totalisations spéciales.

lier travail et soins des enfants. Le tableau 3.15 dresse le profil de l'accès à l'emploi du ou des parents en 1991, la seule année récente pour laquelle une comparaison entre père et mère est disponible.

Non seulement la présence d'enfants à la maison, mais l'âge du ou des enfants influe sur la participation des mères à l'emploi, alors que l'effet est à peine perceptible chez les pères. Effectivement, plus l'enfant est jeune moins les mères sont nombreuses au travail : 54,1 % si l'enfant a moins de six ans contre 63,6 % si l'enfant est plus âgé. Chez les pères, ces proportions sont du même ordre de grandeur dans les deux cas, soit 83,6 % contre 85,6 % respectivement.

Le mode de vie du parent influe sur l'accès à l'emploi, mais dans ce cas-ci, autant chez les pères que chez les mères. Selon le tableau 3.15, vivre avec un conjoint en présence d'enfants renforce la participation au travail, alors que vivre en situation monoparentale abaisse la participation.

Dans les faits, le partage du temps entre les activités professionnelles et familiales est surtout le lot des femmes. Cette observation est tirée d'une enquête sur l'emploi du temps effectuée à l'échelle canadienne en 1992 (voir chapitre 7). Les données du tableau 3.16 reposent sur la base d'une semaine de cinq jours, du lundi au vendredi. Au Québec, le temps moyen consacré chaque jour aux soins des enfants de moins de six ans chez les couples, dont les deux parents travaillent, est plus élevé chez les femmes (2,3 heures) que chez les hommes (1 heure). Cet écart s'amenuise lorsque les enfants sont plus âgés. En contrepartie, les femmes avec de jeunes enfants de moins de six ans consacrent moins d'heures au travail (4,8 heures) que les hommes (7,1 heures). Toutefois, cet écart se maintient même si les enfants sont plus âgés car les femmes travaillent quotidiennement deux heures et demie de moins que les hommes.

Cependant, les données du tableau 3.16 ne permettent pas de savoir si les deux conjoints travaillent à temps plein, une information pertinente qui constituerait une mesure plus précise du partage du temps entre les obligations professionnelles et familiales. Même si cette distinction que comportent les données pour le Québec rend

Tableau 3.16
Moyenne de temps quotidien[1] consacré aux soins des enfants et à l'emploi chez les couples dont les deux parents travaillent, selon le sexe et l'âge du plus jeune enfant[2], Québec, 1992

	Avec enfants de moins de 16 ans		Avec enfants dont au moins un de moins de 6 ans		Avec enfants de 6-15 ans	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
	Heures par jour					
En emploi	7,6	5,2	7,1	4,8	8,0	5,6
Soins des enfants	0,6	1,5	1,0	2,3	0,3	0,7
Autres activités	15,8	17,3	15,9	16,9	15,7	17,7
Total	**24,0**	**24,0**	**24,0**	**24,0**	**24,0**	**24,0**

1. Du lundi au vendredi.
2. Enfants de moins de 16 ans.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale (totalisations effectuées par le BSQ).

les données peu fiables, l'échantillon québécois des ménages étant trop petit, il est tout de même possible d'en percevoir les effets. Chez les mères avec de jeunes enfants, l'occupation d'un emploi à temps plein hausse de trente minutes le temps moyen consacré au travail, alors que le temps passé aux soins des enfants ne change pas, chez les pères aucun changement à signaler. Globalement quand les deux parents travaillent à temps plein, la mère consacre deux heures de moins que le père au travail rémunéré.

La présence des mères au travail a évolué de façon très rapide : moins de deux décennies ont suffi pour doubler leur participation. Le tableau 3.17 le fait clairement ressortir : de 1976 à 1994, le taux d'emploi est passé de 31,6 à 60,1 %. Malgré la présence de jeunes enfants dans la famille, les gains du taux d'emploi sont tout aussi importants : de 26,3 à 55,8 %.

Tableau 3.17
Taux d'emploi des mères, selon le mode de vie et le groupe d'âge des enfants, Québec, 1976 et 1994

	Toutes les mères		Mères vivant avec un conjoint		Mères monoparentales	
	1976	1994	1976	1994	1976	1994
	%					
Avec enfants de moins de 16 ans	31,6	60,1	30,9	62,0	39,5	50,0
Avec enfants de moins de 6 ans	26,3	55,8	26,2	59,1	27,4	35,2
Enfants de moins de 3 ans	24,6	56,5	24,9	60,6	..	22,0
Plus jeune enfant a de 3 à 5 ans	28,8	54,7	28,3	56,3	34,5	47,4
Plus jeune enfant a de 6 à 15 ans	36,4	64,2	35,3	65,1	45,4	60,5

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, totalisations spéciales.

Cette hausse est moins forte chez les mères monoparentales, notamment chez celles qui ont de jeunes enfants à la maison dont le taux d'emploi est passé de 27,4 à 35,2 %. La situation de ce groupe de mères est tout de même particulière puisque celles dont le plus jeune enfant a de six à quinze ans affichent, en 1994, un taux d'emploi du même ordre de grandeur (60,5 %) que celui des mères vivant avec un conjoint (65,1 %).

Avoir de jeunes enfants à la maison sans la présence d'un conjoint influe négativement sur l'accès de la mère au travail. Malgré les progrès réalisés notamment grâce aux politiques gouvernementales relatives à la disponibilité des services de garde subventionnés, aux mesures de protection de l'emploi pendant une maternité et à la législation sur l'égalité en emploi, l'accès au travail des mères monoparentales avec des enfants d'âge préscolaire demeure faible.

L'ABSENTÉISME

Il existe plusieurs raisons de s'absenter du travail : les vacances, les jours fériés, la maladie ou l'invalidité, les obligations personnelles ou familiales (incluant la maternité), les conflits de travail, les mises à pied temporaires, le travail à temps réduit, les congés sans traitement, les mauvaises conditions climatiques, le début d'un nouvel emploi au cours de la semaine ou la fin de l'emploi.

Les mesures liées à l'absence se rapportent aux travailleurs rémunérés à temps plein seulement. Selon les données canadiennes disponibles pour l'année 1995, en incluant tous les motifs d'absence, 65,2 % des travailleurs absents ont perdu une partie de la semaine de travail et 34,8 %, la semaine complète. Les données équivalentes pour le Québec ne sont pas disponibles.

Généralement les indicateurs et mesures utilisés pour définir l'absentéisme concernent seulement les absences pour des raisons personnelles. Ce motif identifie les absences du travail non planifiées et de courte durée.

Les absences pour des raisons personnelles comprennent la maladie ou l'invalidité, les obligations personnelles ou familiales, y compris le congé de maternité chez la femme. Or le congé de maternité ne peut être considéré comme un motif d'absence au travail puisqu'il s'agit d'une absence prolongée. Cependant, il ne peut être retiré de l'analyse puisque les données dont nous disposons ne le permettent pas.

Au Québec, en 1995, quelque 6 % des travailleurs à temps plein s'absentent du travail au moins une fois par semaine pour des raisons personnelles. Le tableau 3.18 rapporte que depuis près de vingt ans (1977-1995), cette proportion n'a presque pas changé.

Tableau 3.18
Mesures d'absence des travailleurs rémunérés à temps plein, selon la raison de l'absence, le groupe d'âge et le sexe, Québec, 1977 et 1995

		1977	1995
Taux de fréquence[1]	%	5,6	6,4
Maladie ou incapacité	%	4,3	4,0
Obligations personnelles ou familiales	%	1,3	2,4
Taux d'inactivité[2]	%	3,3	4,2
Maladie ou incapacité	%	2,8	2,8
Obligations personnelles ou familiales	%	0,5	1,5
Jours perdus durant l'année par travailleur	n	8,2	10,6
Maladie ou incapacité	n	6,9	6,9
Obligations personnelles ou familiales	n	1,3	3,7
15-24 ans	n	6,1	9,3
25-44 ans	n	8,0	11,0
45 ans et plus	n	10,6	10,3
Hommes	n	7,2	7,0
Femmes	n	10,1	16,0

1. Proportion de travailleurs absents sur l'ensemble des travailleurs rémunérés à temps plein ayant un seul emploi.
2. Proportion d'heures perdues sur l'ensemble des heures habituellement travaillées par les travailleurs rémunérés à temps plein ayant un seul emploi.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active (71-535) et Revue chronologique de la population active (CD-ROM).

En 1995, plus de travailleurs s'absentent pour cause de maladie ou d'incapacité que pour des obligations personnelles ou familiales. Cependant, on observe un changement depuis une vingtaine d'années : les travailleurs s'absentent moins qu'avant pour maladie et plus par obligation. La diminution de l'absentéisme pour des raisons de maladie s'explique, entre autres, par la mise en application au cours des dernières années de mesures préventives de sécurité au travail. Les autres facteurs qui peuvent contribuer à ce changement sont énumérés dans l'étude de Akyeampong (1995).

En moyenne, chaque travailleur absent perd 4,2 % des heures habituellement travaillées au cours d'une semaine. En 1995, la moyenne est d'environ 11 jours de travail perdus. Les jeunes de 15-24 ans s'absentent moins (9,3 jours) que la moyenne et les femmes beaucoup plus que les hommes (16,0 jours contre 7,0). Le nombre élevé des jours d'absence des femmes tient compte des absences liées à la grossesse.

L'évolution de l'absentéisme pour des raisons personnelles au Canada montre un profil tout à fait similaire à celui du Québec. Toutefois, les taux de fréquence et d'inactivité y sont plus faibles de même que le nombre annuel de jours perdus par travailleur : 9,1 au Canada contre 10,6 au Québec. Contrairement au Québec, la durée de l'absence a augmenté au cours des années au Canada (de 7,4 à 9,1 jours) alors qu'au Québec, elle oscille autour de 10 jours depuis 1980. En 1995, le Québec occupe le premier rang au Canada quant à la durée de l'absentéisme, un rang obtenu à plusieurs reprises antérieurement. Toutefois, il faut dire que c'est au Québec que la fréquence et la durée des absences liées à la grossesse s'avèrent les plus élevées (Moloney J. 1989).

LE STATUT PROFESSIONNEL

Les modifications du marché du travail, par exemple le développement du secteur tertiaire, ont favorisé la croissance du travail autonome. D'autres facteurs sociaux, démographiques et fiscaux ont aussi contribué à renforcer cette tendance (Crompton S. 1993). Certains sont devenus travailleurs autonomes à la suite de la perte d'un emploi comme salarié. Cette section brosse un portrait général des travailleurs autonomes et de leurs caractéristiques par rapport aux salariés.

Les travailleurs sont regroupés en deux catégories principales : les salariés (85,3 % en 1995) et les travailleurs autonomes (14,3 %); les autres (0,4 %) sont classés parmi les travailleurs familiaux non rémunérés. Les travailleurs autonomes sont des employeurs ou des travailleurs à leur compte.

Pour les besoins de l'analyse, la catégorie des travailleurs autonomes inclut les propriétaires actifs d'entreprises constituées en société lesquels sont habituellement considérés comme des salariés de leur société. L'inclusion de ce groupe représente une augmentation de plus de la moitié des travailleurs autonomes. Même si cette façon de faire entraîne une hausse de l'effectif, elle ne modifie en rien les tendances observées.

Parmi les 459 700 travailleurs autonomes, les hommes (313 500) sont plus nombreux que les femmes (146 200). Faute d'informations plus détaillées à l'échelle provinciale sur les caractéristiques des travailleurs autonomes, nous nous reportons à une étude canadienne de Statistique Canada (96-316) qui révèle que ces travailleurs sont plus âgés que les salariés et qu'ils sont fortement concentrés dans les services de restauration et dans les professions reliées à la médecine et à la santé.

D'après les données du recensement canadien de 1991, environ la moitié des travailleurs autonomes québécois sont des employeurs et l'autre moitié, des travailleurs à leur compte; la proportion des employeurs est toutefois plus grande chez les hommes (50,9 %) que chez les femmes (40,0 %). La proportion des employeurs au Québec (48,0 %) se compare avantageusement à l'Ontario (46,4 %).

Dans l'ensemble des provinces canadiennes, le Québec occupe la huitième place quant à la proportion de travailleurs autonomes et la sixième place en ce qui a trait à la proportion d'employeurs au sein des travailleurs autonomes.

Il existe une différence significative entre les travailleurs autonomes et les salariés, plus précisément entre les employeurs et les salariés : la durée du travail. Le tableau 3.19 indique que les employeurs (autonomes) travaillent en moyenne treize heures de plus par semaine que les salariés. Par contre, les travailleurs autonomes à leur compte effectuent le même nombre d'heures de travail par semaine que les salariés. En outre, il est à noter que la différence que présentent la durée du travail des hommes et celle des femmes est moins marquée chez les employeurs qu'elle ne l'est en général chez les autres travailleurs.

De 1976 à 1995, le taux de travailleurs autonomes est passé de 9,0 % à 14,3 %. Même si les gains sur le plan de l'emploi sont beaucoup plus importants chez les salariés (+440 600) que chez les travailleurs autonomes (+230 700), ce sont ces derniers qui affichent le plus fort taux de croissance. Chez les hommes, l'accroissement est en totalité attribuable aux travailleurs autonomes et, chez les femmes, comme on peut le constater au tableau 3.20, le taux de croissance des travailleuses autonomes (225,6 %) est quatre fois plus élevé que celui des salariées (53,0 %).

Tableau 3.19
Nombre moyen d'heures hebdomadaires habituellement travaillées[1], selon le sexe et le statut professionnel, Québec, 1993

	Total	Salariés	Travailleurs autonomes			Travailleurs[2] familiaux non rémunérés
			Total	Employeurs	Travailleurs indépendants	
	heures					
Les deux sexes	36,3	35,5	41,9	48,7	35,7	27,7
Hommes	39,3	38,3	44,0	49,3	37,8	27,7
Femmes	32,6	32,2	36,6	46,1	32,1	27,6

1. Tient compte de tous les emplois occupés dans une semaine.
2. Données peu fiables en raison de la petitesse de l'échantillon.

Source : Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs d'avril 1993 (totalisations effectuées par le BSQ).

La tendance à la hausse du nombre de travailleurs autonomes est en réalité relativement récente. Si l'on remonte plus loin dans le temps que les deux dernières décennies que couvre notre analyse, on observe la tendance inverse. Des études de Statistique Canada portant sur la période 1931-1991 montrent que le travail autonome a déjà connu un déclin alors imputable à la baisse marquée du nombre de travailleurs autonomes dans le secteur agricole.

Tableau 3.20
Évolution du nombre de salariés, de travailleurs autonomes et taux de travailleurs autonomes, selon le sexe, Québec, 1976 et 1995

	Salariés[1]			Autonomes	Tous les travailleurs[2]	Indice		Taux de travailleurs autonomes
	Total	Secteur public	Secteur privé			Salariés	Autonomes	
	'000					1976=100		%
Les deux sexes								
1976	2 290,9	457,2	1 833,7	229,0	2 553,6	100	100	9,0
1995	2 731,5	492,9	2 238,7	459,7	3 204,1	119	201	14,3
Hommes								
1976	1 458,4	301,5	1 156,9	184,1	1650,3	100	100	11,2
1995	1 457,7	252,6	1 205,2	313,5	1774,5	100	170	17,7
Femmes								
1976	832,6	155,7	676,8	44,9	903,3	100	100	5,0
1995	1 273,8	240,3	1 033,5	146,2	1 429,6	153	326	10,2

1. Excluant les propriétaires actifs d'entreprises constituées en société considérés du point de vue technique comme des salariés de leur société. À des fins statistiques, ceux-ci sont inclus dans la catégorie des travailleurs autonomes.
2. Incluant les travailleurs familiaux non rémunérés.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, Revue chronologique de la population active (CD-ROM), (totalisations effectuées par le BSQ).

LE REVENU D'EMPLOI

Le revenu d'emploi est gage de sécurité. Le contexte économique au Québec, dans lequel le revenu d'emploi moyen a évolué de 1981 à 1992, a été déterminant : deux récessions économiques majeures et une croissance globale de la rémunération légèrement inférieure à celle de l'inflation. De plus, parmi les changements structurels qu'a connus le marché du travail, la croissance des emplois à temps partiel a eu pour effet d'amortir la hausse du revenu d'emploi moyen, principale source de revenu des Québécois.

Tableau 3.21
Revenu d'emploi moyen des travailleurs, selon le sexe et le statut professionnel, Québec, 1992

	Total	Salariés	Travailleurs autonomes		
			Total	Employeurs	Travailleurs indépendants
	$				
Les deux sexes	26 888	27 290	25 512	34 247	17 725
Hommes	31 736	32 557	28 527	35 293	20 838
Femmes	20 910	21 424	17 908	29 842	12 332

Source : Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs (totalisations effectuées par le BSQ).

Selon le tableau 3.21, les caractéristiques socio-démographiques des travailleurs et les caractéristiques reliées à l'emploi influent sur le revenu d'emploi. En 1992, les 2,9 millions de travailleurs québécois ont touché un revenu d'emploi annuel moyen de 26 888 $. Les salariés ont un revenu moyen plus élevé que celui des travailleurs autonomes; toutefois les employeurs au sein des travailleurs autonomes, disposent d'un revenu supérieur à celui des autres travailleurs.

L'étude des caractéristiques des salariés (tableau 3.22) montre que ce sont les hommes de 45-54 ans et les femmes de 35-44 ans qui disposent des salaires moyens les plus élevés, le salaire des femmes étant toutefois inférieur à celui des hommes. L'instruction favorise de meilleurs salaires tant chez les hommes que chez les femmes; il en va de même de l'intensité du travail : le salaire d'un travailleur à temps partiel une partie de l'année (6 609 $) est de beaucoup inférieur à celui du travailleur à temps plein toute l'année (33 774 $).

Même si plus de femmes qu'avant occupent des emplois, l'impact sur le revenu d'emploi est à peine positif. En fait, de 1981 à 1992, il y a eu de légers changements dans la répartition des emplois féminins entre temps plein et temps partiel (une partie de l'année et toute l'année) qui ont abouti à toutes fins pratiques à une répartition globale en 1992 similaire à celle de 1981. Ainsi le revenu d'emploi moyen en 1992 chez les femmes (20 910 $) est d'environ 1 000 $ plus élevé qu'en 1981.

La plus grande participation des hommes au travail à temps partiel entraîne une baisse de leur revenu d'emploi moyen; il est passé de 32 870 $ à 31 736 $. L'augmentation de la part relative des emplois à temps partiel, tel qu'il est décrit dans la section sur les formes d'emploi (tableau 3.9), est beaucoup plus importante chez les hommes que chez les femmes et, même si la part des emplois à temps partiel demeure plus faible chez les hommes, l'impact est significatif. En fait, si la répartition de la popula-

Tableau 3.22
Revenu d'emploi moyen des salariés, selon le groupe d'âge, le niveau de scolarité, l'intensité du travail et le sexe, Québec, 1992

	Les deux sexes	Hommes	Femmes
		$	
15 ans et plus	27 290	32 557	21 424
15-24 ans	11 497	12 067	10 929
25-34 ans	25 388	29 457	20 839
35-44 ans	32 720	39 106	26 105
45-54 ans	32 581	40 064	23 523
55-64 ans	31 473	38 880	21 229
Avec un diplôme universitaire	41 429	47 274	33 445
Sans diplôme secondaire	21 022	26 000	14 513
À temps plein toute l'année[1]	33 774	38 285	27 635
À temps plein une partie de l'année	14 692	16 987	11 653
À temps partiel toute l'année	11 911	10 334	12 495
À temps partiel une partie de l'année	6 609	6 120	6 844

1. Incluant le revenu d'emploi des salariés à temps partiel cumulant des emplois dont la durée totale excède 30 heures.

Source : Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs (totalisations effectuées par le BSQ).

tion selon l'intensité au travail en 1992 était demeurée la même qu'en 1981, le revenu d'emploi moyen des hommes serait un peu plus élevé qu'il ne l'est en réalité. C'est du moins ce qui se dégage de la simulation du tableau 3.23. Afin de permettre la comparaison, les revenus antérieurs à 1992 ont été convertis en dollars constants de 1992. Deux des années observées, soit 1981 et 1992, correspondent, il faut le dire, à des périodes de ralentissement économique. Cependant l'ajout de l'année 1989, période de croissance économique, montre une évolution positive du revenu d'emploi depuis 1981, mais tout de même modérée en raison de l'augmentation du nombre de travailleurs à temps partiel.

Tableau 3.23
Revenu d'emploi des travailleurs, selon l'intensité du travail[1] et le sexe, Québec, 1981, 1989 et 1992

		Revenu d'emploi			Revenu d'emploi simulé	Répartition de la population selon l'intensité	
		1981	1989	1992	1992	1981	1992
		$ constants de 1992				%	
Les deux sexes		**27 542**	**27 556**	**26 888**	**27 636**	**100,00**	**100,00**
Temps plein	toute l'année	32 852	32 867	33 253	33 867	72,01	70,70
	une partie de l'année	16 225	15 207	14 254	15 567	13,55	12,41
Temps partiel	toute l'année	14 273	14 794	11 370	9 237	8,84	10,88
	une partie de l'année	7 601	7 047	6 175	5 756	5,60	6,01
Hommes		**32 870**	**33 712**	**31 736**	**32 999**	**100,00**	**100,00**
Temps plein	toute l'année	37 032	38 416	37 107	38 021	79,41	77,50
	une partie de l'année	19 128	17 123	16 824	17 696	13,38	12,72
Temps partiel	toute l'année	14 215	15 317	10 414	7 246	4,24	6,10
	une partie de l'année	10 144	9 654	5 513	4 445	2,97	3,68
Femmes		**19 579**	**19 703**	**20 910**	**20 429**	**100,00**	**100,00**
Temps plein	toute l'année	24 712	24 102	27 344	26 742	60,95	62,32
	une partie de l'année	12 008	12 595	10 901	12 496	13,78	12,02
Temps partiel	toute l'année	14 297	14 580	11 798	11 057	15,73	16,79
	une partie de l'année	6 418	6 029	6 513	7 003	9,54	8,87

1. Toute l'année signifie 49-52 semaines et une partie de l'année correspond à 1-48 semaines.

Source : Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs d'avril 1982, 1990 et 1993 (totalisations effectuées par le BSQ).

Tableau 3.24
Revenu d'emploi moyen des travailleurs à temps plein toute l'année, selon les quinze professions[1] les mieux et les moins rémunérées et le sexe, Québec, 1991

	Revenu d'emploi moyen	Effectif			Part du revenu d'emploi des femmes sur celui des hommes
		Total	Hommes	Femmes	
	$	n	%		%
Ensemble des quinze professions les mieux rémunérées	56 588	149 030	77,7	22,3	68,0
Ensemble des quinze professions les moins rémunérées	12 074	134 260	26,2	73,8	76,0
Ensemble des professions	27 606	2 766 260	60,8	39,2	67,9

1. Excluent les professions comptant moins de 1 000 personnes.

Source : Statistique Canada, Recensement canadien de 1991 (compilations spéciales).

La profession influe sur le revenu d'emploi. Pour permettre la comparaison de données qui soient équivalentes, les travailleurs qui ne sont pas occupés à temps plein toute l'année ont été exclus. Ainsi, parmi tous les travailleurs autonomes et salariés, les quinze professions les plus rémunératrices sont surtout exercées par des hommes (77,7 %). Les femmes ne représentent que 22,3 % des travailleurs les mieux rémunérés (tableau 3.24). À l'inverse, les quinze professions les moins rémunératrices regroupent davantage de femmes (73,8 %) que d'hommes (26,2 %). Dans l'ensemble, le revenu d'emploi moyen des Québécoises est inférieur à celui des hommes; en 1991, il équivalait à 67,9 % du revenu d'emploi des hommes. Toutefois, dans le cas des professions à faible revenu, il équivaut à 76,0 % du revenu des hommes. La section qui suit porte sur la comparaison du revenu d'emploi moyen des hommes et des femmes au sein des cinq principales professions.

LA CATÉGORIE PROFESSIONNELLE

Dans la classification utilisée par Statistique Canada, les professions sont réparties en grands groupes professionnels, eux-mêmes subdivisés en sous-groupes professionnels qui, à leur tour, sont subdivisés en groupes de base. Plus la ventilation utilisée est fine, plus la taille de l'effectif risque d'être petite et, par conséquent, sujette à des variations d'échantillonnage élevées. Plusieurs classifications de professions ont servi à produire cette analyse : la Classification des professions de 1971 (CP71) pour établir des comparaisons entre 1961 et 1991; la Classification type de 1980 (CTP80), qui en fait est une mise à jour de la classification de 1971; enfin, en complément, la Classification type de 1991 (CTP91) qui comporte une nouveauté en ce sens qu'elle repose sur des critères de classification différents (par exemple, la formation et le travail exécuté).

En trente ans, la composition professionnelle de la main-d'oeuvre a beaucoup changé (tableau 3.25). De 1961 à 1991, quatre des vingt et un grands groupes professionnels ont connu des réductions d'effectif (en pourcentage). Ces réductions sont importantes chez les travailleurs de la foresterie et les agriculteurs, horticulteurs et éleveurs; elles le sont moins chez les travailleurs de l'industrie de la transformation et les manutentionnaires. En excluant les pêcheurs et trappeurs qui composent une très petite population, les plus forts gains d'effectif (en pourcentage) sont observés chez les travailleurs des sciences sociales et les directeurs, gérants et administrateurs.

Chez quelques grands groupes professionnels, les gains de travailleurs ont été suffisamment élevés pour augmenter la part du groupe dans l'ensemble et, dans certains cas, cette augmentation se traduit par une élévation du rang qu'occupe le groupe dans l'ensemble des groupes. L'élévation de rang la plus remarquable est certes celle des travailleurs dans le domaine de la médecine et de la santé (du 14e au 7e rang). Pour leur part, les directeurs, gérants et administrateurs passent du 9e au 4e rang. Ont aussi amélioré significativement leur rang : les enseignants, les travailleurs des sciences naturelles, du génie et des mathématiques, les travailleurs des domaines artistiques, littéraires et des loisirs et, enfin, les travailleurs des sciences sociales. On reconnaît dans ce mouvement la tendance à la tertiarisation de l'économie.

Ces changements ont modifié quelque peu la composition des principaux grands groupes professionnels entre 1961 et 1991. Si on se limite aux cinq premiers rangs (tableau 3.25), les deux grands groupes prédominants sont toujours les mêmes : les employés de bureau et les travailleurs des services. Les travailleurs de la vente ont gravi un échelon. Les directeurs, gérants et administrateurs font maintenant partie du peloton de tête alors que les travailleurs de la fabrication et du montage ont perdu deux échelons.

En trente ans, des progrès spectaculaires ont été notés chez les femmes dans des professions où elles étaient autrefois peu présentes. La hausse la plus forte du nombre de femmes s'est produite dans les cinq principaux grands groupes professionnels suivants : les travailleuses des sciences naturelles, du génie et des mathématiques, les travailleuses dans les postes de direction et d'administration, les travailleuses des sciences sociales, les travailleuses des domaines artistique, littéraire et des loisirs et, enfin, les travailleuses dans le domaine de la médecine et de la santé (tableau 3.26).

Tableau 3.25
Évolution des grands groupes professionnels[1], selon leur importance relative, Québec, 1961 et 1991

Grands groupes professionnels	Code	Effectif			Part dans l'ensemble		Rang	
		1961	1991	1961-91	1961	1991		
		n		%	%		1961	1991
Dont la part augmente dans l'ensemble								
Pêcheurs et trappeurs	73	736	4 555	518,9	0,0	0,1	21	21
Trav. des sc. sociales	23	12 251	67 635	452,1	0,7	2,0	18	14
Dir., gérants et administrateurs	11	59 069	300 495	408,7	3,2	8,7	9	4
Trav. en médecine et santé	31	41 221	182 385	342,5	2,2	5,3	14	7
Trav. des dom. art., litt. et loisirs	33	17 812	68 670	285,5	1,0	2,0	17	13
Trav. des sc. nat., du génie et math	21	45 298	143 535	216,9	2,4	4,1	13	9
Enseignants	27	53 027	146 360	176,0	2,9	4,2	12	8
Employés de bureau	41	231 843	611 995	164,0	12,5	17,7	1	1
Trav. de la vente	51	172 239	352 430	104,6	9,3	10,2	4	3
Trav. des services	61	220 964	428 095	93,7	11,9	12,4	2	2
Dont la part s'est maintenue dans l'ensemble								
Trav. des mines et du forage	77	5 945	9 795	64,8	0,3	0,3	19	19
Dont la part diminue dans l'ensemble								
Trav. de la fabrication et du montage	85	217 364	255 430	17,5	11,7	7,4	3	5
Employés de transport	91	101 027	117 200	16,0	5,4	3,4	8	11
Aut. ouvriers qualifiés et conducteurs	95	35 607	40 650	14,2	1,9	1,2	16	17
Usineurs et trav. des ind. connexes	83	57 982	65 605	13,1	3,1	1,9	10	15
Trav. du bâtiment	87	165 612	184 850	11,6	8,9	5,3	5	6
Membres des ordres religieux	25	5 490	6 030	9,8	0,3	0,2	20	20
Manutentionnaires	93	55 978	52 850	-5,6	3,0	1,5	11	16
Trav. des ind. de transformation	81/82	133 126	125 160	-6,0	7,2	3,6	6	10
Agric., horticult. et éleveurs	71	110 525	84 075	-23,9	5,9	2,4	7	12
Trav. en foresterie	75	38 643	20 075	-48,1	2,1	0,6	15	18
Travailleurs non classés	99	33 511	35 385	5,6	1,8	1,0	-	-
Professions non déclarées	0	44 584	156 840	251,8	2,4	4,5	-	-
Total		**1 859 855**	**3 460 100**	**86,0**	**100,0**	**100,0**	**-**	**-**

1. Répartition des 21 grands groupes professionnels d'après la classification de 1971 (CP71).

Source : Statistique Canada, Recensements canadiens (93-151 et tableau sommaire N9109) (totalisations effectuées par le BSQ).

En 1991, les hommes et les femmes ne présentent pas tout à fait le même profil professionnel (tableau 3.27). Néanmoins, trois des cinq principaux grands groupes professionnels sont les mêmes chez les deux sexes : les travailleurs de la vente, les travailleurs des services et les directeurs, gérants et administrateurs. Les deux autres groupes sont chez les hommes, les travailleurs de la fabrication et du montage et les travailleurs du bâtiment et chez les femmes, les employées de bureau et les travailleuses dans le domaine de la médecine et de la santé.

La principale différence reliée au sexe est la concentration des femmes dans certaines professions. Le tableau 3.27 fait ressortir cette différence puisque les cinq principaux grands groupes professionnels représentent 71,8 % de la population active féminine et 49,5 % de la population active masculine.

Tableau 3.26
Évolution des cinq principaux grands groupes professionnels[1] féminins dont l'effectif a le plus augmenté, Québec, 1961 et 1991

Grands groupes professionnels	Code	Effectif		Variation	Part dans l'ensemble			
		1961	1991	1961-91	1961	1991	Rang	
		n		%	%		1961	1991
Trav. des sc. nat.,du génie et math	21	1 719	31 925	1 757,2	0,3	2,1	15	9
Dir., gérants et administrateurs	11	6 721	115 930	1 624,9	1,3	7,6	10	5
Trav. des sc. sociales	23	3 175	39 595	1 147,1	0,6	2,6	13	8
Trav. des dom. art., litt. et loisirs	33	3 427	28 350	727,3	0,7	1,9	12	10
Trav. en médecine et santé	31	22 558	138 050	512,0	4,4	9,0	7	4
Ensemble des effectifs		517 577	1 526 275	194,9	100,0	100,0	-	-

1. D'après la classification de 1971 (CP71).

Source : Statistique Canada, Recensements canadiens (93-151 et tableau sommaire N9109) (totalisations effectuées par le BSQ).

Tableau 3.27
Part des cinq principaux grands groupes professionnels[1], selon le sexe, Québec, 1991

Grands groupes professionnels	Code	Hommes		Grands groupes professionnels	Code	Femmes	
		Effectif	Part dans l'ensemble			Effectif	Part dans l'ensemble
		n	%			n	%
Trav. de la vente	51	207 660	10,7	Employés de bureau	41	475 115	31,1
Trav. des services	61	205 280	10,6	Trav. des services	61	222 820	14,6
Dir., gérants et administrateurs	11	184 565	9,5	Trav. de la vente	51	144 770	9,5
Trav. de la fabrication et du montage	85	181 870	9,4	Trav. en médecine et santé	31	138 050	9,0
Trav. du bâtiment	87	180 230	9,3	Dir., gérants et administrateurs	11	115 930	7,6
Total des cinq grands groupes		**959 605**	**49,5**			**1 096 685**	**71,8**

1. D'après la classification de 1971 (CP71).

Source : Statistique Canada, Recensement canadien (tableau sommaire N9109) (totalisations effectuées par le BSQ).

En outre, cette différence entre hommes et femmes est aussi illustrée à partir des groupes de base qui fournissent une ventilation plus détaillée des travailleurs, c'est-à-dire par profession. Le tableau 3.28 montre que chez les femmes, les cinq principales professions regroupent 29,9 % de la population active féminine; chez les hommes, cette proportion est de 15,6 %. De plus, trois des cinq professions principales (secrétaires et sténographes, caissières et teneuses de livres) appartiennent au groupe des employées de bureau, alors que les autres femmes sont vendeuses et infirmières. Chez les hommes, les emplois reliés à la vente et au camionnage sont les plus fréquents; viennent ensuite les postes de direction et les emplois reliés à la conciergerie, aux services domestiques et de nettoyage.

Tableau 3.28
Les cinq principales professions, selon le sexe, Québec, 1991

Code	Professions selon la CTP80	Population active		Salariés[1] à temps plein toute l'année	
		Nombre	Part dans l'ensemble	Nombre	Revenu d'emploi
		n	%	n	$
	Hommes				
5135	Vendeurs et commis-vendeurs de marchandises	79 560	4,3	51 925	24 946
9175	Conducteurs de camion	69 650	3,8	56 940	24 616
1137	Directeur des ventes et de la publicité	47 695	2,6	38 245	38 585
6191	Concierges, employés des services domestiques et du nettoyage	46 215	2,5	35 500	20 718
1130	Directeurs généraux et autres cadres supérieurs	43 505	2,4	27 040	63 698
	Femmes				
4111	Secrétaires et sténographes	138 555	9,6	110 535	20 424
5135	Vendeuses et commis-vendeuses de marchandises	83 555	5,8	37 840	13 923
4133	Caissières	79 505	5,5	36 085	13 425
4131	Teneuses de livres	76 665	5,3	59 050	19 882
3131	Infirmières autorisées, diplômées ou en formation	53 450	3,7	31 385	32 369

1. Excluent les propriétaires actifs d'entreprises constituées en société lesquels sont considérés comme des travailleurs autonomes et non comme des salariés de leur entreprise.

Source : Statistique Canada, Recensement canadien de 1991 (93-327) et compilation spéciale (totalisations effectuées par le BSQ).

Tableau 3.29
Répartition des travailleurs entre cols blancs[1] et cols bleus[2], selon le sexe, Québec, 1976 et 1995

		Les deux sexes		Hommes		Femmes	
		1976	1995	1976	1995	1976	1995
Total	**'000**	**2 553,6**	**3 204,1**	**1 650,3**	**1 774,5**	**903,3**	**1 429,6**
Cols blancs	%	62,6	71,4	51,3	57,0	83,2	89,4
Cols bleus	%	37,4	28,6	48,7	43,0	16,8	10,6

1. Cols blancs comprennent les travailleurs dans les professions suivantes: gestionnaires, professionnels, personnel administratif, ventes et services.
2. Cols bleus comprennent les travailleurs dans les professions du secteur primaire, des industries de la transformation, de la construction, des transports, manutentionnaires et autres ouvriers qualifiés.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active (totalisations effectuées par le BSQ).

La structure des cinq principales professions de 1991 montre que, mis à part les postes de direction, les professions occupées sont peu rémunératrices. Chez les femmes, le salaire annuel moyen des travailleuses à temps plein toute l'année est inférieur à 20 500 $ dans quatre des principales professions. Chez les hommes, le salaire ne dépasse pas 25 000 $ dans trois des cinq principales professions.

Outre la classification type des professions, la distinction qui est faite entre les *cols bleus* et les *cols blancs* au tableau 3.29 fournit aussi une indication du mouvement des travailleurs d'une catégorie professionnelle à l'autre. L'augmentation de l'emploi dans le secteur tertiaire depuis vingt ans s'accompagne d'une croissance du nombre de cols blancs au détriment des cols bleus. Ce mouvement de travailleurs est observé tant chez les hommes que chez les femmes. Cependant, la répartition des emplois entre hommes et femmes demeure très différente. Les femmes occupent en 1995 presque exclusivement des emplois de cols blancs (89,4 %), alors que chez les hommes, 57,0 % sont des cols blancs et 43,0 %, des cols bleus.

Au recensement de 1991, Statistique Canada a utilisé une nouvelle classification des professions selon des critères différents, c'est-à-dire la CTP91. La profession y est classée selon le niveau de scolarité, de formation ou de compétence qu'exige la profession, ainsi que selon le genre de travail qui est déterminé d'après les tâches, les fonctions et les responsabilités reliées au poste. Parmi les quatre niveaux de compétence retenus, quelque 23 % de la main-d'oeuvre québécoise occupe des postes de niveau supérieur, 63 % se classent dans les niveaux intermédiaires et 14 %, dans le niveau inférieur (tableau 3.30). Les hommes sont plus représentés que les femmes aux niveaux supérieur et inférieur.

L'enquête Santé Québec 1992-93, à laquelle participe le Bureau de la statistique du Québec, a abordé la question de l'autonomie décisionnelle au travail chez les Québécois au moment de l'enquête. Cela consiste à évaluer, d'une part, le pouvoir de décision dans l'organisation des tâches à effectuer et, d'autre part, la capacité à utiliser et développer de nouvelles aptitudes au travail. Cette variable permet de mesurer la

Tableau 3.30
Répartition de la population active[1], selon le niveau de compétence[2], le genre de travail exécuté et le sexe, Québec, 1991

	Effectif			Répartition		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
	n		n	%		
IV - Personnel cadre et professionnel	485 166	358 366	843 532	23,7	21,3	22,6
III - Personnel de supervision et technique	645 899	453 833	1 099 732	31,6	27,0	29,5
II - Personnel de soutien	612 933	659 299	1 272 232	30,0	39,2	34,1
I - Travailleurs manuels	301 100	210 233	511 333	14,7	12,5	13,7
Tous les niveaux	**2 045 098**	**1 681 732**	**3 726 830**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

1. Dernier emploi occupé depuis le 1er janvier 1990.
2. D'après la classification type des professions de 1991 (CTP91) utilisée par Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Recensement canadien de 1991 (totalisations effectuées par le BSQ).

proportion de travailleurs selon deux niveaux d'autonomie décisionnelle : 50,8 % exercent une profession de faible niveau décisionnel et 49,2 %, une profession de niveau décisionnel élevé. Plus d'hommes (54,1 %) que de femmes (42,7 %) exercent une profession de niveau d'autonomie élevé et ce, peu importe la catégorie professionnelle comme le révèle la figure 3.10.

Figure 3.10
Niveau d'autonomie décisionnelle au travail, selon la catégorie professionnelle et le sexe, Québec, 1992-93

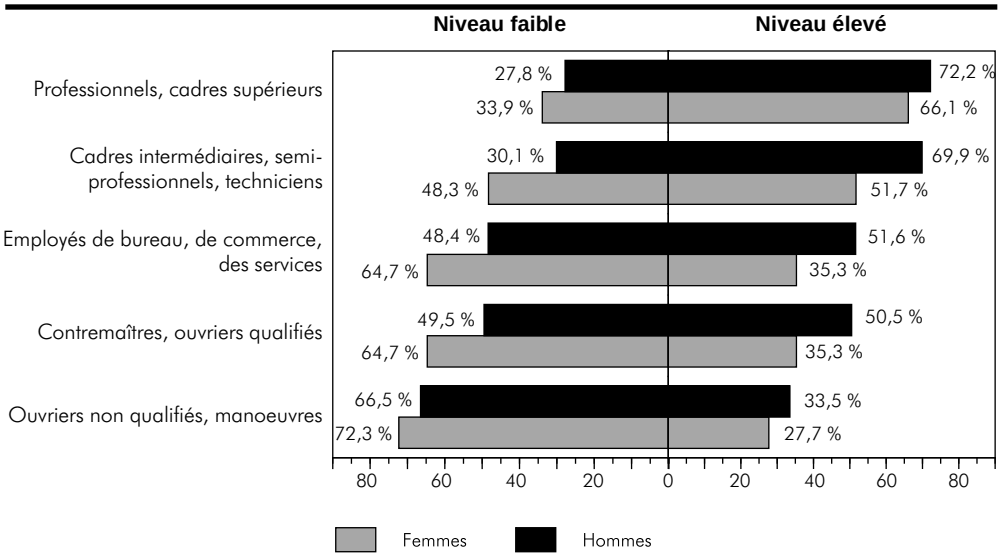

Source : Enquête Santé Québec de 1992-93, compilation spéciale.

CONCLUSION

Pour cinq Québécois sur dix, le travail rémunéré fait partie du quotidien. Le rapport est le même qu'il y a vingt ans. Cet indicateur d'accès à l'emploi porte à croire que peu de changements se sont produits sur le marché du travail. Or il en est tout autrement. L'analyse des statistiques selon le sexe et le groupe d'âge rend compte de grands bouleversements qu'a connus le marché du travail.

Trois changements d'importance se dégagent des observations de ce chapitre. Le premier est sans contredit le plus grand accès des femmes au travail rémunéré, dont les gains concourent à un certain équilibre de la répartition de l'emploi entre hommes et femmes. Le deuxième, la durée moyenne du chômage qui a fortement augmenté, particulièrement chez les 45 ans et plus, témoigne de la détérioration des conditions d'emploi. Le troisième changement découle des effets de la tertiarisation de l'économie qui a contribué à la forte croissance des emplois à temps partiel; on observe une forte augmentation des travailleurs de 25-44 ans qui occupent un emploi à temps partiel parce qu'ils n'ont pas trouvé un emploi à temps plein.

Le premier changement d'importance montre effectivement que l'accès des femmes à l'emploi s'est étalé sur plusieurs décennies quoique les années 90 connaissent un ralentissement important à cet égard. Les gains en vingt ans sont remarquables. Il en résulte une diminution de l'écart que présentent les taux d'emploi des hommes et des femmes, lequel est passé de 33 à 14 points de pourcentage. Même les mères de famille ont participé à ces gains, ce qui les a amenées à concilier travail et famille. Chez les couples où les deux parents travaillent à temps plein, la mère consacre quotidiennement seulement deux heures de moins que le père au travail rémunéré, tout en assumant une plus grande partie du travail domestique. Cependant, les femmes n'ont pas toutes connu des gains aussi appréciables, c'est le cas des mères monoparentales qui ont de jeunes enfants à la maison.

Par ailleurs, la croissance des femmes sur le marché du travail s'est traduite par des changements de la structure professionnelle. En trente ans, des progrès spectaculaires ont été faits dans des professions autrefois très peu exercées par des femmes : par exemple, les professions reliées aux sciences et à la gestion.

Le deuxième changement est relié à la conjoncture économique dont le marché du travail est largement tributaire. Au cours des vingt dernières années, deux récessions se sont produites. Les Québécois connaissent un taux de chômage plus élevé que celui de l'ensemble des Canadiens. Comme la durée moyenne du chômage s'est accrue considérablement en vingt ans, le chômage prolongé est devenu une situation courante au Québec. Pendant dix années d'affilée, de 1976 à 1985, les jeunes ont été les plus gravement touchés par le chômage, mais de 1986 à 1990 ce fut le cas des 45 ans et plus, et par après les trois groupes d'âge ont tour à tour figuré en tête de liste. La période de recherche d'un emploi étant plus longue chez les 45 ans et plus (plus de 36 semaines), plusieurs d'entre eux se découragent et abandonnent la recherche, surtout en période de récession économique.

Le troisième changement résulte des modifications qu'a connues l'organisation du travail. L'accroissement des emplois du secteur tertiaire a favorisé de nouvelles formes d'emploi, dont le travail à temps partiel. Travailler moins de 30 heures par semaine est un choix pour la majorité (62,3 % des travailleurs à temps partiel), mais cette proportion est en baisse. En revanche, la proportion des travailleurs qui occupent ce type d'emploi contre leur gré est passée de 14,3 % à 37,7 %. Cette forme d'emploi non choisie est le fait de 46,1 % des travailleurs de 25-44 ans.

La tertiarisation de l'économie a eu un impact sur la structure professionnelle. La proportion de cols blancs ne cesse d'augmenter au détriment des cols bleus.

Malgré les grandes transformations du marché du travail des dernières années, quelques phénomènes constatés il y a vingt ou trente ans ont peu bougé. Par exemple, il existe toujours un écart de sept heures entre la semaine de travail des hommes et celle des femmes. Le taux d'emploi des jeunes qui ne sont pas aux études est presque au même niveau qu'il y a vingt ans, alors que celui des étudiants a fortement progressé. Par ailleurs, les changements qu'a amenés la tertiarisation de même que

ceux résultant de l'accès des femmes au marché du travail n'ont pas, en trente ans, modifié la composition des deux grands groupes professionnels prédominants : celui des employés de bureau et celui des travailleurs des services.

La situation du marché du travail au Québec se distingue de celle du Canada par un taux d'accès à l'emploi plus faible que la moyenne canadienne, un taux et une durée moyenne de chômage plus élevés. Sur le plan international, pour les territoires étudiés, le Québec affiche l'un des plus faibles taux d'emploi et l'un des plus forts taux de chômage.

En somme, plusieurs Québécois ont des conditions de vie difficiles. En 1995, le Québec compte 407 800 chômeurs et 17 800 personnes qui se sont retirées du marché du travail à la suite d'une recherche d'emploi infructueuse. De plus, 206 300 travailleurs occupent un emploi à temps partiel contre leur gré.

Certaines tendances du marché du travail, qui se manifestent déjà, risquent de se poursuivre : pensons au travail à temps partiel non choisi, au cumul d'emplois et à la multiplication de nouvelles formes d'emploi. La permanence dans un même emploi sera avant longtemps chose du passé. Devant les difficultés qui se présentent, que ce soit pour accéder au marché du travail, pour conserver les acquis ou pour changer d'emploi, les Québécois devront faire preuve d'une grande capacité d'adaptation.

RÉFÉRENCES

AKYEAMPONG, Ernest B., Printemps 1995, «S'absenter du travail», *L'emploi et le revenu en perspective*, Statistique Canada, cat. 75-001F, Ottawa, pp. 14-19.

ASSELIN, Suzanne et al., 1992, *Portrait social du Québec*, Chap. 4, pp. 133-182, Québec, Les Publications du Québec, 353 p.

ASSELIN, Suzanne et al., 1994, *Les hommes et les femmes : une comparaison de leurs conditions de vie*, Chap. 6, pp. 125-162, Québec, Les Publications du Québec, 301 p.

AUDET, Marc, 1995, *Qu'advient-il des diplômés des universités : la promotion de 1992, 19 secteurs -128 disciplines*, Chap.1-2, pp. 5-40, ministère de l'Éducation, Les Publications du Québec, 674 p.

Bureau de la statistique du Québec, 1995, *Le Québec Statistique*, Chap. 4, pp. 199-218, Sainte-Foy, Les Publications du Québec, 819 p.

Bureau international du travail, 1994, *Annuaire des statistiques du travail*, Genève, 1149 p.

BUTLIN, George, Automne 1995, «Le taux d'activité des femmes adultes stagne», *L'emploi et le revenu en perspective*, Statistique Canada, cat. 75-001F, Ottawa, pp. 34-38.

CLEMENSON, Heather A., Automne 1987, «Chômage au sein de la population active à temps plein et à temps partiel», *Tendances sociales canadiennes*, Statistique Canada, cat. 11-008F, Ottawa, pp. 30-33.

COHEN, Gary L., Printemps 1989, «Le travail autonome au Canada», *Tendances sociales canadiennes*, Statistique Canada, cat. 11-008F, Ottawa, pp. 17-19.

COHEN, Gary L., Printemps 1991, «D'hier à aujourd'hui le nouveau visage du chômage», *L'emploi et le revenu en perspective*, Statistique Canada, cat. 75-001F, Ottawa, pp. 40-48.

COHEN, Gary L., Automne 1994, «Le cumul d'emplois à la hausse», *L'emploi et le revenu en perspective*, Statistique Canada, cat. 75-001F, Ottawa, pp. 38-46.

CROMPTON, Susan, Été 1993, «La renaissance du travail autonome», *L'emploi et le revenu en perspective*, Statistique Canada, cat. 75-001F, Ottawa, pp. 24-35.

CROMPTON, Susan, Été 1994, «Les difficultés des mères seules sur le marché du travail», *L'emploi et le revenu en perspective*, Statistique Canada, cat. 75-001F, Ottawa, pp. 25-31.

DEVEREAUX, Mary Sue, Hiver 1992, «Des mesures différentes du chômage», *L'emploi et le revenu en perspective*, Statistique Canada, cat. 75-001F, Ottawa, pp. 39-48.

DUMONT, Fernand et al., 1994, *Traité des problèmes sociaux*, Chap. 30, pp. 605-622, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1164 p.

JACKSON, George, Février 1987, «Mesures et concepts supplémentaires du chômage», *La population active*, Statistique Canada, cat. 71-001, Ottawa, pp. 85-120.

LANGLOIS, Simon, 1990, *La société québécoise en tendances 1960-1990*, Chap. 4, pp. 157-202, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 667 p.

MARSHALL, Katherine, Printemps 1994, «Concilier le travail et la famille», *L'emploi et le revenu en perspective*, Statistique Canada, cat. 75-001, Ottawa, pp. 31-36.

Ministère de l'Éducation, 1996, *La relance au collégial : situation au 31 mars 1995 des sortantes et des sortants diplômés de l'enseignement collégial en 1993-94*, pp. 7-41, Québec, 262 p.

MOLONEY, Joanne, Automne 1989, «Les congés de maternité», *Tendances sociales canadiennes*, Statistique Canada, cat. 11-008, Ottawa, pp. 30-34.

PARLIAMENT, Jo-Anne, Printemps 1987, «Hausse du chômage de longue durée», *Tendances sociales canadiennes*, Statistique Canada, cat. 11-008F, Ottawa, pp. 16-19.

Santé Québec, 1995, *Et la santé, ça va en 1992-1993 ?*, Volume 1, chap. 9, pp.153-164, Montréal, 412 p.

Statistique Canada, 1995, *Taux d'absence du travail*, cat. 71-535, Ottawa, 88 p.

Statistique Canada, 1994, *Travailleurs autonomes*, cat. 96-316, Ottawa, 57 p.

STONE, Leroy O. , 1994, *Emploi et famille : les dimensions de la tension*, Statistique Canada, cat. 89-540, Ottawa, 123 p.

Chapitre 4

Le revenu

par Sylvie JEAN

LES FAITS SAILLANTS

- En 1993, avec un revenu moyen disponible de 44 453 $, les couples avec enfants, qui représentent 34,3 % des unités, disposent de près de la moitié du revenu disponible total des unités familiales.
- Le revenu disponible des personnes seules s'élève à 16 882 $ en 1993, soit moins de la moitié du revenu moyen de l'ensemble des familles (38 201 $).
- En 1993, le revenu disponible des femmes demeure beaucoup plus bas que celui des hommes : 12 379 $ contre 20 163 $. Toutefois, de 1981 à 1993, alors que le revenu des hommes diminue de 12,1 %, celui des femmes augmente de 15,1 %.
- De 1981 à 1993, le revenu disponible moyen de l'ensemble des unités familiales subit une baisse de 11,6 % en dollars constants de 1993 : celui des familles diminue de 8,8 % et celui des personnes seules de 5,5 %.
- De toutes les unités familiales, les familles monoparentales subissent la baisse de revenu disponible la plus forte de 1981 à 1993 (-14,1 %).
- De 1973 à 1993, les revenus de transfert moyens de l'ensemble des unités familiales doublent et passent de 3 288 $ à 6 619 $; par contre, les revenus de sources privées régressent de 4,2 % (33 642 $ à 32 216 $).
- Alors qu'en 1973, 13,3 % des unités familiales ont un revenu total (en dollars de 1993) de moins de 10 000 $, cette proportion diminue à 8,9 % en 1993; par ailleurs, dans la tranche de 50 000 $ et plus le pourcentage d'unités augmente de 25,0 % à 28,3 %. Le revenu total médian des unités familiales en 1973 se compare à celui de 1993 : 32 418 $ contre 32 270 $.
- Le rapport entre la part de revenu des 20 % d'unités familiales ayant le revenu disponible le plus élevé et les 20 % ayant le revenu le plus faible diminue de 1973 à 1993, passant de 8,6 à 6,6.
- En 1993, le coefficient de Gini du revenu total qui se situe à 0,396 au Canada, en regard de 0,447 aux États-Unis, montre une plus grande disparité de revenu aux États-Unis.
- La proportion de familles à faible revenu passe de 16,2 % en 1981 à 17,6 % en 1993 et leur nombre, de 276 000 à 337 000.
- De 1981 à 1993, même si le taux de faible revenu des personnes seules diminue de 49,0 % à 45,0 %, leur nombre augmente de 312 000 à 418 000.

INTRODUCTION

Le revenu permet d'acquérir les biens et services nécessaires au bien-être et permet aussi d'épargner; il s'impose ainsi comme le déterminant constant et immédiat des conditions de vie et de bien-être des individus et des familles. Le revenu est nécessairement lié aux caractéristiques socio-démographiques des individus (âge, scolarité, forme d'emploi, statut d'activité) et son évolution est grandement influencée par l'activité économique en général, ses fluctuations conjoncturelles et ses transformations structurelles. Ainsi, le chômage élevé associé au phénomène de restructuration industrielle a eu un impact majeur sur les revenus au cours des dernières décennies. De plus, les importants changements dans les modes de vie, dont la participation accrue des femmes au marché du travail, l'augmentation des ruptures d'union et la réduction de la taille des familles affectent à la fois les conditions de vie et le revenu des familles et des individus. Le revenu moyen des Québécois et son évolution, la distribution et les inégalités de revenu permettent de comparer le niveau de vie de différents groupes et d'évaluer si des progrès ont été réalisés au cours des dernières années.

Plusieurs mesures du revenu peuvent être utilisées pour analyser son évolution : par exemple, le revenu des unités familiales ou le revenu des particuliers, le revenu de sources privées ou les revenus de transfert, le revenu total ou le revenu disponible. Toutes ces données sont d'un grand intérêt car elles contribuent à décrire les conditions de vie des Québécois. Le revenu des unités familiales reflète la mise en commun des ressources d'une famille, tandis que le revenu des particuliers met en relief les différences de revenu selon le sexe et permet d'isoler le revenu des autres membres de la famille de celui du chef et du conjoint. Ces différents types de revenu feront tour à tour l'objet des quatre sections de ce chapitre.

La première section traite du revenu disponible. Ce revenu, qui permet l'acquisition des biens et services nécessaires au bien-être, constitue un indicateur de base des conditions de vie. Les variables les plus susceptibles d'influer sur le revenu disponible des unités familiales et des particuliers seront examinées.

La deuxième section comporte une analyse des différents types de revenu selon leur source et compare ainsi les revenus de sources privées avec les revenus de transfert et le revenu total avec le revenu disponible. Ces rapprochements font ressortir la part du revenu des unités familiales et des particuliers attribuable à l'intervention de l'État.

La troisième section porte sur la répartition des revenus. La façon dont le revenu total d'une population se distribue entre ses membres constitue un aspect important des conditions de vie d'une société.

La quatrième et dernière section s'attarde aux unités familiales à faible revenu. Conséquence des inégalités de revenu, une classe de la population se trouve défavorisée par rapport aux plus riches; les unités à faible revenu font l'objet d'une attention particulière, car elles indiquent la présence et l'ampleur de la pauvreté au sein de la société.

Les données étudiées dans ce chapitre proviennent de l'Enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada et sont extraites des bandes de microdonnées sur le revenu des familles économiques et des bandes sur le revenu des particuliers de 15 ans et plus, avec et sans revenu. De 1973 à 1981, les données sur les familles économiques sont disponibles aux deux ans, puis annuellement par la suite (à l'exception de 1983), tandis que celles sur les particuliers sont disponibles seulement depuis 1981 et ceci, annuellement (à l'exception de 1983). Au moment de cette étude, les dernières données datent de 1993. La taille de l'échantillon pour le Québec s'élève à 7 737, pour un nombre pondéré de 2 851 160 unités familiales et à 14 769, pour un nombre pondéré de 5 512 063 particuliers de 15 ans et plus.

Le revenu total familial représente la somme des postes suivants du revenu de la famille : gains totaux (salaires, traitements et revenu net provenant d'un emploi autonome), revenu de placement, transferts gouvernementaux, pensions de retraite et rentes, et autres revenus. Selon la source, on divise le revenu total entre les revenus de sources privées et les revenus de transfert. D'autre part, le revenu après impôts ou revenu disponible est calculé en soustrayant, du revenu total de la famille, l'impôt sur le revenu de chaque membre de la famille. Le calcul du revenu moyen est basé sur toute la population étudiée et non seulement sur la population touchant un revenu.

LE REVENU DISPONIBLE

Le revenu disponible représente le montant disponible pour l'achat de biens et de services, et il ne tient pas compte de certains services assumés par l'État dont l'accès est gratuit pour le citoyen.

Le concept de famille économique utilisé ici regroupe les personnes qui partagent le même logement et qui sont apparentées par le sang, par alliance (y compris les unions consensuelles) ou par adoption. Pour sa part, le concept de personne seule s'applique à la personne qui vit seule ou dans un ménage sans avoir de lien de parenté avec les autres membres du ménage.

Le revenu disponible selon le type de famille

La situation familiale joue un rôle déterminant dans le niveau de vie : en effet, les membres de l'unité familiale se partagent le revenu total de la famille et la taille de la famille influence directement le niveau de bien-être.

Bien que leur représentation dans l'ensemble des unités familiales diminue de façon appréciable de 1973 à 1993 (figure 4.1), les couples avec enfants demeurent le type de famille le plus fréquent. Les couples avec enfants disposent du meilleur revenu disponible moyen (44 453 $). Ils possèdent près de la moitié du revenu disponible total alors que leur représentation dans l'ensemble des unités familiales est de 34,3 % (tableau 4.1). Leur revenu médian s'élève à 42 391 $ en 1993.

Les personnes seules, qui constituent le second groupe en importance, voient leur proportion augmenter depuis 20 ans. En 1993, leur revenu disponible moyen demeure cependant le plus faible de toutes les unités familiales (16 882 $) et les personnes

Figure 4.1
Répartition des unités familiales, selon la structure, Québec, 1973-1993

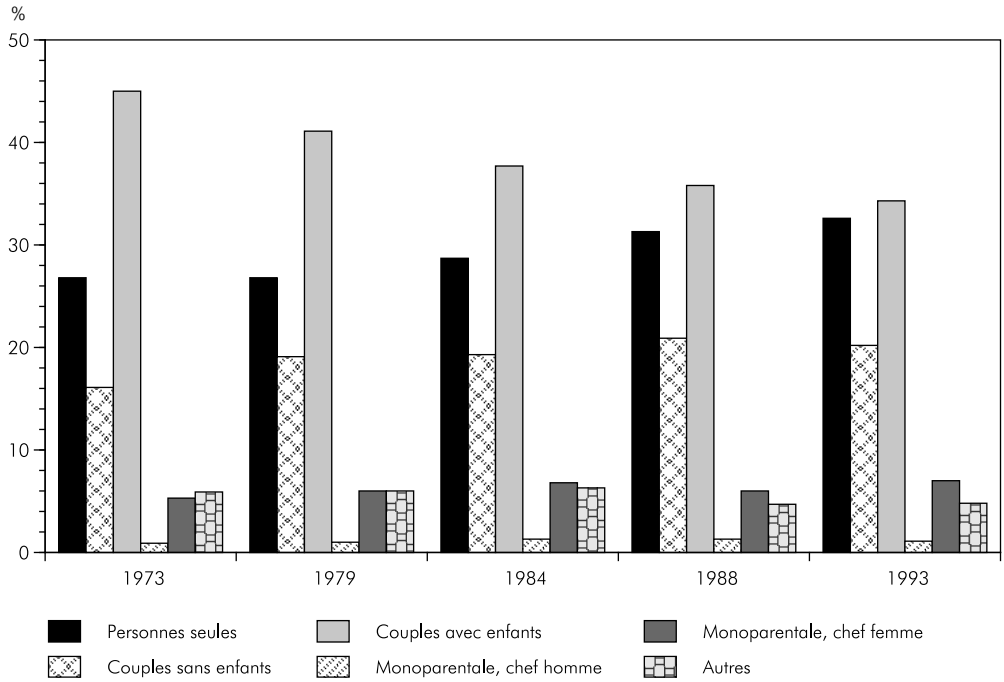

Source : Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs (totalisations effectuées par le Bureau de la statistique du Québec).

Tableau 4.1
Revenu disponible moyen et certaines caractéristiques des unités familiales, selon leur structure, Québec, 1993

Structure de l'unité familiale	Revenu disponible		Unités	Répartition des unités	Part du revenu disponible	Âge moyen du chef
	Moyen	Médian				
	$		n	%		ans
Personne seule	**16 882**	**14 063**	**928 909**	**32,6**	**17,6**	**50,0**
Famille économique	**38 201**	**35 357**	**1 922 251**	**67,4**	**82,4**	**46,6**
Couple sans enfants	33 407	30 112	575 116	20,2	21,6	52,7
Couple avec enfants	44 453	42 391	978 566	34,3	48,8	42,8
Monoparentale	24 106	22 200	231 255	8,1	6,3	44,6
Chef homme	31 137	28 846	31 438	1,1	1,1	47,2
Chef femme	23 000	21 088	199 817	7,0	5,2	44,2
Autre[1]	37 463	34 555	137 314	4,8	5,8	51,8
Total	**31 255**	**27 633**	**2 851 160**	**100,0**	**100,0**	**47,7**

1. Comprend les couples vivant avec leurs propres enfants mariés ou avec des personnes ayant un lien de parenté autre.

Source : Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs (totalisations effectuées par le Bureau de la statistique du Québec).

seules disposent de moins de la moitié du revenu moyen des familles économiques. Leur part du revenu disponible total est donc de beaucoup inférieure à leur représentation dans l'ensemble des unités : 17,6 % contre 32,6 %.

La proportion des couples sans enfants augmente aussi depuis 1973. Avec un revenu moyen de 33 407 $, qui correspond à peu près au double de celui des personnes seules, les couples sans enfants détiennent une part du revenu disponible total légèrement supérieure à leur proportion dans l'ensemble des unités.

Le nombre de familles monoparentales croît de façon considérable allant même jusqu'à doubler de 1973 à 1993; de fait, plus de 16 % des familles avec enfants de moins de 18 ans n'ont qu'un parent en 1993, comparativement à 8,3 % en 1973. Leur revenu disponible moyen est le plus bas (24 106 $ pour l'ensemble des familles monoparentales) et, plus particulièrement, celui des familles dirigées par une femme (23 000 $).

Le nombre de personnes qui composent l'unité familiale affecte son niveau de vie et pour tenir compte de cette réalité, le tableau 4.2 présente le revenu par personne des familles économiques. Tel que mentionné précédemment, le revenu d'un couple sans enfants correspond au double de celui des personnes seules, leur revenu par personne est donc équivalent. Toutefois, les couples sans enfants bénéficient d'une économie de partage et sont ainsi avantagés par rapport aux personnes seules. Par ailleurs, les personnes seules et les couples sans enfants, avec un revenu par personne équivalent, surclassent les autres unités familiales. Ainsi, le revenu disponible par personne des couples avec enfants est de 11 516 $ et celui des familles monoparentales de 9 528 $ comparativement à 16 704 $ chez les couples sans enfants.

Tableau 4.2
Revenu disponible par personne des familles économiques, Québec, 1993

Type de famille	Revenu disponible			Taille moyenne de la famille	
	Moyen	Par personne			
		Réel	Ajusté[1]	Adultes	Enfants < 18 ans
	$			n	
Couple sans enfants	33 407	16 704	16 704	2,00	-
Couple avec enfants	44 453	11 516	14 045	2,47	1,39
Monoparentale	24 106	9 528	11 904	1,52	1,01
Chef homme	31 137	12 505	15 647	1,49	1,00
Chef femme	23 000	9 091	11 358	1,52	1,01
Autre[2]	37 463	11 183	12 124	2,83	0,52
Total	**38 201**	**12 323**	**14 307**	**2,24**	**0,86**

1. Un enfant équivaut ici à un demi-adulte comme unité de consommation.
2. Comprend les couples vivant avec leurs propres enfants mariés ou avec des personnes ayant un lien de parenté autre.

Source : Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs (totalisations effectuées par le Bureau de la statistique du Québec).

Le revenu disponible par personne des couples avec enfants excède de 20,9 % celui des familles monoparentales. Bien que les couples avec enfants disposent du meilleur revenu familial disponible, ils doivent subvenir aux besoins de 3,9 personnes en 1993. Les familles monoparentales se composent en moyenne de 2,5 personnes et cette différence quant à la taille de la famille rapproche leur revenu de celui des couples avec enfants, malgré des écarts toujours importants.

Afin de mieux évaluer la situation des familles avec enfants, le tableau 4.2 fournit aussi un revenu par personne «ajusté». Les couples avec enfants ayant en moyenne plus d'enfants que les familles monoparentales et en admettant qu'un enfant équivaut à un demi-adulte comme unité de consommation, l'écart de revenu entre ces deux groupes s'en trouve réduit. La différence entre leurs revenus respectifs passe ainsi de 20,9 % à 18,0 % avec des revenus par personne «ajustés» de 14 045 $ chez les couples avec enfants et de 11 904 $ chez les familles monoparentales.

Le revenu disponible selon l'âge

Le revenu disponible varie considérablement en fonction de l'âge, conséquence de l'augmentation progressive du revenu d'emploi en fonction de l'expérience acquise et de l'ancienneté. Cette progression diffère selon le type d'unité familiale comme l'illustre la figure 4.2. Cette étude se limite toutefois à une analyse transversale et ne permet pas de tirer des conclusions sur l'évolution du revenu des unités familiales au cours du cycle de vie.

Le revenu disponible des unités familiales augmente avec l'âge du chef, pour atteindre un sommet à 35-44 ans chez les couples sans enfants et à 45-54 ans chez les couples avec enfants, les personnes seules et les familles monoparentales. Jusqu'à 35-44 ans, il existe très peu de différence entre, d'une part, le revenu disponible des couples avec ou sans enfants et, d'autre part, celui des personnes seules et des familles monoparentales. Après cet âge, l'écart plus prononcé entre les revenus des couples et des personnes hors couple est associé à la présence d'enfants.

La répartition des unités familiales en fonction de l'âge du chef diffère considérablement selon le type de famille (figure 4.3). Il n'est pas étonnant de constater que les chefs chez les couples avec enfants et les familles monoparentales se concentrent dans les groupes d'âge de 35 à 44 ans, tandis qu'une forte proportion de couples sans enfants et de personnes vivant seules ont 65 ans et plus.

L'âge du chef a un lien direct avec le nombre de personnes gagnant un revenu et, plus particulièrement, avec la présence ou l'absence de revenu d'emploi dans la famille. Or, nous verrons que cette variable est déterminante sur le revenu disponible des unités familiales.

Figure 4.2
Revenu disponible, selon l'âge du chef, Québec, 1993

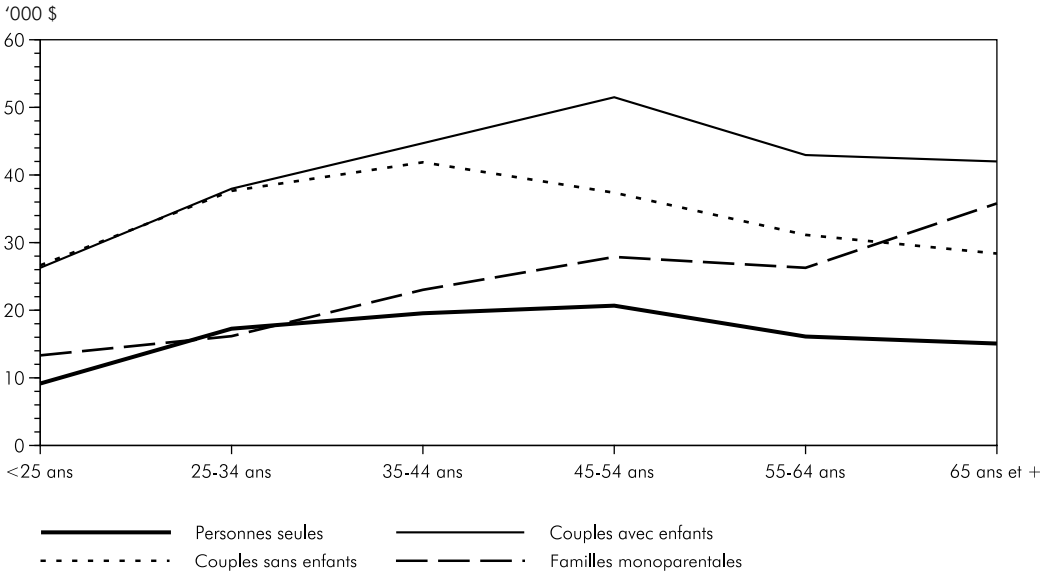

Source : Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs (totalisations effectuées par le Bureau de la statistique du Québec).

Figure 4.3
Répartition des unités familiales, selon l'âge du chef, Québec, 1993

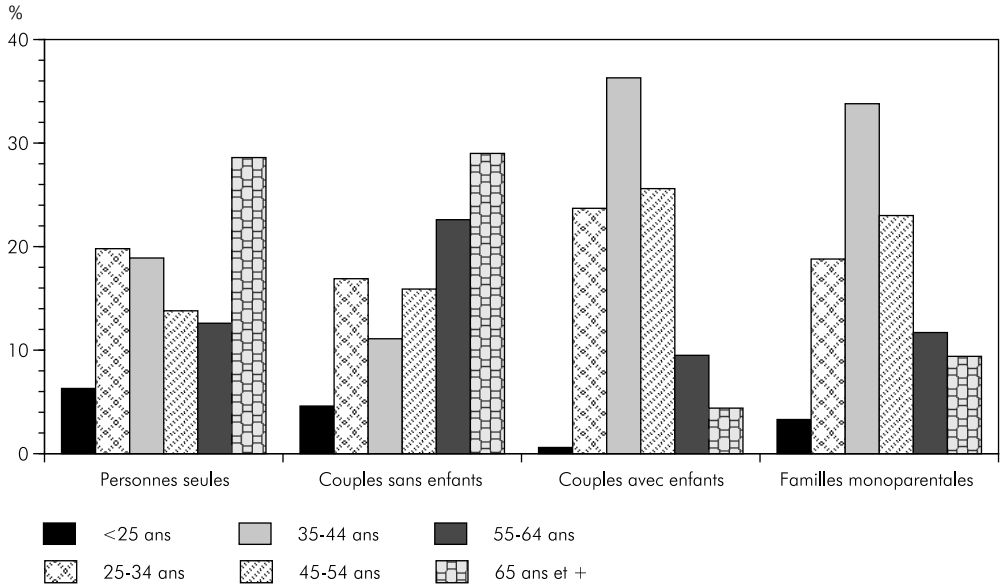

Source : Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs (totalisations effectuées par le Bureau de la statistique du Québec).

Le revenu disponible selon le nombre de personnes gagnant un revenu

La majorité des couples comptent sur deux revenus d'emploi : les trois quarts des couples avec enfants et près de la moitié (46,1 %) des couples sans enfants disposent de plus d'un revenu d'emploi en 1993 (tableau 4.3). Fait intéressant, une proportion relativement importante de familles monoparentales dont le chef est une femme disposent de deux revenus et plus (26,6 %).

Par ailleurs, la proportion des couples disposant d'un seul revenu s'équivaut, qu'ils aient ou non des enfants (20,4 % et 21,8 % respectivement), tandis que près de la moitié (47,4 %) des familles monoparentales ayant une femme à leur tête sont dans cette situation.

Tableau 4.3
Revenu disponible moyen des unités familiales, selon le nombre de personnes gagnant un revenu d'emploi et répartition des unités, selon l'âge du chef, Québec, 1993

Structure de l'unité familiale	Revenu disponible moyen	Répartition des unités	Répartition selon l'âge du chef				
			Moins de 25 ans	25-44 ans	45-64 ans	65 ans et plus	Total
	$	%					
Personne seule	**16 882**	**100,0**	**6,3**	**38,7**	**26,4**	**28,6**	**100,0**
Aucun revenu	12 216	47,7	2,2	15,6	24,7	57,6	100,0
Un revenu	21 141	52,3	10,1	59,8	28,0	2,2	100,0
Couple sans enfants	**33 407**	**100,0**	**4,6**	**27,9**	**38,5**	**29,0**	**100,0**
Aucun revenu	24 084	32,1	0,5	1,5	25,1	73,0	100,0
Un revenu	29 336	21,8	2,5	15,5	62,5	19,6	100,0
Deux revenus	41 807	46,1	8,6	52,2	36,5	2,8	100,0
Couple avec enfants	**44 453**	**100,0**	**0,6**	**60,0**	**35,1**	**4,4**	**100,0**
Aucun revenu	18 755	4,6	1,6	60,7	22,7	15,1	100,0
Un revenu	34 390	20,4	0,9	65,4	22,5	11,2	100,0
Deux revenus et plus	48 779	75,0	0,4	58,5	39,3	1,8	100,0
Deux revenus	45 649	51,7	0,6	74,5	23,1	1,8	100,0
Trois revenus et plus	55 749	23,2	0,0	22,8	75,4	1,8	100,0
Famille monoparentale, chef homme[1]	**31 137**	**...**	**0,8**	**38,5**	**50,3**	**10,3**	**100,0**
Famille monoparentale, chef femme	**23 000**	**100,0**	**3,7**	**54,8**	**32,3**	**9,2**	**100,0**
Aucun revenu	13 522	26,0	11,5	65,4	17,6	5,6	100,0
Un revenu	22 550	47,4	1,5	63,7	25,0	9,9	100,0
Deux revenus et plus	33 057	26,6	-	28,8	59,6	11,6	100,0
Autre[1, 2]	37 463	...	5,0	31,3	41,1	22,6	100,0
Total	**31 255**	**...**	**3,7**	**44,6**	**33,2**	**18,5**	**100,0**

1. La taille de l'échantillon ne permet pas de répartir les données selon le nombre de revenus de l'unité familiale.
2. Comprend les couples vivant avec leurs propres enfants mariés ou avec des personnes ayant un lien de parenté autre.

Source : Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs (totalisations effectuées par le Bureau de la statistique du Québec).

Évidemment, plus il y a de personnes gagnant un revenu dans la famille, plus le revenu familial moyen est élevé. Ainsi, le revenu disponible des couples avec enfants augmente de 41,8 % lorsque deux personnes ou plus travaillent plutôt qu'une seule. Chez les couples sans enfants, cette différence se situe à 42,5 % et chez les familles monoparentales dirigées par une femme, à 46,6 %. Le double revenu a donc un impact considérable sur le revenu familial et, comme nous le verrons lorsqu'il sera question de faible revenu, il peut faire la différence entre une situation de pauvreté et une autre de bien-être relatif.

Par contre, en l'absence de revenu d'emploi, le revenu disponible accuse une forte baisse. La plus forte proportion d'unités sans revenu d'emploi revient aux personnes seules, suivies des couples sans enfants et des familles monoparentales dirigées par une femme. Rappelons que les personnes seules et les couples sans enfants comptent beaucoup de personnes de 65 ans et plus dans leurs rangs. Le revenu moyen des personnes seules sans revenu d'emploi correspond à 57,8 % de celui des personnes seules avec un revenu d'emploi; chez les couples sans enfants, cette proportion atteint 63,7 %. Les femmes chefs de famille monoparentale sans revenu d'emploi sont plus jeunes (25 à 44 ans dans la majorité des cas); leur revenu familial représente alors à peine plus de la moitié de celui des familles monoparentales avec revenu d'emploi.

Il est intéressant de noter que, de 1973 à 1993, la proportion des conjointes ayant un revenu d'emploi, chez les couples avec enfants, a plus que doublé, passant de 30,7 % à 67,2 % (figure 4.4). La proportion de femmes chefs de famille monoparentale quant à elle passe de 40,3 % à 57,5 % et, chez les couples sans enfants, la proportion des conjointes qui travaillent augmente de 44,0 % à 51,6 %. Par contre, une moins grande proportion de femmes seules disposent d'un revenu d'emploi parce que le nombre de femmes seules de 65 ans et plus double durant cette période, alors que le nombre de celles de moins de 65 ans n'augmente que de 47,7 %.

La participation accrue des femmes au marché du travail contribue au maintien du niveau de vie des unités familiales, même si, dans la majorité des cas, le revenu des femmes demeure nettement inférieur à celui des hommes.

Le revenu disponible des particuliers

L'analyse du revenu des particuliers de 15 ans et plus, plutôt que celui des unités familiales, permet les comparaisons selon le sexe. En 1993, le revenu disponible moyen des particuliers s'élève à 16 167 $ (tableau 4.4), soit un peu plus de la moitié du revenu disponible des unités familiales (31 255 $).

De 1981 à 1993, le revenu disponible des particuliers chute de 3,1 % (tableau 4.5), passant de 16 678 $ à 16 167 $ en dollars constants de 1993. Toutefois, alors que le revenu des femmes augmente de 15,1 % durant cette période, celui des hommes diminue de 12,1 %. Ainsi, le revenu des femmes qui représentait 46,9 % de celui des hommes en 1981, en représente 61,4 % en 1993.

Malgré ces améliorations, le revenu disponible moyen diffère considérablement selon le sexe. La présence plus forte des hommes sur le marché du travail fait augmenter leur revenu moyen, puisque le calcul du revenu moyen tient compte de tous les particuliers de 15 ans et plus et non seulement de ceux qui touchent un revenu. Malgré tout, chez les particuliers dont les salaires constituent la principale source de revenu, le revenu disponible des femmes demeure de 28,8 % inférieur à celui des hommes et, chez ceux ayant travaillé surtout à temps plein, l'écart est de 23,8 %. Il faut noter que cette différence ne s'explique pas entièrement par un effet de discrimination salariale, car les femmes en emploi à temps plein effectuent moins d'heures de travail que les hommes dans la même situation (voir chapitre 3).

Alors que la différence selon le sexe est peu importante chez les jeunes de moins de 25 ans, le revenu des femmes de 45-64 ans correspond à moins de la moitié de celui des hommes du même groupe d'âge. Pour leur part, les femmes de 25-44 ans ainsi que celles de 65 ans et plus ont un revenu qui équivaut à 66 % de celui des hommes de ces groupes d'âge.

Le revenu disponible des particuliers varie peu en fonction du type de famille à laquelle ils appartiennent : il se situe à près de 17 000 $ chez ceux qui vivent seuls ou font partie d'un couple, et autour de 13 000 $ chez ceux qui vivent dans une famille monoparentale ou dans un autre type de famille. Par contre, les différences selon le sexe sont plus importantes : le revenu des femmes équivaut à peu près à la moitié de celui des hommes chez les couples avec ou sans enfants. Les écarts sont moins importants chez les personnes seules : le revenu disponible des femmes seules cor-

Figure 4.4
Proportion des femmes chefs ou conjointes ayant un revenu d'emploi, Québec, 1973 et 1993

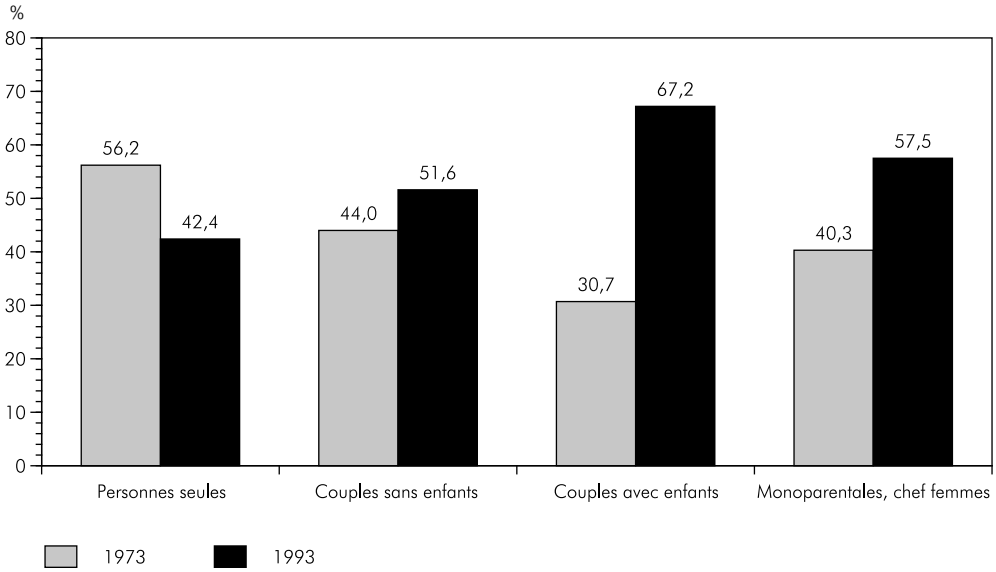

Source : Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs (totalisations effectuées par le Bureau de la statistique du Québec).

Tableau 4.4
Revenu disponible moyen et répartition des particuliers de 15 ans et plus, selon le sexe et certaines caractéristiques, Québec, 1993

	Revenu disponible moyen				Répartition		
	Hommes	Femmes	Total	Femmes/ Hommes	Hommes	Femmes	Total
	$			%	%		
Âge							
Moins de 25 ans	6 141	5 286	5 723	86,1	17,3	15,7	16,5
25-44 ans	23 122	15 256	19 179	66,0	43,4	41,3	42,3
45-64 ans	25 061	12 269	18 519	49,0	27,8	27,6	27,7
65 ans et plus	18 286	12 094	14 665	66,1	11,5	15,4	13,5
Unité familiale							
Personne seule	18 186	15 688	16 882	86,3	16,5	17,1	16,9
Couple sans enfants	21 898	11 510	16 704	52,6	21,4	20,3	20,9
Couple avec enfants	21 612	11 151	16 533	51,6	50,5	45,1	47,7
Monoparentale	11 280	15 300	13 941	135,6	5,0	9,4	7,3
Autre[1]	15 118	11 020	12 799	72,9	6,5	8,0	7,3
Niveau de scolarité							
Primaire	15 166	8 811	11 751	58,1	19,9	21,9	20,9
Secondaire	18 052	10 606	14 168	58,8	35,6	36,8	36,2
Postsecondaire	21 238	14 100	17 568	66,4	32,0	32,1	32,1
Universitaire	31 443	22 034	27 334	70,1	12,4	9,1	10,7
Principale source de revenu							
Salaires et traitements	24 491	17 430	21 293	71,2	61,3	48,1	54,5
Revenu provenant d'un emploi autonome	18 853	13 081	16 752	69,4	4,7	2,5	3,6
Transferts	12 027	9 655	10 630	80,3	21,6	29,3	25,5
Placements	20 464	10 483	14 363	51,2	2,1	3,1	2,6
Pensions de retraite et rentes	25 470	17 279	22 675	67,8	3,9	1,9	2,9
Autre revenu monétaire	22 653	12 308	16 740	54,3	1,1	1,4	1,2
Aucun revenu	-	-	-	-	5,4	13,6	9,6
Forme d'emploi[2]							
Temps plein	25 372	19 338	22 959	76,2	64,0	40,4	51,9
Temps partiel	9 768	9 764	9 765	100,0	8,8	17,0	13,0
N'a pas travaillé	11 256	6 812	8 487	60,5	27,2	42,6	35,1
Statut d'activité[3]							
Occupé	24 958	17 943	21 790	71,9	59,6	46,6	52,9
Chômeur	13 789	10 050	12 420	72,9	10,6	5,8	8,2
Inactif	12 826	7 224	9 307	56,3	29,7	47,6	38,9
Mode d'occupation du logement							
Propriétaire	21 954	12 391	17 192	56,4	66,4	62,4	64,3
Locataire	16 499	12 382	14 240	75,0	30,9	35,6	33,3
Autre	18 115	11 960	15 435	66,0	2,7	2,0	2,3
Total	**20 163**	**12 379**	**16 167**	**61,4**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

1. Comprend les couples vivant avec leurs propres enfants mariés ou avec des personnes ayant un lien de parenté autre.
2. Emploi surtout à temps plein ou à temps partiel durant l'année de référence.
3. Durant la semaine de référence.

Source : Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs (totalisations effectuées par le Bureau de la statistique du Québec).

respond à 86,3 % de celui des hommes seuls. Chez les familles monoparentales, le revenu des femmes dépasse celui des hommes; il ne s'agit toutefois pas uniquement des chefs de familles monoparentales, mais de tous les particuliers faisant partie de ce type de famille.

Le tableau 4.6 isole le revenu des autres membres de la famille de celui du chef ou du conjoint et fait ressortir les différences selon le sexe. Les conjointes touchent 47,5 % du revenu des hommes chez les couples avec enfants, 52,6 % chez les couples sans enfants et les femmes, 69,3 % du revenu des hommes chez les chefs de famille monoparentale.

Le revenu disponible selon le mode d'occupation du logement

Le logement est une composante majeure du patrimoine financier et permet de rendre compte d'un aspect important du niveau de vie. À la différence des autres variables, il n'influe pas sur le revenu, mais découle plutôt de la situation financière de l'unité familiale.

Comme on pouvait s'y attendre, le revenu disponible des unités familiales propriétaires de leur logement dépasse celui des locataires et ce, chez tous les types de famille considérés (tableau 4.7). Les écarts les plus grands sont observés chez les familles monoparentales, alors que le revenu des locataires est de 36,6 % inférieur à celui des propriétaires.

Tableau 4.5
Revenu moyen[1] des particuliers de 15 ans et plus, selon le sexe et le type de revenu, Québec, 1981-1993

Type de revenu	1981	1984	1986	1988	1990	1992	1993	1993/ 1981
	$							%
Hommes								
Revenu total	27 804	27 111	27 221	28 656	28 949	26 914	25 666	-7,7
Revenu privé	25 413	23 973	24 278	25 707	25 641	23 224	22 168	-12,8
Revenu de transfert	2 393	3 138	2 943	2 949	3 308	3 690	3 498	46,2
Revenu disponible	22 940	22 062	22 010	22 753	22 501	21 329	20 163	-12,1
Femmes								
Revenu total	12 316	13 026	13 689	13 822	15 687	15 304	14 801	20,2
Revenu privé	10 299	10 439	11 061	10 993	12 761	12 143	11 447	11,1
Revenu de transfert	2 017	2 586	2 627	2 829	2 926	3 161	3 354	66,3
Revenu disponible	10 758	11 310	11 669	11 730	13 072	12 829	12 379	15,1
Sexes réunis								
Revenu total	19 842	19 852	20 250	21 007	22 121	20 951	20 088	1,2
Revenu privé	17 642	16 999	17 469	18 119	19 010	17 532	16 664	-5,5
Revenu de transfert	2 200	2 853	2 781	2 887	3 112	3 418	3 424	55,7
Revenu disponible	16 678	16 521	16 683	17 069	17 647	16 963	16 167	-3,1

1. En dollars de 1993.

Source : Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs (totalisations effectuées par le Bureau de la statistique du Québec).

Près des deux tiers des personnes seules sont locataires, mais légèrement plus de femmes seules que d'hommes seuls sont locataires. La situation inverse est observée dans le cas des familles, dont plus des deux tiers sont propriétaires. Près de 80 % des couples avec enfants sont propriétaires de leur logement, contre seulement 35,5 % des familles monoparentales dirigées par une femme, ce qui représente le plus faible pourcentage chez les familles.

L'évolution du revenu disponible

Présenté en valeur réelle (dollars constants de 1993, ajustés de l'indice des prix à la consommation à Montréal), le revenu moyen disponible de l'ensemble des unités familiales diminue de 1,3 %, de 1973 à 1993 (tableau 4.8). Cette relative stabilité cache toutefois d'importantes différences selon le type de famille. Le revenu des personnes seules augmente de 6,5 %, passant de 15 850 $ à 16 882 $. Chez les couples sans enfants, la hausse est de 8,6 % (30 759 $ à 33 407 $) et, chez les couples avec enfants, elle se situe à 8,8 %, leur revenu disponible passant de 40 851 $ à 44 453 $. Les familles monoparentales, par contre, voient leur revenu disponible chuter de 4,6 % durant cette période (25 267 $ à 24 106 $).

Les récessions successives de 1981 et 1990 se répercutent sur le revenu moyen de l'ensemble des unités familiales. Alors que de 1973 à 1981, le revenu disponible de l'ensemble des unités familiales augmente de 11,7 %, par la suite, de 1981 à 1993 il chute de 11,6 %. Bien que toutes les unités connaissent une diminution du revenu disponible après 1981, les familles monoparentales sont les plus touchées, avec une baisse de 14,1 %. Par ailleurs, la baisse est de 10,3 %, chez les couples sans enfants, de 5,5 % chez les personnes seules, et de seulement 3,6 % chez les couples avec enfants. L'effet de structure peut expliquer en partie la baisse de revenu des

Tableau 4.6
Revenu disponible moyen du chef ou du conjoint et des autres membres de la famille, selon la structure de l'unité familiale à laquelle ils appartiennent, Québec, 1993

Unité familiale	Chef ou conjoint			Autres membres[1]	Total
	Hommes	Femmes	Sexes réunis		
	$				
Personne seule	18 186	15 688	16 882	...	16 882
Couple sans enfants	21 898	11 510	16 704	...	16 704
Couple avec enfants	27 264	12 961	20 112	6 139	16 533
Monoparentale	25 992	18 014	19 099	6 867	13 941
Autre[2]	18 708	12 324	15 092	10 487	12 799
Total	**23 530**	**13 566**	**18 285**	**7 091**	**16 167**

1. De 15 ans et plus.
2. Comprend les couples vivant avec leurs propres enfants mariés ou avec des personnes ayant un lien de parenté autre.

Source : Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs (totalisations effectuées par le Bureau de la statistique du Québec).

unités familiales de 1981 à 1993; en effet, lorsqu'on applique la structure des unités familiales de 1981 aux revenus de 1993, la baisse n'est plus que de 5,2 % au lieu de 11,6 %.

LES DIFFÉRENTS TYPES DE REVENU

Le revenu de sources privées est constitué des gains d'emploi, des intérêts sur les placements et des rentes privées, tandis que les revenus de transfert représentent les montants reçus en vertu des programmes gouvernementaux. Le revenu total résulte de l'addition des revenus de sources privées et des revenus de transfert.

La composition du revenu total

En 1993, comme l'indiquent les données du tableau 4.9, le revenu total moyen des personnes seules provient pour les trois quarts de revenus de sources privées (15 345 $) et le quart restant, de transferts gouvernementaux (5 313 $). Chez les familles, la part provenant de revenus privés atteint 85 % (40 369 $) et, les revenus de transfert, 15 % (7 250 $).

La part du revenu total provenant des transferts gouvernementaux ne cesse d'augmenter de 1973 à 1993, passant de 12,8 % à 25,7 % chez les personnes seules, et de 8,3 % à 15,2 % chez les familles. Par ailleurs, les impôts augmentant sans cesse, la part que représente le revenu disponible sur le revenu total diminue graduellement

Tableau 4.7
Revenu disponible moyen des unités familiales, selon le mode d'occupation du logement, Québec, 1993

Structure de l'unité familiale	Revenu disponible moyen			Répartition			
	Propriétaires	Locataires	Autres	Propriétaires	Locataires	Autres	Total
	$			%			
Personne seule	**20 302**	**15 774**	**15 562**	**25,1**	**62,1**	**12,8**	**100,0**
Homme	21 953	16 534	18 164	25,8	58,7	15,5	100,0
Femme	18 699	15 148	12 042	24,4	65,2	10,5	100,0
Famille économique	**42 581**	**28 615**	**x[3]**	**68,7**	**31,0**	**0,3**	**100,0**
Couple sans enfants	35 315	29 745	x[3]	66,1	33,4	0,5	100,0
Couple avec enfants	47 329	33 629	-	79,0	21,0	-	100,0
Monoparentale	30 905	19 583	x[3]	39,7	59,4	0,9	100,0
Chef homme	36 123[2]	21 127[2]	x[3]	66,5	32,9	0,6	100,0
Chef femme	29 365	19 458	x[3]	35,5	63,6	0,9	100,0
Autre[1]	44 724	28 525[2]	-	55,2	44,8	-	100,0
Total	**39 242**	**22 304**	**15 918**	**54,5**	**41,2**	**4,4**	**100,0**

1. Comprend les couples vivant avec leurs propres enfants mariés ou avec des personnes ayant un lien de parenté autre.
2. Estimation dont la fiabilité est douteuse en raison de la taille insuffisante de l'échantillon.
3. La taille de l'échantillon est trop faible pour permettre la publication des résultats.

Source : Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs (totalisations effectuées par le Bureau de la statistique du Québec).

durant ces vingt ans. En 1973, le revenu disponible des personnes seules équivalait à 86,6 % de leur revenu total, contre 81,7 % en 1993. Chez les familles, cette proportion passe de 85,6 % à 80,2 %.

La composition du revenu total diffère aussi selon le sexe (tableau 4.5). Chez les particuliers de 15 ans et plus, le revenu total des hommes est constitué à 86,4 % de revenus privés et à 13,6 % de revenus de transfert, tandis que chez les femmes, ces proportions sont respectivement de 77,3 % et 22,7 %.

L'évolution des différents types de revenu

De 1973 à 1993, le revenu total moyen de l'ensemble des unités familiales (tableau 4.9) connaît une augmentation de 5,2 %, en dollars constants de 1993. Les revenus de transfert demeurent seuls responsables de cette hausse, puisqu'ils doublent (3 288 $ à 6 619 $), pendant que les revenus privés diminuent de 4,2 %. Chez les personnes seules, l'augmentation du revenu total moyen est encore plus forte (12,8 %), car leurs revenus de transfert moyens font un bond de 126,6 %, passant de 2 344 $ à 5 313 $. Chez les familles, les revenus privés demeurent stables, tandis que le revenu total moyen s'améliore de 8,9 % et les revenus de transfert doublent.

Plus récemment, de 1981 à 1993, à l'instar du revenu disponible, les revenus privés moyens chutent, tant chez les personnes seules que chez les familles : -10,7 % et -10,2 % respectivement. Malgré une augmentation des revenus de transfert de 39,8 % chez les personnes seules et de 45,4 % chez les familles, la baisse des revenus privés entraîne une baisse du revenu total de 1,6 % et de 4,7 % respectivement.

Tableau 4.8
Revenu disponible moyen[1] des unités familiales, Québec, 1973-1993

Structure de l'unité familiale	1973	1977	1981	1986	1988	1990	1992	1993	1993/ 1981	1993/ 1973
	$								%	
Personne seule	**15 850**	**17 445**	**17 862**	**16 753**	**17 408**	**18 175**	**17 539**	**16 882**	**-5,5**	**6,5**
Famille économique	**37 442**	**41 779**	**41 907**	**40 777**	**40 443**	**41 609**	**39 675**	**38 201**	**-8,8**	**2,0**
Couple sans enfants	30 759	36 646	37 258	35 375	35 225	35 561	34 757	33 407	-10,3	8,6
Couple avec enfants	40 851	45 922	46 108	45 848	46 425	47 942	45 972	44 453	-3,6	8,8
Monoparentale	25 267	27 424	28 047	25 991	25 188	26 098	24 722	24 106	-14,1	-4,6
Autre[2]	42 658	45 381	43 968	45 016	41 910	45 545	42 107	37 463	-14,8	-12,2
Total	**31 659**	**35 534**	**35 374**	**33 835**	**33 243**	**33 858**	**32 696**	**31 255**	**-11,6**	**-1,3**

1. En dollars de 1993.
2. Comprend les couples vivant avec leurs propres enfants mariés ou avec des personnes ayant un lien de parenté autre.

Source : Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs (totalisations effectuées par le Bureau de la statistique du Québec).

Toujours de 1981 à 1993, les revenus privés moyens des particuliers chutent de 5,5 %, toutefois, ceux des femmes augmentent (11,1 %), tandis que ceux des hommes diminuent (-12,8 %). La hausse des revenus de transfert (66,3 % chez les femmes et 46,2 % chez les hommes) accentue la hausse du revenu total moyen des femmes (20,2 %) et atténue la baisse de celui des hommes (-7,7 %).

Comparaisons avec l'Ontario et le Canada

Le revenu disponible moyen au Québec est inférieur à ceux de l'Ontario et de l'ensemble du Canada (tableau 4.10). Ainsi, en 1993, le revenu disponible de l'ensemble des unités familiales s'élève à 38 709 $ en Ontario et à 35 583 $ dans l'ensemble du Canada, alors qu'au Québec il n'est que de 31 255 $.

Par ailleurs, les données du tableau 4.11 permettent de constater que, de 1973 à 1993, non seulement le revenu disponible a toujours été inférieur au Québec par rapport à l'Ontario et à l'ensemble du Canada, mais aussi que les écarts se sont élargis. En effet, alors qu'en 1973, le revenu des unités familiales en Ontario dépasse celui des unités au Québec de 13,9 %, cet écart se situe à 16,1 % en 1981 et à 23,8 % en 1993. Pour l'ensemble du Canada, l'écart passe de 2,9 % en 1973, à 7,2 % en 1981 et à 13,8 % en 1993.

Tableau 4.9
Revenu moyen[1] des unités familiales, selon le type de revenu, Québec, 1973-1993

Type de revenu	1973	1977	1981	1986	1988	1990	1992	1993	1993/ 1981	1993/ 1973
	$								%	
Personnes seules										
Revenu total	18 308	20 321	20 991	20 107	21 021	22 534	21 436	20 658	-1,6	12,8
Revenu privé	15 964	17 155	17 190	15 880	16 355	17 813	16 155	15 345	-10,7	-3,9
Revenu de transfert	2 344	3 163	3 801	4 228	4 665	4 721	5 280	5 313	39,8	126,6
Revenu disponible	15 850	17 445	17 862	16 753	17 408	18 175	17 539	16 882	-5,5	6,5
Familles										
Revenu total	43 741	48 979	49 954	49 587	49 957	52 282	49 106	47 619	-4,7	8,9
Revenu privé	40 111	43 884	44 969	43 374	43 898	45 696	41 915	40 369	-10,2	0,6
Revenu de transfert	3 631	5 097	4 985	6 214	6 058	6 586	7 191	7 250	45,4	99,7
Revenu disponible	37 442	41 779	41 907	40 777	40 443	41 609	39 675	38 201	-8,8	2,0
Ensemble des unités										
Revenu total	36 930	41 624	42 083	41 068	40 912	42 442	40 382	38 835	-7,7	5,2
Revenu privé	33 642	37 024	37 420	35 430	35 289	36 473	33 794	32 216	-13,9	-4,2
Revenu de transfert	3 288	4 600	4 663	5 640	5 623	5 969	6 588	6 619	41,9	101,3
Revenu disponible	31 659	35 534	35 374	33 835	33 243	33 858	32 696	31 255	-11,6	-1,3

1. En dollars de 1993.

Source : Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs (totalisations effectuées par le Bureau de la statistique du Québec).

Par contre, les revenus de transfert sont supérieurs au Québec pendant ces années et les écarts qu'ils présentent avec ceux de l'Ontario et de l'ensemble du Canada diminuent de 1973 à 1993. En Ontario, les revenus de transfert étaient de 18,7 % inférieurs à ceux du Québec en 1973 et cet écart diminue à 3,6 % en 1993. Pour l'ensemble du Canada, en 1973, les transferts sont de 8,5 % inférieurs à ceux du Québec et de 3,7 % en 1993.

Notons qu'en 1993, les écarts entre le revenu total moyen du Québec et ceux de l'Ontario et de l'ensemble du Canada sont légèrement inférieurs à ceux du revenu disponible. Le régime fiscal augmente donc l'avantage de l'Ontario et de l'ensemble du Canada sur le Québec. Ainsi, en Ontario, le revenu avant impôts est de 22,9 % supérieur à celui du Québec, tandis qu'après impôts la différence est de 23,8 %; pour l'ensemble des Canadiens ces écarts sont de 13,0 % pour le revenu total et de 13,8 % pour le revenu disponible (après impôts). Il n'en a pas toujours été ainsi; en effet, en 1973, le revenu total moyen de l'Ontario était de 15,7 % supérieur à celui du Québec et le revenu disponible, de 13,9 %, tandis que, dans l'ensemble du Canada, les écarts étaient de 3,6 % et de 2,9 % respectivement.

LA RÉPARTITION DES REVENUS

Certains écarts de revenu relèvent des étapes du cycle de vie ou du nombre de personnes gagnant un revenu dans l'unité familiale, d'autres procèdent de différences associées aux professions, aux secteurs d'activité ou du temps consacré au travail et aux loisirs, ou encore d'un choix relativement à la consommation ou à l'épargne personnelle. Il n'en demeure pas moins que ces écarts indiquent comment se répartit le revenu total au sein de notre société, d'où l'importance d'étudier la répartition du revenu.

Tableau 4.10
Revenu moyen, taux de faible revenu et coefficient de Gini des unités familiales, Québec, Ontario et Canada, 1993

Unité familiale	Revenu moyen				Taux de faible revenu	Coefficient de Gini selon le revenu disponible
	Disponible	Total	Privé	De transfert		
	$				%	
Québec	**31 255**	**38 835**	**32 216**	**6 619**	**26,5**	**0,342**
Personne seule	16 882	20 658	15 345	5 313	45,0	0,330
Famille économique	38 201	47 619	40 369	7 250	17,6	0,273
Ontario	**38 709**	**47 743**	**41 364**	**6 379**	**19,2**	**0,345**
Personne seule	20 911	25 583	20 453	5 130	32,7	0,330
Famille économique	46 293	57 185	50 273	6 911	13,4	0,288
Canada	**35 583**	**43 882**	**37 511**	**6 371**	**21,9**	**0,358**
Personne seule	19 139	23 274	18 192	5 082	37,1	0,342
Famille économique	43 228	53 463	46 493	6 970	14,8	0,297

Source : Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs (totalisations effectuées par le Bureau de la statistique du Québec).

Trois mesures servant à caractériser la répartition du revenu sont retenues : la distribution de la population selon la taille du revenu, la répartition par quintile de revenu et le coefficient de Gini.

La répartition des unités familiales selon la tranche de revenu total

Le tableau 4.12 présente la distribution des personnes seules et des familles selon la taille de leur revenu total moyen de 1973 à 1993. En 1993, 30,2 % des unités familiales ont un revenu inférieur à 20 000 $ et 28,3 % disposent d'un revenu de 50 000 $ et plus. Toutefois, cette répartition varie considérablement selon qu'il s'agit d'une personne seule ou d'une famille économique. En effet, la majorité des personnes seules se situent dans les strates inférieures de revenu : 61,3 % des personnes seules contre seulement 15,1 % des familles ont un revenu annuel de moins de 20 000 $. Par contre, une forte proportion de familles fait partie des strates plus élevées de revenu : 39,5 % des familles ont un revenu de 50 000 $ et plus, pour seulement 5,3 % des personnes seules.

De 1973 à 1993, la proportion d'unités familiales ayant un revenu de moins de 10 000 $, en dollars constants de 1993, diminue graduellement et un plus fort pourcentage d'unités passe dans la tranche de 10 000 $ à 19 999 $. En revanche, dans les tran-

Tableau 4.11
Revenu moyen[1] des unités familiales, selon le type de revenu, Québec, Ontario et Canada, 1973-1993

Type de revenu	1973	1981	1988	1993	1993/1981	1993/1973
	$				%	
Québec						
Revenu total	36 930	42 083	40 912	38 835	-7,7	5,2
Revenu privé	33 642	37 420	35 289	32 216	-13,9	-4,2
Revenu de transfert	3 288	4 663	5 623	6 619	41,9	101,3
Revenu disponible	31 659	35 374	33 243	31 255	-11,6	-1,3
Ontario						
Revenu total	42 745	48 280	51 527	47 743	-1,1	11,7
Revenu privé	40 074	44 457	46 908	41 364	-7,0	3,2
Revenu de transfert	2 672	3 823	4 618	6 379	66,9	138,8
Revenu disponible	36 063	41 071	41 932	38 709	-5,8	7,3
Canada						
Revenu total	38 247	44 732	45 670	43 882	-1,9	14,7
Revenu privé	35 237	40 718	40 555	37 511	-7,9	6,5
Revenu de transfert	3 010	4 014	5 114	6 371	58,7	111,7
Revenu disponible	32 571	37 918	37 325	35 583	-6,2	9,2

1. En dollars de 1993.

Source : Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs (totalisations effectuées par le Bureau de la statistique du Québec).

ches supérieures, la proportion d'unités avec un revenu de 40 000 $ à 49 999 $ diminue, tandis que dans les tranches de 50 000 $ et plus, la proportion de 1993 devance celle de 1973, malgré des baisses observées après 1981. Pour ce qui est des tranches centrales de revenu, la proportion demeure relativement stable, tout comme le revenu total médian qui, en 1993, équivaut à celui de 1973.

Toujours de 1973 à 1993, la proportion des personnes seules avec un revenu de moins de 10 000 $, en dollars constants de 1993, diminue de 15,4 points, au profit de la tranche de 10 000 à 19 999 $ qui augmente de 11,5 points. Pour sa part, la distribution des personnes seules dans les autres strates de revenu varie peu. Par ailleurs, la proportion des familles diminue légèrement dans chacune des tranches inférieures à 50 000 $, alors que celle de 50 000 $ et plus augmente de 7,1 points de pourcentage, l'amélioration étant encore plus marquée chez les familles avec un revenu de 70 000 $ et plus.

De 1981 à 1993, la répartition des revenus des personnes seules s'améliore, tandis que celle des familles était meilleure en 1981 qu'en 1993. En effet, la proportion de familles dans toutes les tranches supérieures à 40 000 $ diminue de 1981 à 1993 alors qu'elle augmente dans celles sous les 40 000 $, et leur revenu médian, qui s'élevait à 45 638 $ en 1981 baisse à 42 562 $ en 1993. Pour ce qui est de l'ensemble des unités, leur proportion diminue de 1981 à 1993 dans les tranches de revenu supérieures à 30 000 $ au profit des tranches inférieures à l'exception des unités sous les 10 000 $ qui sont proportionnellement moins nombreuses; de plus, le revenu médian diminue de 12,5 %.

Ainsi, entre 1973 et 1993, la répartition du revenu total des personnes seules s'améliore surtout chez celles appartenant aux strates inférieures de revenu, tandis que dans le cas des familles, le déplacement s'effectue vers les strates de revenu supérieures. Toutefois, entre 1981 et 1993, la situation des familles se détériore; la proportion de familles dont le revenu se situe dans les tranches supérieures diminue. Cette situation se répercute sur l'ensemble des unités familiales dont le revenu total présentait une meilleure répartition en 1981 qu'en 1993.

La répartition du revenu par quintile

La répartition du revenu par quintile donne la part du revenu que détiennent cinq groupes de même taille; le premier quintile regroupe les 20 % de la population dont le revenu est le plus faible et le dernier quintile, les 20 % avec le revenu le plus élevé.

Comme l'indiquent les données du tableau 4.13, en 1993, les unités familiales du quintile inférieur ne reçoivent que 6,0 % du revenu disponible total (7,0 % pour les personnes seules et 8,2 % pour les familles), tandis que les unités du quintile supérieur accaparent 39,7 % du revenu (39,9% pour les personnes seules et 35,4 % pour les familles).

Les écarts entre le premier et le dernier quintile montrent des inégalités plus fortes chez les personnes seules que chez les familles. De façon générale, les écarts les plus importants entre les quintiles sont observés chez les moins de 25 ans et les 45 à

64 ans, les couples sans enfants et les familles monoparentales, les travailleurs autonomes et ceux dont les revenus proviennent principalement de placements. Ce sont les personnes âgées et les couples avec enfants qui affichent le moins de différences d'un quintile à l'autre.

De 1973 à 1993, la part du revenu disponible dévolue à chaque quintile d'unités familiales demeure relativement stable si ce n'est que les unités du premier quintile augmentent leur part de 1,3 point de pourcentage (tableau 4.14). Les unités familiales de la classe moyenne se partagent 54,3 % du revenu disponible total en 1993, soit une proportion à peu près équivalente à celle de 1973 (55,0 %). Les progrès sont plus visibles chez les personnes seules : la proportion du revenu disponible du quintile supérieur chute de 4,6 points et celle des 1er et 2e quintiles s'améliore de 3,5 et 2,5 points respectivement. La situation des familles demeure relativement stable durant cette période, si ce n'est que les familles du quintile supérieur perdent 1,4 point et que celles du quintile inférieur gagnent 0,8 point.

Tableau 4.12
Répartition en pourcentage des unités familiales, selon la tranche de revenu total[1], Québec, 1973-1993

Unité familiale	Unité	1973	1981	1988	1993
Personne seule		**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Moins de 10 000 $	%	38,8	31,1	26,0	23,4
10 000 - 19 999 $	%	26,4	27,6	34,4	37,9
20 000 - 29 999 $	%	16,4	16,9	17,2	16,0
30 000 - 39 999 $	%	9,4	12,3	11,5	11,9
40 000 - 49 999 $	%	4,3	6,2	5,7	5,4
50 000 $ et plus	%	4,7	6,0	5,2	5,3
Revenu total médian	$	14 349	15 217	14 528	15 256
Famille économique		**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Moins de 10 000 $	%	4,0	2,3	1,8	1,9
10 000 - 19 999 $	%	13,0	11,5	12,4	13,2
20 000 - 29 999 $	%	16,0	12,4	14,3	15,5
30 000 - 39 999 $	%	18,1	15,7	14,5	16,1
40 000 - 49 999 $	%	16,5	14,5	15,2	13,8
50 000 $ et plus	%	32,4	43,6	41,9	39,5
50 000 - 59 999 $	%	11,4	13,4	11,3	11,8
60 000 - 69 999 $	%	7,9	10,7	9,6	8,5
70 000 - 79 999 $	%	5,2	6,3	6,8	6,5
80 000 $ et plus	%	8,1	13,2	14,2	12,7
Revenu total médian	$	39 384	45 638	44 536	42 562
Ensemble des unités		**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Moins de 10 000 $	%	13,3	10,1	9,3	8,9
10 000 - 19 999 $	%	16,6	15,9	19,3	21,3
20 000 - 29 999 $	%	16,1	13,6	15,2	15,7
30 000 - 39 999 $	%	15,8	14,8	13,5	14,7
40 000 - 49 999 $	%	13,2	12,2	12,2	11,1
50 000 $ et plus	%	25,0	33,4	30,4	28,3
Revenu total médian	$	32 418	36 880	34 529	32 270

1. En dollars de 1993.

Source : Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs (totalisations effectuées par le Bureau de la statistique du Québec).

La répartition par quintile permet donc de déterminer l'importance de la part de revenu qui revient à chaque groupe. À ce chapitre, l'écart entre les groupes les plus riches et les plus pauvres se rétrécit davantage chez les personnes seules que chez les familles. Le rapport entre la part de revenu du cinquième des unités dans le haut de l'échelle et celle du cinquième dans le bas, passe de 12,7 à 5,7 chez les personnes seules et de 5,0 à 4,3 chez les familles; quant à l'ensemble des unités, ce même rapport passe de 8,6 à 6,6. Donc, bien qu'elle soit plus marquée chez les personnes seules, les deux groupes connaissent une amélioration sur le plan de la répartition du revenu disponible.

Le coefficient de Gini

Le coefficient de Gini est un indice qui mesure quantitativement l'inégalité du revenu. Un indice égal à «zéro» indique une répartition parfaitement égale entre les unités de population, toutes gagneraient le même revenu, tandis qu'un indice égal à «un» révèle une répartition totalement inégale, une seule unité recevrait tout le revenu.

La courbe de Lorenz représente graphiquement cette inégalité. Cette courbe montre la part cumulée du revenu total qui correspond au pourcentage cumulatif de la population. Plus la courbe est près de la diagonale, plus les revenus sont égaux.

Le coefficient de Gini selon le revenu disponible confirme que l'inégalité des revenus est plus grande chez les personnes seules que chez les familles (tableau 4.13). Une disparité de revenu plus forte touche les jeunes unités familiales, ainsi que celles dont le chef est âgé de 45 à 64 ans, les familles monoparentales dont le chef est une femme, de même que les unités familiales dont le travail autonome constitue la principale source de revenu du chef.

De 1973 à 1993, le coefficient de Gini du revenu disponible de l'ensemble des unités diminue de 0,016, celui du revenu total de 0,002, alors que celui du revenu privé augmente de 0,058 (tableau 4.15). Ainsi, les inégalités s'accentuent quand on compare le revenu de sources privées - avant transferts et avant impôts - plutôt que le revenu total ou le revenu disponible.

En 1993, la différence entre le coefficient des revenus privés et celui du revenu total, pour l'ensemble des unités, s'élève à 0,117, tandis que la différence entre le coefficient du revenu total et celui du revenu disponible n'est que de 0,041; en 1973, ces différences s'élevaient à 0,057 et 0,027 respectivement. La figure 4.5 illustre bien ces différences. Les transferts gouvernementaux contribuent donc davantage à réduire l'inégalité que la fiscalité et, le fait que, de 1973 à 1993, les écarts aient augmenté d'année en année, démontre bien l'intervention accrue de l'État pour réduire les inégalités.

Selon le coefficient de Gini, la répartition du revenu disponible des unités familiales semble relativement semblable au Québec et en Ontario (tableau 4.10), avec un léger avantage au Québec. Toutefois, une plus grande disparité est observée en Ontario, chez les familles. L'ensemble du Canada affiche une disparité supérieure à celle de ces deux provinces, tant chez les personnes seules que chez les familles.

Tableau 4.13
Répartition en pourcentage du revenu disponible des unités familiales, par quintile, selon certaines caractéristiques, Québec, 1993

Unité familiale et caractéristique	Quintile					Coefficient de Gini
	1	2	3	4	5	
			%			
Personne seule	**7,0**	**12,6**	**16,7**	**23,9**	**39,9**	**0,330**
Homme	5,9	11,8	17,1	25,0	40,2	0,349
Moins de 25 ans[1]	x	x	x	x	x	0,280[2]
25-44 ans	5,8	12,7	19,3	25,7	36,5	0,314
45-64 ans	4,8	8,1	15,3	25,7	46,0	0,426
65 ans et plus	11,3	14,7	16,3	20,5	37,2	0,239
Femme	8,1	13,5	17,0	22,7	38,7	0,302
Moins de 25 ans[1]	x	x	x	x	x	0,160[2]
25-44 ans	7,4	12,1	19,0	25,9	35,6	0,295
45-64 ans	7,0	10,6	16,6	25,1	40,7	0,348
65 ans et plus	13,6	15,9	18,5	20,4	31,7	0,180
Sexes réunis	7,0	12,6	16,7	23,9	39,9	0,330
Moins de 25 ans	3,4	11,8	18,1	25,2	41,6	0,379
25-44 ans	6,3	12,5	19,2	25,8	36,2	0,308
45-64 ans	6,0	9,4	15,8	25,0	43,8	0,390
65 ans et plus	12,7	15,4	17,9	19,8	34,2	0,208
Famille économique	**8,2**	**13,9**	**18,4**	**24,1**	**35,4**	**0,273**
Âge du chef						
Moins de 25 ans	6,4	14,1	19,0	25,1	35,5	0,291
25-44 ans	8,5	14,9	19,2	24,0	33,4	0,250
45-64 ans	7,8	13,7	18,3	24,3	35,9	0,282
65 ans et plus	10,7	13,6	16,7	21,8	37,3	0,261
Structure de la famille						
Couple sans enfants	9,0	13,9	18,1	23,5	35,5	0,266
Couple avec enfants	9,6	15,0	19,0	23,4	33,0	0,235
Monoparentale, chef homme	8,4	14,2	18,8	23,7	34,9	0,262
Monoparentale, chef femme	8,4	13,3	18,3	23,9	36,2	0,283
Autre[3]	8,2	13,3	18,2	24,3	36,0	0,281
Ensemble des unités	**6,0**	**11,7**	**17,7**	**24,9**	**39,7**	**0,342**
Principale source de revenu						
Salaires et traitements	8,2	14,2	18,6	24,1	34,9	0,269
Travail autonome	4,6	12,8	17,2	22,6	42,8	0,370
Transferts	8,5	13,5	17,4	23,2	37,3	0,286
Placements	6,5	11,8	17,2	23,1	41,5	0,349
Rentes	10,0	14,2	17,9	23,1	34,8	0,249
Divers	6,8	12,0	14,3	20,4	46,5	0,370

1. La taille de l'échantillon est trop faible pour permettre la publication des résultats.
2. Estimation dont la fiabilité est douteuse en raison de la taille insuffisante de l'échantillon.
3. Comprend les couples vivant avec leurs propres enfants mariés ou avec des personnes ayant un lien de parenté autre.

Source : Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs (totalisations effectuées par le Bureau de la statistique du Québec).

Le tableau synthèse, à la fin de cet ouvrage, fait état du coefficient de Gini du revenu total. La répartition du revenu total est comparable au Québec et en Ontario, avec un léger avantage, cette fois-ci, en Ontario. La position du Canada demeure toutefois la même que celle du revenu disponible, avec un coefficient de Gini de 0,396. Aux États-Unis le revenu total est plus inégalement réparti entre les ménages, avec un coefficient de 0,447.

LES UNITÉS FAMILIALES À FAIBLE REVENU

L'inégalité des revenus entre les membres d'une société produit une catégorie défavorisée par rapport aux plus riches, tandis que le partage des richesses par le biais de mesures sociales ou fiscales contribue à réduire les disparités et la pauvreté. Malgré l'intervention de l'État pour réduire les écarts, il n'en demeure pas moins qu'une part importante d'unités familiales continuent d'afficher de faibles revenus.

Le seuil de faible revenu est déterminé par Statistique Canada à partir de l'analyse des dépenses des familles de 1986; il est désigné «seuil de faible revenu, base 1986». Ce seuil varie selon la taille de la région de résidence et la taille de la famille et est révisé chaque année pour tenir compte de l'inflation. À titre d'exemple, une famille de quatre personnes vivant dans une région de 500 000 habitants et plus, dont le re-

Tableau 4.14
Répartition en pourcentage du revenu disponible des unités familiales, par quintile, Québec, 1973-1993

Unité familiale	Quintile					Coefficient de Gini
	1	2	3	4	5	
			%			
Personne seule						
1973	3,5	10,1	16,6	25,3	44,5	0,413
1981	6,2	11,0	16,1	25,4	41,3	0,359
1988	6,9	11,8	15,8	23,8	41,8	0,351
1990	7,3	12,1	16,2	23,6	40,8	0,335
1992	7,1	12,2	16,1	23,9	40,7	0,337
1993	7,0	12,6	16,7	23,9	39,9	0,330
Famille économique						
1973	7,4	13,8	18,3	23,7	36,8	0,293
1981	7,7	13,9	18,6	23,8	36,0	0,282
1988	8,0	13,8	18,4	23,8	36,0	0,280
1990	8,1	13,7	18,4	23,8	36,0	0,281
1992	8,2	13,9	18,6	24,0	35,3	0,273
1993	8,2	13,9	18,4	24,1	35,4	0,273
Ensemble des unités						
1973	4,7	11,9	18,2	24,9	40,3	0,358
1981	5,4	12,0	18,2	25,0	39,5	0,344
1988	5,6	11,4	17,8	24,9	40,3	0,351
1990	5,8	11,5	17,6	24,9	40,3	0,350
1992	5,8	11,7	17,9	25,0	39,5	0,341
1993	6,0	11,7	17,7	24,9	39,7	0,342

Source : Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs (totalisations effectuées par le Bureau de la statistique du Québec).

venu, en 1993, est inférieur à 30 655 $ est considérée à faible revenu; pour une personne seule habitant la même région, le seuil s'établit à 15 452 $. Dans les régions rurales, le seuil de ces mêmes unités de population s'établit respectivement à 20 869 $ et 10 520 $. Bien que le seuil de faible revenu basé sur les dépenses de 1992 soit maintenant disponible, nous avons continué à utiliser celui de 1986 afin de pouvoir comparer les données sur quelques années.

Les familles à faible revenu

En 1993, 17,6 % des familles ont un revenu inférieur au seuil de faible revenu (tableau 4.16). Chez les familles dont le chef a moins de 25 ans, cette proportion atteint même 43,1 %; ces familles ne représentent cependant que 6,0 % de toutes les familles à faible revenu. Par contre, chez les familles dont le chef est âgé de 25 à 44 ans, ces proportions sont inversées puisque avec un taux de faible revenu de 18,2 % elles représentent 49,1 % des familles à faible revenu.

Près d'une famille monoparentale dirigée par une femme sur deux (47,3 %) est à faible revenu et leur part relative dans l'ensemble des familles à faible revenu atteint 28,0 %. Chez les couples avec enfants, seulement 12,2 % disposent de revenus inférieurs au seuil, bien qu'ils représentent 35,3 % des familles à faible revenu.

La proportion des familles à faible revenu varie considérablement selon la présence ou l'absence de revenu d'emploi; la proportion est deux fois plus élevée chez les familles sans revenu d'emploi (49,0 %) que chez celles avec un revenu d'emploi (21,9 %) et elle baisse à 8,0 % chez les familles où deux personnes travaillent.

Tableau 4.15
Coefficient de Gini des unités familiales, selon le type de revenu, Québec, 1973-1993

Unité familiale et type de revenu	Coefficients de Gini				
	1973	1981	1988	1992	1993
Personne seule					
Revenu privé	0,561	0,562	0,598	0,605	0,602
Revenu total	0,449	0,406	0,407	0,397	0,387
Revenu disponible	0,413	0,359	0,351	0,337	0,330
Famille économique					
Revenu privé	0,375	0,379	0,409	0,418	0,423
Revenu total	0,323	0,313	0,324	0,317	0,319
Revenu disponible	0,293	0,282	0,280	0,273	0,273
Ensemble des unités					
Revenu privé	0,442	0,448	0,489	0,494	0,500
Revenu total	0,385	0,373	0,391	0,382	0,383
Revenu disponible	0,358	0,344	0,351	0,341	0,342

Source : Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs (totalisations effectuées par le Bureau de la statistique du Québec).

La taille de la région de résidence influence aussi le taux de faible revenu des familles; les familles vivant dans les centres urbains de 500 000 et plus ont un taux de faible revenu de 22,3 %, par rapport à 9,0 % dans les régions rurales. Rappelons que, dans une région rurale, le seuil au-dessous duquel le revenu familial est considéré comme faible est plus bas que celui d'une région urbaine.

Passant de 276 263 en 1981 à 337 303 en 1993, le nombre estimé de familles à faible revenu augmente de 22,1 % (tableau 4.17); leur représentation dans l'ensemble des familles augmente aussi : de 16,2 % à 17,6 %. Le nombre de familles monoparentales à faible revenu passe de 69 154 à 101 431, une augmentation de 46,7 %. Pendant cette période, le nombre total de familles monoparentales augmente de 40,8 %; ainsi le taux de faible revenu de ces familles augmente légèrement (42,1 % à 43,9 %). Par ailleurs, le nombre de couples à faible revenu, avec et sans enfants, augmente et, tandis que le taux de faible revenu des couples sans enfants diminue, celui des couples avec enfants augmente.

La proportion des familles à faible revenu varie considérablement d'une région administrative à l'autre (tableau 4.18). En 1990, la proportion des familles à faible revenu vivant à l'intérieur des limites de la Communauté urbaine de Montréal (CUM) s'établit à 23,1 %; en Montérégie elle n'est que de 12,6 %, tandis que la région de Québec, avec une proportion de 16,0 %, se situe près de la moyenne provinciale (16,2 %). Environ 25 % de l'ensemble des familles du Québec vivent sur le territoire de la CUM

Figure 4.5
Répartition du revenu, selon la courbe de Lorenz, Québec, 1973 et 1993

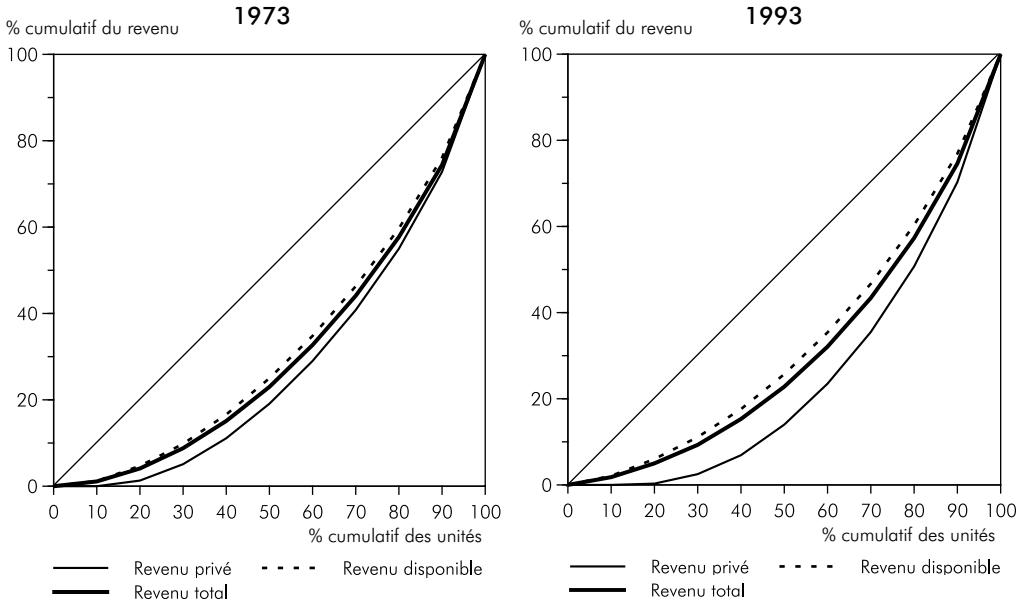

Source : Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs (totalisations effectuées par le Bureau de la statistique du Québec).

et on y retrouve 35,1 % de toutes les familles à faible revenu du Québec. Par ailleurs, près de 18 % des familles se retrouvent en Montérégie contre 13,9 % des familles à faible revenu.

En 1993, la proportion des familles économiques à faible revenu au Québec est plus élevée que celle de l'Ontario de 4,2 points de pourcentage (tableau 4.10) et de 2,8 points pour l'ensemble du Canada.

Tableau 4.16
Taux de faible revenu[1] des personnes seules et des familles économiques et leur répartition au sein des unités familiales à faible revenu, selon certaines caractéristiques, Québec, 1993

	Taux de faible revenu		Répartition au sein des unités à faible revenu	
	Familles	Personnes seules	Familles	Personnes seules
	%			
Âge du chef ou de la personne seule				
Moins de 25 ans	43,1[2]	72,9	6,0[2]	10,2
25-44 ans	18,2	34,3	49,1	29,5
45-64 ans	15,5	44,7	32,3	26,2
65 ans et plus	16,3[2]	53,6	12,7[2]	34,1
Âge et sexe du chef ou de la personne seule				
Hommes	13,5	39,4	66,8	41,8
moins de 65 ans	13,2	39,0	56,8	34,2
65 ans et plus	15,1[2]	41,8[2]	10,0[2]	7,6
Femmes	44,8	50,1	33,2	58,2
moins de 65 ans	48,4	44,9	30,5	31,7
65 ans et plus	24,1[2]	58,4	2,7[2]	26,5
Structure de l'unité familiale				
Personne seule	...	45,0	...	100,0
Couple sans enfants	14,8	...	25,3	...
Couple avec enfants	12,2	...	35,3	...
Monoparentale, chef homme	21,9[2]	...	2,0[2]	...
Monoparentale, chef femme	47,3	...	28,0	...
Autre	22,9[2]	...	9,3[2]	...
Nombre de personnes gagnant un revenu				
Aucune	49,0	68,2	45,2	72,3
Une personne	21,9	23,7	31,3	27,7
Deux personnes	8,0	...	20,7	...
Trois personnes et plus	3,8[2]	...	2,9[2]	...
Taille de la région				
Région urbaine	19,3	46,5	91,6	91,7
500 000 et plus	22,3	48,6	68,8	63,5
100 000 - 499 999	14,7	45,8	7,3	9,1
30 000 - 99 999	14,8	42,1	7,0	9,1
moins de 30 000	12,2	39,7	8,5	10,0
Région rurale	9,0	33,6	8,4	8,3
Total	**17,6**	**45,0**	**100,0**	**100,0**

1. Estimation fondée sur les seuils de faible revenu (base de 1986).
2. Estimation dont la fiabilité est douteuse en raison de la taille insuffisante de l'échantillon.

Source : Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs (totalisations effectuées par le Bureau de la statistique du Québec).

Les personnes seules à faible revenu

Les personnes seules ont un taux de faible revenu beaucoup plus fort que les familles, 45,0 % en regard de 17,6 % en 1993 (figure 4.6). Près des trois quarts (72,9 %) des personnes seules de moins de 25 ans sont à faible revenu ainsi que plus de la moitié de celles âgées de 65 ans et plus (53,6 %) (tableau 4.16). Les femmes seules sont plus touchées que les hommes seuls, surtout celles de 65 ans et plus, avec un taux de faible revenu de 58,4 %.

Les personnes seules avec un revenu d'emploi sont, comme on peut s'y attendre, moins touchées (23,7 %) que celles sans emploi (68,2 %). Par ailleurs, plus de 90 % des personnes seules à faible revenu vivent en région urbaine, avec un taux de faible revenu de 46,5 %.

Le nombre de personnes seules à faible revenu augmente de 34,1 % de 1981 à 1993; leur nombre passe de 311 824 à 418 237 (tableau 4.17). Alors que le nombre de jeunes de moins de 25 ans à faible revenu diminue, leur taux augmente considérable-

Tableau 4.17
Taux de faible revenu[1], selon l'âge et la structure de l'unité familiale, Québec, 1981-1993

	Taux de faible revenu				Unités			
	1981	1988	1990	1993	1981	1988	1990	1993
	%				n			
Âge du chef ou de la personne seule								
Personne seule	49,0	48,6	44,0	45,0	311 824	406 006	403 546	418 237
Moins de 25 ans	56,8	65,0	64,6	72,9	53 444	47 138	59 143	42 824
25-44 ans	27,8	34,6	25,0	34,3	62 239	110 345	91 080	123 303
45-64 ans	50,0	51,7	44,6	44,7	73 682	112 390	103 063	109 652
65 ans et plus	71,5	60,2	65,4	53,6	122 292	136 133	150 260	142 458
Famille économique	16,2	16,1	14,5	17,6	276 263	295 219	268 881	337 303
Moins de 25 ans	..	35,8	35,6	43,1	..	25 542	20 988	20 127
25-44 ans	..	15,1	15,3	18,2	..	138 314	140 547	165 545
45-64 ans	..	13,0	12,6	15,5	..	77 749	78 231	108 796
65 ans et plus	..	21,7	11,3	16,3	..	53 614	29 115	42 835
Structure de l'unité familiale								
Personne seule	49,0	48,6	44,0	45,0	311 824	406 006	403 546	418 237
Couple sans enfants	15,0	15,2	11,1	14,8	65 693	84 794	63 360	85 296
Couple avec enfants	11,6	10,2	10,8	12,2	110 566	97 444	102 659	119 093
Monoparentale	42,1	46,6	44,5	43,9	69 154	91 312	89 222	101 431
Autre[2]	..	17,2	10,5	22,9	..	21 669	13 640	31 483
Total	**25,1**	**26,2**	**24,2**	**26,5**	**587 768**	**701 225**	**672 427**	**755 540**

1. Estimation fondée sur les seuils de faible revenu (base de 1986).
2. Estimation dont la fiabilité est douteuse en raison de la taille insuffisante de l'échantillon.

Sources : Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs (totalisations effectuées par le Bureau de la statistique du Québec).
Ministère de la Sécurité du revenu, La pauvreté au Québec : bref historique et situation actuelle.

ment (56,8 % par rapport à 72,9 %); inversement le nombre de personnes seules de 65 ans et plus augmente de 16,5 % alors que leur taux de faible revenu diminue, passant de 71,5 % à 53,6 %.

Malgré tout, le taux de faible revenu des personnes seules demeure élevé, peu importe la région administrative (tableau 4.18). En excluant le Nord-du-Québec et la Côte-Nord, où vivent une faible proportion des personnes seules, ces taux varient, en 1990, de 37,4 % pour l'Abitibi-Témiscamingue à 46,9 % pour la CUM; le taux provincial s'établit à 43,6 %. Alors que 42,8 % des personnes seules à faible revenu habitent la CUM, 11,8 % résident en Montérégie et 10,4 %, dans la région de Québec.

En 1993, en Ontario, la proportion des personnes seules à faible revenu est beaucoup plus faible qu'au Québec (32,7 % contre 45,0 %), alors que dans l'ensemble du Canada, leur taux de faible revenu s'élève à 37,1 % (tableau 4.10).

Les personnes à faible revenu dans les unités familiales

Le tableau 4.19 révèle qu'on dénombre plus d'un million de personnes dans les familles à faible revenu en 1993, dont 346 501 enfants de moins de 18 ans. Ces enfants représentent 24,3 % des personnes dans ces familles, alors que les adultes de 18 à 64 ans à faible revenu en représentent 41,4 %.

Tableau 4.18
Taux de faible revenu[1] des personnes seules et des familles économiques et leur répartition au sein des unités à faible revenu, par région administrative, Québec, 1990

Région administrative	Taux de faible revenu		Répartition au sein des unités à faible revenu	
	Familles	Personnes seules	Familles	Personnes seules
	%			
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine (11)	17,2	45,0	1,6	1,0
Bas-Saint-Laurent (01)	15,8	46,0	2,9	2,5
Saguenay—Lac-Saint-Jean (02)	14,2	45,0	3,6	2,7
Québec (03)	16,0	44,8	8,8	10,4
Chaudière-Appalaches (12)	12,4	39,9	4,1	3,3
Mauricie—Bois-Francs (04)	15,3	45,8	6,4	6,5
Estrie (05)	14,9	42,1	3,6	3,7
Montérégie (16)	12,6	38,7	13,9	11,8
Communauté urbaine de Montréal (06)	23,1	46,9	35,1	42,8
Laval (13)	13,8	39,2	4,0	3,0
Lanaudière (14)	12,9	41,0	4,0	2,9
Laurentides (15)	13,9	39,3	5,0	3,8
Outaouais (07)	14,2	39,4	3,7	3,2
Abitibi-Témiscamingue (08)	12,5	37,4	1,7	1,6
Côte-Nord (09)	13,4	34,5	1,2	0,8
Nord-du-Québec (10)	10,6	28,4	0,2	0,1
Total	**16,2**	**43,6**	**100,0**	**100,0**

1. Estimation fondée sur les seuils de faible revenu (base de 1986).

Source : Statistique Canada, Recensement du Canada (totalisations effectuées par le Bureau de la statistique du Québec)

Les personnes seules à faible revenu de moins de 65 ans sont plus nombreuses que les plus âgées : 275 779 contre 142 458. Toutefois, le taux de faible revenu des personnes seules âgées est supérieur : 53,6 % par rapport à 41,6 %. Les personnes seules représentent 29,3 % des personnes à faible revenu.

Peu importe qu'elles vivent seules ou au sein d'une famille, les personnes à faible revenu, dont le nombre total est estimé à 1 425 519, représentent 20,7 % de la population. Plus de la moitié de ces personnes (60,7 %) sont des adultes de moins de 65 ans, avec un taux de faible revenu de 19,3 %. Par ailleurs, la proportion des personnes de 65 ans et plus à faible revenu atteint 28,7 %.

Figure 4.6
Taux de faible revenu, Québec, 1981-1993

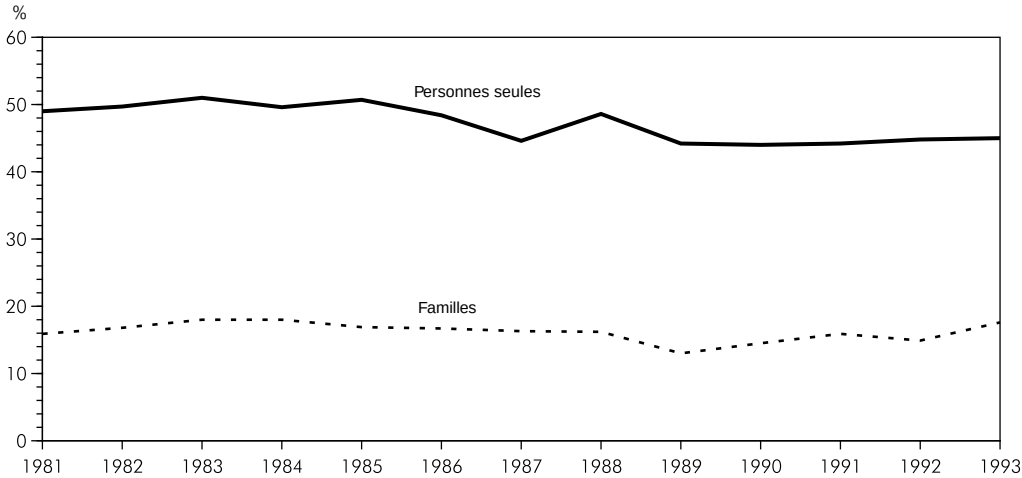

Source : Ministère des Approvisionnements et Services Canada, Rapport du Conseil national du bien-être social.

Tableau 4.19
Personnes à faible revenu[1] et leur répartition au sein de la population à faible revenu, Québec, 1993

	Taux de faible revenu	Répartition au sein de la population à faible revenu	Unités
	%		n
Personnes seules	**45,0**	**29,3**	**418 237**
Moins de 65 ans	41,6	19,4	275 779
65 ans et plus	53,6	10,0	142 458
Personnes vivant dans une famille économique	**16,9**	**70,7**	**1 007 282**
Enfant, moins de 18 ans	20,9	24,3	346 501
Adulte, moins de 65 ans	15,4	41,4	589 783
Adulte, 65 ans et plus	14,8	5,0	70 998
Personnes, total	**20,7**	**100,0**	**1 425 519**
Enfant, moins de 18 ans	20,9	24,3	346 501
Adulte, moins de 65 ans	19,3	60,7	865 562
Adulte, 65 ans et plus	28,7	15,0	213 456

1. Estimation fondée sur les seuils de faible revenu (base 1986).

Source : Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs (totalisations effectuées par le Bureau de la statistique du Québec).

CONCLUSION

Le revenu des individus et des familles varie au cours du cycle de vie; les phases successives des études, du marché du travail, de l'acquisition graduelle de l'expérience et de l'ancienneté, puis de la retraite influent sur le niveau de revenu. Toutefois, la restructuration industrielle et les récessions des quinze dernières années ont profondément modifié les offres et les demandes du marché du travail, d'où les taux de chômage élevés et la précarisation de l'emploi. À cela s'ajoutent les changements socio-démographiques des dernières années qui ont aussi affecté les conditions de vie et le revenu. Bien que les couples avec enfants demeurent le modèle familial le plus courant, le nombre de personnes qui s'en écartent est à la hausse. Les ruptures d'union et le vieillissement de la population entraînent une hausse considérable du nombre de personnes seules, de couples sans enfants et de familles monoparentales.

Le revenu disponible des couples avec enfants est plus élevé que celui des autres unités familiales. Plus nombreux que les personnes seules et les couples sans enfants dans les catégories d'âge les mieux rémunérées, les couples avec enfants bénéficient aussi plus fréquemment d'un double revenu d'emploi. La proportion des couples dont la conjointe reçoit un revenu d'emploi a plus que doublé durant les vingt dernières années, leur permettant ainsi de maintenir leur niveau de vie. Toutefois, le nombre de couples avec enfants à faible revenu est à la hausse.

Les familles monoparentales, dont la plupart sont dirigées par une femme, comptent sur le revenu familial disponible le plus faible. Les difficultés économiques des dernières années ont particulièrement affecté le revenu de ces familles qui accuse une plus forte baisse que celui des autres unités familiales. Ainsi, en 1993, près d'une famille monoparentale dépendant d'une femme sur deux est à faible revenu.

Le revenu disponible des personnes seules est inférieur à celui des familles, mais leur revenu se compare au revenu par personne des couples sans enfants et est supérieur au revenu par personne des autres unités familiales. Toutefois, le fait de vivre seul ne permet pas l'économie de partage dont bénéficient les couples. En 1993, les personnes seules constituent le groupe le plus important chez les unités à faible revenu, elles en représentent même plus de la moitié.

De 1973 à 1981, le revenu disponible de l'ensemble des unités familiales augmente de 11,7 %, alors qu'il chute de 11,6 % de 1981 à 1993. Ainsi, de 1973 à 1993, le revenu disponible moyen au Québec demeure à peu près stable (-1,3 %). Durant cette période, l'Ontario et l'ensemble du Canada connaissent plutôt une hausse, le revenu disponible y demeure donc supérieur à celui du Québec et, durant la période étudiée, les écarts se sont même élargis.

Au Québec, de 1981 à 1993, la baisse des revenus de sources privées est la cause de la baisse du revenu disponible des unités familiales, car durant la même période, les revenus de transfert connaissent une hausse considérable. La hausse des impôts

contribue aussi à réduire le revenu disponible des unités familiales. Ainsi, pendant que la part des transferts gouvernementaux dans le revenu total ne cesse d'augmenter, celle du revenu disponible diminue graduellement.

Au chapitre de la répartition du revenu, l'écart entre les 20 % des unités familiales dont le revenu disponible est le plus élevé et les 20 % dont le revenu est le plus faible se rétrécit de 1973 à 1993, tandis que les unités familiales de la classe moyenne se partagent une proportion à peu près équivalente du revenu disponible total. Bien que la répartition du revenu disponible entre les unités familiales s'améliore au cours des vingt dernières années, les progrès réalisés au chapitre du revenu total - avant impôts - ne sont pas aussi importants. Par ailleurs, quand il s'agit du revenu privé - avant transferts et avant impôts - les inégalités s'accentuent .

Les revenus des personnes seules sont plus inégalement répartis que ceux des familles : la majorité des personnes seules se situent dans les tranches de revenu inférieures, les écarts entre les quintiles de revenu sont plus importants et le coefficient de Gini montre une disparité supérieure à celle de tous les autres types de famille. Par contre, la situation des personnes seules s'améliore davantage que celle des familles : leur revenu total moyen augmente plus, surtout en raison de la forte augmentation de leurs revenus de transfert et la répartition des revenus marque chez elles des progrès plus importants.

Les vingt dernières années voient donc le revenu disponible moyen des unités familiales augmenter, puis, après les récessions successives de 1981 et 1990, diminuer considérablement, pour se retrouver au même point vingt ans plus tard. La baisse des revenus de sources privées est en partie compensée par la hausse des revenus de transfert. La distribution des revenus disponibles est un peu plus équitable qu'il y a vingt ans, les plus pauvres en obtiennent une part plus importante au détriment des plus riches, alors que la classe moyenne reçoit une part à peu près équivalente. Les indicateurs de revenu montrent donc peu de progrès sur le niveau de vie des familles ou des individus au cours des dernières années. Le patrimoine et l'épargne des unités familiales peuvent suppléer une baisse de revenu familial à certaines périodes ou lors de la retraite et doivent être pris en considération dans l'évaluation du niveau de vie; toutefois il n'y a pas de données récentes sur le patrimoine. Ces sujets pourront s'ajouter lors d'une prochaine étude, selon la disponibilité des données.

RÉFÉRENCES

DAIGLE, Gérard et al., 1992, *Le Québec en jeu. Comprendre les grands défis*, chap. 9, pp. 249-263, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 811 p.

DUMONT, Fernand et al., 1994, *Traité des problèmes sociaux*, chap. 28, pp. 565-579, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1164 p.

INSEE, 1990, *Données sociales 1990*, Paris, INSEE, 457 p.

Ministère de la Sécurité du revenu, 1995, *La pauvreté au Québec : bref historique et situation actuelle,* Québec, 34 p.

Programme des Nations unies pour le développement, 1995, *Rapport mondial sur le développement humain 1995*, Paris, Economica, 250 p.

Statistique Canada, 1995, *La famille au long de la vie. La conjoncture démographique* (91-543F), Ottawa, Statistique Canada, 186 p.

——————, 1994, *Le revenu des familles au Canada* (96-318F), Scarborough, Prentice Hall, 72 p.

——————, 1994, *Revenus après impôt, répartition selon la taille du revenu au Canada : 1992* (13-210), Ottawa, Statistique Canada, 97 p.

——————, 1993, *Répartition du revenu au Canada selon la taille du revenu : 1992* (13-207), Ottawa, Statistique Canada, 213 p.

U.S. Bureau of the Census, 1995, CD-ROM *Income and Poverty : 1993.*

——————, 1995, *Statistical Abstract of the United States : 1995 (115 th edition)*, Washington, DC, 1045 p.

Chapitre 5

Le logement

par Yves NOBERT

LES FAITS SAILLANTS

- Au Québec, pendant que depuis une vingtaine d'années la proportion de logements de 1-4 pièces se stabilise à environ 35 % et que celle des logements de 5 et 6 pièces diminue, celle des logements de 7 pièces ou plus passe de 20,4 % en 1972 à 26,9 % en 1993. Somme toute, le nombre moyen de pièces par logement tend à augmenter partout : de 5,2 en 1982, il passe à 5,5 en 1993 au Québec, de 5,8 à 6,0 en Ontario et de 5,6 à 5,9 au Canada. À l'étranger, par exemple, le logement moyen compte 3,8 pièces en France (1990) et 4,6 au Royaume-Uni (1986).
- La densité d'occupation du logement, c'est-à-dire le nombre moyen de personnes par pièce, a tendance à diminuer en raison, d'une part, de la plus petite taille des ménages et, d'autre part, du plus grand nombre de pièces du logement moyen. Au Québec, de 1982 à 1993, la proportion des logements dont la densité d'occupation est inférieure à 0,6 personne par pièce passe effectivement de 53,9 à 67,5 %. De fait, le nombre de personnes par pièce est passé de 0,6 à 0,5 au Québec, de 0,5 à 0,4 en Ontario et au Canada. Par comparaison, la densité d'occupation est de 0,7 personne par pièce en France (1990).
- De 49,2 % en 1972, la proportion de ménages propriétaires au Québec s'est accrue régulièrement pour atteindre 56,4 % en 1993, celle de l'Ontario a diminué de 65,7 à 64,4 % et celle du Canada est passée de 62,6 à 64,1 %. Ailleurs, cette proportion atteint 64,0 % aux États-Unis (1994), 54 % en France (1992) et 68 % au Royaume-Uni (1990).
- Au Québec, le grand changement observé relativement aux composantes de base du confort, telles que la salle de bains et les toilettes, réside dans le fait qu'une proportion grandissante de ménages disposent d'une seconde unité : en 1972, 5,9 % des ménages disposaient de deux salles de bains ou plus contre 18,1 % en 1993 et, dans le cas des toilettes (deux ou plus), la proportion est passée de 14,4 à 30,0 %. Les ménages équipés d'au moins une baignoire ou une douche représentent 99,4 % des ménages au Québec, 99,8 % en Ontario, 99,5 % au Canada, 95 % en France (1990) et 97 % au Royaume-Uni (1996).
- Le taux de pénétration chez les ménages du Québec de certains biens de consommation arrivés plus récemment sur le marché ne laisse aucun doute quant à leur popularité. Ce sont principalement le four à micro-ondes (le taux passe de 0,7 % en 1976 à 75,9 % en 1993), le magnétoscope (de 34,0 % en 1986 à 72,6 %), le lecteur de disques compacts (de 9,5 % en 1989 à 28,9 %) et l'ordinateur personnel (de 8,7 % en 1986 à 19,1 %). En 1993, 80,0 % des ménages ontariens ont un four à micro-ondes, 79,7 % un magnétoscope, 35,6 % un lecteur de disques com-

pacts et 26,1 % un ordinateur personnel. En 1989, 24,1 % des ménages de France possèdent un magnétoscope en regard de 57 % au Royaume-Uni.

- En 1993, les ménages qui sont propriétaires affichent une plus grande satisfaction à l'égard de leur logement. Les ménages des grandes régions urbaines (500 000 habitants ou plus) sont sensiblement moins satisfaits, notamment en ce qui concerne l'extérieur et l'intérieur du logement de même que la qualité de l'air : la proportion de ménages très satisfaits est inférieure à 70 % et celle des mécontents est de l'ordre de 7 %.
- En 1993, le revenu des ménages équipés de deux salles de bains, de deux toilettes et de certains équipements ménagers, tels le lave-vaisselle, le lecteur de disques compacts et l'ordinateur personnel dépasse 54 000 $.

INTRODUCTION

Les caractéristiques du logement peuvent servir d'indicateurs pour mesurer la qualité de vie des personnes qui l'habitent. Elles reflètent les conditions socio-économiques des membres du ménage. Ce chapitre traitera des indicateurs et des statistiques sociales reliés au logement tels que l'âge de construction, la densité d'occupation (le nombre de personnes par pièce), le mode d'occupation (propriétaire, locataire), l'équipement ménager et la satisfaction des ménages à l'égard de leur logement. Le revenu moyen des ménages est la principale variable socio-économique retenue, car c'est une variable synthèse qui reflète leurs conditions de vie et exprime le potentiel de leur consommation de biens et de services. L'achat ou la location d'un logement et l'achat des équipements ménagers constituent des postes budgétaires importants du ménage. Les données de ce chapitre sont tirées de l'Enquête sur l'équipement ménager et du Recensement du Canada et la période étudiée s'étend de 1972 à 1993. Les tableaux ventilés selon plusieurs variables socio-économiques de l'Enquête sur l'équipement ménager portent sur 1993 (revenu 1992). La taille de l'échantillon du Québec de 1993 atteint 7 354, soit 20 % de celui du Canada : ce qui représente un nombre de 2 683 837 ménages.

LA TRANSFORMATION DES MÉNAGES PRIVÉS

Un ménage privé est composé d'une personne ou d'un groupe de personnes occupant un même logement privé. À quelques reprises, le concept de «famille économique» sera utilisé, car son évolution au cours des années permet de mieux rendre compte des diverses étapes de la consommation du ménage. La famille économique regroupe des personnes apparentées par le sang, le mariage ou l'adoption et qui partagent un logement commun. La catégorie d'unités familiales appelée «personne seule» est une personne qui vit seule ou comme pensionnaire dans un ménage avec les membres duquel elle n'a aucun lien de parenté.

La taille des ménages diminue constamment depuis plusieurs décennies (tableau 5.1). Au Québec, la proportion des ménages d'une personne a plus que doublé en passant de 11,2 % en 1972 à 25,8 % en 1993. La proportion des ménages de deux personnes s'est accrue de 23,0 à 30,5 % et celle des ménages de trois personnes est demeurée assez stable à près de 19 % . Par contre, la proportion des ménages comp-

tant plus de trois personnes a diminué sensiblement, plus particulièrement ceux de six personnes ou plus qui a chuté de 15,9 à 2,0 %. L'Ontario, comme le Canada, a connu plus tôt le même phénomène, mais avec moins d'ampleur : ainsi en 1972, elle comptait 14,3 % de ménages d'une personne contre 22,9 % en 1993 et 11,3 % de ménages de six personnes ou plus en 1972 contre 3,2 % en 1993.

Le revenu moyen des ménages augmente régulièrement avec leur taille, puisqu'il y a cumul des revenus : en 1992 au Québec, celui-ci a été de 21 655 $ pour les personnes seules, de 50 284 $ pour les ménages de trois personnes et de 57 915 $ pour les ménages de six personnes ou plus (tableau 5.2). Les conditions du logement, le mode d'occupation et l'équipement ménager sont largement influencés par le revenu.

Tableau 5.1
Répartition des ménages, selon la taille et nombre moyen de personnes par ménage, Québec, Ontario et Canada, 1972-1993

	Taille du ménage						Personnes par ménage
	1	2	3	4-5	6 ou plus	Total	
	%						n
Québec							
1972	11,2	23,0	18,8	31,1	15,9	100,0	..
1976	14,4	27,2	17,6	31,5	9,3	100,0	..
1982	19,9	27,7	19,5	28,3	4,6	100,0	2,86
1986	21,6	29,9	19,2	26,5	2,7	100,0	2,71
1989	24,5	30,2	18,4	25,1	1,8	100,0	2,59
1993	25,8	30,5	19,2	22,5	2,0	100,0	2,53
Ontario							
1972	14,3	26,1	18,2	30,1	11,3	100,0	..
1976	15,7	28,3	17,8	30,3	7,9	100,0	..
1982	20,7	29,4	17,4	27,5	5,0	100,0	2,83
1986	21,1	29,1	18,3	28,0	3,5	100,0	2,78
1989	20,8	29,8	19,0	27,4	2,9	100,0	2,74
1993	22,9	30,9	18,4	24,6	3,2	100,0	2,66
Canada							
1972	13,5	25,1	18,0	30,1	13,3	100,0	..
1976	15,8	28,0	17,2	30,3	8,7	100,0	..
1982	20,5	28,4	18,1	28,0	5,0	100,0	2,85
1986	21,5	29,3	18,4	27,4	3,4	100,0	2,75
1989	22,9	30,2	18,0	26,0	2,9	100,0	2,67
1993	24,1	30,9	18,1	24,0	2,9	100,0	2,62

Source : Statistique Canada, Enquête sur l'équipement ménager (13-218).

LES CARACTÉRISTIQUES DU PARC DE LOGEMENTS ET DES MÉNAGES

L'âge des logements

En 1993, selon le tableau 5.3, 17,6 % des logements du Québec ont été construits avant 1941, proportion qui se situe à mi-chemin de celles de l'Ontario (19,5 %) et du Canada (16,6 %). Par ailleurs, un peu plus de 20 % du parc immobilier a été érigé après 1980 tant au Québec et en Ontario, qu'au Canada. La période de construction est généralement un indicateur de l'état du logement et de la nécessité d'y apporter des rénovations majeures, quand elles n'ont pas été faites.

Les vieux logements sont habités par des ménages dont le revenu moyen est de beaucoup inférieur à celui des ménages occupant des logements plus récents (tableau 5.2). L'âge des logements diminue au fur et à mesure que le revenu moyen des ménages augmente : en 1992, il est de 34 091 $ pour les ménages résidant dans des

Tableau 5.2
Revenu moyen des ménages, selon certaines caractéristiques des ménages et des logements, Québec, Ontario et Canada, 1993

	Revenu moyen des ménages (1992)		
	Québec	Ontario	Canada
		$	
Ensemble des ménages	**41 744**	**51 425**	**46 756**
1 personne	21 655	26 719	23 945
2 personnes	39 824	49 845	45 675
3 personnes	50 284	56 844	53 747
4-5 personnes	58 638	69 377	63 401
6 personnes ou plus	57 915	75 384	65 766
Mode d'occupation			
Propriétaire	52 121	60 885	55 303
Locataire	28 641	35 380	31 472
Personnes par pièce			
0,1-0,5	39 085	49 378	44 781
0,6-1,0	47 870	58 039	51 656
Plus d'une	--	--	45 181
Période de construction			
Avant 1941	34 091	48 656	41 219
1941-1960	37 392	48 111	42 982
1961-1980	43 239	50 366	47 069
1981 ou après	49 752	59 479	54 114
Pièces par logement			
1-4	26 677	30 692	28 106
5	40 817	43 322	40 213
6	48 725	51 081	48 939
7 ou plus	58 795	68 593	63 280

Source : Statistique Canada, Enquête sur l'équipement ménager (13-218) et calculs du BSQ.

Tableau 5.3
Répartition des logements, selon la période de construction et le nombre de pièces, Québec, Ontario et Canada, 1972-1993

	Période de construction					Nombre de pièces				
	Avant 1941	1941-1960	1961-1980	1981 ou après	Total	1-4	5	6	7 ou plus	Total
	%									
Québec										
1972	..	..	..	..	..	33,6	29,8	16,3	20,4	100,0
1976	..	..	..	..	..	34,3	29,2	15,4	21,2	100,0
1982	..	..	..	..	..	35,0	27,1	15,5	22,3	100,0
1986	21,5	23,4	48,3	6,8	100,0	37,2	23,6	14,4	24,8	100,0
1989	20,6	20,4	42,9	16,0	100,0	35,7	24,5	14,4	25,4	100,0
1993	17,6	21,1	40,5	20,8	100,0	35,1	23,0	14,9	26,9	100,0
Ontario										
1972	..	..	..	..	..	26,7	23,2	24,9	25,2	100,0
1976	..	..	..	..	..	25,6	22,4	23,4	28,6	100,0
1982	..	..	..	..	..	25,2	18,1	22,6	34,0	100,0
1986	22,0	23,9	46,9	7,2	100,0	27,2	16,5	20,9	35,4	100,0
1989	18,9	25,7	43,1	12,4	100,0	24,1	16,4	20,5	39,0	100,0
1993	19,5	19,1	41,2	20,1	100,0	22,8	18,9	19,2	39,1	100,0
Canada										
1972	..	..	..	..	..	30,7	25,0	21,0	23,3	100,0
1976	..	..	..	..	..	30,4	24,2	20,0	25,4	100,0
1982	..	..	..	..	..	28,6	21,5	19,7	30,3	100,0
1986	20,0	22,8	49,1	8,1	100,0	29,6	19,8	18,4	32,3	100,0
1989	17,8	22,4	45,5	14,3	100,0	28,1	19,2	18,0	34,6	100,0
1993	16,6	19,2	43,8	20,5	100,0	26,7	20,2	17,3	35,8	100,0

Source : Statistique Canada, Enquête sur l'équipement ménager (13-218).

Tableau 5.4
Répartition des logements, selon l'importance des réparations requises et le niveau de revenu du ménage, Québec, 1993

	Seuil de faible revenu (1992)			Revenu total moyen
	Inférieur	Égal ou supérieur	Total	
	%			$
Réparations majeures[1]	13,5	9,5	10,5	36 043
Réparations mineures[2]	12,2	9,6	10,2	39 095
Entretien régulier[3]	74,3	80,9	79,3	42 837
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**41 744**

1. Comprend entre autres de graves défauts dans la structure du logement, la plomberie et les systèmes électrique et de chauffage.
2. Comprend entre autres des défauts dans le revêtement du logement et des défauts moins graves dans la plomberie et les systèmes électrique et de chauffage.
3. Comprend entre autres la peinture et la réparation des robinets qui fuient.

Source : Statistique Canada, Enquête sur l'équipement ménager, calculs du BSQ.

logements construits avant 1941 et de 49 752 $ pour ceux qui habitent des logements bâtis après 1980; la même situation existe en Ontario et au Canada. Le revenu moyen de 1992 des ménages québécois qui vivent dans des logements qui ont besoin de réparations majeures ou mineures est respectivement de 36 043 et de 39 095 $ et celui des ménages qui habitent des logements ne nécessitant qu'un entretien régulier, de 42 837 $ (tableau 5.4). Ainsi 13,5 % des ménages vivant au-dessous du seuil de faible revenu de 1992 occupent un logement qui a besoin de réparations majeures, 12,2 % de réparations mineures et 74,3 %, d'un entretien régulier. Par contre, 9,5 % des ménages bénéficiant d'un revenu égal ou supérieur au seuil de faible revenu habitent un logement qui a besoin de réparations majeures, 9,6 % de réparations mineures et 80,9 % d'un entretien régulier seulement. Vraisemblablement, le fait de vivre sous le seuil de faible revenu oblige une plus forte proportion de ces ménages à choisir des logements moins coûteux et, par conséquent, nécessitant plus de réparations.

La taille des logements

Au Québec durant la période 1972-1993, la proportion des logements de 1 à 4 pièces est demeurée relativement stable à environ 35 %, contrairement à l'Ontario et au Canada, où celle-ci a baissé (tableau 5.3). La proportion des logements comptant 5 ou 6 pièces accuse une baisse partout : au Québec elle est passée de 46,1 % en 1972 à 37,9 % en 1993 et en Ontario, de 48,1 à 38,1 %. La part des plus grands logements (7 pièces ou plus) est en constante progression et représente 26,9 % du parc résidentiel québécois et 39,1 % du parc ontarien en 1993. Au Québec, on observe que la proportion des plus petits logements est assez stable et celle des plus grands augmente, alors qu'en Ontario et au Canada, seule celle des logements de 7 pièces ou plus s'accroît. Les logements de 1 et 2 pièces sont occupés à près de 88 % par des personnes seules (tableau 5.5). Les logements de 3 et 4 pièces sont habités à 51,5 % par des personnes seules, à 21,9 % par des couples sans enfants et à 11,7 % par des couples avec enfants. Par ailleurs, 41,9 % des logements de 5 et 6 pièces accueillent principalement des couples avec enfants et 25,3 %, des couples

Tableau 5.5
Répartition des unités familiales, selon le nombre de pièces du logement, Québec, 1993

	Personne seule	Couple sans enfants	Couple avec enfants	Famille monoparentale	Autre famille	Total
	%					
1-2 pièces	87,6	8,9	0,3	2,8	0,4	100,0
3-4 pièces	51,5	21,9	11,7	10,5	4,5	100,0
5-6 pièces	16,5	25,3	41,9	9,9	6,3	100,0
7-8 pièces	8,4	19,2	59,1	6,5	6,9	100,0
9 pièces et plus	8,5	16,2	63,4	4,7	7,3	100,0

Source : Statistique Canada, Enquête sur l'équipement ménager, calculs du BSQ.

sans enfants. Les grands logements comptant 7 pièces ou plus sont occupés à près de 60 % par des couples avec enfants. En 1993, le nombre moyen de pièces par logement se situe à 5,5 au Québec, 6,0 en Ontario, 5,9 au Canada, 3,8 en France (1990) et 4,6 au Royaume-Uni (1986).

Les ménages bénéficiant d'un revenu moyen élevé vivent évidemment dans les plus grands logements. Ainsi en 1992, les logements de 7 pièces ou plus sont occupés par des ménages dont le revenu moyen est de 58 795 $, ceux de 5 pièces, par des ménages qui ont un revenu moyen de 40 817 $, tandis que ceux qui vivent dans des logements de 1 à 4 pièces touchent un revenu moyen de 26 677 $ (tableau 5.2).

L'Île de Montréal et la région de Québec détiennent les plus fortes proportions de logements de 4 pièces ou moins, soit plus de 40 % et parmi les plus faibles proportions de logements de 7 pièces ou plus, soit moins de 25 % (figure 5.1). À l'autre extrême, nous retrouvons surtout des régions faiblement urbanisées, telles la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine et Chaudière-Appalaches, où les logements de 4 pièces ou moins représentent moins de 24 % des logements, par contre la proportion des logements de 7 pièces ou plus y dépasse 35 %.

Figure 5.1
Répartition des logements, selon le nombre de pièces, par région administrative, Québec, 1991

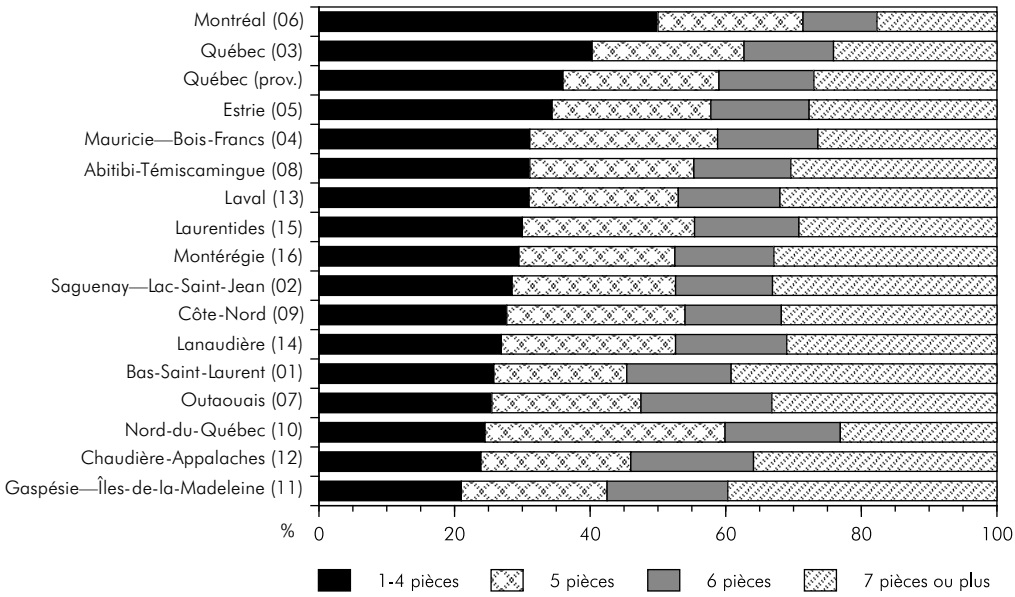

Source : Statistique Canada, Recensement du Canada, 1991.

LA DENSITÉ D'OCCUPATION

La densité d'occupation des logements constitue un bon outil de mesure de leur encombrement. L'Organisation de coopération et de développement économiques estime que plus d'une personne par pièce est aujourd'hui le seuil de surpeuplement. En 1993, le nombre moyen de personnes par pièce est de 0,5 au Québec et de 0,4 en Ontario et au Canada. En France, le nombre moyen de personnes par pièce est de 0,7 en 1990 et de 0,6 en 1981-82 au Royaume-Uni. Le nombre moyen de personnes par pièce a tendance à baisser sous l'effet combiné de la baisse du nombre moyen de personnes par ménage et de la hausse du nombre moyen de pièces par logement. En 1982, 97,2 % des ménages du Québec vivaient dans des logements dont la densité d'occupation était d'une personne ou moins; en 1993, cette proportion s'élève à un peu plus de 99 % (tableau 5.6). Le surpeuplement n'affecte plus que 0,8 % du parc de logements québécois, onze ans plus tôt, la proportion s'élevait à 2,8 %. La proportion du parc de logements de l'Ontario dont la densité est inférieure à 0,6 personne par pièce est pour chacune des années observées supérieure à celle du Québec : en 1993, elles sont respectivement de 71,1 et 67,5 %.

En 1992, le revenu moyen des ménages québécois dont la densité d'occupation est inférieure à 0,6 personne par pièce est de 39 085 $ comparativement à 47 870 $ pour les ménages dont la densité par pièce se situe entre 0,6 à 1 personne (tableau 5.2). En Ontario, le revenu moyen des ménages dans les mêmes situations est respectivement de 49 378 $ et de 58 039 $. Cet état de choses s'explique par le fait que les logements dont la densité d'occupation est faible sont souvent occupés par des per-

Tableau 5.6
Répartition des logements, selon la densité d'occupation, Québec, Ontario et Canada, 1982-1993

	Personnes par pièce				Personnes par pièce	Pièces par logement
	0,1-0,5	0,6-1	Plus de 1	Total		
	%				n	
Québec						
1982	53,9	43,3	2,8	100,0	0,55	5,21
1986	58,8	39,7	1,5	100,0	0,51	5,30
1989	64,4	34,7	0,9	100,0	0,48	5,39
1993	67,5	31,8	0,8	100,0	0,46	5,46
Ontario						
1982	63,4	34,9	1,6	100,0	0,49	5,75
1986	65,4	33,2	1,4	100,0	0,47	5,87
1989	69,4	29,7	1,0	100,0	0,45	6,03
1993	71,1	27,7	1,2	100,0	0,44	6,04
Canada						
1982	60,3	37,4	2,3	100,0	0,51	5,58
1986	64,0	34,5	1,5	100,0	0,48	5,72
1989	68,4	30,6	1,0	100,0	0,46	5,85
1993	70,3	28,7	1,0	100,0	0,44	5,91

Source : Statistique Canada, Enquête sur l'équipement ménager (13-218).

sonnes seules qui ont un revenu moyen inférieur à celui des ménages comptant plusieurs personnes susceptibles de gagner des revenus et disposant d'un espace minimal.

LE MODE D'OCCUPATION DES LOGEMENTS PRIVÉS

Le mode d'occupation ne mesure pas tant la qualité du logement que la plus grande marge de manoeuvre dont disposent les ménages propriétaires pour l'aménagement de leur environnement immédiat. En étant propriétaires de leur logement, les ménages peuvent rendre plus facilement leur cadre de vie conforme à leurs besoins, qui changent avec les étapes de leur cycle de vie.

Entre 1972 et 1993, la proportion de ménages propriétaires au Québec s'est accrue assez régulièrement en passant de 49,2 à 56,4 % (figure 5.2). En Ontario durant ce temps, leur proportion diminue légèrement, de 65,7 à 64,4 %; il subsiste, en 1993, un écart de huit points de pourcentage entre la proportion des propriétaires du Québec et celle de l'Ontario. Au Canada, la proportion de ménages propriétaires a augmenté de 62,6 à 64,1 %. À l'étranger leur proportion atteint 64,0 % aux États-Unis (1994), 54 % en France (1992) et 68 % au Royaume-Uni (1990). Au Canada, la différence que présentent les taux d'accès à la propriété reflète en partie les modalités du processus d'urbanisation. Au Québec, l'urbanisation rapide de la première moitié du XXe siècle a favorisé la construction d'immeubles à logements multiples (moins de quatre étages) pour accueillir les masses ouvrières issues de l'émigration rurale; l'habitat

Figure 5.2
Évolution du mode d'occupation des logements, Québec, Ontario et Canada, 1972-1993

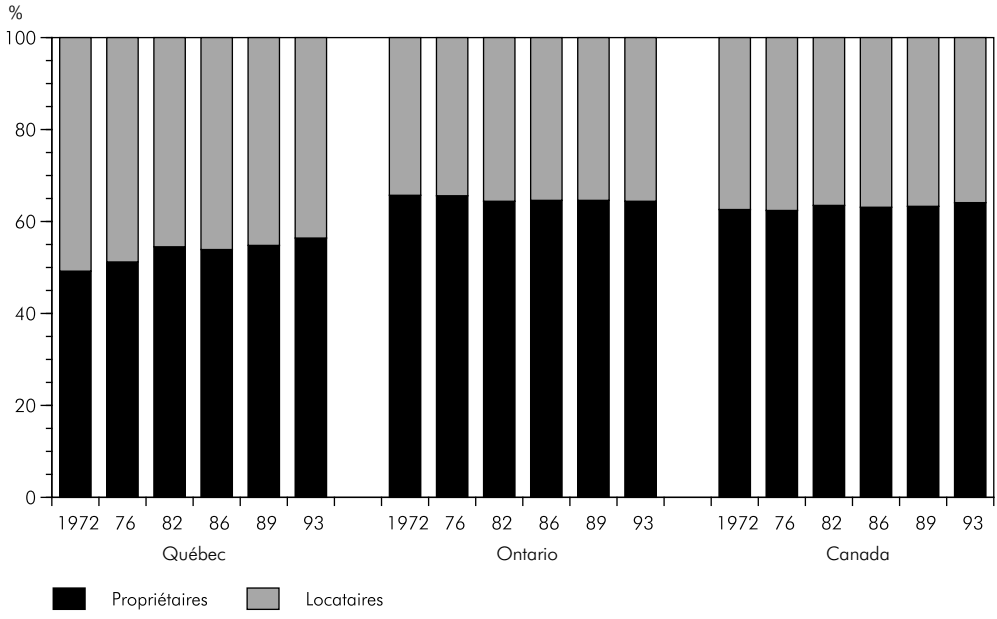

Source : Statistique Canada, Enquête sur l'équipement ménager, (13-218).

pavillonnaire (maison individuelle) s'y est répandu plus tardivement qu'en Ontario. En Ontario, les résidences unifamiliales à la périphérie des centres-villes se sont développées vers la même époque. Depuis environ deux décennies, les tours d'habitation abritant plusieurs dizaines de logements s'y sont multipliées. Cette situation expliquerait en partie la baisse de la proportion de propriétaires en Ontario. Il s'agit d'une conséquence directe du coût élevé des terrains, qui rend plus difficile l'accès à la propriété individuelle aux couches sociales moins nanties.

Parmi les différents types de familles économiques, les plus fortes proportions de propriétaires se retrouvent chez les couples avec enfants et les couples sans enfants, soit respectivement 80,3 et 65,2 % (figure 5.3). Près de 60 % des familles de la catégorie «autres» sont propriétaires; celles-ci comprennent les couples vivant avec leurs propres enfants mariés ou avec des personnes ayant un lien de parenté autre. Les personnes seules et les familles monoparentales sont largement locataires, soit respectivement dans 75,2 et 65,3 % des cas.

La proportion des propriétaires dépasse 80 % dans les régions rurales. Dans les régions urbanisées, dont la taille varie entre 2 500 à 499 000 habitants, elle est de l'ordre 55 %. Seules les régions urbanisées de 500 000 habitants ou plus comptent une proportion majoritaire (52,1 %) de ménages locataires (tableau 5.7).

Figure 5.3
Répartition des unités familiales, selon le mode d'occupation des logements, Québec, 1993

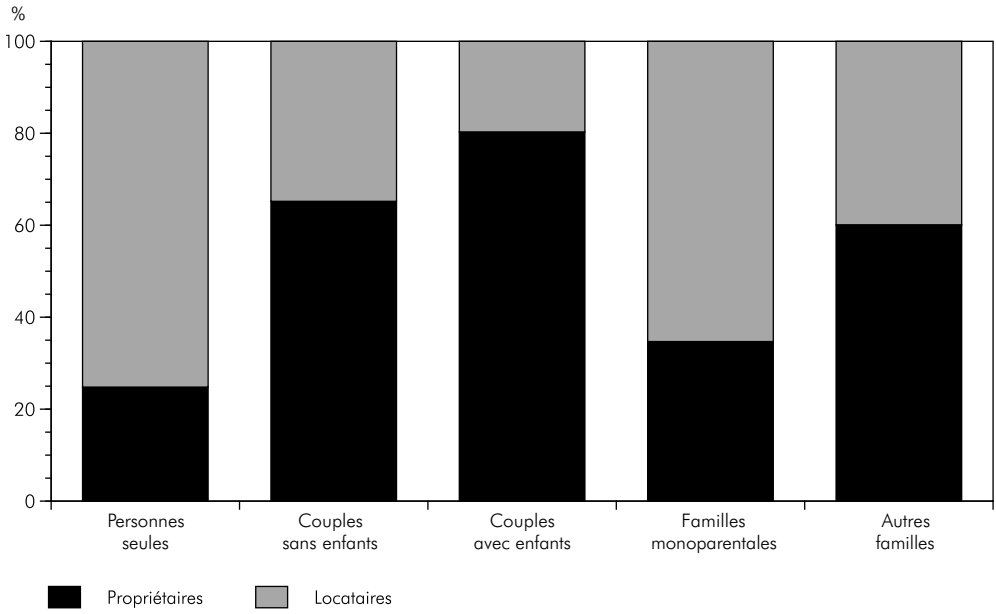

Source : Statistique Canada, Enquête sur l'équipement ménager, calculs du BSQ.

Ce sont les régions de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine, de Lanaudière et de Chaudière-Appalaches qui comptent les plus fortes proportions de propriétaires, avec plus de 70 %. Par contre, dans le Nord-du-Québec et à Montréal, les proportions de locataires dépassent 58 % (figure 5.4)

Le revenu moyen de 1992 des ménages propriétaires de leur logement est beaucoup plus élevé que celui des ménages locataires (tableau 5.2). Au Québec, le revenu moyen des ménages locataires représentent 55 % de celui des ménages propriétaires : ils sont respectivement de 28 641 et de 52 121 $. De plus, 89,5 % des ménages propriétaires ont des revenus égaux ou supérieurs au seuil de faible revenu de 1992

Tableau 5.7
Répartition des ménages, selon la région de résidence et le mode d'occupation du logement, Québec,1993

Mode d'occupation	Région de résidence[1]					Total
	500 000 habitants ou plus	100 000-499 999 habitants	30 000-99 999 habitants	2 500-29 999 habitants	Moins de 2 500 habitants[2]	
	%					
Propriétaire	47,9	57,3	54,9	56,4	81,7	56,3
Locataire	52,1	42,7	45,1	43,6	18,3	43,7
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

1. - 500 000 habitants ou plus (Montréal, Québec-Lévis);
   - 100 000 à 499 999 habitants (Chicoutimi-Jonquière, Hull, Sherbrooke, Trois-Rivières);
   - 30 000 à 99 999 habitants (Baie-Comeau, Drummondville, Granby, Joliette, Rimouski, Saint-Jean, Saint-Hyacinthe, Saint-Jérôme, Shawinigan, Sorel, Valleyfield, Victoriaville).
2. Incluant les régions rurales.

Source : Statistique Canada, Enquête sur l'équipement ménager, calculs du BSQ.

Figure 5.4
Répartition des logements, selon le mode d'occupation, par région administrative, Québec, 1991

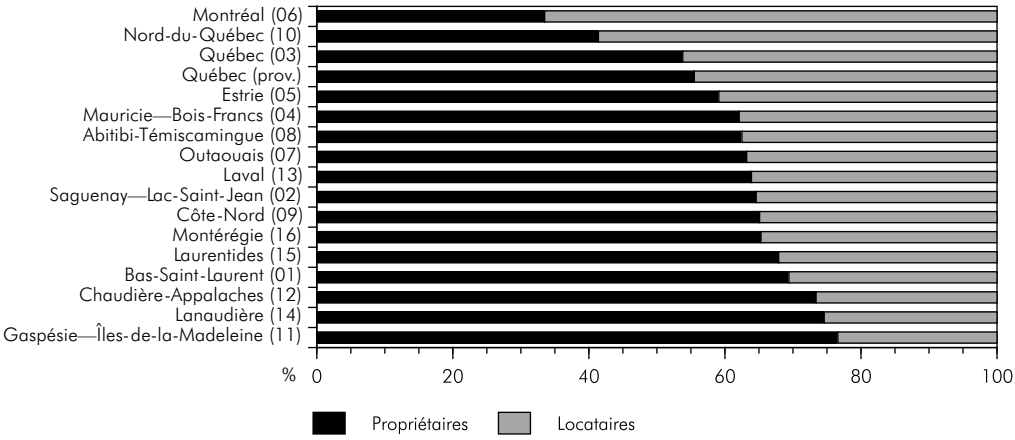

Source : Statistique Canada, Recensement du Canada, 1991.

en regard de 59,6 % des ménages locataires. En Ontario, le revenu moyen des ménages locataires (35 380 $) équivaut à 58,1 % de celui des ménages propriétaires (60 885 $). L'écart entre le revenu moyen des ménages propriétaires et celui des locataires est de 23 480 $ au Québec et de 25 505 $ en Ontario.

L'ÉQUIPEMENT MÉNAGER

Parmi les éléments de l'équipement ménager qui contribuent au confort, les installations sanitaires viennent en tête de liste (tableau 5.8). En 1993, au Québec plus de 99 % des ménages disposent d'au moins une salle de bains et de toilettes avec chasse d'eau et 18,1 % ont deux salles de bains ou plus munies de baignoires ou de douches et 30,0 % ont deux toilettes ou plus. La situation est à peu près la même en Ontario, à la différence que les proportions de logements comptant deux salles de bains ou plus (29,5 %) et deux toilettes ou plus (47,8 %) sont beaucoup plus élevées; la plus grande proportion de logements de 7 pièces ou plus en Ontario explique en partie ce phénomène. La proportion de ménages disposant d'au moins une baignoire ou douche est de 95 % en France (1990) et de 97 % au Royaume-Uni (1986).

Quant au réfrigérateur et au téléphone, ils font partie de l'équipement ménager de presque tous les ménages québécois, ontariens et canadiens et ce, depuis plusieurs décennies. En 1993, le téléviseur couleur est présent dans la très grande majorité des ménages : près de 98 % en possédaient au moins un en regard de quelque 70 % en 1982; le remplacement des téléviseurs noir et blanc a donc été complété en onze ans. Les ménages du Québec, de l'Ontario et du Canada ont des comportements semblables à cet égard. La proportion des ménages munis d'un téléviseur couleur est de 96,1 % aux États-Unis (1991), de 90,3 % en France (1992) et de 91 % au Royaume-Uni (1989).

Au Québec, les proportions des ménages équipés d'une machine à laver le linge ou d'une sécheuse, qui étaient respectivement de l'ordre de 50 et de 40 % en 1972, atteignent toutes deux environ 80 % en 1993. Cette même année, la proportion des ménages ontariens munis de ces deux appareils est inférieure d'environ dix points de pourcentage à celle du Québec. La proportion des ménages dotés d'une machine à laver le linge s'élève à 76,3 % aux États-Unis (1991), à 84,3 % en France (1989) et à 86 % au Royaume-Uni (1989). En 1993, 46,3 % des ménages québécois, 42,2 % des ménages ontariens et 45,2 % des ménages canadiens disposent d'un lave-vaisselle; aux États-Unis, cette proportion atteint 45,2 % en 1991, 33 % en France en 1992 et 10 % au Royaume-Uni en 1989.

En ce qui concerne les autres éléments de l'équipement ménager, le four à micro-ondes s'est répandu très rapidement : alors que moins de 1 % des ménages en possédaient un en 1976, cette proportion est passée, en 1993, à 75,9 % au Québec et à 80,0 % en Ontario. Toujours en 1993, 72,6 % des ménages québécois et 79,7 % des ménages ontariens ont un magnétoscope à leur disposition; en France et au Royaume-Uni, en 1989, leur proportion est respectivement de 24,1 et de 57 %. La télédistribution, quant à elle, rejoint respectivement 64,3 et 77,3 % des ménages québécois et ontariens. Enfin, en 1993, l'ordinateur personnel fait partie de l'équipement domesti-

Tableau 5.8
Proportion des ménages qui disposent de certaines composantes de l'équipement ménager, Québec, Ontario et Canada, 1972-1993

	1972	1976	1982	1986	1989	1993
				%		
Québec						
Une seule salle de bains[1]	88,6	89,6	88,2	85,1	83,1	81,3
Deux salles de bains ou plus[1]	5,9	8,4	11,1	14,0	16,4	18,1
Toilettes[2]	84,8	83,8	79,2	74,4	72,8	69,8
Deux toilettes ou plus[2]	14,4	15,8	20,4	24,8	27,0	30,0
Machine à laver le linge[3]	51,6	65,4	75,1	76,7	80,8	83,4
Sécheuse	41,7	57,1	70,7	72,5	78,2	79,9
Lave-vaisselle	10,1	18,4	34,3	39,5	43,0	46,3
Réfrigérateur	99,2	99,5	..	99,3	99,0	99,7
Four à micro-ondes	...	0,7	4,2	26,7	59,6	75,9
Téléphone	94,3	96,6	..	97,7	98,6	98,7
Lecteur de disques compacts	...	...	...	...	9,5	28,9
Télédistribution	...	28,7	47,0	56,2	62,5	64,3
Magnétoscope	...	...	...	34,0	54,3	72,6
Ordinateur personnel	...	...	...	8,7	..	19,1
Télécouleur	21,3	56,6	68,7	86,6	94,2	97,6
Une seule voiture	61,1	59,5	57,4	52,8	54,9	51,3
Deux voitures ou plus	10,5	15,1	18,9	19,7	19,9	22,7
Ontario						
Une seule salle de bains[1]	87,0	83,7	83,4	78,6	73,2	70,3
Deux salles de bains ou plus[1]	9,9	14,8	15,8	20,7	26,2	29,5
Toilettes[2]	75,2	69,8	61,0	60,0	54,8	51,9
Deux toilettes ou plus[2]	22,9	29,2	38,4	39,5	44,6	47,8
Machine à laver le linge[3]	38,6	51,4	61,7	66,7	70,3	73,0
Sécheuse	39,1	47,4	61,5	63,9	68,8	71,5
Lave-vaisselle	8,4	18,0	28,8	34,3	39,7	42,2
Réfrigérateur	99,3	99,5	..	98,9	99,7	99,9
Four à micro-ondes	...	0,9	9,3	33,2	64,5	80,0
Téléphone	96,4	97,5	..	98,9	99,2	99,4
Lecteur de disques compacts	...	...	...	...	13,5	35,6
Télédistribution	...	50,7	65,7	70,2	75,9	77,3
Magnétoscope	...	...	...	35,7	62,1	79,7
Ordinateur personnel	...	...	...	11,7	..	26,1
Télécouleur	26,5	62,2	72,1	89,5	94,2	97,9
Une seule voiture	59,2	54,9	50,4	50,9	50,6	53,8
Deux voitures ou plus	21,0	26,0	29,9	28,2	29,3	25,7
Canada						
Une seule salle de bains[1]	84,4	83,8	83,3	78,4	74,5	71,5
Deux salles de bains ou plus[1]	9,0	13,2	15,4	20,6	24,9	28,0
Toilettes[2]	77,1	74,0	66,7	63,8	60,3	57,2
Deux toilettes ou plus[2]	19,0	24,1	32,3	35,4	39,0	42,5
Machine à laver le linge[3]	42,7	56,0	66,6	70,5	74,1	76,9
Sécheuse	39,4	51,3	66,3	68,5	72,8	75,1
Lave-vaisselle	9,2	18,7	33,0	38,1	42,5	45,2
Réfrigérateur	98,7	99,2	..	99,3	99,4	99,8
Four à micro-ondes	...	0,8	10,3	33,7	63,4	79,1
Téléphone	94,6	96,5	..	98,2	98,7	99,0
Lecteur de disques compacts	...	...	...	...	11,6	33,2
Télédistribution	...	40,4	58,9	65,1	70,8	72,4
Magnétoscope	...	...	...	35,4	58,8	77,3
Ordinateur personnel	...	...	...	10,4	..	23,3
Télécouleur	24,2	60,7	71,5	87,8	93,6	97,7
Une seule voiture	58,8	55,0	52,0	52,6	53,2	53,7
Deux voitures ou plus	18,5	24,4	28,3	24,9	25,0	23,8

1. Avec baignoire ou douche.
2. Avec chasse d'eau.
3. Automatique.

Source : Statistique Canada, Enquête sur l'équipement ménager (13-218) et calculs du BSQ.

que de 19,1 % des ménages québécois et de 26,1 % de ceux de l'Ontario. Finalement, en 1993, environ la moitié des ménages possèdent une seule voiture et le quart, deux voitures ou plus, et cela tant au Québec, qu'en Ontario et au Canada.

Le revenu moyen des ménages varie considérablement selon les composantes de l'équipement ménager dont ils disposent (tableau 5.9). Les équipements ménagers de base sont largement répandus dans la population, même dans les ménages à faible revenu. Ainsi, au Québec en 1993, il est possible de distinguer trois grandes catégories d'équipements qui reposent sur la proportion des ménages qui les possèdent et le revenu moyen de ces ménages.

La première catégorie regroupe les toilettes, la salle de bains, la voiture, le téléviseur couleur, le réfrigérateur et le téléphone : plus de 97 % des ménages possèdent ces équipements, à l'exception de la voiture qui est répandue chez près de 75 % des ménages, et le revenu moyen de 1992 de ces ménages est inférieur à 43 000 $.

La seconde catégorie se compose de la machine à laver, du four à micro-ondes, de la sécheuse, de la télédistribution et du magnétoscope; leur diffusion oscille entre 85 et 45 % et le revenu moyen, de 45 000 à 48 000 $.

Tableau 5.9
Revenu moyen des ménages qui disposent de certaines composantes de l'équipement ménager, Québec, Ontario et Canada, 1993

	Revenu moyen (1992)		
	Québec	Ontario	Canada
		$	
Une seule salle de bains[1]	38 092	44 155	39 747
Deux salles de bains ou plus[1]	58 840	70 332	64 946
Toilettes[2]	34 637	38 923	35 598
Deux toilettes ou plus[2]	58 934	65 957	61 990
Machine à laver le linge[3]	45 511	58 497	52 012
Sécheuse	45 942	58 734	52 312
Lave-vaisselle	54 939	67 260	60 308
Réfrigérateur	41 939	51 847	46 807
Four à micro-ondes	45 867	56 007	50 864
Téléphone	42 194	51 951	47 041
Lecteur de disques compacts	54 029	65 117	60 013
Télédistribution	46 391	53 359	49 761
Magnétoscope	47 586	57 190	52 152
Ordinateur personnel	58 588	70 535	65 192
Télécouleur	41 744	51 425	46 756
Une seule voiture	41 624	50 368	45 128
Deux voitures ou plus	62 455	71 755	67 600

1. Avec baignoire ou douche.
2. Avec chasse d'eau.
3. Automatique.

Source : Statistique Canada, Enquête sur l'équipement ménager (13-218) et calculs du BSQ.

Une troisième catégorie rassemble des biens que possèdent les ménages qui disposent d'un revenu moyen supérieur à 54 000 $; ils sont présents dans moins de 50 % des ménages, il s'agit du lave-vaisselle, du lecteur de disques compacts, de l'ordinateur personnel, de deux salles de bains ou plus, de deux toilettes ou plus et de deux voitures ou plus; dans ce dernier cas, le revenu moyen est de l'ordre de 62 500 $. Cette dernière catégorie de biens de luxe s'adresse à une partie plus restreinte de la population.

LA SATISFACTION À L'ÉGARD DU LOGEMENT

La satisfaction des ménages à l'égard de leur logement se mesure par rapport à certaines caractéristiques reliées au confort matériel. Aussi le questionnaire d'enquête relatif à l'équipement ménager porte sur la perception qu'ont les ménages de certaines composantes de leur logement.

Au Québec en 1993, la satisfaction des ménages à l'égard de l'extérieur de leur logement comprend, entre autres choses, les fondations, le toit, la véranda et les balcons (tableau 5.10). Elle s'avère plus grande chez les propriétaires, puisque 74,2 % d'entre eux déclarent être très satisfaits, alors que seulement 59,5 % des locataires sont de cet avis. Près de 5 % des propriétaires et 8 % des locataires expriment leur mécontentement à l'égard de l'extérieur de leur logement.

L'intérieur du logement, qui inclut les murs, les plafonds, les planchers, les escaliers, les armoires et le recouvrement du plancher, est l'objet d'une grande satisfaction pour 77,9 % des propriétaires et seulement 61,3 % des locataires. Par contre, 3 % des propriétaires et plus de 10 % des locataires sont mécontents, à des degrés divers, de l'état des lieux à l'intérieur de leur logement.

La qualité de l'air à l'intérieur du logement est basée sur la fraîcheur de l'air, le degré d'humidité et l'odeur. Elle est jugée très bonne par 81,0 % des propriétaires et par 64,0 % des locataires, par contre, 3,7 % des propriétaires et 9,1 % des locataires en sont mécontents.

L'espace qu'offre le logement comprend non seulement le nombre et la dimension des chambres à coucher et des autres pièces, mais aussi le nombre de personnes qui composent le ménage : 83,4 % des propriétaires et 67,7 % des locataires sont très satisfaits de l'espace dont ils disposent. Toutefois, près de 3 % des propriétaires et 8 % des locataires mentionnent des réserves parfois sérieuses.

La sécurité du logement repose sur le bon fonctionnement des serrures, la présence de portes et de fenêtres sécuritaires et le bon fonctionnement des détecteurs de fumée. Toutefois, les répondants ne doivent pas considérer les éléments ou les situations du voisinage immédiat qui permettraient de craindre pour leur sécurité. Ainsi, 86,0 % des propriétaires et 65,9 % des locataires se sentent en sécurité. En revanche, moins de 2 % des propriétaires et plus de 10 % des locataires expriment, à des degrés divers, leur mécontentement.

L'appréciation à l'égard de certaines composantes du logement change selon la taille de la région de résidence (tableau 5.11). Plus de 70 % des ménages qui vivent dans des régions urbanisées dont la population varie de 2 500 à 499 999 habitants sont très satisfaits de l'état de leur logement, tant de l'intérieur que de l'extérieur; dans les grandes régions urbaines de 500 000 habitants ou plus, la proportion des ménages exprimant le même degré de satisfaction baisse à un peu plus de 65 %. De l'ordre de 6 à 8 %, la proportion des ménages mécontents est un peu plus grande dans les régions urbaines de 100 000 habitants ou plus.

Environ 80 % des ménages résidant dans les régions rurales et les régions urbanisées comptant moins de 500 000 habitants déclarent être très satisfaits de la qualité de l'air et de l'espace disponible à l'intérieur de leur logement. La proportion diminue à environ 70 % chez les ménages des grandes régions urbaines de plus de 500 000 habitants où environ 7 % des ménages ont exprimé un certain mécontentement en regard de 5 % ou moins ailleurs.

En matière de sécurité dans le logement, près de 85 % des ménages des petites régions urbaines de moins de 30 000 habitants et les régions rurales affichent une grande satisfaction; dans les régions de 500 000 habitants ou plus, cette proportion diminue à 72,3 %. Parmi les ménages qui résident dans ces grandes régions urbai-

Tableau 5.10
Répartition des ménages, selon le degré de satisfaction à l'égard de certains aspects du logement et le mode d'occupation, Québec, 1993

Aspect et mode d'occupation	Degré de satisfaction				
	Très satisfait	Assez satisfait	Assez mécontent	Très mécontent[1]	Total
	%				
État de l'extérieur					
Propriétaire	74,2	20,5	4,2	1,0	100,0
Locataire	59,5	32,1	5,3	3,1	100,0
État de l'intérieur					
Propriétaire	77,9	19,0	2,6	0,4	100,0
Locataire	61,3	28,3	7,4	3,0	100,0
Qualité de l'air					
Propriétaire	81,0	15,3	3,1	0,6	100,0
Locataire	64,0	26,9	7,2	1,9	100,0
Espace					
Propriétaire	83,4	13,6	2,3	0,6	100,0
Locataire	67,7	24,3	6,5	1,5	100,0
Sécurité					
Propriétaire	86,0	12,4	1,0	0,6	100,0
Locataire	65,9	23,6	7,4	3,1	100,0

1. Comprend un petit nombre de ménages sans opinion.

Source : Statistique Canada, Enquête sur l'équipement ménager, calculs du BSQ.

nes, 7,0 % témoignent d'un certain mécontentement; par contre dans les zones urbaines de 30 000 habitants ou moins et les régions rurales, leur proportion ne dépasse pas 3 %. Une plus grande proportion de ménages vivant en régions urbaines de 500 000 habitants ou moins et en régions rurales éprouvent une plus grande satisfaction à vivre dans leur logement. Ce qui peut être expliqué en partie par la plus grande proportion de propriétaires.

Le degré de satisfaction que les ménages manifestent à l'égard de certaines caractéristiques de leur logement varie considérablement en fonction de la valeur marchande du logement (tableau 5.12). Globalement, la valeur moyenne des logements est estimée par les propriétaires à 59 500 $. Les ménages propriétaires qui déclarent une grande satisfaction envers leur logement lui attribuent une valeur marchande supé-

Tableau 5.11
Répartition des ménages, selon la région de résidence et le degré de satisfaction à l'égard de certains aspects du logement, Québec, 1993

Aspect et degré de satisfaction	Région de résidence[1]				
	500 000 habitants ou plus	100 000-499 999 habitants	30 000-99 999 habitants	2 500-29 999 habitants	Moins de 2 500 habitants[2]
	%				
État de l'extérieur	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Très satisfait	65,5	72,7	70,8	73,0	68,3
Assez satisfait	27,6	19,6	23,8	22,3	24,8
Mécontent[3]	6,9	7,7	5,3	4,7	6,9
État de l'extérieur	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Très satisfait	68,3	73,6	74,7	73,8	72,9
Assez satisfait	24,4	20,5	20,7	21,8	21,8
Mécontent[3]	7,3	5,9	4,6	4,4	5,3
Qualité de l'air	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Très satisfait	69,2	78,6	77,5	79,6	79,9
Assez satisfait	23,4	16,8	17,5	16,5	16,0
Mécontent[3]	7,4	4,6	5,0	3,9	4,1
Espace	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Très satisfait	72,5	79,1	82,0	83,6	81,5
Assez satisfait	20,9	16,2	15,3	13,6	14,9
Mécontent[3]	6,6	4,7	2,7	2,8	3,6
Sécurité	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Très satisfait	72,3	82,6	81,7	85,1	83,7
Assez satisfait	20,7	12,3	14,3	12,0	13,4
Mécontent[3]	7,0	5,1	4,0	2,9	2,9

1. - 500 000 habitants ou plus (Montréal, Québec-Lévis);
   - 100 000 à 499 999 habitants (Chicoutimi-Jonquière, Hull, Sherbrooke, Trois-Rivières);
   - 30 000 à 99 999 habitants (Baie-Comeau, Drummondville, Granby, Joliette, Rimouski, Saint-Jean, Saint-Hyacinthe, Saint-Jérôme, Shawinigan, Sorel, Valleyfield, Victoriaville).
2. Comprend les régions rurales.
3. Comprend les ménages qui sont assez et très mécontents et un petit nombre de ménages sans opinion.

Source : Statistique Canada, Enquête sur l'équipement ménager, calculs du BSQ.

rieure à 66 000 $; cette valeur atteint même 68 156 $ quand il s'agit de l'état de l'intérieur du logement. La valeur marchande moyenne des logements occupés par les ménages déclarant être assez satisfaits de certaines composantes reliées au confort est sensiblement moins élevée : elle varie grosso modo de 39 000 à 43 500 $. La chute de cette valeur moyenne est généralement encore plus grande chez les ménages qui affirment être très mécontents de certaines conditions de leur logement; dans le cas de l'état de l'extérieur, elle est de 25 908 $.

Tableau 5.12
Valeur marchande moyenne des logements des propriétaires occupants[1], selon le degré de satisfaction à l'égard de certains aspects du logement, Québec, 1993

	Degré de satisfaction			
	Très satisfait	Assez satisfait	Assez mécontent	Très mécontent
	$			
État de l'extérieur	67 353	43 392	48 169	25 908
État de l'intérieur	68 156	42 229	29 948	--
Qualité de l'air	67 039	40 079	34 122	24 041[2]
Espace	66 512	39 158	24 515	39 103[2]
Sécurité	67 086	39 750	12 474	--

1. Valeur marchande estimée par les propriétaires non agricoles.
2. Estimation dont la fiabilité est douteuse en raison de la taille insuffisante de l'échantillon.

Source : Statistique Canada, Enquête sur l'équipement ménager, calculs du BSQ.

CONCLUSION

Depuis un peu plus de vingt ans, la population augmente et la taille des ménages diminue : ce phénomène a provoqué des transformations de l'offre et de la demande de logements et par conséquent des conditions de vie.

Ainsi la diminution du nombre moyen de personnes par ménage et l'augmentation du nombre moyen de pièces par logement ont entraîné une baisse de la densité d'occupation. Entre 1982 et 1993, la densité d'occupation des logements québécois est passée de 0,6 à 0,5 personne par pièce. Cette baisse de la densité d'occupation favorise une augmentation du bien-être.

Les installations sanitaires de base sont présentes dans l'immense majorité des logements, de même que plusieurs appareils électroménagers. De plus, les équipements de haute technologie associés souvent aux loisirs, tels le lecteur de disques compacts, le magnétoscope et le micro-ordinateur, ont accompli des percées importantes. Ces équipements ménagers concourent à accroître la qualité de vie dans le logement.

La proportion de ménages québécois propriétaires de leur logement s'est accrue, celle-ci passant de 49,2 % en 1972 à 56,4 % en 1993. Plus de 80 % des couples avec enfants sont propriétaires de leur logement, comparativement à 34,7 % des familles monoparentales et 24,8 % des personnes seules. La satisfaction des ménages à l'égard

de leur logement est plus grande chez les propriétaires, surtout lorsque la valeur marchande du logement est élevée, et que le logement ne requiert qu'un entretien régulier. Bien sûr, plus le ménage bénéficie de revenus élevés, plus il est en mesure de vivre dans un habitat de qualité disposant des équipements ménagers les plus complets adaptés à ses besoins.

Somme toute, les conditions de vie des Québécois à l'égard de leur logement se comparent avantageusement à celles des habitants des autres pays industrialisés.

RÉFÉRENCES

ASSELIN, Suzanne et al., 1992, *Portrait social du Québec*, chap. 8, pp. 311-341, Québec, Les Publications du Québec, 353 p.

BLAKENEY, Margaret, 1992, «Les Canadiens qui occupent des logements subventionnés», *Tendances sociales canadiennes*, hiver, Ottawa, Statistique Canada, pp. 21-25.

CHE-ALFORD, Janet, 1990, «L'accession à la propriété», *Tendances sociales canadiennes*, printemps, Ottawa, Statistique Canada, pp. 2-5.

FILION, Pierre et Trudi E. BUNTING, 1990, *Accessibilité du logement au Canada*, série «Le Canada à l'étude», Ottawa, Statistique Canada, 43 p.

LANGLOIS, Simon et al., 1990, *La société québécoise en tendances 1960-1990*, chap. 13.1, pp. 455-464, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 667 p.

LO, Oliver et Pierre GAUTHIER, «Les locataires et l'abordabilité du logement», *Tendances sociales canadiennes*, printemps, Ottawa, Statistique Canada, pp. 14-17.

PELLI, Catherine, 1982, *Mesure des conditions de logement, Programme d'élaboration des indicateurs sociaux de l'OCDE*, études spéciales no. 8, Paris, Organisation de coopération et de développement économiques, pp. 130-164.

SILVER, Cynthia et René VAN DIEPEN, 1995, «L'évolution du mode d'occupation des logements de 1951 à 1991», *Tendances sociales canadiennes*, printemps, Ottawa, Statistique Canada, pp. 8-12.

Institut national de la statistique et des études économiques, 1993, *La société française, données sociales : 1993*, chap. 8, pp. 395-454, Paris, Institut national de la statistique et des études économiques, 598 p.

Institut national de la statistique et des études économiques, 1994, *Tableaux de l'économie française*, chap. 4 et 5, pp. 40-51, Paris, Institut national de la statistique et des études économiques, 195 p.

Office statistique des communautés européennes, 1991, *Portrait social de l'Europe,* chap. sur le logement, pp. 117-124, Luxembourg, Office statistique des communautés européennes, 142 p.

Organisation de coopération et de développement économiques, 1986, *Les conditions de vie dans les pays de l'OCDE, recueil d'indicateurs sociaux*, chap. 6, pp. 133-153 , Paris, Organisation de coopération et de développement économiques, 169 p.

Statistique Canada, 1972-1993, *Équipement ménager selon le revenu et d'autres caractéristiques* (13-218), Ottawa, Statistique Canada.

U.S. Bureau of the Census, 1994, *Statistical abstract of the United States : 1994*, Sec. 25, pp. 722-748, Washington, The Reference Press, 1011 p.

U.S. Bureau of the Census, 1995, *Statistical abstract of the United States : 1995*, Sec. 25, pp. 721-744, Washington, The Reference Press, 1045 p.

Chapitre 6

La sécurité des personnes

par Denis LAROCHE

LES FAITS SAILLANTS

- Entre 1962 et 1994, le taux de crimes avec violence s'est multiplié par 4,9.
- Depuis 1983, la hausse des voies de fait de niveau I et II représente 99 % de la croissance de la criminalité au Québec. L'augmentation des crimes avec violence au Québec depuis 1983 se concentre principalement dans le groupe des infractions comportant les plus faibles niveaux de violence.
- Les taux de criminalité des infractions les plus violentes sont à la baisse. En 1994, le taux d'homicide au Québec est le plus bas observé depuis 1968 et celui des vols qualifiés est le plus faible depuis 1974.
- Les crimes avec violence les plus graves sont 3,7 fois plus fréquents aux États-Unis qu'au Québec.
- Les homicides de conjointes (y compris les conjointes de fait) comptent en moyenne pour près de 28,5 % des homicides perpétrés contre les femmes au Québec entre 1980 et 1994.
- La plus grande partie de l'augmentation de la violence «conjugale» entre 1987 et 1994 n'est pas attribuable aux conjoints ni même aux ex-conjoints des victimes : les infractions commises par une personne connue de la victime, mais sans relation avec elle, comptent pour 56,5 % de l'augmentation des statistiques policières de violence «conjugale».
- Dans l'ensemble des victimes des crimes avec violence au Québec, 52,7 % sont de sexe masculin et 47,3 % de sexe féminin. Parmi les victimes de sexe masculin, 22,6 % ont moins de 18 ans, alors que cette proportion est de 18,3 % chez les victimes de sexe féminin.
- Environ 49,8 % des 40 000 victimes des divers crimes avec violence commis en 1994 ont subi des blessures; les hommes comptent pour 54,4 % des victimes de blessures et les femmes, pour 45,6 %. La répartition, selon le sexe, des victimes de blessures s'avère donc à peu près proportionnelle à celle des crimes avec violence subis par les hommes et les femmes.
- Selon les enquêtes nationales sur la victimisation, la criminalité contre la personne, notamment l'occurrence des crimes avec violence, est moins élevée au Québec que dans le reste du Canada.

INTRODUCTION

Le droit d'une personne à son intégrité physique constitue un préalable fondamental à l'amélioration des conditions de vie d'une société. À maints égards, il semble même que l'amélioration des conditions de vie s'accompagne d'une préoccupation croissante envers les menaces à la sécurité de la personne. Le progrès de la culture et de l'éducation, la disponibilité de soins de santé de qualité, l'accès à des emplois stables et rémunérateurs sont relégués au rang des acquis fragiles si, en tout temps, ils risquent d'être compromis par des agressions survenant sur la rue, dans des édifices publics ou, même, dans l'intimité du domicile.

La principale forme de violence qui se manifeste dans les sociétés de droit, et à propos de laquelle il existe des normes sociales reconnues, demeure la violence criminelle. Reflétées dans l'évolution de la législation ou de la jurisprudence, ces normes font l'objet, généralement, d'un large consensus dans la société. Dans cette optique, l'évolution annuelle de la criminalité devient l'indicateur privilégié de la mesure des atteintes à la sécurité de la personne.

LES PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES

Diverses séries de données sont disponibles pour mesurer le phénomène de la criminalité. La source la plus connue demeure le programme de la Déclaration uniforme de la criminalité (DUC) dont l'existence remonte à 1962. Ce programme permet la collecte systématique auprès de tous les corps de police (municipaux, Sûreté du Québec, Gendarmerie royale et services policiers autochtones) de renseignements sur les incidents signalés à la police, sur les infractions réelles (c'est-à-dire les incidents que la police, après une première enquête, considère comme s'étant réellement produits), sur les infractions solutionnées ou classées, ainsi que sur le sexe de l'agresseur et sur la classification de ce dernier comme adulte ou jeune délinquant.

Le portrait de la criminalité tracé à l'aide des statistiques recueillies dans le cadre de la DUC demeure relativement sommaire. Les statistiques de la DUC ne recensent, somme toute, que les infractions; elles ne permettent pas de préciser les caractéristiques démographiques et sociales des protagonistes impliqués, qu'ils soient victimes ou agresseurs. En outre, la DUC omet de prendre en considération certaines dimensions importantes de l'agression, telles que le lieu de l'infraction, l'infliction de lésions et leur nature, l'emploi ou non d'une arme par l'agresseur, de même que la nature d'une telle arme, s'il y a lieu.

Devant ces lacunes, des travaux ont été entrepris en 1983 (ministère de la Sécurité publique, 1995, *Statistiques 1994, Criminalité et application des règlements de la circulation*, p. 95) en vue de mettre en place une DUC révisée, capable de recueillir une plus grande quantité de renseignements sur chaque infraction. L'instauration du nouveau programme progresse rapidement au Québec. En 1993, environ 75 corps policiers (Sûreté du Québec et services policiers municipaux) employaient le système de la DUC révisée, couvrant plus de 70 % de la criminalité enregistrée au Québec. En 1994, près d'une centaine de corps policiers ont mis en place un système de collecte de renseignements liés à la criminalité répondant aux critères de la DUC révisée, couvrant près de 95 % de la criminalité enregistrée au Québec. L'implanta-

tion de ce programme a progressé moins rapidement dans l'ensemble du Canada : la DUC révisée y représente environ 33 % du volume de données sur les infractions réelles au *Code criminel* (Statistique Canada, 1995, *Statistique de la criminalité au Canada 1994*, p. 77). La mise en oeuvre de ce nouveau programme permet de dresser un portrait plus exact de la criminalité en prenant en considération diverses caractéristiques des incidents, des agresseurs ainsi que des victimes.

Cependant, une proportion importante des agressions ne parvient jamais à la connaissance des services policiers; les statistiques policières ne constituent donc pas un bilan exhaustif de la violence exercée contre la personne. Il y a lieu de croire que, le plus souvent, les infractions non signalées sont de nature mineure, mais des infractions graves sont néanmoins soustraites à l'intervention publique du fait que les victimes renoncent à dénoncer leur agresseur. Il ne s'agit pas uniquement de gens se conformant à la fameuse *loi du silence* des milieux interlopes. Les agressions sexuelles de même que les agressions commises par un membre de la famille contre un autre membre de la famille ont trop souvent tendance à être considérées comme des affaires *privées*, de sorte que les victimes hésitent ou renoncent à recourir à la puissance publique pour y mettre fin; c'est le cas, notamment, dans les situations de violence à caractère conjugal.

Pour mesurer la part des agressions qui demeurent non signalées, Statistique Canada a réalisé au cours de la dernière décennie des enquêtes sur la victimisation occasionnée par les agressions criminelles perpétrées contre la personne. Les résultats de ces diverses enquêtes permettent ainsi de compléter le bilan des atteintes à la sécurité de la personne au Québec.

L'étude actuelle comporte donc cinq grandes divisions: l'évolution de la criminalité et des crimes avec violence, la violence familiale et la violence conjugale, les particularités des crimes avec violence selon les régions au Québec, les caractéristiques des victimes et des agresseurs, et les tendances de la victimisation.

LES CRIMES AVEC VIOLENCE

Les infractions définies par le *Code criminel* ne se limitent pas aux seuls crimes avec violence, c'est-à-dire aux infractions perpétrées contre la personne. Elles comportent également les infractions commises à l'égard de la propriété, telles que le vol, la fraude ou le vandalisme. Une troisième catégorie de délits regroupe les autres offenses au *Code criminel*, incluant les infractions relatives aux jeux et paris, à la prostitution, aux armes offensives, aux incendies criminels, à la contrefaçon de monnaie, etc. Une augmentation de la criminalité est donc susceptible de recouvrir une vaste gamme d'activités. Il importe de vérifier si une telle hausse reflète un accroissement de la violence exercée contre la personne.

Les crimes avec violence comprennent, pour leur part, les infractions d'homicide, les tentatives de meurtre, les agressions sexuelles, les autres infractions d'ordre sexuel, les enlèvements, les voies de fait et les vols qualifiés. Les statistiques présentées dans les tableaux qui accompagnent ce chapitre portent sur les infractions réelles, c'est-à-dire les délits que la police, à la suite d'une première investigation, considère comme s'étant effectivement produits. Lorsqu'une affaire comprend plusieurs infrac-

tions, la DUC comptabilise l'incident selon le délit considéré comme le plus grave; une telle approche se traduit cependant par une sous-représentation des infractions moins graves (Statistique Canada, 1995, *Statistique de la criminalité au Canada 1994*, p. 1).

Les tendances générales de la criminalité

Les crimes avec violence ne constituent qu'une faible proportion des infractions criminelles recensées à chaque année (tableau 6.1). En 1962, au Québec, ils comptaient pour 7,3 % du total des infractions réelles au *Code criminel*; la part des crimes contre la propriété atteignait alors 74,8 % contre 17,9 % pour les autres crimes. La propor-

Tableau 6.1
Infractions réelles relatives à certaines catégories d'infractions au *Code criminel,* selon la Déclaration uniforme de la criminalité, nombre et répartition en pourcentage, Québec, 1962-1994

Année	Catégorie d'infraction							
	Crimes avec violence		Crimes contre la propriété		Autres crimes		Total *Code criminel*	
	n	%	n	%	n	%	n	%
1962	8 066	7,3	82 617	74,8	19 769	17,9	110 452	100,0
1963	9 418	7,7	93 788	76,7	19 094	15,6	122 300	100,0
1964	9 732	7,2	95 853	70,7	29 916	22,1	135 501	100,0
1965	11 018	8,3	95 560	71,8	26 592	20,0	133 170	100,0
1966	13 408	9,0	100 976	68,1	33 911	22,9	148 295	100,0
1967	15 227	8,9	114 246	66,7	41 795	24,4	171 268	100,0
1968	16 659	8,7	128 432	67,1	46 202	24,2	191 293	100,0
1969	18 159	8,3	145 184	66,8	54 158	24,9	217 501	100,0
1970	18 274	8,1	154 776	68,3	53 619	23,7	226 669	100,0
1971	17 989	8,2	156 883	71,4	44 937	20,4	219 809	100,0
1972	18 553	8,3	161 342	71,8	44 938	20,0	224 833	100,0
1973	20 809	7,3	182 383	64,2	80 780	28,4	283 972	100,0
1974	23 858	7,7	220 330	70,7	67 510	21,7	311 698	100,0
1975	27 223	8,1	243 283	72,3	65 920	19,6	336 426	100,0
1976	26 866	8,0	245 175	72,7	65 047	19,3	337 088	100,0
1977	25 345	7,8	233 593	72,3	63 992	19,8	322 930	100,0
1978	25 202	7,9	229 283	71,6	65 634	20,5	320 119	100,0
1979	29 176	7,6	276 255	71,8	79 356	20,6	384 787	100,0
1980	31 131	7,0	325 464	72,8	90 176	20,2	446 771	100,0
1981	32 950	7,0	345 577	73,1	94 467	20,0	472 994	100,0
1982	31 572	6,9	337 855	73,9	87 940	19,2	457 367	100,0
1983	30 717	7,1	315 854	73,2	84 947	19,7	431 518	100,0
1984	32 257	7,3	318 490	72,0	91 309	20,7	442 056	100,0
1985	33 847	7,4	324 945	71,0	98 941	21,6	457 733	100,0
1986	36 465	7,9	323 005	69,6	104 678	22,6	464 148	100,0
1987	40 237	8,5	317 376	67,4	113 336	24,1	470 949	100,0
1988	44 169	9,2	318 155	66,3	117 498	24,5	479 822	100,0
1989	47 051	9,6	324 568	65,9	120 621	24,5	492 240	100,0
1990	50 259	9,4	356 193	66,4	129 962	24,2	536 414	100,0
1991	54 212	9,3	392 174	67,2	137 253	23,5	583 639	100,0
1992[1]	56 766	9,9	379 302	66,1	137 582	24,0	573 650	100,0
1993	53 629	10,1	348 208	65,8	126 991	24,0	528 828	100,0
1994	53 117	10,7	317 564	63,9	126 188	25,4	496 869	100,0

1. En 1992, environ 5 000 incidents relatifs au *Code criminel* sont omis; la Gendarmerie royale du Canada a fait parvenir ces statistiques à Statistique Canada après la date de tombée convenue.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, *Statistique de la criminalité au Canada,* (85-206), publication annuelle.

tion des crimes avec violence dans l'ensemble des infractions criminelles n'a pas connu de variations considérables au cours des années ultérieures. Il faut cependant souligner une progression légère, mais généralement continue, de cette proportion depuis 1984-85, de sorte que les crimes avec violence comptent pour 10,7 % des infractions criminelles enregistrées en 1994.

Les taux pour l'ensemble des infractions définies par le *Code criminel* ont augmenté considérablement au Québec au cours des trois dernières décennies (figure 6.1). Ils sont en effet passés de 2 056 infractions pour 100 000 habitants en 1962 (une infraction par 49 habitants environ) à un sommet de 8 243 infractions pour 100 000 habitants en 1991 (une infraction par 12 habitants environ). En d'autres termes, le taux de criminalité n'a cessé de progresser pour quadrupler au cours des trois dernières décennies. Cependant, depuis le sommet atteint en 1991, le taux de criminalité est en régression; il a diminué à chaque année pour atteindre 6 824 pour 100 000 habitants en 1994.

Le taux des crimes avec violence a suivi la tendance générale à la hausse de la criminalité. Ce taux était de 150 pour 100 000 habitants en 1962, soit une infraction pour 667 habitants; il a progressé pour atteindre un sommet de 793 pour 100 000 habitants en 1992. Depuis, il a diminué à chaque année pour s'établir à 730 pour

Figure 6.1
Taux[1] de certaines catégories d'infractions au *Code criminel*, Déclaration uniforme de la criminalité, Québec, 1962-1994

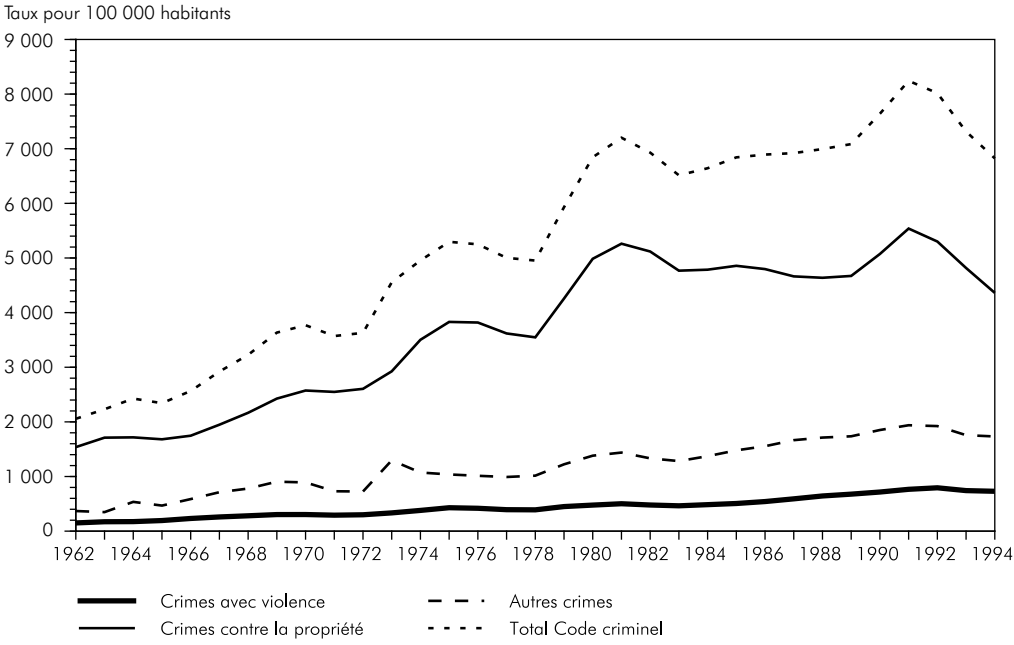

1. Les taux entre 1962 et 1970 ont été calculés avec les estimations de population présentées dans *L'homicide au Canada 1988 : Perspective statistique*, (85-209), p. 75. Les autres taux ont été calculés avec les estimations de population révisées pour la période 1971-1991, présentées dans *Estimations intercensitaires révisées de la population et des familles au 1er juillet, 1971-1991*, (91-537), Statistique Canada, avril 1994. Pour les années subséquentes à 1991, les estimations utilisées sont celles publiées dans *Statistiques démographiques annuelles*, (91-213), Statistique Canada, 1994, p. 64.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique de la criminalité au Canada.

100 000 habitants en 1994 : ainsi, un crime avec violence est enregistré pour chaque tranche de 137 habitants. Il n'en reste pas moins que le taux de 1994 est 4,9 fois plus élevé que celui observé en 1962. En comparaison, le taux des crimes contre la propriété est 2,8 fois plus grand en 1994 qu'en 1962, contre 4,7 fois pour les autres crimes. La criminalité avec violence est donc celle qui a connu la progression la plus substantielle.

Tableau 6.2
Infractions réelles relatives à certaines catégories de crimes avec violence, selon la Déclaration uniforme de la criminalité, Québec, 1962-1994

Année	Catégorie d'infraction						
	Voies de fait		Vols qualifiés		Homicides		Total des crimes avec violence[2]
	n	%	n	%	n	%	n
1962	5 258	65,2	2 712	33,6	62	0,8	8 066
1963	5 893	62,6	3 414	36,2	69	0,7	9 418
1964	6 776	69,6	2 853	29,3	52	0,5	9 732
1965	8 121	73,7	2 782	25,2	63	0,6	11 018
1966	10 677	79,6	2 616	19,5	56	0,4	13 408
1967	11 930	78,3	3 168	20,8	75	0,5	15 227
1968	12 757	76,6	3 715	22,3	102	0,6	16 659
1969	13 222	72,8	4 712	25,9	126	0,7	18 159
1970	12 806	70,1	5 215	28,5	141	0,8	18 274
1971	13 180	73,3	4 563	25,4	124	0,7	17 989
1972	13 829	74,5	4 418	23,8	157	0,8	18 553
1973	14 952	71,9	5 535	26,6	155	0,7	20 809
1974	14 565	61,0	7 953	33,3	169	0,7	23 858
1975	14 800	54,4	11 163	41,0	226	0,8	27 223
1976	15 270	56,8	10 377	38,6	205	0,8	26 866
1977	14 394	56,8	9 780	38,6	197	0,8	25 345
1978	14 445	57,3	9 610	38,1	180	0,7	25 202
1979	16 908	58,0	11 052	37,9	186	0,6	29 176
1980	16 874	54,2	13 061	42,0	181	0,6	31 131
1981	18 029	54,7	13 691	41,6	186	0,6	32 950
1982	17 214	54,5	13 172	41,7	191	0,6	31 572
1983	18 235	59,4	10 748	35,0	190	0,6	30 717
1984	20 194	62,6	10 403	32,3	198	0,6	32 257
1985	22 060	65,2	10 502	31,0	219	0,6	33 847
1986	25 142	68,9	10 170	27,9	156	0,4	36 465
1987	29 482	73,3	9 750	24,2	174	0,4	40 237
1988	32 736	74,1	10 371	23,5	154	0,3	44 169
1989	34 284	72,9	11 471	24,4	215	0,5	47 051
1990	37 238	74,1	11 676	23,2	181	0,4	50 259
1991	39 939	73,7	12 850	23,7	180	0,3	54 212
1992[1]	42 397	74,7	12 776	22,5	166	0,3	56 766
1993	41 384	77,2	10 640	19,8	159	0,3	53 629
1994	41 845	78,8	9 798	18,4	126	0,2	53 117

1. En 1992, environ 5 000 incidents relatifs au *Code criminel* sont omis; la Gendarmerie royale du Canada a fait parvenir ces statistiques à Statistique Canada après la date de tombée convenue.
2. En plus des voies de fait, des vols qualifiés et des homicides, le total des crimes avec violence comprend les groupes d'infractions suivantes : les autres infractions d'ordre sexuel, les enlèvements et les tentatives de meurtre. À titre d'exemple, il y a eu 358 tentatives de meurtre au Québec en 1994, 851 autres infractions d'ordre sexuel et 139 enlèvements.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, *Statistique de la criminalité au Canada*, (85-205), publication annuelle.

Les crimes avec violence

Dans le cas des crimes contre la personne, le degré de violence varie considérablement d'une catégorie d'infraction à l'autre (tableau 6.2). L'homicide constitue l'atteinte la plus radicale à l'intégrité physique de la personne; c'est aussi l'agression la moins fréquente. Il est, en outre, exceptionnel qu'un homicide passe longtemps inaperçu; les statistiques relatives à une telle infraction constituent donc un bilan très rapproché de la réalité, alors que tel n'est pas le cas dans les autres types d'infraction.

L'homicide est un crime peu fréquent. En 1962, les homicides comptaient pour 0,8 % des crimes avec violence; cette proportion est passée à 0,2 % en 1994. Tout au long de la période écoulée entre ces deux dates, la proportion est toujours demeurée sous la barre de 1 %.

En 1962, le taux d'homicide était de 1,2 pour 100 000 habitants (figure 6.2); il a connu une hausse spectaculaire au début des années 1970, pour culminer à un taux de 3,6 pour 100 000 habitants en 1975. Cette phase d'expansion a été suivie d'une période de stabilité relative au début des années 1980, avec un taux oscillant, en général, entre 2,5 et 3,0 homicides pour 100 000 habitants. Depuis le début des années 1990, une tendance à la baisse paraît s'imposer. Le taux d'homicide a en effet enregistré un

Figure 6.2
Taux[1] de certaines catégories de crimes avec violence, Déclaration uniforme de la criminalité, Québec, 1962-1994

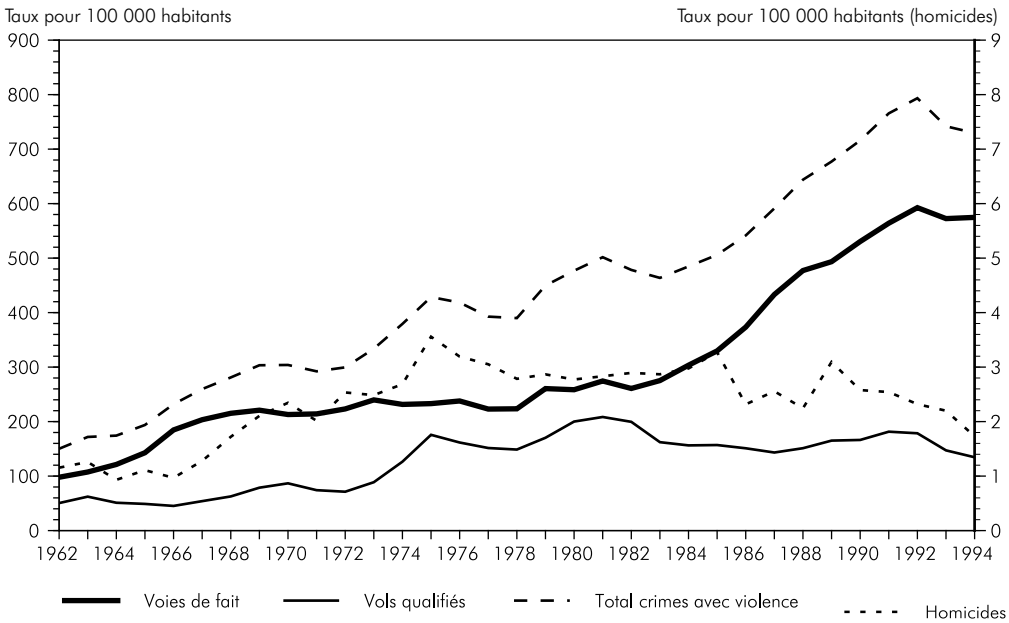

1. Les taux entre 1962 et 1970 ont été calculés avec les estimations de population présentées dans *L'homicide au Canada 1988 : Perspective statistique*, (85-209), p. 75. Les autres taux ont été calculés avec les estimations de population révisées pour la période 1971-1991, présentées dans *Estimations intercensitaires révisées de la population et des familles au 1er juillet, 1971-1991*, (91-537), Statistique Canada, avril 1994. Pour les années subséquentes à 1991, les estimations utilisées sont celles publiées dans *Statistiques démographiques annuelles*, (91-213), Statistique Canada, 1994, p. 64.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique de la criminalité au Canada, (85-205), publication annuelle.

recul à chacune des cinq dernières années. Il est ainsi passé de 3,1 à 1,7 pour 100 000 habitants entre 1989 et 1994, pour constituer le taux le plus bas enregistré depuis 1968. De façon plus concrète, le nombre d'homicides au Québec a enregistré une chute de 40 % au cours de cette période, passant à 126, en 1994, alors qu'il était de 215, en 1989. À titre de comparaison, il est survenu 764 décès par suite d'accidents de véhicules à moteur et 1 291 personnes se sont donné la mort par suicide au Québec en 1994 (Duchesne, 1995, tableau 310).

Le tableau 6.2 ne présente pas de série statistique sur l'évolution des tentatives de meurtre. Bien que ces infractions soient, en général, plus fréquentes que les homicides – elles peuvent, en effet, être jusqu'à deux fois plus nombreuses – leur évolution a suivi d'assez près celle des homicides.

Les vols qualifiés recèlent, pour leur part, un potentiel souvent élevé de violence. Dès que quelqu'un commet un vol en employant la violence ou une arme, l'infraction est considérée comme un vol qualifié. Ce type d'infraction compte pour 18,4 % des crimes avec violence commis en 1994 au Québec, soit un taux de 135 pour 100 000 habitants. Il survient un vol qualifié pour chaque tranche de 741 habitants.

L'évolution des infractions classées comme vols qualifiés a suivi une trajectoire plus ou moins parallèle à l'ensemble des crimes avec violence jusqu'au début des années 1980. Cette courbe s'est par la suite stabilisée, alors que celle des crimes de violence a poursuivi son ascension. En 1962, le taux des vols qualifiés s'établissait à 50 pour 100 000 habitants au Québec. À la fin des années 1960 et au début des années 1970, le Québec a enregistré une forte progression des vols qualifiés. Cette ascension des taux s'est effectuée en dents de scie et les plus fortes poussées paraissent coïncider d'assez près avec les périodes de ralentissement économique.

Le Québec connaissait en 1975 une première pointe de ce taux avec 176 infractions pour 100 000 habitants. Le taux le plus élevé, soit 208 infractions pour 100 000 habitants, a été atteint en 1981 et une dernière poussée de 181 infractions pour 100 000 habitants s'est produite en 1991. Depuis ce dernier soubresaut, le taux a connu une diminution à chaque année pour régresser à 135 pour 100 000 habitants en 1994, soit le taux le plus bas enregistré depuis 1974. Il semble donc que la tendance à la progression des vols qualifiés ait été enrayée dès le début des années 1980, puisque la pointe enregistrée en 1991 est demeurée en deçà du sommet atteint en 1981.

Les voies de fait constituent la catégorie d'infraction de loin la plus courante. En 1994, les infractions regroupées sous le vocable générique de *voies de fait* comptent pour 78,8 % des crimes avec violence au Québec. Le taux des voies de fait atteint alors 575 pour 100 000 habitants, soit une infraction par 174 habitants

Les voies de fait regroupent trois grandes catégories d'infraction. On y trouve le groupe des voies de fait proprement dites, qui compte, en 1994, pour près de 83,1 % du total des voies de fait, le groupe des agressions sexuelles qui représente 9 % de ce total et un troisième groupe d'infractions particulières telles que les voies de fait contre un officier de police, un agent de la paix ou un fonctionnaire public, l'infliction illégales de lésions corporelles ou la décharge intentionnelle d'une arme à feu, et une catégorie résiduelle d'autres voies de fait. Ce troisième groupe d'infractions compte pour 7,8 % du total des voies de fait.

À la différence des homicides et des vols qualifiés, il est devenu difficile de procéder à une analyse de l'évolution des voies de fait en longue période. La raison en est que les principales infractions constituant cette catégorie ont fait l'objet d'une redéfinition complète à l'occasion de la promulgation, au début de 1983, du projet de loi C-127 adopté par le Parlement fédéral (Statistique Canada, 1984, *Statistique de la criminalité du Canada 1983*, p. 35).

Les modifications apportées par ce projet de loi à la définition et à la classification des voies de fait sont multiples : le crime de viol et les infractions d'attentat à la pudeur contre une personne de sexe féminin ou contre une personne de sexe masculin disparaissent et sont remplacés par les agressions sexuelles (niveau I), les agressions sexuelles armées ou infligeant des lésions corporelles (niveau II) et les agressions sexuelles graves blessant, mutilant ou défigurant la victime ou mettant sa vie en danger (niveau III).

Les crimes de voies de fait (sans agression sexuelle) font également l'objet d'une classification à trois niveaux : les voies de fait simples (niveau I), les voies de fait avec une arme ou infligeant des lésions corporelles (niveau II) et les voies de fait graves blessant, mutilant ou défigurant la victime ou mettant sa vie en danger (niveau III). La classification des voies de fait devient donc symétrique à celle des agressions sexuelles, les dernières étant cependant soumises à des pénalités plus sévères.

Le projet de loi C-127 a, de plus, ajouté des dispositions au *Code criminel* accordant une plus grande latitude aux policiers pour procéder à l'arrestation des agresseurs et au dépôt d'accusations contre eux (*Statistique de la criminalité au Canada 1993*, 1994, p. 35). Ces ajouts visaient, notamment, à augmenter la capacité d'intervention des forces policières dans les incidents de violence familiale. Dans le cas des agressions sexuelles, un analyste, citant Flora MacDonald, soutient que les modifications adoptées voulaient faire ressortir «la nature violente plutôt que le caractère sexuel de l'infraction et à faire augmenter à la fois les taux de déclaration et les taux d'accusation» (Statistique Canada, 1994, *Statistique de la criminalité au Canada 1993*, p. 33; Stuart, 1993, p. 242).

Même si les modifications apportées par le projet de loi C-127 ont eu pour effet de rendre très difficile la comparaison entre les données recueillies par la suite et celles portant sur les années antérieures à 1983, le tableau 6.2 présente tout de même une série sur les voies de fait survenues entre 1962 et 1994.

Dans cette série, les définitions découlant du projet de loi C-127 ont cours à compter de l'année 1983. Dans le cas des données publiées entre 1974 et 1982, une façon de rendre la définition le plus comparable possible avec les données publiées depuis 1983 consiste à additionner les voies de fait et les infractions d'ordre sexuel (y compris le viol et les infractions en rapport avec les attentats à la pudeur (art. 149 et 156 du *Code criminel* d'alors)) dont il faut soustraire les *autres infractions d'ordre sexuel* (art. 126, 150-154, 157 du *Code criminel* de l'époque). En effet, depuis 1983, les *autres infractions d'ordre sexuel* constituent une catégorie distincte de délits et sont comptabilisées séparément des agressions sexuelles.

En janvier 1974, la police a commencé à déclarer les délits criminels avec plus de détails, avec l'adoption d'une classification comportant 18 catégories et 72 sous-catégories. Cette ventilation a remplacé les 26 catégories de délits employées depuis 1962 (Statistique Canada, 1982, *Statistique de la criminalité et de l'application des règlements de la circulation 1981*, p. 7). Ainsi, de 1962 à 1973, les données annuelles publiées par Statistique Canada ne sont pas suffisamment ventilées pour permettre de soustraire les *autres infractions d'ordre sexuel* de l'ensemble des infractions d'ordre sexuel. S'il faut en juger par les statistiques postérieures à cette période, le biais ainsi créé dans la série statistique demeure sans doute peu important. À titre d'exemple, en 1981 et en 1982, les *autres infractions d'ordre sexuel* comptent pour moins de 4 % du total des voies de fait. En 1974 et en 1975, ces infractions comptent respectivement pour 6,1 % et 5,2 % des voies de fait. Faute de pouvoir déduire les *autres infractions d'ordre sexuel*, les données sur les voies de fait pour les années 1962 à 1973 peuvent donc être surévaluées d'environ 5 % par rapport aux données de la période allant de 1974 à 1982 présentées dans le tableau 6.2. Il convient donc de conserver une certaine réserve à l'égard des conclusions que l'on peut tirer de l'examen d'une telle série.

Entre 1962 et 1982, les infractions de voies de fait augmentent à un rythme moins rapide que celui des vols qualifiés : les taux de crimes de voies de fait sont multipliés par 2,7, alors que ceux des vols qualifiés sont multipliés par 4. Cependant la hausse des infractions de voies de fait a été plus rapide entre 1963 et 1969, alors que celle des vols qualifiés a été particulièrement forte entre 1972 et 1975.

À la suite de l'adoption du projet de loi C-127, l'évolution devient cependant tout à fait divergente. De 1983 à 1994, la hausse des infractions de voies de fait s'est poursuivie, alors que les infractions de vol qualifié avaient déjà atteint en 1981 un sommet qu'elles ne dépasseront jamais par la suite. Au cours de cette période, les voies de fait comptent pour plus de 105 % de la hausse des crimes avec violence au Québec.

À elles seules, les voies de fait de niveau I (commises sans l'aide d'une arme quelconque ou sans infliger de lésions ou de blessures) comptent pour près de 65,8 % du total des voies de fait en 1994 au Québec (tableau 6.3); elles représentent, en outre, près de 52 % du total des crimes avec violence. Entre 1983 et 1992, le taux de ces infractions n'a cessé d'augmenter, passant de 143,7 à 383 pour 100 000 habitants. Le léger recul de ce taux, survenu en 1993, a été largement effacé en 1994, alors que le taux se situe à 378,1 pour 100 000 habitants, soit 2,6 fois celui de 1983. Depuis 1983, la hausse des voies de fait de niveau I représente plus de 80 % de l'augmentation du nombre de crimes avec violence au Québec.

Pour leur part, les voies de fait armées de niveau II comptent pour 16,1 % du total des voies de fait et pour 12,7 % du total des crimes avec violence. Depuis 1983, exception faite de l'année 1992, leur nombre et leur taux enregistrent une progression constante. Le taux de 1994 atteint 92,4 pour 100 000 habitants, soit 2,4 fois celui de 1983. Si l'on ajoute l'augmentation des voies de fait de niveau II à la hausse des voies de fait de niveau I, la croissance de ces infractions équivaut à près de 99 % de l'augmentation des crimes avec violence survenue entre 1983 et 1994.

Tableau 6.3
Répartition des voies de faits, selon la nature de l'infraction, Québec, 1983-1994

Année	Ensemble des voies de fait							
	Agressions sexuelles			Voies de fait			Autres voies de fait	Total des voies de fait
	Niveau I	Niveau II	Niveau III	Niveau I	Niveau II	Niveau III		
	n							
1983	1 615	221	153	9 518	2 566	686	3 476	18 235
1984	1 960	194	165	11 333	2 996	601	2 945	20 194
1985	2 249	199	164	13 096	3 201	474	2 677	22 060
1986	2 712	199	134	15 065	3 767	497	2 768	25 142
1987	2 897	187	137	18 431	4 197	490	3 143	29 482
1988	3 224	185	108	20 817	4 695	593	3 114	32 736
1989	3 290	189	121	22 239	4 673	643	3 129	34 284
1990	3 372	191	116	23 877	5 423	637	3 622	37 238
1991	3 601	169	143	25 230	6 095	720	3 981	39 939
1992	4 084	187	139	27 400	6 066	692	3 829	42 397
1993	3 776	176	129	26 678	6 417	560	3 648	41 384
1994	3 491	152	143	27 528	6 729	520	3 282	41 845
Ratio 1994/1983	**2,2**	**0,7**	**0,9**	**2,9**	**2,6**	**0,8**	**0,9**	**2,3**
	Taux pour 100 000 habitants[1]							
1983	24,4	3,3	2,3	143,7	38,7	10,4	52,5	275,3
1984	29,5	2,9	2,5	170,3	45,0	9,0	44,3	303,5
1985	33,6	3,0	2,5	195,7	47,8	7,1	40,0	329,7
1986	40,3	3,0	2,0	223,7	55,9	7,4	41,1	373,4
1987	42,6	2,7	2,0	270,8	61,7	7,2	46,2	433,2
1988	47,0	2,7	1,6	303,4	68,4	8,6	45,4	477,2
1989	47,4	2,7	1,7	320,1	67,3	9,3	45,0	493,4
1990	48,0	2,7	1,7	340,1	77,2	9,1	51,6	530,4
1991	50,9	2,4	2,0	356,3	86,1	10,2	56,2	564,0
1992	57,1	2,6	1,9	383,0	84,8	9,7	53,5	592,6
1993	52,2	2,4	1,8	369,1	88,8	7,7	50,5	572,5
1994	47,9	2,1	2,0	378,1	92,4	7,1	45,1	574,7
Ratio 1994/1983	**2,0**	**0,6**	**0,9**	**2,6**	**2,4**	**0,7**	**0,9**	**2,1**
	En pourcentage du total annuel							
1983	8,9	1,2	0,8	52,2	14,1	3,8	19,1	100,0
1984	9,7	1,0	0,8	56,1	14,8	3,0	14,6	100,0
1985	10,2	0,9	0,7	59,4	14,5	2,1	12,1	100,0
1986	10,8	0,8	0,5	59,9	15,0	2,0	11,0	100,0
1987	9,8	0,6	0,5	62,5	14,2	1,7	10,7	100,0
1988	9,8	0,6	0,3	63,6	14,3	1,8	9,5	100,0
1989	9,6	0,6	0,4	64,9	13,6	1,9	9,1	100,0
1990	9,1	0,5	0,3	64,1	14,6	1,7	9,7	100,0
1991	9,0	0,4	0,4	63,2	15,3	1,8	10,0	100,0
1992	9,6	0,4	0,3	64,6	14,3	1,6	9,0	100,0
1993	9,1	0,4	0,3	64,5	15,5	1,4	8,8	100,0
1994	8,3	0,4	0,3	65,8	16,1	1,2	7,8	100,0

1. Les taux ont été calculés avec les estimations de population révisées pour la période 1971-1991, présentées dans *Estimations intercensitaires révisées de la population et des familles au 1er juillet, 1971-1991*, (91-537), Statistique Canada, avril 1994. Pour les années subséquentes à 1991, les estimations utilisées sont celles publiées dans *Statistiques démographiques annuelles*, (91-213), Statistique Canada, 1994, p. 64.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, *Statistique de la criminalité au Canada,* (85-205), publication annuelle.

L'objectif du projet de loi C-127, qui était d'inciter les victimes de voies de fait à recourir à la puissance publique en plus grand nombre, semble ainsi avoir été atteint. Par ailleurs, les taux de classification des infractions de voies de fait par la mise en accusation des agresseurs ont augmenté entre 1983 et 1994, passant au Québec de 34,8 % à 56,7 % pour les voies de fait de niveau I et de 48,4 % à 61,9 % pour les voies de fait de niveau II. Comme le signale Statistique Canada, les modifications apportées par le projet de loi C-127 ont fait en sorte qu'il est désormais plus facile pour la police de porter des accusations relativement à tous les types de voies de fait, qu'il s'agisse de violence familiale ou non (Statistique Canada, 1994, *Statistique de la criminalité au Canada 1993*, p. 5).

Les voies de fait graves de niveau III (blessant, mutilant ou défigurant la personne ou mettant sa vie en danger) comptent pour moins de 1,2 % de l'ensemble des voies de fait en 1994, alors qu'elles en représentaient 3,8 % en 1983. Depuis 1983, le nombre de ces infractions évolue en dents de scie sans présenter de tendance à l'augmentation; le taux n'a atteint le seuil de 10 pour 100 000 habitants qu'à deux reprises depuis 1983, pour se situer, en général, autour de 8 pour 100 000 habitants.

Les agressions sexuelles de niveau I représentent plus de 92 % du total des agressions sexuelles en 1994. En outre, elles comptent pour environ 8,3 % du total des voies de fait. Entre 1983 et 1992, le taux des agressions sexuelles de niveau I n'a cessé d'augmenter pour passer de 24,4 à 57,1 pour 100 000 habitants; depuis, ce taux a régressé pour se situer à 47,9 pour 100 000 habitants en 1994. Le taux de classification par mise en accusation est passé de 41,4 % en 1983 à 51,9 % en 1994. Il semble donc que le projet de loi C-127 ait atteint là aussi les résultats escomptés, c'est-à-dire faire augmenter le taux de déclaration des agressions sexuelles ainsi que la proportion des agresseurs mis en accusation. De plus, il se peut que les agressions sexuelles de niveau I soient le genre de crime avec violence qui risque le plus de refléter les changements d'attitude des victimes pour ce qui est de signaler une agression (Statistique Canada, 1994, *Statistique de la criminalité au Canada 1993*, p. 33).

Les agressions sexuelles armées (niveau II) et les agressions sexuelles graves (niveau III) comptent ensemble pour moins de 1,0 % du total des voies de fait. Depuis 1983, le nombre de ces agressions est demeuré à peu près stable, variant, en général, entre 300 et 350 à chaque année. En 1994, le taux des agressions sexuelles graves s'élève à 2 agressions pour 100 000 habitants et celui des agressions sexuelles armées atteignait 2,1 pour 100 000 habitants. Puisque, selon les données provenant de la DUC révisée (Statistique Canada, 1995, *Statistique de la criminalité au Canada 1994*, tableau 4.14, pp. 93-95), plus de 90 % des victimes d'agressions sexuelles de niveau II ou de niveau III au Canada sont des femmes, peut-être serait-il plus juste de dire que le taux des agressions sexuelles graves ou armées s'établit à environ 8 agressions pour 100 000 femmes.

Il s'est produit une augmentation des crimes avec violence au Québec. Au cours de la dernière décennie, cette augmentation s'est concentrée presque essentiellement dans les infractions comportant les plus faibles niveaux de violence, c'est-à-dire les voies

de fait de niveau I et les voies de fait de niveau II. Les infractions les plus violentes comme l'homicide, les tentatives de meurtre, les agressions sexuelles graves, les vols qualifiés et les voies de fait de niveau III ont vu leurs taux demeurer stables, ou même régresser dans certains cas au cours de cette période.

Tableau 6.4

Rapport Québec/Canada du nombre et du taux de certaines catégories de crimes avec violence, selon la Déclaration uniforme de la criminalité, 1962-1994

Année	Catégorie d'infraction							
	Voies de fait		Vols qualifiés		Homicides		Total des crimes avec violence[2]	
	Nombre	Taux[3]	Nombre	Taux[3]	Nombre	Taux[3]	Nombre	Taux[3]
	Rapport Québec/Canada							
1962	0,15	0,51	0,55	1,90	0,23	0,81	0,20	0,68
1963	0,14	0,50	0,58	2,00	0,28	0,96	0,20	0,69
1964	0,14	0,48	0,50	1,74	0,21	0,71	0,18	0,61
1965	0,15	0,53	0,50	1,72	0,23	0,79	0,19	0,65
1966	0,17	0,58	0,46	1,59	0,22	0,78	0,19	0,67
1967	0,17	0,59	0,44	1,53	0,22	0,77	0,20	0,68
1968	0,16	0,57	0,44	1,55	0,27	0,95	0,19	0,66
1969	0,16	0,55	0,47	1,65	0,32	1,13	0,19	0,67
1970	0,14	0,50	0,45	1,59	0,30	1,07	0,18	0,63
1971	0,14	0,49	0,41	1,45	0,26	0,94	0,17	0,60
1972	0,14	0,51	0,37	1,34	0,30	1,08	0,17	0,60
1973	0,14	0,52	0,42	1,52	0,28	1,03	0,18	0,64
1974	..	..	0,47	1,71	0,28	1,02	0,19	0,69
1975	0,13	0,49	0,52	1,91	0,32	1,18	0,20	0,73
1976	0,13	0,49	0,52	1,90	0,31	1,12	0,20	0,72
1977	0,13	0,47	0,50	1,85	0,28	1,02	0,19	0,69
1978	0,13	0,47	0,49	1,82	0,27	1,01	0,18	0,67
1979	0,14	0,52	0,53	1,98	0,29	1,10	0,20	0,74
1980	0,13	0,50	0,53	2,00	0,31	1,15	0,20	0,75
1981	0,14	0,52	0,52	1,97	0,29	1,09	0,20	0,77
1982	0,13	0,48	0,48	1,85	0,29	1,09	0,19	0,71
1983	0,13	0,50	0,44	1,70	0,28	1,07	0,18	0,68
1984	0,13	0,52	0,45	1,72	0,30	1,15	0,18	0,69
1985	0,14	0,53	0,46	1,79	0,31	1,21	0,18	0,69
1986	0,14	0,55	0,44	1,70	0,27	1,07	0,18	0,69
1987	0,15	0,60	0,43	1,69	0,27	1,06	0,18	0,72
1988	0,16	0,63	0,43	1,68	0,27	1,05	0,19	0,74
1989	0,16	0,62	0,45	1,76	0,33	1,29	0,19	0,74
1990	0,16	0,63	0,42	1,64	0,28	1,09	0,19	0,74
1991	0,16	0,62	0,39	1,54	0,24	0,95	0,18	0,73
1992[1]	0,16	0,63	0,38	1,54	0,23	0,90	0,18	0,74
1993	0,15	0,61	0,36	1,42	0,25	1,01	0,17	0,69
1994	0,16	0,63	0,34	1,36	0,21	0,85	0,18	0,70

1. En 1992, environ 5 000 incidents relatifs au Code criminel sont omis; la Gendarmerie royale du Canada a fait parvenir ces statistiques à Statistique Canada après la date de tombée convenue.
2. En plus des voies de fait, des vols qualifiés et des homicides, le total des crimes avec violence comprend les groupes d'infractions suivantes : les autres infractions d'ordre sexuel, les enlèvements et les tentatives de meurtre. À titre d'exemple, il y a eu 358 tentatives de meurtre au Québec en 1994, 851 autres infractions d'ordre sexuel et 139 enlèvements.
3. Les taux entre 1962 et 1970 ont été calculés avec les estimations de population présentées dans *L'homicide au Canada 1988 : Perspective statistique*, (85-209), p. 75. Les autres taux ont été calculés avec les estimations de population révisées pour la période 1971-1991, présentées dans *Estimations intercensitaires révisées de la population et des familles au 1er juillet, 1971-1991*, (91-537), Statistique Canada, avril 1994. Pour les années subséquentes à 1991, les estimations utilisées sont celles publiées dans *Statistiques démographiques annuelles*, (91-213), Statistique Canada, 1994, p. 64.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique de la criminalité au Canada, (85-205), publication annuelle.

Des comparaisons avec le Canada

Chaque année depuis 1962, le taux des crimes avec violence signalés aux services policiers est inférieur au Québec à celui observé dans l'ensemble du Canada. L'écart semble relativement constant au cours des années. Entre 1962 et 1974, le ratio du taux québécois sur le taux canadien demeure inférieur à 0,7 (tableau 6.4); à compter de 1974, ce ratio est le plus souvent supérieur à 0,7, mais il ne dépasse le seuil de 0,75 qu'à deux reprises (en 1980 et en 1981).

Si les crimes avec violence sont moins fréquents au Québec que dans l'ensemble du Canada, la tendance à la hausse du taux de criminalité demeure relativement comparable. Entre 1962 et 1982, le taux des crimes avec violence s'est multiplié par 3,2 au Québec, alors qu'il l'a été dans une proportion de 3,0 dans l'ensemble du Canada. Depuis 1983, avec l'entrée en vigueur des changements apportés par le projet de loi C-127, la progression a été virtuellement identique au Québec et au Canada, alors que les résultats de 1994 sont respectivement 1,57 et 1,53 fois plus grands.

Les crimes avec violence recensés au Québec présentent néanmoins un certain nombre de particularités, si l'on prend en considération les diverses catégories d'infractions. Ainsi, les vols qualifiés sont nettement plus fréquents au Québec que dans l'ensemble du Canada. Depuis 1962, le ratio du taux du Québec sur celui du Canada a, en général, été supérieur à 1,5 : les vols qualifiés sont donc 50 % plus nombreux au Québec qu'au Canada pour chaque tranche de 100 000 habitants. Le ratio a cependant eu tendance à diminuer au cours des cinq dernières années : il est passé, en effet, de 1,76 en 1989 à 1,36 en 1994.

Par contre, les statistiques policières au Québec font état de l'occurrence de voies de fait beaucoup moins fréquemment que dans l'ensemble du Canada : entre 1962 et 1987, le ratio des taux du Québec sur ceux du Canada n'a jamais franchi le seuil de 0,6. Depuis 1987, ce ratio est devenu égal ou supérieur à 0,6 sans atteindre cependant le seuil de 0,65. Au cours des dix dernières années, les voies de fait ont compté pour plus de 85 % des crimes avec violence dans l'ensemble du Canada. Au Québec, cette proportion est passé de 65,2 % en 1985 à 78,8 % en 1994. Si le taux des crimes avec violence demeure constamment inférieur au Québec comparativement au Canada, cela résulte essentiellement du fait que les taux de voies de fait sont nettement moins élevés au Québec.

Dans le cas des homicides, les taux canadiens et québécois sont assez comparables sur l'ensemble de la période. La plupart du temps, l'écart entre le taux québécois et le taux canadien demeure inférieur à 10 %; par exception, le ratio du taux du Québec sur celui du Canada a atteint 1,29 en 1989 et 0,71 en 1964.

Il arrive souvent que les infractions comportant les degrés les plus élevés de violence présentent au Québec des taux supérieurs à ceux établis dans l'ensemble du Canada. C'est le cas notamment des vols qualifiés avec une arme à feu (tableau 6.5). Entre 1983 et 1990, le ratio du taux de vols qualifiés avec une arme à feu sur celui du Canada a été supérieur à 2,0; il a même atteint 2,56 en 1985. Depuis 1991, ce ratio est inférieur à 2,0 mais demeure largement supérieur à 1,5, soit nettement plus que le

rapport des taux applicables à l'ensemble des vols qualifiés. En 1994, le taux pour 100 000 habitants des vols qualifiés avec armes à feu atteint 42 au Québec contre 25 au Canada et 19 en Ontario.

On peut encore donner l'exemple des meurtres au premier degré, alors que le ratio des taux de ces infractions indique qu'elles sont plus fréquentes au Québec que dans l'ensemble du Canada. De la même façon, le ratio des taux des agressions sexuelles graves (niveau III) indique que ces infractions sont plus fréquentes au Québec que dans l'ensemble du Canada, avec un ratio des taux variant entre 1,07 en 1983 et 1,59 en 1994. Les voies de fait de niveau III échappent à cette tendance; le rapport des taux entre le Québec et l'ensemble du Canada est demeuré en général inférieur à 0,8 entre 1983 et 1994; de même, le rapport du taux des agressions sexuelles de niveau II est inférieur à l'unité depuis 1984 et tend à s'établir autour de 0,8.

Tableau 6.5
Infractions réelles relatives à certaines catégories de crimes avec violence, selon la Déclaration uniforme de la criminalité, Québec, 1983-1994

Année	Catégorie d'infraction				
	Meurtre au premier degré	Agression sexuelle grave niveau III	Agression sexuelle armée niveau II	Voies de fait niveau III	Vol qualifié armes à feu
	n				
1983	70	153	221	686	4 671
1984	117	165	194	601	4 356
1985	117	164	199	474	4 484
1986	74	134	199	497	4 303
1987	99	137	187	490	3 712
1988	87	108	185	593	3 692
1989	138	121	189	643	3 956
1990	124	116	191	637	4 029
1991	128	143	169	720	4 329
1992	124	139	187	692	4 053
1993	104	129	176	560	3 343
1994	93	143	152	520	3 087
Rapport Québec/Canada du taux des infractions réelles					
1983	0,92	1,07	1,01	0,75	2,39
1984	1,37	1,21	0,94	0,77	2,44
1985	1,34	1,40	0,96	0,71	2,56
1986	1,10	1,22	0,85	0,71	2,50
1987	1,23	1,30	0,78	0,76	2,43
1988	1,17	1,14	0,75	0,82	2,37
1989	1,68	1,21	0,87	0,77	2,42
1990	1,42	1,19	0,82	0,72	2,15
1991	1,10	1,13	0,64	0,68	1,78
1992	1,23	1,38	0,79	0,77	1,84
1993	1,26	1,45	0,82	0,70	1,66
1994	1,24	1,59	0,80	0,70	1,69

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, *Statistique de la criminalité au Canada,* (85-205), publication annuelle.

Quand il s'agit des infractions de moindre gravité, les taux québécois sont, de manière fréquente, inférieurs à ceux relevés dans l'ensemble du Canada. À titre d'exemple, dans le cas des agressions sexuelles de niveau I, le Québec ne compte, en 1994, que 11,4 % des infractions signalées au Canada. Le ratio du taux du Québec sur celui du Canada atteint 0,46. Pour les voies de fait de niveau I, le Québec compte pour 15,2 % des infractions au Canada et le rapport des taux s'élève à 0,61.

De telles statistiques traduisent-elles une différence de comportement des agresseurs quant à l'emploi des niveaux les plus élevés de violence ou reflètent-elles une attitude différente des victimes face à la violence ? La population québécoise aurait-elle tendance à passer sous silence les infractions criminelles comportant un faible niveau de violence ? Ou, au contraire, les auteurs de crimes contre la personne, au Québec, auraient-ils tendance plus que les auteurs de crimes contre la personne, au Canada, à recourir aux niveaux les plus élevés de la violence ? Ou, encore, les services policiers se livrent-ils, au Québec, à un filtrage des infractions plus grand que celui qu'ils exercent ailleurs au Canada (Hackler et Don, 1990) ? Il faut recourir aux enquêtes sur la victimisation pour déterminer si les Québécois et les Québécoises sont victimes d'agression en proportion analogue aux autres Canadiens et Canadiennes ou si leur propension à signaler les incidents dont ils sont victimes aux services policiers est comparable.

Des comparaisons avec les États-Unis

Selon Holly Johnson, le taux de crimes violents observé au Canada est nettement inférieur à celui enregistré aux États-Unis (Johnson, 1988, p. 27). Cette affirmation s'appuie sur une étude comparant les taux de crimes avec violence grave survenus aux États-Unis et au Canada entre 1962 et 1985. Tout au long de la période considérée, le taux américain de crimes de violence grave, comprenant les homicides, les tentatives de meurtre, les viols et les agressions sexuelles graves, les voies de fait

Tableau 6.6
Taux de criminalité pour certaines infractions de crimes avec violence, États-Unis, 1983-1992

Année	Catégorie d'infraction				
	Meurtre	Viol avec violence	Vol qualifié	Voies de fait armées ou graves	Total des crimes avec violence
	Taux pour 100 000 habitants				
1983	8,3	33,7	217	279	538,0
1984	7,9	35,7	205	290	538,6
1985	7,9	37,1	209	303	557,0
1986	8,6	37,9	225	346	617,5
1987	8,3	37,4	213	351	609,7
1988	8,4	37,6	221	370	637,0
1989	8,7	38,1	233	383	662,8
1990	9,4	41,2	257	424	731,6
1991	9,8	42,3	273	433	758,1
1992	9,3	42,8	264	442	758,1

Source : *Statistical Abstract of the United States 114th Edition*, 1994, p. 198, données basées sur le *Uniform Crime Report*, du Federal Bureau of Investigation.

graves et les vols qualifiés, était environ cinq fois plus élevé que le taux canadien. Une telle comparaison ne peut cependant porter sur l'ensemble des crimes avec violence, car le *Uniform Crime Report* administré par le FBI américain porte sur une sélection réduite de crimes graves (*Statistical Abstract of the United States 1994*, 1995, p. 195).

Le tableau 6.6 présente les taux pour divers crimes avec violence grave enregistrés aux États-Unis entre 1983 et 1992; le tableau 6.7 présente le ratio du taux des crimes de violence grave aux États-Unis sur celui du Québec et du Canada au cours de la même période. Le taux établi pour le total des crimes graves au Canada et au Québec inclut les infractions suivantes, comparables en gravité aux infractions choisies par le FBI : les homicides, les agressions sexuelles de niveau III, les voies de fait de niveau III et les vols qualifiés.

Aux États-Unis, les taux de crimes graves contre la personne sont, en moyenne, 3,7 fois plus élevés que ceux enregistrés au Québec entre 1983 et 1992. Si l'on étend la comparaison à l'ensemble du Canada, les taux américains sont alors 5,7 fois plus élevés que ceux enregistrés dans l'ensemble du Canada. Lorsque l'on ajoute à la comparaison les infractions sexuelles de niveau II et les voies de fait de niveau II, les taux américains deviennent en moyenne 2,7 fois plus élevés que les taux québécois et canadien. Cela s'explique par le fait que le taux des voies de fait de niveau II est nettement plus élevé dans l'ensemble du Canada qu'au Québec.

Tableau 6.7
Rapport des taux américains[1] sur ceux du Québec et du Canada pour certains crimes de violence grave, 1983-1992

Année	Rapport			
	États-Unis/ Québec[2]	États-Unis/ Canada[2]	États-Unis/ Québec[3]	États-Unis/ Canada[3]
1983	3,0	4,7	2,4	2,5
1984	3,2	5,0	2,5	2,5
1985	3,3	5,4	2,5	2,7
1986	3,8	6,0	2,8	2,8
1987	3,9	6,2	2,8	2,8
1988	3,9	6,1	2,7	2,9
1989	3,7	6,0	2,7	2,9
1990	4,1	6,2	2,8	3,0
1991	3,9	5,2	2,7	2,6
1992	3,9	5,7	2,7	2,8
Moyenne 1983-1992	3,7	5,7	2,7	2,7

1. Aux États-Unis, les crimes de violence grave incluent le meurtre, l'agression sexuelle ("forcible rape"), le vol qualifié et les voies de fait graves. (Johnson, 1988, p. 27).
2. Comprend, pour le Québec et le Canada, les infractions suivantes : les homicides, les agressions sexuelles de niveau III, les voies de fait de niveau III et les vols qualifiés.
3. Comprend pour le Québec et le Canada les infractions mentionnées en note 2, auxquelles s'ajoutent les agressions sexuelles de niveau II et les voies de fait de niveau II.

Source : Calculs effectués à partir des données publiées dans *Statistique de la criminalité au Canada,* (85-205), Statistique Canada et dans *Statistical Abstract of the United States, 114th Edition.*

LA VIOLENCE FAMILIALE ET LA VIOLENCE CONJUGALE

Au cours des dernières années, l'on a vu se manifester une préoccupation grandissante pour la sécurité des femmes et des membres les plus vulnérables de la famille, comme les enfants et les personnes âgées. Un nombre croissant de données statistiques permettent de mesurer les atteintes à la sécurité de la personne survenues dans le milieu familial.

Tableau 6.8
Nombre d'infractions réelles relatives aux homicides[1], selon le sexe de la victime, Québec et Canada, 1962-1994

Année	Québec				Canada			
	Masculin	Féminin	Inconnu	Total	Masculin	Féminin	Inconnu	Total
	n							
1962	27	17		44	155	110		265
1963	44	13		57	144	105		249
1964	30	16		46	145	108		253
1965	40	18		58	162	115		277
1966	27	23		50	143	107		250
1967	31	32		63	185	152	1	338
1968	56	27		83	216	158	1	375
1969	82	35		117	258	133		391
1970	85	50		135	277	190		467
1971	77	39		116	301	172		473
1972	100	50		150	323	198		521
1973	94	40		134	343	203		546
1974	114	55		169	376	224		600
1975	164	62		226	465	236		701
1976	144	61		205	436	232		668
1977	126	71		197	480	230	1	711
1978	123	57		180	446	215		661
1979	119	67		186	404	227		631
1980	126	55		181	386	206		592
1981	132	53	1	186	402	245	1	648
1982	135	55		190	447	221		668
1983	131	59		190	440	242		682
1984	129	69		198	435	232		667
1985	157	62		219	451	253		704
1986	100	54	2	156	364	203	2	569
1987	120	54		174	417	226	1	644
1988	99	55		154	374	202		576
1989	125	90		215	410	246	1	657
1990	107	77		184	423	237		660
1991	129	52		181	484	271	1	756
1992	114	52		166	487	245		732
1993	122	37		159	422	208		630
1994	87	39		126	396	199	1	596
Total	3 296	1 596	3	4 895	11 597	6 551	10	18 158
Moyenne 1962-1994	**100**	**48**	**--**	**148**	**351**	**199**	**--**	**550**
Moyenne 1980-1994	**121**	**58**	**--**	**179**	**423**	**229**	**--**	**652**
Moyenne 1990-1994	**112**	**51**	**--**	**163**	**442**	**232**	**--**	**675**

1. La définition de l'homicide selon le *Code criminel* a été modifiée en 1973. Les statistiques antérieures à 1974, portant sur la répartition des homicides selon le sexe, n'ont pas été révisées pour correspondre à la nouvelle définition.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, *L'homicide au Canada : Perspective statistique, 1988*, (85-005), publication annuelle.

Les homicides familiaux

Les relations entre les victimes et les suspects d'homicide constituent un indicateur de la violence aboutissant à l'homicide. Les données disponibles proviennent de l'enquête annuelle sur les homicides, réalisée chaque année par le Centre canadien de la statistique juridique à Statistique Canada, à laquelle participe l'ensemble des servi-

Tableau 6.9
Lien entre la victime et le suspect dans l'ensemble des homicides, Québec et Canada, 1980-1994

Année	Homicides familiaux	Relations d'affaires ou sociales	Étrangers ou inconnus	Sous-total des homicides résolus	Sous-total des homicides non résolus	Total
			n			
Québec						
1980	31	76	22	129	52	181
1981	37	59	30	126	60	186
1982	44	56	26	126	64	190
1983	38	65	19	122	68	190
1984	41	30	42	113	85	198
1985	48	56	38	142	77	219
1986	48	35	33	116	40	156
1987	45	49	29	123	51	174
1988	41	48	28	117	37	154
1989	60	56	39	155	60	215
1990	53	35	23	111	73	184
1991	29	68	11	108	73	181
1992	35	62	24	121	45	166
1993	30	51	16	102	57	159
1994	24	47	11	85	41	126
Total 1980-1994	**605**	**793**	**391**	**1 796**	**883**	**2 679**
Moyenne 1980-1994	**40**	**53**	**26**	**120**	**59**	**179**
En pourcentage du total	**22,6**	**29,6**	**14,6**	**67,0**	**33,0**	**100,0**
Canada						
1980	167	205	134	506	86	592
1981	196	202	142	540	108	648
1982	208	204	106	558	109	667
1983	216	231	105	552	130	682
1984	197	201	118	516	151	667
1985	226	201	140	567	137	704
1986	191	167	124	482	87	569
1987	213	212	111	536	108	644
1988	173	201	107	481	95	576
1989	197	221	119	537	120	657
1990	190	244	80	514	146	660
1991	204	306	83	593	163	756
1992	197	299	101	597	135	732
1993	164	254	80	498	132	630
1994	190	219	66	475	121	596
Total 1980-1994	**2 929**	**3 367**	**1 616**	**7 952**	**1 828**	**9 780**
Moyenne 1980-1994	**195**	**224**	**108**	**530**	**122**	**652**
En pourcentage du total	**29,9**	**34,4**	**16,5**	**81,3**	**18,7**	**100,0**

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique.

ces policiers de chaque province (Fedorowyckz, 1995, *L'homicide au Canada - 1994*, p. 2). À la différence des données de la DUC, l'enquête sur les homicides permet une mise à jour des données recueillies dans les années précédentes, à titre d'exemple, lorsque survient la solution d'un homicide (Statistique Canada, 1989, *L'homicide au Canada - 1988 : perspective statistique*, p. 96).

Le tableau 6.8 présente le nombre de femmes et d'hommes victimes d'homicide depuis 1962 au Québec et au Canada. Au Québec, comme au Canada, les hommes constituent la majorité des victimes d'homicide, alors que la proportion des hommes sur le total des victimes depuis 1962 atteint 67,3 % au Québec et 63,9 % au Canada. Cette proportion a tendance à augmenter au cours des années au Québec; si l'on considère la période 1980-1994, elle atteint 67,7 %. Pour les années 1990-1994, la proportion de victimes de sexe masculin augmente encore pour s'établir à 68,5 %.

Entre 1980 et 1994, les homicides perpétrés dans le cadre des relations familiales comptent pour 22,6 % de toutes les infractions d'homicide commises au Québec, contre 29,9 % dans le cas du Canada (tableau 6.9). En corollaire, les homicides commis dans le cadre des relations familiales au Québec se chiffraient à 20,7 % de ce type d'homicide au Canada. Les homicides commis dans le cadre de relations d'affaires ou sociales, ceux perpétrés par des inconnus et les infractions d'homicide non résolues comptent respectivement pour 29,6 %, 14,6 % et 33,0 % du total des infractions d'homicide au cours des quinze dernières années au Québec. Les pourcentages correspondants sont de 34,4 %, 16,5 % et 18,7 % pour l'ensemble du Canada.

Selon Statistique Canada, les homicides où il existe des liens familiaux sont le genre d'homicide le plus facilement résolu. La proportion d'affaires d'homicide non résolues semble généralement inversement proportionnelle à la proportion d'affaires où il existe des liens familiaux. En d'autres termes, un pourcentage élevé d'affaires non résolues devrait correspondre à un faible pourcentage d'affaires d'homicide survenues dans le cadre des liens familiaux (Statistique Canada, 1982, *Statistique de l'homicide - 1981*, pp. 21 et 35).

Ainsi, au cours des quinze dernières années, l'incidence des homicides familiaux est moins élevée au Québec que dans l'ensemble du Canada. Par contre, le Québec compte à lui seul pour 48,3 % du total des homicides non résolus dans l'ensemble du Canada au cours de la même période. Une grande proportion de ces homicides non résolus semblent être le résultat de *règlements de comptes* commandités par les milieux criminels.

En conséquence, le fait que la proportion des homicides non résolus soit plus élevée au Québec que dans l'ensemble du Canada ne permet pas de supposer que la proportion des homicides commis dans le cadre des relations familiales pourrait être aussi grande que dans l'ensemble du Canada si, par hypothèse, le taux de solution au Québec devenait comparable à celui de l'ensemble du Canada.

Les statistiques sur l'homicide commis dans le cadre des relations familiales varient cependant grandement selon le sexe de la victime et selon l'acception que l'on donne à l'expression *relations familiales.* Au Québec, entre 1980 et 1994, il y a eu en moyenne 16,5 épouses (incluant les conjointes de fait) assassinées par leur conjoint à chaque

année; le nombre moyen d'époux tués à chaque année par leur conjointe s'élève à 2,9 (tableau 6.10). Dans l'ensemble du Canada, les moyennes correspondantes s'élèvent à 75,1 dans le cas des conjointes et à 22,9 dans la cas des conjoints.

Tableau 6.10
Lien entre la victime et le suspect dans le cas des homicides survenus à l'intérieur des relations familiales, Québec et Canada, 1980-1994

Année	Lien de parenté de la victime avec le suspect						
	Épouse	Époux	Enfants	Père ou mère	Frères ou soeurs	Autres	Total des victimes
				n			
Québec							
1980	11	2	5	3	3	7	31
1981	19	3	5	3	2	5	37
1982	16	4	10	4	5	5	44
1983	18	5	6	4	2	3	38
1984	16	4	10	4	4	3	41
1985	18	1	11	10	0	8	48
1986	17	3	21	5	2	0	48
1987	20	2	9	4	5	5	45
1988	19	3	10	3	2	4	41
1989	20	4	23	6	1	7	61
1990	28	0	15	5	1	4	53
1991	13	0	5	8	2	1	29
1992	14	4	10	3	2	2	35
1993	9	5	4	5	3	4	30
1994	10	4	3	4	1	2	24
Total 1980-1994	**248**	**44**	**147**	**71**	**35**	**60**	**605**
Moyenne par année	**16,5**	**2,9**	**9,8**	**4,7**	**2,3**	**4,0**	**40,3**
En pourcentage du total	**41,0**	**7,3**	**24,3**	**11,7**	**5,8**	**9,9**	**100,0**
Canada							
1980	60	17	30	15	10	35	167
1981	82	27	28	22	12	25	196
1982	77	22	35	18	19	37	208
1983	83	27	32	22	20	32	216
1984	63	17	51	22	15	29	197
1985	86	25	37	29	20	29	226
1986	71	19	56	20	8	17	191
1987	79	34	41	16	16	27	213
1988	71	21	32	11	9	29	173
1989	76	22	43	16	10	30	197
1990	74	26	34	16	10	30	190
1991	89	25	39	24	17	10	204
1992	87	18	36	23	14	19	197
1993	63	24	38	15	3	21	164
1994	65	20	48	20	17	20	190
Total 1980-1994	**1 126**	**344**	**580**	**289**	**200**	**390**	**2 929**
Moyenne par année	**75,1**	**22,9**	**38,7**	**19,3**	**13,3**	**26,0**	**195,3**
En pourcentage du total	**38,4**	**11,7**	**19,8**	**9,9**	**6,8**	**13,3**	**100,0**

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, «L'homicide au Canada - 1994», *Juristat*, vol. 15, nº 11, p. 12; «L'homicide au Canada - 1993», *Juristat*, vol. 14, nº 15, p. 13.

Entre 1980 et 1994, les homicides de conjointes par leur conjoint comptent pour 28,7 % du total des victimes de sexe féminin au Québec; cette proportion atteint 32,8 % au Canada. Si l'on ne prend en considération que les homicides survenus au cours des cinq dernières années, c'est-à-dire de 1990 à 1994, cette proportion est de 28,8 % au Québec et demeure à 32,6 % au Canada.

Les homicides de conjoints comptent pour 2,4 % du total des victimes de sexe masculin entre 1980 et 1994 au Québec, contre 5,4 % dans l'ensemble du Canada. En moyenne, au Canada, environ trois conjointes ont perdu la vie pour chaque conjoint victime d'homicide au cours des quinze dernières années; au Québec, 5,6 fois plus de conjointes que de conjoints ont été victimes de violence conjugale meurtrière. Dans ce dernier cas, la valeur élevée du ratio résulte du faible nombre de conjoints victimes d'homicide au Québec.

Enfin, entre 1980 et 1994, il y a eu en moyenne 10 enfants d'un sexe ou de l'autre qui ont été victimes d'homicide de la part de leur père ou de leur mère : au Canada, la moyenne correspondante est de 39 par année.

La violence conjugale

Au milieu des années 1980, le gouvernement du Québec a adopté une politique d'intervention en matière de violence conjugale. Dans le cadre d'une telle politique, les ministères de la Justice et du Solliciteur général du Québec proposaient alors la mise en place de mécanismes pour la collecte de données statistiques permettant de cerner le problème et d'en analyser l'ampleur. Depuis 1987, le ministère de la Sécurité publique du Québec recueille, auprès des corps policiers du Québec, les statistiques en matière de violence conjugale (*Violence conjugale - Statistiques 1987*, 1988, p. 1).

Les infractions recensées pour mesurer l'ampleur de la violence conjugale signalée aux services policiers dépassent le cadre strict des relations conjugales et l'acception habituelle réservée au terme *conjugal*. Les agressions de la part d'un conjoint ou d'un ex-conjoint sont prises en considération, mais on recense également les agressions commises par un enfant (de la victime ou d'un conjoint de la victime), ainsi que les agressions commises par une personne connue de la victime, mais qui n'a rencontré la victime qu'occasionnellement ou le temps d'une soirée (*Violence conjugale - Statistiques 1991*, 1992, p. 4). Comme les autres statistiques relatives à la criminalité, les incidents pris en considération dans la présente section sont constitués des infractions réelles.

Entre 1987 et 1994, sur la base des infractions définies en 1987 par le *Code criminel*, le nombre total d'infractions relatives à la violence conjugale recensées par le ministère de la Sécurité publique du Québec s'est multiplié par 2,2 fois, passant de 6 559 infractions à 14 194 infractions (tableau 6.11). Les voies de fait de niveau I constituent le crime de violence conjugale le plus souvent signalé aux services policiers; leur proportion n'a cessé de croître entre 1987 et 1993, passant de 63,7 % du total des infractions à 73,3 %. Pour l'année 1994, si l'on prend en compte l'infraction nouvelle de harcèlement criminel, cette proportion a régressé à 65,8 % du total. Entre 1987 et 1994, les voies de fait de niveau I se sont multipliées par 2,4, soit une croissance un

peu plus rapide que celle de l'ensemble des infractions de violence conjugale. Elles comptent pour 74,8 % de l'augmentation des délits de violence conjugale entre 1987 et 1994.

Les voies de fait de niveau II constituent la deuxième infraction en importance dans les infractions de violence conjugale. Avec l'introduction de l'infraction nouvelle de harcèlement criminel, les voies de fait de niveau II représentent 10,2 % du total en 1994. Ce pourcentage est demeuré à peu près stable autour de 10 % entre 1987 et 1994, sauf en 1993 où il a atteint une proportion plus grande que la normale avec 11,8 % du total. La hausse des voies de fait de niveau II représente 11,5 % de l'accroissement des crimes de violence conjugale entre 1987 et 1994.

Les agressions sexuelles de niveau I constituent la catégorie d'infraction qui a connu la plus forte hausse entre 1987 et 1994 : leur nombre s'est multiplié par 6,2 au cours de cette période, de sorte que, en 1994, les agressions sexuelles de niveau I représentent 7,9 % du total (excluant les délits de harcèlement criminel) des infractions de violence conjugale, contre 2,8 % en 1987; elles comptent pour 12,4 % de la hausse des infractions de violence conjugale entre 1987 et 1994. Pour leur part, les menaces ont vu diminuer leur importance dans les infractions de violence conjugale, occupant 8,0 % du total de ces infractions en 1994 contre 17,0 % en 1987.

Les autres infractions, c'est-à-dire le meurtre au premier degré ou au second degré, les homicides involontaires coupables, les tentatives de meurtre, les agressions sexuelles graves, les agressions sexuelles armées, les voies de fait de niveau III, l'infliction

Tableau 6.11
Infractions réelles relatives à la violence conjugale, selon les services de police municipaux, la Sûreté du Québec et la police amérindienne, Québec, 1987-1994

Catégorie d'infraction	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994[2]
					n			
Meurtre premier degré	4	2	11	21	12	14	14	13
Meurtre deuxième degré	5	6	9	7	3	6	3	4
Homicide inv. coupable	1	4	1	–	2	1	–	3
Tentative de meurtre	21	26	29	45	30	50	44	49
Agression sexuelle grave Niveau III	26	17	34	41	34	39	43	74
Agression sexuelle armée Niveau II	27	21	25	29	27	44	47	49
Agression sexuelle Niveau I	183	187	465	445	536	1 042	878	1 128
Voies de fait Niveau I	4 177	5 237	6 214	6 830	6 972	7 519	8 780	9 889
Voies de fait Niveau II	665	810	843	966	1 122	1 060	1 417	1 540
Voies de fait Niveau III	71	93	126	102	125	118	96	103
Infliction lésions corp.	94	100	133	121	114	111	104	80
Armes à feu avec int.	2	0	9	7	13	9	5	6
Autres voies de fait	167	209	206	196	230	301	163	120
Menaces	1 116	1 384	1 271	1 344	1 006	556	390	1 136
Total des infractions	**6 559[1]**	**8 096**	**9 376**	**10 154**	**10 226**	**10 870**	**11 984**	**14 194**

1. En 1987, le ministère de la Sécurité publique estime qu'une participation complète de tous les services aurait eu pour effet d'augmenter le nombre d'infractions de plus de 13 %, les faisant passer de 6 559 à 7 420.
2. En 1994, l'infraction de «harcèlement criminel» a été ajoutée au *Code criminel* canadien; 833 infractions de harcèlement criminel ont été recensées en 1994, en matière de violence conjugale, faisant passer le total à 15 027 infractions de violence conjugale au Québec.

Source : Ministère de la Sécurité publique du Québec, *Statistiques 1994 : Violence conjugale,* publication annuelle.

de lésions corporelles, les armes à feu utilisées avec intention et les autres voies de fait, totalisent ensemble 501 infractions en 1994, soit 3,5 % des crimes de violence conjugale (excluant les offenses de harcèlement criminel). En 1987, le nombre de ces mêmes infractions atteignait 418 et comptait alors pour 6,4 % des délits de violence conjugale.

En 1994, le *Code criminel* a fait l'objet d'un nouvel ajout avec l'apparition de l'offense de harcèlement criminel. Au Québec, les services policiers ont recensé un total de 833 infractions de harcèlement criminel, faisant passer le total des infractions de violence conjugale à 15 027 en 1994.

Le taux de solution des infractions de violence conjugale est d'environ 90 % au Québec; dans environ 70 % des cas d'infractions réelles, il y a solution par le dépôt d'accusations par la police, et pour 20 % des cas, il y a solution sans mise en accusation. Dans les cas où il y a solution de l'infraction, l'information recueillie précise le lien entre l'agresseur présumé et la victime. En 1994, l'agresseur se trouve être le conjoint de la victime dans une proportion de 35,6 % des infractions résolues; cette proportion s'élevait à 60,1 % des cas en 1987 (tableau 6.12). L'ex-conjoint constitue l'agresseur dans 22,4 % des cas en 1994, contre 25 % des cas en 1987. Au total donc, en 1994, 58 % des infractions de violence conjugale résolues ont été présumément commises par un conjoint ou un ex-conjoint de la victime, alors que cette proportion atteignait 85,1 % en 1987.

Fait surprenant, une grande proportion des agresseurs présumés dans le cas des incidents de violence conjugale est constituée, en 1994, de personnes connues de la victime, mais sans relation de nature matrimoniale avec elle. L'agresseur serait, croit-on, une personne rencontrée occasionnellement par la victime ou connue le temps

Tableau 6.12
Infractions relatives à la violence conjugale solutionnées, selon le lien de l'agresseur présumé avec la victime, Québec, 1987-1994

Lien de l'agresseur avec la victime	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994
					n			
Conjoint	3 157	4364	4 465	4 818	5 026	4 920	5 357	4 902
Ex-conjoint	1 311	1957	2 071	2 263	2 485	2 501	2 654	3 081
Enfant	257	259	297	298	323	284	337	461
Connu sans relation	524	619	1 330	1 439	1 773	2 421	3 071	5 326
Total	**5 249**	**7199**	**8 163**	**8 818**	**9 607**	**10 126**	**11 419**	**13 770**
					%			
Conjoint	60,1	60,6	54,7	54,6	52,3	48,6	46,9	35,6
Ex-conjoint	25,0	27,2	25,4	25,7	25,9	24,7	23,2	22,4
Enfant	4,9	3,6	3,6	3,4	3,4	2,8	3,0	3,3
Connu sans relation	10,0	8,6	16,3	16,3	18,5	23,9	26,9	38,7
Total	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**

Source : Ministère de la Sécurité publique du Québec, *Statistiques 1994 : Violence conjugale,* publication annuelle.

d'une soirée. En 1994, 38,7 % des cas résolus de violence conjugale identifiaient l'agresseur comme une personne connue de la victime mais sans relation avec elle, «à savoir : une connaissance d'un soir ou d'occasion» (*Violence conjugale - Statistiques 1990*, 1993, p. 4), alors que la même proportion n'était que de 10,0 % en 1987. Enfin, dans 3,3 % des cas, les infractions recensées sous le titre de violence conjugale ont été commises par des enfants (de la victime ou du conjoint de la victime).

Par ailleurs, les statistiques sur la violence conjugale indiquent que la plus grande partie de l'augmentation de la violence conjugale entre 1987 et 1994 n'est pas attribuable aux conjoints ni même aux ex-conjoints des victimes. Les infractions de la part d'une personne connue de la victime, mais sans relation avec elle, se sont multipliées par 10,2 fois entre 1987 et 1994, alors que celles commises par un conjoint se sont accrues de 1,6 fois et celles attribuables à un ex-conjoint ont augmenté de 2,3 fois. Entre 1987 et 1994, les infractions commises par une personne connue de la victime, mais sans relation avec elle, comptent pour 56,4 % de l'augmentation des crimes de violence conjugale résolus. Les infractions commises par un conjoint représentent 20,5 % de cette augmentation et celles commises par un ex-conjoint représentent 20,8 % de la hausse survenue.

LES TENDANCES RÉGIONALES DE LA CRIMINALITÉ AVEC VIOLENCE

Les taux des crimes avec violence varient fortement selon les régions au Québec (tableau 6.13). C'est la région la moins habitée du Québec, soit le Nord-du-Québec, qui présente les taux les plus élevés au cours de la période allant de 1988 à 1994. La région de Montréal se classe, en général, au second rang pour l'ensemble des crimes avec violence, alors que le troisième rang est occupé par la région de l'Outaouais. C'est la région de Chaudière-Appalaches qui présente avec régularité les taux les plus bas au Québec, suivie du Bas-Saint-Laurent. Les taux régionaux varient cependant de manière sensible selon la catégorie d'infraction prise en considération.

En ce qui a trait aux vols qualifiés, la région de Montréal présente le taux pour 1 000 habitants le plus élevé entre 1988 et 1994; il est environ le double de celui que l'on observe dans la région de Laval, laquelle se classe au deuxième rang. Le taux enregistré à Montréal en 1994 constitue le plus bas observé au cours de ces sept dernières années avec 3,5 pour 1 000 habitants; le même phénomène a cours dans la région de Laval, alors que le taux y atteint 1,3 pour 1 000 habitants. C'est la région de Québec qui prend avec régularité le troisième rang dans le domaine des vols qualifiés; elle affiche un taux de 1,2 vol qualifié pour 1 000 habitants en 1994. Le taux des vols qualifiés a tendance ensuite à décroître en proportion de la distance à laquelle la région se trouve par rapport à Montréal. Ainsi, les vols qualifiés sont pratiquement chose inconnue dans le Nord-du-Québec, et très peu fréquents sur la Côte-Nord ainsi qu'en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine.

Tableau 6.13
Taux de crime avec violence pour 1 000 habitants, selon les services de police municipaux, la Sûreté du Québec et la police amérindienne, par région, Québec, 1988-1994

	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994
	Taux pour 1 000 habitants						
Vol qualifié							
Bas-Saint-Laurent	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1	0,2	0,2
Saguenay—Lac-Saint-Jean	0,2	0,3	0,3	0,6	0,5	0,3	0,2
Québec	1,3	1,3	1,3	1,5	1,3	1,3	1,2
Mauricie—Bois-Francs	0,3	0,4	0,4	0,6	0,6	0,5	0,3
Estrie	0,4	0,5	0,3	0,5	0,5	0,5	0,4
Montréal	4,1	4,4	4,2	4,3	4,4	3,7	3,5
Outaouais	0,6	0,6	1,0	1,3	1,1	1,0	0,7
Abitibi-Témiscamingue	0,2	0,3	0,4	0,3	0,3	0,2	0,1
Côte-Nord	–	0,1	0,1	0,3	0,4	0,4	0,1
Nord-du-Québec	0,1	–	–	–	0,2	0,2	0,1
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	–	–	0,1	0,1	–	0,1	0,1
Chaudière-Appalaches	0,1	0,2	0,2	0,3	0,3	0,2	0,2
Laval	1,5	1,9	2,0	2,4	2,3	1,8	1,3
Lanaudière	0,7	0,8	0,6	0,9	0,7	0,6	0,4
Laurentides	0,5	0,7	0,7	1,0	1,1	0,7	0,5
Montérégie	0,7	0,9	0,9	1,1	1,0	0,8	0,7
Ensemble du Québec	**1,5**	**1,7**	**1,6**	**1,8**	**1,8**	**1,5**	**1,3**
Voies de fait							
Bas-Saint-Laurent	3,1	3,2	3,5	3,8	4,2	3,6	3,9
Saguenay—Lac-Saint-Jean	3,6	3,6	3,6	4,4	5,1	5,4	5,1
Québec	3,4	3,8	4,0	4,1	4,5	4,7	4,3
Mauricie—Bois-Francs	3,4	3,4	3,3	3,8	4,0	3,5	3,7
Estrie	3,0	3,3	3,4	3,6	3,8	3,5	3,6
Montréal	8,4	8,7	8,8	9,3	9,9	9,3	9,5
Outaouais	5,5	6,8	6,9	6,9	6,5	7,4	6,4
Abitibi-Témiscamingue	4,7	5,0	5,5	6,5	7,0	5,7	5,9
Côte-Nord	4,7	4,7	7,1	7,5	8,1	7,3	6,6
Nord-du-Québec	14,1	6,2	8,5	18,7	19,6	21,0	21,2
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	4,2	4,0	5,0	4,8	6,1	5,9	5,2
Chaudière-Appalaches	2,1	2,1	2,3	2,4	3,0	2,5	2,5
Laval	2,2	2,2	2,7	3,1	4,0	3,7	3,6
Lanaudière	4,9	5,3	5,4	5,1	5,9	5,8	5,1
Laurentides	4,2	5,2	5,2	5,5	5,9	5,2	4,9
Montérégie	3,6	3,8	4,2	4,5	4,4	4,3	4,0
Ensemble du Québec	**4,9**	**5,2**	**5,4**	**5,7**	**6,2**	**5,9**	**5,7**
Total des crimes avec violence							
Bas-Saint-Laurent	3,3	3,5	3,8	4,3	4,6	4,1	4,4
Saguenay—Lac-Saint-Jean	3,9	3,9	4,1	5,1	5,9	6,0	5,6
Québec	4,8	5,3	5,5	5,8	6,2	6,2	5,7
Mauricie—Bois-Francs	3,9	4,0	4,0	4,7	4,8	4,3	4,3
Estrie	3,5	3,9	4,0	4,2	4,6	4,1	4,2
Montréal	12,8	13,4	13,2	13,8	14,6	13,4	13,3
Outaouais	6,4	7,6	8,1	8,4	7,8	8,6	7,3
Abitibi-Témiscamingue	5,1	5,7	6,1	7,1	7,7	6,2	6,4
Côte-Nord	4,9	5,1	7,5	8,1	8,7	7,9	7,1
Nord-du-Québec	14,9	6,7	8,9	19,5	20,6	23,4	22,9
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	4,4	4,3	5,3	5,2	6,4	6,3	5,5
Chaudière-Appalaches	2,3	2,6	2,8	3,0	3,5	2,9	2,9
Laval	4,0	4,3	5,0	5,7	6,7	5,7	5,1
Lanaudière	6,0	6,7	6,3	6,3	7,0	6,7	5,8
Laurentides	5,0	6,2	6,2	6,8	7,3	6,2	5,7
Montérégie	4,5	4,9	5,3	5,8	5,7	5,4	4,9
Ensemble du Québec	**6,7**	**7,1**	**7,3**	**7,8**	**8,2**	**7,7**	**7,3**

Source : Ministère de la Sécurité publique du Québec, *Statistiques 1994 : Criminalité et application des règlements de la circulation au Québec*, publication annuelle.

Un grand nombre de régions ont enregistré des baisses consécutives du taux des vols qualifiés depuis 1991. C'est le cas, notamment, des régions du Saguenay, de Québec, de l'Outaouais, de l'Abitibi-Témiscamingue, de Laval, de Lanaudière et de la Montérégie. Dans le cas des régions de Montréal, de la Mauricie, de Chaudière-Appalaches et des Laurentides, la tendance à la baisse se manifeste depuis 1992.

La situation se présente sous un jour différent en ce qui a trait aux voies de fait, alors que la région du Nord-du-Québec occupe cette fois le premier rang avec un taux nettement plus élevé que celui enregistré dans les autres régions. La région de Laval présente les taux de voies de fait les plus bas après la région de Chaudière-Appalaches, même si elle se classe au second rang pour les vols qualifiés.

La grande majorité des homicides survient dans la région de Montréal laquelle, d'une année à l'autre, enregistre un peu moins de la moitié des cas recensés au Québec. On enregistre la majorité des autres cas dans les régions situées en périphérie de la région montréalaise : au premier rang, la Montérégie suivie, dans l'ordre, de Laval, des Laurentides et de Lanaudière. On note le même phénomène pour ce qui est des tentatives de meurtre.

Il est également possible de considérer les crimes avec violence en relation avec la taille de la population de l'agglomération (tableau 6.14). C'est dans les agglomérations de 100 000 habitants et plus que les taux d'infraction (pour 1 000 habitants) sont les plus élevés pour la plupart des types d'infraction. En 1994, les homicides et les

Tableau 6.14
Nombre d'infractions réelles de crime avec violence signalées aux services de police municipaux, à la Sûreté du Québec et à la police amérindienne, selon la taille de l'agglomération, Québec, 1994

Catégorie de crime avec violence	Taille de l'agglomération									
	Moins de 5 000	De 5 000 à 9 999	De 10 000 à 14 999	De 15 000 à 19 999	De 20 000 à 24 999	De 25 000 à 29 999	De 30 000 à 34 999	De 35 000 à 49 999	De 50 000 à 99 999	100 000 et plus
	n									
Crimes avec violence	**475**	**1 081**	**1 188**	**1 016**	**1 531**	**1 709**	**279**	**2 262**	**5 095**	**30 369**
Homicide	6	4	2	2	3	2	–	3	11	67
Tentative de meurtre	–	4	5	4	8	8	1	7	20	238
Inf. d'ordre sexuel	13	25	42	22	55	67	6	74	70	186
Voies de fait	430	990	1 056	855	1 350	1 511	242	1 892	7 275	21 875
Vol qualifié	26	56	75	126	111	114	30	280	703	7 925
Enlèvement	–	2	8	5	4	1	–	6	16	78
	Taux pour 1 000 habitants									
Crimes avec violence	**4,67**	**5,06**	**4,35**	**4,53**	**4,85**	**5,65**	**4,14**	**5,04**	**6,42**	**10,95**
Homicide	0,06	0,02	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,02
Tentative de meurtre	–	0,02	0,02	0,02	0,03	0,03	0,01	0,02	0,03	0,09
Inf. d'ordre sexuel	0,13	0,12	0,15	0,10	0,17	0,22	0,09	0,16	0,09	0,07
Voies de fait	4,23	4,65	3,87	3,81	4,28	5,02	3,59	4,22	5,39	7,91
Vol qualifié	0,26	0,26	0,27	0,57	0,35	0,38	0,45	0,62	0,89	2,87
Enlèvement	–	0,01	0,03	0,02	0,01	–	–	0,01	0,02	0,03

Source : Ministère de la Sécurité publique du Québec, *Statistiques 1994 : Criminalité et application des règlements de la circulation au Québec.*

infractions d'ordre sexuel font exception à cette tendance. En général, on peut observer une tendance à la hausse des taux d'infraction allant de pair avec l'augmentation de la taille de l'agglomération, même s'il est possible de relever de nombreuses exceptions à cette tendance générale.

LES VICTIMES ET LES AGRESSEURS

L'instauration de la DUC révisée permet de compléter le portrait de la criminalité en prenant en considération diverses caractéristiques des incidents, des agresseurs ainsi que des victimes. En 1994, le nombre de corps policiers qui ont mis en place un système de collecte de renseignements liés à la criminalité répondant aux critères de la DUC révisée approche la centaine, couvrant près de 95 % de la criminalité enregistrée au Québec (ministère de la Sécurité publique du Québec, 1995, *Statistiques 1994*, *Criminalité et application des règlements de la circulation au Québec,* p. xiii).

Les caractéristiques des victimes

Dans l'ensemble des crimes avec violence recensés au Québec dans le cadre de la DUC révisée, 52,7 % des victimes sont de sexe masculin et 47,3 % de sexe féminin (ministère de la Sécurité publique du Québec, 1995, *Statistiques 1994*, *Criminalité et application des règlements de la circulation au Québec,* p. 96). Par ailleurs, les victimes de crimes avec violence sont âgées, en majorité, de moins de 40 ans. Chez les hommes, 74,4 % des victimes ont moins de 40 ans, alors que chez les femmes la proportion se situe à 77,1 % (tableau 6.15). Les personnes de plus de 50 ans comptent pour une faible proportion des victimes de crimes avec violence, soit 13,5 % chez les hommes et 9,8 % chez les femmes.

Les enfants et les jeunes à l'âge de l'adolescence constituent une proportion importante des victimes de crimes avec violence. Parmi l'ensemble des victimes de sexe masculin, 5,5 % ont moins de 12 ans, alors que la proportion des victimes de moins

Tableau 6.15
Répartition en pourcentage des victimes de crimes avec violence, selon le groupe d'âge et le sexe, Québec, 1994

Groupe d'âge	Hommes	Femmes	Total
		%	
Moins de 12 ans	5,5	5,3	5,4
12-17 ans	17,1	13,0	15,1
18-24 ans	20,0	20,7	20,3
25-29 ans	12,2	13,6	12,9
30-39 ans	19,6	24,5	21,9
40-49 ans	12,1	13,1	12,6
50-59 ans	6,0	5,5	5,8
60-69 ans	2,6	2,3	2,5
70 et plus	4,9	2,0	3,5
Total	**100**	**100**	**100**

Source : Ministère de la Sécurité publique du Québec, *Statistiques 1994 : Criminalité et application des règlements de la circulation au Québec.*

de 12 ans atteint 5,3 % chez les victimes de sexe féminin. Les adolescents comptent pour 17,1 % des victimes masculines; les adolescentes représentent 13 % des victimes féminines.

L'âge des victimes varie également en fonction de la nature de l'agression subie (tableau 6.16). Les victimes d'homicide ou de tentative de meurtre ont tendance à être plus âgées que les victimes d'agression sexuelle; 43,1 % des victimes d'homicide ont moins de 30 ans et 11,2 % ont moins de 18 ans; 53,3 % des victimes de tentatives de meurtre ont moins de 30 ans et 9,8 % ont moins de 18 ans. Par contre, 83,5 % des victimes d'agression sexuelle ont moins de 30 ans; fait plus important encore, 59,6 % de ces victimes ont moins de 18 ans et 26,4 % ont moins de 12 ans.

Les voies de fait et les vols qualifiés constituent de loin les agressions les plus fréquentes. La grande majorité des victimes de voies de fait graves se concentre dans les tranches d'âge comprises entre 18 et 39 ans, avec 61,5 % des victimes; 16,5 % des victimes ont moins de 18 ans et 9,3 % ont 50 et plus. Dans le cas des vols qualifiés, l'âge des victimes a davantage tendance à se situer aux extrémités de l'échelle des âges : 22,5 % des victimes ont moins de 18 ans, 45,8 % des victimes ont entre 18 et 39 ans, et 18,6 % ont 50 ans et plus.

La nature de l'agression varie également en fonction de la relation entre la victime et l'agresseur (tableau 6.17). Les sections précédentes ont brièvement abordé cette question dans le cas des homicides et de la violence conjugale. La présente section permet de prendre en considération l'ensemble des crimes avec violence et de noter les tendances spécifiques de certains types d'agression. Cependant, dans le tableau 6.17, aucune distinction n'est faite entre les victimes masculines et les victimes féminines.

Tableau 6.16
Répartition des victimes de certains crimes de violence, selon le groupe d'âge et la nature de l'infraction, Québec, 1994

Groupe d'âge	Homicide	Tentative de meurtre	Enlèvement	Prise d'otage	Agression sexuelle	Voies de fait graves	Autres voies de fait	Vol qualifié
				%				
Moins de 12 ans	6,9	2,4	6,2	6,6	26,4	3,0	3,7	2,1
12-17 ans	4,3	7,4	12,6	8,3	33,2	13,5	12,5	20,4
18-24 ans	12,1	27,4	25,4	26,7	17,5	24,0	19,5	21,7
25-29 ans	19,8	16,1	13,7	20,0	6,4	13,7	14,4	8,6
30-39 ans	15,5	21,7	21,7	20,0	10,1	23,8	24,4	15,5
40-49 ans	16,4	13,4	13,4	11,7	4,2	12,7	13,3	13,1
50-59 ans	14,7	6,5	3,9	5,0	1,4	5,2	5,7	9,2
60-69 ans	4,3	2,1	1,5	1,7	0,4	2,2	2,2	5,5
70 ans et plus	6,0	3,0	1,6	-	0,4	1,9	4,3	3,9
Total	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**

Source : Ministère de la Sécurité publique du Québec, *Statistiques 1994 : Criminalité et application des règlements de la circulation au Québec.*

Près de 40 % des homicides surviennent dans le cadre des relations familiales. Dans la moitié de ces cas, le conjoint ou la conjointe est l'agresseur et dans l'autre moitié des cas, l'agresseur est soit le père ou la mère ou un enfant de la victime. Dans 47,5 % des cas d'homicide, l'agresseur est un ami ou une connaissance de la victime. Dans le cas des tentatives de meurtre, la proportion des conjoints et des ex-conjoints est la même que dans les cas d'homicide. Cependant des personnes étrangères à la victime sont davantage susceptibles d'être à l'origine d'une tentative de meurtre (27,7 %) que dans le cas des homicides (13,6 %).

La relation entre l'agresseur et la victime dans le cas des voies de fait graves s'apparente à la situation constatée dans le cas des tentatives de meurtre. La situation est également similaire dans le cas des autres voies de fait. Cependant, la proportion des autres voies de fait attribuable à un conjoint ou à un ex-conjoint est plus grande (29,4 %) que dans le cas des tentatives de meurtre (18,5 %) ou des voies de fait graves (19 %). Par contre, dans le cas des voies de fait, une moins grande proportion est attribuable à des amis ou à des connaissances de la victime que dans le cas des voies de fait graves ou des tentatives de meurtre.

Les agressions sexuelles sont avant tout commises par des amis ou des connaissances de la victime (52,4 %). La proportion des agressions sexuelles commises par un conjoint ou un ex-conjoint demeure peu élevée (8,1 %). L'agression est plus souvent commise par un parent contre son enfant ou par un autre membre de la famille (frère, soeur, grand-parent, oncle, cousin, etc.). Le vol qualifié est avant tout commis par des étrangers (67,2 %) ou par des amis ou connaissances de la victime (26,8 %).

Tableau 6.17
Répartition des victimes de certains crimes avec violence, selon la relation entre la victime et l'agresseur et la nature de l'infraction, Québec, 1994

Lien de l'agresseur avec la victime	Homicide	Tentative de meurtre	Agression sexuelle	Voies de fait graves	Autres voies de fait	Vol qualifié
	%					
Conjoint/ex-conjoint	18,6	18,5	8,1	19,0	29,4	2,9
Parent/enfant	18,6	6,7	11,1	5,5	4,8	1,3
Famille (autres)	1,7	4,6	12,9	4,7	4,2	1,8
Ami/connaissance	47,5	42,6	52,4	46,5	37,6	26,8
Étranger	13,6	27,7	15,4	24,3	24,1	67,2
Total	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**

Source : *Ministère de la Sécurité publique du Québec, Statistiques 1994 : Criminalité et application des règlements de la circulation au Québec.*

Les caractéristiques des agresseurs

En 1994, dans toutes les catégories des crimes avec violence, les agresseurs ont, en majorité, entre 18 et 40 ans (tableau 6.18). La proportion atteint 67,1 % dans le cas des homicides, 69,3 % dans celui des tentatives de meurtre, 49,9 % dans celui des agressions sexuelles, 64,1 % dans le cas des voies de fait graves, 64,0 % dans le cas des autres voies de fait et 69,2 % dans le cas des vols qualifiés.

Les jeunes de 12 à 17 ans constituent une proportion notable des agresseurs dans les situations de crimes avec violence. Cette proportion se situe autour de 15 % pour la plupart des infractions. Cependant, la proportion augmente à 23,9 % dans le cas des vols qualifiés; une telle proportion dépasse nettement la proportion de 8,2 % prise par cette tranche d'âge dans l'ensemble de la population.

Les agressions sexuelles se démarquent des autres crimes par le fait qu'elles sont perpétrées, en plus grande proportion que les autres types d'agression, par des personnes âgées de plus de 50 ans : la proportion atteint, en effet, 16,6 % alors qu'elle ne dépasse 7,0 % dans aucune autre catégorie de crimes avec violence.

L'usage d'une arme par les agresseurs constitue également une caractéristique importante des crimes avec violence et se trouve étroitement liée à la gravité de l'agression (tableau 6.19). L'emploi d'une arme à feu passe d'une proportion de 40,8 % dans les cas d'homicide et de 33,3 % dans ceux de tentative de meurtre, à 20,9 % dans les cas des vols qualifiés, et à 3,0 % dans le cas des voies de fait graves. L'emploi d'une arme à feu est exceptionnel dans le cas des agressions sexuelles ou des autres voies de fait.

Tableau 6.18
Répartition des agresseurs, selon le groupe d'âge et la nature de l'infraction, Québec, 1994

Groupe d'âge	Homicide	Tentative de meurtre	Agression sexuelle	Voies de fait graves	Autres voies de fait	Vol qualifié
	%					
Moins de 12 ans	-	-	1,3	0,8	1,1	0,4
12-17 ans	14,1	15,6	14,8	15,7	11,2	23,9
18-24 ans	29,4	27,7	14,8	23,6	18,0	27,3
25-29 ans	11,8	17,9	11,0	15,5	15,7	17,0
30-39 ans	25,9	23,7	24,1	25,0	30,3	24,9
40-49 ans	14,1	9,8	17,4	12,5	14,9	5,6
50-59 ans	1,2	4,0	8,8	4,7	6,1	0,9
60-69 ans	3,5	1,3	5,6	1,4	2,0	-
70 ans et plus	-	-	2,2	0,8	0,7	-
Total	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**

Source : Ministère de la Sécurité publique du Québec, *Statistiques 1994 : Criminalité et application des règlements de la circulation au Québec.*

Tableau 6.19
Répartition des victimes, selon la méthode (arme) ayant causé la mort ou des blessures, en regard de certains crimes avec violence, Québec, 1994

Méthode (arme)	Homicide	Tentative de meurtre	Agression sexuelle	Voies de fait graves	Autres voies de fait	Vol qualifié
	%					
Armes à feu	40,8	33,3	0,5	3,0	0,2	20,9
Couteaux/ obj. cont.	33,9	47,2	2,4	35,6	0,3	25,8
Force physique	23,9	16,9	90,9	53,6	95,5	48,3
Autre	1,4	2,6	6,1	7,8	3,9	5,0
Total	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**

Source : Ministère de la Sécurité publique du Québec, *Statistiques 1994 : Criminalité et application des règlements de la circulation au Québec.*

L'usage de couteaux ou d'objets contondants est également fréquent dans les formes les plus graves d'agression; cette proportion varie de 25,8 % dans les cas de vols qualifiés à 47,2 % dans les tentatives de meurtre. L'usage d'une telle arme est cependant peu fréquent dans le cas des agressions sexuelles ou des autres voies de fait. Dans ces deux dernières catégories d'infraction, les agresseurs ont recours à la force physique dans une proportion de 90,9 % dans le cas des agressions sexuelles et dans une proportion de 95,5 % dans le cas des autres voies de fait.

Environ 49,8 % des 40 000 victimes recensées pour les divers crimes de violence commis en 1994 ont subi des blessures; 54,4 % de ces victimes avec blessures sont des hommes et 45,6 % sont des femmes (ministère de la Sécurité publique du Québec, 1995, *Statistiques 1994*, *Criminalité et application des règlements de la circulation au Québec,* pp. 98-99). La répartition des blessures entre les sexes est donc à peu près proportionnelle à celle des agressions subies par les hommes et les femmes.

LES TENDANCES DE LA VICTIMISATION

Depuis 1983, la hausse des crimes avec violence au Québec se concentre principalement dans les infractions comportant les plus faibles degrés de gravité de la violence. L'augmentation des délits déclarés à la police, au cours de cette période, traduit-elle une hausse réelle de l'incidence de la criminalité ou faut-il y voir l'effet d'une propension accrue des victimes à signaler aux services policiers des infractions qu'elles auraient auparavant passé sous silence ? Il se peut ainsi que la hausse des statistiques de violence reflète une plus grande préoccupation ou une moins grande tolérance du public face aux menaces à leur sécurité plutôt qu'une hausse réelle dans la perpétration de ces crimes.

Les enquêtes sur la victimisation permettent d'évaluer la prévalence annuelle des crimes avec violence dans l'ensemble de la population. Au Canada, trois enquêtes de ce type ont été menées au cours des quinze dernières années. Ces enquêtes permettent, notamment, de vérifier si les crimes avec violence sont effectivement moins fréquents au Québec qu'ailleurs au Canada, si l'occurrence de ces crimes présente une tendance à l'augmentation ou à la diminution, et si les victimes ont une propension accrue, ou moindre, à signaler aux services policiers les agressions subies.

Les taux de victimisation et les réactions des victimes

Le Sondage canadien sur la victimisation en milieu urbain (SCVMU) portant sur l'année 1981, effectué dans sept grandes villes canadiennes par Statistique Canada, en collaboration avec le ministère du Solliciteur général du Canada, estimait à 64 pour 1 000 personnes le taux des incidents violents à caractère personnel à Montréal, contre 68 pour 1 000 à Toronto. L'estimation pour les sept villes (considérées comme représentatives de la population urbaine du Canada) s'élevait à 70 pour 1 000. Au total, dans le cas de Montréal, la criminalité urbaine violente (le SCVMU ne permettant pas de faire la distinction entre les niveaux de violence) se caractérisait comme l'une des plus basses au Canada.

Depuis, deux enquêtes ont été faites dans le cadre de l'Enquête sociale générale. La première couvrait l'année 1987 et la seconde, l'année 1993 (tableau 6.20). Les estimations établies à partir de ces enquêtes tendent à indiquer que la criminalité contre les personnes (qui comprend, dans le cas des Enquêtes sociales générales, les vols de biens personnels) et, notamment, la criminalité avec violence seraient moins élevées au Québec qu'elles peuvent l'être en Ontario ou au Canada.

Tableau 6.20
Taux de victimisation pour 1 000 habitants, chez la population de 15 ans et plus, selon la catégorie de l'incident de victimisation, Québec, Ontario et Canada, 1987 et 1993

Catégorie de la victimisation	Québec		Ontario		Canada	
	1987	1993	1987	1993	1987	1993
	Taux pour 1 000 habitants					
Crimes de violence	**33**	**65**	**83**	**101**	**83**	**93**
Agressions sexuelles	--	17	--	16	--	17
Vols qualifiés	--	--	13	13	13	9
Voies de fait	25	42	68	72	68	67

Source : Statistique Canada, *Profil de la victimisation au Canada*, (11-612F, n° 2), et «Risque de victimisation des personnes et des ménages : Canada 1993», *Juristat*, vol. 15, no 2, (85-002).

Par ailleurs, les résultats indiquent qu'il s'est produit une augmentation des crimes avec violence entre 1987 et 1993. Dans l'ensemble du Canada, la hausse des crimes avec violence semble être essentiellement attribuable à la hausse des agressions sexuelles, puisque les taux de victimisation pour les vols qualifiés ont diminué et ceux pour les voies de fait n'ont pas changé. Cependant, dans le cas des agressions sexuelles, les enquêtes de 1988 et de 1993 comportaient des différences importantes dans la formulation des questions employées pour identifier les situations d'agression.

En effet, au moment de l'Enquête sociale générale réalisée en 1988, parmi une liste de crimes avec violence, on demandait, notamment, si la personne avait été violée. En 1993, pour se conformer aux nouvelles dispositions du *Code criminel*, cette mention a été supprimée. Une personne est considérée comme victime d'agression sexuelle, si elle répond par l'affirmative à l'une ou l'autre des deux questions suivantes: «Est-ce que quelqu'un vous a déjà forcé(e), ou a essayé de vous forcer à vous livrer à une activité sexuelle contre votre gré, par la menace, la force ou en vous infligeant des blessures ?» et «Quelqu'un s'est-il déjà livré sur vous à des attouchements sexuels, c'est-à-dire qu'il vous a touché(e), empoigné(e), embrassé(e) ou caressé(e) contre votre gré ?».

En 1987, le nombre de viols mentionnés par les participants à l'enquête n'était pas suffisant pour établir une estimation fiable du nombre d'agressions sexuelles. En 1993, 17 personnes sur 1 000 ont rapporté l'occurrence d'agressions sexuelles avec la nouvelle définition employée dans l'enquête. Cette hausse du taux des agressions sexuelles explique le passage du taux de victimisation de 83 pour 1 000 en 1987 à 93 pour 1 000 en 1993 dans l'ensemble du Canada. De même, l'Ontario a enregistré une hausse du taux de crimes avec violence; cette hausse est peu plus élevée que dans l'ensemble du Canada, et elle peut s'expliquer en bonne partie par la hausse des agressions sexuelles.

L'augmentation du taux de crime avec violence est plus importante au Québec, alors que ce taux est passé de 33 pour 1 000 en 1987 à 65 pour 1 000 en 1993. Si elle peut s'expliquer en bonne partie par la *hausse* des agressions sexuelles, cette augmentation découle aussi en grande partie d'une hausse des voies de fait, dont le taux passe de 25 pour 1 000 en 1987 à 42 pour 1 000 en 1993. On peut se demander, cependant, s'il s'agit effectivement d'une modification des comportements des agresseurs (hausse effective des agressions) ou s'il ne s'agit pas plutôt d'une modification des perceptions des victimes (juger comme criminels des actes qui n'étaient pas considérés comme tels auparavant). En effet, le taux de voies de fait déclarées au Québec était nettement moindre en 1987, soit 25 pour 1 000, que celui du Canada ou de l'Ontario, c'est-à-dire 68 pour 1 000.

Il faut signaler que la réduction de l'écart entre le taux de voies de fait pour le Québec et celui de l'ensemble du Canada, telle qu'elle a été mesurée à partir des enquête sur la victimisation, survient en même temps que la réduction des écarts observés entre le Québec et l'ensemble du Canada, laquelle a été constatée dans les statistiques policières. Dans le cas du Québec, les statistiques de la victimisation et les statistiques policières évoluent dans le même sens. Cependant, les infractions de voies de fait en Ontario et dans l'ensemble du Canada ont également augmenté de manière sensible, alors que l'enquête sur la victimisation ne laisse pas deviner un tel phénomène.

Il faut alors vérifier si la proportion des infractions signalées à la police, selon les enquêtes sur la victimisation, a augmenté (tableau 6.21). Pour l'ensemble du Canada, il ne s'est pas produit d'évolution considérable entre 1987 et 1993 dans la proportion des incidents non signalés aux services policiers dans les divers types d'infractions. Seuls les vols qualifiés ont connu une réduction appréciable du taux de non-signalement qui passe de 68 % à 53 %. Les taux de non-signalement sont plus élevés pour les crimes avec violence que pour les crimes contre la propriété comme les introductions par effraction ou les vols de véhicules automobiles. Les analystes expliquent

Tableau 6.21
Pourcentage des incidents non signalés aux services policiers par les victimes, selon la catégorie de l'incident, Canada, 1987 et 1993

Catégorie de l'incident	Incidents non signalés aux services policiers	
	1987	1993
	%	
Agression sexuelle	--	90
Vol qualifié	68	53
Voies de fait	65	68
Introduction par effraction	28	32
Vol de véhicule à moteur	28	48
Vol de biens du ménage	56	57
Vol de biens personnels	63	56
Vandalisme	54	54

Source : Statistique Canada, *Profil de la victimisation au Canada*, (11-612F, nº 2), «Tendances en matière de victimisation : 1988-1993», *Juristat*, vol. 14, nº 13, (85-002).

une telle situation par l'exigence de la part des compagnies d'assurance de signaler l'infraction aux services policiers comme condition préalable à une demande d'indemnisation (Kong, 1994, p. 11).

Les enquêtes sur la victimisation demandent également de préciser pourquoi l'infraction n'a pas été signalée aux services policiers. Les raisons invoquées semblent avoir trait, pour la plupart, à l'utilité perçue de la déclaration. De façon générale, les victimes qui n'ont pas prévenu la police estimaient que l'incident pouvait être mieux réglé d'une autre façon, que l'incident n'était pas assez grave à leurs yeux ou que la police n'aurait pu rien faire (Gartner et Doob, 1994, p. 13).

Enfin, le degré de sécurité ressenti par les personnes lorsqu'elles marchent seules le soir dans leur quartier n'a pas varié sensiblement au Canada entre 1987 et 1993, alors que la proportion de celles ne se sentant pas en sécurité est passée de 25 à 27 %. Cependant, la proportion des personnes se sentant *très en sécurité* a regressé de 40 à 32 %, alors que la part de celles se sentant *assez en sécurité* a augmenté de 33 à 40 %. Dans une proportion nettement plus élevée, c'est-à-dire 42 %, les femmes vivant en milieu urbain éprouvent un sentiment d'insécurité lorsqu'elles marchent seules dans leur quartier le soir, alors que les hommes éprouvent un tel sentiment dans une proportion de 10 %. En milieu rural, ces proportions sont respectivement de 28 % et de 8 % (Gartner et Doob, 1994, p. 16)

Statistique Canada n'a pas diffusé les pourcentages des personnes qui ne se sentent pas en sécurité lorsqu'elles marchent seules la nuit dans leur quartier dans les différentes provinces du Canada. Cette proportion s'élevait à 36 % dans le cas du Québec en 1987, contre 25 % au Canada et 21 % en Ontario. Une enquête, menée par la firme de sondage Gallup (La Presse, 4 mars 1996) établit que 30 % des Québécois et 33 % des Ontariens ont peur de se promener la nuit près de chez eux; cette proportion atteint 33 % dans l'ensemble du Canada. Enfin, cette crainte touche 40 % des Montréalais et 38 % des Torontois.

Des comparaisons avec les États-Unis

Le Département américain de la Justice mène des enquêtes sur la victimisation aux États-Unis depuis 1973. Le National Crime Victimization Survey (NCVS) est une enquête annuelle, réalisée avec un échantillon considérable, qui permet d'obtenir des estimations précises des taux de victimisation. Contrairement à l'index des crimes avec violence grave du FBI, le NCVS couvre tous les crimes avec violence, à l'exception des homicides, des tentatives d'homicide et des enlèvements. Les taux sont appliqués à la population âgée de 12 ans et plus, alors qu'au Canada, ils couvrent la population de 15 ans et plus. En outre le NCVS a adopté le même critère que la Déclaration uniforme de la criminalité pour comptabiliser les incidents, c'est-à-dire que seule l'infraction la plus sérieuse est comptabilisée au moment de l'occurrence d'un incident susceptible de donner lieu à plusieurs infractions (*Statistical Abstract of the United States 1994*, p. 197).

Les enquêtes sur la victimisation n'indiquent aucune tendance à la hausse des crimes de violence au cours des vingt dernières années aux États-Unis : en effet, le taux pour 1 000 habitants de 12 ans et plus est passé de 32,6 en 1973 à 32,1 en 1992. Le tableau 6.22 indique en outre que la stabilité des taux de victimisation entre 1973 et 1992 caractérise également chacune des catégories des crimes avec violence, qu'il s'agisse des infractions de viol, des vols qualifiés ou des voies de fait.

Enfin, il faut signaler que, contrairement aux infractions recensées par les statistiques policières, les enquêtes sur la victimisation produisent des taux de victimisation pour 1 000 habitants nettement moins élevés aux États-Unis qu'au Canada. À titre d'exemple, en 1987, le taux de victimisation pour les crimes de violence était de 29,3 pour 1 000 habitants de 12 ans et plus aux États-Unis contre 83 pour 1 000 habitants de 15 ans et plus au Canada et 33 au Québec. De plus, en 1987, l'Enquête sociale générale n'employait pas la définition élargie des agressions sexuelles introduites lors de l'enquête de 1993, mais s'enquérait des infractions de viol, à l'instar de l'enquête américaine. En 1993, à la suite de la modification de la définition des agressions sexuelles, le taux de victimisation est passé à 65 pour 1 000 habitants au Québec et à 93 pour 1 000 habitants au Canada. Le taux de victimisation aux États-Unis était de 32,1 pour 1 000 en 1992.

Tableau 6.22
Taux de victimisation[1] pour 1 000 habitants, chez la population de 12 ans et plus, pour certaines catégories de crimes avec violence envers les personnes, États-Unis, 1973-1992

Année	Crimes avec violence envers les personnes					
	Voies de fait			Viol avec violence	Vol qualifié	Total
	Totales	Graves	Simples			
	Taux pour 1 000 personnes					
1973	24,9	10,1	14,8	1,0	6,7	32,6
1975	25,2	9,6	15,6	0,9	6,8	32,8
1980	25,6	9,3	16,5	0,9	6,6	33,3
1985	24,2	8,3	15,9	0,7	5,1	30,0
1986	22,3	7,9	14,4	0,7	5,1	28,1
1987	23,3	8,0	15,2	0,8	5,3	29,3
1988	23,7	8,7	15,0	0,6	5,3	29,6
1989	23,0	8,3	14,7	0,7	5,4	29,1
1990	23,3	7,9	15,4	0,6	5,7	29,6
1991	25,5	8,0	17,5	0,9	5,9	32,2
1992	25,5	9,0	16,5	0,7	5,9	32,1

1. Ces statistiques proviennent du «National Crime Victimization Survey», (NCVS), réalisé annuellement par le Bureau of Justice Statistics. Le NCVS mesure l'occurrence des crimes suivants : les viols, les vols qualifiés, les voies de fait, les vols à l'endroit des personnes et des ménages, les cambriolages et les vols de véhicules à moteur.
Le NCVS comprend aussi bien les incidents rapportés aux services policiers que les incidents qui n'ont pas été signalés. Le signalement aux services policiers varie selon la nature des incidents.
En 1991, par exemple, 59 % des viols ont été signalés; 55 % des vols qualifiés; 28 % des vols commis envers les personnes sans qu'il y ait eu contacts; 50 % des cambriolages de résidences et 74 % des vols de véhicules à moteur. Les homicides et les enlèvements ne sont pas mentionnés dans l'enquête.

Source : *Statistical Abstract of the United States 114th Edition*, données basées sur le Uniform Crime Report, du Federal Bureau of Investigation.

CONCLUSION

La régression du taux des crimes avec violence enregistrée au cours des dernières années au Québec et au Canada indique-t-elle que le cycle de croissance de la criminalité violente est parvenue à son terme ? La phase de croissance la plus rapide de la criminalité a coïncidé avec l'arrivée de la génération des *baby-boomers* à l'âge adulte à la fin des années 60 et au début des années 70 (Johnson et Lazarus, 1989, p. 310; Lee, 1984, pp. 29-30; Lacayo, 1996, p. 20).

L'effectif du groupe d'âge des personnes âgées de 18 à 30 ans est maintenant moins important qu'il ne l'était il y a 20 ans et demeurera relativement stable au cours des prochaines années. Les taux de crimes tels que les homicides et les vols qualifiés, qui sont dans une grande proportion le fait des plus jeunes générations, ont enregistré un recul substantiel. Avec le vieillissement de la population, verra-t-on ce recul se propager aux autres catégories de crimes avec violence, telles les voies de fait et les agressions sexuelles ?

L'évolution des groupes d'âge ne peut expliquer à elle seule les changements de la criminalité. Divers autres facteurs ont pu contribuer à la hausse de la criminalité au cours des trente dernières années. À titre d'exemple, l'éclatement des familles au cours des dernières décennies a rendu plus difficile les tâches requises pour une socialisation effective des jeunes (Ouimet, 1994, p. 9; Lacayo, 1996, p. 22). À moins que le phénomène de la dislocation des familles ne continue à s'amplifier au même rythme que celui qui a prévalu au cours des dernières décennies, on peut penser que les transformations de la famille cesseront d'exercer un effet propice à la hausse des comportements sociaux déviants.

En outre, les modification apportées au *Code criminel* avec l'adoption du projet de loi C-127, consécutives aux campagnes de sensibilisation sur les phénomènes de la violence familiale et conjugale, paraissent avoir produit l'effet attendu sur l'augmentation des statistiques de violence. Il faudra voir si l'élargissement de la définition des infractions criminelles continuera à exercer longtemps un effet à la hausse sur les statistiques de la criminalité violente.

La dernière décennie de ce siècle marque peut-être le début d'une stabilisation généralisée de la criminalité. Les données de la DUC et les nouvelles enquêtes sur la victimisation permettront sans doute de tester une telle hypothèse à brève échéance.

RÉFÉRENCES

BRODEUR, Jean-Paul, 1994, «Violence et société», dans *Traité des problèmes sociaux*, Institut québécois de recherche sur la culture, sous la direction de Fernand Dumont, Simon Langlois et Yves Martin, Québec, pp. 301-317.

DUCHESNE, Louis, 1995, *La situation démographique au Québec : édition 1995,* Bureau de la statistique du Québec, 240 p.

FEDOROWYCZ, Orest, 1995, «L'homicide au Canada - 1994», dans *Juristat*, vol. 15, nº 11, Statistique Canada, cat. 85-002, 18 p.

GARTNER, Rosemary et Anthony N. DOOB, 1994, «Tendances en matière de victimisation : 1988-1993», dans *Juristat*, vol. 14, nº 13, Statistique Canada, cat. 85-002, 19 p.

HACKLER, Jim et Kim DON, 1990, «Estimating System Bases : Crimes Indices that Permit Comparisons Across Provinces», dans *Revue canadienne de criminologie*, vol. 32, nº 2, pp. 243-264.

HENDRICK, Dianne, 1995, «Statistiques de la criminalité au Canada, 1994», dans *Juristat*, vol. 15, nº 12, Statistique Canada, cat. 85-002, 37 p.

HUNG, Kwing et Sharon BOWLES, 1995, «La criminalité et les perceptions du public», dans *Juristat*, vol. 15, nº 1, Statistique Canada, cat. 85-002, 16 p.

JOHNSON, Holly, 1988, «Les crimes de violence», dans *Tendances sociales canadiennes*, Été, nº 9, cat. 11-002F, Statistique Canada, pp. 25-29.

JOHNSON, Holly et Gary LAZARUS, 1989, « The Impact of Age on Crime Victimization Rates », dans *Revue canadienne de criminologie*, Juillet, vol. 31, nº 3, pp. 309-317.

KONG, Rebecca, 1994, «La victimisation en milieu urbain et rural au Canada», dans *Juristat*, vol. 14, nº 17, Statistique Canada, cat. 85-002, 20 p.

LACAYO, Richard, 1996, «Law and Order», dans *Time Magazine*, 15 janvier, pp. 18-24.

LEE, G. Won, 1984, «Are Crime Rates Increasing ? A Study of the Impact of Demographic Shifts on Crime Rates in Canada», dans *Revue canadienne de criminologie*, Janvier, vol. 26, nº 1, pp. 29-41.

Ministère de la sécurité publique du Québec, 1995, *Statistiques 1994, Criminalité et application des règlements de la circulation au Québec*, annuel, 106 p.

Ministère de la sécurité publique du Québec, 1995, *Statistiques 1994, Violence conjugale*, annuel, 8 p.

OUIMET, Marc, 1994, «La violence n'augmente plus», dans *Policy Options*, Octobre, vol. 15, nº 8, pp. 7-9.

OUIMET, Marc et Pierre TREMBLAY, 1994, «Commentaires sur l'État de la criminalité au Québec», dans *Statistiques 93, Criminalité et application des règlements de la circulation au Québec,* ministère de la Sécurité publique du Québec, pp. 103-134.

PIRES, Alvaro, 1994, «La criminalité : enjeux épistémologiques, théoriques et éthiques», dans *Traité des problèmes sociaux*, Institut québécois de recherche sur la culture, sous la direction de Fernand Dumont, Simon Langlois et Yves Martin, Québec, pp. 247-275.

RUSSELL, Cheryl, 1995, «True Crime», dans *American Demographics*, August, pp. 22-31.

SACCO, Vincent F., 1995, «La peur et la sécurité personnelle», dans *Juristat*, vol. 15, nº 9, Statistique Canada, cat. 85-002, 20 p.

Statistical Abstract of the United States 1994, 114th Edition, 1995, The Reference Press inc., pp. 198-220.

Statistique Canada, 1995, *Statistique de la criminalité au Canada 1994*, Centre canadien de la statistique juridique, cat. 85-205F annuel, 128 p.

STUART, Don, 1993, «Sexual Assault : Substantive Issues Before and After C-49», dans *The Criminal Law Quarterly*, vol. 35, nº 2.

VAN DIJK, Jan J. M. et Pat MAYKEW, 1992, *Criminal Victimisation in the Industrialised World : Key Findings of the 1989 and 1992 International Crime Surveys*, Ministry of Justice, The Netherlands, 97 p.

WRIGHT, Christine, 1995, «Risque de victimisation des personnes et des ménages : 1993», dans *Juristat*, vol. 15, nº 2, Statistique Canada, cat. 85-002, 24 p.

Chapitre 7

L'emploi du temps

par Denis LAROCHE

LES FAITS SAILLANTS

- En 1992, la contribution des hommes et des femmes aux activités productives atteint la parité avec 7,0 heures par jour en moyenne; cependant la prestation productive des hommes demeure davantage orientée vers les activités professionnelles et celle des femmes vers les activités domestiques.
- La plus grande part de la journée des hommes et des femmes est absorbée par les soins personnels, les repas et le sommeil.
- Ce sont les femmes de 15-24 ans et les hommes de 35-44 ans qui consacrent le plus de temps aux activités professionnelles (incluant les études).
- En 1992, 41,4 % des Québécois et 40,8 % des Québécoises ont confirmé «se sentir pressé par le temps à tous les jours».
- Les Québécois ont l'impression d'être de plus en plus occupés : le sentiment «d'être plus pressé qu'il y a cinq ans» est partagé par 48,9 % des hommes et 50,9 % des femmes.
- Un peu plus de la moitié des gens sont peu affectés par la «pression du temps»; par contre 14,3 % des hommes et 16,2 % des femmes subissent un stress élevé dans divers aspects de leur existence en relation avec la «pression du temps».
- Le mode de vie influe sur le degré de stress induit par la gestion du temps; certaines catégories de femmes devraient se trouver un peu partout à la fois pour pouvoir tout concilier : chez les ménages à double revenu avec au moins un enfant d'âge pré-scolaire, la proportion de femmes aux prises avec un niveau de stress élevé grimpe à 34,2 % et la proportion de celles qui ressentent un faible niveau de stress descend à 22,6 %.
- Chez les ménages où seul le conjoint travaille, la proportion des femmes aux prises avec un niveau de stress élevé chute à 12,8 % et la proportion de celles qui affichent un faible niveau de stress atteint 55,4 %.

INTRODUCTION

Il y a peu, des sociologues et des futurologues n'hésitaient pas à prédire l'avènement de la société des loisirs, caractérisée par une libération des contraintes inhérentes à la rareté économique. Pour plusieurs cependant, cette éventualité a pris la forme évanescente d'un mirage. Les femmes qui ont envahi le marché de l'emploi doivent aujourd'hui composer avec les exigences de la «double journée de travail»; leurs conjoints éprouvent des difficultés à se dégager de leurs responsabilités professionnelles pour s'acquitter d'une plus grande part des rôles familiaux.

Une analyse récente de Juliet B. Schor (1992) soutient que le temps consacré par les Américains à leur emploi a augmenté de manière constante au cours des deux dernières décennies; contrairement à la tendance établie au dix-neuvième siècle et au début du vingtième siècle, les gains de productivité enregistrés au cours de cette période n'ont pas servi à réduire la durée de la semaine de travail. Schor affirme en outre que le temps consacré au travail domestique n'a guère changé entre 1910 et le début des années 1970. Par contre, lorsqu'une Américaine occupe un emploi rémunéré, la réduction de son temps de travail domestique s'avère moindre que la hausse du temps exigé par le nouvel emploi. Schor estime ainsi à plus de vingt heures par semaine la hausse du temps alloué aux activités productives lors de l'entrée d'une femme sur le marché du travail. Ces diverses tendances nouvelles ont pour résultat, selon Schor, de réduire le temps de loisir des Américains.

Le Britannique Jonathan Gershuny (1992) diffère d'opinion; il soumet que l'on peut utiliser les données de façon à démontrer que le temps exigé par le travail rémunéré et domestique a récemment augmenté ou qu'il a au contraire diminué. Gershuny croit que la seconde interprétation rend mieux compte de l'ensemble des données.

Au-delà de ce débat sur la réduction du temps de loisir, l'utilisation du temps disponible est confrontée à une abondance de choix de plus en plus grande. Alors que la croissance économique multiplie les besoins, elle décuple en même temps les exigences à l'endroit des individus; ainsi la mise à jour des qualifications tend à devenir une préoccupation permanente, et un préalable pour continuer à participer efficacement au processus productif. La multiplication des besoins et la variété presque infinie des produits et services imposent d'autre part des exigences de plus en plus grandes d'information au client; le consommateur averti doit ainsi se livrer à un magasinage soutenu. Tant pour la production que pour la consommation, des activités de plus en plus nombreuses sollicitent une contrainte de temps inamovible : une journée ne comptera toujours que 24 heures.

L'Enquête sociale générale (ESG), réalisée par Statistique Canada en 1992, a recueilli des données sur l'emploi du temps des Canadiens et des Québécois; elle a de plus soumis les répondants à une batterie d'énoncés relatifs à la pression du temps.

Ce chapitre entend préciser jusqu'à quel point le budget-temps se modifie sous l'effet de la variation des conditions socio-économiques comme l'âge, le statut d'occupation, le revenu, le mode de vie, etc. L'implosion du temps, que la terminologie américaine désigne sous le vocable de «time crunch», sera examinée dans ses formes objectives et subjectives indissociables pour déterminer si le cumul de rôles exigeants en termes productifs affecte la qualité de la vie.

LES PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES

Dans le but de faciliter d'éventuelles comparaisons entre les résultats de 1986 et 1992, cette analyse reprend la classification simplifiée des activités employée pour présenter les budgets-temps de 1986 dans *Portrait social du Québec* (1992). Cette classification, proposée par l'OCDE (As, 1982), suggère de répartir l'emploi du temps en quatre grandes catégories d'activités:

- le temps consacré aux besoins essentiels élémentaires : sommeil, repas, hygiène corporelle et soins personnels;

- le temps consacré aux obligations contractées : travail rémunéré, travail des aides familiaux, scolarité régulière et apprentissage professionnel (y compris la durée des déplacements associés à ces activités);

- le temps consacré aux activités liées à des responsabilités : ménage, soins des enfants, courses, gestion du patrimoine des individus et des ménages, etc. (y compris la durée des déplacements associés à ces activités);

- le temps libre : temps résiduel sur la journée de 24 heures, déduction faite des trois autres catégories de temps.

Ces quatre agrégats d'activités seront désignés respectivement par les termes de temps personnel, temps professionnel, temps domestique et temps libre, déjà employés dans *Portrait social du Québec* (1992).

Le terme «temps productif» désigne simplement l'addition du temps professionnel et du temps domestique. Vu sous l'angle économique, le travail rémunéré, principale composante du temps professionnel, est considéré comme productif par définition, alors que les activités d'éducation et de formation professionnelle le sont à titre de préalable socialement nécessaire aux activités rémunérées; elles font à cet égard l'objet d'une sanction et d'une valorisation par l'émission d'une attestation ou d'un diplôme émis par des institutions elles-mêmes reconnues par l'État.

Les activités domestiques sont également considérées comme productives si elles satisfont au critère de la «tierce personne», applicable aux activités non rémunérées effectuées par un membre du ménage pour le bénéfice du ménage, mais qui auraient pu être exécutées avec un résultat comparable par une unité économique extérieure au ménage contre rémunération (Roy et Grimler, 1990, p. 4; Hawrylyshyn, 1977, p. 89). Un tel critère permet dans la plupart des cas de distinguer nettement une activité productive, d'une activité qui relève du domaine de la consommation finale.

Le caractère productif du travail bénévole réalisé pour le bénéfice de personnes ou d'organismes extérieurs au ménage constitue une question encore plus complexe à résoudre. Selon l'Enquête sociale générale, les hommes de même que les femmes consacrent 29 minutes par jour aux activités de bénévolat en 1992. Ces activités incluent la participation à des activités relevant aussi bien d'organisations professionnelles, que syndicales, politiques, civiques, religieuses ou confessionnelles. Elles comprennent également l'aide dispensée à des membres de la famille n'habitant pas avec le répondant, à des amis ou des voisins.

Selon Hawrylyshyn (1978, p. 4), il convient de considérer comme productives, les activités bénévoles accomplies par une personne en dehors du marché mais qu'une tierce personne aurait pu réaliser contre rémunération dans le cadre du marché; ces activités diffèrent des activités domestiques par le fait que le bénéficiaire est extérieur à la famille immédiate du bénévole. En outre, Hawrylyshyn propose d'attribuer une valeur économique au seul travail bénévole réalisé par l'intermédiaire d'agences ou de groupes établis; cette restriction assure la médiation d'un substitut au marché comme agent de valorisation sociale. L'Enquête sur l'emploi du temps de 1992 ne permet cependant pas de distinguer le bénévolat effectué à l'initiative spontanée des individus, du bénévolat accompli sous la supervision d'agences établies. Aux fins de cette analyse, le temps consacré aux activités bénévoles demeure donc amalgamé au temps libre.

Une mise en garde s'impose, si l'on désire mettre en parallèle les résultats des enquêtes sur l'emploi du temps de 1986 et de 1992. L'enquête de 1986 a été réalisée au cours de l'automne 1986, entre les mois de septembre et de décembre, alors que l'enquête de 1992 couvre l'ensemble de l'année 1992, avec des entrevues à chacun des mois de l'année. Dans la mesure où il existe une variation saisonnière des activités, une simple comparaison des résultats de 1986 et de 1992 peut comporter des biais significatifs (*Le Québec statistique*, 60e édition, 1995, p. 561). À la fin de la première partie de cet exposé, le tableau 7.12 indique que l'emploi du temps des Québécois a connu peu de variations entre l'automne 1986 et l'automne 1992.

Les résultats sur l'emploi du temps présentés dans ce chapitre portent sur une journée moyenne de 24 heures représentative des sept jours de la semaine; la population visée par cette enquête est constituée des personnes de 15 ans et plus, vivant hors des institutions. Au Québec, l'échantillon relatif aux données sur l'emploi du temps compte 1 880 répondants en 1992.

L'EMPLOI DU TEMPS

Au Québec et dans le reste du Canada

Les hommes et les femmes au Québec consacrent moins de temps aux activités productives que dans l'ensemble des autres régions du Canada. Au Québec, le temps productif accapare en moyenne 7 heures par jour du temps des hommes et des femmes, alors que les Canadiens dans leur ensemble y allouent en moyenne 7,6 heures par jour (tableau 7.1).

C'est avec nos voisins de l'Ontario que le contraste est le plus grand, alors que ceux-ci dédient en moyenne 7,9 heures par jour aux activités productives. Ensemble, les hommes et les femmes de l'Ontario réservent près de 53 minutes en plus par jour au temps productif, soit un écart de près de 13 % avec le Québec. En matière de temps accordé aux activités professionnelles, l'écart approche même 17 % en faveur de l'Ontario. Une telle situation reflète notamment les différences dans les taux d'emploi

respectifs des deux régions; ainsi le rapport emploi/population en Ontario est plus élevé de 8,7 % que celui du Québec (tableau 3.1, chapitre 3). Les Ontariens réservent également près de 8 % plus de temps que les Québécois au travail domestique.

Par contre, les Québécois accordent davantage de temps aux soins personnels que les Canadiens des autres régions du Canada. L'écart le plus grand survient une fois de plus avec l'Ontario et dépasse 47 minutes par jour. Enfin les Québécois allouent à peu près autant de temps aux activités de temps libre que les résidents de la plupart des autres régions du Canada; seuls les résidents des Maritimes se démarquent à cet égard et disposent d'environ 30 minutes par jour de plus pour ces activités.

Selon le sexe

Au Québec, les activités productives exigent en moyenne 7,0 heures par jour de la part des hommes contre 6,9 heures (la somme des arrondis est égale à 7,0) dans le cas des femmes (tableau 7.1). La parité du temps productif entre les hommes et les femmes recouvre cependant une disparité marquée de leurs activités respectives. Les femmes allouent 3,0 heures par jour au temps professionnel et 4,0 au temps domestique, alors que les hommes y consacrent respectivement 4,9 et 2,1 heures.

Tableau 7.1
Moyenne quotidienne de temps[1] consacré à certaines activités, selon la région, Canada, 1992

Temps	Maritimes	Québec	Ontario	Prairies	Colombie Britannique	Canada
	heures/jour					
Hommes	**24,0**	**24,0**	**24,0**	**24,0**	**24,0**	**24,0**
Professionnel	4,7	4,9	5,5	5,5	5,2	5,3
Domestique	2,7	2,1	2,4	2,1	2,5	2,3
Personnel	10,1	10,8	10,2	10,2	10,3	10,3
Libre	6,5	6,2	6,0	6,2	6,1	6,1
Résiduel	-	-	-	-	-	-
Femmes	**24,0**	**24,0**	**24,0**	**24,0**	**24,0**	**24,0**
Professionnel	2,6	3,0	3,7	3,9	3,1	3,4
Domestique	4,5	4,0	4,2	4,1	4,4	4,2
Personnel	10,7	11,5	10,4	10,5	11,0	10,8
Libre	6,3	5,5	5,7	5,5	5,5	5,6
Résiduel	-	-	-	-	-	-
Proportion de la population de 15 ans et plus (%)						
Hommes	8,6	25,5	37,1	16,7	12,2	100,0
Femmes	8,5	25,7	37,2	16,3	12,1	100,0

1. Journée moyenne représentative des 7 jours de la semaine.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale 1992, fichier de microdonnées.

La plus grande part de la journée des hommes et des femmes continue d'être vouée au temps personnel. Les femmes prennent environ 48 % (11,5 heures) d'une journée moyenne pour le sommeil, les repas et les autres soins personnels; chez les hommes, cette proportion s'élève à 45 % (10,8 heures). Les femmes disposent par contre de moins de temps libre (5,5 heures) que les hommes (6,2 heures).

Selon la période de la semaine et selon la saison

La semaine de travail étalée sur cinq jours imprime à l'emploi du temps un cycle hebdomadaire des activités (tableau 7.2). Du lundi au vendredi, la charge productive des hommes comprend en moyenne 6,3 heures par jour vouées au temps professionnel (8,5 heures dans le cas des hommes en emploi) contre 1,6 heure par jour en fin de semaine. Par ailleurs, la prestation en temps professionnel des femmes se situe à 3,8 heures par jour en semaine (7,3 heures dans le cas des femmes en emploi) contre 0,9 heure par jour en fin de semaine (samedi et dimanche).

Le temps professionnel constitue donc la catégorie d'activités dont la durée enregistre la plus grande amplitude entre les jours de semaine et ceux de fin de semaine. La durée quotidienne des autres catégories d'activités fait l'objet de divers ajustements découlant de cette périodicité hebdomadaire.

Tableau 7.2
Moyenne quotidienne de temps consacré à certaines activités, selon la période de la semaine, Québec, 1992

Temps	Dimanche	En semaine	Samedi	Total[1]
	heures/jour			
Hommes	**24,0**	**24,0**	**24,0**	**24,0**
Professionnel	0,8	6,3	1,5	4,9
Domestique	2,0	1,9	3,0	2,1
Personnel	12,3	10,4	11,3	10,8
Libre	8,9	5,3	8,3	6,2
Résiduel	-	-	-	-
Femmes	**24,0**	**24,0**	**24,0**	**24,0**
Professionnel	0,8	3,8	1,1	3,0
Domestique	3,4	4,0	4,3	4,0
Personnel	12,8	11,2	11,8	11,5
Libre	7,1	4,9	6,7	5,5
Résiduel	-	-	-	-
Proportion de la population de 15 ans et plus (%)				
Hommes	12,4	73,1	14,5	100,0
Femmes	16,1	69,8	14,1	100,0

1. Journée moyenne représentative des 7 jours de la semaine.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale 1992, fichier de microdonnées.

Entre le lundi et le vendredi, les femmes disposent de 2,0 heures de moins en temps libre que durant la fin de semaine; en outre, elles réduisent d'environ 1 heure (dont 51 minutes prélevées sur le sommeil) le temps alloué au temps personnel. Elles réservent par contre 13 minutes supplémentaires par jour aux tâches domestiques en semaine.

Dans le cas des hommes, le temps libre enregistre une réduction de 3,3 heures en semaine par rapport à la fin de semaine; entre le lundi et le vendredi, le temps personnel est également comprimé de 1,3 heure, dont une heure prélevée sur le temps de sommeil. Les hommes réduisent également de 0,6 heure le temps alloué aux activités domestiques en semaine.

Le cycle hebdomadaire complet permet aux hommes et aux femmes d'établir la parité de leur contribution aux activités productives; il subsiste cependant des disparités entre les sexes dans les parts relatives des activités productives. En semaine, les hommes consacrent un peu plus de temps aux tâches productives que les femmes; le temps professionnel accapare alors 76,8 % du temps productif des hommes contre 48,6 % chez les femmes. La fin de semaine impose aux femmes une charge productive plus lourde que celle des hommes; le temps domestique s'approprie à ce moment 80,5 % du temps productif des femmes contre 68,5 % de celui des hommes.

L'emploi du temps obéit également à la saisonnalité des activités (tableau 7.3). Le temps productif des hommes paraît caractérisé par l'opposition de l'automne et de l'hiver qui marquent respectivement le sommet et le plancher des activités producti-

Tableau 7.3
Moyenne quotidienne de temps[1] consacré à certaines activités, selon la saison de l'année, Québec, 1992

Temps	Printemps	Été	Automne	Hiver	Total
			heures/jour		
Hommes	**24,0**	**24,0**	**24,0**	**24,0**	**24,0**
Professionnel	5,0	4,8	5,3	4,5	4,9
Domestique	2,2	2,1	1,9	2,1	2,1
Personnel	10,9	10,8	10,7	10,8	10,8
Libre	5,8	6,4	6,0	6,5	6,2
Risiduel	-	-	-	-	-
Femmes	**24,0**	**24,0**	**24,0**	**24,0**	**24,0**
Professionnel	3,2	2,2	3,2	3,2	3,0
Domestique	4,4	4,1	3,7	3,9	4,0
Personnel	11,4	11,4	11,8	11,6	11,5
Libre	5,1	6,4	5,4	5,4	5,5
Risiduel	-	-	-	-	-
Proportion de la population de 15 ans et plus (%)					
Hommes	24,0	22,5	29,6	23,9	100,0
Femmes	24,8	22,4	27,8	24,9	100,0

1. Journée moyenne représentative des 7 jours de la semaine

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale 1992, fichier de microdonnées.

ves; une deuxième opposition moins contrastée oppose le printemps, qui signale la reprise des activités économiques, et l'été qui constitue la saison des vacances. Si le temps consacré aux soins personnels se montre assez imperméable à la succession des saisons, le temps libre varie en raison inverse du temps productif; c'est donc en hiver et en été qu'il occupe le plus de place au cours de la journée et c'est au printemps que les hommes en disposent le moins.

S'il présente de grandes similitudes avec celui des hommes, le rythme saisonnier du budget-temps chez les femmes présente des caractéristiques particulières. Davantage que chez les hommes, le temps productif des femmes semble modelé par deux pôles saisonniers opposés: le printemps et l'été. Le printemps donne lieu à une recrudescence des activités domestiques; la venue de l'été apporte aux femmes un répit des activités professionnelles encore plus prononcé que pour les hommes. En conséquence, au moment de la saison estivale, les femmes disposent d'autant de temps libre que les hommes, alors que tel n'est pas le cas lors des autres saisons. Par ailleurs, en toute saison, et plus particulièrement en automne, les femmes consacrent davantage de temps au temps personnel.

Selon le groupe d'âge

L'évolution du budget-temps en fonction de l'âge soulève la question de la relation entre le cycle de vie et l'emploi du temps. Dans une telle optique, le temps personnel constitue la catégorie d'activités la moins perméable aux diverses phases de ce cycle, tant chez les hommes que chez les femmes (figure 7.1). Chez les moins de 55

Figure 7.1
Moyenne quotidienne de temps consacré à certaines activités, selon le groupe d'âge, Québec, 1992

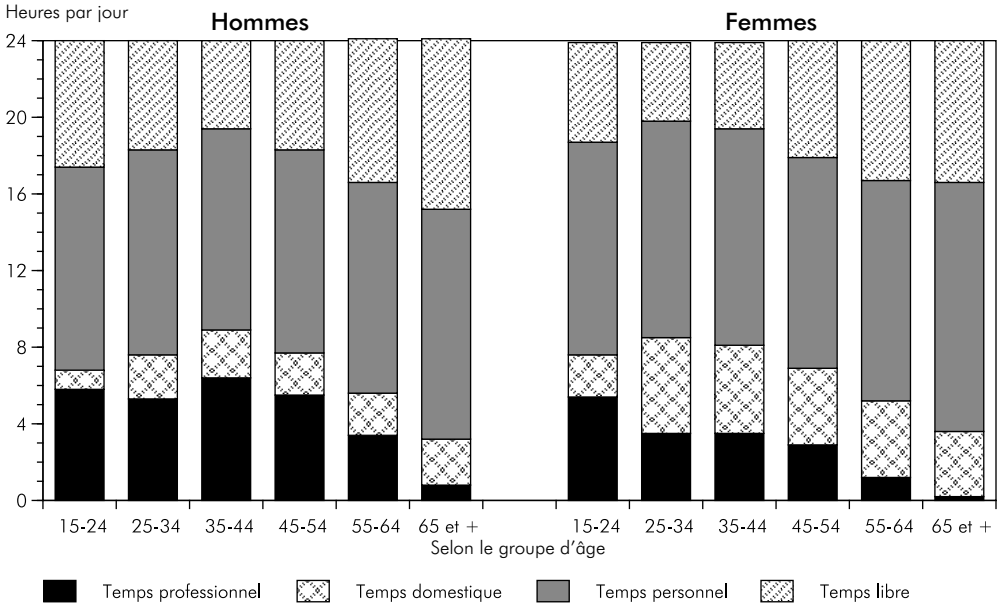

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale 1992, fichier de microdonnées.

ans, les activités personnelles occupent une proportion stable de la journée, voisine de 44 % (10,6 heures) chez les hommes et de 47 % (11,3 heures) chez les femmes. Chez les plus de 55 ans, la proportion a tendance à augmenter pour approcher les 50 % (12 heures) chez les hommes de 65 ans et plus et dépasser les 54 % (13 heures) chez les femmes. À tous les âges, les femmes allouent plus de temps aux activités personnelles que les hommes.

À l'inverse, le temps professionnel (incluant les études) varie fortement selon les divers âges de la vie. Chez les femmes, il atteint un sommet chez les 15-24 ans avec 22,7 % du budget-temps; il amorce ensuite un mouvement à la baisse qui se poursuit chez les groupes d'âge suivants. Cette tendance à la baisse peut cependant résulter en large part d'un effet de génération, attribuable à la présence moins marquée des femmes plus âgées sur le marché du travail. Dans le cas des hommes, le temps professionnel atteint un sommet chez les 35-44 ans avec 26,7 % (6,4 heures) du budget-temps; chez les 55 ans et plus, il entreprend une réduction en deux paliers qui conduit à l'arrêt presque complet de ces activités chez les 65 ans et plus.

À tous les âges, les femmes se livrent davantage aux activités domestiques que les hommes. Chez ces derniers, exception faite des 15-24 ans, le temps domestique varie entre 2,2 et 2,5 heures par jour selon le groupe d'âge; la valeur la plus haute (2,5 heures par jour) appartient aux 35-44 ans. Ce sont les femmes de 25-34 ans qui accordent le plus de temps aux tâches domestiques avec 5,0 heures par jour; ce constat est à rapprocher du fait que c'est à l'âge moyen de 26,24 ans que les femmes ont leur premier enfant en 1993 et que c'est chez les femmes de 28 ans que le taux de fécondité au Québec est le plus élevé (Duchesne, 1995, pp. 186 et 175). Le fardeau des tâches domestiques diminue ensuite de façon continue et progressive pour s'établir à 3,4 heures par jour chez les femmes de 65 ans et plus.

Le ratio du temps professionnel des femmes sur celui des hommes atteint un sommet de 0,93 chez les 15-24 ans; il diminue à tous les groupes d'âge pour s'établir à 0,21 chez les 65 ans et plus. Le ratio du temps domestique des hommes sur celui des femmes adopte la tendance inverse; il s'établit à 0,44 chez les 15-24 ans pour augmenter légèrement d'un groupe d'âge à l'autre jusqu'à atteindre 0,55 chez les 55-64 ans et s'établir à 0,71 chez les 65 ans et plus.

Chez les femmes, le temps productif atteint un sommet chez les 25-34 ans avec 8,5 heures par jour; il amorce ensuite une évolution à la baisse qui amène cette valeur à 3,6 heures par jour chez les 65 ans et plus. Dans le cas des hommes, le temps productif culmine chez les 35-44 ans avec 8,9 heures par jour de temps productif; il régresse ensuite de façon continue jusqu'à 3,2 heures par jour chez les 65 ans et plus.

À l'exception des 45-54 ans, les hommes disposent de plus de temps libre que les femmes dans tous les groupes d'âge. Chez les hommes, le temps libre atteint un plancher de 4,6 heures par jour chez les 35-44 ans pour augmenter progressivement par la suite et atteindre 8,9 heures par jour chez les 65 ans et plus. Chez les femmes, ce sont les 25-34 ans qui disposent le moins de temps libre avec 4,1 heures par jour; leurs aînées voient par la suite leur temps libre progresser d'un groupe d'âge à l'autre jusqu'à atteindre 7,4 heures par jour chez les 65 ans et plus.

Selon le statut d'occupation

Le statut d'occupation est la variable qui produit les contrastes les plus marqués entre les groupes qu'elle définit. Les femmes en emploi arrivent au premier rang pour ce qui concerne le temps productif avec 8,7 heures par jour, suivies par les hommes en emploi avec 8,6 heures (la somme des résultats arrondis est égale à 8,7) par jour (tableau 7.4). Quel que soit le statut d'occupation, les femmes consacrent davantage de temps que les hommes de même statut au temps productif. C'est la plus grande proportion des hommes en emploi (63,5 % des 15 ans et plus, contre 40,3 % dans le cas des femmes) qui explique la parité du temps productif des hommes et des femmes dans l'ensemble de la population.

Ce sont les hommes en emploi qui octroient le plus de temps au temps professionnel avec 6,7 heures par jour, suivis par les étudiantes avec 6,2 heures par jour et les étudiants avec 6,1 heures. Pour leur part, les femmes en emploi réservent 5,5 heures par jour pour le temps professionnel. Dans les autres statuts d'occupation, les hommes et les femmes n'allouent pas plus d'une heure par jour à ces activités.

Les femmes en chômage et les femmes au foyer revendiquent la plus grande contribution aux activités domestiques avec 5,5 et 5,3 heures par jour, suivies des femmes à la retraite avec 3,8 heures par jour. Avec 3,2 heures par jour, les femmes en emploi dédient 40 % moins de temps aux activités domestiques que les femmes au foyer. Les hommes en chômage accordent le plus de temps aux activités domestiques avec 2,8 heures par jour, suivis des retraités avec 2,5 heures par jour. Les hommes en emploi y réservent 2,0 heures par jour.

Tableau 7.4
Moyenne quotidienne de temps[1] consacré à certaines activités, selon le statut d'occupation, Québec, 1992

Temps	En emploi	En chômage	Etudiant	Au foyer	Retraité(e)	Autre	Total
	heures/jour						
Hommes	**24,0**	**24,0**	**24,0**	**...**	**24,0**	**24,0**	**24,0**
Professionnel	6,7	0,7	6,1	...	0,3	0,8	4,9
Domestique	2,0	2,8	1,0	...	2,5	3,0	2,1
Personnel	10,4	11,7	10,8	...	11,8	11,8	10,8
Libre	5,0	8,7	6,0	...	9,4	8,4	6,2
Résiduel	-	0,1	-	...	-	-	-
Femmes	**24,0**	**24,0**	**24,0**	**24,0**	**24,0**	**24,0**	**24,0**
Professionnel	5,5	0,8	6,2	0,2	-	1,5	3,0
Domestique	3,2	5,5	1,8	5,3	3,8	4,5	4,0
Personnel	11,0	11,1	11,3	11,9	12,4	12,4	11,5
Libre	4,3	6,7	4,7	6,5	7,7	5,5	5,5
Résiduel	-	-	-	-	-	-	-
Proportion de la population de 15 ans et plus (%)							
Hommes	63,5	6,2	9,5	-	14,6	5,6	100,0
Femmes	40,3	4,1	8,9	32,2	8,7	5,7	100,0

1. Journée moyenne représentative des 7 jours de la semaine.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale 1992, fichier de microdonnées.

Les personnes en emploi disposent de moins de temps pour les soins personnels que les personnes des autres statuts d'occupation. Les hommes en emploi s'autorisent une dépense de 10,4 heures par jour au compte du temps personnel, contre 11,0 heures par jour pour leurs homologues féminines. Les personnes à la retraite y consacrent le plus de temps : 11,8 heures pour les hommes et 12,4 heures pour les femmes.

Les hommes à la retraite se classent bons premiers en ce qui a trait au temps libre avec 9,4 heures par jour, suivis des chômeurs avec 8,7 heures par jour. De manière analogue, les femmes à la retraite disposent de 7,7 heures de temps libre par jour, suivies des femmes en chômage avec 6,7 heures par jour. Ce sont les femmes en emploi qui peuvent se permettre le moins de temps libre avec 4,3 heures par jour.

Selon la situation familiale

La situation familiale et les variables qui y sont associées, telles que le statut matrimonial, la taille du ménage, la présence et l'âge des enfants, exercent souvent une influence concomitante sur l'allocation du budget-temps.

Les femmes qui vivent seules (ou dans les familles à une personne) allouent le moins de temps au temps productif avec 4,8 heures par jour (tableau 7.5); ce groupe compte cependant une forte proportion de femmes de plus de 65 ans (environ 44 %). En

Tableau 7.5
Moyenne quotidienne de temps[1] consacré à certaines activités, selon la situation familiale, Québec, 1992

Temps	Vivant avec conjoint		Familles monoparentales		Personnes seules	Enfants vivant avec parent(s)	Total[2]
	Avec enfants de < 25 ans	Sans enfants de < 25 ans	Avec enfants de < 25 ans	Avec enfants de > 25 ans			
	heures/jour						
Hommes	**24,0**	**24,0**	**...**	**...**	**24,0**	**24,0**	**24,0**
Professionnel	5,8	3,7	...	...	4,7	5,5	4,9
Domestique	2,8	2,2	...	...	1,6	1,0	2,1
Personnel	10,6	11,1	...	...	10,9	10,6	10,8
Libre	4,9	6,9	...	...	6,7	6,9	6,2
Résiduel	-	-	...	...	-	-	-
Femmes	**24,0**	**24,0**	**24,0**	**24,0**	**-**	**24,0**	**24,0**
Professionnel	2,7	2,5	3,2	1,3	-	5,9	3,0
Domestique	5,5	3,6	5,0	4,7	-	1,9	4,0
Personnel	11,2	11,8	11,0	10,3	-	11,3	11,5
Libre	4,5	6,1	4,8	7,7	-	4,8	5,5
Résiduel	-	-	-	-	-	-	-
Proportion de la population de 15 ans et plus (%)							
Hommes	34,7	28,3	-	-	12,2	17,0	100,0
Femmes	34,5	27,9	6,1	-	14,0	11,8	100,0

1. Journée moyenne représentative des 7 jours de la semaine.
2. La catégorie «autre» est omise de ce tableau; elle représente 5,7 % de la population masculine et 4,0 % de la population féminine.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale 1992, fichier de microdonnées.

conséquence, les femmes seules arrivent en tête de liste pour le temps personnel avec 12,1 heures par jour et pour le temps libre avec 7,0 heures par jour. L'effort productif des hommes seuls atteint 6,4 heures par jour, dont 1,6 heure par jour aux activités domestiques et 4,7 aux activités professionnelles (la somme des arrondis égale 6,3).

Les enfants de 15 ans et plus qui vivent chez leurs parents se montrent plutôt avares des heures passées aux tâches domestiques (une heure par jour dans le cas des garçons et un peu moins de 2 heures dans le cas des filles). Par ailleurs, du fait de la proportion élevée d'étudiantes dans cette catégorie, c'est le groupe où les femmes accordent le plus, et de fort loin, de temps aux activités professionnelles avec 5,9 heures par jour; il s'agit en fait de la seule situation où le temps professionnel des femmes surpasse celui de leurs vis-à-vis masculins. Au total, les filles vivant chez leurs parents effectuent 7,8 heures de travail productif par jour, environ une demi-heure de moins que la femme vivant avec un conjoint et des enfants de moins de 25 ans. Pour leur part, les garçons résidant chez leurs parents, accordent 6,5 heures au temps productif, soit deux heures de moins qu'un homme avec une conjointe et des enfants.

Les personnes vivant avec un conjoint et avec des enfants de moins de 25 ans revendiquent la plus forte contribution au temps productif; en conséquence, elles sont les plus dépourvues pour ce qui est du temps libre. Les femmes de ce groupe sont celles qui consacrent le plus de temps aux activités domestiques, soit 5,5 heures par jour; elles allouent d'autre part 2,7 heures par jour au temps professionnel. Leurs homologues masculins ne demeurent cependant pas en reste. Ils accordent 5,8 heures par jour au temps professionnel (ils ne sont surpassés en ce domaine que par les filles qui demeurent chez leurs parents); ils prélèvent en outre 2,8 heures par jour au bénéfice des activités domestiques, soit davantage de temps que leurs conjointes n'en réservent aux tâches professionnelles. Dans ce groupe, les femmes disposent de 25 minutes de moins en temps libre que les hommes; elles se permettent en revanche près de 40 minutes de plus dévolues aux soins personnels.

Le fardeau productif des mères monoparentales avec des enfants de moins de 25 ans se compare à celui des femmes avec des enfants de moins de 25 ans et vivant avec un conjoint. Si elles accordent environ une demi-heure de plus par jour au temps professionnel, les mères monoparentales réduisent cependant dans la même mesure le temps alloué aux activités domestiques, de sorte que le temps dédié aux activités productives est à peu près égal à celui des mères avec un conjoint. En outre, elles sacrifient un quart d'heure de soins personnels, mais s'accordent une vingtaine de minutes de plus en temps libre.

Les personnes vivant avec un conjoint et sans enfants de moins de 25 ans accordent moins de temps aux tâches productives que celles ayant conjoint et enfants : la différence atteint 2,6 heures de moins par jour dans le cas des hommes et 2,2 heures dans celui des femmes. Chez les hommes, la réduction est attribuable surtout au

temps professionnel (au-delà de 2 heures en moins); dans le cas des femmes, la baisse provient du temps domestique (près de 2 heures en moins). En conséquence, le temps libre des hommes augmente de 2 heures et celui des femmes de 1,6 heure.

Certaines variables apportent des nuances et des précisions additionnelles à l'incidence des modes de vie sur le budget-temps. Chez les répondants avec des enfants de moins de 25 ans, l'effet de la présence d'enfants sur le budget-temps varie fortement avec l'âge du plus jeune enfant (tableau 7.6). Les femmes avec au moins un enfant de moins de 5 ans réalisent un temps productif plus élevé que leurs homologues masculins (9,0 heures par jour contre 8,6 heures par jour) en vertu des 6,6 heures accordées au temps domestique. Ces femmes réduisent cependant à 2,4 heures par jour le temps alloué au temps professionnel; elles disposent de moins de temps libre (3,9 heures) et de temps personnel (11,0 heures) que les autres femmes.

Quand tous les enfants du ménage sont d'âge scolaire, la situation se modifie. Les femmes réduisent alors leurs activités domestiques de près de 2 heures par jour et augmentent leurs activités professionnelles de près de 50 minutes. Elles disposent donc d'une heure de temps libre additionnel (surpassant ainsi les hommes) tout en s'autorisant un peu plus de temps pour leurs soins personnels. Dans ce cas, ce sont les hommes qui effectuent les journées productives les plus longues avec 8,6 heures par jour contre 8,0 dans le cas des femmes. Par rapport aux répondants avec de jeunes enfants, les hommes réduisent leur apport domestique d'environ une demi-heure par jour et haussent leur temps professionnel d'une durée équivalente.

Tableau 7.6
Moyenne quotidienne de temps[1] consacré à certaines activités, selon l'âge des enfants vivant avec le répondant, Québec, 1992

Temps	Aucun de < 19 ans	Au moins un de < 5 ans	De 5 à 19 ans	Autre	Total
	heures/jour				
Hommes	**24,0**	**24,0**	**24,0**	**24,0**	**24,0**
Professionnel	4,6	5,2	5,7	6,3	4,9
Domestique	1,7	3,4	2,9	2,3	2,1
Personnel	10,9	10,6	10,6	10,3	10,8
Libre	6,8	4,9	4,8	5,1	6,2
Résiduel	-	-	-	-	-
Femmes	**24,0**	**24,0**	**24,0**	**24,0**	**24,0**
Professionnel	3,0	2,4	3,2	3,1	3,0
Domestique	3,1	6,6	4,7	5,4	4,0
Personnel	11,7	11,0	11,2	11,3	11,5
Libre	6,2	3,9	4,9	4,2	5,5
Résiduel	-	-	-	-	-
Proportion de la population de 15 ans et plus (%)					
Hommes	67,6	12,0	14,3	6,0	100,0
Femmes	63,1	13,0	17,4	6,4	100,0

1. Journée moyenne représentative des 7 jours de la semaine.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale 1992, fichier de microdonnées.

Le temps productif des femmes ne varie pas beaucoup en fonction du statut matrimonial (tableau 7.7), sauf dans le cas des veuves (dont près de 70 % ont 65 ans ou plus), pour s'établir à 7,3 heures par jour ou un peu moins. Les célibataires allouent 4,8 heures par jour aux activités professionnelles (il s'agit en bonne partie d'étudiantes demeurant chez leurs parents); les femmes séparées ou divorcées accordent 3,7 heures par jour aux activités professionnelles et presque autant aux activités domestiques. Par contre, les femmes mariées consacrent la majeure partie de leur temps productif aux activités domestiques avec 4,7 heures par jour.

Dans le cas des hommes, ce sont les hommes mariés qui affrontent les journées productives les plus lourdes (égalant celles de la femme mariée ou de la célibataire). De fait, le partage de leur temps productif entre les composantes professionnelles et domestiques est presque identique à celui des femmes célibataires, à raison de 4,8 heures par jour dévolues au temps professionnel et de 2,5 heures vouées aux activités domestiques. Ce sont les hommes séparés ou divorcés qui consacrent le plus de temps aux activités professionnelles avec 5,6 heures par jour; par contre, ils réservent environ une heure de moins aux activités domestiques que les hommes vivant avec une conjointe.

Tableau 7.7
Moyenne quotidienne de temps[1] consacré à certaines activités, selon le statut matrimonial, Québec, 1992

Temps	Mariée(e) ou union libre	Veuf ou veuve	Séparé(e) ou divorcé(e)	Célibataire jamais marié(e)	Total
	heures/jour				
Hommes	**24,0**	**24,0**	**24,0**	**24,0**	**24,0**
Professionnel	4,8	1,8	5,6	5,4	4,9
Domestique	2,5	2,2	1,6	1,2	2,1
Personnel	10,8	11,7	10,7	10,7	10,8
Libre	5,8	8,3	6,2	6,7	6,2
Résiduel	-	-	-	-	-
Femmes	**24,0**	**24,0**	**24,0**	**24,0**	**24,0**
Professionnel	2,7	0,4	3,7	4,8	3,0
Domestique	4,7	3,2	3,6	2,5	4,0
Personnel	11,5	12,5	11,1	11,4	11,5
Libre	5,2	8,0	5,7	5,3	5,5
Résiduel	-	-	-	-	-
Proportion de la population de 15 ans et plus (%)					
Hommes	63,2	2,9	4,8	29,1	100,0
Femmes	62,5	10,2	6,4	21,0	100,0

1. Journée moyenne représentative des 7 jours de la semaine.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale 1992, fichier de microdonnées.

La taille du ménage influence aussi le temps productif des hommes et des femmes (tableau 7.8). Dans les ménages de 1 ou 2 personnes, le temps productif des hommes dépasse celui des femmes; par contre, dans les ménages de 3 ou 4 personnes, c'est la situation inverse qui prévaut.

Chez les femmes, le temps dévolu aux activités professionnelles augmente avec la taille du ménage. La même tendance se manifeste aussi dans le cas des activités domestiques; les femmes dans les ménages de trois personnes sont cependant celles qui consument le plus de temps au profit des activités domestiques. En conséquence, le temps libre des femmes s'amenuise tel une peau de chagrin, avec la taille du ménage. Enfin, ce sont les femmes vivant dans des ménages ne comptant qu'une seule personne qui s'autorisent le plus de temps personnel.

Dans le cas des hommes, le temps accordé au temps professionnel tend également à augmenter avec la taille du ménage; il en est de même pour le temps domestique, à l'exception des ménages comptant trois personnes, où les hommes octroient moins de temps au travail domestique que dans les ménages de deux personnes. Le temps libre a donc tendance à diminuer avec la taille du ménage, alors que le temps personnel demeure relativement imperméable à cette variable.

Tableau 7.8
Moyenne quotidienne de temps[1] consacré à certaines activités, selon la taille du ménage, Québec, 1992

Temps	1 personne	2 personnes	3 personnes	4 personnes ou plus	Total
	heures/jour				
Hommes	**24,0**	**24,0**	**24,0**	**24,0**	**24,0**
Professionnel	4,7	4,2	5,4	5,4	4,9
Domestique	1,6	2,2	1,8	2,3	2,1
Personnel	10,9	11,0	10,9	10,5	10,8
Libre	6,7	6,6	5,9	5,8	6,2
Résiduel	-	-	-	-	-
Femmes	**24,0**	**24,0**	**24,0**	**24,0**	**24,0**
Professionnel	2,2	2,8	3,0	3,4	3,0
Domestique	2,6	3,5	4,7	4,5	4,0
Personnel	12,1	11,7	11,2	11,4	11,5
Libre	7,0	6,1	5,1	4,7	5,9
Résiduel	-	-	-	-	-
Proportion de la population de 15 ans et plus (%)					
Hommes	12,2	30,7	22,2	34,9	100,0
Femmes	14,0	29,5	22,0	34,6	100,0

1. Journée moyenne représentative des 7 jours de la semaine.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale 1992, fichier de microdonnées.

Selon le revenu personnel et la scolarité

L'analyse économique a déjà bien établi que les personnes les plus scolarisées détiennent un emploi en plus grande proportion et qu'elles obtiennent en général une meilleure rémunération. En conséquence, le temps productif des hommes et des femmes tend à augmenter de pair avec le revenu personnel (figure 7.2) et la scolarité (figure 7.3).

Chez les hommes, ceux dont la tranche de revenu personnel se situe entre 30 000 et 39 999 $ affichent la contribution productive la plus élevée avec 9,4 heures par jour, soit plus de 50 heures de temps professionnel par semaine et plus de 15 heures de temps domestique; ceux de la tranche supérieure des revenus, soit 40 000 $ et plus, présentent une contribution moindre avec 8,1 heures de temps productif par jour.

Chez les femmes, la contribution productive est identique aux deux paliers supérieurs des revenus personnels avec 8,7 heures par jour; ces femmes allouent donc un peu moins de 34 heures par semaine aux activités professionnelles, contre 26,6 heures aux tâches domestiques. Chez les 20 % de femmes sans revenu personnel (femmes au foyer, dans une proportion voisine de 70 %), le temps productif est de 6,3 heures par jour, soit plus que chez les femmes avec des revenus de moins de 10 000 $.

Figure 7.2
Moyenne quotidienne de temps consacré à certaines activités, selon le revenu personnel, Québec, 1992

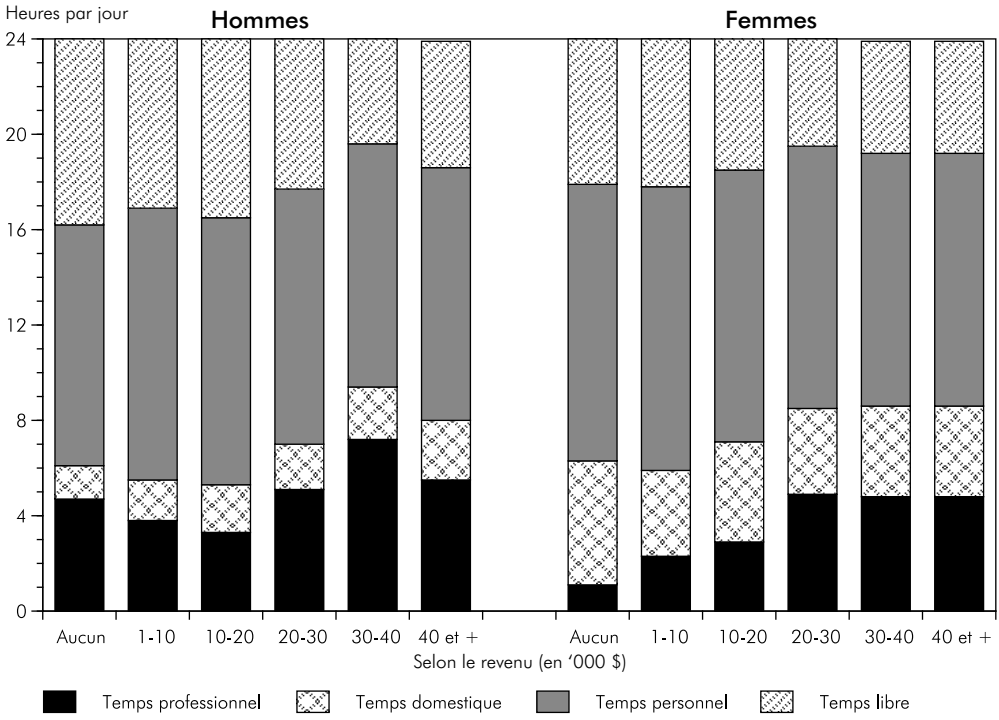

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale 1992, fichier de microdonnées.

Il semble bien que les hommes et les femmes avec des revenus élevés réduisent les heures employées au temps personnel. De plus, on peut observer une assez nette tendance à la diminution du temps libre, chez les hommes et davantage chez les femmes, au fur et à mesure de leur progression dans l'échelle des revenus.

Les titulaires d'un diplôme universitaire allouent moins de temps aux activités productives que les personnes ayant effectué des études collégiales (incluant les études universitaires partielles sans obtention d'un diplôme). Les femmes avec des études collégiales ou universitaires se livrent davantage aux activités professionnelles qu'aux activités domestiques; la situation inverse prévaut chez les femmes dont la scolarité ne dépasse pas les études secondaires.

Les personnes dont la scolarité ne franchit pas le seuil des études secondaires effectuent les journées productives les moins longues; comme ce groupe comprend une forte proportion de personnes à la retraite (environ 51 % chez les hommes), les hommes et les femmes de ce groupe sont ceux qui accordent le plus de temps aux soins personnels et disposent le plus de temps libre.

Figure 7.3
Moyenne quotidienne de temps consacré à certaines activités, selon la scolarité, Québec, 1992

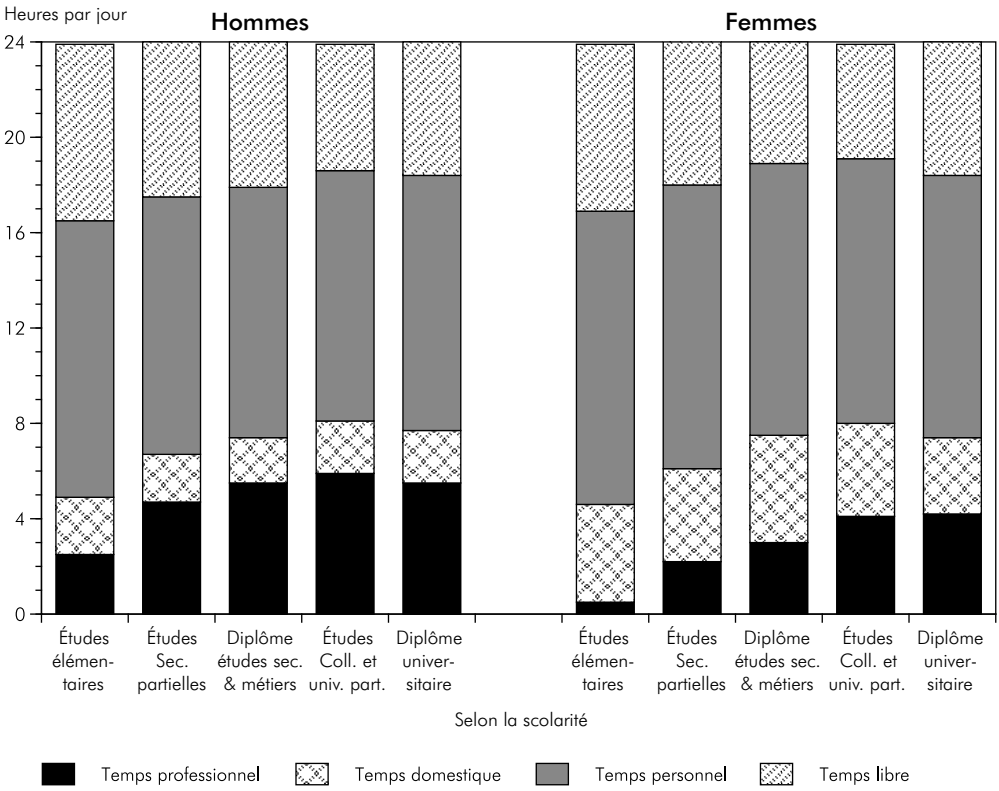

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale 1992, fichier de microdonnées.

L'emploi du temps en 1986 et en 1992

La classification utilisée dans l'Enquête sociale générale permet de comparer les budgets-temps de 1986 (*Portrait social du Québec*, 1992) avec ceux de 1992. Une telle comparaison est cependant susceptible de comporter des biais du fait que l'ESG réalisée en 1986 a recueilli l'ensemble de ses observations entre septembre et décembre 1986. Les résultats pour l'année 1986 constituent en fait des moyennes typiques de l'emploi du temps en automne. Par contre les résultats provenant de l'ESG réalisée en 1992 sont représentatifs des douze mois de l'année : comme l'indique le tableau 7.3, les composantes de l'emploi du temps sont sujettes à une certaine variabilité saisonnière. Pour éviter que la comparaison avec 1986 ne donne lieu à des biais, il est préférable d'en limiter les termes aux seules données recueillies à l'automne 1992.

Au Québec, les résultats obtenus pour l'automne 1992 ne diffèrent pas substantiellement de ceux de l'automne 1986 (tableau 7.9). Le temps productif des hommes ne présente pas de variation importante entre ces deux années et demeure inchangé à 7,2 heures par jour; une légère diminution du temps professionnel est équilibrée par une hausse du temps dévolu aux activités domestiques. Les soins personnels se voient attribuer 21 minutes de moins par jour, compensées, cependant, par une hausse de 22 minutes du temps libre.

Tableau 7.9
Moyenne quotidienne de temps[1] consacré à certaines activités, Québec, Ontario et Canada, 1986 et 1992

Temps	Québec		Ontario		Canada	
	1986[2]	1992[3]	1986[2]	1992[3]	1986[2]	1992[3]
	heures/jour					
Hommes	**24,0**	**24,0**	**24,0**	**24,0**	**24,0**	**24,0**
Professionnel	5,4	5,3	5,9	5,4	5,6	5,6
Domestique	1,8	1,9	2,0	2,6	1,9	2,3
Personnel	11,0	10,7	10,5	10,1	10,8	10,3
Libre	5,6	6,0	5,6	5,8	5,7	5,9
Résiduel	0,1	-	-	-	0,1	-
Femmes	**24,0**	**24,0**	**24,0**	**24,0**	**24,0**	**24,0**
Professionnel	3,3	3,2	3,5	4,2	3,3	3,6
Domestique	4,0	3,7	4,2	4,3	4,1	4,1
Personnel	11,4	11,8	11,1	10,2	11,2	10,8
Libre	5,3	5,4	5,2	5,1	5,3	5,4
Résiduel	0,1	-	-	-	0,1	-

1. Journée moyenne représentative des 7 jours de la semaine.
2. Les résultats de 1986 portent sur les mois de septembre à décembre 1986.
3. Les résultats de 1992 ne portent que sur les observations recueillies en automne 1992.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale 1986 et 1992, fichiers de microdonnées.

Les femmes ont réduit de quelques minutes par jour le temps alloué aux activités professionnelles; elles ont de plus amputé environ 19 minutes par jour au temps domestique, si bien que les activités productives requièrent environ 25 minutes de moins par jour, soit 6,9 heures par jour en 1992. En contrepartie, les femmes disposent de 25 minutes par jour de plus pour les soins personnels et de quelques minutes de plus de temps libre.

L'Ontario se présente comme le théâtre de changements plus substantiels. Chez les hommes, le temps domestique passe de 2,0 heures par jour en 1986 à 2,6 heures en 1992, soit une hausse de 30 % environ, compensée en grande partie par une réduction du temps professionnel. De plus, les hommes consacrent moins de temps aux soins personnels en 1992 tout en disposant d'un peu plus de temps libre.

Chez les femmes, le temps consacré aux activités professionnelles passe de 3,5 heures par jour en 1986 à 4,2 heures par jour en 1992, soit une hausse de 20 %. Malgré la hausse du temps domestique observée chez les hommes et en dépit de l'augmentation de leurs activités professionnelles, les Ontariennes n'ont en rien diminué le temps consacré aux activités domestiques, si bien qu'elles consacrent à l'automne 1992 une heure de plus au temps productif qu'en 1986. Il s'est ainsi créé un écart de 1,6 heure entre le temps productif des Ontariennes et celui des Québécoises. La hausse du temps productif chez les Ontariennes s'est produite essentiellement aux dépens du temps alloué aux soins personnels qui diminuent de 0,9 heure par jour entre 1986 et 1992.

Dans l'ensemble du Canada, l'évolution entre 1986 et 1992 s'avère plus modérée; les hommes consacrent 0,4 heure de plus aux activités domestiques et réduisent de 0,5 heure leur temps personnel; les femmes accroissent de 0,3 heure leur temps professionnel et diminuent de 0,4 heure leur temps personnel. En somme, dans l'ensemble du Canada, la hausse du temps productif se trouve compensée par une réduction du temps personnel. Les femmes du Québec font cependant exception : elles augmentent le temps accordé aux soins personnels et réduisent leur temps productif. Enfin, une légère hausse du temps libre caractérise le Québec aussi bien que le reste du Canada.

LA PRESSION DU TEMPS

Nos voisins américains éprouvent le sentiment de comprimer un nombre croissant d'activités dans les 24 heures disponibles à chaque jour. Le pourcentage des personnes «toujours à la course» est ainsi passé de 22 % en 1971 à 38 % en 1992 (Godbey et Graefe, 1993).

Le Québec, tout comme l'ensemble de Canada (Frederick, 1993), n'échappe pas à cette tendance. En 1992, 41,4 % des Québécois et 40,8 % des Québécoises ont confirmé «se sentir pressés par le temps à tous les jours» (tableau 7.10). Il faut se demander si un tel sentiment repose sur des contraintes réelles; il est notamment possible de s'assurer que la proportion des Québécois victimes de la «pression du temps» varie en fonction du budget-temps des répondants.

Pour repérer l'existence d'une telle association, on a ainsi réparti la population en quintiles, établis en fonction de l'ordre croissant du temps consacré aux activités productives, aux tâches domestiques, au temps libre et au sommeil. Le 1er quintile représente le 20 % des personnes qui accordent le moins de temps à l'une ou l'autre de ces composantes du budget-temps; le 5e quintile est constitué de celles qui y consacrent le plus de temps.

Ainsi établie, la proportion de répondants «pressés par le temps à tous les jours» augmente de pair avec la hausse du temps consacré au temps productif d'une part, et de manière inverse au temps libre disponible d'autre part. Dans le premier 20 % de la population, constitué des personnes qui accordent le moins de temps au temps productif, 27,4 % des hommes et 25,0 % des femmes se déclarent «pressés par le temps à tous les jours». Dans les trois quintiles suivants, ces proportions augmentent un peu plus rapidement chez les hommes que chez les femmes. Dans le quintile supérieur, la proportion des femmes atteint 60,1 % contre 56,5 % pour les hommes.

Le sentiment des hommes et des femmes répartis en quintiles définis en fonction du temps libre, constitue en quelque sorte l'image inversée de la tendance observée avec le temps productif. Les hommes et les femmes disposant de peu de temps libre

Tableau 7.10
Proportion des répondants qui ont déclaré se «sentir pressés par le temps à tous les jours», selon le quintile de certaines catégories de l'emploi du temps[1], Québec, 1992

	Temps productif[1]	Temps libre[1]	Temps domestique[1]	Sommeil[1]
	%			
Hommes	**41,4**	**41,4**	**41,4**	**41,4**
1er quintile	27,4	53,8	43,6	47,9
2ième quintile	34,0	49,3	39,7	39,8
3ième quintile	43,0	44,2	34,8	44,5
4ième quintile	48,2	34,5	46,1	38,7
5ième quintile	56,5	27,2	43,1	36,5
Femmes	**40,8**	**40,8**	**40,8**	**40,8**
1er quintile	25,0	61,5	37,5	46,8
2ième quintile	30,8	46,1	36,9	45,7
3ième quintile	39,5	37,9	40,2	38,6
4ième quintile	45,9	28,3	40,0	37,7
5ième quintile	60,1	27,8	48,7	34,8

1. Journée moyenne représentative des 7 jours de la semaine.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale 1992, fichier de microdonnées.

sont les plus enclins à se dire «pressés par le temps à tous les jours», 53,8 % dans le cas des hommes et 61,5 % dans celui des femmes. Ce sentiment décroît au fur et à mesure que le temps libre se fait abondant, pour s'établir à 27,2 % chez les hommes avec le plus de temps libre, et 27,8 % chez les femmes dans la même situation.

La conviction de manquer de temps à tous les jours s'avère moins sensible à d'autres composantes du budget-temps. Dans le cas du temps domestique, la proportion d'hommes pressés par le temps à tous les jours est presque la même au premier et au dernier quintile, avec 43,6 % et 43,1 %. On observe même un recul du sentiment de manquer de temps dans le 2e et le 3e quintiles, suivie d'une forte reprise dans le 4e quintile. Ce mouvement erratique laisse croire que les activités domestiques ne constituent pas en elles-mêmes une source importante du manque de temps chez les hommes. Dans le cas des femmes, on assiste à une progression de la proportion des femmes pressées par le temps avec l'augmentation du temps voué aux activités domestiques, mais cette progression demeure très faible dans les quatre premiers quintiles, passant de 37,5 % à 40,0 %. La hausse ne devient sensible qu'au quintile supérieur alors que la proportion des femmes pressées par le temps bondit à 48,7 %.

Il en est de même en ce qui a trait au sommeil : les répondants qui y allouent le moins de temps sont un peu plus nombreux à se sentir pressés par le temps (47,9 % chez les hommes et 46,8 % chez les femmes) que ceux qui prolongent leur séjour au royaume de Morphée (36,5 % chez les hommes et 34,8 % chez les femmes).

Les Québécois, comme les Américains, ont l'impression d'être de plus en plus à court de temps; le sentiment «d'être plus pressé qu'il y a cinq ans» est partagé par 48,9 % des hommes et 50,9 % des femmes (tableau 7.11). Cette perception varie en fonction de l'emploi du temps des répondants : elle augmente de manière proportionnelle au

Tableau 7.11
Proportion des répondants qui ont déclaré se sentir «plus pressés qu'il y a cinq ans», selon le quintile de certaines catégories de l'emploi du temps[1], Québec, 1992

	Temps productif[1]	Temps libre[1]	Temps domestique[1]	Sommeil[1]
Hommes	**48,9**	**48,9**	**48,9**	**48,9**
1er quintile	32,0	62,2	49,6	56,9
2ième quintile	41,1	59,8	48,9	49,8
3ième quintile	50,2	46,7	44,5	48,0
4ième quintile	58,0	44,3	52,7	44,2
5ième quintile	65,3	33,5	49,1	45,8
Femmes	**50,9**	**50,9**	**50,9**	**50,9**
1er quintile	30,1	70,8	49,8	60,5
2ième quintile	40,9	55,5	44,1	52,3
3ième quintile	52,4	48,5	56,3	49,6
4ième quintile	57,7	39,1	49,1	41,6
5ième quintile	70,2	38,2	54,2	49,8

1. Journée moyenne représentative des 7 jours de la semaine.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale 1992, fichier de microdonnées.

temps consacré aux activités productives, passant, chez les femmes, de 30,1 % dans le premier quintile à plus de 70 % dans le quintile supérieur. Dans le cas des hommes, la progression va de 32,0 % à plus de 65 %.

Le temps productif et la pression du temps

L'Enquête sociale générale de 1992 a soumis les répondants à une batterie de 10 énoncés relatifs à la pression du temps (tableau 7.12). Les hommes et les femmes souscrivent dans des proportions semblables à certains d'entre eux : «je me considère comme un bourreau de travail», «je n'ai pas accompli ce que je voulais accomplir», «je me sens tendu quand je manque de temps».

Les répondants masculins se reconnaissent en proportion plus grande que les femmes dans les énoncés suivants : «je suis porté à réduire mes heures de sommeil» (41,2 %), «je ne consacre pas assez de temps à ma famille et à mes amis», (30,1 %), «je veux en accomplir plus que je peux en faire», (38,2 %).

Par contre, les femmes s'identifient davantage aux énoncés suivants : «je planifie ralentir au cours de la prochaine année» (24,4 %), «je me sens prise dans une routine quotidienne (48,6 %), «je sens que je n'ai plus le temps de m'amuser» (34,5 %), «j'aimerais passer plus de temps seule» (23,3 %).

Un examen des proportions observées dans les divers quintiles de la population, établis en fonction du temps productif, permet de constater que les proportions atteintes sont fréquemment l'objet d'un effet de seuil, c'est-à-dire que le passage à un quintile supérieur se traduit par une hausse prononcée de la proportion (10 % et plus) des répondants souscrivant à un énoncé. Chez les hommes, c'est le cas, notamment, dans le quintile supérieur, des énoncés suivants : «je me considère comme un bourreau de travail», «je suis porté à réduire mes heures de sommeil». Par contre, les quintiles précédents sont dans l'ensemble l'objet de hausses minimes.

Chez les femmes, le même phénomène s'observe dans les énoncés suivants : «je me considère comme un bourreau de travail», «je ne consacre pas assez de temps à ma famille ou à mes amis», «je me sens souvent tendue quand je manque de temps». De tels effets de seuil peuvent aussi être notés dans les quintiles inférieurs, mais leur occurrence plus grande dans les quintiles supérieurs laisse croire que la prise de conscience du stress occcasionné par le temps accaparé par le temps productif devient en général plus aiguë dans le quintile supérieur du temps productif.

Pour établir l'existence d'une relation entre la hausse du temps productif et la pression du temps, on a réparti les répondants en trois groupes : le premier rassemble ceux qui ont souscrit à trois énoncés ou moins relatifs à la pression du temps; on peut considérer ces personnes comme peu affectées par la pression du temps. Le deuxième comprend les personnes avec quatre, cinq ou six réponses affirmatives parmi l'ensemble des dix énoncés relatifs à la pression sur le temps; pour cette catégorie de personnes, la gestion du temps constitue sans doute un problème en plusieurs occasions, mais sans avoir envahi tous les aspects de leur existence. Dans le cas du

Tableau 7.12
Répartition des répondants affectés par certains énoncés relatifs à la pression du temps, selon le quintile du temps productif[1], Québec, 1992

	Premier quintile	Deuxième quintile	Troisième quintile	Quatrième quintile	Cinquième quintile	Total
	%					
Hommes						
Je planifie ralentir au cours de la prochaine année	13,0	22,5	17,4	22,6	20,8	19,2
Je me considère comme un bourreau de travail	29,1	34,4	36,0	36,2	46,3	36,2
Je suis porté à réduire mes heures de sommeil	34,0	37,0	40,5	40,8	55,2	41,2
Je n'ai pas accompli ce que je voulais accomplir	44,0	48,9	58,5	53,4	54,8	51,7
Je ne consacre pas assez de temps à ma famille ou à mes amis	25,3	18,2	26,2	35,4	47,1	30,1
Je veux en accomplir plus que je peux en faire	32,2	34,3	36,3	41,2	47,9	38,2
Je me sens pris dans une routine quotidienne	38,3	32,9	44,1	47,6	52,0	42,8
Je sens que je n'ai plus le temps de m'amuser	21,4	17,8	31,2	32,5	39,9	28,3
Je me sens souvent tendu quand je manque de temps	29,1	36,1	50,8	49,6	56,4	44,0
J'aimerais passer plus de temps seul	16,7	17,7	22,3	19,1	20,2	19,1
Femmes						
Je planifie ralentir au cours de la prochaine année	18,2	24,6	20,3	25,2	32,9	24,4
Je me considère comme un bourreau de travail	24,9	30,5	33,2	33,8	47,3	34,3
Je suis portée à réduire mes heures de sommeil	26,3	28,7	40,1	41,7	46,5	37,0
Je n'ai pas accompli ce que je voulais accomplir	51,4	52,8	48,4	57,1	53,6	52,7
Je ne consacre pas assez de temps à ma famille ou à mes amis	19,6	15,0	18,6	29,5	43,6	25,6
Je veux en accomplir plus que je peux en faire	31,0	35,4	33,5	35,2	45,1	36,2
Je me sens prise dans une routine quotidienne	33,2	45,6	48,9	55,1	58,2	48,6
Je sens que je n'ai plus le temps de m'amuser	19,7	31,7	30,1	45,4	43,7	34,5
Je me sens souvent tendue quand je manque de temps	32,9	39,4	45,7	48,8	60,7	45,9
J'aimerais passer plus de temps seule	14,3	19,7	23,7	26,3	31,1	23,3

1. Journée moyenne représentative des 7 jours de la semaine.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale 1992, fichier de microdonnées.

troisième groupe, on peut penser que les personnes qui ont souscrit à plus de 7 énoncés sur 10 sont aux prises avec un stress élevé découlant sans doute d'exigences difficilement conciliables sur le plan de la gestion du temps.

Il ressort que 52,6 % des femmes et 52,5 % des hommes acquiescent à trois énoncés ou moins, ce qui fait d'eux des gens relativement peu affectés par la pression du temps (tableau 7.13). L'importance de ce premier groupe a tendance à diminuer d'un quintile à l'autre, ne constituant plus qu'un peu plus du tiers des répondants dans le quintile supérieur du temps productif. Il faut par contre considérer que près de la moitié de la population souscrit à au moins quatre énoncés (incluant ceux qui ont souscrit à 7 énoncés et plus), ce qui fait d'eux des gens aux prises avec une pression significative. On constate enfin que 14,3 % des hommes et 16,2 % des femmes souscrivent à sept énoncés ou plus, ce qui est révélateur d'un niveau de stress élevé. Ce dernier groupe a tendance à augmenter avec la hausse du temps productif, notamment chez les femmes du quintile supérieur alors que la proportion effectue un bond de près de 12 % pour atteindre 28,2 %.

Tableau 7.13
Répartition des répondants, selon le nombre de réponses affirmatives aux 10 énoncés sur la pression du temps, selon le quintile du temps productif[1], Québec, 1992

	Nombre de réponses affirmatives				
	0-3	4-6	7-10	Non déclaré	Total
			%		
Hommes[2]	**52,5**	**32,2**	**14,3**	**0,9**	**100,0**
1er quintile	67,0	18,6	12,3	2,1	100,0
2ième quintile	63,5	28,9	6,6	1,0	100,0
3ième quintile	51,5	34,2	14,0	0,3	100,0
4ième quintile	40,4	41,0	17,5	1,1	100,0
5ième quintile	37,3	40,8	21,9	-	100,0
Femmes[2]	**52,6**	**30,6**	**16,2**	**0,6**	**100,0**
1er quintile	64,5	24,4	9,5	1,6	100,0
2ième quintile	62,3	24,7	13,0	0,0	100,0
3ième quintile	56,4	29,9	13,1	0,7	100,0
4ième quintile	45,2	38,3	16,4	-	100,0
5ième quintile	36,5	34,6	28,2	0,8	100,0

1. Journée moyenne représentative des 7 jours de la semaine.
2. Les résultats pour «Hommes» et pour «Femmes» dans ce tableau diffèrent légèrement de ceux du tableau 7.14 : cet écart résulte du fait que 32 répondants n'ont pas complété la section sur le budget-temps lors de l'Enquête sociale générale de 1992.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale 1992, fichier de microdonnées.

Le mode de vie et la pression du temps

La hausse du temps productif en elle-même n'est cependant pas, loin s'en faut, la seule cause de la pression du temps. Comme on l'a vu dans la section précédente, l'emploi du temps varie considérablement en fonction des modes de vie. Dans une grande variété de circonstances, le mode de vie impose des contraintes de temps et se traduit par une hausse du temps productif : c'est le cas, par exemple, lors de la venue d'un enfant dans la famille.

L'examen du tableau 7.14 indique que le mode de vie exerce une influence sur le degré de stress associé à la pression du temps. Dans l'ensemble, la proportion des hommes et des femmes peu affectés par la pression du temps est comparable avec 52,6 % et 52,3 % respectivement; par contre, la proportion des femmes qui ressentent un niveau de stress élevé atteint 16,2 %, contre 14,1 % des hommes.

Les personnes vivant avec un conjoint seulement, suivies de près par les personnes seules, déclarent en plus grande proportion un faible niveau de stress. C'est le cas pour 61,1 % des femmes et 59,0 % des hommes vivant avec un conjoint seulement; chez les personnes seules de moins de 65 ans, la proportion des femmes peu affectées par la pression du temps atteint 57,7 % contre 53,2 % dans le cas des hommes.

La présence d'enfants dans le ménage augmente l'effet de la pression du temps, mais cet effet, chez les hommes et les femmes, varie en fonction de l'âge des enfants. Quand au moins un des enfants du ménage est âgé de moins de 5 ans, les femmes manifestent un stress élevé en proportion plus grande que les hommes, 24,4 % contre 16,7 %. On constate alors que 44,0 % des hommes s'en tirent avec un niveau de stress peu élevé, contre 39,0 % des femmes.

Tableau 7.14
Répartition des répondants, selon le nombre de réponses affirmatives aux 10 énoncés sur la pression du temps, selon le mode de vie, Québec, 1992

	Nombre de réponses affirmatives				
	0-3	4-6	7-10	Non déclaré	Total
			%		
Hommes[1]	**52,6**	**32,3**	**14,1**	**1,0**	**100,0**
Personnes seules de moins 65 ans	53,2	35,3	10,9	0,6	100,0
Avec conjointe seulement	59,0	30,1	10,8	-	100,0
Avec conjointe et enfants de < 25 ans	41,7	37,3	20,1	0,8	100,0
Avec conjointe et enfants de < 5 ans	44,0	38,6	16,7	0,7	100,0
Avec conjointe et enfants de 5 à 19 ans	40,0	35,4	23,3	1,3	100,0
Ménage à double revenu	43,6	32,5	23,9	-	100,0
Ménage à un revenu avec conjointe au foyer	45,5	35,7	18,3	0,5	100,0
Ménage à double revenu et avec enfants de < 5 ans	49,3	27,2	23,5	-	100,0
Femmes[1]	**52,3**	**30,7**	**16,2**	**0,8**	**100,0**
Personnes seules de moins 65 ans	57,7	28,6	13,7	-	100,0
Avec conjoint seulement	61,1	27,1	11,5	0,3	100,0
Avec conjoint et enfants de < 25 ans	42,2	34,4	23,0	0,5	100,0
Sans conjoint et avec enfants de < 25 ans	35,1	47,2	17,6	-	100,0
Avec conjoint et enfants de < 5 ans	39,0	36,6	24,4	-	100,0
Avec conjoint et enfants de 5 à 19 ans	45,7	32,2	21,0	1,1	100,0
Ménage à double revenu	32,6	35,1	32,3	-	100,0
Ménage à un revenu avec conjointe au foyer	55,4	31,7	12,8	-	100,0
Ménage à double revenu et avec enfants de < 5 ans	22,6	43,2	34,2	-	100,0

1. Les résultats pour «Hommes» et ««Femmes» dans ce tableau diffèrent légèrement de ceux tableau 7.13 : ils incluent les réponses de 32 répondants qui n'ont pas complété la section portant sur le budget-temps.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale 1992, fichier de microdonnées.

Il se produit par contre une inversion des rôles quand les enfants sont d'âge scolaire : 40,0 % des hommes se déclarent peu stressés contre 45,7 % des femmes. La proportion des hommes aux prises avec un niveau élevé de stress atteint 23,9 % contre 21,0 % des femmes.

La situation d'emploi des ménages produit des situations encore plus contrastées entre le niveau de stress ressenti par les hommes et les femmes. Chez les ménages à double emploi à temps plein, les hommes subissent un niveau de stress élevé; en fait c'est la situation où la proportion des hommes déclarant un niveau de stress élevé atteint un sommet avec 23,9 %. Mais le changement est encore plus spectaculaire chez les femmes alors que 32,3 % d'entre elles sont confrontées à un niveau de stress élevé et que seulement 32,6 % se disent peu affectées par la pression du temps, contre 43,6 % dans le cas des hommes.

Par ailleurs, dans les ménages où seul l'homme occupe un emploi et où la conjointe est au foyer, le niveau de stress ne fléchit que légèrement dans le cas des hommes, qui sont encore 18,3 % à afficher un niveau élevé de stress. Le changement s'avère nettement plus considérable dans le cas des femmes au foyer alors que la proportion de celles qui affichent un niveau élevé de stress chute à 12,8 % et que celles qui ressentent un faible niveau de stress passe à 55,4 %.

Lorsque ces contraintes se trouvent combinées, c'est-à-dire chez les ménages à double revenu avec de jeunes enfants, la proportion des femmes déclarant un faible niveau de stress enregistre une chute brutale pour se situer à 22,6 %, alors que la proportion des femmes aux prises avec un stress élevé atteint 34,2 %, soit plus d'une femme sur trois. C'est le groupe des femmes avec le niveau intermédiaire de stress qui fait les frais de l'augmentation de la pression du temps : en effet, la proportion de celles qui ont souscrit à quatre, cinq ou six énoncés atteint 43,2 %. Il n'en va pas de même pour les hommes : on voit même la proportion des hommes affichant un faible niveau de stress augmenter légèrement.

Enfin, la situation des mères monoparentales avec des enfants de moins de 25 ans se caractérise par la prépondérance du niveau médian de stress. Si l'on prend comme référence la situation des mères avec un conjoint, les femmes en situation de monoparentalité enregistrent des proportions moins élevées dans les deux niveaux extrêmes de stress, alors que la proportion de celles se disant dans la situation médiane augmente de manière considérable pour atteindre 47,2 %.

CONCLUSION

À l'exception du temps personnel, qui se montre peu perméable aux diverses caractéristiques socio-démographiques, cet exposé illustre une fois de plus l'extrême sensibilité de l'emploi du temps aux variations des conditions de vie, qu'il s'agisse de l'âge, du statut d'occupation, des modes de vie ou même du cycle hebdomadaire des activités.

L'enquête sur l'emploi du temps de 1992 permet également de constater que les réactions subjectives des répondants, notamment celles associées au degré de stress ressenti, ne demeurent pas insensibles à l'usage que chacun fait du temps dont il dispose; il en ressort notamment que le niveau de stress tend à augmenter avec le temps consacré aux activités productives. Le recours aux budgets-temps permet enfin d'observer que le cumul des rôles exigeants sur le plan des activités productives, et qui impliquent de nombreuses heures de travail ou des obligations régulières souvent difficiles à concilier en termes d'horaire, se traduit par une forte augmentation du niveau de stress ou de la pression associée à la gestion du temps.

Le temps, loin d'être une simple ressource individuelle, constitue ainsi une ressource sociale, confrontée à une demande sociale. En plus d'une bonne gestion individuelle, le temps doit aussi faire l'objet d'une gestion sociale appropriée, si l'on veut éviter d'imposer à des groupes particuliers une charge sociale indue. La question de la conciliation travail-famille, ou sur un plan légèrement différent, celle d'un nouveau partage des tâches domestiques et des rôles familiaux, illustrent la pertinence d'une telle recherche (Barrère-Maurisson, 1995, pp. 74-76).

RÉFÉRENCES

AS, Dagfinn, 1982, *Mesures de l'utilisation du temps*, Organisation de Coopération et de Développement économiques, Étude spéciale 7, Paris, 31 p.

ASSELIN, Suzanne et al., 1992, *Portrait social du Québec*, chap. 6, pp. 217-251, Les Publications du Québec, Québec, 353 p.

BARRÈRE-MAURISSON, Marie-Agnès, 1995, «Régulation familiale, marchande ou politique : les variations de la relation travail-famille», Sociologie et sociétés, Vol. XXVII, nº 2, automne, pp. 69-85.

Bureau de la statistique du Québec, 1995, *Le Québec statistique, 60e édition*, chap. 19, pp. 547-585, Les Publications du Québec, Québec, 819 p.

DUCHESNE, Louis, 1995, *La situation démographique au Québec : Édition 1995*, Bureau de la statistique du Québec, 240 p.

FREDERICK, Judith, 1993, «Êtes-vous à court de temps ?», *Tendances sociales canadiennes*, Hiver 1993, Statistique Canada, Nº 11-008F, Ottawa, pp. 6-9.

GERSHUNY, Jonathan, 1991, «Allons-nous manquer de temps ?», *Futuribles*, juillet-août, pp. 3-18.

GODBEY, Geoffrey et Alan GRAEFE, 1993, «Rapid Growth in Rushin' Americans», *American Demographics*, April, pp. 26-27.

GRIMLER, Ghislaine et Caroline ROY, 1990, «Activités domestiques: faire, acheter, faire faire ou ne pas faire ?», *INSEE Première*, nº 109, INSEE, octobre, 4 p.

HAWRYLYSHYN, Oli, 1977, «Towards a Definition of Non-Market Activities», *The Review of Income and Wealth*, series 23, nº 1, March, pp. 79-96.

HAWRYLYSHYN, Oli, 1978, «The Economic Nature and Value of Volunteer Activity in Canada», *Social Indicators Research*, Dordrecht, Pays-Bas, pp. 1-71.

ROBINSON, John P., 1990, «The Time Squeeze», *American Demographics*, February, pp. 30-33.

SCHOR, Juliet B., 1992, *The Overworked American: The Unexpected Decline of Leisure*, Basic Books, New York, 247 p.

Chapitre 8

Transferts et services gouvernementaux

par Hervé GAUTHIER

LES FAITS SAILLANTS

- La part de la sécurité du revenu (ensemble des programmes de remplacement du revenu et de transferts sociaux) dans l'économie québécoise est passée de 5,7 % en 1961 à 6,5 % en 1971, puis à 10,2 % en 1981 et, enfin, à 14,2 % en 1994.
- En dollars de 1986, le coût de la sécurité du revenu par habitant est passé de 460 $ en 1961 à 2 539 $ en 1994, i.e. un coût 5,5 fois plus élevé qu'en 1961. Par ailleurs, le coût de la sécurité du revenu par personne active, étant passé de 1 330 à 5 145 $, se trouve multiplié par 3,9.
- Ce sont les programmes destinés aux personnes âgées qui, en dollars de 1986, ont augmenté le plus, leur coût étant 14 fois plus élevé en 1994 qu'en 1961, contre 7,6 fois pour l'ensemble des programmes de la sécurité du revenu. À l'opposé, les programmes qui compensent les charges familiales ont connu la hausse la plus faible, leur coût ayant été multiplié par 2,7 en regard de 1961. La compensation des charges familiales, qui comptait pour 26,9 % du coût total en 1961, ne compte plus que pour 9,6 % en 1994, pendant que la part des programmes pour personnes âgées passait de 21,6 à 39,6 %.
- Si l'on retient les grands programmes communs à l'ensemble du Canada, la sécurité du revenu représente 13,5 % du PIB québécois en 1994-95, part qui dépasse de 2 points de pourcentage la situation correspondante dans l'ensemble canadien (11,5 %). Par rapport à l'écart de 3,2 points observé en 1981-82, il s'agit là d'une réduction.
- Le nombre de bénéficiaires du programme de sécurité du revenu a augmenté de 15,6 % au Québec entre 1986 et 1994, pendant qu'il faisait un bond de 176,7 % en Ontario. En 1994, la proportion de la population qui reçoit des prestations du programme de la sécurité du revenu est supérieure en Ontario (12,3 %) à celle du Québec (11,0 %).
- La dépense réelle d'éducation par habitant s'est accrue de 10 % entre 1976 et 1994, passant de 1 393 $ à 1 541 $ (dollars de 1986-87).
- En 1994, le Québec consacre 8,5 % de son PIB à l'éducation (dépenses privées et publiques). C'est davantage qu'en Ontario (7,0 %), que dans l'ensemble du Canada (7,6 %) et qu'aux États-Unis (7,5 %); cependant, l'écart s'est considérablement rétréci depuis 1976.

- En 1994, la dépense par élève du primaire et du secondaire (5 897 $) est inférieure à celles de l'Ontario (6 199 $) et des États-Unis (6 607 $). En 1981, cette dépense moyenne dépassait de 27 % et de 14 % la dépense correspondante en Ontario et aux États-Unis.
- Depuis 1976, la dépense réelle par élève du collégial, en dollars constants, a varié de moins de deux cents dollars en plus ou en moins.
- Depuis 1986 au Québec, la dépense de fonctionnement par étudiant ou par élève à tous les ordres d'enseignement a augmenté : de 44 % à l'enseignement universitaire, de 29 % à l'enseignement collégial et de 38 % au primaire et secondaire. Pendant la même période, le PIB par habitant a connu une hausse de 32 %.
- En 1976 au Québec, les dépenses publiques de santé par habitant dépassaient légèrement celles de l'Ontario et de l'ensemble du Canada. En 1994, l'ordre est inversé : les dépenses moyennes sont de 1 315 $ au Québec (dollars de 1986), par rapport à 1 461 $ en Ontario et 1 451 $ au Canada.
- En 1994, les dépenses publiques de santé représentent au Québec une proportion plus forte du PIB que celle de l'ensemble du Canada, soit 7,2 % par rapport à 6,9 %. Mais l'écart avec l'Ontario, qui était de 1,6 point de pourcentage en 1976, se situe à 0,6 en 1994.
- Alors qu'en 1976, on comptait 0,58 médecin omnipraticien pour 1 000 personnes dans la population totale et 0,85 médecin spécialiste, le ratio est devenu respectivement de 1,01 et 1,02 en 1992. Les infirmières représentent le groupe le plus nombreux avec un ratio de 11,44 infirmières pour 1 000 habitants en 1992 en regard de 7,91 en 1976.
- On constate une très grande stabilité dans l'évolution du nombre de lits dans les hôpitaux du Québec au cours de la période 1980-81 à 1992-93 : après une augmentation au début de la période, leur nombre revient par la suite au niveau de départ, soit environ 56 000 lits.
- La population ayant augmenté de 8,9 % au cours de la période, la stabilité du nombre de lits se traduit par une réduction du nombre de lits pour 1 000 habitants, soit 8,5 lits en 1985-86 en regard de 7,7 en 1992-93.
- La baisse du nombre de journées d'hospitalisation, surtout imputable aux soins de longue durée qui ont connu une baisse de 10,7 % à cet égard depuis 1985-86, se produit pendant qu'on observe une forte hausse des soins d'un jour.

INTRODUCTION

Dans les dernières décennies, l'action gouvernementale a pris une grande importance dans la détermination du bien-être et des conditions de vie des individus et des familles. Au Québec, les transformations remontent à la «Révolution tranquille», mais l'accentuation du rôle de l'État est un phénomène qui a touché l'ensemble du monde occidental. Lorsqu'il est question du rôle de l'État sur les conditions de vie, trois grands domaines d'intervention viennent immédiatement à l'esprit : la sécurité du revenu, l'éducation et la santé. Ce chapitre porte donc sur l'ampleur des sommes dépensées par les gouvernements dans chacun de ces domaines, leurs variations dans le temps et leur comparaison avec d'autres provinces et d'autres pays.[1]

1. D'autres domaines d'intervention de l'État, tels le réseau routier, la gestion du patrimoine, la sécurité publique, qui contribuent aussi au bien-être des citoyens, mais concernent moins directement leurs conditions de vie, ne sont pas étudiés ici.

L'objectif de ce chapitre étant de donner une description des moyens mis en oeuvre par l'État pour assurer de meilleures conditions de vie aux citoyens, il ne s'agit pas ici d'une évaluation des programmes en place quant à leur efficacité ou à leur utilité. Rappelons que les statistiques relatives à la pauvreté, à la scolarité et à la santé, de même que leur évolution dans le temps se trouvent dans chacun des chapitres consacrés au revenu, à l'éducation et à la santé.

Les indicateurs servant à quantifier les ressources gouvernementales dont bénéficient les Québécois peuvent prendre diverses formes. En premier lieu, il y a les sommes d'argent en cause : par exemple, combien dépensent les gouvernements (provincial comme fédéral) pour assurer la sécurité du revenu. La mise en relation de ces sommes (dépenses de sécurité du revenu, dépenses d'éducation, dépenses de santé) avec le produit intérieur brut (PIB) indique la part de l'économie qui est consacrée à chacun des domaines et, conséquemment, renseigne sur l'effort fait par l'ensemble de la société. Par ailleurs, l'importance, au point de vue du nombre, de la population à laquelle ces programmes s'adressent témoigne de leur envergure : par exemple, le nombre d'assistés sociaux ou le nombre d'élèves et d'étudiants dans le système scolaire. Finalement, les ressources consacrées à chaque bénéficiaire sont un élément à considérer aussi : par exemple, le coût moyen de l'assurance-chômage par bénéficiaire ou le coût moyen d'un élève. Dans d'autres secteurs, il faut envisager la question sous l'angle de l'offre (nombre de lits disponibles, par exemple) et de la demande (nombre de journées d'hospitalisation pour 1 000 habitants, par exemple).

Compte tenu de l'objectif qui est de décrire le rôle des ressources publiques dans les conditions de vie des citoyens, les programmes provinciaux et fédéraux seront considérés à la fois, sans faire de distinction précise entre les ordres de gouvernement. Précisons toutefois que l'action gouvernementale est prise dans son sens large, puisque certains programmes considérés ici (santé et sécurité au travail, assurance-automobile, régime de rentes du Québec) sont gérés par des organismes publics autonomes qui tirent leurs ressources de cotisations auprès des travailleurs et des employeurs ou encore de droits auprès des clientèles.

Les indicateurs prennent souvent la forme de sommes dépensées par les gouvernements. Lorsqu'il s'agit d'un transfert en argent, telle la prestation de la sécurité de la vieillesse, la comparabilité des données dans le temps est assurée en convertissant les sommes en dollars constants à l'aide d'indices de prix, notamment de l'indice des prix à la consommation. On perçoit alors directement la valeur de l'aide gouvernementale. Lorsqu'il s'agit du coût de services, tel l'enseignement universitaire, toute variation de coût ne signifie pas nécessairement un changement dans les services eux-mêmes, puisqu'une hausse ou une réduction des dépenses ne s'accompagne pas nécessairement d'une hausse ou d'une réduction des services : pour exprimer la dépense en dollars constants, il faudrait disposer d'un indice de prix dans chacun des domaines considérés, ce qui n'est pas toujours le cas.

Quant aux sources des données, elles varient selon le domaine dont il est question. Pour ce qui est de la sécurité du revenu, nous disposons du *Guide descriptif des programmes de sécurité du revenu*, réalisé par le ministère de la Sécurité du revenu, ainsi que de tableaux sur la sécurité du revenu comportant des séries chronologiques qui émanent de Développement des ressources humaines Canada; lorsque néces-

saire, ces sources ont été complétées par les rapports annuels des ministères et organismes concernés. Dans le domaine de l'éducation, les données proviennent essentiellement des *Indicateurs de l'éducation*, du ministère de l'Éducation et de quelques données non publiées. Quant aux données sur la santé, elles sont tirées de l'étude *Le Québec comparé* et de plusieurs publications statistiques du ministère de la Santé et des Services sociaux.

LA SÉCURITÉ DU REVENU

La sécurité du revenu a pris une importance considérable au cours des dernières décennies[2]. Dans les années 60 la sécurité du revenu est devenue une priorité et un domaine d'intervention gouvernementale de premier ordre. La croissance économique de l'après-guerre générait assez de richesse pour que l'on s'intéressât de façon concrète à la mise sur pied ou à l'amélioration des programmes sociaux. Les diverses initiatives dans ce domaine ont entraîné une croissance phénoménale des ressources gouvernementales mises à la disposition de la population dans le but de garantir un revenu minimum ou de maintenir le revenu malgré certains risques.

Les raisons qui expliquent la progression des programmes de la sécurité du revenu sont diverses. En fait, chaque programme a son histoire particulière. La mise sur pied de nouveaux programmes et la transformation de programmes existants jouent un rôle important. Ainsi, des programmes majeurs ont vu le jour au cours de cette période : le régime des rentes du Québec (dont le début remonte à 1966), l'assurance-automobile (1978), plusieurs programmes d'aide à la famille (divers types d'allocation ont été introduits dans les années 80). D'autres programmes qui existaient déjà ont été modifiés de façon sensible dans les années 60 et 70, ce qui a eu pour effet d'en accroître considérablement le coût. C'est le cas de l'assistance sociale (modifiée de façon majeure à la fin des années 60), de la sécurité de la vieillesse (milieu des années 60), de l'assurance-chômage (élargissement de la couverture et hausse des prestations au début des années 70) et de l'indemnisation des accidents du travail et des maladies professionnelles (fortement remaniée dans les années 70); ces programmes majeurs ont élargi leur couverture tout en augmentant le montant des prestations aux bénéficiaires.

Le tableau 8.1 contient la liste des programmes pris en compte. Il s'agit des programmes existant en 1994. Dans le cas des programmes qui n'existent plus, l'année de fin est indiquée au tableau en plus de l'année de mise en oeuvre. Le tableau présente le type de financement du programme, le gouvernement qui est responsable du programme, ainsi que l'organisme qui en assure la gestion. Les programmes ont été regroupés en cinq grands secteurs d'importance très inégale, mais répondant à des objectifs différents. Dans leur analyse sur la sécurité du revenu, Claude Fluet et Pierre Lefebvre (1992) ont regroupé les divers programmes en fonction de grandes catégories. Ces catégories, établies en fonction des grands objets des programmes, ont inspiré le choix des cinq secteurs retenus ici.

---

2. Il ne faut pas confondre ce que nous considérons ici comme le domaine de la sécurité du revenu, qui comprend l'ensemble des programmes dont la liste figure au tableau 8.1, et le programme de la sécurité du revenu ou programme de dernier recours (ligne 2 du tableau).

Le *premier secteur* comprend les programmes dont le but est d'assurer les moyens minimaux de subsistance. La sécurité du revenu ou aide de dernier recours, qui a remplacé les divers programmes d'assistance sociale à la fin des années 60 (assistance aux mères nécessiteuses, aux aveugles, aux invalides, aux personnes inaptes au travail, aux filles et veuves de 60 à 65 ans, assistance-vieillesse et assistance-chômage), en est le programme majeur. L'assistance-maladie couvre le coût des soins de santé reconnus par la Régie de l'assurance-maladie du Québec et requis par les bénéficiaires de l'aide de dernier recours à titre de prestations spéciales. Quant à l'aide juridique, elle permet à toute personne économiquement démunie de se prévaloir gratuitement des services professionnels d'un avocat ou d'un notaire. D'autres programmes importants font partie de ce secteur : le régime de prêts et bourses aux étudiants, le remboursement d'impôt foncier et les crédits d'impôt pour la taxe de vente et la taxe sur les produits et les services. Le supplément au loyer vise à permettre à des ménages et à des personnes à faible revenu de payer le même loyer que s'ils habitaient un logement à loyer modique.

Le *deuxième secteur* est composé de quelques programmes ayant pour but d'aider les bénéficiaires de l'aide sociale à participer au marché du travail (programmes de développement de l'employabilité) ou de l'assurance-chômage (allocations de création d'emploi, de formation et d'aide au travail indépendant). L'objectif du programme APPORT consiste à soutenir le revenu des familles, de façon à inciter les parents à joindre le marché du travail ou à y demeurer. L'aide accordée dans le cadre du programme APPORT s'ajoute au revenu d'emploi des travailleurs et travailleuses ayant au moins un enfant et peut comprendre un remboursement de frais de garde. Quant à l'aide financière pour enfants en services de garde, elle est destinée aux familles défavorisées pour lesquelles le coût de la garde des enfants constitue une contrainte importante à la participation au marché du travail.

Les programmes de compensation des charges familiales forment le *troisième secteur* de la sécurité du revenu. Ce secteur comprend notamment de nombreuses allocations destinées à la famille (allocations familiales du Québec, allocation à la naissance, allocation pour jeune enfant et allocation de maternité) et les prestations fiscales pour enfants, programme fédéral remplaçant deux autres programmes fédéraux (allocation familiale et crédit d'impôt remboursable[3]). Le volet maternité de l'assurance-chômage offre un revenu de remplacement à la travailleuse durant la période de l'accouchement, alors que le volet parental de l'assurance-chômage s'adresse à l'un ou l'autre des nouveaux parents qui doit quitter son emploi pour s'occuper d'un nouveau-né. Le retrait préventif de la travailleuse enceinte vise à protéger la santé de la mère et de l'enfant à naître.

Les programmes pour personnes âgées (*quatrième secteur*) sont définis en fonction de l'âge et ont pour but d'assurer un revenu adéquat à l'ensemble des personnes âgées (sécurité de la vieillesse, supplément de revenu garanti et allocations au conjoint) ou à ceux qui ont participé au marché du travail (rentes de retraite du Régime de

3. Les prestations fiscales pour enfants remplacent aussi un troisième programme fédéral, le crédit d'impôt non remboursable; ce programme ne figure pas dans notre tableau, car il ne peut que réduire le montant de l'impôt sans comporter de transfert d'argent vers le contribuable.

Tableau 8.1
Les composantes du système de sécurité du revenu au Québec

	Programme	Début	Fin
	Assistance sociale et progr. complémentaires		
1	Assistance (sociale, vieillesse et chômage)	1931	
2	Sécurité du revenu	1966	
3	Régime de prêts et bourses aux étudiants	1966	
4	Aide juridique	1972	
5	Assistance-maladie	1972	
6	Allocations versées aux chasseurs et aux piégeurs cris	1975	
7	Supplément au loyer (SHQ)	1978	
8	Remboursement d'impôts fonciers	1979	
9	Crédit pour la taxe à la consommation	1986	1987
10	Crédit pour la TVQ	1991	
11	Crédit pour la taxe fédérale de vente	1986	1990
12	Crédit pour la TPS	1991	
	Aide à la participation au marché du travail		
13	SUPRET	1979	1988
14	APPORT	1988	
15	Aide pour enfants en service de garde	1979	
16	Développement de l'employabilité	1984	
17	Assurance-chômage: aide à la participation[1]	1971	
	Compensations des charges familiales		
18	Allocations familiales fédérales	1945	1992
19	Crédits d'impôt fédéral pour enfants	1978	1992
20	Prestations fiscales pour enfants	1993	
21	Assurance-chômage: maternité et parentale	1971	
22	Allocations familiales du Québec	1967	
23	Allocations scolaires	1961	1973
24	Allocations pour enfant handicapé	1979	
25	Allocations à la naissance	1988	
26	Allocations pour jeune enfant	1989	
27	Allocations de disponibilité	1981	1987
28	Allocations de maternité	1979	
29	Retrait préventif de la travailleuse enceinte	1981	
	Programmes pour personnes âgées		
30	Sécurité de la vieillesse	1952	
31	Supplément de revenu garanti	1966	
32	Allocations au conjoint	1975	
33	Rentes de retraite - RRQ	1966	
34	Prestations de survivants - RRQ	1968	
35	Logirente	1980	
	Programmes liés aux risques socio-économiques		
36	Pensions d'invalidité aux anciens combattants	1919	
37	Allocations de guerre aux anciens combattants	1930	
38	Assurance-chômage: régulières et autres[2]	1940	
39	Indemnisation des accidents du travail et des maladies professionnelles	1931	
40	Prestations d'invalidité - RRQ	1970	
41	Indemnisation des victimes d'actes criminels	1972	
42	Assurance-automobile	1978	

1. Allocations de création d'emploi, de formation et d'aide au travail indépendant.
2. Allocations régulières et allocations autres que celles mentionnées à la note 1.
3. Types de financement:
   A. Revenus généraux.
   B. Cotisations employeur-employé.
   C. Cotisations des employeurs.
   D. Cotisations sur le permis de conduire et sur la plaque d'immatriculation.

Type de financement[3]	Gouvernement responsable	Organisme de gestion
A	Québec	Ministère de la Famille et du Bien-être social
A	Québec	Ministère de la Sécurité du revenu
A	Québec	Ministère de l'Éducation
A	Québec	Commission des services juridiques
A	Québec	Ministère de la Sécurité du revenu
A		
A	Québec	Office de la séc. du revenu des chasseurs et piégeurs cris
A	Québec	Société d'habitation du Québec
A	Québec	Ministère du Revenu
A	Québec	Ministère du Revenu
A	Québec	Ministère du Revenu
A	Canada	Revenu Canada
A	Canada	Revenu Canada
A	Québec	Ministère du Revenu
A	Québec	Ministère de la Sécurité du revenu et min. du Revenu
A	Québec	Office des serv. de garde et min. de la Sécurité du revenu
A	Québec	Ministère de la Sécurité du revenu
B	Canada	Commission de l'emploi et de l'immigration
A	Canada	Santé et du Bien-être social Canada
A	Canada	Revenu Canada
A	Canada	Revenu Canada
B	Canada	Commission de l'emploi et de l'immigration
A	Québec	Ministère de la Sécurité du revenu et Régie des rentes
A	Québec	Ministère de la Famille et du Bien-être social
A	Québec	Ministère de la Sécurité du revenu et Régie des rentes
A	Québec	Ministère de la Sécurité du revenu et Régie des rentes
A	Québec	Ministère de la Sécurité du revenu et Régie des rentes
A	Québec	Ministère du Revenu
A	Québec	Ministère de la Sécurité du revenu
A	Québec	Commission de la santé et de la sécurité du travail
A	Canada	Santé et du Bien-être social Canada
A	Canada	Santé et du Bien-être social Canada
A	Canada	Santé et du Bien-être social Canada
B	Québec	Régie des rentes
B	Québec	Régie des rentes
A	Québec	Société d'habitation du Québec et ministère du Revenu
A	Canada	Commission canadienne des pensions
A	Canada	Anciens combattants Canada
B	Canada	Commission de l'emploi et de l'immigration
C	Québec	Commission de la santé et de la sécurité du travail
B	Québec	Régie des rentes
A	Québec	Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST)
D	Québec	Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)

rentes). Les prestations de survivants du Régime des rentes du Québec permettent au conjoint et aux enfants de recevoir une aide à la suite du décès d'un participant au Régime. Bien que ce dernier programme ne concerne pas spécifiquement les personnes âgées, beaucoup des bénéficiaires sont âgés. Logirente s'adresse aux personnes de 60 ans et plus pour qui le coût total du logement représente une dépense trop élevée par rapport à leur revenu.

Le *cinquième secteur* concerne les risques socio-économiques. De nombreux risques sont couverts par des programmes gouvernementaux. Les pensions d'invalidité et les allocations de guerre sont destinées aux anciens combattants. Le chômage, les accidents du travail et les maladies professionnelles, l'invalidité, les actes criminels et les accidents d'automobile sont les risques socio-économiques couverts par divers programmes de sécurité du revenu. Dans ces deux derniers groupes de programmes, administrés respectivement par la CSST et la SAAQ, les indemnités de remplacement de revenu ou de décès ont été prises en compte, mais non les frais médicaux et les frais de réadaptation.

Les revenus d'importants programmes proviennent de cotisations auprès des employeurs et des employés (l'assurance-chômage et le Régime de rentes) ou auprès des usagers (l'assurance-automobile). Cependant, la plupart des programmes sont financés à même les revenus généraux des gouvernements, comme on le voit au tableau 8.1. Le tableau indique aussi quel gouvernement est responsable de chaque programme et quel organisme est chargé de sa gestion. Il est à noter que le financement des programmes suivants est partagé entre le gouvernement québécois et le gouvernement fédéral : la sécurité du revenu, le supplément au loyer, le régime de prêts et bourses aux étudiants, l'aide juridique, l'assistance-maladie, l'aide pour enfants en services de garde et les programmes de développement de l'employabilité.

L'évolution générale de la sécurité du revenu

En 1994, l'ensemble des programmes qui visent à fournir ou à maintenir le revenu des Québécois représente 23,8 milliards de dollars. En dollars courants, on observe une légère diminution de 155 millions entre 1993 et 1994, la seule à survenir depuis 1961. En dollars constants cependant, il y a une légère augmentation, l'indice des prix ayant fléchi de 1,4 % entre les deux années.

Le tableau 8.2 présente l'évolution d'un certain nombre d'indicateurs de 1961 à 1994. La comparaison avec 1961 révèle une multiplication par 39 du coût total des différents programmes de sécurité du revenu. Les valeurs en dollars courants incluent cependant la hausse due à l'inflation qui a été importante pendant une grande partie de la période. Il vaut donc mieux considérer les valeurs en dollars constants (de 1986) pour se rendre compte du chemin parcouru : le coût total de la sécurité du revenu a été multiplié par 7,6.

Depuis 1961, en dollars constants, il n'y a eu que deux baisses annuelles des sommes consacrées à la sécurité du revenu au Québec : en 1979 et en 1987. Les dépenses totales sont passées de 2,4 milliards de dollars en 1961 à 18,5 milliards en 1994 (en dollars de 1986). La variation annuelle des dépenses totales de la sécurité du

Tableau 8.2
Indicateurs d'évolution des dépenses de sécurité du revenu, Québec, 1961-1994

Année	Indice des prix[1]	PIB	Population totale[2]	Population active[3]	Sécurité du revenu: Coût total		Part du PIB	Coût par habitant	Coût par personne active
		'000 000 $	'000		'000 000 $ courants	de 1986	%	$	de 1986
1961	25,1	10 608	5 259,2	1 820	608	2 420	5,7	460	1 330
1962	25,4	11 574	5 371,1	1 852	628	2 469	5,4	460	1 333
1963	25,9	12 297	5 480,7	1 904	659	2 546	5,4	464	1 337
1964	26,3	13 645	5 583,9	1 951	683	2 600	5,0	466	1 333
1965	26,8	14 970	5 685,2	2 022	704	2 625	4,7	462	1 298
1966	27,6	16 641	5 780,8	2 113	753	2 725	4,5	471	1 290
1967	28,7	18 017	5 864,0	2 184	954	3 321	5,3	566	1 521
1968	29,7	19 165	5 928,0	2 205	1 094	3 683	5,7	621	1 671
1969	30,6	21 080	5 985,0	2 264	1 182	3 858	5,6	645	1 704
1970	31,3	22 484	6 013,0	2 288	1 336	4 274	5,9	711	1 868
1971	31,9	24 271	6 155,6	2 347	1 581	4 960	6,5	806	2 113
1972	33,3	27 217	6 194,4	2 383	1 963	5 898	7,2	952	2 475
1973	35,7	30 928	6 235,2	2 499	2 380	6 672	7,7	1 070	2 670
1974	39,7	36 342	6 290,6	2 570	3 004	7 565	8,3	1 203	2 944
1975	44,0	40 944	6 352,4	2 647	3 695	8 390	9,0	1 321	3 170
1976	47,0	47 697	6 420,5	2 798	4 299	9 156	9,0	1 426	3 272
1977	50,9	52 211	6 455,1	2 879	4 898	9 629	9,4	1 492	3 345
1978	55,2	58 122	6 463,4	2 945	5 843	10 588	10,1	1 638	3 595
1979	60,2	64 939	6 488,8	3 003	6 130	10 183	9,4	1 569	3 391
1980	66,4	72 220	6 528,2	3 087	7 063	10 638	9,8	1 629	3 446
1981	74,7	79 981	6 568,0	3 130	8 151	10 911	10,2	1 661	3 486
1982	83,3	84 435	6 600,6	3 084	10 333	12 404	12,2	1 879	4 022
1983	87,9	91 009	6 624,7	3 141	11 521	13 107	12,7	1 979	4 173
1984	91,5	100 196	6 654,7	3 201	12 498	13 659	12,5	2 053	4 267
1985	95,5	107 363	6 690,3	3 269	13 441	14 074	12,5	2 104	4 305
1986	100,0	116 535	6 733,8	3 313	14 242	14 242	12,2	2 115	4 299
1987	104,4	128 422	6 805,9	3 384	14 732	14 111	11,5	2 073	4 170
1988	108,3	140 710	6 860,4	3 445	15 624	14 426	11,1	2 103	4 188
1989	112,9	148 543	6 948,0	3 481	16 925	14 991	11,4	2 158	4 307
1990	117,7	153 115	7 020,7	3 531	18 564	15 773	12,1	2 247	4 467
1991	126,4	154 985	7 080,6	3 522	21 809	17 254	14,1	2 437	4 899
1992	128,7	156 761	7 154,8	3 518	23 288	18 095	14,9	2 529	5 144
1993	130,5	160 818	7 229,1	3 546	23 959	18 360	14,9	2 540	5 178
1994	128,7	167 091	7 284,0	3 595	23 804	18 496	14,2	2 539	5 145

1. Indice des prix à la consommation du Québec de 1979 à 1994. Pour les années 1961-1978, il s'agit de l'IPC de Montréal, ajusté pour tenir compte de l'écart observé en 1979 entre le Québec et Montréal.
2. À partir de 1971 : estimations de population tenant compte des résidents non permanents et du sous-dénombrement de la population aux recensements.
3. À partir de 1976 : estimations de la population active tenant compte des nouvelles estimations de population.

Sources : Statistique Canada, Indice des prix à la consommation (62-010); Comptes nationaux des provinces, (13-213 et 13-213S); Enquête sur la population active (71-201) et données non publiées.

revenu a été particulièrement forte entre 1967 et 1978, période de réformes profondes de nombreux programmes et de mise en place de nouveaux programmes. Les années de récession sont marquées aussi par une croissance considérable des dépenses sociales, à cause de leur effet sur les programmes liés à la conjoncture économique, notamment l'assurance-chômage et l'assistance sociale. En 1982 et 1991, deux années de récession, la hausse annuelle a été de 1,5 milliard de dollars, ce qui représentait respectivement 13,7 % et 9,4 %.

Quant au poids de la sécurité du revenu dans l'économie, il a été multiplié par 2,5, sa part relative étant passée de 5,7 % à 14,2 %. La figure 8.1 illustre la proportion que représentent les dépenses de la sécurité du revenu dans le PIB à chaque année au cours de la période. Dans les premières années de la décennie 60, l'économie a crû plus rapidement que les dépenses de la sécurité du revenu (assez stables entre 2,4 et 2,7 milliards de dollars), de sorte que la proportion de la sécurité du revenu dans le produit intérieur brut (PIB) a diminué de 5,7 à 4,5 % en 1966. À partir de 1967, la hausse a été presque ininterrompue jusqu'en 1978, année où la proportion a atteint 10,1 %. La baisse de 1979 (9,4 % du PIB) a été suivie d'une nouvelle poussée jusqu'en 1983 (12,7 %). La croissance économique du milieu des années 80, accompagnée de la stabilisation des dépenses des programmes dans les 14 milliards de dollars, a ramené ce poids à 11,1 % en 1988. La hausse qui a suivi a fait grimper la proportion de la sécurité du revenu à 14,9 % en 1992 et 1993. En 1994, avec l'affermissement de la croissance économique et la réduction des dépenses de certains programmes, la proportion des dépenses totales de sécurité du revenu dans le PIB diminue de façon significative (de 0,7 point de pourcentage) pour se situer à 14,2 %.

Au cours de la période 1967-1978, la sécurité du revenu s'est développée parallèlement à une assez forte croissance du PIB. L'accroissement du poids de la sécurité du revenu dans le PIB s'est donc fait de façon régulière sur plusieurs années. Néanmoins, dans les périodes de récession, comme celles de 1982 et de 1991, la croissance des dépenses de sécurité du revenu s'effectue pendant que le PIB diminue (en $ constants). Il en résulte une augmentation importante du poids de la sécurité du revenu dans l'économie : entre 1981 et 1982, la proportion de la sécurité du revenu dans le PIB grimpe de deux points de pourcentage, comme d'ailleurs entre 1990 et 1991 (de 2,8 points dans ce cas, si on inclut la hausse de 1992).

Une autre façon d'examiner la croissance des dépenses de la sécurité du revenu est de suivre leur évolution par habitant et par personne active sur le marché du travail (tableau et figure 8.2). En dollars de 1986, les dépenses reliées à la sécurité du revenu par habitant se trouvent multipliées par 5,5 en fin de période, celles-ci étant passées de 460 $ en 1961 à 2 539 $ en 1994; la hausse a été presque continuelle au cours de la période. Par contre, par personne active, ces dépenses se trouvent multipliées par 3,9, puisqu'elles sont passées de 1 330 à 5 145 $. Il est normal que le poids de la sécurité du revenu par personne active sur le marché du travail soit plus élevé que le poids par habitant puisque la population active ne représente qu'une fraction de la population totale. Par ailleurs, la population active a augmenté beaucoup plus vite (98 %) que la population totale (39 %) entre 1961 et 1994. Il résulte de cet état de choses que les dépenses relatives à la sécurité du revenu augmentent moins rapidement lorsqu'on rapporte ces dépenses à la population active.

Figure 8.1
Coût de la sécurité du revenu en pourcentage du PIB, Québec, 1961-1994

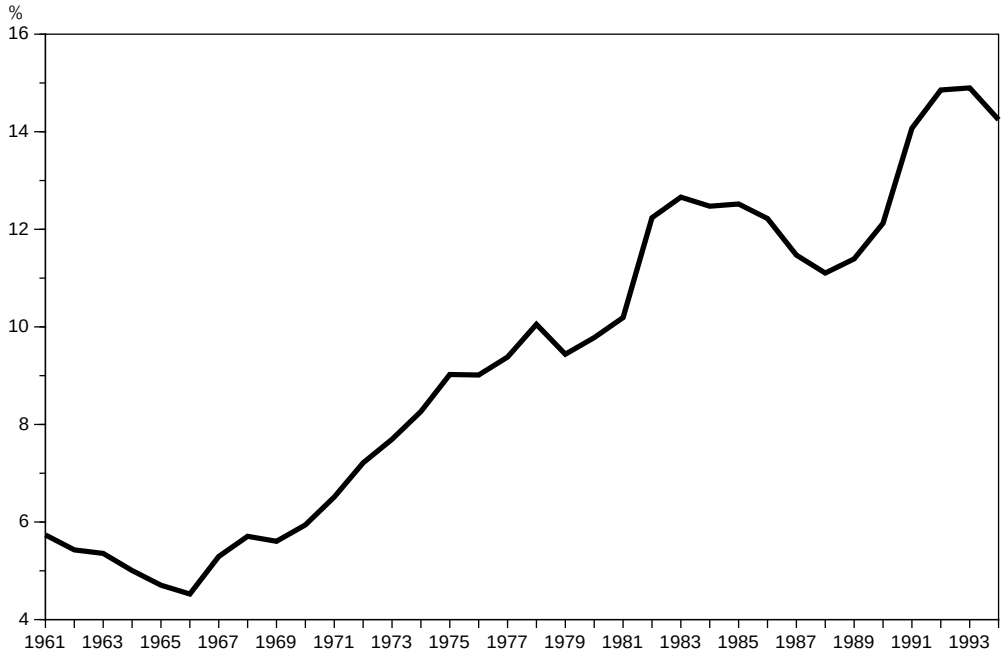

Source : Voir tableau 8.2.

Figure 8.2
Coût[1] de la sécurité du revenu par habitant et par personne active, Québec, 1961-1994

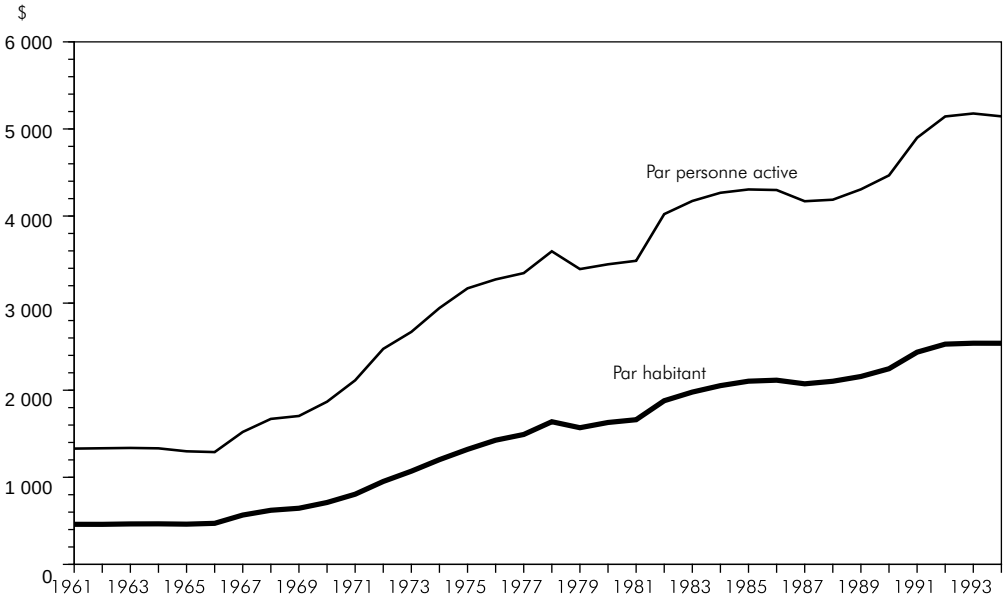

1. En dollars de 1986.

Source : Voir tableau 8.2.

Les récessions ont aussi un effet majeur sur le coût de la sécurité du revenu par personne active : l'augmentation a été de l'ordre de 15 % en 1982 et de 10 % en 1991 (et aussi de 15 % si on tient compte de la hausse subséquente de 1992). Les récessions interviennent à un double niveau puisqu'elles entraînent une hausse des prestations de certains programmes en même temps qu'elles réduisent l'effectif de la population active. Un autre effet important est que généralement après une récession, comme ce fut le cas en 1982, le coût de la sécurité du revenu continue d'augmenter ou demeure stable, mais ne revient pas au niveau antérieur. Des facteurs structurels influencent donc d'une manière importante l'évolution de la sécurité du revenu.

L'évolution de la sécurité du revenu par secteur

Le tableau 8.3 présente la distribution du coût de la sécurité du revenu dans les cinq secteurs définis précédemment. En 1994, le secteur le plus important, quant au coût, est celui des programmes destinés aux personnes âgées, avec 9,4 milliards de dollars (dollars courants). Les programmes de chacun des deux secteurs qui suivent totalisent plus de 5 milliards : l'assistance sociale (5,4 milliards) et les programmes liés aux risques socio-économiques (tout près de 6 milliards). Puis vient le secteur des programmes destinés à la famille, avec 2,3 milliards, et les aides à la participation au marché du travail, avec 0,7 milliard.

Les dernières années sont marquées par des variations importantes des sommes consacrées à chacun des secteurs. C'est ainsi que la récession a fait augmenter le secteur de l'assistance sociale de 760 millions de dollars en 1991 et de 410 millions en 1992 (dollars de 1986), mais que dans les deux années subséquentes, les hausses ont été plus faibles. Dans le cas du secteur des programmes en faveur des personnes âgées, la hausse, en valeur absolue, est très importante et ne faiblit pas : 310 millions en 1992, 265 millions en 1993 et 439 millions en 1994. Quant aux programmes liés aux risques socio-économiques, après avoir connu une très forte hausse avant 1991 (la récession a fait monter les prestations totales de l'assurance-chômage entre 1990 et 1991), ils connaissent une décroissance marquée en 1993 (-239 millions) et surtout en 1994 (-483 millions).

La figure 8.3 permet de suivre année après année l'évolution des secteurs de la sécurité du revenu depuis 1961. On note la grande stabilité de l'accroissement des programmes destinés aux personnes âgées : ces programmes dépendent beaucoup de l'augmentation du nombre de personnes âgées, phénomène qui évolue de façon très régulière[4]. Les programmes liés aux risques socio-économiques (essentiellement l'assurance-chômage) et les programmes d'assistance sociale, tout en connaissant une forte croissance aussi, montrent plus de variations annuelles, en raison de leur sensibilité à la conjoncture économique. Les récessions de 1982 et de 1991 ont exercé un effet majeur sur l'ensemble de ces programmes.

4. En outre, pendant plusieurs années, les prestations versées en vertu du régime de rentes du Québec, mis en place en 1967, ont augmenté en raison du plus grand nombre d'années de cotisation des travailleurs qui prenaient leur retraite.

Tableau 8.3
Évolution des transferts en matière de sécurité du revenu, par grand secteur, Québec, 1961-1994

Secteur	1961	1966	1971	1976	1981	1986	1991	1992	1993	1994
					'000 000 $					
Transferts totaux	**608**	**753**	**1 581**	**4 299**	**8 151**	**14 242**	**21 809**	**23 288**	**23 959**	**23 804**
Assistance sociale et programmes complémentaires	115	163	385	731	1 564	2 851	4 477	5 091	5 263	5 369
Aide à la participation au marché du travail	–	–	–	5	75	214	378	717	652	714
Compensations des charges familiales	164	184	253	675	1 091	1 540	2 223	2 031	2 344	2 294
Programmes pour personnes âgées	132	240	584	1 361	2 955	5 318	7 988	8 532	8 998	9 438
Programmes liés aux risques socio-économiques	198	166	359	1 527	2 466	4 318	6 743	6 917	6 703	5 989
					'000 000 $ de 1986					
Transferts totaux	**2 420**	**2 725**	**4 960**	**9 156**	**10 911**	**14 242**	**17 254**	**18 095**	**18 360**	**18 496**
Assistance sociale et programmes complémentaires	458	591	1 208	1 556	2 093	2 851	3 542	3 956	4 033	4 172
Aide à la participation au marché du travail	–	–	–	12	101	214	299	557	500	555
Compensations des charges familiales	652	664	793	1 438	1 461	1 540	1 758	1 578	1 796	1 783
Programmes pour personnes âgées	524	868	1 832	2 898	3 955	5 318	6 320	6 629	6 895	7 333
Programmes liés aux risques socio-économiques	787	602	1 127	3 252	3 301	4 318	5 335	5 375	5 136	4 653
					'000 000 $ de 1986					
Variation absolue[1]		**61,0**	**447,1**	**839,1**	**351,1**	**666,2**	**602,4**	**841,0**	**264,6**	**135,9**
Assistance sociale et programmes complémentaires		26,6	123,5	69,6	107,4	151,5	138,3	413,3	77,5	138,4
Aide à la participation au marché du travail		–	–	2,3	17,8	22,7	16,9	258,5	-57,8	55,2
Compensations des charges familiales		2,5	25,7	129,1	4,6	15,9	43,6	-180,6	218,3	-13,5
Programmes pour personnes âgées		68,8	192,9	213,1	211,5	272,6	200,3	309,7	265,4	438,5
Programmes liés aux risques socio-économiques		-36,9	105,0	425,1	9,7	203,4	203,3	40,1	-238,8	-482,6
					%					
Variation relative[2]		**2,4**	**12,7**	**13,0**	**3,6**	**5,5**	**3,9**	**4,9**	**1,5**	**0,7**
Assistance sociale et programmes complémentaires		5,2	15,4	5,2	6,1	6,4	4,4	11,7	2,0	3,4
Aide à la participation au marché du travail		...	...	...	54,0	16,3	6,9	86,5	-10,4	11,1
Compensations des charges familiales		0,4	3,6	12,7	0,3	1,1	2,7	-10,3	13,8	-0,8
Programmes pour personnes âgées		10,6	16,1	9,6	6,4	6,1	3,5	4,9	4,0	6,4
Programmes liés aux risques socio-économiques		-5,2	13,4	23,6	0,3	5,5	4,3	0,8	-4,4	-9,4
					1961 = 100					
Évolution	**100**	**113**	**205**	**378**	**451**	**589**	**713**	**748**	**759**	**764**
Assistance sociale et programmes complémentaires	100	129	264	340	457	623	774	864	881	911
Aide à la participation au marché du travail	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Compensations des charges familiales	100	102	122	221	224	236	270	242	276	274
Programmes pour personnes âgées	100	166	350	553	755	1 015	1 206	1 266	1 316	1 400
Programmes liés aux risques socio-économiques	100	77	143	413	420	549	678	683	653	592
					%					
Répartition annuelle	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Assistance sociale et programmes complémentaires	18,9	21,7	24,4	17,0	19,2	20,0	20,5	21,9	22,0	22,6
Aide à la participation au marché du travail	–	–	–	0,1	0,9	1,5	1,7	3,1	2,7	3,0
Compensations des charges familiales	26,9	24,4	16,0	15,7	13,4	10,8	10,2	8,7	9,8	9,6
Programmes pour personnes âgées	21,6	31,8	36,9	31,6	36,2	37,3	36,6	36,6	37,6	39,6
Programmes liés aux risques socio-économiques	32,5	22,1	22,7	35,5	30,3	30,3	30,9	29,7	28,0	25,2

1. Dans le cas des périodes quinquennales: variation annuelle moyenne.
2. Dans le cas des périodes quinquennales: variation annuelle moyenne composée.

Les variations des programmes de compensation des charges familiales paraissent bien faibles par rapport à celles des autres secteurs. Au cours de la période 1976-1994 par exemple, les sommes destinées à l'assistance sociale se sont accrues de 168 %, celles consacrées aux programmes pour personnes âgées, de 153 % et celles relatives aux programmes liés aux risques socio-économiques de 43 %, pendant que les compensations des charges familiales n'augmentaient que de 24 %.

La comparaison de la situation de 1994 par rapport à celle de 1961 révèle que ce sont les programmes en faveur des personnes âgées qui ont augmenté le plus, le coût de ceux-ci étant 14,0 fois plus élevé en 1994 qu'en 1961, pendant que celui de l'ensemble de la sécurité du revenu est multiplié par 7,6, À l'opposé, les programmes qui compensent les charges familiales ont connu l'accroissement le plus faible, leur coût se trouvant multiplié par 2,7 seulement. La répartition de la sécurité du revenu entre les cinq secteurs a donc changé beaucoup. Par exemple, le secteur de la compensation des charges familiales qui comptait pour 26,9 % des dépenses totales en 1961

Figure 8.3
Coût[1] de la sécurité du revenu par grand secteur, Québec, 1961-1994

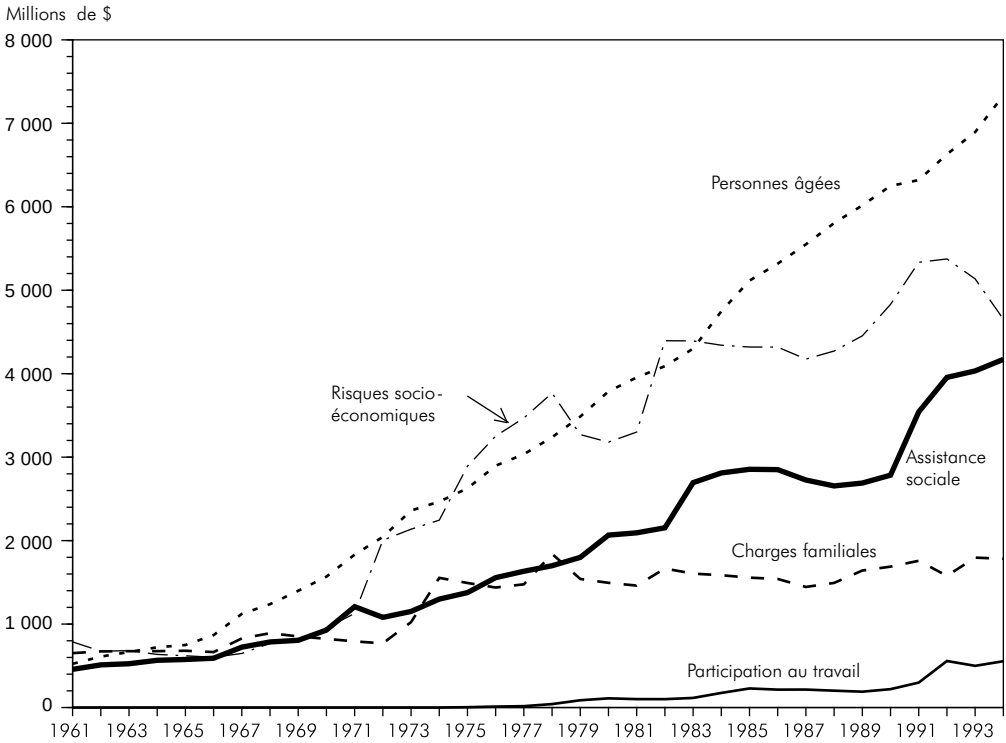

1. En dollars de 1986.

Source : Voir tableau 8.3 et données annuelles.

ne compte plus que pour 9,6 % de ces dépenses en 1994. Les programmes destinés aux personnes âgées sont ceux qui ont le plus tiré profit de cette transformation, puisque leur part est passée de 21,6 à 39,6 %.

Les programmes de sécurité du revenu

Les tableaux 8.4 et 8.5 font état du coût (en dollars constants de 1986) et du nombre de bénéficiaires de chaque programme. À l'aide de ces tableaux, il est possible d'examiner sommairement l'évolution particulière des programmes.

- Au début des années 70, les différents programmes d'assistance sociale ont été remplacés par le programme de la sécurité du revenu. Les prestations émanant du programme de la sécurité du revenu (ligne 2 des tableaux) s'élèvent à 2,7 milliards (en dollars de 1986), en hausse de 139 % par rapport au 1,1 milliard versé en 1971. Pendant ce temps, le nombre de personnes qui dépendent du programme (adultes et enfants) est passé de 489 000 en 1971 à 802 000 en 1994, soit une hausse de 64 %. Il s'agit là d'une variation beaucoup plus importante que celle de l'ensemble de la population qui s'accroissait de 18,3 % seulement pendant la même période (voir le tableau 8.2).
- La montée de la scolarisation a favorisé la hausse de la clientèle du régime de prêts et bourses (ligne 3, toujours aux tableaux 8.4 et 8.5) : celle-ci a triplé en une vingtaine d'années, pendant que le montant total de l'aide a quadruplé.
- L'aide juridique (ligne 4), dont le coût est passé de 56 millions de dollars en 1976 à 92 millions en 1994, s'est accrue de 64 %, une hausse un peu moins forte que celle de la clientèle (85 %).
- Les dépenses reliées à l'assistance-maladie (aide fournie aux bénéficiaires de la sécurité du revenu) sont passées de 59 millions de dollars en 1976 à 234 millions en 1994 (ligne 5). Il s'agit d'une hausse (297 %) plus de deux fois plus élevée que celle du programme de la sécurité du revenu (139 %).
- Le récent resserrement des critères d'attribution du remboursement d'impôt foncier (ligne 8) a entraîné une réduction des dépenses de ce programme (de 185 millions de dollars en 1992 à 110 millions en 1993), de même qu'une diminution du nombre de contribuables admissibles (de 1 029 000 à 738 000).
- Le crédit pour la taxe de vente du Québec (ligne 10) et le crédit pour la taxe sur les produits et les services (ligne 12) s'élèvent respectivement à 121 millions de dollars et à 553 millions de dollars en 1994. Un grand nombre de contribuables bénéficient de ces programmes : 1,2 million de personnes dans le cas du crédit provincial et 2,2 millions dans celui du crédit fédéral.
- Le volet des aides à la participation au marché du travail de l'assurance-chômage (ligne 17) ne touche pas beaucoup de personnes, à peine 22 000. Cependant, le montant total de ce volet est élevé (384 millions de dollars), car il comprend à la fois les prestations d'assurance-chômage et les frais divers de ces programmes.
- Les allocations familiales fédérales (ligne 18) avaient connu une forte hausse entre 1971 et 1976. Par la suite, combinées au crédit d'impôt remboursable pour enfants (ligne 19), elles se sont maintenues un peu au-dessus du milliard de dollars sauf en

5. Il faut préciser cependant que les prestations fiscales pour enfants remplacent en outre le crédit d'impôt non remboursable qui n'est pas compté ici.

Tableau 8.4
Évolution des transferts en matière de sécurité de revenu, par programme, Québec, 1961-1994

	Programme	1961	1966	1971	1976	1981	1986	1991	1992	1993	1994
		'000 000 $ de 1986									
	Assistance sociale et progr. complémentaires	**458**	**591**	**1 208**	**1 556**	**2 093**	**2 851**	**3 542**	**3 956**	**4 033**	**4 172**
1	Assistance (sociale, vieillesse et chômage)[2]	458	591	...	...	...	...	...	...	...	...
2	Sécurité du revenu[2]	...	...	1 127	1 310	1 606	2 197	2 176	2 478	2 582	2 693
3	Régime de prêts et bourses aux étudiants[2]	...	...	81	121	185	258	294	323	318	337
4	Aide juridique[2]	...	...	...	56	61	63	83	90	89	92
5	Assistance-maladie[2]	...	...	...	59	96	151	175	199	232	234
6	Allocations versées aux chasseurs et aux piégeurs cris[2]	...	...	...	10	10	12	11	12	12	12
7	Supplément au loyer (SHQ)[1]	...	...	...	...	7	6	21	20	23	25
8	Remboursement d'impôts fonciers[1]	...	...	...	...	127	66	160	185	110	104
9	Crédit pour la taxe à la consommation[1]	...	...	...	...	...	14	...	...	...	...
10	Crédit pour la taxe de vente du Québec[1]	...	...	...	...	...	...	112	128	128	121
11	Crédit pour la taxe fédérale de vente[1]	...	...	...	...	...	83	...	...	...	...
12	Crédit pour la taxe sur les produits et les services[1]	...	...	...	...	...	...	509	522	538	553
	Aide à la participation au marché du travail	**–**	**–**	**–**	**12**	**101**	**214**	**299**	**557**	**500**	**555**
13	SUPRET[1]	...	...	...	...	25	26	...	...	...	...
14	APPORT[1]	...	...	...	...	...	...	23	22	27	29
15	Aide pour enfants en service de garde[2]	...	...	...	...	24	37	49	50	57	69
16	Développement de l'employabilité[2]	...	...	...	...	...	56	70	84	76	73
17	Assurance-chômage: aide à la participation[3]	...	...	...	12	52	95	158	402	340	384
	Compensations des charges familiales	**652**	**664**	**793**	**1 438**	**1 461**	**1 540**	**1 758**	**1 578**	**1 796**	**1 783**
18	Allocations familiales fédérales[2]	627	597	490	1 122	687	625	542	412	...	...
19	Crédits d'impôt fédéral pour enfants[1]	...	...	...	...	401	430	472	364	...	...
20	Prestations fiscales pour enfants[1]	...	...	...	...	...	...	...	...	1 005	992
21	Assurance-chômage: maternité et parent.	...	...	...	81	101	109	226	260	246	235
22	Allocations familiales du Québec[1]	...	...	230	235	242	191	190	198	198	201
23	Allocations scolaires[2]	24	67	72	...	...	...	...	...	...	...
24	Allocations pour enfant handicapé[1]	...	...	...	...	8	17	31	36	38	35
25	Allocations à la naissance[1]	...	...	...	...	...	...	129	138	140	145
26	Allocations pour jeune enfant[1]	...	...	...	...	...	...	94	98	101	105
27	Allocations de disponibilité[1]	...	...	...	...	...	126	...	...	...	...
28	Allocations de maternité[2]	...	...	...	...	12	9	15	11	7	7
29	Retrait préventif de la travailleuse enceinte[1]	...	...	...	...	10	33	61	62	61	63
	Programmes pour personnes âgées	**524**	**868**	**1 832**	**2 898**	**3 955**	**5 318**	**6 320**	**6 629**	**6 895**	**7 333**
30	Sécurité de la vieillesse[2]	524	828	1 250	1 721	2 007	2 314	2 682	2 757	2 841	2 976
31	Supplément de revenu garanti[2]	...	40	456	627	912	1 043	1 033	1 031	1 062	1 113
32	Allocations au conjoint[2]	...	...	...	68	88	148	119	114	110	111
33	Rentes de retraite - RRQ[1]	...	...	55	245	597	1 235	1 791	1 978	2 102	2 289
34	Prestations de survivants - RRQ[1]	...	...	71	237	341	559	670	722	752	811
35	Logirente[2]	...	...	...	...	10	19	25	28	28	34
	Programmes liés aux risques socio-économiques	**787**	**602**	**1 127**	**3 252**	**3 301**	**4 318**	**5 335**	**5 375**	**5 136**	**4 653**
36	Pensions d'invalidité aux anciens combattants[2]	71	76	78	89	82	81	95	99	97	100
37	Allocations de guerre aux anciens combattants[2]	36	45	32	53	62	55	32	27	26	21
38	Assurance-chômage[1]: régulières et autres[4]	596	342	826	2 561	2 279	2 982	3 857	3 898	3 703	3 172
39	Indemnisation des accidents du travail et des maladies professionnelles[1]	83	138	181	459	585	722	840	810	741	753
40	Prestations d'invalidité - RRQ[1]	...	...	11	85	147	273	284	291	299	314
41	Indemnisation des victimes d'actes criminels[1]	...	...	...	5	10	14	21	23	25	26
42	Assurance-automobile[5]	...	...	...	...	136	190	207	227	245	267
	Total	**2 420**	**2 725**	**4 960**	**9 156**	**10 911**	**14 242**	**17 254**	**18 095**	**18 360**	**18 496**

1. Année civile.
2. Année financière.
3. Allocations de création d'emploi, de formation et d'aide au travail indépendant.
4. Allocations régulières et allocations autres que celles mentionnées à la note 3.
5. Année civile à partir de 1986; l'année 1985 ne compte que 10 mois.

Tableau 8.5
Évolution du nombre de bénéficiaires en matière de sécurité de revenu, par programme, Québec, 1961-1994

	Programme	1961	1966	1971	1976	1981	1986	1991	1992	1993	1994
		'000									
	Assistance sociale et progr. complémentaires										
1	Assistance (sociale, vieillesse et chômage)[2]	290	321	...	...	...	...	...	...	...	...
2	Sécurité du revenu[2]	...	...	489	435	533	694	595	675	787	802
3	Régime de prêts et bourses aux étudiants[2]	...	...	53	59	81	122	132	147	156	162
4	Aide juridique[2]	...	...	...	163	220	245	299	301	299	302
5	Assistance-maladie[2]	...	...	...	..	..	..	..	..	..	..
6	Allocations versées aux chasseurs et aux piégeurs cris[3]	...	...	...	2	1	1	1	1	1	1
7	Supplément au loyer (SHQ)[1]	...	...	...	...	4	5	11	12	12	12
8	Remboursement d'impôts fonciers[1]	...	...	...	...	701	450	923	1 029	738	694
9	Crédit pour la taxe à la consommation[1]	...	...	...	...	...	210	...	...	...	...
10	Crédit pour la taxe de vente du Québec[1]	...	...	...	...	...	...	1 272	1 365	1 282	1 207
11	Crédit pour la taxe fédérale de vente[1]	...	...	...	...	...	1 392	...	...	...	...
12	Crédit pour la taxe sur les produits et les services[1]	...	...	...	...	...	...	2 010	2 202	2 217	2 225
	Aide à la participation au marché du travail										
13	SUPRET[1]	...	...	...	...	28	26	...	...	...	...
14	APPORT[1]	...	...	...	...	...	...	15	20	23	27
15	Aide pour enfants en service de garde[2]	...	...	...	...	..	20	32	32	34	39
16	Développement de l'employabilité[2]	...	...	...	...	...	33	105	122	119	109
17	Assurance-chômage: aide à la participation[4]	...	...	...	3	6	8	11	23	19	22
	Compensations des charges familiales										
18	Allocations familiales fédérales[2]	1 959	2 039	1 894	1 943	1 739	1 625	1 646	1 663	...	...
19	Crédits d'impôt fédéral pour enfants[1]	...	...	...	...	1 345	1 243	1 143	1 223	...	...
20	Prestations fiscales pour enfants[1]	...	...	...	...	...	...	...	...	1 401	1 385
21	Assurance-chômage: maternité et parent.	...	...	2	8	10	10	22	24	23	22
22	Allocations familiales du Québec[1]	...	...	1 891	1 937	1 733	1 625	1 658	1 668	1 668	1 665
23	Allocations scolaires[2]	98	162	201	...	...	...	...	...	...	...
24	Allocations pour enfant handicapé[1]	...	...	...	...	6	16	31	33	33	29
25	Allocations à la naissance[1]	...	...	...	...	...	...	194	200	201	199
26	Allocations pour jeune enfant[1]	...	...	...	...	...	...	542	553	560	562
27	Allocations de disponibilité[1]	...	...	...	...	...	348	...	...	...	...
28	Allocations de maternité[2]	...	...	...	...	39	36	51	40	25	23
29	Retrait préventif de la travailleuse enceinte[1]	...	...	...	...	1	10	19	19	18	18
	Programmes pour personnes âgées										
30	Sécurité de la vieillesse[2]	194	254	417	486	570	656	764	785	805	826
31	Supplément de revenu garanti[2]	...	136	254	303	360	391	407	408	416	426
32	Allocations au conjoint[2]	...	...	...	19	26	44	40	38	38	38
33	Rentes de retraite - RRQ[1]	...	...	59	145	256	433	601	635	666	707
34	Prestations de survivants - RRQ[1]	...	...	39	100	154	206	257	267	276	286
35	Logirente[2]	...	...	...	...	19	31	47	52	55	59
	Programmes liés aux risques socio-économiques										
36	Pensions d'invalidité aux anciens combattants[2]	..	..	..	16	15	17	19	19	19	19
37	Allocations de guerre aux anciens combattants[2]	9	11	9	11	11	10	7	7	6	5
38	Assurance-chômage[1]: régulières et autres[5]	135	100	181	253	257	319	394	385	362	312
39	Indemnisation des accidents du travail et des maladies professionnelles[1,6]	31	55	77	157	202	213	181	151	136	137
40	Prestations d'invalidité - RRQ[1]	...	...	4	20	34	54	53	52	52	54
41	Indemnisation des victimes d'actes criminels[1,6]	...	...	...	0	1	1	2	2	2	2
42	Assurance-automobile[6,7]	...	...	...	...	30	35	30	29	27	27

1. Année civile.
2. Année financière.
3. Nombre d'unités familiales.
4. Bénéficiaires des allocations de création d'emploi, de formation et d'aide au travail indépendant.
5. Bénéficiaires des allocations régulières et des allocations autres que celles mentionnées à la note 4.
6. Nombre de nouveaux cas dans l'année.
7. Année civile à partir de 1986; l'année 1985 ne compte que 10 mois.

1992, la dernière année d'existence des deux programmes. En 1992, les deux programmes totalisent 776 millions de dollars. En 1993, avec leur remplacement par les prestations fiscales pour enfants (ligne 20), le montant total dépasse un milliard de dollars[5] et profite à 1,4 million d'enfants.

- L'augmentation de la participation des femmes au marché du travail entraîne une forte croissance des prestations de maternité et parentales de l'assurance-chômage (ligne 21) : en 1976, 81 millions étaient accordés en vertu de ce programme, par rapport à 235 millions en 1994.
- Les allocations familiales du Québec (ligne 22) diminuent quelque peu entre 1971 (230 millions) et 1994 (201 millions), suivant en cela la baisse du nombre d'enfants.
- Plusieurs autres programmes de compensation des charges familiales (allocation pour enfant handicapé, allocation à la naissance, allocation pour jeune enfant, allocation de maternité et de retrait préventif de la travailleuse enceinte) qui sont apparus dans les années 80 ont globalement une certaine importance, ceux-ci représentant des transferts de 355 millions de dollars en 1994 (lignes 24 à 29). La clientèle du programme d'allocation de maternité a connu une diminution au cours des dernières années en raison de l'ajout, en 1992, d'un nouveau critère d'admissibilité à ce programme concernant le revenu familial (revenu familial maximum de 55 000 $ par année). Le nombre de femmes ayant bénéficié du programme a donc diminué en passant de 50 900 en 1991, à 39 900 en 1992 et à 24 900 en 1993.
- Les divers programmes en faveur des personnes âgées ont fortement progressé depuis 1961. Les transferts reliés aux programmes fédéraux (sécurité de la vieillesse, supplément de revenu garanti et allocation au conjoint) totalisent plus de quatre milliards de dollars en 1994. L'abaissement de l'âge d'accessibilité de 70 à 65 dans les années 60, ainsi que l'accroissement du nombre de personnes âgées (générations plus nombreuses et baisse de la mortalité) ont considérablement augmenté l'effectif des prestataires. En 1961, 194 000 personnes bénéficiaient des pensions de vieillesse, en regard de 826 000 en 1994 (ligne 30). Rappelons que le supplément de revenu garanti (ligne 31), accordé aux personnes selon un critère de revenu, constitue un élément important de la sécurité financière des personnes âgées. La proportion des personnes qui reçoivent le supplément est cependant en baisse : de 62,3 % en 1976 à 51,6 % en 1994. Cet état de choses est dû au fait que les personnes qui arrivent à l'âge de 65 ans ont un revenu plus élevé en raison notamment de l'augmentation des rentes du Régime de rentes du Québec.
- Les rentes du Régime de rentes du Québec (ligne 33) sont devenues un élément très important de la sécurité du revenu des personnes âgées. En 1994, 2,3 milliards de dollars sont versés à 707 000 retraités.
- Un autre programme du Régime des rentes du Québec connaît une progression continue en rapport avec le vieillissement de la population et la maturité à laquelle le Régime est parvenu avec le temps. Les prestations aux survivants (ligne 34), destinées aux conjoints et aux orphelins du cotisant décédé, représentent 811 millions de dollars en 1994, soit 35 % du montant versé en rentes régulières.
- L'assurance-chômage (ligne 38) est le plus important programme de transfert de revenu, avec 3,2 milliards de prestations en 1994, soit 17,1 % de l'ensemble des sommes considérées ici. En 1994, les prestations d'assurance-chômage ont diminué de 531 millions, en raison de l'amélioration de la situation économique qui a réduit le nombre de chômeurs, du resserrement de certains critères d'admissibilité, ainsi que de l'épuisement de la période de prestations pour certains bénéficiaires. Le nombre mensuel moyen de prestataires a diminué passant de 362 000 en 1993 à 312 000 en

1994; ce nombre a atteint un point culminant en 1991, avec 394 000 prestataires mensuellement. Avec la récession de 1991, les prestations totales ont enregistré une importante croissance (de 3,1 à 3,9 milliards de dollars entre 1989 et 1991).

- Les dépenses d'indemnisation reliées aux accidents du travail et aux maladies professionnelles (ligne 39) s'élèvent à 753 millions de dollars en 1994[6]. Là aussi, on constate une baisse par rapport aux années antérieures à 1991, alors que les indemnisations atteignaient un sommet avec 840 millions de dollars. Le nombre de dossiers ouverts et qui ont donné lieu à une indemnisation diminue depuis 1989, alors qu'un nombre record de 218 700 a été atteint. En 1993 et 1994, le nombre de dossiers s'est stabilisé autour de 136 000. Plusieurs raisons expliquent cette diminution, notamment le ralentissement de l'activité économique (entre 1981 et 1982, la récession avait aussi fait baisser le nombre de personnes indemnisées de 201 900 à 169 600), le déplacement de l'activité économique des secteurs plus lourds vers des secteurs plus légers, les efforts de prévention et le recours à l'assignation temporaire du travailleur dans des tâches qu'il peut accomplir.
- Le programme de prestations d'invalidité du Régime de rentes du Québec (ligne 40) s'étend à 54 000 bénéficiaires qui, en 1994, reçoivent 314 millions de dollars. Ce programme a connu une expansion rapide avant 1986.
- Créée en 1978, l'assurance-automobile (ligne 42) est un programme relativement nouveau par rapport aux autres programmes du secteur des risques socio-économiques. Ce programme qui couvre les risques de blessures et de décès[7] a pris une place relativement importante dans l'ensemble avec des déboursés de 267 millions en 1994. Les indemnités[8] ont beaucoup augmenté entre 1991 (207 millions) et 1994 (267 millions). Par ailleurs, l'amélioration du bilan routier continue d'avoir un effet favorable sur le nombre de demandes d'indemnité qui poursuit sa tendance à la baisse. C'est en 1989 que le plafond annuel a été atteint avec 37 200 demandes d'indemnité; au cours des deux dernières années ce nombre s'est stabilisé autour de 27 000. Une telle amélioration serait attribuable à la stratégie de promotion de la sécurité routière, accompagnée d'une surveillance policière accrue, et aussi au vieillissement de la population des conducteurs.

L'évolution de quelques programmes majeurs de la sécurité du revenu est illustrée aux figures 8.4 (dépenses totales de chaque programme) et 8.5 (nombre de bénéficiaires) : à eux seuls, ces six programmes majeurs totalisent 13 milliards de dollars en 1994 (en dollars de 1986), soit 70 % des dépenses totales de l'année. La comparaison globale des deux figures révèle l'importance que revêt le nombre de bénéficiaires dans la variation des dépenses reliées à ces programmes.

La prestation mensuelle moyenne des bénéficiaires de cinq des programmes[9] est illustrée à la figure 8.6. Dans le cas de l'assistance sociale, les bénéficiaires comprennent les enfants et les adultes, alors que ceux des autres programmes ne comptent

---

6. Il s'agit des diverses indemnités versées dans le cadre de ce programme: indemnité de remplacement du revenu pour incapacité temporaire ou permanente et pour dommages corporels et indemnité de décès. Sont donc exclus les frais d'assistance médicale et les frais de réadaptation.
7. Les risques de dommages matériels sont assurés par les compagnies privées.
8. Il s'agit des diverses indemnités versées par ce programme: indemnité de remplacement de revenu, indemnité de décès et indemnité accordée en raison de préjudices sur le plan esthétique, mutilation ou de douleur. Sont donc exclus les frais médicaux, les frais d'examen, les frais de réadaptation, ainsi que la participation de la CSST au financement de la Commission des affaires sociales, au coût des services de santé gouvernementaux et aux organismes responsables du transport par ambulance.
9. Pour les accidents du travail, la clientèle correspond au nombre de nouveaux dossiers dans l'année et non au nombre total de bénéficiaires (rentiers d'accidents survenus dans les années antérieures).

Figure 8.4
Coût[1] des programmes majeurs de la sécurité du revenu, Québec, 1961-1994

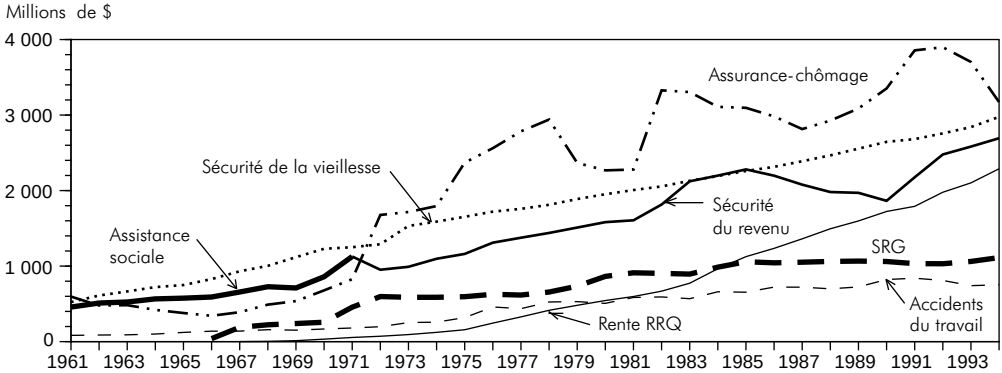

1. En dollars de 1986.

Figure 8.5
Évolution du nombre de bénéficiaires des programmes majeurs de la sécurité du revenu, Québec, 1961-1994

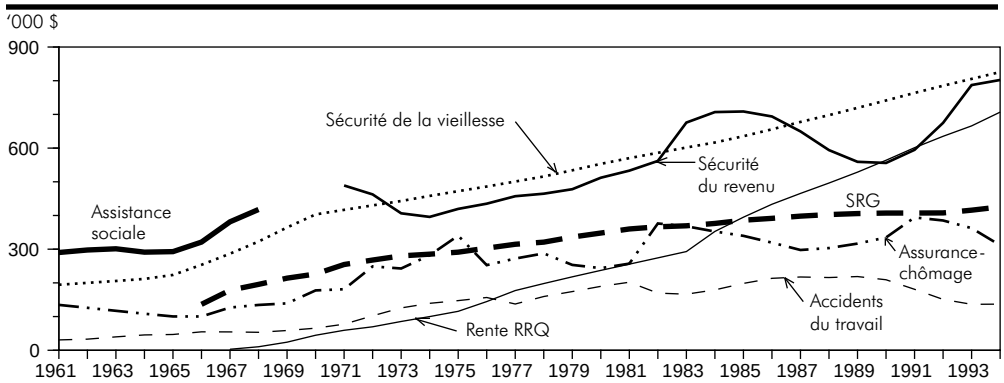

Figure 8.6
Prestation mensuelle moyenne[1] par bénéficiaire des programmes majeurs de la sécurité du revenu, Québec, 1961-1994

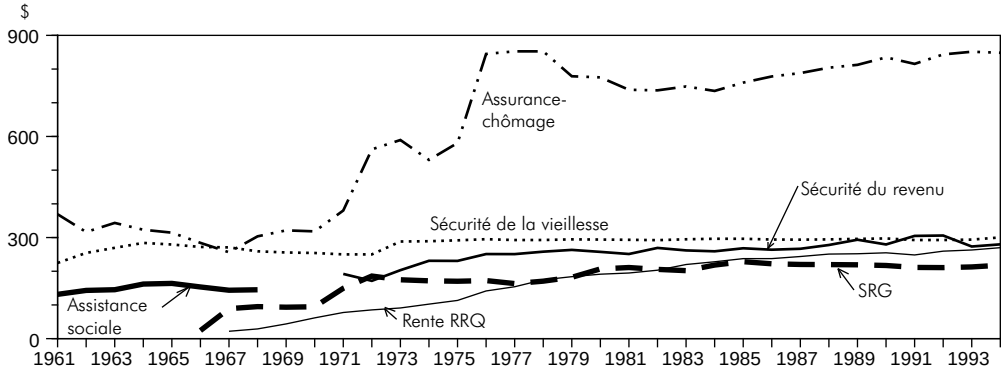

1. En dollars de 1986.

que des adultes. On notera que la prestation mensuelle moyenne est obtenue en divisant les prestations annuelles par le nombre de prestataires à une date donnée (sauf dans le cas de l'assurance-chômage dont le nombre de prestataires représente la moyenne des 12 mois de l'année). On constate, à partir du milieu des années 70, une assez grande stabilité des prestations moyennes versées aux bénéficiaires. Une telle stabilité s'explique par le fait que, une fois les grandes réformes mises en place (assistance sociale, assurance-chômage, sécurité de la vieillesse), les prestations ont évolué selon une indexation annuelle : les prestations en dollars constants sont donc très stables dans le temps. La composition de la «clientèle» joue un certain rôle et peut modifier la prestation moyenne, dans le cas notamment du programme de l'assistance sociale (devenu le programme de la sécurité du revenu), mais ce rôle est mineur. Le seul programme qui n'obéit pas à la stabilité observée chez les autres est celui du Régime de rentes du Québec. Les prestations accordées dans le cadre de ce programme dépendent en partie du nombre d'années de contribution au régime : les prestations moyennes ont donc continué d'augmenter depuis le début du programme.

Comparaisons avec l'Ontario et l'ensemble du Canada

Au fil des ans, le Québec a créé des programmes particuliers : les programmes québécois de compensations familiales par exemple diffèrent sensiblement de ce qui existe dans le reste du Canada. Les autres provinces aussi ont établi des programmes qui leur sont propres; par exemple, l'Ontario accorde aux personnes âgées une prestation qui s'ajoute aux prestations fédérales. Dans le but de comparer la situation des programmes de sécurité du revenu au Québec, en Ontario et dans l'ensemble du Canada, neuf grands programmes communs à l'ensemble du Canada ont été retenus : les allocations familiales fédérales, le crédit fédéral pour enfants, la sécurité de la vieillesse, les allocations de guerre et pensions d'invalidité aux anciens combattants, le RPC/RRQ et l'assurance-chômage. Dans le cas de l'assistance sociale, nous avons tenu compte de l'ensemble des coûts, que ceux-ci soient partagés ou non entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial. Les indemnisations reliées aux accidents du travail et aux maladies professionnelles ont été intégrées au total, bien que ce programme ne soit pas soumis à des normes nationales.

Le tableau 8.6 présente quelques indicateurs de ce bloc de programmes de la sécurité du revenu depuis 1971-72. Les données qui proviennent du ministère du Développement des ressources humaines Canada ne sont pas strictement comparables aux données présentées précédemment, puisqu'il s'agit ici de l'année qui commence en avril et se termine en mars. En dollars de 1986, les dépenses relatives à la sécurité du revenu ont progressé au Québec de 5,5 milliards de dollars en 1971-72 à 17,6 milliards en 1994-95. Ces dépenses de la sécurité du revenu suivent au Québec une évolution différente de celle de l'ensemble du Canada. En 1971-72, les dépenses québécoises représentent 29,5 % des dépenses canadiennes. La proportion augmente dans la décennie 70 pour atteindre, en 1981-82, 31,1 % du total canadien. La décennie suivante est marquée par la diminution de la part québécoise dans les dépenses sociales canadiennes : 28,9 % du total en 1986-87, 26,8 % en 1991-92 et 26,2 % en 1994-95.

Tableau 8.6
Coût de certains programmes[1] de la sécurité du revenu, Québec, Ontario et Canada, 1971-72 à 1994-95

	Québec	Ontario	Canada	Rapport Québec/Canada
Coût de certains programmes ('000 000 $)				
En dollars courants				
1971-72	1 763	1 939	5 972	0,295
1976-77	4 843	5 016	15 778	0,307
1981-82	9 134	9 281	29 329	0,311
1986-87	14 621	15 981	50 645	0,289
1991-92	21 842	29 686	81 355	0,268
1992-93	22 762	31 482	85 674	0,266
1993-94	22 703	32 304	86 847	0,261
1994-95	22 593	32 321	86 132	0,262
En dollars de 1986				
1971-72	5 523	6 100	18 722	0,295
1976-77	10 314	10 601	33 217	0,310
1981-82	12 227	12 441	38 847	0,315
1986-87	14 621	15 981	50 645	0,289
1991-92	17 280	23 265	64 465	0,268
1992-93	17 686	24 404	66 880	0,264
1993-94	17 397	24 622	66 600	0,261
1994-95	17 555	24 616	65 900	0,266
Sécurité du revenu par habitant ($ de 1986)				
1971-72	897	775	850	1,056
1976-77	1 606	1 257	1 412	1,137
1981-82	1 862	1 408	1 560	1,193
1986-87	2 171	1 686	1 933	1,123
1991-92	2 441	2 222	2 292	1,065
1992-93	2 470	2 292	2 343	1,054
1993-94	2 403	2 277	2 301	1,045
1994-95	2 409	2 251	2 253	1,069
Sécurité du revenu / PIB (%)				
1971-72	7,3	4,8	6,2	1,173
1976-77	10,2	6,4	8,0	1,274
1981-82	11,4	7,1	8,2	1,386
1986-87	12,5	7,8	10,0	1,253
1991-92	14,1	10,7	12,1	1,169
1992-93	14,5	11,2	12,4	1,167
1993-94	14,1	11,3	12,2	1,157
1994-95	13,5	10,7	11,5	1,175

1. Programmes retenus: allocations familiales fédérales, crédit fédéral pour enfants, prestations fiscales pour enfants, sécurité de la vieillesse, allocations de guerre, pensions d'invalidité aux anciens combattants, RPC/RRQ, assurance-chômage, indemnisation des accidents du travail, assistance sociale, assistance sociale à frais non partagés. Le total pour le Québec diffère de celui des tableaux précédents, du fait notamment que l'assistance sociale comprend l'ensemble des programmes et non seulement les programmes indiqués dans les tableaux détaillés du Québec. D'autres programmes, inclus aussi dans les tableaux particuliers au Québec, ne le sont pas ici.

Sources : Développement des ressources humaines Canada : coût de la sécurité sociale.
Statistique Canada, 13-213S et 13-213 PIB; estimations de population.

L'indicateur «dépenses par habitant» permet de faire abstraction de l'évolution démographique globale. En 1971-72, les dépenses de sécurité du revenu, pour le bloc de programmes définis précédemment, s'élevaient au Québec à 897 $ par personne (dollars de 1986). Chaque Québécois recevait alors en moyenne 5,6 % de plus qu'un Canadien et 15,7 % de plus qu'un Ontarien. Dix ans plus tard, en 1981-82, les dépenses de sécurité du revenu avaient doublé et atteignaient 1 862 $ par habitant. L'augmentation étant alors plus forte au Québec que dans l'ensemble du Canada et qu'en Ontario, la dépense de sécurité du revenu par habitant y était supérieure de 19,3 % et de 32,2 %, respectivement. À partir de 1981-82, on assiste au phénomène inverse alors que la croissance est moins forte au Québec que dans le reste du Canada. En 1994-95, la dépense par habitant est de 2 409 $ au Québec, soit une hausse de 29,4 % depuis 1981-82. En Ontario, le coût de la sécurité du revenu par habitant passe de 1 408 $ en 1981-82 à 2 251 $ en 1994-95, ce qui représente une augmentation de 59,9 %. Alors qu'en 1981-82 la dépense moyenne par habitant au Québec était de 32,2 % plus élevée que celle observée en Ontario, l'écart n'est que de 7,0 % en 1994-95.

La proportion que représentent les dépenses de sécurité du revenu dans le produit intérieur brut (PIB) indique la part de la richesse collective qui est consacrée à ces programmes. Toujours pour le même ensemble de programmes, les dépenses de sécurité du revenu représentent 13,5 % du PIB québécois en 1994-95, soit près de deux fois plus qu'en 1971-72. Cette hausse de la part des dépenses inhérentes à ces programmes dans le PIB s'est manifestée graduellement tout au long de la période, comme c'est le cas d'ailleurs en Ontario et dans l'ensemble du Canada. En 1994-95, la part de ces dépenses dans le PIB du Québec dépasse de 2,0 points de pourcentage la situation correspondante dans l'ensemble canadien. Il s'agit d'une baisse par rapport à ce qui a été observé en 1981-82 alors que l'écart atteignait 3,2 points de pourcentage.

Le tableau 8.7 permet de comparer plus en détail la situation québécoise avec celle de l'Ontario et celle de l'ensemble du Canada dans le cas de trois programmes : l'assistance sociale (ou programme de sécurité du revenu), l'assurance-chômage et la sécurité de la vieillesse. Les indicateurs sont présentés pour deux années : 1986 et 1994. Voici quelques changements notables survenus entre ces deux années. Le nombre de bénéficiaires de l'assistance sociale a augmenté de 15,6 % au Québec pendant cette période, alors qu'il faisait un bond de 177 % en Ontario; alors qu'en 1986, 10,3 % de la population québécoise bénéficiait des prestations de l'assistance sociale, soit le double de la proportion ontarienne (5,1 %), en 1994 la proportion québécoise augmente légèrement à 11,0 %, tandis qu'elle passe à 12,3 % dans la province voisine. Au cours de cette période, de nombreuses modifications ont été apportées au programme ontarien d'assistance sociale[10] qui ont résulté en une hausse significative du nombre de prestataires. La figure 8.7 présente l'évolution respective de chaque province depuis 1971. Le pourcentage de la population totale recevant des prestations de l'assistance sociale est toujours supérieur au Québec jusqu'en 1990. À partir de 1991, le pourcentage de l'Ontario devance celui du Québec; il est

10. Voir les principales modifications apportées au programme d'assistance sociale de l'Ontario, dans Développement des ressources humaines Canada, 1994a, p. 6-7.

possible que la récession ait favorisé la forte poussée de l'assistance sociale en Ontario. Au cours des deux dernières récessions, le Québec affiche des pourcentages de bénéficiaires à peu près semblables, tandis qu'en Ontario on observe une très forte hausse de ce pourcentage au cours de la récession 1991-1993 en regard de celle de 1981-1982.

La proportion de bénéficiaires de l'assurance-chômage en regard de la population active a diminué au cours de la période au Québec (de 10,2 % à 9,9 %), mais s'est accrue légèrement en Ontario (de 5,1 % à 5,2 %). L'écart entre les deux provinces est un peu moins grand.

À l'instar de l'assurance-chômage, la sécurité de la vieillesse est un programme administré exclusivement par le gouvernement fédéral. Il n'y a pas, dans ces deux cas, de grandes variations dans l'évolution québécoise et ontarienne contrairement à ce

Tableau 8.7
Assistance sociale, assurance-chômage et sécurité de la vieillesse, Québec, Ontario et Canada, 1986 et 1994

	Unité	Québec	Ontario	Canada	Québec	Ontario	Canada
			1986			1994	
Assistance sociale							
Bénéficiaires	'000	694	486	1 893	802	1 345	3 071
n / population totale	%	10,3	5,1	7,2	11,0	12,3	10,5
n / population active	%	20,9	9,5	14,1	22,3	23,6	20,7
Assurance-chômage							
Bénéficiaires	'000	338	261	1 095	356	299	1 115
Semaines	'000	17 889	13 756	58 063	18 867	15 953	59 079
$	M $ courant	3 186	2 483	10 514	4 879	4 511	15 791
$	M $ 1986	3 186	2 483	10 514	3 791	3 436	12 082
n / population totale	%	5,0	2,8	4,2	4,9	2,7	3,8
n / population active	%	10,2	5,1	8,2	9,9	5,2	7,5
$ / population totale	$ 1986	473	262	401	520	314	413
$ / population active	$ 1986	962	484	786	1 055	602	815
$ / PIB	%	2,7	1,2	2,1	2,9	1,5	2,1
$ / semaine par bénéficiaire	$ 1986	178	180	181	201	215	205
Sécurité de la vieillesse							
Prestations de base	n '000	635	956	2 617	826	1 247	3 387
Supplément de revenu garanti	n '000	386	387	1 299	426	374	1 345
Dépenses totales	M $ courant	3 279	4 276	12 525	5 405	7 110	20 511
$	M $ 1986	3 279	4 276	12 525	4 200	5 415	15 694
SRG / SV	%	60,7	40,5	49,6	51,5	29,9	39,7
$ / population totale	$ 1986	487	451	478	577	495	537
$ / population active	$ 1986	990	833	936	1 168	949	1 058
$ / PIB	%	2,8	2,1	2,5	3,2	2,4	2,7
$ / année par bénéficiaire	$ 1986	5 161	4 474	4 786	5 086	4 341	4 634

Sources : L. Duchesne (1995) : population.
Développement des ressources humaines Canada : Assistance sociale et sécurité de la vieillesse.
Statistique Canada : (71-201) population active ou en emploi; (13-213) PIB; (62-010) indice des prix; (73-202S) assurance-chômage.

Figure 8.7
Bénéficiaires de l'assistance sociale[1] en pourcentage de la population totale, Québec et Ontario, 1971-1994

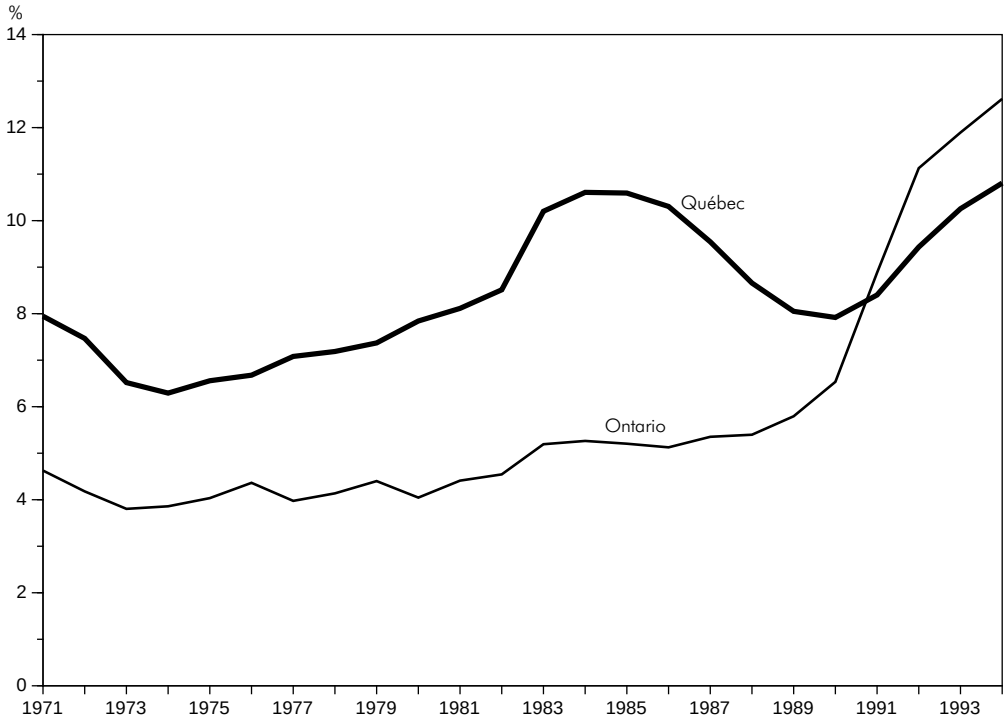

1. Y compris les dépendants.

Source : Voir tableau 8.7.

qui s'est passé dans le cas de l'assistance sociale dont l'administration relève des provinces. Le vieillissement démographique et probablement la récession (par son effet sur les retraites anticipées et sur le ralentissement de croissance du PIB) ont fait augmenter la part des dépenses de sécurité de la vieillesse dans le PIB de chaque province (de 2,8 % à 3,2 %, au Québec, et de 2,1 % à 2,4 %, en Ontario). Par ailleurs, en raison de l'amélioration du revenu des personnes âgées qui provient d'autres sources, le supplément de revenu garanti, qui était accordé à 60,7 % des prestataires québécois de la sécurité de la vieillesse en 1986, ne l'est plus qu'à 51,5 % en 1994. Une évolution comparable est observée en Ontario où la proportion de prestataires recevant le supplément de revenu garanti est passée de 40,5 % à 29,9 %.

L'ÉDUCATION

En 1994, la dépense totale reliée à l'éducation, incluant les dépenses de fonctionnement et d'immobilisation de même que les dépenses du ministère et des particuliers, s'élève à 14,2 milliards de dollars, dont 7,9 milliards vont au primaire et au secondaire, soit 56 % du total. La plus grande partie des dépenses de l'éducation sont assumées par le gouvernement provincial. Dans les comptes publics 1993-94 du gouvernement du Québec, 10,0 milliards de dollars reviennent à la mission éducative, soit 24,5 % du budget du gouvernement.

Si l'on considère seulement les dépenses de fonctionnement, les dépenses de l'État[11] atteignent 9,5 milliards de dollars. L'État subventionne donc 85,8 % des dépenses de fonctionnement des divers ordres d'enseignement, évaluées à un peu plus de 11 milliards de dollars en 1993-94 (tableau 8.8).

L'État finance la plus grande partie des dépenses de fonctionnement des établissements de tous les ordres d'enseignement : 91,2 % au primaire et secondaire, 85,9 % au collégial et 71,7 % à l'universitaire.

En 1993-94, les établissements d'enseignement publics rassemblent 96 % des élèves du primaire, 85 % des élèves du secondaire et 89 % des élèves du collégial. L'État finance au moins la moitié des dépenses de fonctionnement des établissements privés : 51,5 % dans le cas des établissements de l'enseignement primaire ou secondaire et 61,9 % dans le cas des collèges.

Le tableau 8.9 et la figure 8.8 permettent de suivre l'évolution de la population scolaire aux différents ordres d'enseignement depuis 1976. En 1993-94, 1,9 million d'élèves et étudiants fréquentent un établissement public ou privé du système d'enseignement du Québec. Cette population a augmenté d'à peine 9 % depuis 1976 et bouge très peu depuis 1990. Néanmoins, cette stabilité de l'ensemble de la population scolaire cache de fortes variations selon l'ordre d'enseignement. Les deux groupes les

Tableau 8.8
Part assumée par des revenus de sources publiques, selon l'ordre d'enseignement, Québec, 1993-94

Ordre d'enseignement	Dépenses de fonctionnement					Proportion de la clientèle dans le réseau public
	totales	assumées par l'État[1]	Total	Réseau public	Réseau privé	
	'000 000 $		%			%
Primaire et secondaire	7 003	6 386	91,2	94,6	51,5	..
Enseignement préscolaire et primaire				..	..	96
Enseignement secondaire				..	..	85
Enseignement collégial	1 425	1 225	85,9	88,3	61,9	89
Enseignement universitaire	2 700	1 935	71,7	..	..	..
Total	**11 128**	**9 546**	**85,8**	..	..	..

1. Revenus provenant des gouvernements provincial et fédéral et des commissions scolaires (taxes locales).

Source : Ministère de l'Éducation, données provisoires.

11. D'abord celles du gouvernement provincial à tous les ordres d'enseignement, puis celles du gouvernement fédéral à l'enseignement universitaire et, enfin, celles des administrations locales aux ordres d'enseignement primaire et secondaire.

plus importants sont au secondaire et au primaire. L'enseignement collégial et l'enseignement universitaire, qui rassemblent presque le même nombre d'étudiants, ont connu une forte croissance à cet égard depuis 1976 : de 66 et 75 %, respectivement. La population scolaire à l'enseignement secondaire a augmenté légèrement (8 %), mais pendant que le secteur des jeunes diminuait de 6 %, le secteur des adultes (anciennement la formation continue) faisait plus que doubler, cette croissance s'étant produite au début des années 80. À l'enseignement primaire, la population a chuté de 15 % de 1976 à 1981, baisse imputable à l'arrivée à l'âge scolaire de générations moins nombreuses.

Tableau 8.9
Population scolaire à temps plein et à temps partiel, selon l'ordre d'enseignement et le secteur, Québec, 1976-77 à 1993-94

	1976-77	1981-82	1986-87	1989-90	1990-91	1991-92	1992-93	1993-94
					n			
Population scolaire	**1 718 389**	**1 674 455**	**1 818 723**	**1 860 478**	**1 870 393**	**1 888 252**	**1 884 919**	**1 877 947**
Éducation préscolaire 4 ans	6 287	7 257	6 504	7 009	7 171	7 598	8 002	8 151
Éducation préscolaire 5 ans	90 233	90 259	93 757	88 200	86 341	85 276	83 530	85 316
Enseignement primaire	655 706	554 771	579 530	586 353	583 893	576 601	566 448	555 417
Enseignement secondaire	667 711	622 408	667 514	702 888	712 120	727 396	718 990	720 837
Secteur des jeunes	667 711	531 264	462 715	464 122	473 634	478 571	495 339	498 306
Secteur des adultes	[1]	91 144	204 799	238 766	238 486	248 825	223 651	222 531
Enseignement collégial	153 817	203 835	237 750	231 494	235 435	242 333	251 384	254 758
Enseignement ordinaire	122 403	144 315	164 277	153 777	154 697	161 744	172 077	179 005
Enseignement des adultes	31 414	59 520	73 473	77 717	80 738	80 589	79 307	75 753
Enseignement universitaire	144 635	195 925	233 668	244 534	245 433	249 048	256 565	253 468
Premier cycle	124 347	165 197	200 053	207 838	207 928	209 825	214 856	210 761
Deuxième cycle	20 288	23 534	28 152	29 856	30 275	31 469	33 473	33 904
Troisième cycle	..	3 194	5 463	6 840	7 230	7 754	8 236	8 803
					1976-77 = 100			
Population scolaire totale	**100**	**97**	**106**	**108**	**109**	**110**	**110**	**109**
Éducation préscolaire 4 ans	100	115	103	111	114	121	127	130
Éducation préscolaire 5 ans	100	100	104	98	96	95	93	95
Enseignement primaire	100	85	88	89	89	88	86	85
Enseignement secondaire	100	93	100	105	107	109	108	108
Secteur des jeunes[2]	..	100	87	87	89	90	93	94
Secteur des adultes[2]	..	100	225	262	262	273	245	244
Enseignement collégial	100	133	155	150	153	158	163	166
Enseignement ordinaire	100	118	134	126	126	132	141	146
Enseignement des adultes	100	189	234	247	257	257	252	241
Enseignement universitaire	100	135	162	169	170	172	177	175
Premier cycle	100	133	161	167	167	169	173	169
Deuxième cycle[2]	..	100	120	127	129	134	142	144
Troisième cycle[2]	..	100	171	214	226	243	258	276

1. Compris avec le secteur des jeunes.
2. Par rapport à l'année 1981-82.

Sources : Ministère de l'Éducation, 1995 (version provisoire), et données non publiées.

Le tableau 8.10 présente l'évolution des principaux indicateurs des ressources accordées à l'éducation au Québec pour la période 1976-1994. Le tableau 8.11 permet de comparer la situation québécoise avec celle de l'Ontario, de l'ensemble du Canada et des États-Unis.

La dépense totale reliée à l'éducation, en dollars courants, a triplé entre 1976 et 1994. Si on transforme les dépenses en dollars de 1986-87 à l'aide de l'indice des prix des intrants des commissions scolaires[12] , on observe que la hausse des dépenses d'éducation au cours de cette période a été de 25 %.

La dépense réelle par habitant en ce qui a trait à l'éducation est un indicateur très général de l'effort fait en faveur de l'éducation par l'ensemble de la population; il permet de faire abstraction de l'augmentation de la population. Entre 1976 et 1994, la dépense réelle d'éducation par habitant, en dollars de 1986-87, s'est accrue de 10 %, passant de 1 398 à 1 541 $.

Figure 8.8
Population scolaire, selon l'ordre d'enseignement,
Québec, 1976-77 à 1986-87 (bond de 5 ans) et de 1989-90 à 1993-94 (annuel)

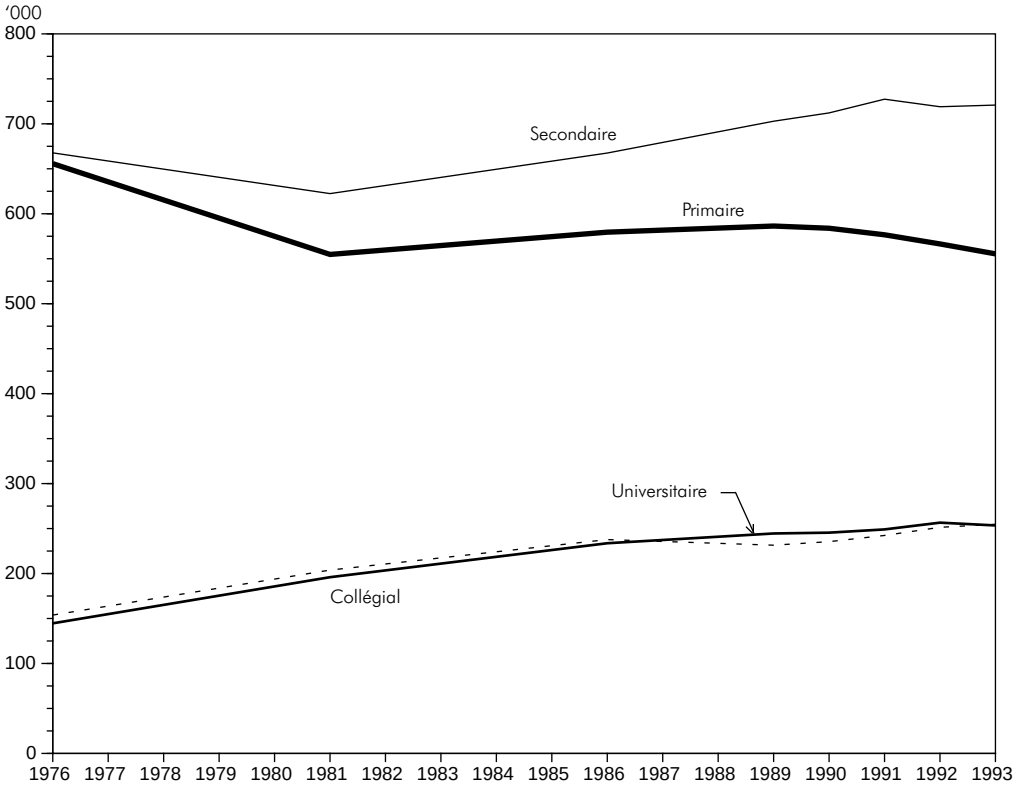

Source : Voir tableau 8.9.

12. L'indice des prix des intrants des cégeps est semblable à celui des commissions scolaires, alors qu'il n'y pas d'indice comparable pour les dépenses des universités (Ministère de l'Éducation, 1995).

Le prochain indicateur rend mieux compte de l'effort financier fait pour l'éducation : il s'agit de la part que représente la dépense d'éducation par rapport au produit intérieur brut (PIB). En 1994, le Québec consacre l'équivalent de 8,5 % de son PIB à l'éducation; en 1976, cette proportion était de 9,6 %. Cette part a baissé jusqu'à 7,3 % en 1989, mais a remonté par la suite pour atteindre 8,5 % du PIB en 1994, en raison de la récession[13]. La part que les dépenses d'éducation représentent dans le PIB est

Tableau 8.10
Indicateurs des ressources accordées à l'enseignement, Québec, 1976-1994

		1976	1981	1986	1989	1990	1991	1993	1994
Population	'000	6 421	6 568	6 734	6 948	7 021	7 081	7 229	7 281
PIB par habitant	$	7 429	12 302	17 448	21 509	21 951	21 913	22 157	22 949
Dépense d'éducation	M $ courants	4 595	7 504	9 920	10 936	11 969	12 975	13 791	14 194
	M $ 1986-87[1]	8 979	8 890	9 920	9 598	10 002	10 457	10 924	11 218
Dépense d'éducation par habitant	$ courants	716	1 142	1 473	1 574	1 705	1 832	1 908	1 949
Dépense d'éducation par habitant	$ 1986-87[1]	1 398	1 353	1 473	1 381	1 425	1 477	1 511	1 541
Dépense d'éducation / PIB	%	9,6	9,3	8,4	7,3	7,8	8,4	8,6	8,5
Dépense consacrée à l'enseignement primaire et secondaire / PIB	%	6,6	6,0	5,2	4,4	4,6	4,8	4,8	4,8
Dépense de fonctionnement des commissions scolaires	M $ courants	2 335	3 857	4 474	5 228	5 696	6 029	6 304	6 361
	M $ 1986-87	4 564	4 569	4 474	4 589	4 760	4 859	4 994	5 027
Dépense des commissions scolaires par élève	$ courants	1 769	3 563	4 264	4 925	5 346	5 509	5 790	5 897
	$ 1986-87	3 457	4 221	4 264	4 323	4 467	4 440	4 586	4 661
Dépense des commissions scolaires par élève / PIB par habitant	%	23,8	29,0	24,4	22,9	24,4	25,1	26,1	25,7
Rapport élèves / enseignant dans les commissions scolaires	n	17,1	16,2	16,8	16,5	16,1	15,9	15,9	15,8
Dépense de fonctionnement des cégeps pour l'enseignement ordinaire	M $ courants	298,7	596,0	746,1	830,7	909,0	980,8	1 074,9	1 095,4
	M $ 1986-87	580,2	701,6	746,1	726,7	757,0	788,3	851,8	866,2
Dépense de fonctionnement des cégeps par élève pour l'enseignement ordinaire	$ courants	2 810	4 831	5 396	6 370	6 920	7 069	6 927	6 971
	$ 1986-87	5 458	5 687	5 396	5 573	5 763	5 682	5 489	5 513
Dépense des cégeps par élève / PIB par habitant	%	37,8	39,3	30,9	29,6	31,5	32,3	31,3	30,4
Dépense de fonctionnement des universités sans la recherche	M $ courants	..	..	1 299,3	1 622,5	1 794,1	1 979,2	2 089,4	2 104,2
Dépense de fonctionnement des universités par étudiant, sans la recherche	$ courants	..	..	8 640	10 152	10 988	11 776	12 177	12 422
Dépense des universités par étudiant / PIB par habitant	%	..	..	49,5	47,2	50,1	53,7	55,0	54,1

1. Sur la base de l'indice des prix des intrants des commissions scolaires.

Source : Ministère de l'Éducation, 1995 (version provisoire), et données non publiées.

13. L'effet de la récession se fait doublement sentir : par l'augmentation de certaines clientèles (au collégial, éducation des adultes) et par le ralentissement de la croissance du PIB.

plus élevée au Québec (8,5 %) qu'en Ontario (7,0 %), que dans l'ensemble du Canada (7,6 %) et qu'aux États-Unis (7,5 %). Cependant, l'écart entre le Québec et les régions voisines s'est considérablement rétréci depuis 1976. Cette année-là, les dé-

Tableau 8.11
Indicateurs des ressources accordées à l'enseignement, Québec, Ontario, Canada et États-Unis, 1976-1994

		Québec	Ontario	Canada	États- Unis
Dépense d'éducation par habitant	$				
1976		716	634	642	736
1981		1 142	951	1 016	1 101
1991		1 832	1 965	1 887	2 271
1994		1 949	1 947	1 953	2 407
Dépense d'éducation / PIB	%				
1976		9,6	6,8	7,6	7,1
1981		9,3	6,5	7,1	6,5
1991		8,4	7,6	7,9	7,6
1994		8,5	7,0	7,6	7,5
Dépense consacrée à l'enseignement primaire et secondaire / PIB	%				
1976		6,6	4,5	5,1	4,5
1981		6,0	4,4	4,7	4,0
1991		5,0	5,2	5,0	4,7
1994		4,8	4,8	4,7	4,4
Dépense de fonctionnement des commissions scolaires par élève	$				
1976		1 769	1 613	..	1 800
1981		3 563	2 813	..	3 121
1991		5 509	6 255	..	6 289
1994		5 897	6 199	..	6 607
Dépense de fonctionnement des commissions scolaires par élève / PIB par habitant	%				
1976		23,8	17,4	18,8	17,5
1981		29,0	19,2	20,7	18,5
1991		25,1	24,1	23,4	21,5
1994		25,7	22,4	22,6	20,6
Rapport élèves/enseignant dans les commissions scolaires	n				
1976		17,1	21,8	..	19,8
1981		16,2	20,7	..	18,5
1991		15,9	17,6	..	16,8
1994		15,8	18,5	..	16,9
Dépense de fonctionnement des universités par étudiant, sans la recherche	$				
1986-1987		8 640	8 593	..	..
1991-1992		11 776	10 716	..	..
1994-1995		12 422	10 621	..	..
Dépense de fonctionnement des universités par étudiant / PIB par habitant	%				
1986-1987		49,5	40,2	..	..
1991-1992		53,7	41,2	..	..
1994-1995		54,1	38,4	..	..

Source : Ministère de l'Éducation, 1995 (version provisoire), et données non publiées.

penses d'éducation représentaient au Québec 2,8 points de pourcentage de plus qu'en Ontario, 2,0 points de plus que dans l'ensemble du Canada et 2,5 points de plus qu'aux États-Unis.

Le tableau de l'annexe 2, qui complète cet ouvrage, permet de comparer la part des dépenses publiques d'éducation dans le PIB au Canada et dans quelques pays. En 1991, cette part est plus élevée au Québec (7,6 %) que dans tous les autres cas considérés, soit l'Ontario (6,8 %), l'ensemble du Canada (6,7 %), les États-Unis (5,5 %), la France (5,4 %) et le Royaume-Uni (5,3 %).

Les ordres d'enseignement primaire et secondaire

La part des dépenses imputables à l'enseignement primaire et secondaire par rapport au PIB est en baisse comme celle de l'ensemble des dépenses d'éducation, mais les dépenses de ces ordres d'enseignement ont diminué davantage au cours de la période : en 1994, 4,8 % du PIB leur sont alloués contre 6,6 % en 1976. En 1994, le Québec et l'Ontario sont sur un pied d'égalité quant à la part allouée à l'enseignement primaire et secondaire, la province voisine ayant connu une évolution inverse à celle du Québec (hausse de 4,5 % à 4,8 % du PIB).

Figure 8.9
Dépense de fonctionnement par élève ou étudiant par rapport au PIB par habitant, selon l'ordre d'enseignement, Québec, 1976-77 à 1986-87 (bond de 5 ans) et de 1989-90 à 1994-95 (annuel)

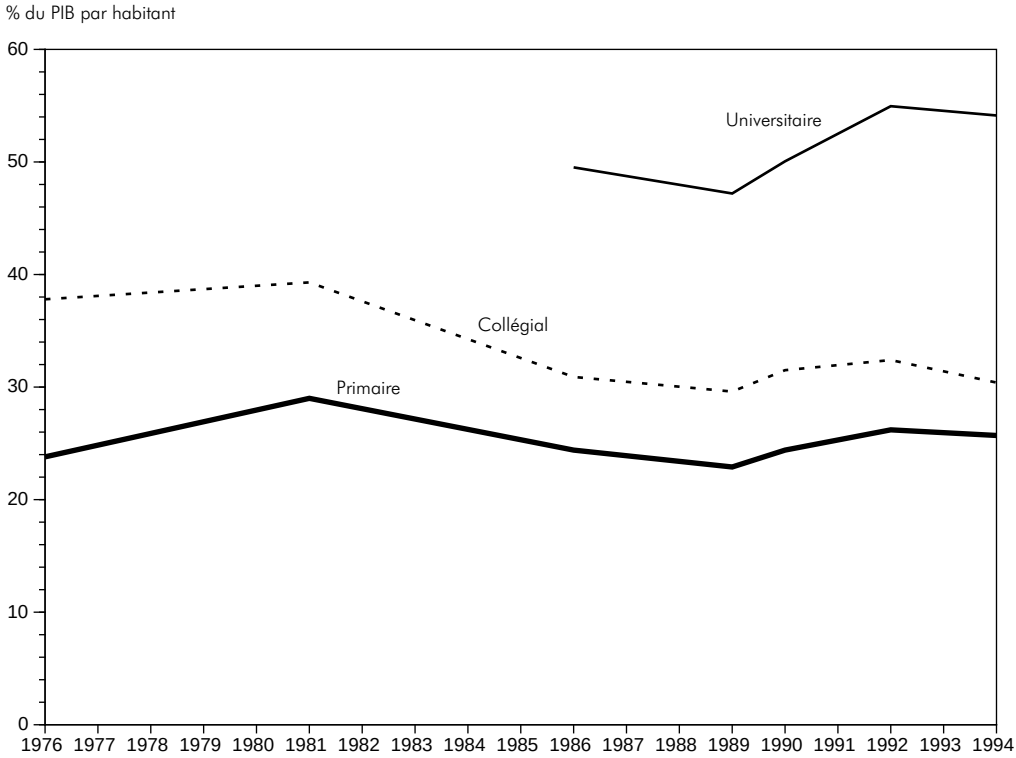

Source : Voir tableau 8.10.

La dépense par élève des commissions scolaires permet de voir l'évolution du coût des ressources dont bénéficie chacune des personnes. Entre 1976 et 1981, la dépense réelle par élève augmente de 22 % en dollars constants : l'explication de cette hausse tient au fait que les dépenses totales sont stables pendant que la population scolaire diminue. Après 1981, la dépense moyenne n'augmente que légèrement : dans l'ensemble de la période 1981-1994, la dépense par élève ne s'accroît que de 10,4 %, soit deux fois moins que dans la seule période quinquennale 1976-1981.

Entre 1976 et 1981, la dépense moyenne augmente plus vite au Québec qu'en Ontario et aux États-Unis, alors que l'inverse se produit par la suite. En 1976 et en 1981, la dépense par élève est supérieure au Québec. En 1981, par exemple, la dépense moyenne est de 3 563 $ ici, soit 26,7 % de plus qu'en Ontario et 14,2 % de plus qu'aux États-Unis. En 1994, la dépense par élève au Québec (5 897 $) est inférieure à celle observée en Ontario (6 199 $) et aux États-Unis (6 607 $).

Si on rapporte la dépense par élève au PIB par habitant (voir tableau 8.11 et figure 8.9), on obtient un indicateur plus juste de l'effort fait en faveur de l'éducation primaire et secondaire, puisqu'on tient compte à la fois de la variation de la dépense par élève et de la variation du PIB par habitant. Entre 1976 et 1981, ce rapport a subi une forte hausse au Québec, passant de 23,8 à 29,0 %. Il diminue par la suite et touche un plancher en 1989 avec 22,9 %, après quoi la récession le fait remonter à 25,7 % en 1994. Comme la richesse collective par habitant est moins élevée au Québec, le rapport de la dépense par élève au PIB par habitant dépasse ici ce qu'on observe en Ontario (22,4 %) et aux États-Unis (20,6 %).

Le rapport entre le nombre d'élèves et celui des enseignants renseigne sur la charge de travail des enseignants. En 1994, il y a en moyenne 15,8 élèves pour un enseignant au Québec, ce qui représente 1,3 élève de moins qu'en 1976. La baisse de la population scolaire dans les années 70 a favorisé la diminution du rapport élèves/enseignant, pendant que les impératifs budgétaires ont poussé le rapport en sens inverse au début des années 80. Le rapport est toujours inférieur au Québec (15,8) à ce qu'il est en Ontario (18,5) et aux États-Unis (16,9), bien que l'écart soit moins grand qu'il y a une quinzaine d'années.

L'enseignement collégial

Deux indicateurs sont retenus en ce qui concerne l'enseignement collégial : la dépense de fonctionnement par élève et la dépense totale par élève au regard du PIB par habitant. Le premier, la dépense de fonctionnement par élève, en dollars constants, affiche une stabilité étonnante entre 1976 et 1994 (tableau 8.10). En 1994, la dépense, en dollars de 1986, est de 5 513 $; elle a varié de moins de deux cents dollars en plus ou en moins depuis 1976.

Le deuxième indicateur, la dépense totale des cégeps par élève représente 30,4 % du PIB par habitant en 1994-95 (tableau 8.10 et figure 8.9), une baisse de deux points de pourcentage depuis 1991-92. Comparativement à 1976 (37,8 %), et surtout à 1981-82 (39,3 %), la baisse est plus considérable. La valeur minimum de cet indicateur a été enregistrée en 1989-90 avec 29,6 %.

L'enseignement universitaire

La dépense de fonctionnement des universités par étudiant atteint 12 422 $ en 1994-95, une hausse de près de 44 % en dollars courants par rapport à 1986-87 (tableau 8.10). Pendant la même période, le PIB par habitant a augmenté de 32 % (de 17 448 $ à 22 949 $). Il résulte de cette évolution différente que l'effort financier en faveur des étudiants universitaires a connu une augmentation considérable pendant ces huit années. La dépense des universités par étudiant relativement au PIB par habitant est passée de 49,5 % à 54,1 %, niveau nettement supérieur à celui observé en Ontario qui est de 38,4 % (tableau 8.11). La hausse au Québec, combinée à la baisse de cet indicateur en Ontario, entraîne un écart de plus en plus grand de l'effort financier en faveur de l'enseignement universitaire au Québec.

Depuis 1986 au Québec, la dépense de fonctionnement des universités par étudiant se démarque nettement de ce qui se passe dans l'enseignement collégial. La dépense moyenne, en dollars courants, y augmente de 44 %, en comparaison de 29 % dans l'enseignement collégial. Avec une hausse de 38 %, l'évolution de la dépense moyenne au primaire et secondaire se situe entre celle des deux autres ordres d'enseignement.

En somme, dans le domaine de l'éducation, plusieurs indicateurs, dont la dépense moyenne par rapport au PIB par habitant, révèlent un rapprochement entre le Québec et l'Ontario en ce qui concerne les ressources consacrées aux élèves du primaire et du secondaire, tandis qu'à l'enseignement universitaire la dépense moyenne par rapport au PIB par habitant s'éloigne de celle observée en Ontario.

LA SANTÉ

Au Québec, le domaine de la santé et des services sociaux se révèle le plus important quant aux dépenses du gouvernement. En 1994-95, 12,9 milliards de dollars sont consacrés à ce domaine, soit 30,4 % du budget québécois (Comptes publics 1994-95).

Le recouvrement de la santé constitue le principal secteur du domaine de la santé et des services sociaux : 8,8 milliards de dollars sont prévus à cette fin dans le budget 1995-96 (tableau 8.12). Depuis 1986-87, les dépenses de ce secteur se sont accrues de 57 %, mais cette hausse s'est produite surtout avant 1991-92, puisque les dépenses n'ont augmenté que de 4 % au cours des quatre dernières années.

Deux grands programmes composent ce secteur, les services des centres hospitaliers, avec 6,0 milliards de dollars et la Régie de l'assurance-maladie du Québec (RAMQ), avec 2,8 milliards de dollars, en 1995-96. Depuis 1986-87, ces programmes ont connu des hausses respectives de 54 % et 62 %, mais ces hausses ont été surtout enregistrées avant 1991-92, les dernières années étant marquées par un accroissement très faible des dépenses.

Le secteur de la réadaptation sociale se voit attribuer 2,4 milliards de dollars en 1995-96, ce qui représente une légère diminution depuis 1991-92.

Le secteur «prévention et amélioration de la santé», le moins important des trois secteurs du domaine en ce qui concerne les dépenses, est toutefois celui qui a enregistré la plus forte croissance, autant dans l'ensemble de la période (88 %) qu'au cours des dernières années (20 %). Le programme de soutien aux organismes bénévoles a connu une hausse particulièrement élevée, c'est-à-dire de 295 % depuis 1986-87 et de 80 % depuis 1991-92.

Tableau 8.12
Évolution des dépenses du domaine Santé et adaptation sociale, selon le secteur et le programme, Québec, 1986-87 à 1995-96

Secteur et programme	1986-87	1991-92	1992-93	1993-94	1994-95	1995-96[1]	Rapport		
							1995-96/ 1986-87	1991-92/ 1986-87	1995-96/ 1991-92
	000 000 $								
Domaine santé et services sociaux	8 100,5	12 201,4	12 534,7	12 736,9	12 853,6	12 851,3	159	151	105
Prévention et amélioration	444,4	696,7	749,6	792,3	824,3	835,6	188	157	120
Centres locaux de services communautaires	418,3	639,5	683,9	703,3	725,5	732,4	175	153	115
Soutien aux organismes bénévoles	26,2	57,2	65,7	89,0	98,8	103,2	395	219	180
Recouvrement de la santé	5 621,4	8 502,1	8 671,7	8 808,3	8 891,8	8 808,8	157	151	104
Services des centres hospitaliers	3 875,9	5 832,0	5 957,0	6 029,1	6 020,4	5 979,6	154	150	103
Régie de l'assurance-maladie du Québec[2]	1 745,6	2 670,1	2 714,7	2 779,3	2 871,5	2 829,2	162	153	106
Régie de l'assurance-maladie du Québec[3]	2 103,2	3 199,6	3 263,4	3 361,1	3 482,1	3 556,5	169	152	111
Services médicaux	1 437,9	2 082,9	2 143,0	2 209,2	2 264,5	2 282,2	159	145	110
Services optométriques	39,8	59,7	42,8	26,3	24,4	24,6	62	150	41
Services dentaires	114,5	140,8	122,0	128,8	128,8	133,1	116	123	95
Médicaments et services pharmaceutiques	298,1	629,4	653,9	694,3	755,8	803,9	270	211	128
Prothèses	28,8	47,9	58,7	76,2	80,4	81,6	283	166	170
Bourses et primes	13,0	32,8	32,8	34,8	34,6	40,2	310	252	123
Services hospitaliers hors Québec	113,4	133,3	124,2	113,6	119,0	118,1	104	118	89
Administration	57,7	72,8	85,9	78,0	74,6	72,9	126	126	100
Réadaptation sociale	1 716,3	2 452,2	2 479,3	2 492,6	2 497,8	2 431,4	142	143	99
Services en CPEJ[4]	413,4	575,3	588,6	576,5	574,5	563,1	136	139	98
Services des centres d'hébergement et des soins de longue durée	961,5	1 324,2	1 330,9	1 348,9	1 340,1	1 295,6	135	138	98
Services des centres de réadaptation	306,6	509,0	513,3	521,7	537,7	528,0	172	166	104
OPHQ[5]	34,8	43,8	46,4	45,4	45,4	44,7	128	126	102
Administration	318,3	550,3	634,2	643,6	639,7	775,5	244	173	141

1. Crédits.
2. Coûts des programmes administrés par la RAMQ sans les programmes imputés, dans les Comptes publics, à d'autres organismes ou ministères.
3. Coûts des programmes administrés par la RAMQ, comprenant les programmes imputés, dans les Comptes publics, à d'autres organismes ou ministères.
4. Centres de protection de l'enfance et de la jeunesse, centres de réadaptation pour jeunes et pour mères en difficulté.
5. Office des personnes handicapées du Québec.

Source : Ronald Côté, Statistiques évolutives des dépenses gouvernementales pour la mission sociale 1986-1987 à 1995-1996. Ministère de la Santé et des Services sociaux, à paraître.

Quant aux différents programmes de la RAMQ, présentés aussi dans le tableau 8.12, leur évolution est très variable. Le programme des services médicaux, le plus important avec des dépenses de 2,3 milliards de dollars en 1995-96, s'est accru de 59 % au cours de la période entière et de 10 % depuis 1991-92. Le deuxième programme en importance, les médicaments et services pharmaceutiques, a fait un bond de 170 % depuis 1986-87 et de 28 % au cours des quatre dernières années; ce programme représente maintenant 22,6 % des dépenses de la RAMQ, alors qu'il n'en constituait que 14,2 % en 1986-87. Les dépenses des dernières années liées aux services optométriques ont diminué, les personnes de 41 à 64 ans n'étant plus assurées depuis le mois de mai 1993 : de 1991-92 à 1994-95, le coût du programme est passé de 59,7 millions de dollars à 24,4 millions, soit une réduction du coût de plus de la moitié.

Le personnel de la santé

L'effectif des diverses professions directement associées aux soins de santé a considérablement augmenté entre 1976 et 1992 (tableau 8.13). Notons cependant que les professionnels de la santé ne sont pas tous des employés de l'État. La plupart des médecins, par exemple, sont des travailleurs autonomes, bien qu'ils dépendent indirectement de l'État, en raison de leur mode de traitement, les actes médicaux étant assurés par l'assurance-maladie. Par ailleurs, alors qu'une grande proportion des infirmières travaillent dans les établissements publics, la majorité des dentistes et des optométristes sont à leur compte et la majorité des pharmaciens, à l'emploi d'entreprises privées.

De fait, ce sont les médecins omnipraticiens (+94 %) et les pharmaciens (+98 %) qui affichent la hausse la plus considérable quant au nombre depuis 1976. Les médecins internes et résidents subissent une légère diminution à cet égard dans l'ensemble de la période en raison du contingentement de l'admission au programme de formation de nouveaux médecins.

Les hygiénistes dentaires, 8,6 fois plus nombreux en 1992, prennent une expansion exceptionnelle. Le fait que les psychologues soient 2,9 fois plus nombreux en fin de période, leur nombre étant passé de 1 768 à 5 193, témoigne de la hausse des dépenses privées dans le domaine de la santé. Alors qu'en 1976, il y avait à peine 18 % de psychologues de plus que de travailleurs sociaux, en 1992, il y en a 62 % de plus. On sait que les psychologues exercent surtout dans le privé et les travailleurs sociaux, surtout dans les établissement publics.

Le nombre de professionnels de la santé pour 1 000 habitants est un indicateur de la disponibilité (ou de l'accessibilité) des ressources professionnelles. L'évolution de cet indicateur dénote une amélioration de la disponibilité du personnel de la santé dans toutes les professions figurant au tableau 8.13. En 1976, on comptait 0,58 médecin omnipraticien et 0,85 médecin spécialiste pour 1 000 habitants. La situation s'est améliorée dans les deux cas, mais surtout dans celui des omnipraticiens, puisqu'en 1992 le ratio est presque identique, à 1,01 et 1,02, respectivement. En considérant les médecins globalement, le ratio est maintenant de 2,03 pour 1 000 habitants. Les infirmières constituent le groupe le plus nombreux : il y a 11,44 infirmières pour 1 000 habitants en 1992, comparativement à 7,91 en 1976.

Compte tenu de l'ampleur des dépenses publiques dans le domaine de la santé et des services sociaux, l'effectif des travailleurs des établissements publics revêt une importance particulière. Le tableau 8.14 présente l'évolution de l'effectif du réseau public depuis 1980-81 selon la catégorie d'emploi. Le nombre de cadres est demeuré pratiquement stable tout au long de la période. Les syndiqués quant à eux ont connu

Tableau 8.13
Personnel de la santé, selon la profession et nombre pour 1 000 habitants, Québec, 1976-1992

Profession	1976	1981	1986	1991	1992	Rapport 1992/1976
			n			%
Population	6 420 500	6 568 000	6 733 800	7 080 600	7 154 800	111
Médecins	9 152	10 556	12 563	14 241	14 534	159
Omnipraticiens	3 719	4 632	6 077	7 019	7 217	194
Spécialistes	5 433	5 924	6 486	7 222	7 317	135
Médecins internes et résidents	2 110	2 082	2 123	2 136	2 103	100
Dentistes	2 013	2 580	2 859	3 187	3 294	164
Optométristes	658	801	915	1 111	1 065	162
Pharmaciens	2 662	3 534	4 060	4 860	5 265	198
Infirmières	50 818	69 937	74 601	80 360	81 876	161
Qualifiées	35 423	51 582	56 758	60 667	62 209	176
Auxiliaires	15 395	18 355	17 843	19 693	19 667	128
Chiropraticiens	286	360	316	612	612	214
Diététistes	800	1 118	1 398	1 800	1 803	225
Ergothérapeutes	373	555	828	1 340	1 440	386
Hygiénistes dentaires	327	703	1 190	2 575	2 800	856
Physiothérapeutes	1 041	1 341	1 649	2 360	2 400	231
Psychologues	1 768	2 553	3 502	4 915	5 193	294
Techniciens en radiologie	2 324	2 679	2 956	3 420	3 470	149
Travailleurs sociaux	1 500	2 044	2 119	3 200	3 215	214
			pour 1 000 habitants			
Médecins	1,43	1,61	1,87	2,01	2,03	143
Omnipraticiens	0,58	0,71	0,90	0,99	1,01	174
Spécialistes	0,85	0,90	0,96	1,02	1,02	121
Médecins internes et résidents	0,33	0,32	0,32	0,30	0,29	89
Dentistes	0,31	0,39	0,42	0,45	0,46	147
Optométristes	0,10	0,12	0,14	0,16	0,15	145
Pharmaciens	0,41	0,54	0,60	0,69	0,74	177
Infirmières	7,91	10,65	11,08	11,35	11,44	145
Qualifiées	5,52	7,85	8,43	8,57	8,69	158
Auxiliaires	2,40	2,79	2,65	2,78	2,75	115
Chiropraticiens	0,04	0,05	0,05	0,09	0,09	192
Diététistes	0,12	0,17	0,21	0,25	0,25	202
Ergothérapeutes	0,06	0,08	0,12	0,19	0,20	346
Hygiénistes dentaires	0,05	0,11	0,18	0,36	0,39	768
Physiothérapeutes	0,16	0,20	0,24	0,33	0,34	207
Psychologues	0,28	0,39	0,52	0,69	0,73	264
Techniciens en radiologie	0,36	0,41	0,44	0,48	0,48	134
Travailleurs sociaux	0,23	0,31	0,31	0,45	0,45	192

Source : Santé Canada, Le personnel de la santé, 1988 et 1995.

une hausse de leur effectif total (16 %). La population totale ayant augmenté de 9,7 %, le nombre de cadres de la santé pour 1 000 habitants est passé de 1,9 à 1,7, alors que le nombre de syndiqués a augmenté légèrement passant de 20,9 à 22,1 pour 1 000 habitants.

La hausse du nombre de travailleurs syndiqués est très inégalement répartie entre les divers groupes. Les professionnels (travailleurs sociaux, psychologues, etc.) ont vu leur nombre doubler entre 1980-81 et 1992-93, passant de 6 000 à 12 000. Le développement des CLSC a contribué à l'augmentation de ce groupe de travailleurs. L'augmentation est significative aussi dans le cas des infirmières (36 %) et des techniciens (43 %), mais peu élevée chez les employés de bureau (10 %). L'effectif des assistants-techniciens est stable et celui des ouvriers diminue de 8 %.

Tableau 8.14
Travailleurs[1] du réseau de la santé et des services sociaux, selon la catégorie d'emploi, Québec, 1980-81 à 1992-93

Catégorie d'emploi	1980-81	1985-86	1990-91	1991-92	1992-93	Rapport 1992-93/1980-81
	n					%
Cadres						
ETP	12 511	12 538	12 774	12 672	12 570	100
À plein temps	11 964	11 462	11 469	11 382	11 274	94
Syndiqués						
ETP	137 488	144 981	157 204	159 792	159 716	116
À plein temps	100 721	92 784	94 445	96 157	96 765	96
Professionnels						
ETP	6 094	8 278	11 161	11 672	12 285	202
À plein temps	5 277	6 388	8 210	8 533	8 927	169
Techniciens et assimilés						
ETP	15 563	18 118	21 457	22 042	22 327	143
À plein temps	12 320	12 571	14 119	14 598	14 892	121
Infirmières						
ETP	26 486	29 853	34 811	35 557	35 902	136
À plein temps	17 352	16 206	18 811	19 443	19 701	114
Assistants-techniciens						
ETP	41 528	40 625	41 694	42 039	41 391	100
À plein temps	28 220	23 624	21 592	21 685	21 559	76
Stagiaires et étudiants						
ETP	314	334	625	735	706	225
À plein temps	212	80	64	75	72	34
Employés de bureau						
ETP	19 274	19 659	21 066	21 346	21 270	110
À plein temps	15 466	14 266	14 384	14 531	14 642	95
Ouvriers et assimilés						
ETP	28 229	28 114	26 390	26 401	25 835	92
À plein temps	21 874	19 649	17 265	17 292	16 972	78
Nombre pour 1 000 habitants						
Cadres	1,9	1,9	1,8	1,8	1,7	...
Syndiqués	20,9	21,5	22,2	22,3	22,1	...

1. Nombre de travailleurs à temps plein, à temps partiel régulier et à temps partiel occasionnel. Il s'agit de l'effectif de travailleurs en équivalent temps plein (ETP).

Source : Marc-André St-Pierre, 1992 et 1994.

Cette évolution cache cependant une transformation du type d'emploi. Dans toutes les catégories, les emplois à temps plein ont enregistré une croissance inférieure à celle de l'ensemble des travailleurs du réseau de la santé, ce qui implique une plus forte croissance des emplois à temps partiel. Dans l'ensemble des syndiqués par exemple, l'effectif total s'accroît de 16 % pendant que l'effectif à temps plein diminue de 4 %. L'emploi à temps plein décroît fortement chez les assistants-techniciens (-24 %) et les ouvriers (-22 %).

Le tableau 8.15 porte sur les travailleurs syndiqués qui, on l'a vu au tableau précédent, forment la grande majorité des travailleurs du réseau de la santé et des services sociaux. Les données de ce tableau permettent de savoir à quel type d'établissement sont affectées les ressources humaines de la santé et des services sociaux. Les centres hospitaliers de soins généraux et spécialisés publics regroupent plus de la moitié des travailleurs (55,6 %). L'augmentation de l'effectif de ces hôpitaux au cours de la période 1982-83 à 1992-93 (17,1 %) est semblable à la moyenne générale (18,4 %). Tel est le cas aussi des Centres de réadaptation (CR). Trois types d'établissement ont connu une hausse de leur effectif syndiqué supérieure à la moyenne : les

Tableau 8.15
Travailleurs[1] syndiqués du réseau public de la santé et des services sociaux, selon la classe d'établissement, Québec, 1982-83 à 1992-93

Classe d'établissement	1982-83	1985-86	1990-91	1991-92	1992-93	Rapport 1992-93/ 1982-83
	n					%
CHSGS[2]	75 834	81 202	87 319	89 405	88 809	117
Travailleurs à temps plein	54 831	52 130	53 385	54 733	54 712	100
CHSP[3]	11 204	11 610	12 265	11 991	11 738	105
Travailleurs à temps plein	8 713	8 063	7 843	7 809	7 701	88
CLSC[4]	4 795	7 150	10 222	10 525	11 092	231
Travailleurs à temps plein	3 473	4 736	6 358	6 571	7 081	204
CPEJ[5]	4 594	4 473	4 813	4 869	4 840	105
Travailleurs à temps plein	4 095	3 726	3 953	3 988	3 955	97
CR[6]	11 079	11 573	12 757	12 751	12 910	117
Travailleurs à temps plein	8 060	7 757	7 906	7 925	8 087	100
CHSLD[7]	21 931	23 167	22 735	22 967	23 033	105
Travailleurs à temps plein	14 064	13 035	11 251	11 292	11 358	81
RRSSS[8]	373	492	703	737	826	221
Travailleurs à temps plein	288	310	466	508	552	192
Ens. des privés[9]	5 055	5 313	6 388	6 548	6 469	128
Travailleurs à temps plein	3 137	3 026	3 287	3 339	3 319	106
Ensemble des syndiqués	134 865	144 980	157 202	159 793	159 717	118
Ensemble des syndiqués à temps plein	96 661	92 783	94 449	96 165	96 765	100

1. Travailleurs à temps plein, à temps partiel régulier et à temps partiel occasionnel. Il s'agit de l'effectif de travailleurs en équivalent temps plein (ETP).
2. Centres hospitaliers de soins généraux et spécialisés.
3. Centres hospitaliers de soins psychiatriques.
4. Centres locaux de services communautaires.
5. Centres de protection de l'enfance et de la jeunesse.
6. Centres de réadaptation publics.
7. Centres d'hébergement et de soins de longue durée.
8. Régies régionales de la santé et des services sociaux.
9. Ensemble des établissements privés conventionnés du réseau.

Source : Marc-André St-Pierre, 1994.

Centres locaux de services communautaires (CLSC), avec 131 %, les Régies régionales de la santé et des services sociaux (RRSSS), avec 121 %, et les établissements privés conventionnés, avec 28 %. Quant aux établissements dont l'effectif de travailleurs a augmenté moins que la moyenne générale, soit de 5 % chacun en comparaison de 18 %, on note les Centres hospitaliers de soins psychiatriques (CHSP), en raison de la désinstitutionnalisation pratiquée à l'égard des malades mentaux, puis les Centres de protection de l'enfance et de la jeunesse (CPEJ) et les Centres d'hébergement et de soins de longue durée publics (CHSLD). Ce dernier cas peut surprendre, sachant les besoins grandissants à cet égard en raison du vieillissement de la population, mais ce phénomène s'inscrit dans un contexte plus large de développement d'autres types de ressources. On verra dans la section suivante d'une manière plus précise l'évolution du nombre de lits consacrés aux soins de longue durée.

La tendance favorisant les emplois à temps partiel (régulier ou occasionnel) se retrouve dans tous les types d'établissement.

Le nombre de lits

Il s'agit ici du nombre de lits dressés, c'est-à-dire des lits dotés en personnel et prêts à recevoir un usager et qui font partie du réseau public. On constate une très grande stabilité dans l'évolution du nombre de lits dressés, au Québec, au cours de la période 1980-81 à 1992-93 : le nombre total de lits s'accroît en début de période, mais retrouve par la suite le niveau de départ, soit 56 000 lits[14]. Il n'y a pas non plus de grande variation selon l'unité de soins, à l'exception de la baisse, à partir de 1985-86, du nombre de lits affectés aux soins psychiatriques de longue durée, celui-ci étant passé de 4 688 à 3 478. Au total, le nombre de lits de soins de longue durée a diminué de 10,9 % entre 1985-86 et 1992-93. Le nombre de lits réservés à la réadaptation à l'interne a aussi beaucoup diminué.

La stabilité du nombre de lits entre le début et la fin de la période révèle en fait une réduction de la disponibilité de lits par habitant, puisque la population a augmenté de 8,9 % au cours de la période. C'est d'ailleurs ce que l'on constate à la lecture de la dernière ligne du tableau 8.16 qui donne le nombre de lits pour 1 000 habitants. En 1980-81, il y avait 8,5 lits pour 1 000 habitants et en 1985-86, on en comptait un peu plus, soit 8,8. Puis une baisse est survenue, de sorte qu'en 1992-93, on ne dénombre plus que 7,7 lits pour 1 000 habitants. Une telle évolution survient en période de vieillissement de la population, ce qui se traduit, toutes choses étant égales par ailleurs, par des besoins supplémentaires. La réduction du nombre de lits par habitant est le résultat de l'adoption de techniques médicales qui réduisent la durée des hospitalisations, de la mise en place de nouvelles pratiques comme celles de la chirurgie d'un jour, et aussi de la politique ministérielle de limiter l'offre de soins de longue durée aux cas les plus lourds, politique qui s'est accompagnée du développement des soins à domicile. On a vu précédemment que le personnel des CLSC a fortement augmenté pendant la période, en vue notamment de répondre à des besoins supplémentaires du côté des bénéficiaires à domicile.

---

14. Les statistiques relatives aux lits dressés et aux jours d'hospitalisation (section suivante) proviennent du rapport statistique annuel des centres hospitaliers, établi à partir du formulaire AS-477. Les places des centres de réadaptation et des centres d'hébergement (au nombre d'environ 47 000 en 1992-93 selon M.-A. St-Pierre, 1994, p. 54) ne sont donc pas comptées. Il n'y a pas de statistiques historiques qui permettent de tenir compte de ces places.

Les comparaisons réalisées par le MSSS (1995, chapitre «Ressources matérielles») permettent de situer le Québec par rapport à d'autres provinces ou pays. Entre 1981 et 1991, le nombre de lits autorisés pour soins de courte durée est demeuré pratiquement stable au Québec, passant de 4,14 à 4,12 pour 1 000 habitants, alors qu'il diminuait de 13,0 % en Ontario et de 10,7 % dans l'ensemble du Canada. Pendant la même période, cet indicateur a diminué encore davantage aux États-Unis, de 4,24 à 3,58 lits pour 1 000 habitants, soit 15,4 % de moins. En ce qui a trait au nombre de lits pour soins de longue durée pour 1 000 habitants, la situation au Québec est demeurée à peu près la même entre 1981 et 1991 (10,7 lits). Par contre, il y a eu une baisse en Ontario (de 11,3 à 10,7) et dans l'ensemble du Canada (de 11,1 à 10,9).

Le nombre de journées d'hospitalisation[15]

En 1992-93, on dénombre 2 479 journées d'hospitalisation pour 1 000 habitants, soit 6,7 % de moins qu'en 1980-81 (tableau 8.17). Le nombre total de journées d'hospitalisation pour 1 000 habitants a augmenté au début des années 80, mais a diminué par la suite de façon appréciable (-12,4 %).

Tableau 8.16
Nombre de lits dressés[1] dans le réseau hospitalier, selon l'unité de soins, Québec, 1980-81 à 1992-93[2]

Type	1980-81	1985-86	1990-91	1991-92	1992-93	Rapport 1992-93/ 1985-86
	n					%
Soins de courte durée, épurés[3]	26 292	26 954	26 776	26 966	26 608	99
Soins de courte durée (soins physiques)	23 650	24 833	24 345	24 557	24 419	98
Soins de courte durée (soins psychiatriques)	3 669	3 725	3 392	3 385	3 344	90
Soins de courte durée, total	27 319	28 558	27 737	27 942	27 763	97
Soins de longue durée	20 996	21 570	19 163	19 079	19 220	89
Soins de longue durée dans les courtes durées	1 027	1 604	961	976	1 155	72
Soins de longue durée (soins physiques)	1 248	15 278	14 760	14 774	14 587	95
Soins de longue durée (soins psychiatriques)	18 721	4 688	3 442	3 329	3 478	74
Autres	8 703	10 571	10 723	10 647	10 144	96
Réadaptation	1 908	912	1 045	948	596	65
Hébergement	3 953	5 484	5 555	5 582	5 290	96
Foyers de groupe	..	89	202	196	116	130
Pavillons d'hébergement	..	1 588	1 563	1 578	1 835	116
Soins aux nouveau-nés	2 842	2 498	2 358	2 343	2 307	92
Total	**55 991**	**59 095**	**56 662**	**56 692**	**55 972**	**95**
Nombre de lits pour 1 000 habitants	8,5	8,8	8,0	7,9	7,7	88

1. Lits dotés en personnel et prêts à recevoir un usager. Il s'agit des centres qui avaient à compléter un formulaire AS-477.
2. Au 31 mars de chaque année.
3. Excluant les jours-présence dans les lits de courte durée pour des soins de longue durée.

Source : Marc-André St-Pierre, 1992 et 1994.

15. Voir note 14.

L'évolution du nombre de journées d'hospitalisation suit celle du nombre de lits. On observe une hausse dans la première partie de la décennie 80, suivie d'une légère diminution. La baisse du nombre de journées d'hospitalisation revient surtout aux soins de longue durée (-10,7 % depuis 1985-86). D'après les fichiers du ministère, très rares sont les groupes de diagnostic pour lesquels le séjour moyen a augmenté dans les dix dernières années (Michel Beaupré et Marc-André St-Pierre, 1995). La forte hausse des soins d'un jour, qui constituent une solution de rechange à l'hospitalisation, peut expliquer la baisse ou la faible croissance des hospitalisations associées à plusieurs catégories de diagnostics.

Par ailleurs, selon les données compilées par le MSSS, le nombre de journées d'hospitalisation de courte durée est légèrement inférieur au Québec à la moyenne canadienne, c'est-à-dire de 988 journées pour 1 000 habitants comparativement à 1 055 dans l'ensemble du Canada (MSSS, 1995, p. 283). Par rapport à d'autres pays industrialisés, le nombre de journées d'hospitalisation au Québec est supérieur à ceux des États-Unis et du Royaume-Uni (900), mais inférieur à ceux de la France (1 400) et de l'Allemagne (2 300).

Tableau 8.17
Nombre de jours d'hospitalisation dans le réseau hospitalier, selon l'unité de soins[1], Québec, 1980-81 à 1992-93

Type	1980-81	1985-86	1990-91	1991-92	1992-93	Rapport 1992-93/ 1985-86
	'000					%
Soins de courte durée, épurés[2]	7 699	8 007	7 850	7 873	7 810	98
Soins de courte durée (soins physiques)	6 913	7 525	7 275	7 318	7 332	97
Soins de courte durée (soins psychiatriques)	1 176	1 208	1 123	1 115	1 106	92
Soins de courte durée, total	8 089	8 732	8 397	8 433	8 438	97
Soins de longue durée	7 310	7 818	7 002	7 006	6 988	89
Soins de longue durée dans les courtes durées	390	725	547	560	628	87
Soins de longue durée (soins physiques)	376	5 478	5 288	5 303	5 230	95
Soins de longue durée (soins psychiatriques)	6 544	1 615	1 167	1 144	1 130	70
Autres	2 440	3 229	3 390	3 326	3 124	97
Réadaptation	646	304 1	362	320	239	79
Hébergement	1 287	1 914	1 966	1 968	1 854	97
Foyers de groupe	...	31	71	63	38	125
Pavillons d'hébergement	...	532	523	525	563	106
Soins aux nouveau-nés	507	448	468	450	430	96
Total	**17 450**	**19 055**	**18 242**	**18 205**	**17 922**	**94**
Nombre de jours pour 1 000 habitants	2 657	2 830	2 576	2 544	2 479	88

1. Centres qui avaient à compléter un formulaire AS-477.
2. Excluant les jours-présence dans les lits de courte durée pour des soins de longue durée.

Source : Marc-André St-Pierre, 1992 et 1994.

Comparaisons avec l'Ontario et l'ensemble du Canada

Le tableau 8.18 permet de suivre l'évolution des dépenses totales (publiques et privées) de santé au Québec entre 1976 et 1994 et de comparer cette évolution avec celles de l'Ontario et de l'ensemble du Canada. Il s'agit des dépenses de santé excluant les dépenses relatives aux services sociaux. Les valeurs sont données en dollars de 1986, de façon à permettre les comparaisons dans le temps. Rappelons que dans le cas des dépenses publiques, il s'agit des dépenses des deux ordres de gouvernement sans distinction.

Au Québec, les dépenses totales de santé sont estimées à 12,7 milliards de dollars en 1994 (en dollars de 1986). Depuis 1976, les dépenses de santé ont augmenté de 63 % en dollars constants. Cette augmentation s'est produite avant 1992, car les dépenses de santé sont pratiquement stables depuis quelques années.

Au cours de la période 1976-1994, les dépenses publiques de santé se sont accrues de 56,5 %, pendant que la hausse des dépenses privées de santé atteignait 89,0 %. Entre 1992 et 1994, les dépenses publiques ont diminué de 2,1 %, alors que les dépenses privées augmentaient de 8,2 %. De cette évolution divergente résulte une diminution de la proportion des dépenses de santé assumées par les pouvoirs publics : celle-ci est passée de 78,6 % en 1976 à 75,3 % en 1994, la contrepartie étant assumée par le secteur privé. La forte hausse des dépenses privées de santé est attribuable principalement aux médicaments, aux frais de séjour afférents à certains types de chambre dans les établissements de soins de longue durée, ainsi qu'aux soins de santé reçus à l'étranger (Santé Canada, 1994, p. 8). Pendant qu'elle diminuait au Québec, la proportion des dépenses publiques de santé était stable en Ontario et dans l'ensemble du Canada. Cette proportion des dépenses publiques de santé du Québec est maintenant semblable à celle de l'ensemble du Canada, mais demeure toutefois supérieure à celle de l'Ontario.

En 1991, selon les données de l'OCDE (1993, p. 256), la part des dépenses publiques dans les dépenses totales de santé au Canada (72,2 %) est semblable à celle observée dans des pays comme la France (73,9 %) ou l'Allemagne (71,8 %), mais inférieure à celle de pays comme le Royaume-Uni (83,3 %) ou la Norvège (96,6 %). À cet égard, les États-Unis font bande à part avec une proportion de dépenses publiques inférieure à la moitié (43,9 %).

En rapportant les dépenses publiques à la population totale, on obtient une indication de l'effort gouvernemental en ce qui a trait aux services de santé pour chaque individu en moyenne (tableau 8.18). En 1976, les dépenses publiques de santé par habitant (953 $) dépassaient légèrement ce qu'on observait en Ontario (852 $) et dans l'ensemble du Canada (886 $). En 1994, l'ordre est inversé : les dépenses moyennes sont de 1 315 $ au Québec, en regard de 1 461 $ en Ontario et 1 451 $ au Canada. La croissance des dépenses publiques par habitant a donc été plus forte ailleurs au Canada pendant cette période.

Le dernier indicateur du tableau 8.18 rend compte de l'effort financier à l'égard des programmes de santé en rapportant les dépenses au PIB. En 1976, le Québec consacrait l'équivalent de 6,5 % de son PIB aux dépenses publiques de santé, soit un

Tableau 8.18
Indicateurs de dépenses de santé[1], Québec, Ontario et Canada, 1976-1994

	Unité	Québec	Ontario	Canada	Rapport Québec/Canada
Dépenses totales de santé	'000 000 $				
1976		7 780	9 968	27 834	28
1981		8 934	12 000	34 034	26
1986		10 340	16 202	43 554	24
1991		12 261	20 686	54 070	23
1992		12 683	21 565	56 297	23
1993		12 641	21 882	56 991	22
1994		12 718	22 028	56 779	22
Dépenses totales de santé par habitant	$				
1976		1 212	1 182	1 184	102
1981		1 360	1 358	1 367	100
1986		1 536	1 710	1 662	92
1991		1 731	1 975	1 923	90
1992		1 774	2 033	1 980	90
1993		1 754	2 036	1 982	88
1994		1 747	2 016	1 941	90
Dépenses publiques de santé par habitant	$				
1976		953	852	886	108
1981		1 066	963	1 004	106
1986		1 177	1 243	1 252	94
1991		1 329	1 466	1 468	91
1992		1 367	1 509	1 512	90
1993		1 337	1 496	1 503	89
1994		1 315	1 461	1 451	91
Proportion des dépenses publiques dans les dépenses totales de santé	%				
1976		78,6	72,1	74,8	105
1981		78,4	70,9	73,5	107
1986		76,7	72,7	75,3	102
1991		76,7	74,2	76,3	101
1992		77,1	74,2	76,4	101
1993		76,2	73,5	75,8	101
1994		75,3	72,5	74,7	101
Proportion du produit intérieur brut affectée aux dépenses totales de santé	%				
1976		8,1	6,5	7,1	114
1981		8,6	6,9	7,4	116
1986		8,9	7,9	8,6	103
1991		9,9	9,4	9,8	101
1992		10,2	9,8	10,1	101
1993		10,1	9,9	10,1	100
1994		9,9	9,5	9,7	102
Proportion du produit intérieur brut affectée aux dépenses publiques de santé	%				
1976		6,5	4,9	5,5	118
1981		6,9	5,0	5,7	121
1986		6,9	5,8	6,5	106
1991		7,5	6,9	7,3	103
1992		7,7	7,1	7,5	103
1993		7,5	7,0	7,4	101
1994		7,2	6,6	6,9	104

1. En dollars de 1986.

Source : Santé Canada, 1996, Dépenses nationales de santé au Canada 1975-1994, tableaux 16A, 16B, 22B, 27 et 28.

point de pourcentage de plus que l'ensemble du Canada et 1,6 point de plus que l'Ontario. En 1994, ces écarts ne sont plus que de 0,3 et 0,6 point respectivement. Par conséquent, bien que le Québec dépense un peu moins que l'ensemble du Canada en valeur absolue (1 315 $ par personne, par rapport à 1 451 $), la proportion que représentent les dépenses publiques de santé dans le PIB est plus forte ici, en raison d'une richesse collective (PIB moyen par personne) légèrement moins élevée.

Le tableau de l'annexe 2, qui complète cet ouvrage, permet de faire la comparaison avec quelques autres pays. C'est aux États-Unis que les dépenses totales de santé forment la plus grande part du PIB, 14,3 % en 1994, soit 4,4 points de pourcentage de plus qu'au Québec. La situation en France est semblable à celle du Québec (9,8 %), alors que le Royaume-Uni consacre une moins grande proportion du PIB aux dépenses de santé (7,1 %).

CONCLUSION

Quatre constatations majeures se dégagent de l'analyse. **La première** n'a rien de surprenant : les Québécois d'aujourd'hui reçoivent plus de la part des gouvernements que les Québécois d'autrefois. En dollars de 1986, le coût de l'ensemble des programmes de sécurité du revenu est passé de 460 $ par habitant en 1961 à 1 426 $, en 1976 et à 2 539 $ en 1994. La sécurité du revenu qui ne représentait que 5,7 % du PIB en 1961 en constitue 14,2 % en 1994. Et cette hausse ne s'est pas produite seulement au début de cette longue période d'une trentaine d'années. Par exemple, des hausses importantes ont été enregistrées plusieurs années après la mise en place ou la transformation profonde des grands programmes que l'on connaît : la preuve en est qu'en 1976 la sécurité du revenu, qui remonte à 1966, représentait 9,0 % du PIB. Après 1976, alors que les dépenses des programmes de sécurité du revenu par habitant augmentaient de 78 %, le PIB par habitant de son côté ne progressait en termes réels que de 28 %. La situation de 1994 est évidemment en partie tributaire de la dernière récession qui a eu des effets majeurs sur les programmes de sécurité du revenu. Il y a donc un élément conjoncturel à considérer, mais il est difficile à évaluer.

Les dépenses gouvernementales ont augmenté aussi dans les deux autres grands domaines étroitement liés au bien-être et aux conditions de vie qui sont examinées ici. Dans ces deux cas, l'analyse remonte à 1976; on sait cependant que la démocratisation de l'enseignement commencée dans les années 60, ainsi que l'implantation de l'assurance-hospitalisation en 1961 et de l'assurance-maladie en 1970 ont fortement contribué à l'augmentation des dépenses publiques liées à l'éducation et à la santé entre 1961 et 1976.

De 1976 à 1994, les dépenses publiques de santé par habitant se sont accrues de 38 % (en dollars de 1986), par rapport à 28 % pour le PIB par habitant. Par conséquent, le fait que les ressources publiques consacrées à la santé augmentent un peu plus que le PIB par habitant entraîne une hausse de la proportion que ces dépenses représentent par rapport au PIB, qui est passée de 6,5 % à 7,2 % au cours de la période. Il s'agit cependant d'une hausse beaucoup moins considérable que celle qu'a connue la sécurité du revenu.

Des trois grands domaines, l'éducation est le seul dont le poids dans le PIB diminue. L'ensemble des dépenses d'éducation (publiques et privées) représente 8,5 % du PIB en 1994, contre 9,6 % en 1976. En moyenne, le coût total de l'éducation par habitant a augmenté légèrement de 10 % au cours de la période, hausse inférieure à celle du PIB par habitant.

La **deuxième constatation** concerne la période récente. On observe un début de diminution des dépenses réelles par habitant au cours des dernières années. La baisse est perceptible, notamment en ce qui concerne la santé (dépenses publiques par habitant), l'éducation (dépenses des cégeps par élève) et certains programmes de sécurité du revenu (le remboursement d'impôt foncier, l'allocation de maternité, ou l'indemnisation des accidents de travail). Globalement cependant, les dépenses liées aux trois grands secteurs couverts dans notre étude sont plus élevées qu'au début des années 80. Dans la mesure où les dépenses réelles (i.e. en dollars constants) sont un bon indicateur des services fournis, il faut conclure que ceux-ci sont supérieurs à ce qu'ils étaient une décennie plus tôt.

La **troisième constatation** d'importance concerne ce dont bénéficient les Québécois par rapport aux Ontariens et par rapport à l'ensemble des Canadiens. En 1994-95, dans le domaine de la sécurité du revenu, si l'on se limite aux programmes principaux qui sont comparables d'une province à l'autre, la moyenne des transferts par habitant dépasse au Québec (2 409 $, en dollars de 1986) celle de l'Ontario (2 251 $) et celle de l'ensemble du Canada (2 253 $). Dans le domaine de l'éducation, la dépense moyenne par habitant en dollars courants est semblable partout (autour de 1 950 $ en 1994). Finalement, dans le domaine de la santé, les dépenses publiques sont légèrement inférieures ici en 1994 (1 315 $, en dollars de 1986) par rapport à celles enregistrées en Ontario (1 461 $) ou au Canada (1 451 $).

Par ailleurs, si on rapporte les dépenses de ces programmes au PIB, on s'aperçoit que, dans les trois cas, l'effort exigé est plus grand au Québec que chez ses voisins canadiens : la part des dépenses de sécurité du revenu dans le PIB est plus élevée au Québec (13,5 %) qu'en l'Ontario (10,7 %) ou dans l'ensemble du Canada (11,5 %); celle des dépenses totales en éducation est respectivement de 8,5 %, 7,0 % et 7,6 % et, enfin, la part des dépenses publiques de santé s'établit à 7,2 % au Québec, 6,6 % en Ontario et à 6,9 % au Canada.

Dans chacun des domaines cependant, et c'est là la **quatrième constatation** majeure, il y a eu un rapprochement entre la situation québécoise et celle du reste du Canada. Il semble que l'écart observé entre le Québec et le reste du Canada ait en quelque sorte atteint un sommet au début des années 80. Dans le domaine de la sécurité du revenu, le coût moyen par habitant des principaux programmes en 1981-82 dépassait de 32 % celui de l'Ontario (1 862 $ contre 1 408 $, en dollars de 1986); en 1994-95, l'écart n'est plus que de 7 %. Ceci se reflète dans le poids de la sécurité du revenu dans le PIB : alors qu'en 1981-82, l'écart entre les deux provinces était de 4,3 points de pourcentage, il se situe à 2,8 points en 1994-95. Les dépenses totales d'éducation représentent 1,5 point de pourcentage de plus dans le PIB québécois qu'en Ontario en 1994; en 1981, l'écart était de 2,8 points de pourcentage. En 1981 au Québec, la dépense moyenne par élève à l'enseignement primaire et secondaire dépassait de 27 % la dépense correspondante en Ontario; en 1994, la dépense

moyenne est inférieure de 5 % au Québec. Dans le domaine de la santé, on observe aussi un revirement. Alors qu'en 1981, les dépenses publiques de santé par habitant étaient supérieures ici de 11 % aux dépenses ontariennes, en 1994, c'est en Ontario que ces dépenses sont plus élevées de 11 %. L'effort financier à l'égard de la santé demeure plus considérable au Québec, car le PIB y est relativement moins élevé, mais l'écart avec la province voisine s'amoindrit, puisqu'il est passé de 1,9 point de pourcentage en 1981 à 0,6 point en 1994.

Il faut être prudent dans l'interprétation du rapprochement entre les indicateurs québécois et ceux de l'ensemble du Canada en général et ceux de l'Ontario en particulier. On peut penser que la croissance des indicateurs a été plus forte ailleurs au Canada et que les contrôles des coûts ont été plus grands au Québec. Dans certains secteurs, le rapprochement des indicateurs résulte non pas de la diminution des services, mais plutôt en grande partie des mesures de rationalisation budgétaire qui ont été mises en oeuvre par le gouvernement du Québec au cours de la période. Cela semble être le cas dans le domaine de l'éducation et de la santé (voir notamment MEQ, 1995). Dans le domaine de la sécurité du revenu, il semble que les transformations du programme de l'assistance sociale en Ontario aient eu de fortes répercussions sur les dépenses de ce programme : cela a contribué à réduire l'écart des transferts que présentent les deux provinces. En ce qui concerne les dépenses publiques dans le domaine de la santé, le rapprochement entre le Québec et l'Ontario provient en partie de la réduction de la part relative des dépenses publiques dans l'ensemble des dépenses de santé au Québec, proportion qui s'est rapprochée de ce que l'on observe en Ontario. Les Québécois ne bénéficient pas de moins de services publics qu'autrefois, puisque les dépenses par habitant ont continué d'augmenter jusqu'à tout récemment. Par ailleurs, des changements comme la désinstitutionnalisation ou encore dans certaines pratiques médicales ont pu contribuer à limiter la croissance des dépenses publiques de santé au Québec sans pour autant restreindre les services de santé : par exemple, on a vu précédemment que le nombre de journées d'hospitalisation par habitant a diminué au Québec à partir de la seconde moitié des années 80, en même temps que progressaient fortement les soins d'un jour. Nous ne savons pas cependant si ce type de mesures a été appliqué plus largement au Québec qu'ailleurs.

Les dépenses des programmes gouvernementaux sont soumises depuis quelques années à des pressions importantes. D'une part, certains programmes connaissent une augmentation de clientèle qui tend à accroître les dépenses : c'est le cas notamment du programme de la sécurité du revenu et des programmes destinés aux personnes âgées. D'autre part, les gouvernements essaient de limiter les dépenses globales. Certains programmes voient donc leurs critères d'admissibilité modifiés ou leurs prestations réduites : c'est le cas du remboursement de l'impôt foncier, de l'allocation de maternité, des services optométriques. En outre, dans les domaines de l'éducation et surtout de la santé, les gouvernements tentent d'assurer les mêmes services à moindre coût ou des services équivalents. Il n'est donc pas facile de fournir une évaluation globale de l'ensemble des transferts et des services assumés par les gouvernements et dont bénéficie la population. Devant les pressions considérables que subissent les gouvernements, et qui ne vont pas aller en diminuant dans les prochai-

nes années, des transformations importantes dans les transferts et services gouvernementaux sont à prévoir. Il importe de suivre l'évolution générale des programmes de façon à avoir une perspective d'ensemble.

RÉFÉRENCES

BEAUPRÉ, Michel et Marc-André ST-PIERRE, 1995, *Statistiques MED-ÉCHO. 1989-1990 à 1993-1994. Les soins hospitaliers de courte durée au Québec*, collection Données statistiques et indicateurs, nº 29, Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux, 164 p.

Conseil de la santé et du bien-être, 1995, *Un juste prix pour les services de santé*, rapport du groupe de travail formé par le Conseil, Québec, 193 p.

Conseil national du bien-être social, 1994, *Revenus de bien-être social, 1993*, Ottawa, 48 p.

CÔTÉ, Ronald, 1993, *Statistiques évolutives des dépenses gouvernementales pour la mission sociale 1982-1983 à 1991-1992*, collection Données statistiques et indicateurs, nº 23, Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux, 70 p.

DEMERS, Marius, 1992, *L'effort financier pour l'enseignement primaire et secondaire. Une comparaison Québec - Autres provinces -États-Unis de 1981-1982 à 1991-1992*, Québec, ministère de l'Éducation du Québec, 78 p.

Développement des ressources humaines Canada, 1994a, *Répertoire de programmes de sécurité du revenu au Canada. Janvier 1993*, Ottawa, 314 p.

Développement des ressources humaines Canada, 1994b, *Statistiques de la sécurité sociale. Canada et provinces 1968-1969 à 1992-1993*, Ottawa, 129 p.

Développement des ressources humaines Canada, 1995, *Statistiques de la sécurité sociale. Canada et provinces 1970-1971 à 1994-1995. Ébauche*, Ottawa, non paginé.

DUCHESNE, Louis, 1994, *La situation démographique au Québec, édition 1994*, Les Publications du Québec, 224 p.

FLUET, Claude et Pierre LEFEBVRE, «La sécurité du revenu», chapitre 2, in Gérard Daigle et Guy Rocher, *Le Québec en jeu. Comprendre les grands défis*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, pp. 53-87.

GENDRON, François, 1994, «Le Canada investit-il suffisamment dans l'éducation ? Un aperçu de la structure des coûts en éducation au Canada», *Revue trimestrielle de l'éducation*, vol. 1, nº 4, Ottawa, Statistique Canada (81-003), pp. 10-25.

LANGLOIS, Simon et al., 1990, *La société québécoise en tendances 1960-1990*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 667 p.

Ministère de l'Éducation, 1995, *Indicateurs de l'éducation, édition 1994*, Québec, 108 p.

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, 1992, *Recueil d'informations statistiques sur l'enseignement collégial (dans le cadre de la commission parlementaire)*, Québec, 55 p.

Ministère de la Santé et des Services sociaux, 1992, *Le système sociosanitaire québécois. En quelques chiffres 1992*, Québec, 102 p.

Ministère de la Santé et des Services sociaux, 1995, *Le Québec comparé : indicateurs sanitaires, démographiques et socio-économiques. Évolution de la situation québécoise, canadienne et internationale*, Québec, 288 p.

Ministère de la Sécurité du revenu, 1994, *Guide descriptif des programmes de sécurité du revenu, édition 1993*, Les Publications du Québec, 130 p.

OCDE, 1993, *Les systèmes de santé des pays de l'OCDE. Faits et tendances 1960-1991*, vol. I, Paris, 281 p.

Régie de l'assurance-maladie du Québec, 1994, *Statistiques annuelles 1993*, Québec, 304 p.

ROSS, Grafton, 1994, «Indicateurs de l'éducation : comparaisons interprovinciales et internationales», *Revue trimestrielle de l'éducation*, vol. 1, nº 2, Statistique Canada (81-003), pp. 63-71.

Santé et Bien-être social Canada, 1988, *Le personnel de la santé au Canada. 1987*, Ottawa, 281 p.

Santé Canada, 1994, *Dépenses nationales de santé au Canada 1975-1993*, Ottawa, pagination diverse.

Santé Canada, 1995, *Le personnel de la santé au Canada, 1992*, Ottawa, 285 p.

Santé Canada, 1996, *Dépenses nationales de santé au Canada 1975-1994. Rapport complet*, Ottawa, 61 p. + tableaux.

Statistique Canada, 1976, *Sécurité sociale. Programmes nationaux 1976. Une revue pour la période 1946 à 1975* (86-201), Ottawa, 797 p.

Statistique Canada, 1978, *Sécurité sociale. Programmes nationaux 1978* (86-201), Ottawa, 770 p.

Statistique Canada, 1982, *Sécurité sociale. Programmes nationaux. Volume 6. Allocations et services sociaux 1982* (86-510), Ottawa, 79 p.

ST-PIERRE, Marc-André, 1992, *SERHUM. Statistiques évolutives concernant les ressources humaines et matérielles du système sociosanitaire québécois. Période 1981-1982 à 1990-1991*, hors collection, Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux, 40 p.

ST-PIERRE, Marc-André, 1994, *SERHUM. Statistiques évolutives concernant les ressources humaines et matérielles du système sociosanitaire québécois. Période 1982-1983 à 1992-1993*, collection Données statistiques et indicateurs, nº 24, Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux, 56 p.

ST-PIERRE, Marc-André, 1995, «Santé et services sociaux», chapitre 22, in Bureau de la statistique du Québec, *Le Québec statistique, 60e édition 1995*, Les Publications du Québec, pp. 645-670.

Étude spéciale

La violence conjugale envers les femmes

par Denis LAROCHE

- Les résultats de l'Enquête sur la violence envers les femmes, réalisée en 1993, montrent que la situation des divers indicateurs est généralement du même ordre au Québec que dans l'ensemble du Canada.
- Le taux d'incidence de la violence conjugale au cours des 12 mois précédant l'Enquête sur la violence envers les femmes atteint 30 femmes sur 1 000 chez les femmes vivant avec un conjoint au moment de l'enquête. Au Québec, en 1993, un tel taux représente environ 51 500 femmes.
- Une grande proportion des cas d'agression surviennent entre conjoints dont l'union est récente. Au Québec, chez les femmes vivant avec un conjoint, environ la moitié des cas d'agression (25 700), au cours de l'année précédant l'enquête, se sont produits dans des unions formées depuis trois ans et moins.
- Au Québec, comme au Canada, environ 59 % des femmes rapportant avoir fait l'objet d'une agression de la part de leur conjoint indiquent qu'il s'agit d'une occurrence unique.
- Au Québec, sur les 221 600 femmes ayant fait l'objet d'au moins une agression de la part de leur conjoint actuel au cours de leur union, environ 146 500 (66 %) ont subi une violence dont la gravité ne dépassait pas le niveau de la violence mineure; environ 75 100 femmes (34 %) ont subi une agression grave au cours de leur vie matrimoniale.
- Dans l'ensemble du Canada, environ 75 % des femmes violentées par leur conjoint au cours des 12 mois antérieurs à l'enquête ont discuté de l'incident avec quelqu'un de leur entourage.
- Au Canada, environ 57 % des victimes de violence grave au cours leur union avec leur conjoint actuel mentionnent avoir subi des séquelles physiques consécutives aux agressions subies, contre 11 % dans le cas des victimes de violence mineure.
- Au Canada, 8 % des unions avec des incidents de violence mineure survenus depuis le début de la vie matrimoniale avec le conjoint actuel ou un ex-conjoint ont été signalées à la police, contre 39 % des cas lorsqu'il s'agissait de violence sévère. Dans 72 % des cas de violence mineure non signalés à la police, les répondantes ont jugé que l'incident était trop mineur pour justifier un tel recours; les répondantes ont invoqué la même raison dans 30 % des cas non signalés de violence grave.

INTRODUCTION

En 1980, le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme (CCCSF) secouait l'opinion publique avec la publication d'une étude, reposant sur des données de 1978, qui estimait que : «chaque année, une Canadienne sur dix est battue, qu'elle soit mariée ou qu'elle vive en union de fait» (MacLeod et Cadieux, 1980, p. 23). Cette statistique a fait l'objet de sévères critiques méthodologiques (Smith, 1987, pp. 176-177). D'autres chiffres ont circulé par la suite, dont la validité et la comparabilité ont également soulevé bien des interrogations. Malgré l'incertitude entourant la mesure du phénomène, la question de la violence conjugale est rapidement devenue une préoccupation sociale majeure.

En réponse aux inquiétudes manifestées par l'opinion publique, les divers paliers de gouvernement ont mis en place plusieurs mesures pour contrer cette menace à l'intégrité physique et psychologique, souvent doublée d'une dépendance financière, d'un grand nombre de femmes. Des connaissances plus précises sur le nombre de victimes et sur leurs caractéristiques sont indispensables pour mieux définir et cibler ces interventions. Aussi, Statistique Canada a réalisé en 1993, pour le compte de Santé Canada, une enquête spéciale et inédite.

L'Enquête sur la violence envers les femmes (EVEF) s'est déroulée de février à juin 1993; elle a permis de recueillir auprès d'un échantillon de 12 300 répondantes âgées de 18 ans et plus, à travers le Canada, des données sur diverses formes d'agression subies par les femmes, tant de la part d'inconnus, que de connaissances, d'ex-conjoints ou de leur conjoint actuel. Le nombre de répondantes au Québec a été de 1 921, soit 15,6 % de l'échantillon canadien.

Plusieurs chercheurs ont mis en lumière l'exigence méthodologique de bien cerner statistiquement le phénomène de la violence conjugale et les difficultés pour y arriver. Selon Denise Lemieux (*Traité des problèmes sociaux*, 1994, pp. 358-359), «seules des enquêtes statistiques rigoureuses permettront de saisir l'envergure du problème, son état actuel... Les résultats des enquêtes réalisées montrent la nécessité de distinguer dans les questions entre violence grave ou mineure comme l'ont fait Straus et Gelles».

Selon Gilles Rondeau de l'École de service social de l'Université de Montréal (*Traité des problèmes sociaux*, 1994, p. 333), il faut «mesurer l'incidence réelle du problème au Québec à partir d'un échantillon représentatif de la population du territoire. Une telle étude pourrait s'inspirer notamment des travaux américains de Gelles, Strauss (sic) et Steinmetz qui ont réalisé deux grands sondages nationaux aux États-Unis. Les critiques récentes formulées à l'endroit des estimations citées le plus fréquemment quant à l'ampleur et l'incidence obligent à une plus grande rigueur».

L'enquête réalisée en 1993 par Statistique Canada a constitué un premier effort pour répondre à de telles exigences. La présente étude repose sur l'exploitation d'une partie de cette enquête pour dégager diverses mesures de l'incidence et de la prévalence de la violence physique subie par les femmes au Québec en contexte

conjugal, avec de nombreuses comparaisons en référence à l'ensemble du Canada. Quelques comparaisons seront aussi effectuées avec les résultats des enquêtes nationales américaines sur la même question.

Compte tenu des difficultés méthodologiques propres à la mesure du phénomène de la violence conjugale et des particularités de l'approche retenue par Statistique Canada, il est apparu opportun d'effectuer un tour d'horizon des divers concepts et approches en usage pour mesurer la violence et les conflits, avant de procéder à l'analyse proprement dite des résultats de l'Enquête sur la violence envers les femmes.

Ces considérations méthodologiques formeront donc la première partie de cette étude; cette première section sera suivie de deux autres sections: l'une portant sur l'incidence et la prévalence de la violence physique chez les femmes vivant avec un conjoint au moment de l'enquête; l'autre traitant de certains éléments du contexte et des suites de cette violence physique. Dans ces deux sections, la comparaison des résultats avec ceux des enquêtes américaines permettra de soulever diverses autres considérations méthodologiques relatives à la mesure de la violence conjugale. Une brève conclusion fera ressortir les points saillants de cette étude.

LES PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES

Quel que soit le domaine étudié, la validité des statistiques dépend de l'emploi d'une méthode appropriée pour obtenir une mesure du phénomène sous observation. La méthode utilisée doit en premier lieu reposer sur une définition adéquate du phénomène à mesurer; elle doit en second lieu permettre de relever à chaque fois tous les cas qui sont pertinents pour la mesure. En regard de ces exigences, la mesure de la violence conjugale présente des difficultés particulières.

Les statistiques de la criminalité et les enquêtes sur la victimisation

Les mesures les plus courantes de l'ampleur des agressions perpétrées contre la personne proviennent des informations recueillies dans le cadre du travail quotidien des policiers. Les statistiques établies à partir de la Déclaration uniforme de la criminalité au Canada ne permettent cependant pas de mesurer l'étendue véritable des crimes contre la personne (voir chapitre 6). Aussi des enquêtes périodiques sont-elles réalisées pour mesurer l'incidence réelle de la victimisation criminelle, c'est-à-dire de l'ensemble des délits commis à l'égard des personnes.

Au Canada, Statistique Canada a effectué des enquêtes sur la victimisation criminelle à deux reprises dans le cadre de l'Enquête sociale générale (ESG), en 1988 et en 1993. Il y a aussi eu le Sondage canadien sur la victimisation en milieu urbain (SCVMU), réalisé en 1982 par le ministère du Solliciteur général du Canada, en collaboration avec Statistique Canada.

Ces enquêtes demeurent cependant d'une efficacité limitée quand il s'agit de mesurer certains types de violence ou de délits, sujets au déni de la part des victimes. C'est notamment le cas en matière de violence familiale et d'agressions à caractère sexuel. D'après l'ESG réalisée en 1988, sept Canadiennes sur 1 000 ont été victimes de

violence au moins une fois de la part de leur conjoint en 1987. Selon le SCVMU, deux femmes sur 1 000 ont été victimes de violence conjugale au cours de l'année 1981 dans les grandes villes canadiennes (Johnson, 1990, pp. 2-3). Il y a de bonnes raisons de croire que ces statistiques sous-évaluent l'étendue du problème.

Dans les enquêtes sur la victimisation, l'entrevue porte en effet de manière explicite sur des incidents considérés comme des actes criminels, qu'ils surviennent entre étrangers ou membres d'une même famille. Une forte proportion des répondants, même s'ils considèrent que le fait de recevoir des coups de la part d'un membre de la famille constitue un comportement inacceptable, ne sont cependant pas prêts à considérer un tel comportement comme criminel au sens légal du terme et avec les conséquences que cela implique (Straus et Gelles, 1990, pp. 16, 61 et 504; Gelles et Loseke, 1993, p. 72). Il se produit alors une sous-déclaration importante de ce genre d'agressions.

Pour obtenir des mesures plus exactes de cette violence, il a fallu mettre au point une méthodologie d'entrevue qui facilite la déclaration des incidents de violence survenus entre proches appartenant à une même famille.

L'Échelle des tactiques de conflits

Le sociologue américain Murray A. Straus et ses collaborateurs ont développé à partir de 1971 (Straus, Gelles et Steinmetz, 1980, p. 26) une telle approche, qui repose sur un instrument connu sous le nom d'Échelle des tactiques de conflits (Conflict Tactics Scale : en abrégé CTS).

La version la plus récente de cet instrument (le formulaire «R» employé lors de l'enquête nationale réalisée aux États-Unis en 1985) est constituée d'une liste de 18 énoncés d'actions auxquelles un membre de la famille a pu avoir recours à l'occasion d'un conflit ou d'une dispute avec un autre membre de la famille, au cours de l'année précédant l'enquête (tableau 1). Ces énoncés sont ordonnés en ordre croissant de l'intensité de la violence employée, à partir des actes non violents comme celui que suggère l'énoncé «A discuté calmement du problème» jusqu'aux actions susceptibles d'occasionner des blessures graves ou même de causer la mort de la victime comme l'implique l'énoncé «A employé un couteau ou une arme à feu».

L'Échelle des tactiques de conflits vise à opérationnaliser une définition de la violence exercée dans le cadre de la famille : elle est ainsi conçue comme «un acte posé avec l'intention réelle ou perçue comme telle de causer une douleur ou une blessure physique à une autre personne» (Straus, Gelles et Steinmetz, 1980, p. 20; Straus et Gelles, 1990, p. 21; Rondeau, 1994, p. 320). Contrairement à la définition de la violence employée dans les enquêtes sur la victimisation comme le National Crime Survey réalisé aux États-Unis (Gelles et Loseke, 1993, p. 68), l'approche employée par Straus et Gelles ne se préoccupe pas de savoir si la violence est légale (résistance à une agression en situation de légitime défense), légitime (correction physique modérée d'un enfant par un parent) ou considérée comme normale (enfants qui se chamaillent).

La CTS se subdivise en trois composantes : l'échelle des tactiques de raisonnement (3 énoncés), l'échelle des tactiques d'agression verbale (6 énoncés) et l'échelle des tactiques d'agression physique (9 énoncés) (Straus et Gelles, 1990, pp. 36-37). Dans la composante mesurant la violence physique, Straus distingue la violence mineure de la violence grave ou sévère. La violence mineure (énoncés 1 à 3) est souvent jugée «normale» par une partie importante de la population, notamment quand elle est employée par les parents pour discipliner les jeunes enfants ou quand il s'agit d'enfants qui se disputent entre eux. Selon Straus, la violence grave (énoncés 4 à 9) correspond à ce que l'on désigne habituellement par l'expression de «femmes battues» (wife abuse) ou «d'enfants maltraités» (child abuse), c'est-à-dire que les actions employées comportent un risque élevé de causer des blessures à la victime (Straus, Gelles et Steinmetz, 1980, p. 22; Straus et Gelles, 1990, pp. 6, 58).

La liste des actes énumérés dans la CTS n'est pas exhaustive; elle pourrait être raffinée et allongée de façon importante (voir par exemple Renzetti, 1992, pp. 22-23). Mais cela n'est pas indispensable, puisqu'il s'agit non pas d'identifier tous les actes spécifiques commis mais bien **les personnes** qui ont été victimes d'agression et de préciser si l'agression en question relève de l'emploi de la violence mineure ou de la violence grave; cet objectif est atteint dès qu'un répondant répond par l'affirmative à l'un ou plusieurs des énoncés mentionnés dans la CTS.

Tableau 1
Échelle des tactiques de conflits : version R de Murray A. Straus applicable à la violence subie par la conjointe de la part du conjoint

Échelle de raisonnement	Échelle d'agression verbale	Échelle d'agression physique
1. Il a discuté calmement du problème avec vous.	1. Il vous a insultée ou injuriée.	1. Il a lancé un objet dans votre direction.
2. Il s'est renseigné pour appuyer son point de vue.	2. Il a boudé ou refusé de vous parler.	2. Il vous a poussée, empoignée, bousculée.
3. Il a demandé ou essayé de demander à quelqu'un d'autre de l'aider à régler le différend.	3. Il a quitté les lieux en claquant la porte.	3. Il vous a giflée.
	4. Il a dit ou fait quelque chose pour vous vexer.	4. Il vous a frappée à coups de poing ou de pied, mordue.
	5. Il a menacé de vous frapper ou de vous lancer quelque chose.	5. Il a utilisé un objet pour vous frapper ou essayer de vous frapper.
	6. Il a lancé quelque chose dans la pièce, cassé, frappé ou donné un coup de pied à quelque chose.	6. Il vous a battue.
		7. Il vous a étouffée.
		8. Il vous a menacée avec un couteau ou une arme à feu.
		9. Il a utilisé un couteau ou une arme à feu.

Sources : Straus, Murray A. et Richard J. Gelles, 1990, *Physical Violence in American Families: Risks Factors and Adaptation to Violence in 8,145 Families*, p. 33; Rinfret-Raynor, Maryse et Solange Cantin, 1994, *Violence conjugale : recherches sur la violence faite aux femmes en milieu conjugal*, p. 163.

Il n'est donc pas nécessaire que la CTS contienne toutes les formes d'agression imaginables : les actes mentionnés dans la CTS sont les plus courants, et les agresseurs recourent dans une grande proportion des cas à plusieurs des tactiques de violence au cours d'une même agression ou lors d'agressions successives. Il peut arriver que des personnes aient subi uniquement une forme d'agression peu fréquente (par exemple : l'infliction volontaire de brûlures avec une cigarette) et qu'elles échappent ainsi à l'identification visée par la CTS; aussi la mesure de l'incidence des agressions demeure-t-elle quelque peu sous-évaluée. Les énoncés retenus pour constituer la CTS sont cependant d'une portée suffisamment générale et ont une signification suffisamment uniforme dans l'ensemble de la population pour permettre de mesurer ce que l'on veut connaître (Straus et Gelles, 1990, p. 52).

La CTS a été employée dans les enquêtes américaines pour mesurer la violence entre tous les membres de la famille : du conjoint envers la conjointe, de la conjointe envers le conjoint, du père envers l'enfant, de la mère envers l'enfant, de l'enfant envers l'un ou l'autre parent, entre les enfants, etc. Les échantillons de ces enquêtes comportaient des proportions à peu près égales d'hommes et de femmes. Dans les enquêtes américaines, le répondant précise d'abord la violence dont il a fait usage envers un membre de sa famille; il dévoile ensuite la violence subie de la part du vis-à-vis désigné (Straus et Gelles, 1990, p. 34). Si bien que l'on peut mesurer la violence du point de vue tant de l'agresseur que de celui de la victime; la confrontation de ces résultats offre l'occasion de valider les mesures obtenues.

Les caractéristiques spécifiques de l'Enquête sur la violence envers les femmes (1993)

Par rapport aux enquêtes américaines, la méthodologie employée par Statistique Canada présente plusieurs différences importantes. En premier lieu, l'échantillon de l'EVEF ne comportait que des femmes, ce qui constitue, comme nous le verrons plus loin, une entrave importante à une meilleure compréhension du phénomène de la violence conjugale.

Une seconde modification concerne la mise en situation introduisant la CTS. Dans le cas de l'EVEF, ce contexte est spécifié par l'introduction suivante : «Nous sommes particulièrement intéressées à en connaître davantage sur les actes de violence que les femmes subissent chez elles. J'aimerais que vous me disiez si votre mari/conjoint a déjà commis envers vous les actes que je vais énumérer. Il peut s'agir d'incidents qui remontent à l'époque où vous sortiez ensemble» (Statistique Canada, questionnaire EVEF, p. 35). Le contexte de l'EVEF est explicitement celui de la violence; par contre, Straus introduit la CTS comme une liste des moyens employés pour résoudre un différend ou un conflit avec un autre membre de la famille : cette nuance contextuelle peut influer sur les résultats.

L'EVEF fait appel, en troisième lieu, à une version abrégée et modifiée de la CTS (Rodgers, 1994a, p. 3). Les sections sur le raisonnement et l'agression symbolique/verbale sont supprimées à l'exception de l'énoncé «A-t-il menacé de vous frapper avec son poing ou avec tout autre objet qui aurait pu vous blesser ?» (tableau 2) qui devient donc intégré à l'échelle d'agression physique. De plus l'ajout de la mention

«qui aurait pu vous blesser» tend à exclure les cas où l'objet que l'on menace d'employer est de nature habituellement inoffensive comme une pièce de vêtement, un morceau de tissu ou un coussin.

Le même ajout a été fait à l'énoncé «A-t-il déjà lancé quelque chose qui aurait pu vous blesser ?» ainsi qu'à l'énoncé «A-t-il déjà frappé avec quelque chose qui aurait pu vous blesser ?». Par ailleurs, dans la CTS de Straus, la menace avec un couteau ou une arme à feu et l'usage d'un couteau ou d'une arme à feu font l'objet de deux énoncés distincts, alors que l'EVEF agrège ces deux actes en un seul sous la forme «A-t-il déjà utilisé une arme à feu ou un couteau contre vous, ou a-t-il déjà menacé de le faire ?». Enfin, un énoncé est ajouté à la fin : «Vous a-t-il déjà forcée à vous livrer à une activité sexuelle contre votre gré en vous menaçant, en vous immobilisant ou en vous brutalisant d'une façon quelconque ?».

Ces modifications et ces ajouts à la liste des actes énumérés par la CTS ont été réalisés de manière à établir une liste d'incidents susceptibles de constituer des offenses criminelles en regard du *Code criminel* canadien (Rodgers, 1994a, p. 3). Il faut cependant préciser, d'une part, que cette liste d'actions ne fait pas l'objet d'une énumération telle quelle dans le *Code criminel* canadien; d'autre part, un incident ne peut être déclaré «criminel» habituellement qu'au terme de l'enquête policière et du processus judiciaire qui peut s'ensuivre. Pour cette raison, les expressions «actes ou incidents de violence conjugale» ou «agressions ou attaques physiques subies par les répondantes» seront employées de préférence à l'expression «crimes de violence conjugale».

Une quatrième différence porte sur la période de référence visée par l'enquête. Dans le cas de l'EVEF, la période de référence comprend la durée totale de la relation depuis l'âge de 16 ans, incluant la période des fréquentations, avec le conjoint actuel ou l'ex-conjoint selon le cas. On demande donc aux répondantes de se rappeler avec une grande précision des événements qui ont pu survenir 5, 10, 15 ans ou plus avant la tenue de l'enquête. Dans le cas des enquêtes américaines, la période de référence

Tableau 2
Échelle modifiée des tactiques de conflits, Enquête sur la violence envers les femmes, applicable à la violence subie par la conjointe de la part du mari/conjoint, 1993

1. Votre mari/conjoint a-t-il déjà menacé de vous frapper avec son poing ou tout autre objet qui aurait pu vous blesser ?
2. Vous a-t-il déjà lancé quelque chose qui aurait pu vous blesser ?
3. Vous a-t-il déjà poussée, empoignée ou bousculée ?
4. Vous a-t-il déjà giflée ?
5. Vous a-t-il déjà donné un coup de pied, mordue ou donné un coup de poing ?
6. Vous a-t-il déjà frappée avec quelque chose qui aurait pu vous blesser ?
7. Vous a-t-il déjà battue ?
8. A-t-il déjà tenté de vous étrangler ?
9. A-t-il déjà utilisé une arme à feu ou un couteau, ou a-t-il déjà menacé de le faire ?
10. Vous a-t-il déjà forcée à vous livrer à une activité sexuelle contre votre gré en vous menaçant, en vous immobilisant ou en vous brutalisant d'une façon quelconque ?

Source : Statistique Canada, 1994, *Enquête sur la violence envers les femmes, Documentation sur le fichier de microdonnées à grande diffusion et guide de l'utilisateur*, questionnaire d'enquête, pp. 35-36.

visée par l'administration de la CTS portait sur les 12 mois précédant l'enquête. Dans le cas où le répondant ne mentionnait aucune violence au cours de cette période, il lui était demandé d'indiquer s'il y en avait jamais eu, sans plus de précision (Straus et Gelles, 1990, pp. 33, 35).

Straus mentionne qu'au-delà d'un an, la qualité ou la fiabilité de la mémoire des répondants devient un facteur problématique, susceptible d'affecter la validité des résultats, particulièrement dans le cas des actes associés à la violence mineure (Straus et Gelles, 1990, p. 55). Claire Durand souligne également le problème relatif à la capacité de rappel d'événements lointains inhérent à l'approche employée par l'EVEF (Rinfret-Raynor et al., 1994b, pp. 75-76). Habituellement, les enquêtes sur la victimisation, comme les ESG de 1988 et de 1993, s'en tiennent aux 12 mois précédant l'enquête pour l'identification des crimes de violence commis contre les répondants.

La définition des indicateurs employés

La mesure du phénomène de la violence conjugale nécessite le recours aux concepts d'incidence et de prévalence de ce phénomène. On entend habituellement par «taux d'incidence d'une maladie» le nombre annuel moyen de nouveaux cas pour 10 000 ou 100 000 personnes (Péron et Strohmenger, 1985, p. 140). Le taux de prévalence d'une maladie représente par ailleurs la «proportion de personnes souffrant de la maladie à un moment donné (prévalence instantanée) ou en ayant souffert au cours d'une période définie (prévalence de période)» (Péron et Strohmenger, 1985, p. 145).

Dans le cadre des études sur la violence conjugale, le taux d'incidence précise la proportion de la population étudiée qui a été victime de violence au moins une fois au cours de l'année précédant l'enquête (incident le plus récent) et non la proportion des personnes qui ont été victimes de la violence conjugale pour la première fois au cours des 12 derniers mois (moment du premier incident); les personnes ainsi identifiées peuvent en fait être victimes de violence conjugale depuis de nombreuses années. Cette façon de mesurer l'incidence constitue une prévalence de période, couvrant l'année précédant l'enquête, si l'on se réfère à la définition de Péron et de Strohmenger (O'Leary emploie d'ailleurs le terme de prévalence : voir O'Leary et al., 1989, p. 263). Cependant, ce chapitre se conformera à l'usage le plus répandu qui réfère à une telle proportion en termes d'incidence.

Le taux de prévalence indique la proportion des répondantes dans la population considérée qui ont été victimes au moins une fois depuis l'âge de 16 ans d'une forme quelconque de violence physique de la part de leur conjoint ou ex-conjoint, selon le cas, pendant toute la durée de la vie commune avec ce conjoint (ou ex-conjoint), incluant la période des fréquentations.

Cette analyse se conformera à la convention, proposée par Straus, de suivre l'usage établi par les agences statistiques en matière de statistiques sur la criminalité : **l'incidence annuelle** désignera le taux pour 1 000 femmes dans la population considérée des répondantes qui ont été victimes de violence au cours des 12 mois précédant

l'entrevue (Straus et Gelles, 1990, p. 551). C'est également la règle adoptée par Statistique Canada dans ses analyses de la victimisation criminelle (Wright, 1995). Le symbole «‰» (pour mille) indique le taux pour mille se rapportant à la population considérée.

LA VIOLENCE PHYSIQUE CHEZ LES FEMMES VIVANT AVEC UN CONJOINT AU MOMENT DE L'ENQUÊTE

Le recours le plus général dont disposent les femmes victimes de violence conjugale pour faire cesser ces agressions consiste à mettre un terme à la relation avec le conjoint violent. Il faut donc distinguer deux situations : la première, celle où les répondantes vivent avec un conjoint au moment de l'enquête, et la deuxième, celle où les répondantes ont subi de la violence de la part d'un ou plusieurs ex-conjoints avec qui elles ne vivent plus au moment de la réalisation de l'enquête. Cette section porte en majeure partie sur les femmes vivant avec un conjoint au moment de l'enquête; elles demeurent sans doute les plus exposées à cette forme de violence.

Pour mesurer la violence subie par les femmes, Statistique Canada a créé une variable précisant le nombre total de femmes ayant été exposées à la violence de la part de leur conjoint. Dans les tableaux de ce chapitre, la «Violence conjugale» précise le nombre de femmes ayant subi au moins une fois l'une ou l'autre, et dans un grand nombre de cas plusieurs, des formes de violence énumérées dans la CTS modifiée de l'EVEF.

Le questionnaire de l'EVEF a d'abord soumis un à un les énoncés de la CTS aux répondantes qui devaient préciser pour chacun d'eux si elles avaient déjà subi cette forme de violence au cours de leur union avec leur partenaire actuel. Après avoir complété l'administration de la CTS, les répondantes devaient préciser quand était survenu le premier incident de même que l'incident le plus récent. Cette information permet de mesurer la prévalence de la violence depuis le début de l'union jusqu'à la tenue de l'enquête, ainsi que l'incidence de la violence totale au cours des 12 mois précédant la tenue de l'enquête.

Malheureusement, Statistique Canada n'a pas demandé aux répondantes de préciser à chacun des énoncés de la CTS quand était survenu le premier incident de ce type de violence, de sorte qu'il n'est pas possible de mener des analyses de l'incidence de la violence en tenant compte du degré de gravité de la violence employée par les agresseurs. L'EVEF, dans la section consacrée à la violence conjugale, constitue donc avant tout une enquête de prévalence, s'écartant nettement de l'approche suivie par Straus et la plupart des chercheurs dans ce domaine.

Cette analyse repose sur une partie de l'échantillon de l'EVEF : le nombre de répondantes vivant avec un conjoint au moment de l'enquête s'élève à 1 303 pour le Québec et à 8 461 pour le Canada. L'échantillon des répondantes vivant avec un conjoint au moment de l'enquête ou ayant vécu avec un ex-conjoint représente un total de 1 729 femmes au Québec contre 10 986 au Canada.

L'incidence et la prévalence de la violence de la part des conjoints actuels

La violence conjugale a atteint une femme sur 33 au Québec en 1993, au cours des 12 mois précédant l'enquête; cette proportion représente 51 500 femmes sur les 1 732 700 vivant avec un conjoint au moment de l'enquête (tableau 3). Au Canada, 200 500 femmes sur les 6 690 400 vivant avec un conjoint ont été victimes de violence de la part de ce conjoint au cours de la même période. Au Québec, comme au Canada, le taux d'incidence atteint donc 30 ‰, c'est-à-dire 30 femmes sur 1 000. Comme une proportion infime des femmes n'ont pas répondu à la section de l'EVEF sur la violence conjugale, c'est donc près de 97 % des femmes vivant avec un conjoint au moment de l'enquête qui ont été, au Québec comme au Canada, exemptes de violences physiques ou sexuelles de la part de ce conjoint au cours de l'année précédant l'enquête.

Le taux d'incidence varie d'une région à l'autre du Canada : la Colombie-Britannique présente l'incidence la plus élevée avec 34 ‰ (34 pour 1 000), suivie des Maritimes (32 ‰), de l'Ontario (29 ‰) et des Prairies (28 ‰). Le Québec occupe donc la place médiane dans ce groupe. La distribution régionale de la violence conjugale correspond à peu de choses près à celle des crimes avec violence en général. À l'exception du Québec, les résultats de l'Enquête sociale générale de 1993 assignent le même ordre respectif aux autres régions du Canada : la Colombie-Britannique occupe le premier rang avec un taux de 134 pour 1 000 femmes et hommes de 15 ans et plus et les Prairies le plus bas avec 79 ‰. Les Maritimes (102 ‰) et l'Ontario (101 ‰) présentent des taux voisins. Le Québec (65 ‰) affiche le taux de crimes avec violence contre la personne le plus bas au Canada (Wright, 1995, p. 4).

Les taux de violence conjugale observés au Québec (30 ‰) et dans l'ensemble du Canada (30 ‰) sont nettement plus faibles que ceux observés par Straus aux États-Unis : en 1975, le taux des attaques physiques à l'endroit de la conjointe déclarées par le conjoint atteignait 121 pour 1 000, chez les hommes vivant avec une conjointe au cours des 12 mois précédant l'enquête (Straus, 1990, p. 118). En 1985, ce taux a baissé légèrement pour se situer à 113 hommes pour 1 000. À première vue, l'inci-

Tableau 3
Incidence[1] et prévalence[2] de la violence conjugale envers les femmes vivant avec un conjoint au moment de l'enquête, selon la région, Canada, 1993

Région du Canada	Incidence[1]		Prévalence[2]	
	n[3]	‰	n[3]	‰
Québec	51 500	30	221 600	128
Maritimes	18 500	32	81 000	142
Ontario	71 500	29	375 500	153
Prairies	31 200	28	188 600	169
Colombie-Britannique	27 800	34	153 500	188
Total Canada	**200 500**	**30**	**1 020 300**	**152**

1. Incidents survenus au cours des 12 derniers mois avant l'enquête.
2. Incidents survenus depuis le début de l'union avec le conjoint actuel.
3. Les résultats ont été arrondis à la centaine la plus proche.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la violence conjugale envers les femmes, 1993, fichier de microdonnées.

dence de la violence conjugale serait à peu près quatre fois plus élevée aux États-Unis qu'au Canada ou au Québec. Un tel écart est-il réel ou bien découle-t-il des différences méthodologiques entre les enquêtes américaines et l'enquête canadienne?

Dans la mesure où la violence conjugale constitue un phénomène associé à la violence et à la criminalité dans l'ensemble de la société (Straus et Gelles, 1990, p. 468), cet écart pourrait être en bonne partie réel. Selon Holly Johnson, dans le cadre d'une comparaison s'étendant de 1962 à 1985, l'incidence des crimes violents les plus sérieux (incluant les homicides, les tentatives de meurtre, les viols et les agressions sexuelles graves, les voies de fait graves avec blessures ainsi que les vols qualifiés) était plus de cinq fois plus élevée aux États-Unis qu'au Canada. En 1985, on y enregistrait plus de 500 de ces infractions pour 100 000 habitants contre juste un peu plus de 100 au Canada (Johnson, 1988, p. 27).

Il faut également considérer la possibilité que les mesures vigoureuses prises par les divers paliers de gouvernement ont peut-être déjà permis de réduire de manière significative l'incidence de la violence conjugale au Québec et dans l'ensemble du Canada au cours des dernières années. À titre d'exemple, Straus a observé une baisse de 6,6 % (non significative) dans le taux des attaques physiques entre 1975 et 1985. Mais il est peu probable qu'une hypothétique réduction de la violence conjugale au Québec et au Canada entre 1985 et 1993 soit d'une envergure telle qu'elle explique une différence aussi considérable.

Il se peut aussi que la mise en situation employée par Straus pour introduire l'administration de la CTS comme instrument pour identifier les moyens employés pour régler un différend ou un conflit incite à une déclaration plus grande des actes d'agression, que l'approche employée par l'enquête de Statistique Canada qui situe l'administration de la CTS dans un contexte de violence à l'égard des femmes. Cette différence a pu inciter des répondantes à omettre de mentionner des actes réels, mais qui sont survenus dans un contexte qu'elles ne considéraient pas comme violent de la part du conjoint. Les répondantes ont pu également omettre de mentionner les situations où l'agression était mutuelle, car la mise en situation de l'EVEF n'évoque pas une telle possibilité comme le fait explicitement celle de Straus.

Des études locales réalisées à Toronto (Smith, 1987), à Edmonton et dans le reste de l'Alberta (Kennedy et Dutton, 1987) avec une mise en situation similaire à celle de Straus ont permis d'arriver à des résultats dont l'ordre de grandeur est davantage comparable à ceux obtenus par Straus; une étude réalisée à Calgary (Brinkerhoff et Lupri, 1988) obtient même des résultats nettement plus élevés. Parmi ces études, celle de Smith constitue sans doute l'expérience qui se rapproche le plus de la conception d'ensemble de l'EVEF, à l'exception notamment de la mise en situation de la violence conjugale (Smith, 1987, 1994).

Le taux de prévalence de la violence depuis le début de l'union, y compris la période des fréquentations avant la cohabitation ou le mariage (tableau 3), est de 128 ‰ au Québec (environ 221 600 femmes); le taux correspondant pour l'ensemble du Canada est de 152 ‰ (1 020 300 femmes). C'est au Québec que l'on enregistre le taux de prévalence le plus faible dans l'ensemble des régions du Canada; la Colombie-Britannique présente la prévalence la plus élevée avec un taux de 188 ‰.

Au Québec, un peu plus de 85 % des femmes vivant avec un conjoint au moment de l'enquête, ne mentionnent aucune occurrence de violence physique ou sexuelle de la part de ce conjoint depuis le début de leur relation avec lui; dans 2 % des cas environ, la réponse «non déclaré» ou «sans objet» est enregistrée.

La prévalence des actes de violence de l'échelle de la CTS

Le recours à un instrument comme la CTS permet de procéder à une analyse plus nuancée de la violence subie par les femmes en prenant en considération chacun des éléments de cette échelle (tableau 4).

Tableau 4
Prévalence[1] de la violence conjugale chez les femmes vivant avec un conjoint au moment de l'enquête, selon la forme de l'agression, nombre et taux pour 1 000 femmes, Québec et Canada, 1993

Forme de l'agression physique	Prévalence[1]							
	Québec				Canada			
	Incidents déclarés		Incident le plus grave		Incidents déclarés		Incident le plus grave	
	n[2]	‰	n[2]	‰	n[2]	‰	n[2]	‰
Violence conjugale	**221 600**	**128**	**221 600**	**128**	**1 020 300**	**153**	**1 020 300**	**153**
1. A menacé de frapper	88 600	51	12 600	7	460 500	69	57 000	9
2. A lancé quelque chose qui a pu blesser	49 900	29	7 800	5	236 500	35	38 700	6
3. A poussé, empoigné, ou bousculé	158 900	92	99 400	57	819 200	122	477 200	71
4. A déjà giflé	48 300	28	16 400	9	294 900	44	124 700	19
5. A donné coups de pied/poing, mordu	26 100	15	--	--	153 800	23	48 800	7
6. A frappé avec objet pouvant blesser	23 300	13	8 000	5	79 900	12	30 700	5
7. Vous a battu	22 600	13	8 800	5	94 300	14	33 800	5
8. A tenté de vous étrangler	19 900	11	17 900	10	75 600	11	47 600	7
9. A menacé d'utiliser une arme contre vous	9 500	5	--	--	44 200	7	30 900	5
10. Vous a forcé à une activité sexuelle	28 900	17	28 900	17	107 700	16	107 700	16
11. Ne sait pas[3]	--	--	10 400	6	--	--	23 200	3
Violence mineure (1 à 4,11)	**...**	**...**	**146 500**	**85**	**...**	**...**	**720 700**	**108**
Violence grave (5 à 10)	**...**	**...**	**75 100**	**43**	**...**	**...**	**299 600**	**45**
Femmes vivant avec un conjoint	**1 732 700**	**...**	**1 732 700**	**...**	**6 690 400**	**...**	**6 690 400**	**...**

1. Incidents survenus depuis le début de la relation avec le conjoint actuel.
2. Les résultats ont été arrondis à la centaine la plus proche.
3. Si une répondante avait répondu «Non» aux trois premiers énoncés de la CTS, l'EVEF demandait alors si le conjoint actuel avait été violent d'une autre façon. Le code «Ne sait pas» a été attribué aux répondantes qui ont répondu «Oui» à cette question, mais qui n'ont pas mentionné d'autres énoncés de la CTS.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la violence envers les femmes, 1993, fichier de microdonnées.

Le fait d'avoir été poussée, empoignée ou bousculée constitue la forme la plus courante de violence survenue depuis le début de l'union avec le conjoint actuel; le taux de prévalence de cette forme de violence est de 92 ‰ (environ 158 900 femmes) au Québec, contre un taux de 122 ‰ au Canada (environ 819 200 femmes). L'item qui arrive au second rang pour la fréquence des mentions est la menace du conjoint de frapper sa conjointe avec son poing ou un objet qui aurait pu la blesser avec une prévalence de 51 ‰ au Québec (environ 88 600 femmes) et de 69 ‰ au Canada (environ 460 500 femmes).

Le taux de prévalence des agressions diminue nettement au fur et à mesure que l'on progresse dans l'escalade de la violence : 13 femmes sur 1 000 au Québec mentionnent avoir été battues au cours de l'union avec leur conjoint actuel, 11 ‰ rapportent avoir été étranglées, et 5 ‰ ont vu leur conjoint utiliser un couteau ou une arme à feu ou menacer d'utiliser de telles armes contre elles. Les taux de prévalence de ces infractions sont sensiblement les mêmes dans l'ensemble du Canada.

Le degré de gravité de la violence conjugale : la violence mineure et la violence grave

Dans la section précédente, une occurrence est enregistrée à chaque fois que les répondantes font mention d'un acte spécifique de violence physique correspondant à l'un ou l'autre des énoncés de la CTS. Dans certains cas, une femme peut avoir fait l'objet de toutes les formes d'agression physique, de la moins grave jusqu'à la plus violente, que de telles attaques soient survenues au cours d'un seul incident ou au cours d'une séquence de plusieurs agressions.

Une variable dérivée par Statistique Canada permet d'établir la forme d'agression la plus grave (en fonction du rang de chacun des énoncés de la CTS modifiée) subie par chacune des participantes au cours de leur union avec le conjoint actuel. L'agression la moins grave est constituée des menaces de frapper avec son poing ou un objet; les agressions sexuelles constituent l'offense la plus grave dans cette échelle. L'ordre de progression de cette violence a été établi par Statistique Canada et se compare aux échelles employées par les enquêtes américaines sur la violence familiale (Straus et Gelles, 1990, p. 33). Cet ordre apparaît également cohérent avec la classification adoptée par le *Code criminel* canadien qui distingue les voies de fait (art. 265), les agressions armées ou l'infliction de lésions corporelles (art. 267), les voies de fait graves blessant, mutilant ou défigurant la victime, ou mettant sa vie en danger (art. 268), ainsi que les agressions sexuelles (art. 271), les agressions sexuelles armées (art. 272) et les agressions sexuelles graves blessant, mutilant ou défigurant la victime ou mettant sa vie en danger (art. 273), selon la gravité de l'infraction commise.

Le tableau 4 fait état du plus haut degré de violence subie en fonction de la progression de la gravité de la violence dans l'échelle de la CTS. Pour un énoncé donné de la CTS, le résultat n'exclut pas que les victimes aient subi un degré plus faible de violence; cela n'indique pas non plus qu'elles ont nécessairement subi tous les niveaux moins élevés de violence. Le résultat précise seulement que c'est la forme d'agression la plus grave qu'elles ont subie à au moins une reprise de la part du conjoint avec qui elles vivaient au moment de l'enquête. La **violence mineure** inclut les énoncés 1

à 4 de la CTS modifiée, ainsi que le code de réponse 11, c'est-à-dire les femmes agressées dont la réponse a été codée «Ne sait pas»; la **violence grave** inclut les énoncés 5 à 10. Selon Straus, la violence grave comporte un risque élevé de causer des blessures.

Environ 221 600 femmes au Québec, contre 1 020 300 au Canada, ont fait l'objet de violence, au cours de leur union, de la part du conjoint avec lequel elles vivaient au moment de l'enquête de 1993. Au Québec, 66 % (146 500) des femmes ayant fait mention d'incidents de violence de la part de leur conjoint actuel ont subi des agressions dont le degré de gravité est circonscrit à la définition de la violence mineure; au Canada, cette proportion atteint 71 % (720 700 femmes). Chez l'ensemble des femmes vivant avec un conjoint au moment de l'enquête, le taux de prévalence de la violence mineure atteint 85 pour mille au Québec, contre 108 ‰ dans l'ensemble du Canada. Parmi les agressions relevant de la violence mineure, la forme la plus grave atteinte avec la plus grande fréquence est constituée par l'énoncé «Il vous a poussée, empoignée ou bousculée» dont le taux de prévalence atteint 57 ‰ (99 400 femmes) au Québec et 71 ‰ (477 200 femmes) au Canada.

L'EVEF permet d'établir à environ 34 % (75 100 femmes) au Québec, et à 29 % (296 900 femmes) au Canada, la proportion des victimes de violence conjugale qui ont subi des agressions dont le degré de gravité correspond à la définition de la violence sévère au cours de leur union avec leur conjoint actuel. Le taux de prévalence de la violence conjugale grave se situe donc à environ 43 femmes pour mille au Québec et à 45 femmes pour mille au Canada. Dans le cas de la violence sévère, le degré de gravité le plus haut atteint avec la plus grande fréquence consiste en l'énoncé «Il vous a forcée à une activité sexuelle», dont le taux de prévalence atteint 17 ‰ (28 900 femmes) au Québec et 16 ‰ (107 700 femmes) au Canada.

La première incidence au cours des 12 derniers mois et l'incidence selon la durée de l'union

L'Enquête sur la violence envers les femmes a également demandé aux répondantes de préciser le moment de la première agression. Au Québec, environ 53 % des victimes de violence conjugale au cours des 12 derniers mois ont été agressées pour la première fois au cours de cette même période, contre environ 50 % dans l'ensemble du Canada. Dans le cas du Québec, on peut estimer à environ 27 800 le nombre de femmes qui ont été victimes de violence de la part de leur conjoint pour la première fois au cours des 12 mois précédant l'enquête, soit un taux de 16 ‰; au Canada, le nombre correspondant peut être estimé à environ 100 700 femmes, pour un taux de 15 ‰.

Une grande proportion des agressions se produisent chez des conjoints dont l'union est récente. Au Québec, environ la moitié (25 700) des cas d'agression observés au cours de l'année précédant l'enquête sont survenus dans des unions formées depuis trois ans ou moins : dans ces unions, le taux d'agression atteint 97 pour mille. Dans l'ensemble du Canada, les femmes vivant dans des unions qui datent de trois ans ou moins comptent pour 36 % (72 800) des cas d'agression envers les femmes au cours

des 12 derniers mois, soit un taux d'agression de 78 ‰. Chez les femmes dont l'union remonte à 4 ans ou plus, l'incidence de la violence conjugale est de 17 ‰ au Québec, contre 22 ‰ au Canada.

L'incidence de la violence conjugale diminue avec la durée de l'union : dans l'ensemble du Canada, ce taux atteint 78 ‰ chez les femmes vivant dans des unions formées depuis 2 ans ou moins, de 60 ‰ dans les unions de 3 à 5 ans, de 45 ‰ dans celles de 6 à 10 ans. Le taux tombe à 25 ‰ dans les unions de 11 à 20 ans et à 8 ‰ dans celles de 21 ans ou plus. La faible taille de l'échantillon ne permet pas de publier les données comparables pour le Québec.

La fréquence de la violence

Les données présentées au tableau 4 indiquent simplement le nombre de femmes qui ont déclaré avoir été victimes de telle ou telle forme de violence. Le tableau 5 précise si ces femmes ont été victimisées une seule fois ou si elles ont fait l'objet d'attaques répétées.

Tableau 5
Prévalence[1] de la violence conjugale chez les femmes vivant avec un conjoint au moment de l'enquête, nombre et part relative des incidents, taux pour 1 000 femmes, selon la fréquence des incidents, Québec et Canada, 1993

		Prévalence[1]									
		Québec					Canada				
		Un seul incident	2 à 5	6 à 10	+ 10/ NSP	Total	Un seul incident	2 à 5	6 à 10	+ 10/ NSP	Total
Violence conjugale	n[2]	**130 700**	**58 900**	**--**	**22 200**	**221 600**	**604 100**	**224 500**	**72 900**	**118 700**	**1 020 300**
Violence mineure	n[2]	106 900	31 600	--	--	146 500	520 100	145 800	29 800	24 900	720 700
Violence grave	n[2]	23 900	27 200	--	21 200	75 100	84 000	78 600	43 100	93 400	299 600
Part relative											
Violence conjugale (horizontal)	%	59	27	--	10	100	59	22	7	12	100
Violence mineure (vertical)	%	82	54	--	--	66	86	65	41	21	71
Violence grave (vertical)	%	18	46	--	95	34	14	35	59	79	29
Taux pour 1 000 femmes											
Violence conjugale	‰	75	34	--	13	128	90	34	11	18	152
Violence mineure	‰	62	18	--	--	85	78	22	4	4	108
Violence grave	‰	14	16	--	12	43	13	12	6	14	45
Femmes vivant avec un conjoint	n[2]	...	...	...	...	1 732 700	...	...	...	...	6 690 400

1. Incidents survenus depuis le début de l'union avec le conjoint actuel.
2. Les résultats ont été arrondis à la centaine la plus proche.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la violence envers les femmes, 1993, fichier de microdonnées.

Au Québec, environ 130 700 femmes rapportent avoir fait l'objet d'une agression unique depuis le début de leur union avec leur conjoint actuel, soit environ 59 % du total des femmes victimes de violence de la part de leur conjoint. Environ 58 900 femmes (27 % du total) rapportent avoir fait l'objet de 2 à 5 agressions; environ 14 % des femmes victimes de violence de la part de leur conjoint ont fait l'objet de plus de 5 agressions. L'EVEF permet d'établir que 10 % des femmes ayant fait l'objet d'agressions de la part de leur conjoint actuel ont été violentées à plus de 10 reprises depuis le début de leur union ou sont incapables d'en préciser le nombre. La proportion des femmes sujettes à un grand nombre d'agressions de la part de leur conjoint actuel semble un peu plus élevée dans l'ensemble du Canada; 19 % des femmes ont été agressées à plus de 5 reprises par leur conjoint depuis le début de leur union avec celui-ci.

L'exposition à la violence grave augmente avec la fréquence des agressions. Dans le cas où l'occurrence de la violence se caractérise par un incident unique, 82 % (106 900 femmes) des cas survenus au cours de l'union sont circonscrits à des actes de violence mineure. Dans le cas où les répondantes font mention de deux à cinq incidents au cours de leur vie commune avec leur conjoint actuel, la proportion des répondantes qui n'ont subi que des incidents circonscrits à la violence mineure diminue à 54 % (environ 31 600 femmes). Dans ce cas, 46 % (27 200 femmes) des répondantes mentionnent au moins un incident comportant au moins un acte de violence grave. Si le nombre d'incidents atteint dix ou plus, la proportion des répondantes au Québec exposées au moins une fois au cours de leur union à au moins un acte relevant de la violence sévère atteint 95 % (environ 21 200 femmes).

La «désistance» à la violence

Les mesures de la prévalence de la violence conjugale chez les femmes vivant avec un conjoint au moment de l'enquête incluent des personnes ayant déjà été victimes de violence conjugale et qui ne sont plus exposées au moment de l'enquête à cette forme de violence. Le tableau 6 indique que dans 45 % (100 000) des cas de violence survenus au cours de l'union avec le conjoint actuel, l'incident le plus récent est survenu il y a plus de 5 ans; dans 30 % (66 100) des cas, l'incident le plus récent est survenu il y plus de 10 ans. Les proportions respectives pour l'ensemble du Canada atteignent environ 48 % et 31 %.

Le concept de «désistance» fait référence à l'interruption d'une conduite criminelle : Straus et Feld considèrent que si une personne a été exempte de toute violence pendant un an, quelle que soit la raison à l'origine d'une telle situation, à l'exception de l'invalidité de l'agresseur, il y a «désistance» à l'égard de la violence conjugale (Straus et Gelles, 1990, p. 492). Le taux de «désistance» désigne la proportion des personnes ayant déjà été victimes de violence conjugale au sein des unions actuelles et qui n'ont été victimes d'aucun acte de violence au cours de la dernière année, ou d'une période de référence jugée appropriée. Le nombre des femmes victimes d'un premier incident de violence au cours des 12 derniers mois ou au cours de la période de référence considérée doit être déduit du dénominateur d'une telle proportion.

Tableau 6
Prévalence[1] de la violence conjugale chez les femmes vivant avec un conjoint au moment de l'enquête, selon le moment de l'incident le plus récent, nombre, distribution et taux des incidents, Québec et Canada, 1993

	Moment de l'incident le plus récent									
	Québec					Canada				
	Au cours des 12 derniers mois	Entre 1 et 5 ans	Entre 6 et 10 ans	Plus de 10 ans/ NSP	Total[2]	Au cours des 12 derniers mois	Entre 1 et 5 ans	Entre 6 et 10 ans	Plus de 10 ans/ NSP	Total[2]
Violence conjugale[3]	**51 500**	**70 100**	**33 900**	**66 100**	**221 600**	**200 500**	**320 600**	**178 000**	**321 200**	**1 020 300**
Distribution en %	23	32	15	30	100	20	31	17	31	100
Taux pour 1 000 femmes	30	40	20	38	128	30	48	27	48	153
Femmes vivant avec un conjoint	...	...	...	...	1 732 700	...	...	...	...	6 690 400

1. Incidents survenus depuis le début de l'union avec le conjoint actuel.
2. Les répondantes qui n'ont pu préciser le moment de l'incident le plus récent ont été placées sous la rubrique «Ne sait pas»; ces répondantes ont été ajoutées aux répondantes ayant indiqué une période supérieure à dix ans pour l'occurrence de l'incident le plus récent.
3. Les résultats ont été arrondis à la centaine la plus proche.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la violence envers les femmes, 1993, fichier de microdonnées.

Au Québec, la tendance à la «désistance» apparaît relativement élevée (tableau 7) : 88 % des femmes rapportant avoir déjà été l'objet d'actes de violence de la part de leur conjoint actuel au cours des années antérieures n'ont fait l'objet d'aucun acte d'agression au cours des 12 mois précédant l'enquête; dans l'ensemble du Canada, cette proportion atteint 89 %. Aux États-Unis, O'Leary, dans une enquête longitudinale menée auprès d'un échantillon de 272 couples volontaires recrutés au moyen d'annonces dans l'état de New York au milieu des années 80, mentionne que 54 % des hommes et des femmes qui ont commis des actes de violence physique au cours de l'année précédant leur mariage n'ont pas récidivé au cours de l'année suivante (O'Leary et al., 1994, p. 600).

La mesure d'un seuil de «désistance» de cinq ans et plus (ou dix ans et plus) doit être restreinte aux unions dont la longévité égale cinq ans et plus (ou dix ans et plus). Dans ce cas, la «désistance» atteint 75 % au Québec ainsi qu'au Canada. La «désistance» de dix ans et plus atteint 75 % au Québec et 68 % au Canada.

Tableau 7
Durée de la «désistance» à la violence conjugale chez les femmes vivant avec un conjoint au moment de l'enquête, selon le moment de l'incident le plus récent, en pourcentage des femmes victimes de violence, Québec et Canada, 1993

	Durée de la «désistance»					
	Québec			Canada		
	1 an et plus	5 ans et plus	10 ans et plus	1 an et plus	5 ans et plus	10 ans et plus
	%					
En proportion des femmes victimes de violence conjugale	88	75	75	89	75	68

Source : Statistique Canada, Enquête sur la violence envers les femmes, 1993, fichier de microdonnées.

Les femmes qui poursuivent leur relation avec un conjoint qui a déjà commis au moins un acte de violence parviennent dans une proportion importante à interrompre cette violence d'une manière qui paraît durable. Il existe cependant une autre façon de mettre un terme à la violence conjugale : elle consiste à rompre la relation avec le conjoint violent. Les cohortes des unions formées depuis cinq ans et plus ou depuis dix ans et plus ont sans doute fait l'objet d'une forte attrition des unions marquées par des incidents de violence passés. Il faut donc souligner que les taux de «désistance» observés résultent d'un processus de sélection des cas les plus favorables.

La violence mineure et la violence grave au cours des 12 derniers mois

Une enquête de prévalence comme l'EVEF ne permet pas d'établir avec précision le degré de gravité le plus élevé des agressions dont les femmes ont été victimes au cours des 12 mois précédant l'enquête. Cette restriction résulte du fait que l'EVEF a omis de demander aux répondantes de préciser pour chacun des énoncés de la CTS modifiée si elles avait subi cette forme de violence au cours de la période portant uniquement sur les 12 derniers mois.

Le tableau 8 tient compte du degré de gravité de la violence subie au cours des 12 derniers mois. Dans ce cas, le nombre de victimes de «violence mineure seulement» ne prend en compte que les victimes qui ont fait uniquement mention d'actes de violence mineure pour la durée complète de leur vie commune avec le conjoint actuel. Le nombre de ces femmes, pour lesquelles l'occurrence de violence la plus récente est survenue au cours des 12 derniers mois, atteint 31 200 au Québec.

Il reste 20 300 femmes qui ont été victimes de violence grave à au moins une reprise au cours de leur union avec leur conjoint, mais pour lesquelles on ne peut établir avec certitude le degré de gravité de la violence subie au cours des 12 derniers mois que dans le cas où les victimes ont mentionné uniquement des incidents de violence

Tableau 8
Incidence[1] de la violence conjugale chez les femmes vivant avec un conjoint au moment de l'enquête, selon le degré de gravité de la violence subie par les victimes, nombre et taux pour 1 000 femmes, Québec et Canada, 1993

Gravité de la violence	Incidence[1]			
	Québec		Canada	
	n[3]	‰	n[3]	‰
Violence totale	**51 500**	**30**	**200 500**	**30**
Violence mineure seulement	31 200	18	123 400	18
Violence grave seulement	10 100	6	27 300	4
Gravité indéterminée[2]	10 200	6	49 800	7
Femmes vivant avec un conjoint	1 732 700	...	6 690 400	...

1. Incidents survenus au cours des 12 derniers mois avant l'enquête.
2. Le groupe des victimes d'incidents de gravité indéterminée est constitué des femmes qui ont fait mention d'incidents de violence au cours des 12 derniers mois. Cependant, le moment du premier incident est antérieur à cette période et elles ont été victimes au moins une fois au cours de leur union avec leur conjoint d'un incident comportant au moins un acte de violence grave. On ne peut donc établir si la violence subie au cours des 12 derniers mois relevait de la violence mineure ou grave.
3. Les résultats ont été arrondis à la centaine la plus proche.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la violence conjugale envers les femmes, 1993, fichier de microdonnées.

sévère pour la durée complète de leur union avec leur conjoint actuel. Le nombre de ces femmes, dans le cas où l'occurrence la plus récente est survenue au cours des 12 derniers mois, atteint environ 10 100 au Québec en 1993. Il subsiste donc un groupe de 10 200 femmes environ, qui ont été victimisées au cours des 12 derniers mois, et qui ont subi à au moins une reprise au moins un acte de violence sévère dans le cours de la vie commune avec le conjoint actuel; on ne peut par contre établir si les agressions survenues au cours des 12 derniers mois ont été circonscrites aux énoncés de la CTS relevant de la violence mineure, ou si au moins un acte de violence grave est survenu au cours de cette période.

En somme, 61 % des victimes, au cours des 12 mois précédant l'enquête, ont été l'objet uniquement de violence mineure et 20 % d'entre elles, de violence grave seulement. Dans près de 20 % des cas, on ne peut cependant déterminer si les actes de violence survenus au cours des 12 derniers mois relevaient de la violence mineure ou sévère, même si l'on sait que ces femmes ont subi à au moins une reprise au cours de leur union au moins un acte de la CTS relevant de la violence grave. Les proportions pour le Canada sont d'un ordre de grandeur comparable à celles du Québec.

À la lumière de ces résultats, on ne peut exclure la possibilité que la répartition entre la violence mineure et la violence sévère des incidents des 12 mois précédant l'enquête ne diffère pas de façon significative de celle enregistrée pour l'ensemble de l'union, alors que la violence mineure compte, au Québec, pour 66 % de la violence totale et la violence sévère, pour 34 %.

La violence déclarée par les femmes : comparaisons avec les États-Unis

Dans les enquêtes réalisées aux États-Unis, Straus a employé la CTS pour mesurer à la fois la violence infligée par le répondant aux autres membres de la famille de même que la violence qu'il a subie de leur part. En général, Straus n'a publié que les résultats portant sur la violence des femmes et des hommes à l'endroit de leur conjoint ou conjointe. Les résultats de l'EVEF, présentés dans les sections précédentes, peuvent ne pas être tout à fait comparables aux résultats de l'enquête américaine de 1985, car les taux d'incidence de la violence envers les femmes aux États-Unis résultent des réponses qu'ont donné les hommes à titre d'agresseurs.

Les statistiques publiées par Straus ont été critiquées en invoquant le fait que les hommes pouvaient avoir tendance à sous-déclarer la violence infligée à leur conjointe. Aussi, Straus a-t-il publié de nouvelles données indiquant à la fois la violence infligée par les répondantes à leur conjoint (incidence de 124 ‰) et la violence subie par les répondantes de la part de ce conjoint (incidence de 122 ‰) en 1985.

Straus a aussi présenté les taux de violence mineure et de violence sévère en se basant uniquement sur les indications des répondantes : l'incidence de la violence mineure infligée par les femmes atteignait 78 ‰ en 1985 et celle subie par elles, 72 ‰. Dans le cas de la violence grave, les taux respectifs étaient de 46 ‰ pour les agressions par les épouses et de 50 ‰ pour les agressions par les conjoints. Les réponses fournies par les femmes indiquent de plus qu'elles ont initié l'attaque dans 53,1 % des cas, contre 42,3 % des cas pour leurs partenaires; les répondantes n'ont pu préciser qui avait pris l'initiative de l'agression dans 3,1 % des cas (Gelles et Loseke,

1993, pp. 74-75). L'écart entre les taux d'incidence de la violence conjugale au Québec et aux États-Unis s'avère tout aussi considérable, que l'on se réfère au taux américain résultant des réponses fournies par les femmes ou par les hommes. Les parts respectives de la violence mineure et de la violence grave sont cependant du même ordre que celles que l'on retrouve au Québec.

L'intérêt des résultats obtenus par Straus réside dans la convergence des taux d'incidence estimés en se basant uniquement sur les réponses des femmes (122 ‰) avec ceux mesurés à partir des réponses des hommes (113 ‰); une telle convergence constitue une indication de la validité de la mise en situation et de la méthodologie employée.

À défaut d'avoir constitué un échantillon masculin, l'enquête canadienne sur la violence envers les femmes laisse la porte ouverte aux spéculations à l'effet que les résultats obtenus peuvent découler de perceptions spécifiques à l'échantillon féminin en réponse à la mise en situation. De même, il aurait été intéressant de demander aux répondantes de spécifier à la fois la violence infligée et celle subie dans le cours de leur union, ainsi que de savoir comment l'agression a débuté et si elle était mutuelle. L'EVEF ne permet donc pas de considérer autant d'éléments contextuels de l'occurrence de la violence conjugale que les enquêtes de Straus, ce qui limite les analyses auxquelles on peut procéder.

L'incidence et la prévalence de la violence de la part d'ex-conjoints

Le recours le plus général dont disposent les femmes pour faire cesser la violence conjugale consiste à mettre un terme à la relation avec le conjoint violent. Au cours de l'année précédant l'enquête, des femmes ont subi de la violence de la part d'ex-conjoints avec qui elles ont cessé de vivre au cours de cette année ou avec qui elles avaient cessé de vivre antérieurement, mais qui ont continué au cours de la dernière année d'exercer leur violence à leur égard. Quelle est alors l'incidence totale de la violence à l'endroit des femmes au cours de la dernière année ?

Sur la base de l'Enquête sur la violence envers les femmes, on peut estimer à environ 28 400 le nombre des femmes qui, au Québec, ont été victimes, au cours des 12 mois précédents, de violence de la part de conjoints avec lesquels la vie commune avait pris fin au moment de l'enquête (tableau 9). Ce sont donc environ 29 femmes sur 1 000 parmi les 958 200 femmes qui ont fait mention d'un ex-conjoint au moment de l'enquête, qui ont été victimes de violence de la part d'un ex-conjoint en 1993. Dans le cas du Canada, ce nombre atteignait environ 113 600 femmes, pour un taux de 30 femmes pour 1 000.

Il peut arriver que la rupture d'une union soit suivie d'incidents de violence de la part de l'ex-conjoint. Au Québec, au cours des 12 mois antérieurs à l'enquête, environ 10 000 femmes ont été victimes d'incidents de violence de la part d'un ex-conjoint après la rupture de l'union; il s'agit d'environ 35 % du nombre total de femmes victimes de violence de la part d'un ex-conjoint au cours de cette période. Au Canada, le nombre de ces cas atteint 48 100, soit environ 48 % des femmes victimes d'un ex-conjoint au cours des 12 mois précédant l'enquête.

Il est plausible de présumer que la violence, au cours de la dernière année, de la part d'ex-conjoint(s) atteint dans une grande proportion des cas des femmes dont l'union a pris fin récemment. On ne peut cependant calculer un taux d'incidence de la violence de la part d'ex-conjoints en proportion des ruptures d'unions au cours de la dernière année, car on a omis de demander aux répondantes de préciser à quand remonte la rupture de l'union avec l'ex-conjoint.

Au Québec, au cours des 12 mois antérieurs à l'enquête, on peut enfin estimer à environ 79 900 le nombre de femmes victimes de violence de la part d'un conjoint actuel ou d'un ex-conjoint, soit une incidence de 34 ‰ applicable à l'ensemble des femmes vivant avec un conjoint au moment de l'enquête ou ayant déjà eu un ex-conjoint (tableau 9). En somme, environ une femme sur 30 avec un conjoint actuel ou un ex-conjoint a été victime de violence au cours de l'année précédant l'enquête de 1993. Dans l'ensemble du Canada, le nombre correspondant de femmes atteint 311 800, soit une incidence égale à celle du Québec (34 ‰).

Le tableau 9 présente également les statistiques de la prévalence des incidents de violence de la part d'ex-conjoints au Québec et au Canada. Environ 403 000 femmes au Québec ont été au moins une fois victimes d'un incident de violence, sous une forme ou une autre, de la part d'un conjoint avec lequel elles ne vivaient plus au moment de l'enquête; le taux de prévalence de la violence totale atteint 421 pour

Tableau 9
Incidence[1] et prévalence[2] de la violence conjugale chez les femmes vivant avec un conjoint ou ayant vécu avec un ex-conjoint, nombre et taux pour 1 000 femmes, selon la situation matrimoniale, Québec et Canada, 1993

Situation matrimoniale	Québec				Canada			
	Incidence[1]		Prévalence[2]		Incidence[1]		Prévalence[2]	
	n[3]	‰	n[3]	‰	n[3]	‰	n[3]	‰
Victimes avec conjoint	**51 500**	**30**	**221 600**	**128**	**200 500**	**30**	**1 020 300**	**153**
violence mineure	...	...	146 500	85	...	...	720 700	108
violence grave	...	...	75 100	43	...	...	299 600	45
Victimes avec ex-conjoint	**28 400**	**29**	**403 000**	**414**	**113 600**	**30**	**1 780 800**	**476**
violence mineure	...	...	156 000	160	...	...	552 600	148
violence grave	...	...	247 000	254	...	...	1 228 200	329
Victimes avec conjoint actuel et/ou ex-conjoint[4]	**79 900**	**34**	**599 200**	**253**	**311 800**	**34**	**2 651 900**	**293**
violence mineure	...	...	282 800	119	...	...	1 168 400	129
violence grave	...	...	316 400	134	...	...	1 483 500	164
Femmes avec conjoint actuel	1 732 700	...	1 732 700	...	6 690 400	...	6 690 400	...
Femmes avec ex-conjoint	973 500	...	973 500	...	3 738 300	...	3 738 300	...
Femmes avec conjoint actuel et/ou ex-conjoint[5]	2 369 600	...	2 369 600	...	9 055 800	...	9 055 800	...

1. Incidents survenus au cours des 12 derniers mois avant l'enquête.
2. Incidents survenus depuis le début de l'union avec le conjoint actuel.
3. Les résultats ont été arrondis à la centaine la plus proche.
4. Le total des victimes de violence ne correspond pas avec la somme des victimes de conjoints actuels et des ex-conjoints, car certaines femmes ont été victimes de leur conjoint actuel et de leur ex-conjoint.
5. Le total des femmes ne correspond pas avec la somme des femmes avec un conjoint actuel et des femmes avec un ex-conjoint : certaines femmes avec un ex-conjoint ont également un conjoint au moment de l'enquête.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la violence conjugale envers les femmes, 1993, fichier de microdonnées.

1 000 femmes déclarant au moins un ex-conjoint. En d'autres termes, plus de 40 % des femmes qui font mention d'un ex-conjoint ont connu au moins un incident de violence, soit au moment de leur vie commune avec cet ex-conjoint ou à la suite de la rupture. Au Canada, environ 1 780 800 femmes ont rapporté au moins un incident de violence de la part d'un ex-conjoint, pour un taux de 476 sur 1 000 : presque une femme sur deux parmi celles qui ont fait mention d'un ex-conjoint.

Le tableau 9 présente enfin les taux de la prévalence totale des incidents de violence imputables soit aux conjoints actuels des répondantes, soit à leurs ex-conjoints. Le taux de prévalence totale des incidents de violence envers les femmes, depuis l'âge de 16 ans jusqu'au moment de l'enquête, atteint 253 femmes pour 1 000 au Québec; en somme, plus d'une femme sur quatre avec un conjoint actuel ou un ex-conjoint mentionne au moins un incident de violence dans le cadre d'une relation conjugale passée ou actuelle. Dans l'ensemble du Canada, la prévalence totale est un peu plus élevée et atteint 293 femmes pour 1 000.

La violence déclarée par les femmes au Québec : l'Enquête 1992-1993 de Santé Québec

L'Enquête sociale et de santé, réalisée en 1992-1993 par Santé Québec, comprenait un volet qui permettait d'évaluer l'incidence des conduites à caractère violent, à l'endroit des femmes notamment, pour la résolution des conflits dans les familles québécoises (Lavallée et al., 1996, pp. 77-134).

Ce volet de l'enquête utilise la CTS de Straus (dans sa version «R», employée dans l'enquête américaine de 1985); la mise en situation introduisant la passation de la CTS est la même que celle employée par Straus et situe les divers énoncés comme autant de conduites auxquelles le conjoint a pu avoir recours dans le contexte d'un conflit ou d'un différend avec la répondante. Il est possible que l'emploi de cette mise en situation conduise à des taux d'incidence de la violence plus élevés que ceux obtenus au moyen de l'approche adoptée par Statistique Canada dont la mise en situation préalable à l'administration de la CTS fait explicitement mention du recours à la violence par le conjoint.

Le sous-échantillon pour le volet portant sur les conduites à caractère violent à l'endroit des conjointes s'adressait uniquement aux femmes de 18 à 64 ans, qui vivaient au moment de l'enquête avec un conjoint, qu'elles soient mariées ou en union de fait, ou aux femmes séparées ou divorcées qui avaient eu des contacts avec leurs ex-conjoints au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête. Ces critères de sélection devraient contribuer à augmenter les taux d'incidence, parce que l'incidence de la violence conjugale diminue avec la durée de l'union ou l'âge des répondantes. Dans le cas des ex-conjoints, on retire également du dénominateur toutes les femmes qui n'ont pas eu de contacts avec leurs ex-conjoints au cours des 12 derniers mois et qui n'ont donc pas subi de violence de sa part au cours de cette période. Cette sélection des seuls cas où les ex-conjoints sont entrés en contact avec la répondante a sans doute pour effet de hausser le taux d'incidence de la violence.

L'échantillon des femmes qui ont complété le questionnaire sur la résolution de conflits (CTS) n'est pas représentatif de la population des femmes du Québec. En conséquence, les taux d'incidence obtenus ne sont valides que pour le groupe des 1 823 femmes qui ont répondu au questionnaire et ne peuvent être inférés à l'ensemble de la population (Lavallée et al., 1996, pp. 92 et 96).

Au total, 60 femmes sur 1 000 (ou 6 % des femmes), âgées de 18 à 64 ans, vivant avec un conjoint au moment de l'enquête ou ayant un ex-conjoint avec qui elles sont entrées en contact au cours des 12 mois précédant l'enquête, ont été victimes d'au moins un incident de violence de la part de ce conjoint ou ex-conjoint au cours de l'année qui a précédé l'enquête. Comme il fallait s'y attendre, ce taux est supérieur au taux de 34 ‰ obtenu dans le cadre de l'EVEF pour l'ensemble des femmes du Québec vivant avec un conjoint au moment de l'enquête ou ayant déjà eu un ex-conjoint. Le taux de violence grave obtenu par l'enquête de Santé Québec s'élève à 18 ‰; par conséquent, le taux des femmes qui ont été l'objet d'incidents circonscrits à la violence mineure atteignait 42 ‰. En d'autres termes, environ 70 % des femmes victimes de violence conjugale ont été l'objet d'un ou plusieurs incidents ne dépassant pas la violence mineure, alors que 30 % des victimes ont subi au moins une fois un incident ayant atteint le niveau de la violence grave. Ces pourcentages sont conformes aux proportions approximatives établies à partir de l'EVEF.

LE CONTEXTE ET LES SUITES DE LA VIOLENCE PHYSIQUE

Un mystère persistant entoure le phénomène de la violence conjugale. Les agressions commises dans le cadre de l'intimité conjugale ont acquis la réputation d'être soumises à une implacable loi du silence que peu de femmes se risquent à enfreindre. Dans quelle mesure les femmes victimes de violence sont-elles condamnées à dissimuler à leur entourage les sévices qu'elles subissent ? Dans quelle proportion ces femmes demandent-elles l'aide de la police ? Pourquoi n'ont-elles pas davantage recours à une telle aide pour mettre un terme à la violence ? Autant de questions préoccupantes pour une opinion publique inquiétée par la perspective de laisser autant de victimes sans défense à la merci de leurs agresseurs.

L'emploi d'un instrument comme la CTS pour identifier les actes de violence nécessite le recours à une série de questions additionnelles pour mieux cerner le contexte et les suites des incidents de violence. L'Enquête sur la violence envers les femmes a donc demandé aux femmes victimes d'incidents de violence de la part de leur conjoint de compléter un rapport de violence conjugale (section W du questionnaire de l'EVEF) sur l'incident survenu, s'il y en avait un seul, ou sur l'ensemble des incidents (s'il y en avait plusieurs) commis soit par le conjoint actuel ou par l'ex-conjoint. Cette section de l'enquête nous permet d'apporter des précisions sur certains éléments du contexte dans lequel survient la violence conjugale. La taille réduite de l'échantillon et la forme particulière de la pondération employée pour les variables recueillies dans le rapport de violence conjugale ne permettent généralement pas de publier les statistiques d'incidence pour le Québec.

La discussion de l'incident avec des proches

Dans l'ensemble du Canada, environ 75 % des femmes victimes de violence de la part de leur conjoint au cours des 12 mois antérieurs à l'enquête ont parlé de ces actes de violence avec soit un membre de la famille, un ami ou un voisin, un médecin, un prêtre ou un pasteur, etc. (tableau 10); près de 22 % des victimes n'en avaient parlé avec aucun de leurs familiers. Le rapport de violence conjugale n'a pas demandé aux victimes qui se sont abstenues de discuter de l'incident avec quelqu'un de leur entourage, pourquoi elles ne s'étaient pas confiées à aucun de leurs proches. Par contre 74 % d'entre elles jugeaient que l'incident avait été trop mineur pour le signaler à la police et 43 % de ces femmes n'avaient pas fait appel à un service d'aide (maison de refuge ou de transition, centre d'aide aux femmes, service d'écoute téléphonique, etc.) parce qu'elles ne voulaient d'aucune aide.

La proportion des victimes qui se sont confiées à quelqu'un est moins élevée si l'on prend en considération la durée complète de la vie commune : 62 % des victimes au Canada ont parlé de l'incident avec des personnes de leur entourage contre 61 % au Québec. Le recours à un confident varie selon le degré de gravité de la violence : dans le cas du Canada, 69 % des victimes de violence grave se sont confiées, contre 58 % des victimes de violence légère; par contre au Québec, les victimes de violence légère et de violence sévère au cours de leur union ont fait part de l'incident à leur entourage dans des proportions respectives de 61 et 62 %. Dans le cas du Québec et du Canada, environ 37 % des femmes victimes de violence de la part de leur conjoint actuel au moins une fois depuis le début de leur union n'en avaient jamais parlé avec une personne de leur entourage. Dans l'ensemble du Canada, environ 77 % de ces répondantes avaient été victimes de violence mineure, 78 % d'entre elles trouvaient que l'incident avait été trop mineur pour en parler à la police et 51 % n'avaient pas fait appel à un service d'aide parce qu'elles ne voulaient pas d'aide.

La proportion de femmes qui discutent d'un incident de violence conjugale avec un proche ou quelqu'un de leur entourage apparaît relativement élevée si on la compare avec le comportement adopté suite à un crime avec violence : «dans l'ensemble, l'ESG de 1993 révèle que dans 27 % des crimes de violence, les victimes ont parlé de leur expérience à quelqu'un, par exemple un membre de la famille, un ami ou un organisme de secours ou d'aide aux victimes ou une autre personne, qu'elles aient ou non signalé l'incident à la police. Dans 41 % des cas où les femmes étaient victimes de violence, elles ont cherché un soutien auprès de quelqu'un, contre seulement 11 % des cas où les hommes étaient les victimes... Dans les cas où les victimes ont cherché de l'aide... et où les victimes d'actes de violence étaient des femmes, 37 % ont fait appel à un membre de la famille, 26 % à des amis et 25 % à un organisme d'aide ou de secours aux victimes» (Kong et Rodgers, 1995, p. 13).

Tableau 10
Suite des incidents de violence conjugale chez les femmes vivant avec un conjoint au moment de l'enquête, nombre et proportion des victimes de violence, Québec et Canada, 1993

Suite des incidents de violence		Québec			Canada			
		Prévalence[1]			Prévalence[1]			Incidence[2]
		Violence mineure	Violence grave	Total	Violence mineure	Violence grave	Total	Total
Femmes victimes de violence conjugale	**n[3]**	**147 200**	**74 400**	**221 600**	**711 700**	**308 600**	**1 020 300**	**177 000**
Parler avec famille/ amis/docteur/prêtre	n[3]	90 400	45 700	136 100	414 100	213 200	627 300	132 100
Séquelles physiques	n[3]	20 400	29 600	50 000	81 000	174 300	255 300	51 600
Bleus ou marques	n[3]	20 400	22 000	42 400	71 600	150 900	222 500	46 100
Coupures/égratignures/brûlures	n[3]	--	--	--	--	55 600	63 500	21 500
Blessures graves	n[3]	--	--	--	--	53 900	69 500	--
Visite chez docteur/infirmière	n[3]	--	--	27 900	--	67 800	86 900	--
Sentiment de crainte pour sa vie	n[3]	--	--	33 300	29 600	107 600	137 200	29 800
En pourcentage des femmes victimes de violence conjugale								
Parler avec famille/ amis/docteur/prêtre	%	61	62	61	58	69	62	75
Séquelles physiques	%	14	40	23	11	56	25	29
Bleus ou marques	%	14	30	19	10	49	22	26
Coupures/égratignures/brûlures	%	--	--	--	--	18	6	12
Blessures graves	%	--	--	--	--	17	7	--
Visite chez docteur/infirmière	%	--	--	13	--	22	9	--
Sentiment de crainte pour sa vie	%	--	--	15	4	35	13	17
Taux pour 1 000 femmes vivant avec un conjoint								
Parler avec famille/ amis/docteur/prêtre	‰	52	26	79	62	32	94	20
Séquelles physiques	‰	12	17	29	12	26	38	8
Bleus ou marques	‰	12	13	24	11	23	33	7
Coupures/égratignures/ brûlures	‰	--	--	--	--	8	9	3
Blessures graves	‰	--	--	--	--	8	10	--
Visite chez docteur/infirmière	‰	--	--	16	--	10	13	--
Sentiment de crainte pour sa vie	‰	--	--	19	4	16	21	4
Femmes vivant avec conjoint	n[3]	1 732 700	1 732 700	1 732 700	6 690 400	6 690 400	6 690 400	6 690 400

1. Incidents survenus depuis le début de l'union avec le conjoint actuel.
2. Incidents survenus au cours des 12 derniers mois avant l'enquête.
3. Les résultats ont été arrondis à la centaine la plus proche.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la violence envers les femmes, 1993, fichier de microdonnées.

Les séquelles physiques et les blessures dues à la violence conjugale

Un des critères employés par Straus pour distinguer les agressions physiques mineures de la violence grave est le risque plus élevé de blessures associé aux actes qui appartiennent à cette dernière catégorie.

Au Québec, environ 50 000 femmes, soit une proportion de 23 % des femmes victimes de violence de la part de leur conjoint actuel au cours de leur union, mentionnent avoir souffert de séquelles physiques à la suite d'un incident de violence conjugale; dans l'ensemble du Canada, le nombre correspondant atteint 255 300 femmes, soit une proportion de 25 % des femmes victimes de violence de la part de leur conjoint actuel. La violence grave entraîne des séquelles physiques beaucoup plus fréquemment que la violence mineure (tableau 10). Dans l'ensemble du Canada, environ 56 % des répondantes victimes de violence sévère au cours de l'union avec leur conjoint actuel mentionnent avoir subi des séquelles physiques consécutives aux agressions subies, contre 11 % pour les victimes de violence légère.

Au Canada, parmi les victimes de violence grave au cours de l'union avec le conjoint actuel, 49 % ont eu des bleus ou des marques; 18 % font mention de coupures, d'égratignures ou de brûlures; et 17 % font état de blessures graves, pouvant inclure des fractures, des lésions internes, des fausses couches ou d'autres blessures non identifiées. Les pourcentages correspondant pour les incidents de violence mineure survenus au cours des 12 derniers mois ne dépassent pas 10 % dans aucun cas.

Au Canada, chez l'ensemble des femmes vivant avec un conjoint au moment de l'enquête, on peut estimer qu'au cours de leur vie commune avec celui-ci, environ 26 femmes sur 1 000 ont subi des séquelles physiques à la suite de violence conjugale : 23 femmes sur 1 000 ont eu des bleus ou des marques, 8 femmes sur 1 000 ont subi des coupures, des égratignures ou des brûlures, et 8 femmes sur 1 000 ont subi des blessures graves telles que des fractures, des lésions internes ou même des fausses couches. Environ 10 femmes sur 1 000, chez les femmes vivant avec un conjoint au moment de l'enquête, ont dû effectuer une visite chez un médecin ou une infirmière suite à un incident de violence conjugale. Environ 22 % des femmes victimes de violence sévère ont effectué une telle consultation; chez les répondantes victimes de violence mineure, la proportion est d'environ 3 %.

Aux États-Unis, Straus estime que 3,7 femmes sur 1 000 vivant avec un conjoint au moment de l'enquête de 1985 ont subi des blessures suite à une agression de la part de leur conjoint; ce taux est de 0,6 homme pour 1 000 dans le cas d'agressions infligées par leur conjointe (Gelles and Loseke, 1994, pp. 69-70). D'une autre façon, Straus et Stets soulignent que trois pour cent des 336 femmes agressées et 0,4 % des 264 hommes agressés identifiés dans leur enquête ont vu un médecin à la suite d'un incident de violence. Aucune des 199 femmes et moins de 0,1 % (sic) des 169 hommes victimes de violence mineure ont eu besoin d'assistance médicale. Dans le cas des agressions graves, 7,3 % des femmes et 1,0 % des hommes ont eu besoin de soins médicaux (Straus et Gelles, 1990, p. 157). Straus en conclut que les risques de nécessiter de tels soins sont plus grands pour les femmes victimes de violence grave que pour les hommes victimes d'une violence comparable.

Le sentiment de crainte pour sa vie augmente avec la gravité de la violence exercée (tableau 10). Au Canada, au cours de leur vie commune avec leur conjoint actuel, environ 4,1 % (29 600) des femmes victimes de violence mineure ont eu à un moment ou l'autre l'impression que leur vie se trouvait en danger; 35,9 % (107 600) des femmes victimes de violence grave ont éprouvé un sentiment de crainte pour leur vie à un moment ou l'autre au cours de leur union. Au Canada, environ 21 femmes sur 1 000 ont déjà craint pour leur vie dans le cours de la vie commune avec leur conjoint actuel; au Québec, la prévalence d'une telle crainte se situe à 19 ‰.

La violence conjugale signalée à la police

Les agressions physiques commises dans le cadre de la vie conjugale constituent des infractions au *Code criminel* canadien; les divers paliers de gouvernement ont adopté des politiques pour inciter les services policiers et judiciaires à intervenir avec fermeté dans le cas de telles agressions, à arrêter les agresseurs et à entreprendre des poursuites contre ceux-ci.

En règle générale, l'intervention de la police se produit à la suite du signalement d'un incident de violence par la victime ou par un proche aux services policiers. Si l'on veut comparer les incidents signalés à la police avec les statistiques compilées par les services policiers, il faut tenir compte du fait que les signalements de tels incidents ne sont pas seulement le fait des répondantes vivant avec leur conjoint au moment de l'enquête. Pour cette raison, nous avons tenu compte de tous les incidents de violence, autant de la part d'un ex-conjoint avec qui la répondante ne vivait pas au moment de l'enquête que de la part d'un conjoint avec qui elle vivait à ce moment.

Il faut ici signaler une particularité de la méthode de pondération employée par Statistique Canada pour procéder à l'estimation des statistiques relatives aux variables provenant du rapport de violence conjugale. Cette pondération tient compte du nombre d'unions conjugales avec violence qu'ont eu les répondantes depuis l'âge de 16 ans, si bien que le résultat ne mesure pas le nombre de femmes victimes de violence, mais bien le nombre d'agresseurs auxquels ont été confrontées les victimes de tels actes (une même femme pouvant avoir été victime de plusieurs agresseurs). Cependant, sur un plan agrégé, une telle estimation ne peut constituer non plus un indicateur du nombre de conjoints violents (dès que l'on considère les agressions de la part de conjoints actuels et d'ex-conjoints, il faut tenir compte de la possibilité qu'un même homme ait pu agresser plusieurs femmes différentes dans le cadre de plusieurs unions éphémères); le nombre d'hommes violents ne peut être estimé que par une enquête auprès d'un échantillon masculin[1]. Il faut donc interpréter les résultats présentés dans cette section comme le nombre ou la proportion des unions avec violence rapportées par les femmes.

1. L'Enquête sur la violence envers les femmes permet d'estimer le nombre de victimes, ainsi que le nombre d'agresseurs correspondant, uniquement si l'on s'en tient à la partie de l'échantillon formée des femmes vivant avec leur conjoint au moment de l'enquête. Cependant, dès que l'on ajoute les femmes qui ont été victimes d'ex-conjoints, les statistiques obtenues ne permettent que d'inférer le nombre ou la proportion de victimes de violence conjugale, mais non le nombre d'agresseurs.

   Il serait risqué d'avancer, par exemple, que le nombre d'agresseurs est égal au nombre de femmes victimes de violence de la part d'un conjoint actuel ou d'un ex-conjoint. Une telle conclusion ignorerait la possibilité d'un biais systématique faisant en sorte que les mêmes hommes violents ont une plus grande probabilité d'être signalés par diverses répondantes (ce peut être 2, 3 ou 4 femmes différentes) que les hommes non violents. En conséquence, il existe un risque constant de biais quand on emploie une telle enquête pour mesurer les comportements et les caractéristiques des conjoints actuels et des ex-conjoints en même temps.

Au cours des 12 mois précédant l'enquête, 103 100 cas de violence conjugale ont été signalés à la police dans l'ensemble du Canada, soit environ 25 % des unions où est survenu au moins un incident violent (tableau 11). Normalement, le nombre de cas signalés aux services policiers au Québec ne devrait pas être publié : l'estimation obtenue situe ce nombre à environ 16 300 cas et le coefficient de variation associé à cette statistique est très élevé (environ 69 % selon une table de coefficients établis par Statistique Canada). Avec une telle estimation, accompagnée d'un coefficient de 69 %, le nombre réel des cas signalés aux services policiers est compris entre des bornes égales à (16 300 +/- 17 995), si l'on accepte une marge d'erreur de 10 %. Le nombre réel est susceptible d'excéder ces bornes une fois sur dix, en moyenne.

Il s'agit donc d'une estimation vraiment imprécise; dans ce cas particulier, nous connaissons cependant de façon exacte le paramètre à estimer, puisque le ministère de la Sécurité publique du Québec compile à chaque année le nombre de cas de violence conjugale envers les femmes signalés aux divers services policiers au Québec. En 1993, ce nombre était de 11 964, provenant de Services policiers desservant 92 % de la population du Québec (ministère de la Sécurité publique, 1994).

Par ailleurs, dans l'ensemble du Canada, la police a été informée dans une proportion de 25 % des relations où est survenu au moins un incident de violence au cours de la vie commune avec un conjoint actuel ou un ex-conjoint. La majorité des cas signalés aux services policiers proviennent de couples qui ont connu au moins un incident de violence grave; 8 % des unions avec des incidents de violence mineure uniquement ont fait l'objet d'un signalement à la police au Canada, contre 39 % des couples ayant vécu au moins un incident de violence grave au cours de leur vie commune. Au Québec, les proportions portant sur l'ensemble de l'union (d'une fiabilité moins élevée cependant que les statistiques établies pour l'ensemble du Canada) sont respectivement de 14 % des couples avec violence mineure seulement et 33 % des unions avec au moins un incident de violence grave, pour constituer 25 % du total des couples éprouvés par l'occurrence de la violence conjugale.

La proportion des unions ayant connu des incidents de violence conjugale de la part du conjoint qui est rapportée aux services policiers est comparable à la proportion des crimes avec violence qui font l'objet d'un signalement. Selon l'Enquête sociale générale de 1993, pour l'ensemble des crimes avec violence au Canada, les femmes ont signalé à la police 25 % des crimes avec violence qu'elles ont subis, soit un pourcentage moins élevé que celui des crimes signalés par les hommes, lequel atteint 31 % (Kong et Rodgers, 1995, p. 5).

Les différences de comportement notées dans le signalement à la police de la violence mineure et de la violence grave s'étendent à l'ensemble des agressions criminelles. Selon Rebecca Kong et Karen Rodgers, «la gravité du crime intervient aussi dans la décision de la victime de prévenir ou non la police. Elle se mesure souvent par les blessures corporelles infligées à la victime, la menace d'utilisation ou l'utilisation d'une arme ou l'incapacité de la victime d'accomplir ses activités quotidiennes par la suite de l'incident. Selon l'ESG de 1993, près de quatre victimes sur dix ayant reçu des blessures lors de l'incident ont communiqué avec la police, contre près du quart

Tableau 11
Signalement de la violence aux services policiers et raisons du non signalement chez les femmes vivant avec un conjoint au moment de l'enquête ou celles ayant eu un ex-conjoint, en nombre et en proportion des relations avec violence conjugale, Québec et Canada, 1993

Signalement et raisons du non signalement		Québec			Canada			
		Prévalence[1]			Prévalence[1]			Incidence[2]
		Violence mineure	Violence grave	Total	Violence mineure	Violence grave	Total	Total
Nombre de relations avec violence conjugale	**n[3]**	**278 500**	**346 100**	**624 600**	**1 162 200**	**1 638 900**	**2 801 100**	**404 900**
Police informée de l'incident	n[3]	39 100	112 400	151 400	90 500	636 000	726 500	103 100
Sentiment de crainte pour sa vie	n[3]	38 700	156 900	195 600	87 900	856 400	944 200	145 800
Raisons du non signalement	n[3]							
- Incident trop mineur	n[3]	173 700	60 600	234 300	771 900	296 700	1 068 600	169 000
- Peur du mari/conjoint	n[3]	--	56 200	63 700	--	160 000	175 000	26 400
- Ne voulait pas l'intervention de la police	n[3]	31 100	52 700	83 800	174 400	295 900	470 200	63 400
- Pas de confiance aux policiers	n[3]	22 500	24 900	47 400	52 000	118 800	170 800	--
- Ne pas ébruiter l'affaire/ honte, gêne	n[3]	2 600	60 100	62 700	62 400	237 300	137 200	29 800
En proportion du nombre de relations avec violence conjugale								
Police informée de l'incident	%	14	32	24	8	39	26	25
Sentiment de crainte pour sa vie	%	14	45	31	8	52	34	36
En proportion du nombre de relations avec violence où la police n'a pas été informée								
Relations où la policie n'a pas été informée	n[3]	239 500	233 700	473 200	1 071 700	1 002 900	2 074 500	301 800
Raisons du non signalement								
- Incident trop mineur	%	73	26	50	72	30	52	56
- Peur du mari/conjoint	%	3	24	13	--	16	8	9
- Ne voulait pas l'intervention de la police	%	13	23	18	16	30	23	21
- Pas de confiance aux policiers	%	9	11	10	5	12	8	--
- Ne pas ébruiter l'affaire/ honte, gêne	%	--	26	13	6	24	7	10
Taux pour 1 000 femmes avec conjoint actuel ou ex-conjoint								
Police informée de l'incident	‰	16	47	64	10	70	80	11
Sentiment de crainte pour sa vie	‰	16	66	83	10	95	104	16
Raisons du non signalement	‰							
- Incident trop mineur	‰	73	26	99	85	33	118	19
- Peur du mari/conjoint	‰	--	24	27	--	18	19	3
- Ne voulait pas l'intervention de la police	‰	13	22	35	19	33	52	7
- Pas de confiance aux policiers	‰	9	11	20	6	13	19	--
- Ne pas ébruiter l'affaire/ honte, gêne	‰	--	25	26	7	26	15	3
Femmes avec conjoint actuel et/ou ex-conjoint	n[3]	2 369 600	2 369 600	2 369 600	9 055 800	9 055 800	9 055 800	9 055 800

1. Incidents survenus depuis le début de l'union avec le conjoint actuel.
2. Incidents survenus au cours des 12 derniers mois avant l'enquête.
3. Les résultats ont été arrondis à la centaine la plus proche.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la violence envers les femmes, 1993, fichier de microdonnées.

des victimes n'ayant pas été blessées» (Kong et Rodgers, 1995, p. 7). Les pourcentages mentionnés par ces deux auteures s'appliquent aux incidents de vols qualifiés et de voies de fait.

La nature des liens entre la victime et l'agresseur occasionne aussi des différences de comportement des hommes et des femmes en matière de signalement des infractions criminelles aux autorités policières : «conformément aux résultats des recherches précédentes, l'ESG de 1993 montre que les crimes commis par des inconnus sont plus susceptibles d'être signalés à la police (35 % par les hommes et 30 % par les femmes) que les crimes commis par des contrevenants connus (26 % par les hommes et 25 % par les femmes)... S'il s'agissait d'une personne connue, dans le cas des femmes, les actes étaient le plus souvent signalés à la police si le contrevenant était un parent (38 %, le mot parent comprend : conjoint actuel ou précédent, fils, fille, père, mère et autres membres de la famille), plutôt qu'une connaissance (16 %)» (Kong et Rodgers, 1995, pp. 9-10).

Aux États-Unis, Straus et Gelles constatent que 6,7 % des agressions commises par les conjoints sont signalées à la police; la proportion est de 3,2 % pour la violence mineure et de 14,4 % pour les agressions graves (Straus and Gelles, 1990, pp. 477-478).

Les raisons du non signalement de la violence conjugale

L'Enquête sur la violence envers les femmes a demandé aux répondantes de préciser les raisons du non signalement des incidents de violence à la police. La fréquence des raisons invoquées varie selon qu'il s'agit de violence mineure ou sévère. Le dénominateur employé pour établir ces proportions est le nombre de couples dont la violence conjugale n'a pas été signalée à la police.

Dans l'ensemble du Canada, en ce qui concerne la violence mineure depuis le début de la relation avec un conjoint ou un ex-conjoint, 72 % des agressions (ou des couples impliquant un agresseur) étaient considérées comme des incidents pas assez importants pour faire appel à une intervention de la police (tableau 11). Dans 16 % des cas, les conjointes ne désiraient pas d'intervention de la police (incluant 8 % qui ont mentionné de leur propre initiative qu'elles ne voulaient pas d'aide). La proportion des couples dont la répondante s'est abstenue de signaler la violence mineure par peur du mari/conjoint est trop infime pour être publiée.

Dans le cas de la violence grave, environ 30 % des cas d'agression qui n'ont pas été déclarés à la police sont demeurés cachés parce que les répondantes ont jugé l'incident pas assez important pour justifier un signalement à la police; dans 30 % des cas également, les répondantes ne voulaient pas d'intervention des services policiers (la répondante ne voulait pas avoir affaire à la police, ne voulait pas que son conjoint soit arrêté, ne voulait aucune aide ou toute autre raison), incluant 11 % qui ont mentionné spontanément ne pas vouloir d'aide. Dans 16 % des cas, les répondantes n'ont pas signalé l'incident aux services policiers par peur du conjoint, alors que dans 24 % des cas leur abstention était motivée par leur désir de ne par ébruiter l'affaire, par honte ou par gêne.

Les statistiques de prévalence établies pour le Québec sont en général du même ordre que les statistiques obtenues pour l'ensemble du Canada; elles doivent être interprétées avec prudence, car leur coefficient de variation est plus élevé que celui applicable à l'ensemble du Canada.

En ce qui concerne les crimes de violence subis par les femmes au cours des 12 mois précédant l'Enquête sociale générale de 1993, Rebecca Kong et Karen Rodgers de Statistique Canada ont établi que les répondantes pouvaient donner plus d'une raison pour avoir omis d'informer la police, mais les principales causes étaient les suivantes: l'incident avait été réglé sans l'intervention de la police (32 %), l'incident n'était pas assez grave à leurs yeux (12 %), l'incident était relié à une question personnelle (14 %). La crainte de représailles a été invoquée dans 13 % des crimes avec violence non signalés à la police (Kong et Rodgers, 1995, p. 6).

CONCLUSION

Cette étude spéciale sur le phénomène de la violence conjugale a révélé de grandes similitudes entre le Québec et l'ensemble du Canada dans l'incidence et la prévalence de la violence conjugale; elle a par ailleurs mis en évidence un écart considérable entre les résultats observés au Québec et au Canada, d'une part, et ceux relevés aux États-Unis, d'autre part. Même si un tel écart correspond aux différences observées dans les taux des crimes avec violence, on ne peut exclure la possibilité qu'il découle de variantes dans les méthodologies employées.

Il ressort une différence marquée dans les attitudes et les comportement des femmes selon qu'elles sont victimes de violence grave ou de violence mineure. Les suites des agressions varient également en fonction de la gravité de la violence, si l'on prend en considération les séquelles physiques ou les blessures, la décision de signaler l'agression à la police ou la nécessité de recourir à l'assistance médicale.

La violence conjugale constitue un phénomène dont il faut comprendre la genèse, le dénouement et les suites. Cette étude s'en est tenue à divers indicateurs susceptibles de prendre la mesure de la violence conjugale. Une analyse plus complète permettrait d'évaluer jusqu'à quel point divers facteurs tels la violence subie dans l'enfance, la violence entre parents observée dans l'enfance, l'abus d'alcool ou de drogues, la précarité économique (chômage et bas revenus), la scolarité, l'âge, etc. peuvent être associés à l'occurrence de la violence conjugale.

Même si elle permet de faire progresser les connaissances sur le phénomène de la violence conjugale, l'Enquête sur la violence envers les femmes (EVEF) ne permet d'esquisser qu'une partie de cette réalité. Elle laisse dans l'ombre tous les aspects de l'interaction et de la dynamique entre les conjoints (incluant leurs perceptions respectives) qui peuvent augmenter ou contribuer à réduire les chances de l'occurrence de cette violence (Gartner, 1993, pp. 318-319). Il faudra réaliser des enquêtes plus complètes si l'on veut parvenir à lever la part d'inconnu qui subsiste.

RÉFÉRENCES

BRINKERHOFF, Merlin B., et Eugen LUPRI, 1988, «Interspousal Violence», *Canadian Journal of Sociology*, vol. 13, nº 4, pp. 407-431.

CANTOS, Arthur L., Peter H. NEIDIG et Daniel K. O'LEARY, 1993, «Men and Women's Attributions of Blame for Domestic Violence», *Journal of Family Violence*, vol. 8, nº 4, pp. 289-302.

CANTOS, Arthur L., Peter H. NEIDIG et Daniel K. O'LEARY, 1994, «Injuries of Women and Men in a Treatment Program for Domestic Violence», *Journal of Family Violence*, vol. 9, nº 2, pp. 113-124.

Centre canadien de la statistique juridique, 1994, *La violence familiale au Canada*, Statistique Canada, Ottawa, 125 p.

CLARKSON, May, 1994, *La violence familiale : une approche systémique*, collection Études et analyses, nº 23, ministère de la Santé et des Services sociaux, 83 p.

DUMONT, Fernand, Simon LANGLOIS et Yves MARTIN, 1994, *Traité des problèmes sociaux*, Institut québécois de recherche sur la culture, 1 164 p.

DURAND, Claire, 1995, «Violence envers les femmes : questions méthodologiques», *Violence envers les femmes : la controverse des chiffres*, publié sous la direction de M. Rinfret-Raynor, F. Ouellet, S. Cantin et C. Hamel, Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes, Collection Réflexions, nº 2, pp. 71-80.

FEKETE, John, 1994, *Moral Panic : Biopolitics Rising*, Robert Davies Publishing, Montréal-Toronto, 383 p.

GARTNER, Rosemary, 1993, «Studying Woman Abuse : A Comment on Dekeseredy and Kelly», *Canadian Journal of Sociology*, vol. 18, nº 3, pp. 313-320.

GARTNER, Rosemary et Anthony N. DOOB, 1994, «Tendances en matière de victimisation : 1988-1993», *Juristat* (85-002), vol. 14, nº 13, 19 p.

GELLES, Richard J., 1980, «Violence in the Family : A Review of the Research in the Seventies», *Journal of Marriage and the Family*, vol. 42, nº 4, Novembre, pp. 874-885.

GELLES, Richard J. et Jon R. CONTE, 1990, «Domestic Violence and Sexual Abuse of Children : A Review of Research in the Eighties», *Journal of Marriage and the Family*, vol. 52, nº 4, pp. 1045-1058.

GELLES, Richard J. et Donileen R. LOSEKE, 1993, *Current Controversies on Family Violence*, Newbury Park, California, Sage Publications, 385 p.

JOHNSON, Holly, 1988, «Les crimes de violence», *Tendances sociales canadiennes*, Cat 11-008F, Été, nº 9, Statistique Canada, pp. 25-29.

JOHNSON, Holly, 1990, «La violence conjugale contre les femmes», *Juristat* (85-002), vol. 10, nº 7, Statistique Canada, 7 p.

JOHNSON, Holly et Vincent SACCO, 1995, «Focus on the Violence Against Women Survey», *Canadian Journal of Criminology*, vol. 37, nº 3, pp. 281-484.

KENNEDY, Leslie et Donald G. DUTTON, 1989, «The Incidence of Wife Assault in Alberta», *Canadian Journal of Behavioral Science*, vol. 21, pp. 40-54.

KONG, Rebecca et Karen RODGERS, 1995, «Le recours à la police et aux services sociaux par les victimes», *Juristat* (85-002), vol. 15, nº 6, 17 p.

LAVALLÉE, Claudette, May CLARKSON et Lucie CHÉNARD (sous la direction de), 1996, *Conduites à caractère violent dans la résolution de conflits entre proches*, monographie n° 2, Enquête sociale et de santé 1992-1993, Montréal, ministère de la Santé et des Services sociaux, Gouvernement du Québec, 171 p.

LEMIEUX, Denise, 1994, «La violence conjugale» *Traité des problèmes sociaux*, publié sous la direction de F. Dumont, S. Langlois et Y. Martin, Institut québécois de recherche sur la culture, Québec, pp. 337-361.

MACLEOD, Linda et Andrée CADIEUX, 1980, *La femme battue au Canada : un cercle vicieux*, Ottawa, ministère des Approvisionnements et Services du Canada, 72 p.

Ministère des Affaires sociales du Québec, 1985, *Une politique d'aide aux femmes violentées*, Les Publications du Québec, 49 p.

MOISAN, Marie et Christiane BONFANTI, 1994, *La violence conjugale au Québec : un sombre tableau*, Conseil du statut de la femme, 93 p.

O'LEARY, Daniel K. et Ileana ARIAS, 1988, «Assessing Agreement of Reports of Spouse Abuse», dans Hotalling, G. T., David Finkelhor, John F. Kirkpatrick et Murray A. Straus, *Family Abuse and its Consequences : New Directions in Research*, Newbury Park, California, Sage Publications, pp. 218-227.

O'LEARY, Daniel K., Julian BARLING, Ileana ARIAS, Alan ROSENBAUM, Jean MALONE et Andrea TYREE, 1989, «Prevalence and Stability of Physical Agression Between Spouses : A Longitudinal Analysis», *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, vol. 57, nº 2, pp. 263-268.

O'LEARY, Daniel K., Jean MALONE et Andrea TYREE, 1994, «Physical Agression in Early Marriage : Pre-relationship and Relationship Effects», *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, vol. 62, nº 3, pp. 594-602.

PÉRON, Yves et Claude STROHMENGER, 1985, *Indices démographiques et indicateurs de santé des populations : présentation et interprétation* (82-543F), Statistique Canada, 265 p.

RENZETTI, Claire M., 1992, *Violent Betrayal : Partner Abuse in Lesbian Relationships*, Newbury Park, California, Sage Publications, 202 p.

RINFRET-RAYNOR, Maryse et Solange CANTIN, 1994a, *Violence conjugale : Recherches sur la violence faite aux femmes en milieu conjugal*, Gaëtan Morin éditeur.

RINFRET-RAYNOR, Maryse, Francine OUELLET, Solange CANTIN et Chantal HAMEL, 1994b, *Violence envers les femmes : la controverse des chiffres*, collection Réflexions, nº 2, CRI-VIFF, 125 p.

RODGERS, Karen, 1994a, «Résultats d'une enquête nationale sur l'agression contre la conjointe», *Juristat* (85-002), vol. 14, nº 9, Statistique Canada, 21 p.

RODGERS, Karen, 1994b, «La violence conjugale au Canada», *Tendances sociales canadiennes* (11-008F), Automne, Statistique Canada, pp. 3-9.

RONDEAU, Gilles, 1994, «La violence familiale», *Traité des problèmes sociaux*, publié sous la direction de F. Dumont, S. Langlois et Y. Martin, Institut québécois de recherche sur la culture, Québec, pp. 319-335.

SMITH, Michael D., 1987, «The Incidence and Prevalence of Woman Abuse in Toronto», *Violence and Victims*, vol. 2, nº 3, pp. 173-187.

SMITH, Michael D., 1994, «Enhancing the Quality of Survey Data on Violence Against Women : a Feminist Approach», *Gender and Society*, vol. 8, nº 1, pp. 109-127.

STETS, Jan E., 1990, «Verbal and Physical Agression in Marriage», *Journal of Marriage and the Family*, vol. 52, nº 2, May, pp. 501-514.

STRAUS, Murray A., 1978, «Wife Beating : How Common and Why?», *Victimology*, vol. 2, nº 3/4, pp. 443-457.

STRAUS, Murray A. et Richard J. GELLES, 1990, *Physical Violence in American Families : Risk Factors And Adaptations to Violence in 8,145 Families*, Transaction Publishers, New Brunswick, New Jersey, 622 p.

STRAUS, Murray A., Richard J. GELLES, et Suzanne STEINMETZ, 1980, *Behind Closed Doors : Violence in the American Family*, New York, Anchor Books, 288 p.

Conclusion

Depuis le début du siècle, la société québécoise s'est profondément transformée. D'abord largement rurale, elle est devenue urbanisée et industrielle, et plus ouverte sur le monde, ce qui a entraîné des bouleversements socio-économiques individuels et collectifs importants. Les Québécois ont pris possession de plusieurs grands leviers économiques. L'État a été le maître-d'oeuvre de grandes réformes, entre autres, dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la sécurité sociale.

Durant les années 60, une croissance économique soutenue a accompagné ce train de réformes. Mais la crise pétrolière du début des années 70 et les deux récessions économiques des années 80 sont venues ralentir la croissance économique. Au cours de la même période, la libéralisation des échanges s'est accentuée, entraînant la mondialisation des marchés et, ce qui devait avoir le plus de répercussions au Québec, l'ALENA, l'Accord de libre échange nord-américain. Ces transformations se sont accompagnées d'un mouvement de rationalisation qui amène les entreprises à se réorganiser pour mieux se repositionner : l'embauche est non seulement restreinte, mais des mises à pied importantes sont effectuées. Dans ce contexte, au Québec comme dans plusieurs pays industrialisés, l'État est, d'une part, de plus en plus sollicité pour maintenir la qualité de vie des personnes qui sont victimes des soubresauts économiques et, d'autre part, contraint de réduire ses dépenses pour enrayer les déficits.

Durant ce temps, les modes de vie se sont transformés : on rencontre de plus en plus de personnes seules et de familles recomposées. L'importance croissante que représentent les personnes âgées dans la population modifie les besoins, pendant que la prolongation des études, les difficultés d'intégration au marché du travail des jeunes générations et la hausse du travail rémunéré des femmes entraînent la réorganisation des comportements sociaux reliés à l'âge et au sexe. Ces phénomènes sociaux, jumelés aux difficultés économiques sur les plans individuel et collectif, sont susceptibles de générer des détresses individuelles, des tensions sociales et des modifications de comportement en ce qui concerne la consommation des biens et services. Les conditions de vie d'une grande partie de la population changent donc progressivement. Certains groupes de personnes ont un profil socio-économique caractérisé par des carences, entre autres au chapitre du soutien familial, de la formation professionnelle ou des revenus, qui les rendent plus vulnérables aux aléas de la conjoncture économique et limitent leur insertion sociale.

Les nombreuses données statistiques présentées dans ce compendium permettent de dégager les grandes lignes de l'évolution des conditions de vie des Québécois. Les comparaisons internationales et interrégionales que présentent les tableaux synthèses en annexe, favorisent une mise en perspective des tendances et nuancent certaines appréciations relatives aux conditions de vie.

LES CONDITIONS DE VIE SOURCES DE SATISFACTION

L'espérance de vie des Québécois continue d'augmenter en 1993 : celle des femmes atteint 80,9 années et celle des hommes, 73,9. Dans la plupart des pays développés, l'espérance de vie est comparable à celle des Québécois, mais une constante se dégage : les femmes ont une espérance de vie plus longue de plusieurs années que celle des hommes. Le taux de mortalité infantile du Québec, l'un des plus bas du monde occidental, se situe à 5,7 ‰ en 1993.

La scolarisation de la population québécoise a fait de grands progrès comme ailleurs en Occident. En 1991, la population de 15 ans et plus a une scolarité moyenne de 11,6 années. Les plus grands gains ont été réalisés par les femmes, particulièrement aux échelons supérieurs, et ce, tant au chapitre de la fréquentation scolaire qu'à celui du plus haut niveau de scolarité atteint. En 1991, 35 % de la population québécoise de 25-64 ans avait poursuivi des études supérieures (collégiales ou universitaires).

Depuis 1980, le marché du travail traverse une période difficile en raison des conséquences des deux récessions économiques. Malgré cela, des gains importants ont été faits. Le plus grand accès des Québécoises au travail rémunéré a fait en sorte que l'écart, exprimé en pourcentage, qui les sépare de leurs collègues masculins a diminué de façon significative. Ainsi en 1995, le taux d'emploi des 15 ans et plus est de 62,5 % chez les hommes et 48,2 % chez les femmes. L'écart entre le taux d'emploi des hommes et celui des femmes est passé de 33 points de pourcentage il y a vingt ans à 14 points en 1995. Ces gains sont légèrement supérieurs à ceux de l'Ontario et du Canada. Cependant, les taux d'emploi au Québec, en 1995, demeurent inférieurs à ceux de l'Ontario et du Canada.

Au chapitre de la répartition du revenu, le rapport entre la part de revenu disponible qui revient aux ménages les plus riches (quintile supérieur) et celle qui revient aux ménages les plus pauvres (quintile inférieur) est passé de 7,3 à 6,6 de 1981 à 1993. Cette amélioration sur le plan de la répartition du revenu disponible est plus marquée au Québec qu'en Ontario (de 7,0 à 6,8) et au Canada (de 7,5 à 7,2). Durant cette période, le taux des personnes seules à faible revenu s'améliore légèrement, celui-ci passant de 49,0 à 45,0 % au Québec, de 36,9 à 32,7 % en Ontario et de 39,8 à 37,1 % au Canada.

Dans le domaine du logement, les conditions de vie des Québécois continuent de s'améliorer. La densité d'occupation diminue tout comme c'est le cas en Ontario et au Canada. Entre 1982 et 1993, l'accès à la propriété a augmenté au Québec et au Canada où la proportion de propriétaires-occupants est passée respectivement de 54,5 à 56,4 % et de 63,5 à 64,1 %, tandis qu'en Ontario, elle demeure à 64,4 %. Les composantes de base de l'équipement ménager sont présentes dans l'immense majorité des ménages; quant aux articles plus sophistiqués, tels le four à micro-ondes et l'ordinateur personnel, leur taux de pénétration augmente rapidement. Les propriétaires montrent une plus grande satisfaction à vivre dans leur logement que les locataires et cela est d'autant plus vrai dans les régions qui comptent moins de 500 000 habitants.

En matière de sécurité de la personne, le taux de victimisation, mesuré à partir d'enquêtes, tient compte de toutes les agressions, même de celles qui n'ont pas été signalées aux services policiers : les taux de victimisation sont donc supérieurs aux taux de criminalité. En 1993, le taux québécois, qui est de 65 pour 1 000 habitants se révèle sensiblement moins élevé que ceux de l'Ontario (101) et du Canada (93).

L'emploi du temps est un phénomène qui varie peu durant une période de six ans, en l'occurrence de 1986 à 1992. Les Québécois occupent un peu plus du cinquième de leur horaire quotidien à des activités de temps libre qui se répartissent en activités sportives et culturelles. Les Ontariens et les Canadiens allouent quotidiennement au temps libre une proportion de leur temps légèrement inférieure à celle des Québécois.

Toutes ces conditions de vie favorables à l'épanouissement des personnes comportent toutefois des aspects négatifs qui affectent la qualité de vie de certains groupes de la population.

LES CONDITIONS DE VIE SOURCES D'INSATISFACTION

Malgré des conditions générales favorables en matière de santé, on observe une forte inégalité entre les sexes en ce qui concerne l'espérance de vie : la vie moyenne des femmes compte sept années de plus que celle des hommes. Une hausse de la mortalité par cancer du poumon a été enregistrée alors que le taux normalisé est passé, de 1971 à 1990-1992, de 57 à 88 pour 100 000 chez les hommes et de 10 à 32 pour 100 000 chez les femmes. Le taux de mortalité par suicide est passé de 16 à 27 pour 100 000 chez les hommes durant la même période.

Bien que la scolarisation de la population québécoise ait progressé, la proportion de la population qui n'a pas dépassé le 1er cycle du secondaire est sensiblement plus élevée au Québec (33 %) qu'en Ontario (21 %) et qu'au Canada (24 %). En matière de persévérance scolaire, la probabilité d'accéder à la 5e secondaire, en 1994-95, est de 69,5 % chez les garçons et de 79,8 % chez les filles. L'enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes de 1994 révèle qu'environ 50 % des Québécois de 16-65 ans ont des carences importantes lorsqu'ils lisent des textes suivis, des formulaires ou des textes au contenu quantitatif, tandis qu'en Ontario et au Canada, cette proportion est de l'ordre de 40 % ou moins. Au Québec, comme ailleurs au Canada, l'accès au marché du travail est plus difficile pour les personnes peu scolarisées.

Être sans emploi, privé de la source de revenu la plus importante, rend les conditions de vie difficiles. Le Québec compte en moyenne 408 000 chômeurs en 1995. Le taux de chômage demeure plus élevé au Québec (11,3 %) qu'en Ontario (8,7 %) et qu'au Canada (9,5 %). La proportion de chômeurs de longue durée au Québec (de 6 mois et plus) figure parmi les plus importantes au Canada, s'élevant à 31,0 %. Depuis les dix dernières années, les Québécois de 45 ans et plus ont été les plus touchés par le chômage, alors que pendant les dix années précédentes, c'était le cas des jeunes. Devant l'ampleur et la persistance du chômage, bon nombre de chômeurs se découragent et abandonnent la recherche d'un emploi, convaincus qu'il n'existe pas de

travail disponible; au Québec, ils sont 17 800 en 1995. Mis à part le chômage, une autre source d'insatisfaction touche quelque 206 300 Québécois : les travailleurs qui occupent un emploi à temps partiel contre leur gré faute de ne pas avoir trouvé un emploi à temps plein. Au Québec en 1995, la proportion de ces travailleurs atteint 37,7 % comparativement à 29,8 % en Ontario et 31,9 % au Canada.

De 1981 à 1993, le revenu disponible de l'ensemble des unités familiales, en dollars de 1993, chute de 11,6 % au Québec, de 5,8 % en Ontario et 6,2 % au Canada. Ainsi, non seulement le revenu disponible a-t-il toujours été supérieur en Ontario et au Canada, mais les écarts se sont encore élargis. Durant la même période, la proportion des familles économiques à faible revenu s'est accrue, passant de 16,2 à 17,6 % au Québec, de 11,2 à 13,4 % en Ontario et de 13,3 à 14,8 % au Canada. De façon générale, les indicateurs de revenu montrent peu de progrès en ce qui a trait au niveau de vie des familles et des individus au cours des dernières années.

Dans le domaine du logement, la proportion de locataires atteint 66,5 % sur l'île de Montréal en 1993. Plus de 65 % des personnes seules et des familles monoparentales du Québec sont locataires. Le revenu moyen des locataires québécois est sensiblement plus bas que celui des propriétaires. Ce phénomène est le même en Ontario et au Canada.

De 1985 à 1994, au Québec, le taux de crime contre les personnes a enregistré une hausse de 42 % en passant de 506 à 730 crimes pour 100 000 habitants; en Ontario et au Canada, ce taux s'est accru respectivement de 34,0 et 37,5 %, en passant de 720 à 994 et de 732 à 1 037. Le taux de victimisation, mesuré à partir d'enquêtes, atteint 65 pour 1 000 habitants en 1993, contre 33 en 1987. Une partie de cette hausse est attribuable à une modification de la définition des agressions sexuelles.

Le temps productif (temps professionnel et activités domestiques) est un facteur important qui influe sur le niveau de vie. Entre 1986 et 1992, le temps productif des Québécois a légèrement diminué, passant de 7,2 à 7,0 heures par jour, tandis que celui des Ontariens et des Canadiens est passé respectivement de 7,8 à 8,2 heures par jour et de 7,5 à 7,8 heures par jour.

La violence conjugale touche 30 femmes pour mille femmes vivant avec un conjoint en 1993. Dans l'ensemble de ces cas de violence conjugale, environ le tiers relève de la violence grave et comporte donc des risques de blessures élevés.

La forte proportion de bénéficiaires de transferts sociaux témoigne des conditions économiques difficiles. Entre 1986 et 1994, la proportion de bénéficiaires de l'assistance sociale dans la population totale du Québec s'est accrue de 10,3 à 11,0 %, celles de l'Ontario et du Canada de 5,1 à 12,3 % et de 7,2 à 10,5 % respectivement. Durant la même période, la proportion de bénéficiaires de l'assurance-chômage a été plus élevée au Québec (5,0 % en 1986 et 4,9 % en 1994), qu'en Ontario (2,8 et 2,7 %) ou qu'au Canada (4,2 et 3,8 %). Rappelons que les prestations que l'État verse à ces bénéficiaires leur assurent un revenu de base.

En résumé, certaines conditions de vie se sont détériorées ou sont moins satisfaisantes, entre autres, la baisse du revenu disponible réel, l'augmentation du chômage, la hausse de la mortalité par cancer du poumon et la croissance du taux de crime contre la personne.

LES EFFORTS COLLECTIFS À L'ÉGARD DES CONDITIONS DE VIE

Au Québec, comme dans la plupart des sociétés industrielles, des efforts collectifs majeurs ont été déployés, à travers l'action de l'État, pour favoriser, améliorer ou soutenir le bien-être de la population et les conditions de vie de ses membres. Ces efforts collectifs se sont particulièrement fait sentir dans les domaines de la sécurité sociale, de l'éducation et de la santé. Deux indicateurs généraux permettent de mesurer et de comparer l'ampleur de ces efforts dans chacun de ces domaines : la dépense publique par habitant et la part du PIB qui y est consacrée.

Entre 1986-87 et 1994-95, la dépense de la sécurité du revenu par habitant (en $ de 1986) est passée de 2 171 à 2 409 $ au Québec, de 1 686 à 2 251 $ en Ontario et de 1 933 à 2 253 $ au Canada. Par ailleurs, la part du PIB que représente la dépense de la sécurité du revenu a atteint 12,5 % en 1986-87 et 13,5 % en 1994-95 au Québec, 7,8 et 10,7 % en Ontario et 10,0 et 11,5 % au Canada.

En matière d'éducation, entre 1981 et 1994, la dépense par habitant (en $ courant) est passée au Québec de 1 142 à 1 949 $, en Ontario de 951 à 1 947 $ et au Canada de 1 016 à 1 953 $. Par rapport au PIB, la dépense québécoise consacrée à l'éducation a baissé de 9,3 à 8,5 %, mais demeure plus élevée que celles de l'Ontario et du Canada qui se sont accrues respectivement de 6,5 à 7,0 % et de 7,1 à 7,6 %.

Entre 1986 et 1994, la dépense publique de santé par habitant (en $ de 1986) a augmenté passant de 1 177 à 1 315 $ au Québec, de 1 243 à 1 461 $ en Ontario et de 1 252 à 1 451 $ au Canada. Quant à la proportion du produit intérieur brut qui va à la dépense publique de santé, elle a augmenté au Québec de 6,9 à 7,2 %, en Ontario de 5,8 à 6,6 % et au Canada de 6,5 à 6,9 %.

S'ils sont destinés à améliorer de façon générale les conditions de vie de la population et à réduire les disparités entre ses membres, les efforts financiers collectifs dans les domaines de la sécurité sociale, de l'éducation et de la santé exigent en contrepartie que l'État prélève des impôts, des taxes et des contributions auprès des particuliers et des entreprises. Au fil des années, au Québec comme dans plusieurs pays de l'OCDE, la conjoncture économique défavorable de même que d'autres facteurs ont amené les gouvernements à recourir davantage à l'emprunt pour financer une part de ces dépenses.

La situation économique dans les années 90, caractérisée notamment par l'accélération des changements technologiques, par l'ouverture des marchés et par une croissance économique au ralenti, a mis en lumière, ici comme ailleurs, que les acquis sociaux sont tributaires de la richesse générée par l'économie et qu'ils sont donc vulnérables. C'est ce qui a conduit les gouvernements et les agents socio-économi-

ques dans plusieurs pays à faire de la création d'emplois, du rééquilibrage des finances de l'État et du remodelage des services publics, des préoccupations centrales, comme c'est le cas actuellement au Québec. Dans ce contexte, il faudra repenser les paramètres qui détermineront l'ampleur et les caractéristiques des efforts collectifs des Québécois pour le maintien ou l'amélioration de leurs conditions de vie au début des années 2000.

Annexes

Annexe 1

Tableau synthèse évolutif des statistiques et indicateurs sociaux, Québec, Ontario et Canada

Préoccupation sociale	Statistiques et indicateurs sociaux	Période étudiée	Unité	Québec		
				En début de période	En fin de période	Tendance
Santé	° Espérance de vie					
	- Sexes réunis	1981-1993	année	75,0	77,3	↗
	- Hommes	1981-1993	année	71,2	73,9	↗
	- Femmes	1981-1993	année	78,9	80,9	↗
	° Taux de mortalité infantile	1981-1993	‰ naissances	8,3	5,7	↘
Éducation	° Scolarité moyenne de la population de 15 ans et plus					
	- Sexes réunis	1981-1991	année	..	11,6	..
	- Hommes	1981-1991	année	..	11,8	..
	- Femmes	1981-1991	année	..	11,5	..
	° Niveau d'instruction[1] de la population de 25 à 64 ans					
	- Préscolaire au 1er cycle du secondaire	1991	%	..	33	..
	- 2e cycle du secondaire	1991	%	..	30	..
	- Études supérieures	1991	%	..	35	..
	° Diplômes du 2e cycle du secondaire[2]	1991	%	..	64	..
	° Diplômes du 1er cycle universitaire[2]	1991	%	..	47	..
Travail (15 ans et plus)	° Population active	1983-1995	'000	3 141	3 612	↗
	° Taux d'activité	1983-1995	%	61,1	62,2	↗
	° Chômeurs	1983-1995	'000	441	408	↘
	° Taux de chômage					
	- Total	1983-1995	%	14,0	11,3	↘
	- 15-24 ans	1983-1995	%	22,6	16,8	↘
	- 25-44 ans	1983-1995	%	12,3	10,7	↘
	- 45 ans et plus	1983-1995	%	9,2	9,5	↗
	° Chômeurs de longue durée (6 mois et plus)	1983-1995	%	33,5	31,0	↘
	° Emploi	1983-1995	'000	2 701	3 204	↗
	° Taux d'emploi					
	- Sexes réunis	1983-1995	%	52,5	55,2	↗
	- Hommes	1983-1995	%	64,3	62,5	↘
	- Femmes	1983-1995	%	41,3	48,2	↗
	° Travailleurs à temps plein	1983-1995	%	85,2	82,9	↘
	° Travailleurs à temps partiel	1983-1995	%	14,8	17,1	↗
	° Travailleurs à temps partiel n'ayant pas le choix	1983-1995	%	34,1	37,7	↗
	° Durée moyenne de la semaine de travail[3]	1983-1995	heure	37,0	36,8	↘
Revenu	° Part de revenu des ménages					
	- Rapport des 20 % les plus riches sur les 20 % les plus pauvres	1981-1993		7,3	6,6	↘
	- Part des 40 % les plus pauvres	1981-1993	%	17,4	17,7	↗
	° Coefficient de Gini selon le revenu disponible	1981-1993		0,344	0,342	↘
	° Taux de faible revenu					
	- Personne seule	1981-1993	%	49,0	45,0	↘
	- Famille économique	1981-1993	%	16,2	17,6	↗
	° Revenu total moyen des unités familiales	1981-1993	$ de 1993	42 083	38 835	↘
	° Revenu disponible moyen des unités familiales	1981-1993	$ de 1993	35 374	31 255	↘

Ontario			Canada			Préoccupation sociale
En début de période	En fin de période	Tendance	En début de période	En fin de période	Tendance	
						Santé
75,7	78,0	↗	75,5	77,9	↗	
72,5	75,3	↗	72,1	75,0	↗	
79,2	81,2	↗	79,2	81,2	↗	
8,8	6,2	↘	9,6	6,3	↘	
						Éducation
..	12,4	..	11,8	12,1	↗	
..	12,6	..	11,8	12,2	↗	
..	12,3	..	11,8	11,9	↗	
..	21	..	..	24	..	
..	38	..	..	36	..	
..	42	..	..	40	..	
..	76	..	..	73	..	
..	38	..	..	33	..	
4 775	5 732	↗	12 610	14 928	↗	Travail (15 ans et plus)
67,8	65,7	↘	64,9	64,8	↘	
497	501	↗	1 504	1 422	↘	
10,4	8,7	↘	11,9	9,5	↘	
17,7	15,4	↘	19,7	15,6	↘	
8,8	8,0	↘	10,4	8,9	↘	
6,6	6,4	↘	7,5	7,2	↘	
25,6	29,3	↗	28,0	27,1	↘	
4 278	5 231	↗	11 106	13 506	↗	
60,7	60,0	↘	57,1	58,6	↗	
70,6	66,6	↘	67,6	65,4	↘	
51,2	53,6	↗	47,0	52,1	↗	
83,0	81,5	↘	83,2	81,4	↘	
17,0	18,5	↗	16,8	18,6	↗	
21,8	29,8	↗	26,1	31,9	↗	
37,4	37,3	↘	37,3	37,4	↗	
						Revenu
7,0	6,8	↘	7,5	7,2	↘	
17,7	17,6	↘	17,2	17,1	↘	
0,337	0,345	↗	0,347	0,358	↗	
36,9	32,7	↘	39,8	37,1	↘	
11,2	13,4	↗	13,3	14,8	↗	
48 280	47 743	↘	44 732	43 882	↘	
41 071	38 709	↘	37 918	35 583	↘	

Annexe 1 *(suite)*

Tableau synthèse évolutif des statistiques et indicateurs sociaux, Québec, Ontario et Canada

Préoccupation sociale	Statistiques et indicateurs sociaux	Période étudiée	Unité	Québec		
				En début de période	En fin de période	Tendance
Logement	° Personnes par pièce	1982-1993	n	0,6	0,5	↘
	° Propriétaires occupants	1982-1993	%	54,5	56,4	↗
	° Ménages ayant un lave-vaisselle	1982-1993	%	34,3	46,3	↗
	° Ménages ayant un micro-ondes	1982-1993	%	4,2	75,9	↗
	° Ménages ayant un ordinateur personnel	1986-1993	%	8,7	19,1	↗
Sécurité des personnes	° Crimes contre la personne	1985-1994	n	33 847	53 117	↗
	° Taux de crimes contre la personne	1985-1994	p. 100 000	506	730	↗
	° Taux de victimisation contre la personne	1987-1993	‰	33	65	↗
Emploi du temps	Sexes réunis					
	° Temps productif	1986-1992	heures/jour	7,2	7,0	↘
	- Temps professionnel	1986-1992	heures/jour	4,3	4,2	↘
	- Temps domestique	1986-1992	heures/jour	2,9	2,8	↘
	° Temps personnel	1986-1992	heures/jour	11,2	11,2	=
	° Temps libre	1986-1992	heures/jour	5,5	5,7	↗
	Hommes					
	° Temps productif	1986-1992	heures/jour	7,2	7,2	=
	- Temps professionnel	1986-1992	heures/jour	5,4	5,3	↘
	- Temps domestique	1986-1992	heures/jour	1,8	1,9	↗
	° Temps personnel	1986-1992	heures/jour	11,0	10,7	↘
	° Temps libre	1986-1992	heures/jour	5,6	6,0	↗
	Femmes					
	° Temps productif	1986-1992	heures/jour	7,3	6,9	↘
	- Temps professionnel	1986-1992	heures/jour	3,3	3,2	↘
	- Temps domestique	1986-1992	heures/jour	4,0	3,7	↘
	° Temps personnel	1986-1992	heures/jour	11,4	11,8	↗
	° Temps libre	1986-1992	heures/jour	5,3	5,4	↗
Transferts et services gouvernementaux	° Bénéficiaires / population totale					
	- Assistance-sociale	1986-1994	%	10,3	11,0	↗
	- Assurance-chômage	1986-1994	%	5,0	4,9	↘
	° Dépenses de sécurité sociale / PIB	1986-1994	%	12,5	13,5	↗
	° Dépenses d'éducation / PIB	1986-1994	%	8,4	8,5	↗
	° Dépenses des commissions scolaires par élève	1986-1994	$ courant	4 264	5 897	↗
	° Dépenses des universités par étudiant	1986-1994	$ courant	8 640	12 422	↗
	° Dépenses de santé / PIB	1986-1994	%	8,9	9,9	↗
	° Médecins pour 1 000 habitants	1981-1991	n	1,92	2,31	↗
	° Infirmières pour 1 000 habitants	1981-1991	n	10,65	11,35	↗

1. Études achevées.
2. Nombre de diplômés en pourcentage de la population ayant l'âge théorique d'obtention de ce diplôme.
3. Chez tous les travailleurs à tous les emplois.

Sources : Tableaux et ouvrages de référence du chapitre consacré au domaine auquel se rattache chacune des préoccupations figurant dans ce tableau synthèse.

Ontario			Canada			Préoccupation sociale
En début de période	En fin de période	Tendance	En début de période	En fin de période	Tendance	
0,5	0,4	↘	0,5	0,4	↘	Logement
64,4	64,4	=	63,5	64,1	↗	
28,8	42,2	↗	33,0	45,2	↗	
9,3	80,0	↗	10,3	79,1	↗	
11,7	26,1	↗	10,4	23,3	↗	
67 244	108 574	↗	189 822	303 398	↗	Sécurité des personnes
720	994	↗	732	1 037	↗	
83	101	↗	83	93	↗	
						Emploi du temps
7,8	8,2	↗	7,5	7,8	↗	
4,7	4,8	↗	4,4	4,6	↗	
3,1	3,4	↗	3,1	3,2	↗	
10,8	10,2	↘	11,0	10,5	↘	
5,4	5,5	↗	5,5	5,6	↗	
7,9	8,0	↗	7,5	7,9	↗	
5,9	5,4	↘	5,6	5,6	=	
2,0	2,6	↗	1,9	2,3	↗	
10,5	10,1	↘	10,8	10,3	↘	
5,6	5,8	↗	5,7	5,9	↗	
7,7	8,5	↗	7,4	7,7	↗	
3,5	4,2	↗	3,3	3,6	↗	
4,2	4,3	↗	4,1	4,1	=	
11,1	10,2	↘	11,2	10,8	↘	
5,2	5,1	↘	5,3	5,4	↗	
						Transferts et services gouvernementaux
5,1	12,3	↗	7,2	10,5	↗	
2,8	2,7	↘	4,2	3,8	↘	
7,8	10,7	↗	10,0	11,5	↗	
6,5	7,0	↗	7,4	7,6	↗	
4 307	6 199	↗	..	..	..	
8 593	10 621	↗	..	..	..	
7,9	9,5	↗	8,6	9,7	↗	
1,93	2,21	↗	1,83	2,15	↗	
13,55	13,32	↘	11,53	12,31	↗	

Annexe 2

Tableau synthèse des statistiques et indicateurs sociaux, Québec, Ontario, Canada et divers pays[1]

Préoccupation sociale	Statistiques et indicateurs sociaux	Année	Unité	Québec
Santé	° Espérance de vie			
	- Sexes réunis	1993	année	77,3
	- Hommes	1993	année	73,9
	- Femmes	1993	année	80,9
	° Taux de mortalité infantile	1993	‰ naissances	5,7
Éducation	° Scolarité moyenne de la population de 15 ans et plus			
	- Sexes réunis	1991	année	11,6
	- Hommes	1991	année	11,8
	- Femmes	1991	année	11,5
	° Niveau d'instruction[3] de la population de 25 à 64 ans			
	- Préscolaire au 1er cycle du secondaire	1991	%	33
	- 2e cycle du secondaire	1991	%	30
	- Études supérieures	1991	%	35
	° Diplômes du 2e cycle du secondaire[4]	1991	%	64
	° Diplômes du 1er cycle universitaire[4]	1991	%	47
	° Capacités de lecture et de calcul[5]			
	- Textes suivis ou prose			
	Niveau 1	1994	%	21,0
	Niveau 2	1994	%	26,4
	Niveau 3	1994	%	43,3
	Niveau 4 / 5	1994	%	9,1
	- Textes schématiques			
	Niveau 1	1994	%	23,0
	Niveau 2	1994	%	28,3
	Niveau 3	1994	%	34,4
	Niveau 4 / 5	1994	%	15,3
	- Textes au contenu quantitatif			
	Niveau 1	1994	%	21,1
	Niveau 2	1994	%	33,8
	Niveau 3	1994	%	34,0
	Niveau 4 / 5	1994	%	11,1
Travail (15 ans et plus)	° Population active	1995	'000	3 612
	° Taux d'activité	1995	%	62,2
	° Chômeurs	1995	'000	408
	° Taux de chômage[7]			
	- Total	1995	%	11,3
	- 15 - 24 ans	1995	%	16,8
	- 25 - 44 ans	1995	%	10,7
	- 45 ans et plus	1995	%	9,5
	° Chômeurs de longue durée (6 mois et plus)	1995	%	31,0
	° Emploi	1995	'000	3 204
	° Taux d'emploi			
	- Sexes réunis	1995	%	55,2
	- Hommes	1995	%	62,5
	- Femmes	1995	%	48,2
	° Travailleurs à temps plein	1995	%	82,9
	° Travailleurs à temps partiel[8]	1995	%	17,1
	° Travailleurs à temps partiel n'ayant pas le choix	1995	%	37,7
	° Durée moyenne de la semaine de travail[9]	1995	heure	36,8

Ontario	Canada	États-Unis	France	Royaume-Uni	Préoccupation sociale
					Santé
78,0	77,9	75,5	77,3	76,2 (1992)	
75,3	75,0	72,2	73,3	73,6 (1992)	
81,2	81,2	79,1	81,5	79,0 (1992)	
6,2	6,3	8,3	6,5	6,6 (1992)	
					Éducation
12,4	12,1	12,3 (1990)[2]	11,6 (1990)[2]	11,5 (1990)[2]	
12,6	12,2	12,1 (1990)[2]	11,5 (1990)[2]	11,4 (1990)[2]	
12,3	11,9	12,5 (1990)[2]	11,7 (1990)[2]	11,6 (1990)[2]	
21	24	17	49	35	
38	36	47	35	49	
42	40	36	15	16	
76	73	74	76	74	
38	33	30	16	18	
15,4	16,6	20,7	..	..	
27,0	25,6	25,9	..	..	
28,6	35,1	32,4	..	..	
29,0	22,7	21,1	..	..	
17,2	18,2	23,7	..	..	
21,3	24,7	25,9	..	..	
31,8	32,1	31,4	..	..	
29,7	25,1	19,0	..	..	
16,2	16,9	21,0	..	..	
21,9	26,1	25,3	..	..	
35,5	34,8	31,3	..	..	
26,5	22,2	22,5	..	..	
5 732	14 928	129 525 (1993)[6]	25 756 (1993)	28 271 (1993)[6]	Travail
65,7	64,8	63,3 (1993)	55,0 (1993)	62,4 (1993)[6]	(15 ans et plus)
501	1 422	8 734 (1993)[6]	2 911 (1993)	2 891 (1993)[6]	
8,7	9,5	6,7 (1993)[6]	11,6 (1993)	10,2 (1993)[6]	
15,4	15,6	13,3 (1993)[6]	24,6 (1993)	17,3 (1993)[6]	
8,0	8,9	6,1 (1993)	.. (1993)	9,1 (1993)	
6,4	7,2	4,6 (1993)	.. (1993)	8,0 (1993)	
29,3	27,1	20,4 (1993)[6]	58,2 (1993)	.. (1993)[6]	
5 231	13 506	119 306 (1993)[6]	22 024 (1993)	25 317 (1993)[6]	
60,0	58,6	59,0 (1993)[6]	47,0 (1993)	55,9 (1993)[6]	
66,6	65,4	66,4 (1993)[6]	.. (1993)	62,8 (1993)[6]	
53,6	52,1	52,1 (1993)[6]	.. (1993)	49,4 (1993)[6]	
81,5	81,4	82,5 (1993)[6]	86,3 (1993)	76,7 (1993)[6]	
18,5	18,6	17,5 (1993)[6]	13,7 (1993)	23,3 (1993)[6]	
29,8	31,9	13,6 (1993)[6]	35,0 (1993)	13,1 (1993)[6]	
37,3	37,4	34,5 (1993)[6]	39,0 (1993)	43,5 (1993)[6]	

Annexe 2 *(suite)*

Tableau synthèse des statistiques et indicateurs sociaux, Québec, Ontario, Canada et divers pays[1]

Préoccupation sociale	Statistiques et indicateurs sociaux	Année	Unité	Québec
Revenu	° Part de revenu des ménages			
	- Rapport des 20 % les plus riches sur les 20 % les plus pauvres	1993		6,6
	- Part des 40 % les plus pauvres	1993	%	17,7
	° Coefficient de Gini selon le revenu total	1993		0,383
	° Taux de faible revenu			
	- Personne seule	1993	%	45,0
	- Famille économique	1993	%	17,6
	° Revenu total moyen des unités familiales	1993	$	38 835
	° Revenu disponible moyen des unités familiales	1993	$	31 255
Logement	° Pièces par logement	1993	n	5,5
	° Personnes par pièce	1993	n	0,5
	° Propriétaires occupants	1993	%	56,4
	° Ménages ayant au moins une baignoire ou une douche	1993	%	99,3
	° Ménages ayant un lave-vaisselle	1993	%	46,3
	° Ménages ayant une machine à laver le linge	1993	%	83,4
	° Ménages ayant au moins un téléviseur couleur	1993	%	97,6
	° Ménages ayant un magnétoscope	1993	%	72,6
Sécurité des personnes	° Crimes graves contre la personne	1994	n	53 117
	° Taux de crimes graves contre la personne	1994	p. 100 000	240
	° Taux de victimisation contre la personne	1993	‰	65
Emploi du temps	Sexes réunis (18-64 ans)			
	° Temps productif	1992	heures/jour	7,6
	- Temps professionnel	1992	heures/jour	4,4
	- Temps domestique	1992	heures/jour	3,2
	° Temps personnel	1992	heures/jour	10,9
	° Temps libre	1992	heures/jour	5,5
	Hommes (18-64 ans)			
	° Temps productif	1992	heures/jour	7,6
	- Temps professionnel	1992	heures/jour	5,5
	- Temps domestique	1992	heures/jour	2,1
	° Temps personnel	1992	heures/jour	10,6
	° Temps libre	1992	heures/jour	5,8
	Femmes (18-64 ans)			
	° Temps productif	1992	heures/jour	7,5
	- Temps professionnel	1992	heures/jour	3,2
	- Temps domestique	1992	heures/jour	4,3
	° Temps personnel	1992	heures/jour	11,2
	° Temps libre	1992	heures/jour	5,2

Ontario	Canada	États-Unis	France	Royaume-Uni	Préoccupation sociale
					Revenu
6,8	7,2	13,4	7,5 (1980-1992)	9,6 (1980-1992)	
17,6	17,1	12,7	17,4 (1980-1992)	14,6 (1980-1992)	
0,381	0,396	0,447	..	..	
32,7	37,1	22,1	..	..	
13,4	14,8	12,3	..	..	
47 743	43 882	..	..	..	
38 709	35 583	..	..	..	
6,0	5,9	..	3,8 (1990)	4,6 (1986)	Logement
0,4	0,4	..	0,7 (1990)	0,6 (1981-82)	
64,4	64,1	64,0 (1994)	54,0 (1992)	68,0 (1990)	
99,7	99,5	..	95,0 (1990)	97,0 (1986)	
42,2	45,2	45,2 (1991)	33,0 (1992)	10,0 (1989)	
73,0	76,9	76,3 (1991)	84,3 (1989)	86,0 (1989)	
97,9	97,7	96,1 (1991)	90,3 (1992)	91,0 (1989)	
79,7	77,3	..	24,1 (1989)	57,0 (1989)	
108 574	303 398	1 932 000 (1992)	..	..	Sécurité des
209	244	758 (1992)	..	..	personnes
101	93	32,1 (1992)	..	..	
					Emploi du temps
8,6	8,2	8,5	..	..	
5,2	4,9	4,8	..	..	
3,3	3,4	3,7	..	..	
10,1	10,3	9,9	..	..	
5,4	5,4	5,6	..	..	
8,6	8,3	8,7	..	..	
6,3	6,0	6,2	..	..	
2,3	2,3	2,6	..	..	
9,9	10,1	9,6	..	..	
5,5	5,7	5,6	..	..	
8,5	8,2	8,4	..	..	
4,2	3,8	3,9	..	..	
4,3	4,4	4,6	..	..	
10,2	10,6	9,9	..	..	
5,2	5,2	5,7	..	..	

Annexe 2 *(suite)*

Tableau synthèse des statistiques et indicateurs sociaux, Québec, Ontario, Canada et divers pays[1]

Préoccupation sociale	Statistiques et indicateurs sociaux	Année	Unité	Québec
Transferts et services gouvernementaux	° Bénéficiaires / population totale			
	- Assistance-sociale	1994	%	11,0
	- Assurance-chômage	1994	%	4,9
	° Dépenses de sécurité sociale / PIB	1994-95	%	13,5
	° Dépenses publiques d'éducation / PIB	1991	%	7,6
	° Dépenses des commissions scolaires par élève	1994-95	$	5 897
	° Dépenses des universités par étudiant	1994-95	$	12 422
	° Dépenses de santé / PIB	1994	%	9,9
	° Médecins pour 1 000 habitants	1991	n	2,31
	° Infirmières pour 1 000 habitants	1991	n	11,35
Violence conjugale	° Incidence chez les femmes de 18 ans et plus	1993	‰	30
	° Femmes vivant avec un conjoint au cours des 12 derniers mois avant l'enquête qui ont été victimes de violence de la part de ce conjoint	1993	n	51 500

1. Les comparaisons internationales devraient être utilisées avec prudence car les définitions et la collecte de données comportent des différences significatives d'un pays à l'autre.
2. Population de 25 ans et plus.
3. Études achevées.
4. Nombre de diplômés en pourcentage de la population ayant l'âge théorique d'obtention de ce diplôme.
5. Voir la section traitant des capacités de lecture et de calcul.
6. 16 ans et plus.
7. Selon les définitions nationales.
8. Moins de 30 heures au Canada, moins de 35 heures aux États-Unis, moins de 33 heures en France.
9. Chez tous les travailleurs à tous les emplois (Québec, Ontario et Canada). Selon les définitions nationales (États-Unis, France et Royaume-Uni).

Sources : Tableaux et ouvrages de référence du chapitre consacré au domaine auquel se rattache chacune des préoccupations figurant dans ce tableau synthèse.

Ontario	Canada	États-Unis	France	Royaume-Uni	Préoccupation sociale
					Transferts et services gouvernementaux
12,3	10,5	..	..	..	
2,7	3,8	..	..	..	
10,7	11,5	..	..	..	
6,8	6,7	5,5	5,4	5,3	
6 199	..	6 607	..	..	
10 621	..	..	..	..	
9,5	9,7	14,3	9,8 (1993)	7,1 (1993)	
2,21	2,15	2,29	2,73	1,41	
13,32	12,31	6,35		5,34	
29	30	122 (1986)	..	..	Violence conjugale
71 500	200 500	6 700 000 (1986)	..	..	

Annexe 3

Tableau synthèse des statistiques et indicateurs sociaux, Québec et ses régions administratives

Préoccupation sociale	Statistiques et indicateurs sociaux	Année	Unité	11	01	02	03
Santé	° Espérance de vie						
	- Sexes réunis	1990-92	année	77,2	77,2	75,8	77,1
	- Hommes	1990-92	année	73,4	73,6	72,1	73,4
	- Femmes	1990-92	année	81,2	81,1	79,6	81,1
	° Taux de mortalité infantile	1990-92	‰ naissances	7,1	6,1	8,1	6,2
	° Proportion de fumeurs réguliers (15 ans et plus)	1992-93	%	32	30	32	28
Éducation	° Taux de fréquentation scolaire à plein temps						
	- 15-19 ans						
	- Sexes réunis	1991	%	79,9	81,8	86,2	83,4
	- Hommes	1991	%	70,3	74,8	84,5	79,9
	- Femmes	1991	%	90,6	90,2	88,1	87,9
	- 20-24 ans						
	- Sexes réunis	1991	%	28,5	32,2	37,3	31,5
	- Hommes	1991	%	23,2	30,1	38,5	30,0
	- Femmes	1991	%	33,3	34,8	36,0	33,1
	° Population de 15 ans et plus ayant						
	- moins d'une 9e année	1991	%	31,4	25,5	19,2	16,6
	- un grade universitaire	1991	%	4,4	6,5	7,0	13,0
Travail	° Taux d'emploi	1995	%	37,0	50,1	49,0	52,8
	° Travailleurs à temps partiel	1995	%	13,3	18,5	21,6	18,9
	° Taux de chômage	1995	%	20,2	13,0	14,6	11,7
	° Durée moyenne du chômage	1995	semaine	29,0	23,9	22,8	27,5
Revenu	° Revenu total moyen						
	- Hommes	1990	$	21 434	23 350	28 062	28 352
	- Femmes	1990	$	13 591	13 864	14 452	16 804
	- Familles de recensement	1990	$	37 044	39 053	43 437	47 788
	- Ménages	1990	$	34 872	34 746	39 699	40 902
Logement	° Logements ayant						
	- 1-4 pièces	1991	%	21,0	25,8	28,5	40,3
	- 6 pièces et plus	1991	%	57,4	54,6	47,5	37,4
	° Propriétaires occupants	1991	%	76,6	69,4	64,6	53,8
Sécurité des personnes	° Taux de crime contre la personne	1994	‰	5,5	4,4	5,6	5,7
	° Crimes contre la personne	1994	n	596	930	1 645	3 706
	° Voies de fait	1994	n	564	844	1 507	2 800
	° Vols qualifiés	1994	n	14	52	86	830
	° Homicides	1994	n	0	1	1	8
Transferts et services gouvernementaux	° Habitants / médecin omnipraticien	1993	n	720	971	1 087	856
	° Habitants / lit dressé	1993	n	113	92	126	82
	° Coût des services médicaux par habitant	1993	$	165	190	213	237
	° Hospitalisations en soins de courte durée pour 100 habitants	1993	n	17	14	14	11
	° Journées d'hospitalisation en soins de courte durée pour 100 habitants	1993	n	130	115	114	101

1. Comprend la région 10 (Nord-du-Québec).

Sources : Tableaux et ouvrages de référence du chapitre consacré au domaine auquel se rattache chacune des préoccupations figurant dans ce tableau synthèse.

12	04	05	16	06	13	14	15	07	08	09	10	Québec	Préoccupation sociale
													Santé
77,4	77,0	77,4	77,2	77,2	77,8	76,6	76,8	76,3	76,3	76,6	72,7	77,2	
73,5	73,2	74,0	73,9	73,6	74,8	73,6	73,4	72,8	72,7	72,9	70,1	73,7	
81,5	81,1	81,0	80,6	81,1	81,0	79,8	80,5	80,1	80,2	80,5	75,4	80,8	
6,2	5,5	6,2	5,4	6,3	4,6	4,6	5,8	4,9	5,8	5,8	16,0	5,7	
28	32	31	30	29	36	36	35	35	34	35	..	30	
													Éducation
83,5	75,7	71,3	80,2	80,5	80,4	76,3	80,2	85,2	77,4	67,0	69,9	80,6	
74,2	76,7	70,7	75,0	78,8	79,1	72,9	79,5	84,4	77,3	62,5	68,0	78,1	
93,8	74,5	72,0	85,6	82,1	81,8	80,1	81,2	86,4	77,7	71,4	71,9	83,3	
21,3	19,6	25,5	27,9	36,9	32,6	20,2	20,8	22,4	22,1	14,9	20,0	32,4	
14,7	24,6	27,9	27,5	36,6	32,6	18,3	18,7	20,9	23,7	9,7	20,1	31,7	
28,7	14,4	22,9	28,3	37,2	32,6	21,7	22,6	24,3	20,4	20,0	19,9	33,2	
25,0	24,0	22,2	18,1	19,5	16,2	20,6	20,0	18,3	25,1	23,3	28,6	20,1	
6,7	6,3	8,8	8,9	15,6	9,9	5,7	6,8	10,7	5,8	5,2	4,4	10,3	
59,5	54,3	56,5	60,2	51,7	61,0	56,2	57,8	59,4	55,1	55,2 [1]	..	55,2	Travail
17,4	20,7	19,0	17,5	15,2	16,9	16,5	16,2	14,6	18,0	14,6 [1]	..	17,1	
7,1	10,1	10,3	9,4	13,3	10,0	10,5	11,3	10,8	11,3	13,1 [1]	..	11,3	
19,6	27,4	24,0	26,2	31,8	24,4	27,2	28,0	26,8	23,1	22,3 [1]	..	27,5	
													Revenu
25 013	25 278	24 819	30 074	28 403	30 535	28 376	28 332	28 567	27 793	29 655	29 066	28 001	
14 364	13 742	14 649	16 722	18 111	17 733	15 563	15 733	19 045	14 966	14 934	14 889	16 512	
42 237	40 565	40 897	49 413	48 855	51 582	45 550	45 681	49 654	44 429	46 380	47 185	46 593	
37 921	35 294	35 557	44 656	40 118	47 445	42 204	41 509	44 978	39 562	43 349	46 213	40 826	
													Logement
23,9	31,1	34,4	29,5	50,0	31,0	26,9	30,0	25,5	31,1	27,7	24,5	36,0	
54,0	41,2	42,1	47,4	28,6	47,1	47,4	44,6	52,6	44,7	46,0	40,0	41,1	
73,4	62,1	59,1	65,3	33,5	63,9	74,6	67,9	63,2	62,5	65,1	41,8	55,5	
2,9	4,3	4,2	4,9	13,3	5,1	5,8	5,7	7,3	6,4	7,1	22,9	7,3	Sécurité des personnes
1 132	2 096	1 188	6 276	24 045	1 731	2 167	2 392	2 250	984	713	847	52 698	
974	1 824	1 012	5 134	17 258	1 219	1 901	2 071	1 958	914	670	783	41 433	
95	184	135	914	6 381	454	174	213	234	23	14	6	9 809	
3	7	4	12	52	6	8	12	6	2	2	1	125	
1 021	1 196	896	1 280	879	1 279	1 391	1 259	1 021	1 045	717	755	1 025	Transferts et services gouvernementaux
182	109	141	261	87	451	228	213	217	134	164	161	130	
214	208	225	219	278	234	213	208	179	173	161	147	229	
12	13	13	11	12	9	11	11	11	15	17	16	12	
98	109	112	81	102	68	83	73	72	105	132	88	95	